## **HAUT-KATANGA**

## République démocratique du Congo

# HAUT-KATANGA

Lorsque richesses économiques et pouvoirs politiques forcent une identité régionale

Tome 2: bassin du cuivre: matrice et horizon

Sous la direction de Jean Omasombo Tshonda



#### Coordinateur du projet « Provinces »

Jean Omasombo Tshonda, chercheur au service Histoire et Politique, MRAC, professeur à l'Université de Kinshasa (RDC).

#### Auteurs du tome 2

Ce tome est le fruit de la collaboration entre les chercheurs de terrain, en RDC, et les chercheurs du service Histoire et Politique (ex-section d'Histoire du Temps présent) et de différents autres services du MRAC à Tervuren.

Guillaume Léonard, chargé de la partie socio-économique (comprenant les chapitres sur la démographie, l'activité économique et les transports) est le principal auteur de ce tome. Mohamed Laghmouch est l'auteur des cartes qui illustrent le volume. Joris Krawczyk s'est chargé de l'iconographie.

Ce tome a par ailleurs bénéficié de l'apport du professeur Michel Mpundu, de la factulté d'Agro-économie de l'Université de Lubumbashi, pour les questions agricoles contemporaines. Son nom est reproduit en regard du titre de sa contribution.

**Guillaume Léonard**, historien attaché à l'étude des questions économiques et sociales, chercheur au service Histoire et Politique, MRAC (Belgique).

Joris Krawczyk, attaché au projet « Provinces », au service Histoire et Politique, MRAC (Belgique).

Mohamed Laghmouch, cartographe, service Risques naturels (Sciences de la Terre) et Cartographie, MRAC (Belgique).

Toutes les photographies sont droits réservés ou sous copyright mentionné. Toute question ou demande d'autorisation doit se faire par écrit auprès du MRAC, service des Publications, 13, Leuvensesteenweg, 3080 Tervuren (Belgique).

En couverture : vue en surplomb de la mine de Luiswishi en 2006. Photo © GFI.

Ce volume comporte deux tomes qui ne peuvent être vendus séparément et présentent le même référencement :

Dépôt légal : D/2018/0254/01 ISBN : 978-9-4926-6907-0

Relecture : Marcel Wunga et Edwine Simons. Mise en page : Fabienne Richard (Quadrato)

Imprimé par : Snel Grafics

© Musée royal de l'Afrique centrale, 2018

Leuvensesteenweg 13 B-3080 Tervuren www.africamuseum.be



Tous droits de reproduction, par quelque procédé que ce soit, d'adaptation ou de traduction, réservés pour tous pays. Toute reproduction (même partielle), autre qu'à usage pédagogique et éducatif sans fin commerciale, de cet ouvrage est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable du service des Publications, Musée royal de l'Afrique centrale, 13, Leuvensesteenweg, 3080 Tervuren (Belgique). Une version en ligne de cet ouvrage est gratuitement consultable sur le site du musée : http://www.africamuseum.be/research/publications/rmca/online/

## **SOMMAIRE**

#### QUATRIÈME PARTIE. LES ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Introduction. Ce que les mines et l'histoire nous apprennent du Haut-Katanga	
par Guillaume Léonard	
Chapitre 1. La ville : emprise et empreinte	15
Chapitre 2. Les campagnes : héritages et temps présents	
Chapitre 3. État de l'agriculture et évolutions récentes	
par Michel Mpundu	119
Chapitre 4. Les activités minières	147
Chapitre 5. Secteurs auxiliaires. Quelques aspects concernant l'organisation des transport	ts
et du secteur énergétique	237
TARIE DEC MATIÈREC	202

#### INTRODUCTION

## CE QUE LES MINES ET L'HISTOIRE NOUS APPRENNENT DU HAUT-KATANGA

Par Guillaume Léonard

ttachons-nous à ce qui fait du Haut-Katanga un objet d'étude original. Autrement dit : qu'est-ce qui dans ses déterminants économiques et sociaux distingue celui-ci des autres provinces de la RDC. Écartons d'emblée les dimensions liées à l'enseignement et à la santé qui, sinon sous des rapports de proportionnalités différentes, ne semblent pas rompre avec ce que l'on retrouve ailleurs dans le pays. À l'inverse, l'industrialisation et l'urbanisation ne sont certes pas spécifiques en soi, mais il y a en ces matières des questions de degrés et de liens de causalité qui isolent le Haut-Katanga ; il en va de même pour l'organisation des transports, longtemps identifiés au rail. Toutes ont pour matrice la richesse exceptionnelle du bassin cuprifère, premier élément distinctif.

D'un point de vue analytique, aborder l'étude de la province par son association aux mines ne semble pas contestable. Quelle que soit la problématique, on glisse invariablement vers celles-ci. L'ancienne province du Katanga, et a fortiori celle du Haut-Katanga, y est indissociablement liée, au point que certains auteurs n'hésitent pas à considérer qu'elle « fut remodelée à l'image et à la ressemblance de l'Union minière » (Buelens 2007 : 383), le fleuron minier du Congo belge. Si l'origine de son nom a donné lieu à des interprétations contradictoires, la province porte deux adjectifs dont le sens est quant à lui univoque. Ceux-ci désignent, l'un une région de plateaux d'altitude, d'où la province tire sa qualification de « Haut », et l'autre une région industrialisée, qui lui a valu depuis l'époque coloniale l'épithète d'« industriel ». Région de plateaux donc, intégrée au système géologique du Kundelungu qui abrite un faisceau plissé à la concavité dirigée vers le sud où se localisent les gîtes de cuivre qui forment, des deux côtés de la frontière avec la Zambie, le Copperbelt ou l'arc cuprifère (Robert 1946 : 67). Ces gîtes suscitèrent durant la période coloniale l'essor d'un vaste complexe industriel à partir duquel l'on parla de « Haut-Katanga industriel »; nulle part ailleurs dans le Congo belge, les ressources d'une région ne furent dévolues à un tel degré à la production industrielle. Chacun de ces termes renvoie donc in fine à la question des mines. Ces gisements furent le théâtre d'une industrie métallurgique ancienne, et ont fait la prospérité des pouvoirs qui se sont succédé depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Dans le Congo unifié, la santé de l'industrie du cuivre (et des minerais associés) est depuis bientôt 100 ans le grand baromètre de l'économie nationale. Ses recettes constituent le premier poste de devises et la première source de revenus de l'État, et des centaines de milliers de personnes, secteurs industriel et artisanal confondus, vivent au rythme des pulsations des cotations sur les marchés internationaux.

À cette évocation, on comprend déjà que d'une part, certaines questions touchant au Haut-Katanga ont une portée nationale, et que d'autre part, il faut plonger dans l'étude des évolutions antérieures. À bien des égards, le paysage économique et social emprunte à des processus de temps long nés de la colonisation. Beaucoup des problèmes que soulève aujourd'hui le développement de la province découlent de cette période et des régimes indépendants à sa suite. Ces considérations militent pour que l'on revienne une fois encore sur un passé qui a décidément bien du mal à passer. Comment en effet comprendre l'inertie qui frappe le modèle de

croissance katangais¹, l'interminable crise du monde paysan, l'occupation humaine et l'organisation des infrastructures du territoire, sans interroger les transformations économiques et politiques opérées depuis le début du xxe siècle ainsi que les idées dont elles procèdent ?

À l'exploitation du cuivre se sont greffés les trois éléments de ce qui devint la « signature » économique du Katanga colonial et indépendant : les industries des mines et du chemin de fer, et la ville, saillies d'un monde « neuf » bâti sur un substrat ancien, le monde rural.

Dire de l'industrie minière et de l'industrie ferroviaire qu'elles sont étroitement corrélées est presque un truisme tant cette affirmation tombe sous le sens. L'une et l'autre furent conçues en même temps pour servir un dessein commun, à savoir valoriser, du point de vue du capitalisme colonial, les ressources de la région. Au moment où celle-ci est livrée à la colonisation, le cuivre représente un marché certes instable, mais extrêmement profitable, grâce au développement de l'électricité depuis les années 1880. Dès lors que les campagnes de prospection se systématisent au tournant du siècle, on saisit rapidement la valeur exceptionnelle des gisements katangais, tout autant que les obstacles à lever : l'isolement de la région, qu'il faut relier aux côtes africaines, distantes de plus de 2000 km, la nécessité de fondre sur place le minerai et d'introduire de nouvelles méthodes de traitement, le besoin de disposer d'une source abondante de combustibles, ou de former et d'immobiliser une main-d'œuvre importante, etc. La création combinée en 1906 de l'Union minière du Haut-Katanga et de la Compagnie de chemin de fer du Bas-Congo au Katanga devait remédier à ces contraintes techniques. Toutes deux étaient contrôlées par les mêmes actionnaires, la Tanganyika Limited Company et la Société générale de Belgique. Par la suite, et durant 80 ans, les activités minières et ferroviaires ont évolué de concert, jusqu'à l'effondrement de la Gécamines. Elles furent les courroies d'entraînement des pôles industriels du Haut-Katanga, cristallisés autour de Lubumbashi et de Likasi. À l'indépendance, la compagnie cuprifère avait développé une constellation de sociétés filiales ou partenaires, toutes liées à l'activité minière, dans le domaine des inputs industriels (énergie, explosifs, acide sulfurique, etc.) ou des biens domestiques à destination de ses travailleurs (immobilier, ciment, alimentation, etc.). Gravitant autour, les prémices d'une industrie de biens de consommation étaient solidement implantées dans de multiples branches : denrées alimentaires (biscuiteries, boulangeries, huileries, confiserie, etc.), boisson (brasseries), tabac, textiles, bonneterie, savonnerie, etc. (Lacroix 1966 : 252-294). C'était là une mutation tardive de l'économie coloniale, longtemps freinée par le blocage opposé par les industriels de la métropole, qui entendaient préserver leurs débouchés sur le marché congolais. La grande crise des années 1930, les circonstances de la Deuxième Guerre mondiale et, finalement, l'émergence sur le tard d'un salariat noir au pouvoir d'achat croissant, finirent par rompre cet endiguement. Mais cette évolution n'altérait pas les fondamentaux macroéconomiques de la province, caractérisés par une forte extraversion et un degré extrêmement élevé de concentration autour du secteur minier et du groupe de l'Union minière. Depuis le déclin de ce dernier, devenu Gécamines en 1967, et la désastreuse opération de zaïrianisation dans les années 1970, cette architecture a basculé. Le tissu productif s'est désindustrialisé jusque dans les années 2000 où le regain du secteur minier a entraîné un redéploiement. En 2011, la production de cuivre a franchi le seuil historique du million de tonnes, ce qui représente plus de deux fois les niveaux de production record des années Gécamines. Sur les restes de l'ancien géant, a émergé un nouveau paysage industriel, fragmenté et piqueté d'entreprises de tailles variées qui opèrent à différents échelons de la chaîne de valeur. Et à partir de ce secteur, désormais déconcentré, l'on trouve une fois encore un ensemble de sociétés-liges qui se déclinent dans des activités diverses autour des biens industriels ou de consommation courante. Ce redécollage spectaculaire n'a pas eu de répercussions sur la situation du transport ferroviaire, victime des faibles performances de l'opérateur national, la Société nationale des Chemins de fer du Congo. Le secteur minier s'est dégagé de sa dépendance au rail en se tournant massivement vers le transport routier ; l'inverse n'est cependant pas vrai, car le redressement des activités ferroviaires est

<sup>1.</sup> Cette expression est empruntée au titre de l'étude de Lapeyre, Lebailly, Musewa M'bayo & Mutombo Kyamakosa (2011).

subordonné à sa capacité à récupérer une partie des parts de marché perdues. Pour ce faire, un retour à une privatisation (partielle) des services, longtemps refusée, n'est plus un tabou.

Troisième et dernier élément de ce triptyque, la ville est, dans la région, un phénomène auquel on ne trouve pas d'antécédent à l'occupation européenne. Dans le bassin du Moero, les centres intégrés au x1xe siècle aux grands réseaux commerciaux arabo-swahili (Pweto, etc.) ne développent pas de caractéristiques propres à les distinguer de simples villages importants ou de concentrations de villages, tandis que le bassin cuprifère n'offre aucun indice d'un complexe urbain. Lubumbashi et Likasi furent érigés ex nihilo pour servir d'enceintes humaines, industrielles et commerçantes à l'exploitation minière, auxquelles vocations s'ajoutèrent des fonctions administratives. S'y sont créées de nouvelles catégories d'individus qui se définissent non plus tant à partir de leur village d'origine qu'à partir de leur communauté recomposée, et dont le mode de subsistance et les références sociales suivent un processus qui s'autonomise progressivement du cadre antérieur. Ces artefacts coloniaux comptèrent dans la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle parmi les plus dynamiques de l'Afrique subsaharienne. On y retrouve les canons urbanistiques de la période coloniale, caractérisés notamment par une trame viaire en carré, un fonctionnalisme absolutiste, l'organisation des zones d'habitat selon des critères raciaux et d'ordre sécuritaire, déguisés en motifs hygiénistes, etc. Après l'indépendance, la fièvre urbaine a bousculé les cadres spatiaux et la réglementation de l'époque coloniale, notamment en matière de normes techniques de construction, en bouchant les interstices de la ville coloniale, en densifiant l'espace loti, et en étalant le bâti selon un schéma qui échappait dorénavant aux services de l'urbanisme. L'ordre racial de répartition des zones d'habitats durant la période coloniale a laissé la place à un ordre social. D'autres centres urbains, quelquefois très modestes, surgirent, parfois au départ d'un substrat préexistant, et demeurèrent d'envergure secondaire sinon modeste : Kipushi, Kambove, Kakanda, Kapolowe, Pweto, Kasenga, Sakania, etc. Essentiellement rassemblée sous la croissance d'Élisabethville/Lubumbashi et de Jadotville/Likasi, l'urbanisation a pris, dans le Haut-Katanga, une ascendance remarquable sur le reste du territoire.

L'ensemble de cette « superstructure », évoquée ci-dessus, s'est érigée sur un socle incarné par les sociétés rurales. Ou plus précisément leurs ressources, que la colonisation a classées en ressources naturelles (terres, hydrographie, etc.) et en ressources humaines, ces dernières étant réparties en trois catégories : main-d'œuvre ouvrière, main-d'œuvre corvéable et exploitants agricoles. Les termes employés ne sont pas axiologiquement neutres : la notion de main-d'œuvre exprime l'idée d'un capital humain non autonome, employé pour le bénéfice d'un intérêt extérieur (entreprise, État) ; celle d'exploitant est plus ambiguë, car le statut des paysans va évoluer sous la colonisation, d'une forme relativement libre à une forme captive, ou en tout cas contrainte.

L'expropriation et le lotissement des terrains, l'exploitation des gisements miniers et des cours d'eau pour la production industrielle, les transports et la production d'énergie sont les manifestations les plus triviales de l'appropriation des ressources. En revanche, la mobilisation des ressources humaines est plus complexe à appréhender. Il nous semble néanmoins justifié de nous y attarder, car il n'est pas possible de faire un diagnostic de l'agriculture paysanne actuelle, sans saisir les grands mouvements qui ont traversé les communautés rurales depuis plus d'un siècle.

Dès l'origine, l'occupation européenne eut un caractère éminemment économique, qui transpirait notamment de l'accointance profonde liant les milieux d'affaires et l'Administration, tant dans la métropole qu'à la tête du Katanga. La valorisation de la région du point de vue du capitalisme colonial transforma les habitants en unités économiques, en force de travail. Partout où la progression des transports créait de la concurrence, la rareté de cette force de travail créa, jusqu'à la grande crise économique de 1929-1934, une tension permanente entre différentes branches d'allocation, incarnées par les catégories précitées de ressources humaines : main-d'œuvre ouvrière (mines, chemins de fer), main-d'œuvre corvéable (portage, ouverture de routes, etc.) et exploitants agricoles. Le marché du travail était au demeurant dominé par des facteurs non économiques. Les populations rurales, devenues unités de travail, furent sujettes à des formes variées de violences, non encadrées (recrutements coercitifs, pillages alimentaires) ou réglementées (corvées,

cultures obligatoires, autorité de la coutume), qui furent plus ou moins tempérées selon les périodes. Les violences non encadrées furent le plus durement éprouvées dans les années 1910 et jusqu'au seuil de la décennie suivante, où l'affaiblissement causé par la perte d'hommes valides et la ponction des ressources vivrières, fragilisaient les communautés agraires face aux épisodes de disettes ou d'épidémie. Vers la fin des années 1920, dans le même esprit qu'elle découragea l'implantation d'un colonat blanc agricole coûteux en travailleurs africains, l'Administration sapa progressivement les bases d'une économie agricole africaine intégrée à l'économie coloniale, en s'attaquant d'abord au commerce ambulant, puis à la faveur de la crise économique, en généralisant les cultures obligatoires et en établissant une économie dirigée. Ces décisions procédaient d'une manière ou d'une autre de la priorité accordée à la grande industrie, dont il fallait assurer un volant de main-d'œuvre disponible et maîtriser les coûts de production en les maintenant aussi bas que possible. Lorsque l'on envisagea de rationaliser l'exploitation économique de la Colonie sous forme de zones économiques, la région du Haut-Katanga fut la seule du Congo à être totalement pensée pour servir l'expansion de son industrie, en l'occurrence de l'Union minière. Entretemps, la politique dite de « stabilisation de la main-d'œuvre indigène » adoptée par l'Union minière et la crise économique avaient eu pour effet de relâcher la tension sur le marché du travail, mais les conditions créées dans les campagnes par le renforcement de l'autoritarisme de l'État colonial y décourageaient toute perspective de redressement. Il nous semble que l'origine profonde de la crise structurelle de l'agriculture paysanne dans la province est à situer dans ces années charnières. La Deuxième Guerre mondiale ne fit qu'y aggraver la situation, mais amena ensuite, dans un contexte plus favorable, à modifier le regard du colonisateur sur les campagnes. Ce contexte nouveau est le fruit d'un faisceau d'éléments issus d'horizons divers. Sur le plan des idées, on assiste à l'émergence d'une génération agissante d'intellectuels humanistes dans la société évilloise et à l'affirmation des sciences sociales dans le champ colonial. Sur le plan économique, les fruits de la « stabilisation » et l'investissement dans la mécanisation des moyens de production ont diminué la pression à l'embauche dans l'industrie, tandis que s'amorce un nouveau cycle économique porteur de croissance jusqu'à la fin des années 1950. Sur le plan politique, l'effort porte sur la réalisation d'un vaste programme pour le développement économique et social du Congo, où la dimension agricole et le bien-être social des populations africaines sont initialement mises en exergue. Cet alignement exceptionnel de dispositions favorables eut pourtant très peu d'effets sur la modification des conditions matérielles d'existence en milieu rural. Les campagnes katangaises étaient sorties exsangues de la Seconde Guerre mondiale et celles du Haut-Katanga abordaient l'indépendance avec des niveau de vie parmi les plus bas du Congo. Sur le plan des mentalités, le divorce du milieu rural d'avec celui des villes était consommé, accentué par l'atténuation des liens personnels qu'entretenaient les citadins avec le village.

La colonisation a introduit une forme de culte de la modernité, symbolisée par l'attrait pour le progrès technologique, l'urbanité et la puissance productive (industries métallurgiques, centrales hydroélectriques, etc.), laquelle modernité s'est érigée en une sorte de miroir antinomique de ce qui renvoyait à la tradition : la ville et le village furent l'un et l'autre les réceptacles de cet imaginaire iconique, et la ruralité devint synonyme d'arriération. L'esprit du temps était à la déconsidération du village. De façon très symptomatique, la politique maritale de l'Union minière avait changé : là où la compagnie encourageait auparavant ses travailleurs à trouver une épouse au village, elle incitait désormais à la trouver dans les centres, où celle-ci serait plus « adaptée » à la modernité et au rôle qu'elle aurait à remplir dans l'économie domestique. Il y a sur ce point une dissonance flagrante entre le vécu de cette dualité asymétrique et la pratique politique, lorsque dans leur tentative d'arraisonner la province dans la marche à l'indépendance, les élites politiques ex-coloniales et congolaises jouèrent la partition des chefferies locales et de la ruralité, sortes de testamentaires d'une « authenticité katangaise », pour contrebalancer le poids des masses urbaines, où elles étaient en ballotage défavorable (voir tome 1). Sous les régimes politiques suivant l'indépendance, les programmes agricoles et la pensée politique perpétuèrent ce double décentrement vers la modernité et vers la ville. Des actions sociales réalisées avec le concours de la FULREAC puis de la Gécamines aux initiatives du gouvernement Katumbi, en passant par les décisions du Conseil économique national

en 1974, et les politiques d'approvisionnement de la Gécamines dans les années 1980, tout dénote dans les conceptions des dirigeants un tropisme technologique et une hiérarchisation des priorités où les problèmes urbains trônent au premier rang, au préjudice de l'intérêt des populations rurales. C'est d'ailleurs un sujet qui dépasse largement les limites de la province, comme tendent à le démontrer les échecs répétés des grands projets agro-industriels dans lesquels se fourvoie régulièrement le pouvoir<sup>2</sup>. Sans pour autant méconnaître le jeu de facteurs conjoncturels et politiques tiers (crise économique, enclavement, zaïrianisation, pillages, guerres, etc.), renouer ainsi avec l'écheveau complexe des conditions historiques de l'évolution de l'agriculture paysanne montre combien la crise presque séculaire dans laquelle elle se maintient tient davantage de décisions politiques concertées et de mécanismes économiques de prédation, que d'une sorte d'apathie atavique et d'un « défaut » de technologie, auxquels les discours ambiants la renvoient souvent. On est aussi amené à reconsidérer à cette aune le tribut payé par la paysannerie katangaise au triptyque industrie minière-rail-villes.

Sinon dans son discours qui recycle dans une version « verte » ultralibérale la vieille recette des pôles industriels, où cette fois les fermes agro-industrielles remplaceraient l'industrie métallurgique traditionnelle, le dernier gouvernement de l'ancienne province du Katanga n'a pas apporté de rupture. Sous la longue mandature de Katumbi, des progrès ont été réalisés dans l'amélioration de la circulation sur plusieurs axes importants, qui devraient en principe favoriser le commerce vivrier. Mais dans les conditions actuelles de production et de transport, et compte tenu de la structure actuelle des chaînes de valeur dans les filières agricoles, seuls le maraîchage et la pêche sont des activités rentables. Le maïs, l'aliment de base dans le régime alimentaire des citadins, n'est pas concurrentiel face aux importations zambiennes, de meilleure qualité et écoulées à un prix inférieur. Le Haut-Katanga ne manque pourtant pas de terrains favorables à des cultures à plus hauts rendements. Plutôt que d'investir dans le

renforcement des services d'encadrement agricole de base, dans l'organisation de filières semencières et de créer, auprès des communautés paysannes, des conditions incitatives à sa production, l'autorité provinciale a préféré s'appuyer sur le secteur industriel en faisant appel aux opérateurs miniers et en démarchant les investisseurs pour « vendre » un Katanga agricole. L'instabilité sécuritaire dans le nord de la province et les pénuries alimentaires régulièrement organisées à partir de la Zambie n'ont certes pas créé des conditions favorables au déploiement d'une véritable politique paysanne qui nécessite d'investir dans différents secteurs et qui demande du temps pour produire des résultats ; peut-être l'expérience très mitigée des grands et coûteux projets alimentaires développés dans les années 1980 au Katanga ont-ils dissuadé d'agir en ce sens. Mais le résultat est que jusqu'à aujourd'hui, les campagnes demeurent le refouloir des problèmes urbains, le parent pauvre de la politique. Sous la transition puis sous la Troisième République, la titrisation du sol en carrés miniers, la multiplication des projets miniers et la prolifération de l'extraction artisanale ont engendré de nouvelles formes de prédation en milieu rural, caractérisées par des expropriations, des délocalisations ou des cas de pollutions massives, chacune menaçant davantage l'équilibre social et économique des communautés affectées.

Au reste, la province ne parvient pas à se départir de sa dépendance à la rente de ses mines, qui n'ont pas apporté localement tous les bénéfices escomptés du régime minier de 2002-2003. On attendait que le secteur génère une importante manne financière, qui rejaillirait partiellement sur les entités locales ainsi refinancées. Mais les « trous » de la rente autant que la rémanence des pratiques de rétention au niveau central, tarissent la source, dont les retombées fiscales se mesurent au compte-goutte au niveau des territoires, et entravent le fonctionnement des administrations publiques locales. Les recettes publiques n'ont pas profité du super-cycle des cours des matières premières sur lesquels ont largement prospéré les opérateurs miniers, associés le plus souvent dans des coentreprises avec la Gécamines.

La Gécamines, justement. La moribonde minière impossible à achever, qui se débat depuis des années avec un passif colossal, s'est muée en courtier du sous-sol katangais. Entreprise protéiforme au fil

<sup>2.</sup> Pour citer deux exemples symboliques, évoquons les cas de Kanyama-Kasese (province du Haut-Lomami), porté par Laurent-Désiré Kabila à son accession au pouvoir en 1997, et de Bukanga Lonzo, sous les auspices de Joseph Kabila.

de l'histoire, et à laquelle s'ancre une partie de la mémoire katangaise, mais une mémoire équivoque. « Dévoreuse d'hommes » dans ses premières années, « totalitaire » à partir de la mise en œuvre de sa politique de stabilisation de la main-d'œuvre, mais aussi dernier reliquat de l'État providence dans les années 1980 au moment où tout se délite dans la vie économique et sociale zaïroise. Un « État dans l'État » pourvoyant au logement, à l'alimentation et à la rémunération de ses employés, contrôlant l'ensemble des aspects de la vie de ses travailleurs et de leur famille nucléaire dans l'enceinte des cités, allant jusqu'à transposer son modèle autoritaire dans l'intimité du foyer, à travers la figure patriarcale du mari pourvoyeur des ressources et maître des décisions, et de l'épouse et mère chargée des tâches domestiques et des enfants (Dibwe dia Mwembu 2001). Ce modèle a fait long feu, et s'effrita dès avant l'effondrement des années 1990. Ces années 1990 qui mirent à nu une autre facette de l'entreprise, celle d'un monde social extrêmement stratifié, où les détournements pratiqués dès la fin des années 1960 par le pouvoir central avec l'aval, sinon la complicité, de la haute direction, se propagèrent finalement à tous les niveaux de l'entreprise, des cadres aux ouvriers. Une entreprise, dont on cultivait depuis l'Union minière la discrétion dans la publication des résultats et la comptabilité (Rubbers 2006). Beaucoup reste à écrire sur la proximité qu'entretenait la direction de la compagnie avec le pouvoir politique, depuis les temps anciens où les dirigeants du Comité spécial du Katanga se confondaient avec ceux de la province, jusqu'à la Troisième République. L'actuel régime perpétue l'héritage, transmis par les années Mobutu, de désigner les hauts dirigeants par ordonnance présidentielle, et l'on soupçonne désormais la compagnie de fonctionner comme un « État parallèle », dérogeant aux lois et sans rendre de comptes aux organes institutionnels de la République, qui en demeure pourtant l'unique actionnaire à ce jour (Centre Carter 2017). Plus que jamais, malgré les réformes, la Gécamines semble préserver sa capacité à peser sur l'économie provinciale et nationale, même si depuis son époque de producteur hégémonique, celle-ci revêt désormais d'autres formes.

L'analyse qui précède est le fruit des recherches développées dans ce deuxième tome. Celui-ci suit une structure en cinq chapitres, dont l'ordre ne correspond pas exactement à celui des sujets abordés dans cette introduction. Le premier chapitre s'intéresse aux villes en remontant à leurs origines coloniales. Nous laissons au premier tome le traitement de certaines questions spécifiques relatives aux migrations et aux rapports sociaux qui s'y sont forgés, pour nous concentrer sur la ville en tant que sujet. Quelle dimension Lubumbashi et Likasi occupent-elles dans l'espace de la province, quel fut le rythme de leur expansion, quelles mutations urbanistiques et sociologiques ont-elles connues depuis l'indépendance ? Le second chapitre se consacre à l'étude du monde paysan. Dans une première section, celui-ci retrace essentiellement sous le rapport de l'agriculture, les répercussions du mode colonial d'occupation sur les conditions d'existence locales et les mutations idéologiques relatives au statut et au rôle des campagnes. Le chapitre s'attarde sur les évolutions depuis l'indépendance, avec un focus particulier sur le « tournant » que constitue l'année 1974, sur le rôle grandissant de l'Union minière/ Gécamines dans la production agricole et l'encadrement de la petite paysannerie, et finalement sur la politique agricole du dernier gouvernement du Katanga unitaire. Dans une seconde section plus brève, l'accent se porte sur la géographie humaine et son évolution dans le temps à partir de l'exploitation commentée de six sources distinctes. Le troisième chapitre fait le point sur la situation de l'agriculture sous la Troisième République en présentant les ressources naturelles de la province, les types d'exploitation, les productions végétales, l'élevage et la pêche, et la commercialisation des produits agricoles dans les centres. Le quatrième chapitre se penche sur le secteur minier. Il s'ouvre sur une énumération des principales ressources minérales, puis présente brièvement les marchés d'exploitation des minerais valorisés et les liens étroits qui continuent à souder l'économie katangaise et les mines. Dans une troisième section, le régime institutionnel et normatif du secteur minier est abordé, avec un accent porté à la captation des retombées économiques. Les sections suivantes s'intéressent chacune aux deux branches du secteur : industriel et artisanal. Dans le premier cas, l'accent se porte sur l'évolution de la Gécamines, le processus de privatisation, les principaux sites d'intérêt industriel, et l'organisation du secteur via les chaînes de contrôle actionnariales. Dans le domaine artisanal, les développements concernent l'évolution récente du métier de creuseur, l'organisation sur les sites de production, le cadre

normatif et ses limites, et les circuits commerciaux. Les deux dernières sections du chapitre traitent de la cohabitation entre le développement des activités minières et celui des communautés locales, et des tractations qui entourent la réforme du Code minier. Le cinquième chapitre, enfin, s'adresse aux secteurs auxiliaires. Dans une première partie, l'évolution de l'organisation des transports sous la colonisation est abordée, avec un accent particulier sur le développement du réseau routier, la pratique du portage, et l'extension des chemins de fer. Celle-ci se conclut sur la situation des transports à l'indépendance. La seconde partie aborde les évolutions récentes et les enjeux liés aux secteurs auxiliaires, avec cette fois un accent particulier porté au transport par routes, à la SNCC, et au secteur énergétique.

Le fait de sonder le passé ne donne pas à cet ouvrage une dimension historienne à proprement parler. L'étude des villes, de l'agriculture paysanne et de l'organisation du territoire est abordée dans le temps long, mais non dans une perspective historienne qui aurait demandé des investigations plus approfondies. L'ambition est d'emprunter au passé ce qui peut éclairer l'entendement sur des questions actuelles, mais non de reconstruire les processus historiques qui demanderaient de saisir à chaque instant l'ensemble des possibles disponibles, au lieu de ne retenir que les potentiels réalisés. Nous insistons donc sur le fait qu'il s'agit davantage d'une rétrospective des évolutions antérieures, afin de lever tout malentendu éventuel sur la suspicion de faire de l'histoire téléologique. Un autre piège de cette approche serait de verser dans la pratique de l'histoire « saute-mouton » : puiser des événements du temps A pour interpréter les événements du temps C sans tenir compte des stades d'évolutions intermédiaires du temps B. Conscient de ce risque, nous nous sommes abstenus de créer des parallèles trop explicites entre passé et présent, mais on ne peut occulter les résonnances très actuelles de situations passées, qui tendent à considérer qu'en bien des matières, là où l'on croit pourtant innover, l'histoire manque de renouvellement. Pour s'en tenir à un cas d'étude, la libéralisation du secteur minier engagée en 2002-2003 gagnerait à être mise en perspective avec la vaste politique d'attraction des grands capitaux initiée dans les années 1920, et cristallisée dans la loi de 1927, encourageant les fusions-acquisitions et les investissements sur fond de mesures fiscales avantageuses (Buelens 2007: 234). En définitive, cet ouvrage entend proposer une lecture des principaux paramètres économiques et sociaux, et de leurs figures saillantes, pour offrir des matériaux à un travail ultérieur. Celui-ci pourrait prendre la forme d'une étude dynamique où interagissent les différentes strates sociales (population, entreprises, État) au sein de leurs lieux d'existence respectifs (villes, campagnes), qui interroge la mécanique de ces interactions, et qui saisisse les déterminants principaux des modifications qui s'y produisent.

Pour conclure, le contenu de ce tome a évolué au fil du projet et son plan final a marqué certaines inflexions depuis le plan d'origine. Par rapport à d'autres monographies, les questions de santé et d'enseignement ont été mises de côté pour se concentrer davantage sur les villes, l'agriculture paysanne, l'organisation du territoire et l'activité minière. Ici se pose une question délicate. Dans une province définie avant tout par ses gisements, la monographie pêche paradoxalement par l'absence d'un chapitre consacré à la géologie. Il nous a fallu en dernière instance écarter les différentes versions reçues. L'actualisation des connaissances dans ce domaine continue de poser un sérieux défi.

#### RÉFÉRENCES

Buelens, F. 2007. Congo 1885-1960. Een financieel-economische geschiedenis. Berchem: EPO.

Centre Carter. 2017. « Affaires d'État : privatisation du secteur du cuivre en République démocratique du Congo ». Lien Internet : https://www.cartercenter.org/resources/pdf/news/peace-publications/democracy/congo-report-cartercenter-new-2017-french.pdf (consulté le 23/11/2017).

Dibwe dia Mwembu, D. 2001. Bana Shaba abandonnés par leur père : structures de l'autorité et histoire sociale de la famille ouvrière au Katanga 1910-1997. Paris : L'Harmattan.

Lacroix, J.-L. 1966. Industrialisation au Congo. La transformation des structures économiques. Paris/La Haye: Mouton. Lapeyre, F., Lebailly, P., Musewa M'bayo, L. & Mutombo Kyamakosa, M. 2011. Le Modèle de croissance katangais face à la crise financière mondiale: enjeux en termes d'emploi. Genève: Bureau international du Travail (« Document de travail », n° 82).

Robert, M. 1946. *Le Congo physique*. Liège : H. Vaillant-Carmanne. Rubbers, B., 2006. « L'effondrement de la Générale des Carrières et des Mines. Chronique d'un processus de privatisation informelle ». *Cahiers d'Études africaines*, XLVI (1), 181 : 115-133.

### **CHAPITRE 1**

## LA VILLE: EMPRISE ET EMPREINTE

## 1. L'ORGANISATION DE L'ESPACE AVANT LES VILLES COLONIALES

Dans l'histoire multiséculaire de l'urbanisme en Afrique, les villes du Haut-Katanga sont d'installation récente. Jusqu'à la domination européenne, la région ne jouit d'aucune tradition citadine au sens d'une place marquant de son emprise économique et sociale un territoire donné<sup>1</sup>. Au sud, les grandes villes comme Lubumbashi et Likasi ou les cités minières comme Kipushi et Kambove, sont de purs artefacts coloniaux. À l'est, le long de la frontière hydrographique avec la Zambie, les noyaux d'implantation anciens n'ont pas accouché de centre urbain véritable. Au nord, Pweto concentrait au xixe siècle le siège de la chefferie du même nom et un poste commerçant pour les trafiquants arabes ; le Comité spécial du Katanga (CSK) y établit son premier siège en 1901. Le long du Luapula, Kasenga était à l'origine un espace populeux situé à une douzaine de kilomètres au sud de son emplacement actuel. Dans

1. Dans l'ancienne province du Katanga, on trouve comme manifestations urbaines préexistantes, la capitale lunda installée à Musumba (territoire de Kapanga), qui devait compter encore 20 000 habitants au milieu du XIXº siècle. De taille similaire, Bunkeya, dans la vallée de la Lufira, a un statut moins tranché : Léon de Saint Moulin (2010 : 31, note 13) l'inclut dans sa liste des centres précoloniaux ; à l'inverse, Catherine Coquery-Vidrovitch (1993 : 26-27) n'en fait pas mention, tandis que dans sa thèse sur le royaume yeke, Hugues Legros préfère évoquer une agglomération de villages (1994 : 248). En Afrique australe, les traces d'une civilisation de la pierre les plus proches ont été identifiées dans un vaste ensemble géographique qui s'étend du Zambèze à l'Orange en Afrique du Sud.

la botte sud-est enfin, Kasumbalesa et Mokambo incarnent les avatars contemporains du trafic transfrontalier et de l'exploitation minière.

À la fin du XIX° siècle, le bassin minier est jalonné de sites exploités et reliés par un lacis de pistes commerciales². À longue distance, celles-ci arriment cet espace au cœur de l'Afrique aux deux façades océaniques ainsi qu'aux régions méridionales. Tombée dans l'orbite yeke à partir de 1860 environ, la zone tire sa réputation de ses richesses cuprifères, dont le commerce assure le dynamisme du royaume de M'siri et attise les convoitises de pouvoirs concurrents (Verbeken 1956 : 124-127). Dans les années 1870 au plus tard, cette renommée atteint l'Occident qui a vent de l'existence d'importants gisements miniers par les récits des explorateurs Livingstone, Cameron, Reichard et Böhm ; ils font état du commerce de lingots et de fils de cuivre. Le

<sup>2.</sup> Dans cette région ont été exhumées les preuves les plus anciennes d'une métallurgie du cuivre et du fer en Afrique centrale. Le site de la Naviundu, à quelques kilomètres à l'ouest de Lubumbashi, près des mines de l'Étoile et de la Ruashi, a révélé d'abondantes traces de fonte du cuivre (malachite, scories, fragments de poterie, etc.). Des objets datant approximativement du IVe siècle, voire peut-être du IIIe siècle de notre ère, ont été identifiés (Anciaux de Faveaux & de Maret 1984: 5-20; Bisson, Childs, De Barros & Holl 2000: 115). Dans la botte du Katanga et jusque dans la vallée de la Lufira, les groupes balala, baushi et balamba développèrent une industrie prospère qui, quoi qu'en disent certaines sources coloniales, aurait survécu à l'occupation yeke (Verbeek 1987 : 310-312). Pareillement, avant la conquête swahili, les populations kaonde et sanga de la région de Likasi fondaient des lingots et des croisettes de cuivre (Verbeken 1956: 124-125).

pouvoir colonial tarde néanmoins à se concrétiser et, jusqu'aux derniers feux du XIX<sup>e</sup> siècle, le Katanga reste largement méconnu des Européens<sup>3</sup>.

L'occupation administrative ne s'affirme qu'à partir de 1901-1903 et avec elle s'ensuit une meilleure connaissance du terrain. Le CSK, créé en 1900 et devenu le nouveau pouvoir concédant de la région, travaille à contrôler l'intérieur de son domaine. De 8 postes européens en 1901, le nombre passe à 22 deux ans plus tard, puis à 28 en 1910 quand l'érection du Katanga en vice-gouvernorat annule la délégation des pouvoirs d'administration du CSK. Dans le même temps, Tonneau, représentant du CSK en Afrique entre 1903 et 1911, procède à la reconnaissance d'un grand nombre de chefferies dans le sud-est.

Dans le bassin minier, les progrès géologiques complètent l'état des informations sur le milieu physique. Les prospections menées entre 1900 et 1909 par la Tanganyika Company Limited (TCL) pour le compte du CSK mettent au jour les ressources minières. À la fin 1902, 52 sites sont cartographiés, et déjà on y retrouve les principaux gisements plus tard exploités par l'Union minière du Haut-Katanga (UMHK)<sup>4</sup>: Kipushi, Luishia, Shituru, Likasi, Kolwezi, Musonoie, Kambove, etc. (Moreau & Brion 2009: 50).

La première carte détaillée du Katanga est l'œuvre de H. Droogmans, alors président du CSK. Réalisée en 1903, elle paraît l'année suivante. Nous

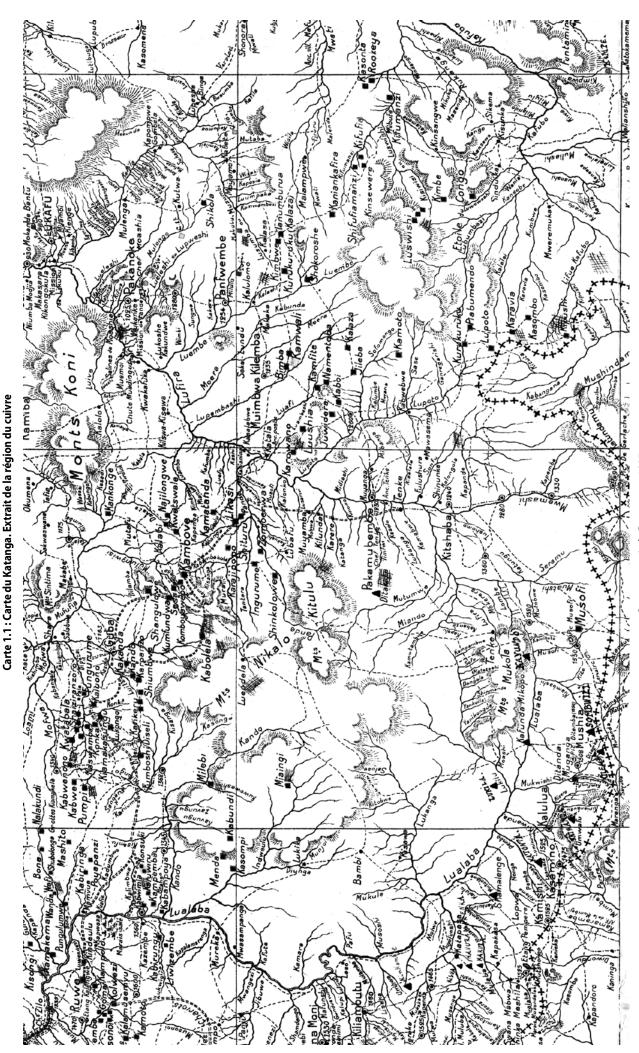
3. Animée dans les années 1880 par une série d'expéditions (Reichard et Böhm pour les Allemands; Thompson et Sharpe pour les Britanniques; Le Marinel, Delcommune, Stairs, Bia et Francqui pour l'État indépendant du Congo (EIC)), la reconnaissance du Lomami et du Katanga marque le pas au cours de la décennie suivante pour des raisons politiques : massacre de l'expédition Hodister à Riba-Riba en 1892, campagne contre les Swahili jusqu'en 1892, révolte des Batetela en 1895, lutte contre les différentes bandes de soldats réfugiés dans la région méridionale, fermeture du bassin du Lualaba placé sous régime militaire spécial, etc. En 1899, seul le poste de Lofoï, à deux journées de marche de Bunkeya, maintient une présence européenne, qui s'efforce de préserver les prétentions souveraines sur les anciennes possessions de M'siri (Lambert-Culot 1972: 276-277). Enfin, avant 1900, le Katanga n'a jamais accueilli simultanément plus de 6 agents de l'État.

reproduisons dans ce volume un extrait de l'édition augmentée de 1907 (carte 1.1). Ce travail n'est pas seulement une synthèse des connaissances physiques et de géographie humaine accumulées jusqu'alors ; grâce notamment à la compilation de données géodésiques, de récits d'exploration et de rapport de reconnaissance des cours d'eau, il reporte également avec un haut degré de précision, mais non sans quelques erreurs, l'organisation spatiale telle qu'elle prévalait avant les transformations qu'apportera l'occupation coloniale.

Dans l'arc cuprifère, 75 gisements s'étalent à l'ouest de la Lufira et jusqu'à Ruwe (Kolwezi) : dans la seule région de Kambove-Likasi, il y en a 16, et 21 dans la région Nguba-Fungurume. Dans l'entre Lufira-Luapula, 40 sites sont répertoriés. Dans la botte, enfin, au sud de la Kafubu, 6 sites apparaissent. Déjà sont cités des noms fameux, tels que : Lonshi, Luushia (Luishia), Kaboi (Kipoi), Kinsewere (Kinsevere), Luswishi (Luiswishi), Étoile du Congo (Ruashi), Kipushi, Shinkolowe (Shinkolobwe), Shituru, Kamatanda, Kabolela, Kambove, Musonoi, Kolwezi, Kamoto, etc. Tous sont antérieurs à la colonisation européenne<sup>5</sup>. Grévisse, ancien commissaire de district et historien amateur, attribuait aux Lemba le contrôle historique des mines situées entre le Luapula et la Lufira (Étoile, Ruashi, Kalukuluku, Luishia, Kamwale, Kyandwe, Kalwano et Kipoi), et aux Temba de Shindaika celui des mines de la région de Lubumbashi. Les Sanga, contestés plus tard par les Yeke de M'siri, contrôlaient l'espace entre la Lufira et le Lualaba ; ils y exploitaient les mines de Likasi, Kamatanda, Kambove, Msesa, Kalabi et Kakanda; à l'ouest, l'auteur termine par la mention du gisement de Mindingi, travaillé par les Lembo de Mubambi (1956 : 180-181). Dans la botte de Sakania également, une industrie ancienne est attestée : les Balala (notamment autour de l'ancien centre minier de Musamani) et les Baushi (au moins sur le site de la Katondo) « étaient parvenus à une production très

<sup>4.</sup> Dans la suite du texte, cette entreprise est désignée alternativement par « UMHK » ou « Union minière ».

<sup>5.</sup> J.-L. Brion et R. Moreau décrivent ainsi le site de Kipushi tel qu'il se présente au moment de sa première « découverte » par Sharp en 1890 : « la carrière des indigènes mesure 225 mètres de long et 27 mètres de large. La profondeur atteint 10 mètres en moyenne, mais 30 en certains points et la masse des minerais enlevés peut être évaluée à 150 000 tonnes, ce qui représente plus de 34 000 tonnes de cuivre! » (2006 : 69.)



Source: extrait de Droogmans 1907.

poussée dans le domaine de la fonte et de la forge du fer. », selon L. Verbeek (1987 : 310-311).

La carte représente encore les établissements humains identifiés le long des tracés caravaniers de l'époque en bordure du Luapula-Moero et, plus clair-semés, le long des tributaires de la Lufira (Kafila) ou du Luapula. Enfin, on observe que les grands axes de circulation préfigurent le réseau de communications colonial.

Ainsi, toute la région s'offre à voir comme un espace dynamique<sup>6</sup> parcouru par un réseau de pistes caravanières, mais dépeuplé dans sa partie sud et affaibli par une ère de conflits violents ouverts aux environs de 1850, attisés par l'ampleur de la traite humaine, les incursions arabo-swahili et les luttes internes pour le pouvoir. Le bassin de la Kafubu, où s'érigera Lubumbashi, est pratiquement désert ; la population se concentre davantage dans la région marécageuse du Luapula en pays aushi et à l'extrême sud-est dans ce qu'on appelle l'Ilala (Verbeek 1987 : 303). Les anciennes structures se sont étiolées au profit de nouveaux peuples (Chokwe par ex.) et d'entrepreneurs militaires comme M'siri, eux-mêmes finalement évincés par les Blancs. Les nombreuses petites chefferies locales (Kaonde, Sanga, Lamba...) associées auparavant à la jouissance du sol dans une large autonomie relative vis-à-vis des entités culturelles dominantes (Mwant Yav, Kazembe, Upemba...) sont également ébranlées (Bruneau & Pain 1987: 17).

#### 2. LE PHÉNOMÈNE URBAIN

#### 2.1. LA VILLE DANS L'ESPACE DU HAUT-KATANGA

## 2.1.1. LA VILLE COMME AGENT DE RECOMPOSITION DE L'ESPACE HUMAIN

En quelques décennies, la colonisation édifia le long de l'arc cuprifère un chapelet de centres miniers de part et d'autre de la frontière avec l'actuelle Zambie : de Kolwezi à Kabwe, en passant par Lubumbashi, Kitwe, Ndola, etc., ils sont une vingtaine au total (Nzuzi 1987 : 60). Leur avènement contribua à créer deux ensembles : le bassin cuprifère au sud, charpenté par le chemin de fer, urbanisé et industrialisé, et l'intérieur du pays qui correspond

aux zones éloignées des voies d'accès principales, en proie à l'exode de ses habitants. La partie sud devint le centre de gravité démographique de la région et à l'indépendance, les villes d'Élisabethville et Jadotville accueillaient à elles seules près de la moitié de la population du Haut-Katanga.

J. Higginson (1989) a montré que les développements primitifs des centres urbano-industriels ont précipité dans la crise le système agraire local et le peuplement des campagnes (voir chapitre 2). La rotation élevée du personnel liée aux contrats à court terme (3 à 6 mois) et aux taux dramatiques de morbidité et de mortalité en vigueur dans les camps et les chantiers, aiguisait les besoins de recrues. Et le programme d'extension de l'Union minière lancé à partir de 1919, accentua cette tension<sup>7</sup>.

Élisabethville et Jadotville constituaient pour ces recrues les principales destinations. L'état des moyens de transport limitant fortement au départ l'aire de recrutement, le Haut-Luapula, et le Tangayika (qui s'étendait alors au pays de Pweto) furent par leur proximité géographique logiquement purgés très tôt dans certaines zones de leurs hommes valides. De 12 % en 1914-1915, la proportion d'engagés originaires du Haut-Luapula dans ses nouvelles limites passa à 35 % en 1922 (Jouan 2012 : 34-35). Dès cette époque toutefois, les réengagements étaient nombreux : plutôt que de rentrer au village, où la récession se superposait depuis 1921 à la crise agraire, beaucoup de travailleurs préféraient désormais demeurer en ville malgré la médiocrité des conditions de vie et de travail.

À rebours du sort des campagnes, certains centres secondaires prospérèrent dans l'orbite des industries et des villes minières. La nécessité de nourrir une population citadine en pleine croissance (Élisabethville comptait environ 15 000 habitants en 1921) déboucha en effet sur l'éclosion d'activités alimentaires et de chaînes commerciales implantées dans l'arrière-pays. Ces centres secondaires, écrit M. Chambikalenshi Musambachime, « avaient un

<sup>6.</sup> B. Fetter évoque en 1905, l'existence de 3000 mineurs africains actifs sur les sites katangais (1968 : 21).

<sup>7.</sup> Le programme d'extension de l'Union minière reposait en priorité sur l'augmentation des effectifs et sur l'intensification de leur exploitation. En effet, l'adoption de nouvelles technologies à laquelle on assista alors se traduisit non pas par une diminution de la charge de travail humain, mais par un alignement des cadences sur le rythme des machines et par un accroissement de l'effort (Higginson 1989 : 38-39).



Camp de pêche à l'embouchure du Luapula, près de Kashato, s.d. (HP.1956.15.150, collection MRAC Tervuren ; photo Rosmant (Inforcongo) © MRAC.)

rôle de première importance dans le développement économique, politique et social de leur espace d'implantation : d'un point de vue urbain, ils [servaient] de bases avancées à l'occupation des campagnes. D'un point de vue rural, ils [officiaient] aussi bien comme marchés que comme centres de distribution où les produits des zones rurales étaient collectés, commercialisés et introduits dans l'économie de marché local, régional ou à l'exportation » (1995 : 51)<sup>8</sup>.

Le développement le plus remarquable se situe dans le bassin du Luapula-Moero, espace industrieux et populeux ancien, où l'apparition d'une demande alimentaire durable et croissante dans les villes minières modifia la physionomie des échanges et l'équilibre économique local; l'augmentation des activités s'accompagna de l'émergence de centres secondaires qui à leur tour drainèrent les populations

des zones avoisinantes, attirées par les opportunités économiques. L'importance de ce bassin se signala dès 1912-1915 par l'accroissement du commerce avec Lubumbashi, commerce auquel Kasenga servait à la fois de point de collecte et de transit : « beaucoup de commerçants marchaient, couvrant les 220 km de distance en sept à dix jours. D'autres utilisaient des vélos, couvrant la distance en 3 à 4 jours. » (Chambikalenshi Musambachime 1995 : 56). L'administration consacra le rôle de cet axe, en faisant réaliser assez tôt (entre 1915 et 1920) une route carrossable en toute saison, afin de faciliter le transport rapide de produits vivriers : manioc, haricots, noix, bananes, tabac, poules, chèvres, moutons, mais aussi de main-d'œuvre recrutée (ibid.). Les ressources halieutiques du bassin générèrent dès les années 1920 les prémices d'une industrie de la pêche qui s'est cristallisée autour de Kasenga et Kilwa. Celle-ci s'épanouit après la grande dépression (1931-1934), et surtout durant la Deuxième Guerre mondiale, suite à l'arrivée de colons grecs et italiens qui en mécanisèrent la pratique et suscitèrent l'efflorescence d'activités auxiliaires (construction navale, chaîne du froid, etc.) (voir plus bas).

<sup>8.</sup> Plusieurs citations dans ce chapitre sont tirées de contributions de langue anglaise, précisément : Chambikalenshi Musambashime (1995), Fetter (1976), Higginson (1989) et Ngoie Tshibambe & Mbuyi Kabunda (2010). Nous indiquons une fois pour toute que ces citations sont traduites en français par l'auteur.

D'autres centres secondaires surgirent dans la zone minière elle-même. En effet, un même redéploiement d'entités (semi-)rurales s'opéra en périphérie des centres miniers et industriels. Autour des villes naissantes, s'observèrent assez rapidement des défrichements spontanés, créant des clairières où s'établissaient déracinés et employés des villes désireux d'échapper à la contrainte des camps. À Élisabethville, ce furent par exemple les communautés (semi)-rurales de Karavia ou de Kwiswishi; à Jadotville, celles de Buluo, Luambo, Lufira, Kambove ou encore de Kapembe. Le même phénomène se produisit à proximité des sites miniers comme Kipushi et Luishia, ou encore, dans le Lualaba, à Fungurume, Tenke ou Musonoie. Confrontée à la hausse des prix alimentaires sur ses marchés fournisseurs traditionnels (Kasaï, colonies britanniques), l'Union minière pensa assez tôt à contrôler et à convertir ces communautés en entités de production de vivres bon marché pour ses travailleurs. L'initiative fit long feu, malgré les investissements importants qu'y consacra la compagnie. Quant aux autorités provinciales, elles essayèrent de donner un cadre légal à ces communautés rurales pour mieux les dominer et leur imposer la taxe, ce qui déboucha sur le statut de communes indigènes, commué en 1931 en centres extra-coutumiers. À Lubumbashi, le décret provincial du 13/07/1935 agrégea ces entités en un ensemble de 7000 ha divisé en 4 quartiers ruraux : Karavia, Kwiswishi, Kilobelobe et Luano, relativement autonomes vis-à-vis du pouvoir. Autour de Jadotville, l'opposition des habitants autant que les desseins de l'UMHK donnèrent au processus un caractère différent. La commune de Buluo déménagea de force par deux fois entre 1932 et 1934 avant de s'établir définitivement juste au-delà des limites de la ville au nord-ouest, sur les bords des rivières Buluo et Kaponono; Luambo, Lufira et Kambove se rapprochèrent tout aussi autoritairement des sites miniers de Kakontwe et Shangulowe (Higginson 1989: 141-144).

Vingt ans plus tard, le CEPSI et la FULREAC<sup>9</sup> dirigèrent un projet ambitieux de création d'unités semi-rurales en périphérie urbaine (Mangombo), dans un contexte marqué par la préoccupation

9. CEPSI : Centre d'étude des Problèmes sociaux indigènes. FULREAC : Fondation de l'Université de Liège pour les Recherches scientifiques en Afrique centrale.

des élites vis-à-vis du potentiel déstabilisateur des groupes urbains dits « désœuvrés » (voir chapitre 2).

Après l'indépendance, d'autres villages naquirent selon cette même articulation aux besoins nés des villes, le long de zones nourricières et des principaux axes de communication, dont la dorsale de Lubumbashi à Kolwezi. Parmi ceux-ci, J.-C. Bruneau, K. Kakese et M. Fu-Kiau distinguèrent dans les années 1980 trois catégories : les villages charbonniers, mouvant avec le recul du front pionnier de la déforestation des miombo; les villages de culture, établis le long des routes et des cours d'eau; et les villages de pêcheurs qui pigmentent la rive du lac de Mwadingusha. À cette époque, la crise économique frappait les villes et une nouvelle population gagnait la campagne. Selon ces auteurs : « tous ces villages en couronne autour des villes ont en commun d'être peuplés surtout de non-autochtones. À côté des Lamba, Sanga ou Kaonde, les immigrants Bemba, Luba-Shaba, Tshokwe ou Luena sont nombreux, souvent majoritaires. Ils sont venus de Zambie ou du reste du Shaba [Katanga] pour être charbonniers, cultivateurs, pêcheurs aux portes des grandes villes. Certains même (en nombre croissant) ont fui la misère urbaine pour retrouver les champs, mais pas ceux de leur milieu d'origine qu'ils n'ont d'ailleurs jamais vu [...] Ainsi se forme en nébuleuse autour des villes [...] un arrière-pays agricole, mais à composition urbaine, dans une région qui en était quasiment dépourvue » (1986 : 248-249).

En conclusion, qu'il s'agisse du dépeuplement des campagnes, de l'essor de centres satellites ou périphériques, ou bien des tentatives avortées de créations de communautés agricoles, les formes multiples de la recomposition de l'espace humain furent dans le Haut-Katanga toutes générées par l'urbanisation, sous le rapport de son développement ou de son reflux.

## 2.1.2. PROGRESSION ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ARMATURE URBAINE

L'axe sud des villes minières absorba longtemps la croissance urbaine. Aussi tard qu'au milieu des années 1960, hors d'Élisabethville, de Jadotville et de Kipushi, on ne dénombrait guère dans le Haut-Katanga plus de sept centres (tous étiquetés « urbains ») de plus de 1000 habitants. La moitié nord et est de la province (territoires de Kasenga, Mitwaba et Pweto), qui couvre plus de 57 % de la superficie terrestre, ne comptait aucune concentration de cet ordre.



Une vue de la cité ouvrière de Kakanda en 1972. En toile de fond, les collines d'où est extrait le cuivre. (Extrait de Mwana Shaba 1972 : 10. Droits réservés.)

La zone minière accueillait alors près de 420 000 citadins, dont 70 % étaient établis à Élisabethville et à Likasi. Leur nombre avait quadruplé en l'espace de trente ans, entre 1929 et 1957. Dans les territoires de Kambove et de Kipushi, hors des villes, près d'un habitant sur deux (47 %) et près de six habitants sur dix (59,47 %) étaient enregistrés en 1956 comme extra-coutumiers, c'est-à-dire comme étant coupés de leur milieu villageois d'origine. En incluant les circonscriptions de Jadotville et d'Élisabethville, ces proportions atteignaient respectivement environ 77 % et 92 %. (Wilmet 1963 : 12-14). C'est dire combien le fait urbain saturait l'espace humain dans l'axe minier. Tous les Africains déracinés ne s'installaient pas pour autant à Élisabethville, Jadotville ou Kolwezi; les centres secondaires étaient également des places d'accueil, souvent liées à une activité industrielle monopolistique; ces ex-ruraux, peuplant les camps, constituaient un volant de main-d'œuvre migrant d'une place à l'autre en fonction de la loi du travail10.

L'urbanisation du Haut-Katanga poursuivit après l'indépendance sur la lancée de la poussée

10. Par exemple, parmi les extra-coutumiers recensés en 1956 en territoire de Kambove, 25 % étaient employés dans les carrières de Shinkolobwe; cette population mobile s'est reversée ultérieurement vers la mine de Kambove, promise à une réouverture. De même, le centre minier de Luishia comptait environ 3500 habitants en 1955; l'abandon du site a provoqué le départ en masse de sa population (Wilmet 1963 : 12, 33).

démographique d'après-guerre et dans l'euphorie des cours plafond des produits miniers<sup>11</sup>. Dopées par la politique minière du pouvoir central qui investit massivement dans ce secteur, les grandes villes et les cités minières continuèrent d'exercer jusque dans les années 1970 un attrait puissant sur les zones rurales. Longtemps resté en retrait, Kambove émergea durant cette période. On procéda en 1963 à l'ouverture de la mine souterraine; avec ses trois puits en exploitation en 1973, elle produisait chaque année environ 900 000 t de minerais mixtes oxydés-sulfurisés cupro-cobaltifères. Entre 1958 et 1970, la population de la cité fut multipliée par 6 pour atteindre près de 19 000 habitants (de Saint Moulin 2006: 117). À Kakanda, les gisements furent exploités de manière discontinue durant la période coloniale. L'activité reprit en 1961, et l'année suivante, un concentrateur approvisionné en minerais oxydés de la carrière voisine fut mis en service. Au début des années 1970, les installations employaient un peu plus de 500 travailleurs.

L'essoufflement urbain né de la crise multidimensionnelle du pays à partir de 1974 eut deux conséquences concernant l'occupation de l'espace : le repeuplement relatif des campagnes du bassin minier et l'affirmation de nouveaux centres secondaires. L'écart de niveau de vie entre campagnes

<sup>11.</sup> Si l'on excepte l'épisode de la sécession katangaise (juillet 1961-janvier 1963) qui gela temporairement le processus.

et villes, facteur d'attraction vers ces dernières, se réduisit. L'urbanisation entra dans une phase que Bruneau qualifia d'« exurbanisation » pour désigner le phénomène de « reruralisation » non seulement aux marges des cités, mais également dans les quartiers urbanisés. Elle se manifesta par le retour des cultures maraîchères et, ainsi qu'il a été dit plus haut, par l'efflorescence des villages au-delà de la ceinture verte des villes le long des voies de communication :

« En négatif de cet étonnant coup de frein à la croissance des villes du cuivre, écrivaient Bruneau et Pain, se profile un repeuplement des terroirs du proche arrière-pays. De 1965 à 1984 en effet, la population rurale du bassin minier a pratiquement doublé malgré la sous-administration, l'isolement relatif, la contraction du maillage routier, et le retour partiel à l'économie de subsistance consécutifs à la fin de l'encadrement colonial. [...] Bien que dans une moindre mesure que le nord du Shaba, par exemple, le bassin minier s'est [...] découvert céréalier. Le renouveau des campagnes apparaît ainsi comme une conséquence directe de la crise urbaine. Autour de Lubumbashi, de Likasi et de Kolwezi progresse une onde concentrique de recolonisation rurale. L'avant-garde en est le front pionnier des villages de charbonniers, et les trois clairières urbaines s'élargissent sans cesse, reliées par le ruban de champs et de savanes qui suit désormais la grand-route sud-shabienne. Cet axe est ponctué de gros bourgs accrochés à une gare ou à une mission et ordonnés autour d'un marché. De nouveaux villages de culture forment des chapelets le long des pistes ou des cours d'eau. [...] Tout se passe comme si la vie rurale sud-shabienne tout entière devait se rassembler en nébuleuses ceinturant les villes du cuivre, face à la forêt vide [...] » (1987 : 19-20).

Dans les années 1980, la crise favorisa donc en contre-point du net ralentissement (Lubumbashi) ou de la stagnation (Likasi) des grandes villes, l'émergence de cités subsidiaires<sup>12</sup> (Katanga, Kimbo, Kilwa, Kashobwe, etc.) où aboutissait désormais un mouvement migratoire alimenté par l'exode rural et, fait nouveau, par l'exode urbain. Celles-ci ont prospéré sur de multiples trafics, sur la collecte des produits vivriers ou sur le retour à la terre. Parallèlement, plusieurs cités (Kipushi, Kambove, Musoshi, Panda,

Villes	1975	1984	2004	2010
Lubumbashi	480 875	564 830	1 067 973 (1)	1 158 051 (2009) (2)
Likasi	185 328	213 862	367 219	432 973
Kipushi	55 484	53 207	97 981	117 678
Centres secondaires	1975	1984	2004	2010
Kambove	32 610	31 329	57 693	67 564
Kasumbalesa		31 773	47 213	53 170
Musoshi				
Pweto	10 472	12 248	22 121	26 414
Mokambo	8 880	11 117	20 079	23 975
Kasenga	10 000	11 665	19 114	22 167
Lwambo	3 443	6 896	11 300	13 104
Sakania		4 772	8 619	10 291

Tableau 1.1: Population des villes et centres secondaires, par ordre décroissant d'importance\*

Sources: années 1975 à 2004, sauf (1): de Saint Moulin (2006: 117); année 2010, sauf (2): de Saint Moulin (2010: 147); (1) et (2): Association des démographes pour la recherche appliquée en sciences sociales (ADRASS).

2 474

Mitwaba

<sup>12.</sup> Elles accueillaient dans les années 1980, entre 6000 et 15 000 habitants.

<sup>\*</sup> Le décret n° 13/020 du 13 juin 2013 sur le statut de ville et de commune relatif à certaines agglomérations de la province du Katanga prévoit l'octroi du statut de ville à Kipushi; les autres chefs-lieux de territoire doivent accéder au rang de « communes », ainsi que Mokambo, Kasumbalesa (devenu Musoshi-Kasumbalesa), Kilwa et Luena.

Kasumbalesa, Luena, Kasobo, Tantana, Kana, etc.) s'affirmèrent à l'ombre de divers projets miniers, qui débouchèrent localement sur des investissements en matière de soins de santé, d'enseignement, de desserte en eau courante et en électricité, de revêtement routier, etc. « Ce sont ces échelons inférieurs du système, indique Bruneau, qui ont fixé l'essentiel de l'exode à rebours venu des grandes villes, et vers lesquels glisse à l'évidence, au milieu des années 1980, une part croissante du dynamisme urbain » (1994 : 109). Cette auréole secondaire de l'urbanisation présente des caractéristiques variées dont rend compte le passage en revue qui suit de quelques centres récents et anciens.

Kasumbalesa et Musoshi: Kasumbalesa est un centre frontalier à 90 km au sud de Lubumbashi. Depuis 2013, l'entité est accouplée à Musoshi, ancienne cité minière située quelques kilomètres plus au nord. Autrefois siège des installations de l'entreprise SODIMICO<sup>13</sup>, aujourd'hui à l'arrêt, Musoshi comptait en 2007, selon les registres de la population, environ 80 000 habitants. En 2014, l'Administration recensait pour le binôme une population totale supérieure à 120 000 habitants. Kasumbalesa est une cité biface qui réunit sans les mélanger une zone d'activités douanières, incarnée en ses deux extrémités par les sites Kasumbalesa-DGD, ou DGDA-Whisky (ou Whisky tout court), et Kasumbalesa Border Post (KBP), distants d'une dizaine de kilomètres l'un de l'autre et reliés par la cité proprement dite, qui s'étale à partir de KBP. Sa situation géopolitique en fait un point stratégique pour le commerce à l'interface de l'Afrique centrale et méridionale où transitent toutes les marchandises à l'entrée pour le Katanga et les Kasaï, ainsi que les exportations congolaises vers le sud et hors du continent. Deuxième poste frontalier de la RDC après Matadi, et premier poste terrestre, ce statut ne profite pourtant pas vraiment à l'économie locale, à l'exception du petit commerce, de l'horeca et des agences bancaires; la réfection de la RN1 qui relie le poste-frontière à Lubumbashi a redirigé ces dernières années la majorité des clients de passage vers la capitale du cuivre (Devey Malu-Malu 2012; Cuvelier & Muamba Mumbunda 2013).

À Pweto, la disparition des espèces côtières fut signalée dès les années 1980 (Maes 1990 : 6). La pêche est aujourd'hui pratiquement à l'arrêt, et seules quelques unités artisanales prennent encore l'eau. La ville accueillerait près de 69 000 habitants selon le registre communal (données au 31 décembre 2015)14, 26 000 habitants en 2010 selon les estimations de L. de Saint Moulin. Cette population est principalement originaire du terroir, mais elle compte également des groupes issus des Kivu (Bukavu, Uvira, Goma), du Tanganyika (Moba) et du Sud minier (Lubumbashi), essentiellement actifs dans le petit commerce. Les mouvements démographiques furent alimentés à partir des années 1980 par les migrations économiques, puis au moment des guerres du Congo par les migrations politiques et par les conséquences de l'insécurité qui sévit régulièrement au cœur du Katanga, notamment dans le fameux « triangle de la mort » entre Pweto, Moba et Mitwaba.

Kasenga, déjà évoqué plus haut, fut davantage que Pweto le lieu d'un déploiement économique intense et multiforme au cours du siècle dernier. La cité était à l'origine un poste du CSK fondé en 1902 dans une zone fortement peuplée. Les témoins de l'époque évoquent des populations industrieuses

**Pweto et Kasenga:** à l'est, Pweto et Kasenga furent par le passé les foyers d'une industrie florissante de la pêche qui dura jusque dans les années 1970. Le bassin halieutique du Luapula-Moero fut longtemps le premier pourvoyeur des centres miniers en poissons frais, séchés ou fumés, représentant au début des années 1950 environ 25 % des prises du Katanga. Cette industrie stimula le développement d'autres centres de pêche beaucoup plus modestes le long du lac et du Luapula. Par la suite cependant, la surpêche provoqua l'épuisement des stocks côtiers ; à la même époque, l'abandon du système de paiement en nature mit fin aux contrats entre la Gécamines et les pêcheries industrielles, et la zaïrianisation de 1973 chassa de nombreux expatriés propriétaires de pêcheries. Les unités à haute intensité capitalistique déclinèrent sans toutefois entraîner la disparition des activités de pêche ; celles-ci se recentrèrent sur les pratiques (semi-)artisanales, à plus forte intensité de main-d'œuvre.

 $<sup>13.\,\</sup>mathrm{SODIMICO}$  : Société de Développement industriel et minier du Congo.

<sup>14.</sup> Entretien du 28 juin 2016. Notre informateur, fonctionnaire dans le territoire de Pweto, a souhaité conserver l'anonymat.

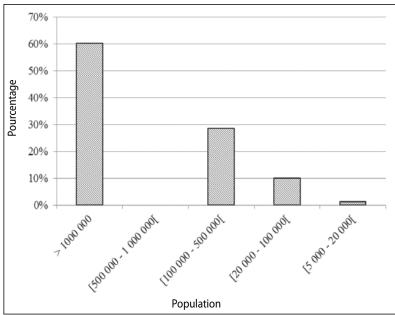
exploitant la patate douce, la canne à sucre, le manioc, la tomate, les bananes, les oignons, voire le tabac et la pomme de terre européenne; les cheptels de moutons et de chèvres, le gibier en abondance et les ressources halieutiques procurées par le bassin du Luapula saisirent les visiteurs de passage (Kassner 1911, Campbell 1922, Monson 1936, cités par Chambikalenshi Musambachime (1995: 53)). Initialement établi à hauteur des rapides Mambilima, à la jonction du bas et du moyen-Luapula, le poste se déplaça à son emplacement actuel, à une douzaine de kilomètres en aval, suite aux ravages de la maladie du sommeil en 1907. L'expansion des activités minières de l'Union minière au sud allait susciter un marché pour les surplus alimentaires et avoir des incidences importantes sur le développement local. Au même titre que les plaines de Kamalondo, le Luapula-Moero devint un bassin nourricier essentiel pour les cités industrielles. Cette nouvelle demande réorienta les activités économiques du centre : au départ lieu de collecte pour le commerce de l'ivoire et du caoutchouc sous l'EIC, l'entité se redéfinit complètement pour devenir la première place de pêche à l'est. Dans les années 1940, Kasenga livrait bon an mal an à Élisabethville, au Kasaï et en Rhodésie, près de 2000 t de poissons frais et environ 523 t de poisson fumé (Chapelier 1957 : 163). Ce secteur devint le « catalyseur direct » de la transformation de Kasenga, selon l'expression de Chambikalenshi Musambachime (1995 : 54). Ce nouveau débouché engendra un appel de main-d'œuvre, d'abord dans le proche pays (Chienge-Fort Rosebery), puis plus loin le long du bassin du Luapula, et draina de nouvelles communautés. Aushi, Lunda, Tabwa, Zela, Beena-Chishinga, Beena-Ngoma, etc. s'installèrent dans le centre ou dans sa périphérie immédiate, entraînant une multiplication des villages alentour, auxquels la croissance de Kasenga offrait des possibilités élargies pour écouler le produit des récoltes, en particulier le manioc. À partir des années 1930, la fixation d'une diaspora grecque et italienne, dont une partie avait fui les villes à cause de la crise, contribua à l'éclosion de nouvelles activités commerçantes et au déploiement plus en avant de la pêche; dans le même temps, le centre s'équipa d'ateliers de construction de petits bateaux de pêche (du genre « caïque » grec), qui connurent un fort succès. Enfin, le développement de la chaîne du froid à Kasenga et à Kilwa constitua un troisième facteur de développement facilitant le transport de poissons frais vers le bassin minier. En 1949, on comptait 5 usines frigorifiques dans la région. Les magasins offraient des vêtements, des articles de pêche, des matériaux de construction, des produits alimentaires de base ou manufacturés, etc. Plusieurs compagnies de transport opéraient également à Kasenga. Plus tard, la Compagnie d'élevage et d'alimentation du Katanga (en sigle : ELAKAT) devint l'intermédiaire privilégié entre l'UMHK et les producteurs européens de poissons frais, fumés ou séchés du Luapula-Moero. La croissance économique de Kasenga et l'essor de sa population lui valurent de devenir le chef-lieu du territoire, ce qui entraîna l'ouverture de services liés à l'Administration : police, poste, justice. L'hôtellerie (Hôtel Luapula) et la restauration se développèrent également. Une fois devenu centre médical de référence pour la région, Kasenga se dota de deux hôpitaux à Kaboka et à Chibambo, dont le rayonnement s'étendait jusqu'à Moba et Kalemie vers le nord, et Kalonga vers le sud, ainsi qu'en territoire rhodésien (Chambikalenshi Musambachime 1995).

Aujourd'hui, Kasenga demeure une cité importante qui accueillerait, selon l'administration locale, autour de 43 000 habitants (chiffres 2015), selon de Saint Moulin (2010), autour de 22 000 habitants (chiffres de 2010). Les échanges avec le bassin minier ont diminué d'intensité en particulier avec la montée en puissance de camps de pêche tels que Kashibwe, Nkole et Kilwa qui commercent directement avec les places marchandes des villes. Kasenga entretient néanmoins un certain dynamisme grâce à sa situation au terminus de la navigation sur le Luapula et à la frontière zambienne. Depuis le vieux beach, des services de transport cargo et de personnes y assurent les liaisons sur tout le complexe du Luapula-Moero jusque Pweto, tandis qu'un second port, plus récent, s'est spécialisé à l'international. La voie de Kasenga fait en effet épargner 800 km aux transporteurs venus de Dar es-Salaam, par rapport à Kasumbalesa; le trafic transfrontalier connaît depuis quelques années une hausse telle que les gouvernements congolais et zambien ont mis à l'étude un projet de pont entre les deux rives (voir chapitre 5).

Dans les années 1980, Bruneau signalait que la distribution des places urbaines manquait d'une véritable trame hiérarchique organisée régulièrement entre de grandes métropoles, des villes moyennes et des centres locaux qui, chacun à leur niveau, auraient marqué de leur empreinte l'espace de leur circonscription (Bruneau 1987 : 122). L'absence de recensement scientifique de la



**Barques en construction à Kasenga.** (HP.1956.15.7990, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), 1950 © MRAC.)



Graphique 1.1 : Répartition de la population citadine selon la taille des villes, 2010\*

Source: voir tableau 1.1.

\*Les estimations concernant Lubumbashi renvoient à l'année 2009.

population depuis 1984 laisse planer une incertitude sur la validité aujourd'hui d'un tel constat. Les projections que dresse de Saint Moulin suggèrent toutefois une trajectoire démographique possible jusqu'en 2010 (tableau 1.1), que l'on peut interpréter sous le rapport de cette question. À cette date, 65 % environ de la population du Haut-Katanga vivraient dans les villes et centres (semi-)urbains de 10 000 habitants ou plus; 75 % des citadins du bassin minier (au total près de 2,5 millions d'habitants<sup>15</sup>)

résideraient dans le Haut-Katanga, dont 60 % dans la capitale provinciale. Selon cette lecture, les noyaux de concentration demeureraient dans l'orbite des pôles urbains coloniaux : les binômes Lubumbashi-Kipushi et Likasi-Kambove comptabilisent près de 95 % des masses urbaines de la ceinture de cuivre, laissant à peine plus de 5 % à l'extrémité orientale de l'arc (sud-ouest de la botte de Sakania). Cette polarisation géographique se transpose dans la hiérarchie

auxquels s'ajoutent Mutshatsha, Kolwezi et Fungurume (prov. Lualaba). L'année 2009 tient lieu de référence pour Lubumbashi.

<sup>15.</sup> Ici entrent en considération les villes et centres du tableau 1.1 (à l'exception de Pweto, Kasenga et Mitwaba)

urbaine où une forte disproportion persiste entre les grandes villes et les centres moyens ou modestes : à la tête, une métropole millionnaire, Lubumbashi, condense 60 % de la population des agglomérations de plus de 10 000 habitants. Aux échelons inférieurs, deux villes comprennent entre 100 000 et 500 000 habitants (29 % cumulés). Au-delà, le pourcentage tombe à 10 % pour les villes de taille moyenne (20 000 à 100 000 habitants) et à un peu plus de 1 % pour les centres comptant 10 000 à 20 000 habitants. Ainsi donc se dessinerait un double clivage : spatial d'une part, entre un vieux bassin industriel toujours attractif, et les grands espaces ruraux au centre, au nord et à l'est de la province; structural d'autre part, avec une triade urbaine, elle-même inégale, sans relais étendu au niveau de la base<sup>16</sup>.

16. Cette analyse a toutefois des limites. Basées sur le recensement scientifique de 1984, les projections contredisent les registres locaux de la population. En 2007, les services de l'urbanisme de Likasi comptabilisaient un peu plus de 341 000 habitants, soit 26 000 unités de moins que les chiffres retenus pour 2004; en ce qui concerne Kipushi et Kambove, la tendance était similaire. À l'inverse, à Mitwaba, à Mokambo et (surtout!) à Sakania les registres de population pour l'année 2007 proposent des niveaux supérieurs aux résultats qu'obtient de Saint Moulin pour 2010. Les statistiques officielles sont notoirement défaillantes, et l'on doit tenir pour principe de n'y pas recourir sans en connaître exactement les conditions de production, les sources d'information et la méthode. À cet égard, la reconstruction à laquelle procède de Saint Moulin est plus transparente dans sa démarche et présente du point de vue de l'analyse, le confort de séries chronologiques. Pour autant, ses résultats doivent également être interprétés prudemment. C'est ce qu'enseigne l'écart important observé concernant la population lushoise, entre le niveau proposé par de Saint Moulin (1 641 672 habitants en 2010) et celui auquel parvient l'ADRASS, entre autre dérivé de l'importante enquête POPSATER (1 158 051 habitants en 2009) sur laquelle on revient dans la suite de ce chapitre. On doit enfin garder à l'esprit l'influence possible d'éléments conjoncturels sur la situation démographique de certains centres, et notamment les mouvements de population. Ainsi de Pweto par exemple, dont plusieurs témoins locaux nous ont signalé l'implantation récente d'une « forte » cohorte de déplacés internes, suite à la guerre et aux violences à l'intérieur du territoire, et qui ont préféré s'établir sur place plutôt que d'être rapatriés. Sur la méthode suivie par de Saint Moulin, voir: de Saint Moulin (2010; 2006; 1987) et Ngondo a Pitshandenge, de Saint Moulin & Tambashe Oleko (1992).

## 2.2. LUBUMBASHI ET LIKASI, PÔLES INDUSTRIELS ET URBAINS

L'expansion de l'Union minière constitue indubitablement la matrice du développement initial des villes. L'extraction et le traitement du cuivre, plus tard, ceux du cobalt, du zinc et d'autres minerais associés comme le manganèse, le cadmium, le germanium, le plomb, etc. ont suscité l'éclosion de complexes industriels miniers, moteurs, en amont comme en aval, du développement d'industries auxiliaires dans le secteur énergétique, chimique, agro-industriel, métallurgique, etc. L'originalité de l'urbanisation katangaise par rapport au modèle rhodésien tient à la nature des gisements exploitables et à l'isolement géographique du Katanga vis-à-vis des façades maritimes. Dans le cas rhodésien, la dissémination de centres jouxtant chaque mine répondait à un impératif économique : la valeur plus faible des minerais imposait l'édification in situ d'unités d'enrichissement sous peine d'être confrontés à des coûts de transport trop élevés. À l'inverse, les gisements katangais étaient à la fois plus riches en teneurs et plus modestes en volumes que leurs contreparties rhodésiennes ; la constitution d'usines métallurgiques sur place s'avérait dès lors non rentable (Chapelier 1956: 328). De la sorte émergèrent trois grands pôles urbains conformes à la définition de trois ensembles miniers : le groupe « Est », autour d'Élisabethville; le groupe « Centre » autour de Panda-Likasi ; le groupe « Ouest » autour de Kolwezi (actuelle province du Lualaba). Dans le Haut-Katanga, Élisabethville et Panda-Likasi, érigés en complexes métallurgiques, devinrent les points de convergence des minerais extraits dans le bassin minier.

Premiers foyers de l'urbanisation dans le Katanga méridional, les deux villes reconfigurèrent en quelques années l'organisation économique et spatiale de la région, intégrant dans leur orbite plusieurs centres secondaires, miniers (Kipushi, Kambove) ou agricoles (Kasenga). Aujourd'hui, malgré l'éclatement du modèle industriel, elles continuent de battre au rythme de l'activité minière.

#### 2.2.1. FONDATION ET ÉVOLUTION

L'emplacement des deux villes ne s'imposa pas d'emblée aux nouveaux dirigeants. Deux critères présidaient au choix : l'accès à une source d'eau abondante et le raccordement à une desserte ferroviaire.

La candidature de Kambove fut étudiée à deux reprises. Le représentant du CSK en Afrique,



Mine de Kambove en 1918, travaux d'extraction. (HP.1956.15.7849, collection MRAC Tervuren ; photo UMHK, 1918 © MRAC.)

L. Tonneau, la proposa une première fois en 1907. À cette époque, l'Union minière y exploitait sa principale carrière, et d'autres gisements d'importance étaient activement prospectés17, tandis que le site figurait sur le tracé du futur chemin de fer. L'Administration y tenait par ailleurs depuis 1902 un poste, plus tard repris par la colonie<sup>18</sup>. Mais le réseau hydrographique ne satisfaisait pas. Son successeur, le vice-gouverneur É. Wangermée, déplaça le curseur au sud-est, à proximité de la mine de l'Étoile du Congo (également appelée mine de Kalukuluku ou Élisabethmine) et de la rivière Lubumbashi. Depuis 1907, la mine était la première à être mise en valeur à grande échelle, et à quelques kilomètres au sud-ouest, le cours d'eau, qui alimentait depuis 1909 une fonderie de cuivre, était estimé suffisamment puissant pour répondre aux besoins d'une cité (Fetter 1968 : 24; Bruneau 1987 : 43). En 1908-1909, l'Union minière y avait d'ailleurs transporté

son centre administratif. Enfin, l'arrivée imminente du chemin de fer venant de l'Afrique australe fut un paramètre déterminant : celui-ci devait desservir en coke et évacuer le cuivre des installations de la Lubumbashi. Dès lors que l'implantation de l'usine fut arrêtée, l'emplacement de la ville fut identifiée sur la plate-forme dominant les chutes de la rivière Lubumbashi, et l'on procéda aux premiers lotissements au début de 1910. Quelques mois plus tard (septembre 1910), cet embryon urbain fut relié par le rail venu du sud, tandis que le CSK et le vice-gouvernorat du Katanga y établissaient leur siège.

L'urbanisation du pays de Likasi renvoie à la même nécessité d'usiner les minerais à proximité des sites d'extraction environnants. L'idée d'ériger un second centre urbano-industriel remonterait à 1912 et, une fois encore, le choix se porta préalablement sur Kambove, au cœur d'une chaîne de sites considérables : Likasi et Kambove d'abord, mais aussi Kakanda, Kalabi, Kakontwe, Kituri, Kamatanda, Musena, etc., où étaient entrepris depuis 1907 d'importants sondages. En outre, l'arrivée du rail en 1911 allait permettre très rapidement (1913) de passer à

<sup>17.</sup> À tel point que, selon la formule de Higginson (1989) : « En 1907, Élisabethville était davantage une expression géographique qui était dans l'ombre des opérations de prospection plus au nord, à Kambove » (1989 : 25).

<sup>18. 28</sup> septembre 1910.

l'exploitation industrielle<sup>19</sup>. C'est pourtant le site de Likasi (à l'époque appelé « Likasi-Panda ») qui émergea finalement, suite à la modification du tracé de la voie ferrée. On y parlait depuis 1913 d'édifier un complexe métallurgique autour des mines de Likasi et de Shituru, tandis qu'à 6 km de Likasi, la carrière de calcaire de Kakontwe, prospectée en 1917, devait fournir le fondant et la chaux à la fonderie de Lubumbashi. Elle fut raccordée par le rail deux ans plus tard. Entre-temps, l'ordonnance AG du 23 mai 1917 octroya à Likasi-Panda le statut de circonscription urbaine.

#### 2.2.2. DES ANNÉES 1910 À LA GRANDE CRISE

Élisabethville connut à ses débuts des moments difficiles. Totalement dépendante des importations, hormis pour le cuivre et l'eau, son existence tout entière reposait sur des fondations fragiles, qui pouvaient s'écrouler rapidement. Avec le temps toutefois, à mesure que les capitaux affluaient, que les courants d'importation se consolidaient et que la population laborieuse augmentait, cette menace s'estompa. Dès le moment où éclata la Première Guerre mondiale, la ville semblait disposer d'assises stables et afficher un caractère de permanence, du moins au niveau de l'urbanisation et des constructions européennes. Les habitations se paraient de matériaux durables (briques) et s'alignaient le long de rues pavées, contrastant avec l'aspect provisoire des premières saisons où dominaient les huttes et les tentes; dans le centre, l'éclosion des bâtiments administratifs manifestait l'affirmation de l'autorité coloniale belge (Fetter 1976: 57).

Concernant la population africaine, toutefois, la situation était sensiblement différente. Les travailleurs africains constituèrent dès l'origine le principal groupe démographique. En 1913, on comptait au moins 7000 Noirs pour un peu plus de 1000 Blancs (Fetter 1976 : 34, 35). Ils s'agrégèrent dans quatre camps, dont trois appartenaient aux principaux employeurs de la région : l'Union minière, la Compagnie des chemins de fer du Katanga (CFK) et la Force publique. Les travailleurs y construisaient eux-mêmes leur propre logement sur le modèle des huttes de leur milieu d'origine. En dehors des camps,

À l'issue du conflit, la ville avait sensiblement la même taille qu'en 1914, soit environ 8000 habitants. Parmi eux, on dénombrait 3500 Africains vivant dans les camps de l'Union minière et 1500 dans le camp du CFK; 1300 Européens ayant chacun un Africain à leur service; et 500 hommes employés dans de plus petites sociétés. Sous ce rapport, Élisabethville n'était pas encore le principal centre de la région: par comparaison, Kabinda, la ville du chef Lumpungu, comprenait en 1916 environ 15 000 habitants. La ville minière était toutefois à la veille d'un emballement démographique, qui porta sa population à 15 000 habitants dès 1921 et à un peu plus de 33 000 en 1929 (Fetter 1976: 74, 76).

Ce décollage est corrélé au cycle économique positif que traversa le Katanga entre 1921 et 1930, qui fut renforcé par l'alignement de facteurs externes favorables. Sur le plan macroéconomique, Louis Franck, le très libéral ministre des Colonies arrivé en 1918, mit en œuvre à partir de 1921 un vaste programme d'équipements du Congo ; il put compter sur le vaste afflux des investissements privés de la métropole, dopés par la dévaluation monétaire du franc belge20, puis encouragés en 1927 par une loi fiscale exonérant de l'impôt des sociétés, certaines réserves destinées à être investies au Congo (Buelens 2007: 234). Au Katanga, l'Union minière était engagée dans une nouvelle phase d'expansion, tandis que l'on assista à l'efflorescence d'une multitude d'entreprises, le plus souvent liées à celle-ci. L'augmentation de la demande de travail fit passer d'environ 13 500 en 1921 à environ 29 900 en 1929 la population africaine d'Élisabethville, à laquelle, à la fin de la décennie, s'offrait essentiellement deux options

ils logeaient dans la cité africaine, érigée à partir de 1912 à proximité de la ville européenne ou, pour le personnel domestique, dans les « boyeries » des expatriés européens. La guerre introduisit entre les camps et la cité, jusqu'alors assez semblables, un décalage. Tandis que la physionomie de la seconde demeura pratiquement inchangée, les camps de l'Union minière gonflèrent en raison de l'expansion que connurent ses activités : entre 1914 et 1917, le nombre de travailleurs africains à son service passa en effet de 2500 à 5000 (Fetter 1976 : 58-59).

<sup>19.</sup> Grâce à quoi, l'Union minière put porter en 1916-1917, en plein conflit mondial, la production des mines de l'Étoile et de Kambove à 1 800 000 tonnes de minerais.

<sup>20.</sup> De 1919 à 1927, le rapport du franc belge à l'unité de la livre sterling passe de 30 FB à plus de 170 FB (Fetter 1976 : 77).



Installations hygiéniques (bains et douches) au camp des travailleurs à Élisabethville. (AP.0.2.5317, collection MRAC Tervuren; photo CFK, 1922.)



Élisabethville, janvier 1927. Les débuts du fameux « terril », entamé en décembre de l'année précédente. (HP.1959.61.151, collection MRAC Tervuren ; photo UMHK, 1927 © MRAC.)

en terme de logement : s'installer dans les camps ou dans la *cité*, chacune de ces entités accueillant une proportion équivalente de la population africaine (environ 40 %). Le solde trouvait à s'engager comme domestiques dans les quartiers européens ou s'installait dans les hameaux agricoles environnants. Comme 20 ans plus tôt, l'Union minière était le principal hébergeur, dont les 3 camps de l'Étoile, de la Ruashi et de Lubumbashi cumulaient en 1929 près de 6800 travailleurs ; le CFK accueillait un peu

plus de 2600 travailleurs, et la Force publique, près de 1700 travailleurs (Fetter 1976 : 74, 76, 94, 116). La population de la cité africaine se répartissait quant à elle dans quatre quartiers. Cette dernière entité jouissait d'un fort engouement depuis que, sur les directives données en 1921 par le gouverneur général Maurice Lippens, elle avait été rebâtie au sud de son emplacement initial, au-delà d'une zone tampon de 800 mètres avec la « ville européenne » (carte 1.2). Aussi, partie d'un peu plus de

3000 habitants en 1923, la cité en accueillait-elle près de 12 000 en 1929 (Fetter 1976 : 74-75). Forte de son succès, elle connut plusieurs extensions successives. Au quartier Albert (rebaptisé Kamalondo) sorti de terre entre 1922 et 1924 et rapidement saturé, s'ajouta en 1929 le quartier Kenya (Nzuzi 1987 : 118).

La ville de Likasi prit son essor dans les années 1920. C'est là que furent dirigés l'essentiel des investissements de l'Union minière et, en quelques années, un véritable complexe industriel minier, métallurgique et chimique, émergea, intégré à la compagnie cuprifère. Les installations comprenaient en 1929 un concentrateur pour l'enrichissement mécanique de minerais (Panda), une fonderie par fours à réverbères (plus efficace que la technologie par « water jacket » de la fonderie de Lubumbashi), et une ligne complète de raffinage électrolytique (3 unités) (Shituru). Une usine d'hydrolyse d'huile de palme et une usine d'acide sulfurique, exploitées par la SOGECHIM, une filiale de l'Union minière, assuraient la fabrication des produits chimiques consommés par ce dernier procédé. Dans la filière cobalt, la compagnie possédait à Panda une usine de fours à cobalt depuis 1923-1924. Enfin, un vaste ensemble multifonctionnel nommé « atelier central » assurait depuis 1927 les tâches les plus diverses : réparations, modifications d'outillages, fabrication de boulets en aciers pour le broyage fin des minerais, modelage et coulage des pièces de fonderies, etc. (voir tome I, chapitre 3).

Ces développements s'accompagnèrent d'une hausse considérable de la main-d'œuvre africaine et de la population européenne : en 1930 ainsi, la cité « indigène » de Likasi comptait officiellement 10 517 Africains, devant celle de Lubumbashi (7172). Pour répondre aux besoins alimentaires sans cesse croissants de la main-d'œuvre dans ses camps, l'Union minière constitua à la même époque (1927) le Syndicat des minoteries du Katanga, devenu en 1929 une société congolaise : les Minoteries du Katanga (MINOKA), dont les installations, érigées à Kakontwe, traitaient dès 1930, environ 8500 t de maïs et de manioc (Union minière... 1956 : 152-154). Au niveau immobilier, la compagnie foncière du Katanga (COFOKA) ouvrit en 1923 une agence à Likasi et participa à l'extension du bâti urbain; c'est ainsi qu'elle édifia en 1929 pour le compte de l'Union minière le quartier dit « quartier de la mission » (Lwamba Bilonda 1974:83).

Son ascension fulgurante valut à l'agglomération de progresser dans la hiérarchie administrative. En 1923, elle fut élevée au rang de chef-lieu de territoire, en remplacement de Kambove; en 1928, on créa l'arrondissement industriel de Likasi, tout en lui maintenant sa fonction de chef-lieu; l'année suivante, elle devint chef-lieu du district du Haut-Luapula, en remplacement d'Élisabethville devenue district urbain; en 1930, enfin, elle devint chef-lieu du district du Lualaba (Kakese Kunyima Buzudi 1988: 39-42).

Pour les travailleurs africains, les conditions d'existence dans les villes progressaient lentement. Sur le plan matériel et sanitaire, cette période fut traversée d'avancées équivoques et de reflux. Sur le plan politique, ils jouissaient de certaines libertés, timides et fragiles.

Avant l'arrivée du rail en novembre 1910, Élisabethville était quasiment dépourvue de toute forme d'aménagement urbain. Dans les principaux noyaux d'implantation, autour de la mine de l'Étoile et de la fonderie de Lubumbashi, l'habitat consistait essentiellement en huttes bâties sur le modèle africain. Le raccordement ferroviaire n'eut dans un premier temps qu'une incidence limitée sur l'amélioration du confort. Tant du point de vue des Africains que des Européens, la ville était en fait perçue comme un lieu de résidence temporaire, où la qualité des conditions d'hébergement passait au second plan des préoccupations (Fetter 1976 : 28, 31). Si bien qu'avant la guerre, les camps pour Africains se caractérisaient par des équipements sanitaires médiocres et des capacités de logements souvent saturées. Les rations alimentaires distribuées ignoraient le régime habituel des travailleurs qui bien souvent n'y étaient pas du tout acclimatés. Ces facteurs étaient à l'origine de taux de mortalité élevés et de fréquentes épidémies, en particulier dans les grands camps. Aussi, bientôt, les installations de l'Union minière à Élisabethville acquirent-elles une réputation pestilentielle et de mort. Jusqu'en 1919, à l'exception notable de la situation des recrues issues des colonies britanniques21, aucune amélioration tangible ne fut apportée au sort de la population laborieuse

<sup>21.</sup> Avant la Première Guerre mondiale, une bonne moitié des travailleurs africains provenait de Rhodésie du Nord et du Nyassaland. En vertu d'accords négociés par l'Union minière en 1911, ceux-ci bénéficiaient de barèmes salariaux



**Likasi vers 1930, avenue principale (avenue de Kambove).** (AP.0.0.28841, collection MRAC Tervuren; photo L. Gabriel, vers 1930.)

africaine. Bien au contraire, la guerre et ses privations aggravèrent la précarité matérielle et sanitaire.

L'économie de guerre fut par contre profitable à l'Union minière, qui réussit au cours de cette période à assujettir toutes les grandes composantes de l'économie katangaise à ses intérêts propres. Ainsi, dès 1917, l'ensemble de la production de cuivre du bassin minier katangais était reliée par le rail et traitée à la fonderie de la Lubumbashi : aux minerais du site de l'Étoile, s'étaient successivement ajoutés ceux de Kambove et de Luishia (1913), puis de Likasi et de Shituru (1917). Si bien que la production de cuivre grimpa de 10 000 t en 1914 à 27 000 t en 1917 (Fetter 1976: 58). Pour soutenir son expansion, le personnel africain passa durant le conflit, de 2500 à 5000 travailleurs. Mais les équipement sanitaires ne furent pas adaptés au gonflement des effectifs. Les taux de mortalité dans les camps de l'Union minière, qui avaient baissé jusqu'en 1914, connurent en conséquence une forte recrudescence au cours des années suivantes, et les épidémies (dysenterie, typhoïde, pneumonie, fièvre à tiques, tuberculose) continuèrent d'affecter la population africaine. Dans les derniers mois de 1918, en outre, la fièvre espagnole fit des ravages (Fetter 1976 : 35-36). Pour des motifs moraux au

et de standards de traitement plus élevés que leurs alter ego congolais.

moins autant qu'économiques et politiques<sup>22</sup>, une enquête fut menée au sein de l'Union minière, au terme de laquelle un programme de construction dans les camps fut arrêté, destiné à y améliorer les conditions générales d'hygiène. Pareillement, on entreprit en 1919 d'étendre légalement à tous les travailleurs congolais la plupart des droits octroyés aux travailleurs rhodésiens depuis 1911. Mais dans l'un et l'autre cas, il y a loin des intentions aux actes, et de l'action législative à son application, et en pratique, ces aménagements théoriques n'apportèrent pas de changements immédiats (Fetter 1976 : 62-65).

Bientôt d'ailleurs, la dépression économique consécutive à la guerre entraîna l'Union minière dans un programme d'expansion coûteux en termes humains. La chute des prix du cuivre sur les marchés mondiaux en 1920 incita en effet les dirigeants de la compagnie à augmenter massivement les capacités de production afin de capitaliser sur les économies d'échelles. La réalisation de ce programme s'appuya une nouvelle fois sur le recours

<sup>22.</sup> À l'extérieur, il fallait rassurer les autorités des territoires britanniques qui venaient de suspendre les recrutements pour le « copperbelt congolais » ; en interne, une lutte s'engageait contre le directeur en Afrique des opérations de l'Union minière, l'Américain P.K. Horner, dans le cadre plus large de l'antagonisme croissant entre Belges et Anglo-Saxons au sein de la compagnie et au Katanga.

accru à la main-d'œuvre africaine, laquelle passa dans les seules années 1922 à 1924, de 7500 à 14 000 ouvriers. L'adoption de nouvelles techniques de production devait baisser les coûts de revient, tandis que la mécanisation devait augmenter la productivité du travail. Mais en ce qui concerne les ouvriers africains, les cadences de travail s'alignèrent à la hausse sur le rythme des machines, afin de répondre à cette politique productiviste : « la quantité de main-d'œuvre africaine engagée dans l'accumulation des minerais à faible teneur à Kambove, l'Étoile du Congo et les sites miniers moins accessibles au transport par rail, augmenta ostensiblement. Les heures étaient longues et les taux de production rien moins que surhumains » (Higginson 1989 : 42).

L'Union minière chercha également à comprimer ses coûts sociaux afin de maximiser ses marges bénéficiaires. En 1923, près d'un tiers de son personnel logeait dans les camps à Élisabethville, soit environ 3300 résidents africains, ce qui représentait environ un quart de la population africaine de la ville ; à titre de comparaison, ceux de la Force publique et du CFK en accueillaient respectivement 1750 et 1300 (Fetter 1968: 101; 1976: 74). La compagnie procéda à partir de 1922 au remplacement des huttes par de grands dortoirs en briques, jugés plus économiques, sur les instances du Dr A.J. Orenstein. Mais les baraquements « Orenstein », prévus pour abriter 14 personnes, empestaient la chaux et le goudron et abritaient en réalité 60 ouvriers. Ce qui favorisa la diffusion des maladies (Fetter 1976: 74, 109-110; Higginson 1989: 40; Moreau & Brion 2006: 116).

Cependant, l'Union minière n'était pas la seule entreprise à manifester un besoin insatiable de force de travail. L'accès à la main-d'œuvre était pour les employeurs européens un problème récurrent depuis les premiers stades de l'industrialisation du Katanga. Mais le nouveau cycle économique dans lequel fut entraînée l'économie capitaliste katangaise au tournant des années 1920, et le besoin de valoriser rapidement l'énorme manne des capitaux financiers qui affluèrent alors, firent basculer la question d'un état de déficit à celui de crise. Celle-ci atteignit des proportions paroxystiques dans les années 1924-1925 : en 1924, la demande programmée de travail par les principaux employeurs était trois fois supérieure à l'offre des recruteurs (Fetter 1976 : 80-81). Simultanément, le jeu de facteurs extra-économiques restreignait les capacités d'engagement : l'administration, qui prêtait auparavant un concours actif aux recruteurs, fut poussée à se désengager progressivement, tandis que les zones rurales, et spécialement dans le Katanga, firent l'objet de quotas, puis d'interdiction de recrutement (Haut-Luapula, Lulua, Lomami, 1925-1926). Cette tension fut relativement bénéfique aux travailleurs africains, auxquels se présentait le choix d'opter parmi différents employeurs en faveur de ceux qui dispensaient les meilleures conditions. Acculée par la rareté de l'offre de travail, l'Union minière, et d'autres grandes sociétés à sa suite, restructura ses services du personnel et renforça sa politique en matière de formation et d'encadrement matériel, médical et social des travailleurs et de leur famille. L'entreprise entendait de la sorte désormais fixer ses travailleurs (« stabiliser »). Dans les camps, ce choix eut sur les conditions de vie des retombées bénéfiques, signalées notamment par une amélioration des principaux indicateurs de santé (voir tome 1, chapitre 3).

En dehors des camps, la nouvelle « cité africaine » bâtie à l'initiative du gouverneur général Maurice Lippens, eut des répercussions positives sur la qualité de vie des résidents africains. Les nouveaux quartiers bâtis d'après un schéma urbanistique rigoureux, affichaient des standards de construction et des niveaux d'hygiène supérieurs à l'ancien site, avec en théorie un recours accru aux matériaux durables (briques) et l'installation d'équipements de desserte en eau et sanitaires pour chaque bloc de maison. C'est en considération de ces évolutions que Fetter écrit : « à la fin de la décennie, les Africains à Élisabethville bénéficiaient de la meilleure alimentation et des meilleurs logements de tous les noirs dans l'ensemble de l'Afrique centrale » (1976 : 88).

Au plan politique, à la fin des années 1920, le Katanga baignait dans un climat relativement libéral sous la houlette de Gaston Heenen, d'abord en qualité de commissaire général (1922) puis de vicegouverneur général (1927) et gouverneur du Katanga (1928). Ses vues assez progressistes en matière d'administration des immigrés africains l'avaient conduit à concevoir et à promouvoir l'établissement dans la cité africaine, de structures politiques de représentation dotées de compétences de gouvernance et d'un certain degré d'autonomie vis-à-vis de la hiérarchie administrative de la province. Heenen était parvenu à convaincre l'Administration qui, en 1926, érigea la cité indigène d'Élisabethville en premier



Maisonnettes du quartier des travailleurs « indigènes » à Kakontwe, 1929. (AP.0.2.8951, collection MRAC Tervuren ; photo UMHK, 1929 © MRAC.)

CEC du Congo, puis, en 1931, promulgua un décret autorisant l'établissement d'institutions pour un gouvernement africain local (Fetter 1976: 134-135). Au niveau culturel, les années 1920 correspondent à la prolifération d'associations africaines. Les vétérans de la campagne de l'Est africain, avaient ramené de ces territoires un type d'association appelé « Mbeni » (dérivé de l'anglais « band »), qui devint rapidement une organisation sociale populaire, et dont les symboles et le fonctionnement firent rapidement tache d'huile parmi les autres associations déjà existantes à Élisabethville. Au-delà des manifestations publiques (danses, défilés, etc.) et des titres que s'attribuaient leurs membres pastichant le monde social belge, ces associations ressemblaient assez fort aux associations « butwa » d'avant-guerre : elles offraient à leur image, des services nécessaires en milieu urbain (nourriture, logement, assistance aux malades, enterrements, etc.) et se protégeaient jalousement contre toute interférence des pouvoirs villageois ou européens, en refusant l'accès aux candidats jugés trop proches de l'un ou de l'autre. Ces associations furent certes combattues dès les années 1920 : en février 1926, ainsi, l'ordonnance du gouverneur Rutten les obligea à s'inscrire à l'administration coloniale, qui les plaçait ainsi sous sa tutelle. Peu appliquée sur le terrain, cette mesure n'eut cependant qu'un effet très limité. Plus efficace par contre, fut le contre-feu ouvert par les missions bénédictines, qui à l'initiative du Père Grégoire Coussement, multiplièrent les associations concurrentes (7 associations ouvertes entre 1925 et 1930), dont à la différence des associations africaines, la direction était contrôlée par les missionnaires et les services économiques et sociaux s'orientaient davantage vers des recommandations

pour trouver un emploi et l'inscription des enfants dans les écoles des missions (Fetter 1976 : 119-120). Mais elles n'endiguèrent pas la progression des associations africaines, dont l'influence culmina durant la crise économique de 1930-1934.

Ces évolutions dans l'ensemble positives, n'étaient pas pour autant dénuées d'ambiguïtés, et la vie pour les néo-citadins africains demeurait globalement difficile. En dépit de l'amélioration générale de leur traitement, les travailleurs de l'Union minière enduraient des conditions de travail pénibles et, contrairement à leurs collègues venus du sud payés en livre sterling, les travailleurs congolais subissaient la contraction de leurs salaires réels face à la hausse du coût de la vie. Malgré la politique d'élévation des salaires adoptée en 1925, la différence demeurait remarquable entre travailleurs africains et européens<sup>23</sup>. Dans la cité africaine, où les rémunérations étaient supérieures aux barèmes de la compagnie minière, le niveau de vie laissait à désirer : le gouvernement et les employeurs étaient tenus de pourvoir au logement de leurs employés dans des habitations en briques et suivant des normes légales, mais ceuxci étaient bien souvent incapables de les respecter faute de moyens suffisants. Les services sanitaires y demeuraient basiques et la population, en particulier les enfants, continuait de souffrir de nombreuses pathologies. Quant aux Africains indépendants, leur modèle d'habitation demeurait le plus souvent

<sup>23.</sup> Jusqu'à la fin de la colonisation, cette différence persista. La tension salariale entre les deux catégories s'accentua même.

semblable à celui des premières années : des huttes constituées avec les matériaux naturellement disponibles. Aux limites matérielles s'ajoutait le vécu de la ségrégation à tous les niveaux. La figure de l'Union minière était omniprésente et s'imposait partout, jusqu'au sein de la société « évilloise » et « likasienne », où se reproduisait sa hiérarchie sociale rigide. Pour citer Fetter évoquant Élisabethville, la ville était alors « clairement segmentée le long de lignes suivies par la compagnie elle-même : ville et camp; noir et blanc; cadres et employés » (1976: 170-171). Cette segmentation fait également écho au choix de délocaliser la cité africaine, qui procédait en fait de vues raciales selon lesquelles noirs et blancs devaient évoluer dans des espaces distincts, au nom de considérations hygiénistes.

Si bien qu'en définitive, du point de vue des travailleurs africains, la ville avait une image très équivoque. Celle-ci offrait certes des avantages relativement attractifs, mais on y émigrait encore essentiellement sous la pression fiscale et en raison de la crise qui rongeait les campagnes et qui y rendait la vie plus difficile encore. Dans ce contexte, les habitants des zones rurales en venaient à considérer qu'à tout prendre, mieux valait trouver à s'embaucher auprès d'employeurs offrant des conditions de vie satisfaisantes. Une proportion significative des travailleurs continuait d'ailleurs à n'envisager la ville que comme un lieu de transit temporaire : le processus d'urbanisation était lent et marqué dans le chef de beaucoup par des retours répétés au village avant l'établissement définitif (Fetter 1976: 87, 172).

Ce malaise était pratiquement escamoté dans les témoignages des observateurs étrangers (occidentaux) de passage à la fin des années 1920, mystifiés par le modernisme et le matérialisme ambiant. L'Élisabethville de 1928-1929 était présentée comme de la manière suivante :

« Élisabethville est, incontestablement, une réalisation rapide et magnifique. [...] Aujourd'hui, [elle] est la ville la plus vivante et la plus importante de notre Congo. Exemple excellent d'urbanisme tropical, elle a été construite d'après un plan d'ensemble grandiose [...] Dans les rues, les autos pullulent. Élisabethville n'est-elle pas la ville la plus riche, la plus somptueuse du Congo ? [...] Dans son ensemble, Élisabethville est un séjour plus agréable que Léopoldville. [...] C'est à [l'influence anglaise] que sont dues ces larges avenues, pavées de larges dalles de « laitiers », de scories de cuivre, le club Albert-Élisabeth, centre de réunions

où se maintiennent des obligations de décorum et de courtoisie, ces magnifiques policiers noirs, coiffés d'un fez rouge, dont l'uniforme bleu-de-roi et la ceinture écarlate rappellent les policemen indigènes des colonies anglaises. Quand, le soir, on parcourt Élisabethville, le souvenir même de l'Afrique disparaît. De la savane, qui régnait naguère, subsistent seules de hautes termitières, plus élevées que la plupart des maisons. Avec ses musiques rythmées, ses guirlandes lumineuses, sa foire où se presse une foule joyeuse, ses immeubles en construction, Élisabethville évoquait, dans l'ombre, lors de la visite du roi des Belges, une Exposition universelle, le soir de son inauguration. Il n'y avait, pour rappeler la brousse peuplée d'animaux exotiques, un passé tout proche, que l'éléphant nostalgique qu'exhibait un cirque sud-africain » (Crockaert 1929:165-166).

En 1930, Perham, future Dame Margery, une historienne « quasi-officielle » du système colonial indirect britannique (Mamdani 1996 : 51), fut saisie par ce qu'elle vit dans le Katanga minier :

« Un degré de mécanisation comparable à tout ce qu'elle avait vu en Afrique du Sud ou en Europe [...]; des villes comme Élisabethville et Jadotville réverbérant littéralement du travail de la machine; larges (plus larges que celles des camps de l'Union minière) maisons bien construites édifiées par les travailleurs eux-mêmes dans la cité africaine de Lubumbashi [...] et travailleurs africains qualifiés à presque toutes les étapes de la vie moderne industrielle [...] » (Higginson 1989 : 108-109).

#### 2.2.3. LA CRISE ET LE RECOUVREMENT

La crise économique mondiale déclenchée à New York en octobre 1929, frappa presque instantanément l'industrie katangaise. La production de l'UMHK, qui atteignait encore 139 000 t en 1930, chuta à 120 000 t l'année suivante, avant de s'effondrer à 54 000 t en 1932. L'exploitation fut suspendue dans plusieurs mines, les programmes d'investissements reportés et certaines usines, fermées (*Union minière...* 1956 : 173).

Les sociétés industrielles du groupe de l'Union minière, les fermiers blancs et les petits commerçants furent les premières entités économiques affectées. Dès 1930, trois des sept mines encore en service l'année précédente cessèrent leurs activités; les usines suivirent rapidement le mouvement, et l'Union minière licencia une grande partie de son personnel. Entre mai et août 1931, la compagnie

renvoya près de 4000 travailleurs, soit un tiers environ de sa force de travail. Les effectifs subirent une baisse des salaires et du niveau de vie. Sortis de tous les secteurs du travail, les chômeurs s'entassèrent dans la cité « indigène », entraînant une dégradation des conditions d'hygiène, pourtant déjà faibles. C'est à Likasi, devenue Jadotville en 1931, que la crise eut les répercussions les plus graves. Elle y connut son climax en 1932. Les marchés des centres industriels tombèrent en désuétude et les transactions se tarirent (Lwamba Bilonda 1974: 94). Sur les 730 immeubles que comptait l'agglomération, 400 étaient vides en 1932. La crise gagna également Élisabethville, où le ralentissement industriel entraîna une réduction des salariés et un tassement démographique temporaire. En 1932, près de 40 % des 1350 immeubles de la ville étaient inoccupés (Union minière... 1956: 173). Les quartiers ruraux à la périphérie absorbèrent une portion des citadins africains devenus excédentaires. À Élisabethville, ces mêmes quartiers furent à partir de 1935 intégrés dans l'agglomération urbaine.

La crise économique déclencha dans les centres miniers, un vaste mouvement de contestation sociale parmi les travailleurs africains, qui jeta une lumière crue sur les failles et les incohérences de la politique d'encadrement et de gestion des ressources humaines, mais aussi sur le développement parmi la population stabilisée, de sentiments nouveaux par rapport à l'Union minière et à la ville, jusque-là passés inaperçus parmi les dirigeants de la compagnie. Les licenciements massifs auxquels procéda la compagnie furent très mal reçus par le personnel africain. Dès mai 1931, les ouvriers de la mine de Ruashi protestèrent contre cette situation. Bien plus importants furent les troubles à la mine Prince-Léopold de Kipushi où, le 16 août 1931, les mineurs luba cessèrent le travail. Cette action fut réprimée par la force au bout de quelques jours. Mais un mois plus tard, en septembre, un nouveau mouvement de protestation prit forme, cette fois dirigé contre les magasins. Les ouvriers organisèrent un boycott, qui gagna cette fois également les travailleurs de la cité. Leurs griefs portaient sur les manquements de l'Union minière, et des employeurs européens en général, à ce qu'ils considéraient comme étant des obligations morales : ils leurs reprochaient de ne pas les avoir protégés contre la hausse « injuste » du coût de la vie, qu'ils imputaient à la rapacité des petits détaillants. Le mouvement fut finalement rompu le 17 décembre 1931 par un raid policier. Higginson interprète ces troubles, étalés en deux temps, comme la manifestation d'un militantisme ouvrier revendicateur, mais qui prit racine non pas dans des luttes pour de nouveaux droits, mais dans la défense de droits que les travailleurs africains pensaient avoir récemment acquis et qu'ils considéraient comme menacés (1989 : 113-126).

La reprise économique fut stimulée en partie par l'essor d'une nouvelle filière, l'exploitation du zinc. Depuis 1924, l'Union minière produisait à grande échelle à la mine Prince-Léopold (Kipushi). Les fortes teneurs des minerais en souffre incitèrent la compagnie à investir à partir de 1935 dans le traitement de ce sous-produit. La valorisation du zinc et son exploitation au sein des filiales du groupe consolida l'interdépendance industrielle des centres du Katanga minier : de Kipushi où il était extrait et concentré, il fut acheminé à partir de 1937 vers l'usine de grillage à Élisabethville ; une partie était consommée à Panda-Likasi (devenu entre-temps Jadotville) par la SOGECHIM pour la fabrication d'acide sulfurique. La Sogechim compléta ses installations par l'adjonction en 1936 d'usines à chlorate de soude et d'acide chlorhydrique, suivies plus tard (1941) par une usine de récupération du cadmium. Dans la filière cobalt, l'Union minière érigea en 1938 une unité de récupération de cobalt par précipitation (Panda) (Union minière... 1956: 177, 179, 192).

La population d'Élisabethville reprit sa progression à partir de 1934. Cette année-là, la ville et sa périphérie immédiate comptaient environ 23 100 Africains; en 1940, elle en comptait environ 26 000 (Fetter 1968 : 231). À Jadotville, le CEC, qui avait perdu près d'un quart de ses résidents africains entre 1929 et 1934, renoua avec la croissance en 1935. À l'instar d'autres quartiers, la population du CEC grandit dès lors rapidement, de l'ordre de 12 % par an entre 1934 et 1939 (Lwamba Bilonda 1974 : 95-96, 99), si bien qu'au déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale, la ville comptait près de 20 000 Africains. Mais la crise avait complètement modifié la composition de la population africaine citadine. L'Union minière avait renvoyé la plupart de ses travailleurs rwandais, qui constituaient en 1930 le principal groupe ethnique dans les camps, ainsi que la majorité des contingents zambiens. À Élisabethville à tout le moins, la main-d'œuvre



Mine souterraine de Kipushi, dite « Prince-Léopold ». Installations de surface, 1930. Puits I et II surmontés des tours à molette. Au premier plan, de gauche à droite : bâtiment des recettes, douches et bureaux. (AP.0.0.39881, collection MRAC Tervuren ; photo UMHK, 1930 © MRAC.)

restante fut dès lors numériquement dominée par les éléments originaires du Kasaï, en particulier du territoire de Kabinda. Cette force de travail était en outre désormais fortement enracinée dans les camps, la proportion de membres mariés étant passée de 32,6 % en 1929 à 65,3 % en 1936, marquant une stabilisation de la force de travail. Les mêmes changements ethniques et démographiques touchaient la cité indigène, vidée en grande partie de ses habitants étrangers, notamment par la crise : la proportion de Zambiens, qui représentaient 40 % de cette population en 1929, avait baissé en 1942 à moins d'un tiers (Fetter 1976 : 142).

Sur le plan des libertés publiques et politiques, la décennie 1930 fut marquée par un recul généralisé après le départ du gouverneur Heenen (septembre 1933). Son successeur, Amour Maron, était imprégné de vues conservatrices, et notamment à l'endroit des Africains « évolués » qu'il tenait en faible estime et entendait contrôler étroitement. Le changement d'équipe à la tête de la province (parmi les figures les plus proéminentes, les rotations de postes touchèrent également le commissaire de district Auguste Verbeken, remplacé par Charles Dupont, et le magistrat Antoine Sohier, remplacé par Paul van Arenberg), fut en fait fatal au projet de création d'institutions locales africaines et autonomes de gouvernance dans la cité ; il marqua un raidissement de la politique provinciale vers une restriction des libertés réelles accordées aux Africains dans les organes de représentation (conseil, chef de CEC) et le sabotage de leur fonctionnement. Le CEC, tel que créé en 1932, s'éloignait déjà fortement du modèle préconisé au départ par Heenen, puisqu'il fut placé sous la tutelle de l'Administrateur territorial, et non d'un chef, en raison de la direction impulsée par le courant conservateur à l'administration provinciale à la fin de 1931, notamment dans la lutte contre le mouvement kitawaliste identifié à Élisabethville cette même année, et à l'occasion de laquelle fut créée une police secrète. Une fois aux commandes, Maron entreprit de vider le CEC de toute autonomie : il retarda la nomination d'un chef (finalement survenue en 1937 suite aux pressions du gouverneur général Ryckmans) et il empêcha le Conseil de fonctionner correctement en modifiant sans cesse sa composition pour toujours y préserver sa capacité d'y imposer les vues de l'administration coloniale locale (Fetter 1976 : 154-155).

À Jadotville, après les manifestations d'août-décembre 1931, l'application en 1933 du décret du 23 novembre 1931 sur les centres extra-coutumiers fut même perçue comme un moyen de neutra-liser l'agitation sociale. Celle-ci permit en effet à l'Administration de surveiller plus étroitement les chômeurs, ce qui amena l'administrateur territorial local à constater avec satisfaction la fin de l'anarchie. Cette même année 1933, quatre centres maraîchers furent organisés en communes agricoles : Buluo, Luambo, Lufira et Kambove; deux ans plus tard, les communes agricoles de Buluo et de Luambo furent incorporées au centre extra-coutumier (CEC) de Jadotville.

Dans le même temps, les associations africaines virent leur influence décliner. La crise et les revendications des travailleurs africains, avaient fait prendre conscience à l'Union minière et aux autres employeurs européens, de leur volonté de demeurer sur place, et non plus de retourner au village. Cette attitude, qui contrastait avec celle qui prévalait dix ans plus tôt, renforçait la position des employeurs

qui voyaient s'éloigner la menace d'une crise de la main-d'œuvre. Ils étaient désormais davantage en mesure d'imposer leurs conditions de travail et de rémunération à leurs employés. L'Union minière était parvenue durant la crise à diminuer drastiquement ses coûts sociaux, en les divisant par trois entre 1932 et 1935 ; elle continua par la suite à chercher toutes voies lui permettant de réduire ses dépenses et de préserver ainsi ses marges bénéficiaires : dans la ration des travailleurs, elle remplaça la viande par des quantités toujours plus grandes de poisson ; elle contraignit les épouses des travailleurs à cultiver leurs propres fruits et légumes plutôt que d'en assurer la distribution comme jusqu'alors, elle réduisit les dépenses de scolarisation ; etc. (Fetter 1976 : 147-148). En matière de salaires, la compagnie s'était engagée dans la maintenance d'un ratio de 10 pour 1 entre ses profits nets et la rémunération distribuée aux travailleurs africains (Higginson 1989 : 121). Par-dessus tout, dans les années 1930, l'Union minière se transforma véritablement en une institution totalitaire contrôlant tous les aspects de la vie de son personnel africain. Aussi, face au renforcement autocratique tant de l'Administration qu'au sein de l'Union minière, la réaction des populations africaines fut, comme dans les premières années de la ville, de se rabattre sur les associations urbaines. Elles gagnèrent en importance durant la crise (on en comptait 18 en 1933), endossant à cette occasion notamment la responsabilité de la survie de leurs membres sans emploi. Mais dès avant 1933, elles suscitaient dans les milieux coloniaux de nombreuses controverses ; à partir de 1934, et notamment à l'instigation de L. Laurent, représentant tutélaire de l'Administration dans les CEC, elles furent activement combattues par diverses mesures d'exclusion, qui finirent par avoir raison de leur existence à la veille de la Seconde Guerre mondiale (Fetter 1976 : 158-160).

À ce moment, et jusque dans l'après-guerre, la ville demeura pour les Africains ce lieu où l'on ne s'installait qu'en raison de la situation plus dramatique encore qui sévissait dans les campagnes. « En 1940, écrit Fetter, peu des 26 000 Africains vivant à Élisabethville avaient des motifs d'optimisme concernant leur futur dans la ville. Les conditions y étaient meilleures que celles des zones rurales; chacun pouvait y trouver un confort relatif, mais seulement en

contrepartie d'un travail dur, de l'obéissance et de la collaboration avec les Européens » (1976 : 172-173).

## 2.2.4. LES ANNÉES DE GUERRE JUSQU'À 1974

Le cycle qui s'étend globalement des années 1920 à la fin des années 1930 est caractérisé par l'éclosion dans tout le bassin minier, de nombreuses unités de production et de traitement et la création par l'Union Minière de sociétés-satellites. Il se prolongea dans les années 1940 et au-delà<sup>24</sup>, mais c'est un autre courant qui pour les trois décennies à venir allait désormais entraîner le développement industriel de la région : dans ce qu'on conviendra d'appeler une phase de consolidation, l'effort fut porté sur l'augmentation des capacités d'extraction et de traitement en ayant recours à la mécanisation accrue des équipements. Jusqu'à l'indépendance, les grands secteurs d'activité traditionnels connurent à plusieurs reprises des améliorations techniques et des agrandissements, poussant les rendements et les niveaux de production vers de nouveaux plafonds. Dans le Haut-Katanga, ces investissements massifs transformèrent considérablement la mine de Kipushi, la SOGECHIM, et les complexes métallurgiques à Jadotville et à Élisabethville (*Union minière*... 1956 : 208; 210; 225).

À Élisabethville, le creux démographique de la grande crise n'était pas encore comblé lorsque débuta la Deuxième Guerre mondiale, mais celle-ci et l'effort imposé au Congo lui valurent une formidable poussée de la population, qui s'éleva tout au long du conflit à des taux de croissance jamais atteints, de l'ordre de 18 % sur une base annuelle (Fetter 1976 : 173). Alors

<sup>24.</sup> À Kolwezi, la METALKAT assura à partir de 1948 la transformation en métal marchand du zinc extrait à Kipushi. Dans la filière cobalt, l'Union minière ouvrit en 1945 une usine de production de cobalt électrolytique (Shituru), qui stimula en retour d'autres secteurs comme par exemple celui du ciment, où la Société des ciments métallurgiques de Jadotville conçut en 1953 à Kakontwe une usine de traitement des scories des fours à cobalt. Parmi les autres créations de cette période, citons encore la Société africaine de produits chimiques et industriels (SAPCHIM) dans le secteur de la chimie et la Société africaine d'explosifs (AFRIDEX), toutes deux créées en 1948 ; l'une usinait le cadmium récupéré par la SOGECHIM, l'autre l'acide de chlorate. À Lubumbashi, deux nouvelles usines entrèrent en production en 1973, l'une pour la production d'oxygène et l'autre pour la nodulisation de concentrés (Union minière... 1956 : 177, 179, 192, 211, 226-227 ; Département de l'économie nationale 1974 : 147-149).



Fonderie de Panda en 1949, coulée du cobalt dans des lingotières. (HP.1956.15.12093, collection MRAC Tervuren; photo H. Goldstein, 1949, © Sofam.)

qu'elle n'en comptait encore que 26 000 cinq ans plus tôt, la ville<sup>25</sup> sortit de la guerre avec 65 000 habitants selon les estimations. Ce bond se traduisit dans les quartiers africains devenus trop exigus, par une congestion de l'habitat :

« Dans la ville "africaine" le surpeuplement durant la guerre provoque un entassement de constructions hétéroclites qu'égayent quelques petits camps et groupes de maisons modèles. Une extension se fait dans le quartier Kenya où une infrastructure sommaire permet à quelques centaines d'habitants entreprenants d'édifier des maisons en briques recouvertes de chaume. Elles aussi sont rapidement surpeuplées » (Nzuzi 1987 : 120).

À Jadotville, la croissance fut moins spectaculaire (environ 5,8 % par an entre 1940 et 1945), mais la population africaine gagna tout de même près d'un tiers de nouveaux citadins par rapport à son niveau de 1940.

À l'Union minière, l'intensification des activités dans le milieu des années 1930 se fit à un coût élevé pour la main-d'œuvre. Une nouvelle vague de protestations surgit dès le milieu des années 1936-1944, en réponse à la politique de reconstruction de l'industrie minière, puis à l'économie de guerre, et à la baisse sévère des niveaux de vie des travailleurs et de leurs familles; l'élan de cette vague provint des travailleurs dans les mines et le chemin de fer à Kolwezi; elle gagna en un an et demi les groupes Centre et

Sud. À cette époque, et malgré les hausses salariales superficielles concédées entre 1938 et 1941, pour les ouvriers à la mine et aux usines, les salaires demeuraient bien en-deçà de la hausse extraordinaire des prix en temps de guerre (Higginson 1989 : 173) et donc du coût de la vie. C'est dans ce contexte que survint la grève générale à l'Union minière à la fin de l'année 1941. Celle-ci est le résultat d'une longue période de maturation dans les différents sites miniers de la compagnie, et sans doute également dans les usines ; elle fut favorisée par les connexions qui s'étaient établies entre les travailleurs et leurs familles et le reste de la population africaine dans la cité (négociants, travailleurs des chemins de fer, etc.) (Higginson 1989: 187). Le 3 décembre 1941 dans la nuit, les ouvriers à Shituru et Panda décidèrent d'entrer en grève ; des émissaires furent rapidement envoyés sur les sites adjacents à Likasi, Luishia et Kambove, et au bout d'une semaine, le mouvement avait gagné l'ensemble de l'industrie minière, de Kipushi à Kolwezi. Les fondeurs de Lubumbashi et de Jadotville, ainsi que les mineurs de Kipushi émergèrent rapidement comme les principaux vecteurs dans la direction de cette grève. Dépassée par les événements et l'ampleur de la contestation, l'autorité coloniale se retrancha derrière les armes des forces de l'ordre : le 4 décembre, à Panda, où plus de 2000 personnes s'étaient rassemblées sur la plaine de jeu de l'école primaire, parmi les manifestants, 15 hommes et un nombre inconnu de femmes furent tués, beaucoup d'autres furent blessés; cinq jours plus tard, le 9 décembre, à Élisabethville, la répression fit cette fois près d'une centaine de morts au total, dans les rangs des travailleurs africains. Ce dernier massacre mit brutalement fin au mouvement. Le ressort de cette grève fut clairement lié à la dégradation

<sup>25.</sup> Élisabethville obtint le statut de « ville » en 1941 (*Bulletin administratif* 1941 : 1197-1202) ; Jadotville suivit deux ans plus tard (*Bulletin administratif* 1943 : 1752-1757).

des conditions générales d'existence, mais d'autres facteurs entrèrent en ligne de compte, et les motivations des grévistes variaient d'un site à l'autre : *a posteriori*, certains Africains témoins des événements, ont considéré que leurs collègues se sont fait tuer pour des hausses de salaires. beaucoup d'autres cependant, interprétèrent cette grève comme les prémices de la fin de la domination belge sur le Katanga (Higginson 1989 : 195-196). Quoi qu'il en soit, la défaite du mouvement ne mit pas fin aux désordres sociaux au sein de l'Union minière, qui persistèrent jusque dans la seconde moitié des années 1940. Les vols, le braconnage et les grèves isolées continuèrent en effet d'entraver ponctuellement les opérations de la compagnie.

À partir de la fin des années 1940 cependant, la phase exceptionnellement favorable que traversa l'économie congolaise, et katangaise en particulier, permit une plus large redistribution des richesses créées au bénéfice de la population africaine, et prévint les tensions sociales de tout nouvel éclatement. L'essor qui se prolongea jusque 1957, eut en effet des retombées palpables sur le sort des Africains, à telle enseigne que de leur point de vue, pour la première fois, le magnétisme urbain était davantage l'effet de la qualité des conditions de vie qu'on y trouvait, que de la répulsion des milieux ruraux.

Au cours de cette période également, le croît naturel, résultat du croisement de la baisse de la mortalité et de la hausse de la fécondité, participa véritablement à l'expansion démographique. Les enquêtes réalisées en 1956 relevaient à Élisabethville un indice de fécondité exceptionnellement élevé, excédant de plus de 10 % la moyenne du Luapula-Moero et de plus de 53 % celle du pays; en retrait par rapport à Élisabethville, Jadotville aussi affichait toutefois des scores de santé démographique nettement supérieurs à tous les résultats observés ailleurs, à l'exception de Léopoldville (Bureau de la Démographie... 1961 : 49; Direction de la Statistique... 1960 : 71).

Matérialisant la progression des indicateurs économiques et sociaux, cette phase ascendante se prolongea jusqu'à la veille de l'indépendance. En 1950, Élisabethville comptait officiellement environ 100 000 habitants, Africains et étrangers confondus; elle passa en 1957 à 173 000 habitants, dont 92 % d'Africains, pour une emprise urbaine qui s'étendait désormais sur 3200 ha (Bruneau 1987 : 44; Nzuzi 1987 : 120). Parallèlement, la population

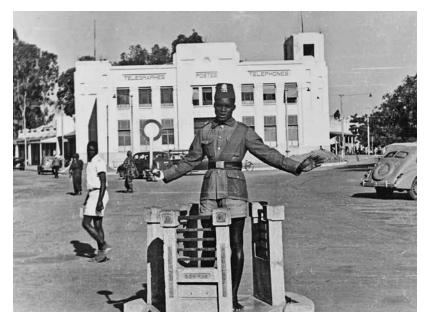
blanche, passée de 5000 à 13 000 habitants entre 1945 et 1957, développa un sens de la permanence et un esprit communautaire qui métamorphosèrent peu à peu la cité : « Larges avenues, quartiers résidentiels, night-clubs chics et prospères lui donnèrent même quelque chose d'une réputation de centre culturel », écrit Fetter (1976 : 174). À Jadotville, on peut distinguer deux sous-séquences au cours de cette période : la première s'étend de 1945 à 1951 et est marquée par un taux de croissance démographique officiel de 12 %/an ; la deuxième court jusque 1957 et signale un ralentissement relatif à 7 %. Cette année-là, la population de la ville atteignait officiellement près de 74 000 habitants<sup>26</sup>.

Les nouveaux aménagements urbains entrepris par l'Administration (voir plus bas) et l'amélioration relative du niveau de vie n'empêchaient pas les citadins africains d'entretenir une perception globalement négative de la ville et de leur propre condition dans cette société coloniale et capitaliste très inégalitaire. En ce qui concerne Élisabethville, Fetter analyse le ressort de cette contradiction apparente entre mal-être social et magnétisme urbain :

« En termes absolus, la vie pour les Africains dans l'Élisabethville coloniale n'a jamais été satisfaisante. La plupart des gens vivaient au jour le jour, évacuant leurs frustrations dans la boisson, le sexe et les menus larcins. Peut-être étaient-ce leurs enfants qui les gardaient dans la cité. Les installations médicales y étaient meilleures que celles des zones rurales et un bien plus grand pourcentage d'enfants survivaient jusqu'à l'âge adulte dans les villes que dans l'arrière-pays. Ces enfants qui survivaient, de plus, avaient une meilleure chance d'intégrer une école de mission que les enfants dans le pays. [...] Pour la plupart des Africains à Élisabethville, la cité était bien plus attractive dans le futur qu'elle ne l'était dans le présent » (Fetter 1976:181).

Il n'est pas sûr que le ralentissement économique qui se manifesta à partir de 1957 ait eu des répercussions directement perceptibles sur la croissance

<sup>26.</sup> À noter que les travaux de Léon de Saint Moulin révisent ces chiffres à la baisse, tant à Élisabethville qu'à Jadotville : en 1958, ces villes totaliseraient selon lui respectivement 168 775 et 69 614 citadins, population blanche comprise (de Saint Moulin 2010 : 147). Ces données se rapprochent plus probablement de la réalité que celles de l'Administration coloniale sur lesquelles s'appuie le graphique 1.2.



Place de la poste et bâtiment des PTT à Élisabethville, en 1952. Au premier plan, un agent de police, coiffé de son fez rouge caractéristique, règle la circulation, dont l'augmentation du trafic est synonyme de dynamisme.

(HP.1952.19.930, collection MRAC Tervuren; photo L. Van Bever (Inforcongo) © MRAC.)



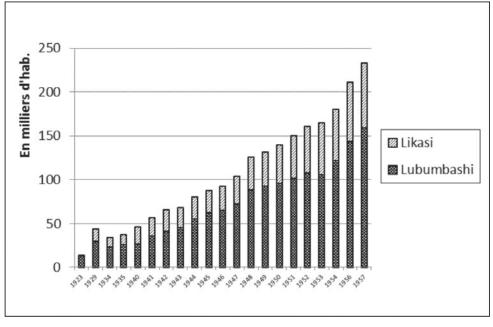
Les lieux de loisirs se multiplient pour la communauté blanche d'Élisabethville. Le bassin de natation du Lido dans les années 1950, avec en toile de fond le terril et la cheminée de l'UMHK (à gauche).

(HP.1955.17.161, collection MRAC Tervuren; photo J. Mulders (Inforcongo) © MRAC.)



Le centre-ville de Jadotville au tournant des années 1950.

(HP.1955.17.388, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo) © MRAC.)



Graphique 1.2: La population africaine dans les villes minières du Haut-Katanga, 1923-1957

Sources: 1) Pour la série « Lubumbashi »: 1923-1954: Chapelier (1957: 155); 1956: Direction de la Statistique (1960: 1); 1957: Bruneau (1987: 44). 2) Pour la série « Likasi »: 1929: Kumwimba Kyantubu (2006: 39); 1930-1957: Kadima Shipa (1973: tableaux 1 & 2).

urbaine. L'impact de la sécession katangaise (1960-1963) est quant à lui attesté : celle-ci ouvrit une seconde parenthèse dans l'expansion des villes après la crise économique des années 1930. Une fois la sécession réduite, la présence de l'industrie minière autant que la politique d'investissement du nouveau gouvernement congolais restaurèrent les flux migratoires des campagnes à la ville. Lubumbashi gonflait de 260 000 résidents (nouveaux citadins ou Kasaïens de retour d'exil) entre 1964 et 1975 pour atteindre cette année-là 481 000 habitants (tableau 1.1). La même année, Likasi comptait 185 000 habitants<sup>27</sup>. À cette époque, la ville demeurait pour les Africains « sensiblement pareille à ce qu'elle [a] toujours été [...]: pas vraiment agréable, mais meilleure que l'arrière-pays environnant, une place où un particulier peut mener une vie supérieure à celle dans son village » (Fetter 1976 : 176).

## 2.2.5. TROIS DÉCENNIES DE CRISES (1974-2002)

Toutes deux chevillées au secteur minier, Lubumbashi et Likasi connurent des infortunes similaires, mais d'amplitude différente à partir des années 1970. Le nouveau cycle économique inauguré par la crise pétrolière de 1973 en constituait le cadre. La récession toucha le secteur minier au cours du second semestre de 1974 et provoqua instantanément une crise aiguë en raison notamment du renchérissement du coût des importations alimentaires. La fermeture du chemin de fer du Benguela (août 1975)<sup>28</sup>, puis les deux guerres du Shaba de 1977 et 1978 concoururent à aggraver la situation. Ses rentrées en devises s'amenuisant, l'économie zaïroise enregistrait une dévalorisation de sa monnaie et une hausse des prix des biens importés. Dans les villes, le pouvoir d'achat des citoyens s'érodait, et avec lui, la qualité de vie.

Tandis que la décennie précédente s'était caractérisée par un quasi-doublement de la population dans les quatre grands centres du Haut-Katanga (Lubumbashi, Likasi, Kipushi, Kambove), la progression se contracta sévèrement. L'essoufflement fut surtout perceptible après 1975, les villes gagnant à peine 14 % de citadins supplémentaires au cours

<sup>27.</sup> Élisabethville et Jadotville furent rebaptisées Lubumbashi et Likasi en 1966.

<sup>28.</sup> La voie de Lobito était à la fois la moins chère et la plus rapide pour le cuivre katangais. En 1973, 41 % des exportations zaïroises de cuivre empruntaient la ligne du Benguela (Young & Turner 1985 : 307).

de la période 1976-1984<sup>29</sup>. À Lubumbashi et à Likasi, où la proportion de travail salarié était encore largement majoritaire<sup>30</sup>, cette paupérisation eut une incidence sur les sources de revenus, qui furent réorientées notamment vers les activités agricoles. Lubumbashi gagna à peine plus de 80 000 citadins en neuf ans pour atteindre 565 000 habitants en 1984 : alors qu'elle dépassait les 5 % entre 1958 et 1970, la croissance moyenne annuelle était tombée à moins de 2 %. La ville renvoyait désormais de ses éléments vers l'intérieur du pays. Le ralentissement fut plus net encore à Likasi<sup>31</sup>, où le modèle économique souffrait d'une concentration excessive autour des activités industrielles; la diversification demeurait faible et le secteur privé en dehors du périmètre d'activités de la Gécamines était quasi inexistant<sup>32</sup>. Comme en 1931, la récession toucha Likasi au plus fort ; en 1984, désormais dépassée par Kolwezi, la ville comptait à peine 213 000 habitants.

Les années 1990 s'ouvrirent sur une succession d'événements politiques et économiques aux répercussions tragiques sur le quotidien des citadins katangais. À Kolwezi, l'effondrement en septembre 1990 de la mine souterraine de Kamoto annonça celui de la Gécamines, dont les niveaux de production chutèrent subséquemment. Il y eut l'année suivante, les pillages, déclenchés dans la nuit du 21 au 22 octobre. Ceux-ci visèrent entre autres les installations commerciales et industrielles. Il s'ensuivit un exode massif des indépendants expatriés et une modification des

29. Seul Kolwezi dans le Lualaba, soutenu notamment par l'exploitation des gisements de Musonoie, Mupine et Dikuluwe, s'en tirait mieux avec une croissance annuelle supérieure à 7 % entre 1970 et 1974, et d'encore près de 5 % entre 1975 et 1984. À cette époque, bien qu'on ouvrit encore de nouvelles mines à Sakania (Musoshi, 1972; Kinsenda, 1977), le centre de gravité se situait nettement à l'ouest où l'Union minière devenue Gécamines, en 1967, réalisait 80 % de ses activités (pour 9 % au groupe est et 11 % au groupe centre).

stratégies commerciales : pour minimiser leur exposition au risque, les maisons de commerce réduisirent leurs stocks à un seuil plancher, optant pour une plus grande rotation et, ce faisant, elles participèrent à la raréfaction des biens, notamment de ceux importés de l'étranger : articles manufacturés de luxe (téléviseurs, etc.) ou d'usage courant, et produits alimentaires disparurent des magasins et des marchés. L'écrémage par les pillages offrit des opportunités aux investisseurs nationaux dotés d'une assise sociale et financière suffisante pour occuper les places laissées vacantes par la concurrence, et favorisa l'avènement d'une nouvelle bourgeoisie (Rubbers 2009 : 205). Parallèlement, plusieurs négociants tirèrent parti du délitement des filières commerciales et de l'étiolement des échanges campagnes-villes pour spéculer sur les prix des produits vivriers : c'était l'époque dite de la « somalisation » de la société urbaine provoquée par cette pénurie organisée et accentuée par l'inflation à quatre chiffres, où l'on vit les familles se tourner vers la farine de bétail pour s'alimenter. La diffusion des activités informelles, jusqu'alors « en retard » sur le reste du pays, reçut un coup d'accélérateur; les métiers se multiplièrent pour diversifier les ressources; au sein du ménage, les rapports entre sexes évoluèrent en raison de la diminution du salariat et de la position sociale et morale qui l'accompagnait, et de la participation accrue des femmes à la constitution du budget. Enfin, la chasse aux « Kasaïens » entre 1991 et 1995 fut une autre catastrophe, humaine d'abord, économique ensuite: officiellement, 550 000 personnes auraient été refoulées du Katanga au cours des seules années 1992-1993 ; la Gécamines aurait quant à elle perdu environ 9000 de ses cadres (Bakajika Banjikila 1997: 150; Rubbers 2013: 47). Quant aux « Kasaïens » demeurés sur place, ils eurent à endurer les licenciements et, dans le secteur informel, des restrictions économiques, notamment dans les filières alimentaires. Dans le Haut-Katanga, ces affrontements interethniques atteignirent Likasi davantage que Lubumbashi où, quoique certains quartiers furent touchés<sup>33</sup>, les expulsions à grande échelle furent évitées ; la ville accueillit même les refoulés de l'ouest et du centre (Kolwezi, Likasi, Kasumbalesa, Kipushi) (Bakajika Banjikila 1997: 134-140; Petit 2003: 64-65, 85). Au départ des résidents « kasaïens », leurs quartiers bastions devinrent pour un temps les zones de prédilection des bandes urbaines, provoquant un

 $<sup>30.\,85\,\%</sup>$  des travailleurs à Lubumbashi en 1973 (Petit 2003 : 231).

<sup>31. 1,6 %</sup> de croissance, contre 6,4 % au cours de la séquence précédente.

<sup>32.</sup> La vocation originelle du lieu, industrielle et minière, était naturellement derrière ce déséquilibre; Lubumbashi pourtant géographiquement excentré, mais dont la taille et le statut de capitale de province attiraient les sièges d'exploitation des établissements commerciaux et industriels par ses facilités administratives évidentes, lui portait également ombrage.

<sup>33.</sup> La cité Kikula, par exemple.

mouvement de désertification des espaces périphériques vers le centre des communes pour des raisons de sécurité (Petit 2003 : 56).

#### 2.2.6. LE REDRESSEMENT FRAGILE DES ANNÉES 2000

Les années 2000 semblent marquer une rupture avec la crise de la décennie précédente. Les observateurs s'accordent à considérer que cette période fut celle d'une rédemption pour les citadins. Au niveau politique, la stabilisation intervenue en 2003, confortée par l'élection incontestée de Joseph Kabila en 2006 et la promulgation d'une nouvelle constitution rétablirent les bases d'un climat apaisé pour la reprise des activités. Au niveau économique, le « boum » minier, encadré depuis 2002 par un nouveau code, attira les investisseurs étrangers dans la place en même temps que proliférait l'exploitation artisanale. Selon les estimations très approximatives, le nombre de mineurs serait passé de 60 000 en 2003 à 250 000 environ en 2008, déployés sur une centaine de sites dont la moitié est située le long de l'axe Lubumbashi-Likasi-Kolwezi (Lapeyre et al. 2011:15).

À Lubumbashi, les autorités municipales et provinciales initièrent un programme de reconstruction et de revalorisation, symbolisé par ce slogan du maire Floribert Kaseba (1997-2008): « Lubumbashi-Bulaya 2000 » (« Lubumbashi-Europe 2000 »), expression d'un volontarisme officiel vers la modernisation et l'occidentalisation (Kakoma & Petit 2003 : vi). Une autre expression était couramment accolée à la ville, celle de « Lubumbashi wa ntanshi » (« Lubumbashi la première »). Développé en parallèle, le programme « Rendons notre ville propre » avait pour ambition de refaire de Lubumbashi la ville la plus propre de toute la RDC<sup>34</sup>. Étaient notamment visés : la réfection du réseau routier, la construction de nouveaux marchés modernes, le développement d'une politique de reboisement, etc. (Dibwe dia Mwembu 2007 : 133). Au rôle économique et administratif traditionnel de la ville s'ajouta en 2000 sa promotion au rang de capitale parlementaire du pays durant la transition. Ce cumul d'attributs contribua probablement au renforcement de son pouvoir d'attraction auquel répondit, au tournant des années 2000, une nouvelle génération d'arrivants

Métropole millionnaire, Lubumbashi est la seconde ville congolaise en importance après Kinshasa. En plus d'abriter le siège de nombreuses sociétés privées dans différents registres d'activité (mines, finances, commerce, construction, etc.), elle accueille plusieurs associations sectorielles (FEC/ Katanga, SCAK, CEKAT, etc.) et organismes publics (SNCC). Son statut administratif lui vaut l'installation sur son territoire des institutions provinciales et des bureaux administratifs décentralisés ou déconcentrés. Lubumbashi attire également par son université et la réputation de ses lycées, une proportion importante d'étudiants<sup>35</sup>. Enfin, la ville entend se positionner comme un lieu culturel et touristique autour de son Musée national, de son jardin zoologique, de ses groupes culturels (orchestre Jecoké) ou encore de ses marchés d'art (Kalukuluku dans la Ruashi et au centre-ville); en décembre 2015, la ville a rejoint le réseau des villes créatives établi sous l'égide de l'UNESCO, dans la catégorie « artisanat et arts populaires ».

Une référence aux résultats de l'enquête POPSATER pour 2009 montre que la progression de la population « lushoise » demeure toutefois relativement limitée sur le long terme marquée par un doublement tous les 25 ans (tableau 1.2). La poussée démographique de la périphérie constitue le premier facteur de croissance : la commune Annexe compte 6 fois plus d'habitants qu'en 1984. Dans la ville, la population de la commune Kamalondo, coincée dans ses dimensions restreintes, « plafonne » depuis plusieurs décennies : c'est là que l'on rencontre les plus fortes densités de population ainsi qu'une concentration plus élevée de ménages par parcelle. Dans le centre-ville, ce sont les communes de Lubumbashi et de Kampemba qui enregistrent les taux de croissance les plus élevés. Notons par ailleurs que l'enquête POPSATER corrige en passant les résultats trop élevés du recensement de 2001.

issus de la province (Likasi, Kolwezi, zones rurales), d'autres régions du pays (deux Kasaï, Kinshasa) ou de l'étranger (Zambie principalement), pour des motifs économiques, culturels, sociaux ou politiques (Petit 2003 : 50).

<sup>34.</sup> La mémoire collective des Lushois associe Lubumbashi à la plus belle ville congolaise de la période coloniale.

<sup>35.</sup> L'université de Lubumbashi (UNILU) fut créée en 1955 sous le nom d'Université officielle du Congo belge et du Ruanda-Urundi (décret royal belge du 26 octobre 1955).



Centre-ville de Lubumbashi, 2015. Le tunnel de la chaussée de Kasenga, surplombé du double slogan : « Lubumbashi wantanshi »/« Lubumbashi ville propre ». Celle-ci débouche sur le boulevard Lumumba au rond-point Tunnel, jonction des communes de Kampemba et de Lubumbashi. (Photo et © Coordination MRAC.)

Tableau 1.2: La population congolaise de Lubumbashi, par commune

Communes	1984	2001	2009*
Lubumbashi	64 230	186 279	211 599
Kenya	88 732	95 905	64 352
Katuba	148 363	257 273	214 023
Kamalondo	26 581	30 427	35 641
Ruashi	75 070	149 643	94 435
Kampemba	126 074	307 862	250 042
Annexe	35 780	122 232	232 896
TOTAL	564 830	1 149 621	1 102 988

Sources: année 1984: INS (1992: 45-46); année 2001: Ville de Lubumbashi (2001: 11); année 2009: Keyobs, ADRASS, ULB/IGEAT (2011: 93).

\*Le cumul des chiffres par commune en 2009 à partir de l'enquête POPSATER est inférieur à la population estimée par l'ADRASS dans un travail plus récent (1 158 000), et dont nous utilisons les développements ailleurs dans ce chapitre. Ce dernier travail n'invalide pas pour autant les estimations de l'enquête POPSATER, que l'ADRASS (qui a d'ailleurs contribué à l'enquête) a exploitées pour parvenir à l'estimation précitée.

Dans les trois grandes villes minières, les mannes du boum minier furent assez visibles. La conjoncture favorable et l'ouverture aux capitaux étrangers entraînèrent un cycle vertueux de relance de l'emploi et de renforcement des capacités d'intervention institutionnelle. Les grands investisseurs étrangers se sont déployés ; les entrepreneurs locaux ont ouvert des dépôts de stockage, des fonderies, des sociétés de négoce exportatrices de minerais; la sous-traitance a redynamisé le secteur de la construction métallurgique, des transports routiers, aériens, des

camionneurs, mais aussi les services comme les agences en douane, les banques, etc. Le secteur de l'immobilier, tant à Lubumbashi qu'à Likasi, a connu une fièvre de la construction. Au final, la phase de croissance exceptionnelle traversée entre 2004 et 2008 a permis d'absorber une partie significative du chômage, même si le secteur informel (et particulièrement l'artisanat minier) a contribué bien davantage que l'industrie minière à la création d'emplois<sup>36</sup>.

Mais trop dépendante de la conjoncture et de l'étroitesse des marchés, l'embellie fit long feu. La crise mondiale de 2008 se ressentit d'autant plus durement dans ces villes incapables de se départir de leur filiation à la mine dont elles sont nées un siècle plus tôt. Conjuguée à une reprise de l'inflation et aux pressions sur les taux de change, la chute des prix du cuivre a affecté le secteur minier dans son ensemble, mais aussi le tissu économique en général tributaire de la santé des entreprises minières et gros importateur de biens de l'étranger (voir chapitre 4).

L'enquête mandatée par le Bureau international du travail (BIT) sur le modèle de croissance katangais (2011) a mis en exergue l'extrême fragilité de ses bases économiques trop étroitement corrélées au secteur minier. Or, depuis 2011, les cours miniers du cuivre et du cobalt sont en baisse presque ininterrompue<sup>37</sup> et les périodes de stress alimentaire se

<sup>36.</sup> Pour se faire une idée plus précise sur ce point, on peut se référer à Lapeyre *et al.* (2011).

<sup>37.</sup> Depuis février 2011, le prix du cuivre a chuté de 10 150 USD/t à environ 4600 USD/t en septembre 2016;



Centre-ville de Lubumbashi, 2015. (Photo et © Coordination MRAC.)

succèdent (voir chapitre 4), laissant constamment planer la menace d'un retour aux pénuries des années 1990. L'avenir des grandes villes du Haut-Katanga et des conditions d'existence des ménages urbains se joueront sur la capacité à diversifier les bases de la croissance pour la découpler du seul secteur minier, et à améliorer la compétitivité des filières agricoles locales pour assurer à la fois une revalorisation de son potentiel économique paysan et une meilleure sécurité alimentaire. Le défi est de taille pour une région qui a historiquement fondé son développement moderne sur son intégration dans les échanges internationaux par l'extraversion, la spécialisation minière et un recours massif aux importations.

# 2.3. LUBUMBASHI ET LIKASI, SAILLIES DÉMOGRAPHIQUES ET ESPACES COSMOPOLITES

Lubumbashi et Likasi furent dès leur fondation des places cosmopolites. Les deux villes se sont implantées au sein d'espaces à l'origine très faiblement peuplés. Les populations locales avaient délaissé le site de Lubumbashi impropre à l'agriculture, lui préférant les rives plus fertiles de la rivière Luiswishi, où les visiteurs occidentaux croyaient dénombrer environ 500 Lamba et Samba en 1906 ; certains habitants de la chefferie Kikwesa (Lamba) y travaillaient d'ailleurs le cuivre (Fetter 1968 : 24-25). Le site de Likasi se déployait quant à lui à la lisière d'une plaine fertile au cœur même du pays des « mangeurs de cuivre ». Politiquement, l'endroit

celui du cobalt est passé de 52 500 USD/t en janvier 2010 à 27 500 USD/t (23 septembre 2016).

se situait aux confins de deux chefferies : celle du grand chef Pande des Sanga, qui comptait un village quelques kilomètres plus au nord près de la Buluo, et celle du chef Katanga des Lemba, dont un village Tshana occupait l'emplacement du futur centre-ville. Ces deux villages furent déplacés pour la fondation de la ville (Kumwimba Kyantubu 2006 : 42).

#### 2.3.1. LES MIGRATIONS INTERNES

Ces nouvelles entités surgies ex nihilo au cœur d'un pays relativement désert s'érigèrent rapidement en enclaves industrielles de fortes concentrations. L'expansion à marche forcée sous la férule coloniale, que sous-tendaient initialement les besoins en bras toujours croissants de l'Union minière, fit rapidement d'Élisabethville et de Panda-Likasi/Jadoville deux des pôles les plus dynamiques de l'Afrique au sud du Sahara. Leur déploiement fut « dopé » dans un premier temps par les recrutements autoritaires menés par la Bourse du travail au Katanga (devenue Office central du travail au Katanga par la suite), des firmes privées comme Robert Williams, Jule ou Correa Frères et, à partir de 1925, par la compagnie elle-même. Ces migrations continues eurent pour effet de créer un tableau urbain diversifié, agrégeant des groupes issus de régions parfois très éloignées dans des enceintes où les populations autochtones se trouvèrent numériquement marginalisées. La main-d'œuvre était en majorité originaire de l'espace congolais, quoique les contingents de Rhodésie du Nord aient maintenu jusqu'à la fin des années 1920 une représentation importante.

En 1925, le Haut-Luapula constituait la première région d'origine des travailleurs du Haut-Katanga industriel (près de 9700 travailleurs), devant le Lomami (près de 9400), la Lulua et le

Tanganyika-Moero (7300 chacune environ). Au tournant des années 1930, l'UMHK, qui avait ouvert en 1925 une mission de recrutement au Ruanda-Urundi, installa également des travailleurs issus de ces territoires. Elle draina simultanément la région de Kabinda et le Sankuru, puis le Haut-Zaïre. À la même époque, le CFK quadrillait les régions desservies alors par le rail, en particulier Sakania et Bukama. À partir de 1928, le BCK fit de même entre Bukama et Port Francqui, chez les Baluba. Le résultat fut d'amener dans le Haut-Katanga un nombre considérable d'originaires du Kasaï et du Nord-Katanga. Le pays luba apparut, en effet, dès les années 1920, comme une corne d'abondance en matière d'ouvriers potentiels, région que le directeur de la main-d'œuvre de l'Union minière évoquait en ces termes : « les plaines fertiles entre le Lomami et le Lubilash où l'on trouve les solides et nombreux Baluba qui peuvent faire des travailleurs pour les exploitations minières » (cité par Vellut 1981: 43).

Tableau 1.3 : Répartition de la main-d'œuvre africaine de l'Union minière selon la région d'origine (1928-1931), par pourcentages

Région d'origine	1928	1929	1930	1931
Lomami	18	19	22	31
Katanga (autres)	41	35	34	35
Maniema	5	0	0	0
Congo belge	64	54	56	66
Ruanda-Urundi	5	15	25	25
Rhodésie du Nord-Est	22	11	5	1
Rhodésie du Nord-Ouest	5	7	3	0
Rhodésie du Nord	27	18	8	1
<b>Autres colonies</b>	4	9	9	7
Divers	0	4	2	1
TOTAL	100	100	100	100

Source: Fetter (1968: 178).

Dans la seconde moitié des années 1930, les migrations volontaires prirent définitivement le pas sur les recrutements. C'est à cette époque également que la politique dite « de stabilisation » atteint les premiers résultats tangibles (voir plus haut). Toutefois, en dépit de la mécanisation croissante du travail, la migration demeura le principal stimulant de la croissance des populations africaines jusqu'à la fin de la période coloniale. En 1956, J. Denis observait qu'à Lubumbashi, seuls 45 % des hommes adultes

séjournaient en ville depuis plus de 10 ans, tandis que près de 30 % y étaient établis depuis moins de 5 ans (Denis 1956a: 159, 187); à Likasi, une enquête similaire parvenait à des conclusions identiques : de la population masculine établie au CEC, près de 40 % étaient arrivés au cours des 5 années précédentes (Denis 1956b: 56).

Ces deux travaux, ainsi que les contributions de Bruneau et de S. Kakese Kunyima Buzudi dans les années 1980, offrent autant de points d'ancrage dans le temps dont la comparaison fait ressortir la résilience remarquable, dans les deux villes, du rythme des migrations et de la composition du tableau ethnoculturel ou ethnorégional des populations.

En 1956, Denis pouvait constater que « les citadins évillois proviennent de tous les territoires du Katanga (44,4 %) et de la plus grande partie du Kasaï (39 %). En dehors de ces deux provinces, le district du Maniema (ainsi que le Ruanda-Urundi) ont fourni un contingent grâce aux missions de recrutement [...]. Parmi les étrangers, les Rhodésiens représentent 7,3 % de l'ensemble [...]. Quelques centaines d'Angolans [sic] complètent l'ensemble avec l'inévitable noyau de commerçants sénégalais, musulmans et polygames. Ces derniers n'ont de sénégalais que le nom car ce sont pour la plupart des Haoussa ou des Fulani » (Denis 1956a: 149-150). Concernant Likasi, le même auteur indiquait que « pour les 1757 hommes originaires de Jadotville [couverts par le sondage], il s'agit non seulement de la ville, mais de tout le territoire et ce chiffre représente près de 10 % de la population urbaine, alors que pour la ville et le territoire d'Élisabethville, il n'y avait que 937 hommes représentant 3 % de la population urbaine. On retrouve à Jadotville une masse compacte originaire du Kasaï (37 %), mais la proportion de Katangais est plus forte qu'à Élisabethville : 52 % contre 44 % [...] Jadotville puise sa main-d'œuvre à plus courte distance qu'Élisabethville ce qui est dû au taux de peuplement extrêmement bas du Haut-Katanga. Jadotville recrutant ses travailleurs dans un hinterland assez proche, Élisabethville subit le contrecoup et doit faire appel à des territoires beaucoup plus lointains » (Denis 1956b: 34).

L'enquête de démographie urbaine réalisée par Kakese en 1982 à Likasi révèle encore une forte présence des groupes luba originaires du Kasaï (47 % de l'échantillon analysé). Ceux-ci se déclinaient en 11 communautés, parmi lesquelles les principaux groupes étaient les Luba (30 %), les Songe (8,1 %),



Arrivée à la Ruashi d'une caravane de travailleurs de la mission de recrutement du Ruanda-Urundi, août 1930. (HP.1959.61.270, collection MRAC Tervuren.)

les Lulua (3,9 %) et les Kanyoka (2,3 %). Parmi les groupes originaires du Katanga (51 % de l'échantillon), 16 communautés étaient représentées, dont les principales étaient les Luba (14 %), les Sanga (9,3 %), les Lunda (7,7 %) et les Bemba (4,8 %) (1988 : 29-30). Le même auteur observait encore que près d'un quart de la population de son échantillon qui avait déclaré être né en dehors de Likasi s'était installé dans la ville entre 1960 et 1969, ce qui tendrait à traduire une accélération du rythme de l'immigration après l'indépendance (Kakese Kunyima Buzudi 1988 : 60-61). À Lubumbashi, Bruneau témoigne du prolongement des tendances observées par Denis en 1956 :

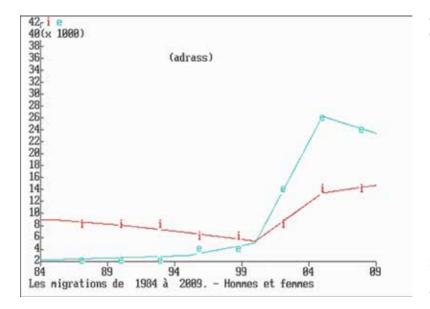
« de nos jours, l'ensemble ethno régional "originaire" du Shaba (Zambie et Angola inclus) représente à peu près la moitié des Lushois, comme en 1956/57. Il s'agit d'abord des ethnies issues de l'arrière-pays immédiat de la ville, dans un rayon de 250 km : Bemba et peuples apparentés, parmi lesquels les Lamba autochtones du site de Lubumbashi, plus divers groupes incluant les Sanga et les Kaonde des alentours de Likasi et de Kolwezi. Mais les faibles densités rurales de cet arrière-pays et la concurrence du Copperbelt zambien tout proche font que la part de ces ethnies reste minime dans la population urbaine. Cependant le groupe de culture bemba est majoritaire dans les quartiers semi-urbains et les villages citadins de la zone péri-urbaine. [...] L'ensemble ethnorégional "originaire" du Kasaï [...] représente aujourd'hui comme naguère deux citadins sur cinq à Lubumbashi. Perçus en général comme un groupe global, les "Kasaïens" ont nettement distancé les "Shabiens" dans l'ancienne ville européenne, mais leur foyer principal est Katuba où ils sont majoritaires. Ils comptent plusieurs ethnies, les principales (à l'exception des Tetela) étant de culture luba: citons les Luba-Kasaayi, les Songye et les Kanyok du Kasaï oriental, et les Luluwa du Kasaï occidental » (1985: 67, 69).

Plusieurs travaux ultérieurs sur Lubumbashi permettent de prolonger l'analyse jusqu'à une période récente. La capitale provinciale demeure un lieu de passage, sinon de transit dans les flux migratoires transcontinentaux. On peut se demander si la conjonction des dimensions économique (1974), sociale (années 1990) et politique (1997-2003) de la crise n'a pas eu pour effet d'accentuer la mobilité des populations citadines. Au tournant du millénaire, les enquêtes réalisées par l'observatoire du changement urbain de Lubumbashi<sup>38</sup> révélaient que 61 % des individus n'étaient pas nés à Lubumbashi; 32 % provenaient du milieu rural du Katanga et 20 % d'autres provinces du pays, dont 11 % du Kasaï-Oriental et 4 % du Kasaï-Occidental. Des raisons économiques (emploi, mutation, commerce, etc.) justifiaient en premier lieu ces déplacements, les facteurs politiques (déplacés de guerre, rébellion Simba et avances des troupes de l'AFDL) n'arrivant qu'en troisième position, derrière les motivations à caractère culturel et social (attraction des missions religieuses, poursuites des études, regroupement familial, insécurité sociale, etc.) (Petit 2003: 49-50).

<sup>38.</sup> Sur un échantillon certes très limité : 84 ménages furent interrogés, répartis par quartier en proportion des estimations de la population dressées par les services municipaux.

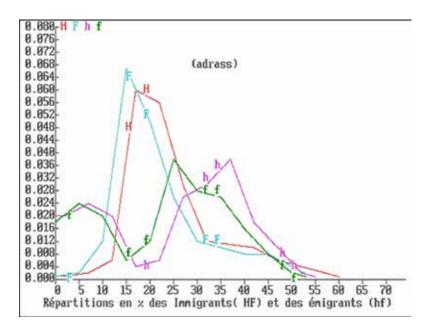
Face à l'absence depuis 30 ans de recensement scientifiquement validé, l'étude des migrations est toutefois pleine d'inconnues et n'est pas exempte de paradoxes apparents. C'est ce qui ressort de l'estimation rétroprospective des flux sur le long terme, réalisée par l'ADRASS à partir des données démographiques de 1984 (recensement) et de 2009 (enquête POPSATER) : celle-ci dégage des soldes migratoires, toutes origines confondues, de faible ampleur et même à rebours de certaines assertions jusqu'ici non contestées. L'explosion démographique signalée dans plusieurs études au tournant du millénaire et attribuée à l'afflux de migrants ne laisse pas de trace dans les mouvements de temps longs estimés par l'ADRASS (tableau 1.4 et graphique 1.3).

L'effet de l'immigration, certes en hausse à partir de 2000, est d'ailleurs annihilé par la hausse plus importante encore des flux sortants. À la base de cette reconstruction se trouve notamment l'hypothèse de l'instabilité du migrant, plus prompt à changer de lieu de vie ou à retourner dans son milieu d'origine lorsque les conditions rencontrées ne sont pas conformes à ses attentes. Le profil du migrant dressé par les auteurs (graphique 1.4) est celui d'un homme âgé de 15 à 25 ans (les femmes comptant pour un peu moins de la moitié de l'effectif total); celui de l'immigré correspond à un homme âgé de 22 à 50 ans. Les femmes quant à elles quittent en général leur milieu d'origine à un âge plus jeune.



Graphique 1.3 : Estimation de l'évolution des flux d'entrée/sortie, 1984-2009

Source : travaux ADRASS. Note : la courbe d'entrée est indicée « i », celle de sortie est indicée « e ».



Graphique 1.4 : Estimation de la répartition des migrants selon le sexe et l'âge

Source: travaux ADRASS. Note: la courbe d'immigration (émigration) masculine est indicée « H » (« h »); celle de l'immigration (émigration) féminine est indicée « F » (« f »).

Tableau 1.4: Effectifs entrant et sortant de Lubumbashi

Année	Entrées	Sorties
1984	9172	2474
1990	8273	2828
2000	5576	5302
2009	14 966	23 681

Source: travaux ADRASS.

Cette contradiction apparente peut être levée partiellement en traitant de la migration sous l'angle de la sociologie urbaine. Certains auteurs estiment par exemple que, quoique la crise de 2008 ait érodé la présence de ces groupes, Lubumbashi demeure un miroir aux alouettes pour beaucoup de candidats à l'exil, à commencer par les populations congolaises issues des campagnes. Mais cet exode doit moins à la qualité de vie prêtée à la zone urbaine qu'à son aspect chimérique d'espace-tremplin vers la grande migration et à la répulsion du milieu campagnard.

« Dans l'imagination populaire, l'attractivité de Lubumbashi comme centre urbain est, généralement, demeurée forte : il est préférable de tenter d'intégrer la cité plutôt que de rester au village. Bien qu'il ait depuis longtemps perdu sa capacité de réaliser les rêves pour la population qui a été touchée par la crise socio-économique, Lubumbashi a continué à diriger de jeunes Congolais du fait de sa position géographique à la frontière avec les pays d'Afrique australe. Pour ceux tentés par l'aventure migratoire, être à Lubumbashi signifie se positionner par la porte de sortie. Et dans ce pays où tout le monde croit aux miracles, une fois que vous l'avez déjà fait jusqu'à Lubumbashi, vous rechercherez une opportunité de quitter le pays et ainsi d"échapper" aux cauchemars de la RDC. Les indices montrent que l'attractivité de Lubumbashi ne peut être uniquement expliquée par son pouvoir magique comme cité; c'est également une place de transit vers une multitude de destinations, dont les jeunes gens congolais tiennent la clé » (Ngoie Tshibambe & Mbuyi Kabunda 2010: 15-16).

Cette vision conforte l'hypothèse d'un nomadisme prononcé des groupes migrants, dont une proportion importante entrevoit la capitale provinciale soit comme un lieu de transit, soit comme une place d'exil provisoire.

## 2.3.2. LES MIGRATIONS EXTERNES

Villes « belges » avant d'être européennes, villes « européennes » avant d'être africaines, Lubumbashi et Likasi conservèrent cette étiquette d'enclave étrangère jusqu'en 1960. Les deux entités étaient

nettement plébiscitées par les Occidentaux<sup>39</sup>. À la fin des années 1950 pourtant, les Blancs n'excédaient pas 5 % de la population évilloise et, tous groupes non africains confondus, la proportion d'expatriés plafonnait à 8 % (14 % pour Jadotville)<sup>40</sup>.

Parmi les étrangers non africains, les Britanniques étaient à l'origine les plus nombreux : ils supplantaient les quelques Belges émigrés, ainsi que les résidents boers, hellènes et, plus discrets, allemands et russes qui s'y côtoyaient. La situation changea sensiblement dans l'entre-deux-guerres, et particulièrement au tournant des années 1930. La rivalité belgo-britannique aux relents nationalistes et financiers avait tourné à l'avantage des premiers et la présence anglosaxonne s'en était trouvée fortement amoindrie; à la même époque, trois communautés émergeaient, à tout le moins à Élisabethville : les Séfarades de Rhodes et d'Alexandrie actifs dans le commerce de gros, les Italiens de la région de Vercelli spécialisés dans la construction, et les Hellènes du Dodécanèse et de Chypre investis dans le négoce de détail (voir tome 1). Indépendants, alors que la plupart des Belges étaient engagés par l'Administration ou salariés des grandes sociétés coloniales, ces derniers résistèrent mieux qu'eux aux remous de l'indépendance et de la nationalisation de l'Union minière ; ils ne furent pas non plus concernés par l'africanisation des cadres. À la veille de l'indépendance, les Belges comptaient pour 80 % de la population blanche d'Élisabethville et pour près d'un tiers de celle de Jadotville. Ces diasporas se distinguaient du reste de la colonie par le degré d'émulation culturelle et intellectuelle qu'elles dégageaient. André Schöller, qui fut gouverneur du Katanga en même temps que vice-gouverneur général, se souvenait en ces termes de la « communauté européenne » d'Élisabethville au début des années 1950:

<sup>39.</sup> Au début des années 1950, Élisabethville et Jadotville concentraient plus de la moitié des 10 595 individus recensés dans les localités katangaises de plus de 200 « étrangers de race blanche » (Province du Katanga 1954).

<sup>40.</sup> Actuellement, cette proportion est plus faible encore, quoique la tentative d'une estimation basée sur des données officielles représente un exercice délicat. L'administration municipale en donne peut-être un ordre de grandeur, qui dénombre 477 étrangers en 2008 pour 1 450 000 habitants, soit environ 1 étranger pour 300 habitants (DP des affaires intérieures 2009, cité par Ngoie Tshibambe & Mbuyi Kabunda 2010 : 8).

« on trouvait [...] au Katanga une assez abondante richesse intellectuelle, moins fréquente ailleurs. Dans la magistrature, l'administration, le barreau, dans les milieux d'ingénieurs, hautement qualifiés, des sociétés minières, dans les missions bénédictines, se rencontraient un grand nombre de personnalités profondément intéressées par l'évolution de l'environnement humain, et prêtes à consacrer du temps et des efforts à l'étude des problèmes se posant tant dans les milieux coutumiers qu'extracoutumiers » (Schöller 1982 : 26-27).

Près de cinquante ans plus tard, l'assise de ces communautés s'est totalement érodée. En 2004, les listes consulaires attestaient la présence de 850 Belges dans tout le Katanga; B. Rubbers en identifiait 665 à Lubumbashi. Emportés par la zaïrianisation, les Italiens et les Juifs s'effacèrent presque complètement quelques années plus tard. Seuls parmi les communautés méditerranéennes de la première heure, les Grecs subsistent aujourd'hui, mais leur nombre s'est également érodé depuis 1973 (350 individus dans tout le Katanga en 2004, selon les listes consulaires). Ultra minoritaires, les anciennes communautés européennes conservent néanmoins une place économique sans mesure avec leur poids démographique; on leur prête également une certaine capacité d'influence politique (Rubbers 2009 : 35-37).

Aujourd'hui, ces groupes résilients sont rejoints par d'autres nationalités, dont l'essor accompagne les mutations des rapports économiques au niveau international et le dynamisme des migrations en Afrique. L'Asie s'est substituée à l'Europe et au bassin méditerranéen comme région de référence, tandis qu'au sein du continent africain, les opportunités d'affaires et la position du Katanga aux portes de l'Afrique australe attirent les candidats à l'exil. À Lubumbashi, les principaux groupes nationaux sont libanais, indiens, chinois, angolais, zambiens, burundais, rwandais, nigérians ou camerounais.

« La fonction de Lubumbashi comme place de transit n'est pas seulement profitable aux Congolais; même les nationaux étrangers veulent exploiter cette ressource qu'offre Lubumbashi comme place de transit. Parmi ces multiples destinations, les pays de l'Afrique australe, en ce compris l'Afrique du Sud, l'Angola ou la Zambie, mais aussi des pays aussi lointains que la Chine ou l'Indonésie sont les points terminaux de l'aventure migratoire pour beaucoup de migrants. [...] On pourrait dire que bien que diminuée par la crise, Lubumbashi conserve son pouvoir d'attraction. Cette attraction est évidente par sa popularité avec un nombre toujours croissant de migrants étrangers, même si cette situation n'est pas traduite dans les statistiques officielles qui, en outre, peignent une image erronée d'une réduction [...], faussant le paysage démographique et le maquillage spatial. Des quartiers, qui avaient l'habitude d'accueillir des nationaux congolais uniquement, s'ouvrent à de plus en plus d'étrangers. Il y a même des quartiers avec une population majoritairement migrante et des zones d'activités de niche qui sont monopolisées par les ressortissants de certains pays étrangers » (Ngoie Tshibambe & Mbuyi Kabunda 2010 : 16).

La présence de Libanais au Katanga précède l'indépendance congolaise. Leur position s'est consolidée après 1960 et jusqu'aux pillages de 1991, à la faveur de la protection dont ils jouirent lors de la zaïrianisation, et des suites de la guerre civile dans leur pays d'origine qui renforça la diaspora. Les pillages affectèrent durement cette communauté commerçante et si l'on parle d'une fourchette de 250 à 500 individus au début des années 2000, en réalité leur présence pourrait être bien plus faible (Rubbers 2009: 186-187). On observe depuis les pillages, mais surtout depuis l'ouverture du secteur minier, la montée en puissance d'entrepreneurs asiatiques, indiens et chinois en particulier. Les premiers ont une tradition africaine multi-millénaire et étaient présents dans les Grands Lacs au début du xxe siècle. Avant 1960, on dénombrait une dizaine de familles établies au Katanga, terre d'immigration depuis l'entre-deux-guerres. C'est de Kinshasa toutefois que provint la première grande vague migratoire sur les décombres des pillages de 1991 à laquelle les activités de grossistes offrirent un tremplin pour s'imposer économiquement et démographiquement dans le microcosme des expatriés. Le cas des Chinois est plus récent. La majorité d'entre eux arrivèrent au tournant du millénaire dans le contexte de la libéralisation du secteur minier. Tous ne sont pas pour autant salariés dans les compagnies minières et beaucoup parmi eux s'installent à leur compte.

La communauté libanaise s'est spécialisée dans la boulangerie, l'hôtellerie et la restauration; les garages libanais sont également réputés pour leur qualité tout autant que le coût de leurs prestations. Les Indiens, autrefois cantonnés au commerce, ont diversifié leurs activités pour investir les secteurs de l'industrie minière, de l'agroalimentaire, des communications, de l'hôtellerie, de la pharmacie, etc.; comme les Libanais, certains Indiens tiennent des garages destinés à une clientèle aisée. Depuis l'essor de l'immobilier, cette communauté œuvre également dans le transport par camion où ils concurrencent les Tanzaniens pour l'acheminement du sable et du gravier des carrières d'extraction de l'arrière-pays vers les chantiers urbains. Enfin, les Chinois investissent les secteurs de la construction en pleine expansion, où ils se font apprécier pour leurs compétences architecturales autant que la qualité de leurs finitions; de la restauration et de la santé publique où ils tiennent plusieurs hôpitaux.

Parmi les populations migrantes africaines, les plus visibles seraient les ressortissants des pays limitrophes du Congo, à savoir les Angolais, les Zambiens, les Burundais et les Rwandais. Dans ce groupe, les Zambiens seraient les plus nombreux selon les données officielles. Les Africains de l'Ouest sont également fortement représentés, en particulier les communautés du Cameroun et du Nigéria. Ceux-ci sont rassemblés sous le sobriquet d'« Ouestaf » ou de « Bahoussa » en référence au peuple commerçant originaire du lac Tchad (« Haoussa »)41. La présence des Zambiens est liée à leurs liens de parenté étroits avec les Bemba, avec qui ils forment une espèce de « transnationalisme communautaire »; les Angolais poussés vers le Katanga par la guerre civile peuplent davantage les régions de l'ouest (Dilolo). Les Nigérians sont présents en grand nombre. On trouve également des Sénégalais et des Maliens. Avec les Zambiens et les Nigérians, ceuxci tendent à s'implanter durablement à Lubumbashi, beaucoup y fondant une famille; au contraire, les Burundais et les Camerounais sont en majorité célibataires, les premiers à cause de la forte mobilité forcée (ils commencent à revenir après leur exil lors des persécutions de 1998-2001); les seconds peutêtre à cause du caractère récent de leur migration.

Beaucoup de ces migrants africains exercent une multitude d'activités non déclarées. Les Maliens et les Sénégalais se spécialisent dans les boucheries, mais ouvrent des magasins de bijoux; ils tiennent de petites boutiques et des épiceries. Derrière ce cœur

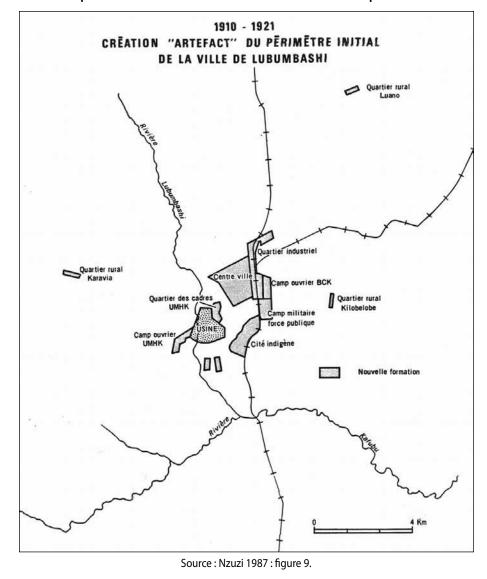
de métier, ils exercent aussi toutes sortes de trafics de minerais précieux. Les Nigérians sont plus présents dans l'audiovisuel par leurs kiosques de vente de musique et de films nigérians sur CD (« karachika ») ou la gérance d'Internet-cafés; ils tiennent également des comptoirs de pièces de rechange pour véhicules. Dans le secteur de la spiritualité, beaucoup ouvrent des Églises pentecôtistes ou du Renouveau. Enfin, les Camerounais se sont spécialisés dans la vente de matières premières et dans les boutiques de vêtements féminins importés de Chine et de Dubaï. Ils constituent également une population universitaire en croissance.

## 2.4. MORPHOLOGIE DES VILLES DU CUIVRE

Le découpage administratif de Lubumbashi et de Likasi est demeuré pratiquement inchangé depuis l'époque coloniale. À Lubumbashi, l'arrêté ministériel du 9 mai 1970, modifié par l'arrêté ministériel du 15 juin 1972, fixe le nombre et les limites administratives des communes<sup>42</sup>. Ces textes confirment en réalité le découpage urbain de 1957, à l'exception de la commune de Kampemba, que l'arrêté du 15 juin 1972 détache de la commune de Lubumbashi, et de la commune Annexe, ancienne zone rurale ceinturant la ville et qui fut annexée au district urbain en 1977. Cinq de ces communes donc, sont d'anciens quartiers coloniaux : Lubumbashi, Kamalondo, Kenya, Katuba et Ruashi. À Likasi, des quatre communes composant aujourd'hui l'arrondissement, deux (Likasi et Kikula) virent le jour en vertu de la réforme de 1957. La commune de Likasi correspond à l'ancienne ville européenne, alors que celle de Kikula est issue du CEC du même nom institué en 1933. Les communes de Shituru et de Panda furent intégrées à la ville en 1968. Mais ici également, l'aménagement de ces entités précède l'indépendance : Shituru constituait la zone annexe, à vocation agricole; la commune de Panda enserre quant à elle les quartiers résidentiels du sud-ouest de la ville lotis à partir des années 1920. À l'échelon administratif inférieur également, la création de quartiers, qui procède d'une initiative au niveau provincial, fut assez rare. Par exemple, depuis les années 1970, seuls deux nouveaux quartiers sont sortis de terre à Lubumbashi,

<sup>41.</sup> L'explication reliant l'expression au swahili kuuza (« acheter ») renvoie quant à elle à une étymologie populaire.

<sup>42.</sup> Arrêté ministériel n° 70/0572 du 9 mai 1970 et arrêté ministériel n° 0624 du 15 juin 1972.



Carte 1.2 : Identification du périmètre initial de la ville de Lubumbashi et édification des premières zones de bâti (1910-1921)

tous deux dans la commune de la Ruashi, portant à 41 le nombre total de quartiers dans la ville. À Likasi, les 4 communes totalisent 25 quartiers.

## 2.4.1. LE MODELAGE COLONIAL

L'enchevêtrement des continuités et discontinuités depuis l'époque coloniale est davantage marqué dans l'évolution de la physionomie des villes. Lubumbashi et Likasi sont façonnées dans un moule identique, à la fois fonctionnel et ségrégationniste, et présentent l'organisation archétypique de la ville coloniale industrielle : ville européenne, cité africaine, camps de travailleurs et zones industrielles. Au plan urbanistique, la ville coloniale était l'expression d'une idéologie à la fois raciale et rationaliste qui se traduisait sur le terrain par un agencement éclaté en

plusieurs noyaux. Cette double allégeance inspira à Bruneau cette formule à l'adresse de Lubumbashi : « urbanisme au cordeau, ségrégatif et utilitaire » (1987 : 44).

Dans la capitale du cuivre, le quadrilatère initial édifié sur l'interfluve des rivières Lubumbashi et Naviundu en 1910 forme, au gré de ses extensions successives, le centre-ville « historique » toujours identifiable à sa trame en carrés, encartée à l'ouest au sud et à l'est, respectivement par la résidence du gouverneur, l'hôpital Sendwe et la gare SNCC (axes Kamanyola, Tshikung et Lumumba).

Les quartiers résidentiels au parcellaire aéré se sont étirés avec le temps pour pousser vers l'ouest, le nord et, partiellement, l'est (Bel-Air). À l'instigation du gouverneur général Lippens, les zones d'habitats



Une avenue du centre extra-coutumier de Jadotville.

(HP.1956.15.3436, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo) © MRAC.)



Une vue de la cité Katuba III, avenue Rutten, à Élisabethville en 1957.

(HP.1961.74.375, collection MRAC Tervuren; photo UMHK, 1957 © MRAC.)

africains (camps et cités) s'étaient déplacées à partir de 1922 au-delà d'une zone « neutre » large de 800 mètres (Nzuzi 1987 : 117-118) : cette décision donna lieu à la création de Kamalondo (ex-quartier Albert, 1922) dans un premier temps, suivi des quartiers surpeuplés Kenya (1929) et Katuba (1952) et, finalement, plus à l'est, de l'enclave de Ruashi (1957). Là aussi, le parcellaire contenu par une grille viaire orthogonale stricte dessinait un archipel de quartiers planifiés.

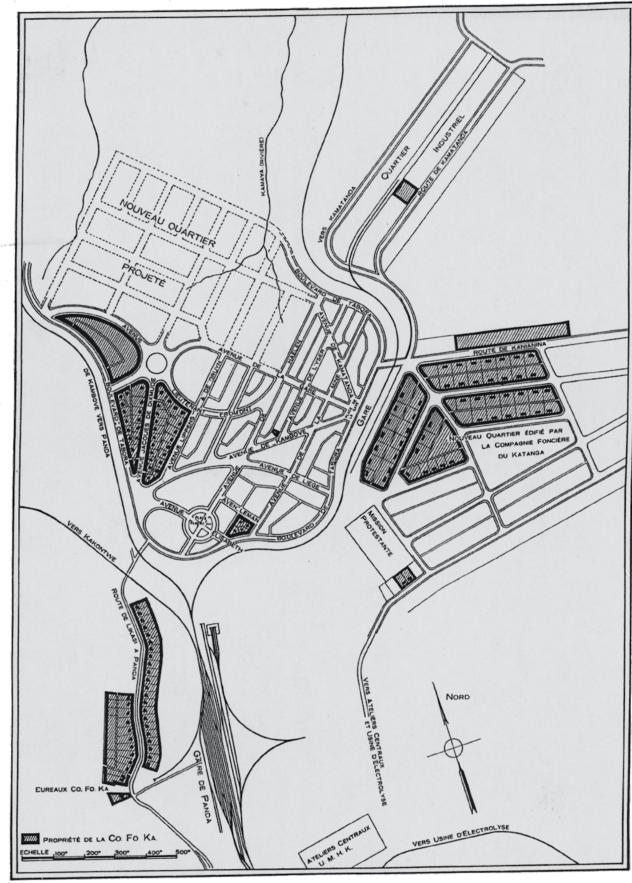
À Panda-Likasi, les premiers foyers urbanoindustriels (1917-1923) se déployèrent au départ de trois sites distincts : la ville européenne, le camp des travailleurs de l'Union minière à Panda et le camp militaire de la Force publique au nord-ouest de la ville européenne. En quelques années, l'agglomération devint l'un des centres les plus dynamiques du Katanga. Dans les années 1930, tous les canons de la ville coloniale y étaient réunis :

1. La « ville européenne », qui agglomérait déjà le quartier résidentiel Panda (créé en 1924), le quartier Kapumpi (1927) et le quartier Mission (1929).

- 2. Les camps de travailleurs, avec par ordre d'ancienneté, celui de l'Union minière à Panda, qui a octuplé depuis sa création, le camp de la compagnie ferroviaire BCK, le camp de la Sogechim, les deux camps de Kakontwe.
- 3. Les zones industrielles.
- 4. La cité africaine, « Banza Bulongo » (1924), regroupement des employés africains désireux de résider hors du milieu coutumier et en dehors des camps. Plusieurs fois déplacée, elle s'installa finalement au bord de la rivière Kikula qui lui donnera plus tard son nom. Elle accéda au statut de CEC en 1933.

La plupart de ces localités existent toujours aujourd'hui, quoique parfois sous des appellations différentes.

Par la suite, l'expansion du tissu urbain suivit le rythme de l'étalement, progressif et plus ou moins simultané, de chacun de ces ensembles. À Élisabethville comme à Jadotville, la forte croissance de la population africaine justifia dans les années 1950 l'édification de quartiers nouveaux,



Carte 1.3: Plan de la ville de Likasi (vers 1930)

(HP.1952.19.826, collection MRAC Tervuren.)

selon des plans d'aménagement conformes aux critères utilitaires et hygiéniques de la colonisation éclairée.

À Jadotville, les autorités édifièrent les quartiers Astrid (devenu Nkolomoni, 1957) et Baudouin (Tshatshi, 1958). À Élisabethville, l'afflux extraordinaire des années 1940 et ses prolongements jusqu'en 1957 mirent la planification coloniale sous pression; le service de l'urbanisme créé dans ces circonstances contenait à grand-peine les velléités expansionnistes dans un cadre sensément rigoureux (plan local d'aménagement de Van Malleghem) : dans les quartiers résidentiels (Lubwe, ville nord, Bel-Air), les prémices d'une expansion spontanée, qui fut la signature de la période Mobutu, étaient dès alors perceptibles. La municipalité obtint en 1950 de l'Union minière un terrain de 446 ha au-delà des marais de la Lubumbashi relié dès 1951 au centre-ville. Elle y érigea l'année suivante le quartier de la Katuba. Ce quartier, le plus vaste jamais construit, devint rapidement le plus peuplé de la ville. Deux ans plus tard, l'Office des cités africaines entreprenait l'érection du nouveau quartier de la Ruashi (1954-1957) à 7 km au nord-est du centre. De tous les quartiers, ce dernier était celui dont la conception était la plus aboutie et celui qui s'intégrait le mieux à son environnement (Nzuzi 1987: 122). Cette dernière réalisation répondait au programme défini au cours de cette période par le plan Van Malleghem. Il visait à la fois à canaliser la pression immobilière selon un schéma organisé et à anticiper les axes d'extension future de l'emprise urbaine. C'est ce plan qui, dans les années 1980, servait encore formellement de cadre de référence<sup>43</sup>.

Jusqu'à aujourd'hui, Lubumbashi conserve la marque des concepteurs coloniaux. Même trame en carré dans le centre et dans les anciens camps de l'Union minière/Gécamines, dont le maillage plus serré exprime la plus forte densité de l'habitat, et à l'équipement urbain plus rudimentaire.

## 2.4.2. SPONTANÉISME ET DENSIFICATION SOUS LE CONGO INDÉPENDANT

Après 1960, deux phénomènes façonnèrent le développement urbain aussi bien à Lubumbashi qu'à Likasi : le comblement des espaces créés par la ségrégation à partir des blocs de lotissements dispersés de l'urbanisme colonial et l'efflorescence des constructions de type « spontané » ou « subspontané » à l'origine des quartiers du même nom<sup>44</sup>. On a donc un double processus d'étalement semi-ordonné et de densification.

L'emprise croissante du bâti se fit au détriment des espaces verts créés par la colonisation, symboles de la séparation entre communautés blanche et africaine à l'époque. Mais le comblement de ces interstices s'accompagna d'une mutation ethnosociale. Confinée avant 1960 dans les CEC et les camps de travailleurs<sup>45</sup>, la population africaine a gagné les propriétés des quartiers résidentiels autrefois réservés aux cadres et ouvriers européens des grandes compagnies, accompagnant la transformation de l'ancienne barrière socioraciale en une distinction de classes.

Nzuzi décortique cette nouvelle sociologie du peuplement :

« Après l'indépendance, les processus sociaux ont engendré les nouvelles formes spatiales. La ségrégation raciale dans le domaine de l'habitat est remplacée par la ségrégation sociale. L'ancienne ville blanche avec ses "villas patriciennes" est récupérée par la jeune bourgeoisie nationale tandis que la ville africaine se "taudifie", se voit "réhabilitée" tant bien que mal par la population. Dans cette ville, quand l'exode rural et la croissance naturelle augmentent simultanément et créent une explosion démographique sans précédent, quand cette population lushoise innombrable ne dispose pas de revenus monétaires suffisants pour accéder à l'habitat décent, elle crée, elle-même, sa ville périphérique qui s'ajuste au mieux à ses besoins et à ses moyens. Cette débrouillardise populaire d'accès

<sup>43.</sup> Plusieurs plans furent conçus ultérieurement, notamment le Schéma directeur d'aménagement métropolitain (SDAM) de 1975 et la révision de certains lotissements en 1980, sans toutefois trouver une concrétisation sur le terrain. Dans les années 1980 encore, l'Université de Lubumbashi (UNILU) et le Bureau d'étude et d'aménagement urbain (BEAU) furent chargés de définir un nouveau SDAM pour la ville.

<sup>44.</sup> Également qualifiés « d'autoconstruction » ou nommés « quartiers cinq ans ».

<sup>45.</sup> En 1955, le CEC urbain d'Élisabethville accueillait environ 60 % de la population africaine, le reste s'établissant majoritairement (37 %) dans la ville « européenne » (« boyeries ») et les domaines agricoles environnants; à la même époque, celui de Jadotville en hébergeait environ 44 % dont 37 % logeaient dans les camps de l'Union minière (Chapelier 1956 : 204-205; 1957 : 83-84).

Kimbembe 1976 - 1984 SPONTANEISME GALBPANT ET FORMATION DES QUARTIERS COMPOSITES **Néroport** Camp militaire camp militaire Kigoma Ruashi Centre vill Kabulamesh Kilobelobe camp our Katuba Kisanga 2

Carte 1.4 : Schéma des extensions de Lubumbashi (1976-1984)

Source: Nzuzi 1987: figure 17.

4 Km

Katuba

A: Camp Maramba B: Camp Vangu

Ancienne formation

Nouvelle formation

C: Camp est
D: Camp préfabriqué
E: Bel-Air ouest
F: Tshiamillamba
G: Kitumaini
H: Lumumba
I: Kamalondo
J: Square Uvira
K: Quartier industriel-suc

au sol et de production du logement résulte non seulement de la détérioration économique des citadins, mais aussi de la politique urbaine des gouvernements qui consiste à marginaliser les prolétaires. Il faut comprendre que devant une urbanisation de telle ampleur, les services chargés de l'habitat et de l'urbanisme sont presque dépassés et n'ont ni le temps ni les moyens de préparer les structures d'accueil qui permettraient aux citadins et aux néo-citadins de s'installer en périphérie de la ville. C'est en périphérie urbaine que les filières informelles, entretenues par les agents des services de cadastres, battent le plein. Elles constituent la réponse à la crise du logement des pauvres. C'est dans la ville périphérique que la pratique spatiale négro-africaine dans le domaine d'habitat refait surface : espace-cour, agriculture urbaine, économie non structurée, sectes religieuses... » (1987:141.)

Au sein de l'administration municipale, une transition s'opéra alors dans les pratiques, entre les héritages coloniaux et le nouveau *modus operandi* de cette période charnière :

« Après l'indépendance en 1960, un laisser-aller s'installe dans l'administration urbaine. La poussée démographique (exode rural, la sécession katangaise et le croît naturel) secoue le système et tout l'appareil officiel s'écroule. Des installations illégales ponctuelles commencent à naître selon un processus spontané en périphérie urbaine. Le 7 juin 1966, l'État publie la "loi Bakajika" [...] en gros, la loi prescrit que la totalité du sol reste la propriété de l'État. [...] Jusqu'à la fin des années 1960, la "loi Bakajika" est appliquée. Elle est suivie scrupuleusement par la population et répond rapidement à la demande. Le service des affaires foncières applique à l'occupation des espaces les normes des lotissements conçus par l'ancienne administration coloniale c'est-à-dire le plan en échiquier. Aussi les mêmes emprises de voiries sont maintenues mais elles resteront non revêtues. La distribution des terres se fait dans la pseudo-légalité mais pas dans l'anarchie. C'est comme cela que naissent les quartiers Taba-Zaïre<sup>46</sup> et les extensions de Katuba » (Nzuzi 1987 : 124).

L'absence d'un système de promotion immobilière organisé encourageait dans le même temps le recours aux pratiques foncières informelles. Souvent d'ailleurs avec l'aval implicite, sinon le concours des services de l'Administration, et notamment de ceux du cadastre où s'était instauré, selon Nzuzi, « un À Likasi, le nombre de camps progressa après l'indépendance avec l'ouverture en 1960 des camps de l'Union minière à Shituru et de deux petits camps plus au sud. Composée depuis 1957 de deux communes (Likasi et Kikula) auxquelles était adjointe la commune Annexe, Likasi fut subdivisée en 1968 (juillet) en 4 zones administratives : Likasi, Kikula, Panda et Shituru (Kakese Kunyima Buzudi 1988 : 42-43). De 1960 à 1969, l'extension de la ville prit le visage des quartiers spontanés, qui représentaient 80 % de l'étalement du bâti durant cette période.

À Lubumbashi également, l'autoconstruction s'imposa comme la norme dominante. Nzuzi y a distingué trois types de quartiers nés consécutivement au relâchement administratif : dans la périphérie, les quartiers spontanés et subspontanés; dans la ville, les quartiers dits « mixtes » ou « composites ».

Les premiers se caractérisent par une éclosion sans véritable plan d'aménagement, l'absence de voirie asphaltée et la médiocrité des connexions au réseau principal, à l'eau courante ainsi qu'à l'électricité; leur érection échappe totalement à l'initiative de l'Administration qui se contente le plus souvent d'enregistrer leur existence rétroactivement. L'autorité locale, qui procède rapidement à la régularisation des statuts fonciers et à l'installation de quelques infrastructures (bornes-fontaines, par exemple), guide en partie les seconds. Ces deux types de quartiers, où se concentrait, dans les années 1980, une grande partie de la population lushoise (environ 43 % en 1984) souffrent de manière générale de carences en matière d'équipements. Enfin, les quartiers composites se forment dans les anciens espaces résidentiels : Lumumba, Changalele, Mpolo, Bel-Air, extensions Golf et Victoire en sont quelques-uns. S'y côtoyaient, dans les années 1980, propriétés de standing et habitations précaires, qui accueillaient environ 71 000 résidents (Nzuzi 1987: 129-131).

Dans l'enceinte historique de la ville, les quartiers coloniaux pour Africains comme Kamalondo, Kenya, Katuba, Rwashi, etc., déjà saturés à l'indépendance, continuèrent au cours de ces années à se densifier en raison tant de la qualité des connexions au centre-ville que des équipements urbains, toujours fonctionnels, quoique sommaires et désormais vétustes. Conçu pour desservir une population maximale de 19 000 habitants, Kamalondo comptait près de 27 000 habitants en 1984; pareillement, avec 90 000 et 150 000 habitants, la population de

réseau solide de fraude dans les lotissements et les attributions des concessions. [...] » (1987 : 125).

<sup>46.</sup> Aujourd'hui Tabacongo.

Kenya et de la Katuba excédait largement les capacités des installations, prévues pour 30 000 habitants par commune.

Jusqu'au début des années 1970, tant le solde naturel d'une population stabilisée depuis la fin des années 1920 que le solde migratoire alimentaient la croissance. Mais la rupture des années 1974-1978 entraîna le tarissement de l'exode rural, le déménagement vers des centres d'importance secondaire et le retour à la terre dans la périphérie proche des grandes villes.

Jusqu'au retournement conjoncturel des années 1970 en effet, les quartiers résidentiels se densifièrent relativement, tandis que les quartiers populaires s'aérèrent en déversant une partie de leur trop-plein dans de nouveaux espaces à bâtir, qui devinrent les quartiers dits d'« autoconstruction ». À Lubumbashi, c'est la naissance des quartiers Kigoma, Zaïre, Luapula, Tabazaïre, des extensions de Katuba, etc.

Au-delà, effet de la « zaïrianisation » et de l'africanisation des cadres, les quartiers résidentiels reprirent leur progression, gagnant à Lubumbashi de nouveaux espaces au Golf, à la Kalubwe, au Lido, Bel-Air, Mpolo, Changalele, etc. ou remplissant des espaces existants (Lumumba). Dans les milieux populaires au contraire, la récession qui plongea dans le rouge le tissu industriel de Lubumbashi renvoya des milliers d'habitants au chômage; la progression démographique et spatiale (Labo, Kikalabuamba, Gbadolite...) s'essouffla et une partie de la population regagna les campagnes proches. Le solde migratoire auparavant positif s'inversa et le croît naturel combla désormais à peine les départs. Certains quartiers se dépeuplèrent.

La progression spontanée du bâti se confirma au cours des décennies suivantes, marquées par un laisser-faire qui vit notamment disparaître les dernières barrières vertes héritées de la séparation raciale. À cette dernière se substitua toutefois une séparation sociale. Bruneau commente de la façon suivante la progression jusqu'en 1985 du bâti à Lubumbashi :

« À partir des noyaux d'ancrage que constituent les fragments séparés de la ville coloniale, l'urbanisation a progressé le long de certains axes vecteurs, routes radiales et transversales, pistes du milieu rural. [...] Comme les distances s'allongent, on cherche à ne pas trop s'éloigner du centre et des quartiers équipés : ainsi sont colmatés peu à peu les espaces interstitiels

d'une agglomération jusque-là aérée et multipolaire » (1987 : 45).

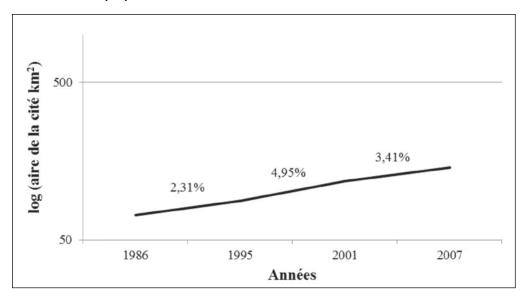
À Likasi, les « dents creuses » du tissu urbain se résorbèrent progressivement au cours de cette période, tandis que progressaient les quartiers spontanés, en particulier à proximité du centre-ville (Kitabataba, Kimiba Nord/Toyota) (Kakese Kunyima Buzudi 1988). Avec la dégradation des infrastructures et l'allongement des temps de parcours, les habitants étaient en effet davantage désireux de bénéficier des équipements urbains du centre.

## 2.4.3. MORPHOLOGIE DE LUBUMBASHI AU XXI<sup>E</sup> SIÈCLE ET RÉTROACTES RÉCENTS

Vingt-cinq ans plus tard, la capitale du cuivre continue d'exprimer cet atavisme multidimensionnel des années coloniales, des années d'expansion désordonnée et des temps de crise. Le rythme d'étalement s'est globalement ralenti pendant que l'espace domestique et les parcelles des anciens quartiers planifiés se densifiaient.

La surface bâtie s'est étirée, au nord et à l'est surtout, au point de cerner aujourd'hui des zones d'emprise publique autrefois isolées, comme le complexe de l'UNILU et la centrale électrique de Kasapa, ou de rejoindre l'aéroport de la Luano. La progression est très nette également dans l'entonnoir formé par la route RN5 vers Kasenga et la route de Kinsevere depuis la réfection de ces deux axes. L'imagerie satellite scinde la progression du bâti entre 1986 et 2007 en quatre phases : 1986; 1986-1995; 1995-2002 et 2002-2007.

En 1986, le développement est concentrique et semble ne connaître de limites que naturelles et/ou liées à la pollution. Au sud-ouest, une pente raide et la rivière Kisanga offrent une résistance au lotissement de ces terrains; au sud, c'est la vallée de la rivière Kafubu qui fait fonction de barrière à l'expansion méridionale. La pollution crée des poches d'exclusion : celle de la rivière Lubumbashi, contaminée par les rejets en métaux lourds de la Gécamines, est un facteur de dissuasion à l'implantation d'habitations en aval et à la pratique de l'agriculture et de la pêche (la rivière coule dans la direction nord-ouest/sud); à l'ouest de la ville, l'air détérioré par les cheminées de la Gécamines et porté par les vents dominants est-ouest atteint les couches superficielles des sols et pourrait être à l'origine de leur forte érosion dans cet espace. Entre 1986 et 1995, l'expansion se porte essentiellement à l'ouest, entre le cône pollué et la route de



Graphique 1.5: Évolution de la surface bâtie de Lubumbashi, 1986-2007

Source: Keyobs, ADRASS, ULB/IGEAT (2011).

Likasi; elle rattrape le quartier de la Karavia, bientôt totalement urbanisé. Ailleurs, la croissance reste entravée par des éléments physiques, l'affectation des sols ou la pollution; au sud, la présence de fermes et la rivière Kafubu restent des facteurs contraignants; à l'est, c'est la rivière Naviundu qui ralentit l'expansion; à l'ouest, enfin, le cône de pollution conserve son rôle parasitaire. C'est entre 1995 et 2002 que la croissance est la plus forte. Celle-ci porte sur deux axes majeurs dans le nord: l'UNILU le long de la route de Likasi près de l'aéroport, et le long de la route à partir du nordouest de l'aire du Golf. À noter également l'extension graduelle au sud du quartier Kalebuka (au sud de la rivière Kafubu) et au nord-est dans l'espace cernant le dembo47 dit « des Hindous », autrefois évité pour son sol marécageux facteur d'inondations et vecteur de moustiques en saison des pluies. Enfin, entre 2002 et 2007, l'extension est la plus perceptible vers l'est et le nord-est. La réouverture de la mine de la Ruashi a entraîné l'installation de nouvelles parcelles alentour, notamment au nord de la rivière Ruashi. À l'est, les villages Kilobelobe et Kamasaka se sont désormais intégrés dans l'agglomération urbaine, tandis qu'à l'ouest, la banlieue résidentielle de Kabulameshi, au-delà du Golf au sud de la rivière Kiboko, s'est

considérablement étoffée (Keyobs, ADRASS, ULB/ IGEAT 2011 : 25)

Expression de ces évolutions en sens multiples, la surface morphologique de Lubumbashi serait passée, de 1986 à 2007, de 72 km² environ à 144 km². Sur une base annuelle, la tache urbaine aurait enregistré un pic de croissance entre 1995 et 2001 (+4,95 %), avant de ralentir à 3,4 % jusqu'en 2007 (graphique 1.5).

À la fin des années 2000, la géomorphologie des communes de Lubumbashi se présente comme suit. Avec 43,41 km² et 36,27 km² identifiés comme bâtis, Annexe et Lubumbashi sont les communes comptant les plus grandes étendues de surface habitée. La commune Katuba est surtout caractérisée par des espaces de densités moyennes en matière d'habitation et de végétation ainsi que par un degré moyen d'organisation du réseau routier<sup>48</sup>. Les communes Kamalondo et Kenya affichent quant à elle surtout une haute densité d'habitation, une faible densité de végétation, une bonne organisation du réseau routier (réseau structuré et asphalté) et des habitations aux dimensions moyennes. On note, à Kenya, une zone de squats anarchique construite sur l'extension des marais de la

<sup>47.</sup> *Dembo* : large vallée aplatie au sol généralement argileux, quelquefois sablonneux en surface. Ce type d'écosystème se rencontre notamment autour de Lubumbashi.

<sup>48.</sup> Les appréciations « très faible », « faible », « moyen » et « haut », « élevé », « fort », « bien » correspondent à une graduation établie relativement à l'ensemble étudié et non comparativement à des normes extérieures (voir Keyobs, ADRASS, ULB/IGEAT 2011 pour plus de détails).

rivière Lubumbashi et exposée aux inondations, appelée « Brondo ». La Ruashi affiche sur la moitié environ de son territoire une faible densité d'habitations sans réseau routier organisé; elle compte également une importante portion de zone de densité d'habitation moyenne avec un haut couvert végétal. La commune Annexe offre une organisation de l'espace plus diversifiée : l'habitat y apparaît principalement très dispersé, affichant des densités d'habitation faibles à très faibles. Le réseau routier est quasi inexistant (plus de 70 % de la surface). Kampemba affiche un réseau routier plus apparent (plus de 50 % de la surface habitée se caractérisent par un réseau légèrement structuré et près de 25 %, par un réseau structuré et asphalté); surtout, la commune offre une plus forte densité d'habitations (47 % et 46 % de l'espace habité, respectivement à forte densité ou à densité moyenne). À Lubumbashi enfin, l'emprise urbaine est dominée par des espaces de densité d'habitation moyenne (plus de 60 % du territoire habité) à haute (plus de 11 % du territoire habité). Le réseau routier y est considéré comme structuré et asphalté sur près de 42 % du territoire habité, tandis que 15 % n'a pas de structure routière apparente (Keyobs, ADRASS, ULB/IGEAT 2011: 35, 49).

L'ancienne « ville blanche » bénéficie des équipements urbains les plus développés : « elle est désignée par l'appellation de "quartiers résidentiels", expression qui s'applique en outre aux quartiers de construction récente qui, dans le nord, constituent l'extension cossue de la "ville" » (Petit 2003: 110). Ceux-ci continuent d'attirer les plus hauts revenus, à l'exception du quartier Bel-Air, devenu au fil du temps un ensemble composite où s'installent davantage de classes moyennes; très prisé autrefois par les Européens, ceux-ci lui ont depuis lors préféré d'autres quartiers, en particulier celui du Golf. C'est dans les espaces de grandes villas également que survivent les derniers îlots fortement végétalisés. À l'inverse, les anciens camps et cités, quoique saturés, conservent les faveurs des classes moyennes et plus pauvres, mais aussi de citadins aisés, auxquels ces zones (Kamalondo, Kenya, Katuba, Ruashi, GCM, SNCC, etc.) apportent encore le confort des commodités urbaines. Depuis 1973, « la population des quartiers résidentiels a pu progresser au rythme de la ville, tandis que les quartiers planifiés, saturés dès les années 1970, n'ont pu absorber les effets de l'accroissement démographique et de l'immigration; c'est donc vers les quartiers non planifiés que cette population s'est progressivement tournée » (Petit 2003 : 112-113). Ces quartiers non planifiés, à l'inverse, n'accueillent pratiquement pas de ménages riches.

La densification de la ville renvoie à l'imbrication de deux phénomènes : d'une part, une augmentation du nombre de personnes par ménage depuis le début des années 1970; d'autre part, une augmentation du nombre de ménages par parcelle. Ces tendances traduiraient l'effet de stratégies de survie adoptées en réponse à la crise, permettant aux membres du ménage de se prémunir contre le dénuement.

Quant à la composition des ménages, l'enquête de l'observatoire du changement urbain délivre notamment les observations suivantes :

« Le nombre de personnes par ménage est [...] corrélé avec le niveau de vie. [...] Le chiffre moyen de 7,48 personnes/ménage peut être comparé avec les données des enquêtes antérieures. En 1973, ce même chiffre, calculé sur un large échantillon, atteignait 6,04 [...] En 1985, les études de l'INS sur plus de 400 ménages livrent le chiffre de 6,78 personnes par ménage [...] En l'espace d'une génération, la hausse du nombre de personnes par ménage a donc été importante » (Petit 2003 : 90-91).

De son côté, l'enquête POPSATER estimait en 2009 que la commune Annexe enregistrait le plus grand nombre moyen de personnes par ménages : 9, contre 3,51 et 3,85 dans les communes les plus basses (respectivement : Katuba et Lubumbashi). De façon générale, l'attraction du centre, pour son infrastructure et ses fonctions économiques et administratives, joue ici un rôle important, tout autant que la proximité du chemin de fer, et des zones industrielles ainsi que la forte structuration des voiries le long d'un axe nord-sud, qui expliquent en partie les plus fortes densités d'habitation qu'on y observe. À l'inverse, les quartiers périphériques issus de l'autoconstruction ont des densités plus faibles, et l'on constate une corrélation directe entre celles-ci et la faible présence, voire l'absence, d'un véritable réseau routier (Keyobs, ADRASS, ULB/IGEAT 2011: 33, 79).

Le nombre de ménages par parcelle est quant à lui davantage fonction du lieu de résidence que du niveau de revenu, les quartiers planifiés accueillant en moyenne 2,3 ménages par parcelle en 2000, pour 1,5 pour les autres quartiers (résidentiels ou non planifiés). « Dans les quartiers planifiés, observe Petit, le second ménage habite la plupart du temps dans un petit bâtiment annexe, la "boyerie", qui existe depuis la période coloniale » (2003 : 114). À l'origine réservée au domestique, les nouveaux propriétaires

congolais qui se sont substitués aux Européens dans les quartiers résidentiels l'ont progressivement reconvertie en logement de location. Ce même procédé s'applique ailleurs, que ce soit dans les quartiers d'extension récente ou dans les anciens quartiers planifiés, où les propriétaires en quête d'une meilleure rentabilité de leur parcelle ont érigé des annexes ou cloisonné certaines pièces de leur habitation. « La seconde formule, poursuit Petit, a été surtout exploitée dans les quartiers planifiés, où l'espace disponible était déjà quasiment saturé, ce qui a renforcé davantage encore la saturation existante » (2003:114). C'est dans ces derniers que se rencontrent les parcelles les plus petites et le plus grand nombre de ménages par parcelles. La répartition au niveau des communes des densités de population, d'après les calculs de l'enquête POPSATER accrédite cette ligne d'analyse : on constate que Kamalondo et Kenya accueillent le plus d'habitants à l'hectare, tandis que la commune Lubumbashi, qui englobe entre autres les quartiers résidentiels plus aérés et le centre-ville davantage dévolu aux espaces d'activités économiques et administratives, arrive loin derrière (tableaux 1.5 et 1.6).

Tableau 1.5 : Densité à l'hectare\* des habitants, par commune

Communes	Moyenne	Dispersion (min./max.)
Lubumbashi	70,22	478,65 (4,59-483,24)
Kenya	297,28	408,16 (128,19-536,35)
Katuba	181,61	572,57 (52,41-624,99)
Kamalondo	388,4	832,93 (118,12-951,05)
Ruashi	112,14	333,28 (17,58-350,87)
Kampemba	113,94	364,48 (4,06-368,55)
Annexe	57,87	216,77 (0,00-217,77)
TOTAL	171,07	951,05 (0.00-951,05)

Source: Keyobs, ADRASS, ULB/IGEAT (2011: 79).

\* Superficie bâtie uniquement.

Tableau 1.6 : Densité à l'hectare\* des ménages, par commune

Communes	Moyenne	Dispersion (min./max.)
Lubumbashi	13,39	89,73 (1,10-90,83)
Kenya	46,62	77,67 (11,51-89,18)
Katuba	28,86	75,30 (9,21-84,50)
Kamalondo	64,82	118,56 (20,56-139,12)
Ruashi	21,01	65,42 (2,34-67,77)
Kampemba	19,15	66,43 (1,28-67,71)
Annexe	11,91	63,18 (0,62-63,80)
TOTAL	29,09	138,50 (0,62-139,12)

Source: Keyobs, ADRASS, ULB/IGEAT (2011: 80).

\* Superficie bâtie uniquement.

Depuis 2009, quel visage a pris la transformation des villes? Faute d'informations à jour, nous en resterons sur ce point à des considérations essentiellement conjecturelles et à des éléments d'appréciation ponctuels. La demande pour les biens immobiliers s'est fortement appréciée depuis plusieurs années. Celle-ci accompagne en fait un changement dans les habitudes domestiques, que Dibwe dia Mwembo *et al.* expliquent par la propension récente à accéder à la propriété privée, ce qui incite le citadin à migrer en dehors du centre vers les banlieues pour acquérir une parcelle propre. Cette tendance renforce également le développement des quartiers non planifiés (2005, cité par Ngoie Tshibambe & Mbuyi Kabunda 2010 : 26).

Le secteur des bâtiments et travaux publics est l'un de ceux à la plus forte croissance, ce dont témoigne l'ouverture récente de plusieurs carrières de sable et de graviers dans l'arrière-pays, ainsi que l'entrée d'opérateurs indiens et tanzaniens dans le domaine du transport de ces matériaux de construction.

À l'est, l'arrivée de Ruashi Mining depuis 2000 et d'autres opérateurs miniers dans son sillage a accompagné de façon ambivalente la revitalisation de certains quartiers de la commune de la Ruashi, qui accueillait selon les autorités locales 199 222 personnes en 2011. Ruashi Mining annonce avoir investi dans les équipements urbains : approvisionnement en eau potable, transformateurs pour la fourniture d'énergie électrique, réhabilitation de plusieurs artères (surtout les axes principaux), réfection de marchés et d'écoles, etc., mais occasionne dans le même temps des désagréments environnementaux et sanitaires aigus, liés à la pollution. Le rejet des métaux lourds dans l'air et dans l'eau (plomb, nickel, cadmium, cobalt, etc.) a une incidence sur l'environnement immédiat en créant localement de grands espaces blancs semblables à des déserts. Ces rejets peuvent provoquer l'abandon des cultures en certains endroits contaminés, à l'exemple du canal Naviundu au niveau de Panda (quartier Tabac) dans la commune Kampemba (Bashizi et al. 2016 : 281, 287).

Plusieurs villages dont Bruneau (1985) témoignait du renouveau dans les années 1980, sont désormais absorbés dans l'enceinte urbaine. L'étalement enserre au nord le site de l'aéroport; au sud de la Kafubu, la tache de lotissements s'étend pratiquement jusqu'à l'inflexion du rail vers Kipushi, en un maillage toujours plus lâche, contrainte par l'extension des

grands domaines agricoles. Le principe de progression consiste surtout à relier des noyaux villageois semi-ruraux au pôle urbain agissant en un tissu continu. La physionomie de la ville prend ainsi un aspect gradué avec des pôles historiques saturés, plus ou moins équipés, et des marches non planifiées à la trame viaire relativement régulière et au parcellaire plus dispersé à mesure que l'on s'éloigne du centre. Les quartiers agricoles (Luano, Luwowoshi, etc.) y sont naturellement plus nombreux.

## 2.5. LES MARCHÉS, CŒURS BATTANTS DES VILLES

Le marché est un lieu de distribution des produits alimentaires et non alimentaires. Au-delà de sa fonction marchande, il donne le pouls véritable de l'activité économique ; c'est également un espace de socialisation.

Les autorités locales déterminent les sites d'implantation des marchés et ajustent leur taille à leur rayonnement (en termes de démographie notamment). En ville, chaque commune dispose au minimum d'un marché, même si actuellement, on note la dissémination de petits marchés de quartiers, et même jusqu'au niveau des cellules et des blocs. En milieu rural, seules les agglomérations principales sont tenues d'organiser au moins un marché; les habitants des villages secondaires et des hameaux sont obligés de parcourir une certaine distance pour atteindre le marché. À côté de marchés « généralistes », existent également certains marchés spécialisés dans certaines catégories de biens.

À Likasi et à Lubumbashi, les marchés ouvrent tous les jours de la semaine entre 8 h et 17 h (sauf le dimanche); les deux premières heures du jeudi y sont consacrées à un entretien général dit « *Salongo* ». La fréquence d'ouverture est plus faible en milieu rural (deux à trois jours par semaine, selon la zone), en particulier durant les campagnes culturales où les paysans se consacrent aux travaux champêtres.

On y trouve en général les produits suivants :

- des denrées alimentaires : manioc, maïs (en épis, en grains ou en farine), haricots (grains), poisson, viande (bovine ou caprine), huile végétale (palme), légumes, sucre, sel, boissons, etc.
- des articles : vêtements, chaussures, appareils électroménagers, fournitures scolaires, produits d'hygiène, etc.

La vente se réalise au gros ou au détail; selon le produit, elle se fait à la pièce ou au tas, en fonction d'unités de mesure réadaptées (cuillère, *kankopo*, verre, *sipa, kwaker, meka*, botte, bouteille, bidon, bassin, sac, fût, etc.) ou, exceptionnellement, à l'aide d'unités de mesure standardisées (kilogrammes, litres).

#### 2.5.1. L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT

Chaque marché est géré par un comité, coiffé d'un responsable (administrateur ou président) souvent désigné par les autorités administratives locales (bourgmestre, administrateur du territoire ou chef du village). Ce comité de gestion administre les affaires courantes : médiation des conflits, entretien des infrastructures, attribution des emplacements, perception des taxes, maintien de la sécurité, etc. Le comité de gestion reçoit et traite notamment les demandes d'emplacement introduites par les vendeurs en quête d'une place sur leur marché ; il fixe le montant de la location (taxe) qu'il récolte journellement, en espèce ou en nature (surtout en milieu rural).

Dans les villes, les comités des principaux marchés urbains sont dotés d'un bureau et l'équipe de gestion bénéficie de certains avantages sociaux en rétribution du temps consacré à leur fonction. Les comités de gestion sont de manière générale moins dynamiques en milieu rural, notamment parce que la taille limitée des marchés et leur plus faible périodicité ne permettent pas d'octroyer des contreparties de même niveau à leurs membres, accaparés pendant beaucoup de temps par les travaux des champs ou d'autres activités génératrices de ressources.

Les marchés présentent des étals en bois, des tables, de longues paillasses en ciment ou en brique (souvent en milieu rural), couverts ou non de tôles ou de chaume (dans les villages). Certains marchés disposent d'entrepôts de stockage de marchandises non périssables, confiés à la vigilance du comité de gestion, contre rétribution (frais d'entreposage). On note par ailleurs l'intervention de certains projets parrainés par les agences d'aide internationales ou par des entreprises privées visant l'accroissement des capacités d'accueil et la construction de certains marchés en milieu rural.

Le marché est une affaire d'hommes autant que de femmes. Néanmoins, la question du genre est présente dans la répartition des activités commerciales : les hommes sont majoritaires dans le transport des



Marché à Pweto. À l'arrière-plan, marché couvert des produits agricoles. (Photo équipe locale, 2009.)

marchandises et dans la gestion des dépôts, tandis que les femmes dominent les opérations de vente au détail. Encore que sur les marchés « pirates », à tout le moins, les hommes s'approprient la vente des produits manufacturés (voir plus bas).

## 2.5.2. LA FORMATION DES PRIX

La valeur marchande des produits se détermine par la rencontre entre la demande et le prix de revient du vendeur, augmenté de sa marge bénéficiaire. Le prix de revient découle du jeu de plusieurs facteurs imbriqués, tels que la saison (et donc l'état des réserves disponibles), les coûts de production, les coûts de transport, etc. Chacun de ces facteurs renvoie à son tour à d'autres variables, qui elles-mêmes appellent d'autres composantes : qualité des récoltes et conditions d'entreposage, coût des intrants et de la main-d'œuvre, coût du carburant, distance, mode de transport et état des voies de communication, etc.

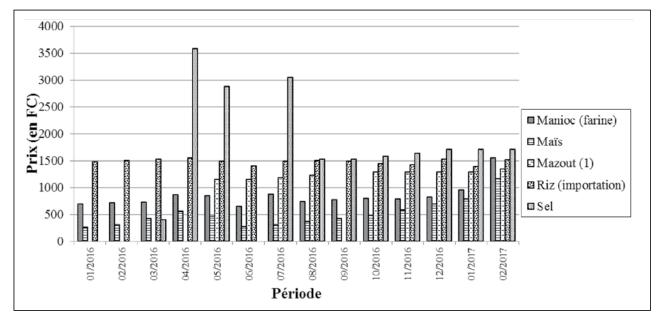
La vente directe du producteur au consommateur s'opère très rarement. De l'un à l'autre, le circuit commercial fait intervenir un nombre plus ou moins grand d'intermédiaires. Dans le commerce alimentaire, le rôle des collecteurs ruraux, des grossistes et des détaillants est incontournable quel que soit le produit. Selon que l'aliment nécessite ou non un traitement (mouture, presse, etc.), les minotiers (manioc, maïs, riz) ou les *crushers* (huile) interviennent également et interagissent avec les collecteurs et les grossistes. Dans le cas plus spécifique du maïs, son importance dans le régime alimentaire des villes et ses débouchés plus nombreux (alcool, brasserie, alimentation) font intervenir des catégories d'acteurs supplémentaires comme les distillateurs, les ONG

humanitaires, les minotiers industriels (quoiqu'en petit nombre), les brasseries, les compagnies minières, etc. à l'une ou l'autre étape de la chaîne commerciale. La multiplication de ces maillons se répercute sur le prix au consommateur final, quelquefois dans des proportions spectaculaires<sup>49</sup>.

Un autre déterminant de la fixation des prix procède de la contribution médiocre de la production locale à la satisfaction des besoins. Actuellement, le Haut-Katanga importe la quasi-totalité des biens consommés dans les centres urbains. Le déficit touche même les marchés ruraux, autrefois autosuffisants en produits alimentaires de base, où seuls dans les productions locales, les produits maraîchers demeurent suffisants<sup>50</sup>. Cette dépendance met la province à la merci de la conjoncture internationale et menace gravement sa sécurité alimentaire face aux politiques commerciales des pays fournisseurs. Ces deux facteurs (conjoncture internationale et

<sup>49.</sup> C'est ce que mettent en exergue les enquêtes réalisées par Vwakyanakazi Mukohya *et al.* (2004) concernant la commercialisation des poissons du bassin du Luapula-Moero, qui ont révélé dans certains cas des écarts allant de 1 à 7 entre les prix perçus en bord de lac et ceux rendus Lubumbashi.

<sup>50.</sup> Les biens sont introduits depuis la Zambie essentiellement *via* les points d'entrée suivants : Kasumbalesa, Mokambo, Sakania, Kipushi, Kasenga et Pweto. Quand elles ne sont pas directement distribuées sur les marchés, les marchandises sont stockées dans des entrepôts. Les plus importants sont situés dans le sud de la province, à Kasumbalesa (Pacific), mais surtout à Lubumbashi (Malabar, Amicongo, PAM, etc.) (USAID 2015 : Annexe 6).



Graphique 1.6: Évolution des prix de quelques denrées de base sur les marchés de Lubumbashi, 2016-2017

Source : d'après le Programme alimentaire mondial (PAM). Note : Pour tous les produits, l'unité de mesure de référence est le kilogramme, sauf (1), exprimé en litres.

politiques commerciales) sont régulièrement à l'origine d'épisodes de flambées des prix des produits de base, en particulier du maïs (voir chapitre 2).

## 2.5.3. LES CATÉGORIES DE MARCHÉS URBAINS

Chaque commune de Lubumbashi et de Likasi est dotée au moins d'un marché. On note d'autre part l'existence de plusieurs marchés multiformes dans l'ensemble des communes. Toutes les places n'ont pas la même importance ; il existe en fait une forme de hiérarchisation. Les principaux marchés de Likasi, notamment les marchés de la Paix (Kikula), de Panda Mayi (Panda) et de Shituru interagissent avec les marchés secondaires, de Kamona, de Kaponona, de Kiwele, etc.

Vwakyanakazi (2004) distingue 4 types de marchés urbains, sur la base du nombre de vendeurs et de leur aire de chalandise :

- les marchés supérieurs : plus de 2000 vendeurs, avec une aire étendue ;
- les marchés intermédiaires : 400-600 vendeurs, avec une aire limitée ;
- les marchés élémentaires : 40-200 vendeurs, avec une aire très restreinte ;
- les marchés périphériques : en zone périurbaine, exposés à l'influence urbaine, mais proches du marché rural.

Cette hiérarchisation donne pour les marchés lushois, la répartition suivante :

- les marchés supérieurs : Mzee Kabila (Lubumbashi) et marché central de Kenya (Kenya);
- les marchés intermédiaires : Kamalondo (C/ Kamalondo), Kenya Basilique, Stade Bunkeya, Commune (Kenya), Katuba II (Katuba II), Maramba SNCC, Njanja, (Kampemba), Ruashi (Rwashi);
- les marchés élémentaires : Kalubwe, Ereuka, Golf, Katuba III, Katuba Kananga, Katuba Kisanga, Zambia, Matshipisha, Kalubwe, Moïse, Kalebuka, Rail, etc.;
- les marchés périphériques : Sambwa, Kawama, Kipopo, etc.

Même si chacun de ces marchés distribue tous les produits, on note cependant en ce qui concerne certains, une spécialisation partielle ou totale :

- le marché Njanja, sur la route Munama pour les poissons (voir encadré);
- le marché Eureka à la commune Lubumbashi pour les chaussures usagées ;
- le tunnel à la commune Kampemba (délocalisé) pour les vêtements de seconde main, *nkombo* ;
- les marchés Matshipisha, sur la N1, et camp Vangu à la commune Kampemba (délocalisé), pour les planches;



Avenue Basanga (Likasi), vendeuse de farine de manioc sur le « marché pirate ». (Photo © UMOJA, 2017.)

- le marché Zambia, pour les légumes ;
- le marché Kalukuluku, pour les œuvres d'art en malachite :
- le marché de l'avenue Likasi, pour les livres ;
- etc

## 2.5.4. LES MARCHÉS À LA SAUVETTE, DITS « MARCHÉS PIRATES »

Ce type de marché s'organise dans les villes, le long des avenues, à même les trottoirs. Il est illégal, mais persiste en dépit des tentatives réitérées des autorités municipales d'y mettre fin. Malgré les risques encourus (notamment de la police), les vendeurs viennent de toutes les communes appâter le chaland qui quitte le centre-ville pour rentrer à la maison dans diverses communes. Les femmes étalent les sacs ou les cartons à même le sol pour écouler principalement les produits agricoles (poissons frais, salés ou fumés, les légumes, etc.), tandis que les hommes vendent essentiellement des produits manufacturés (habits usagés, sucre, chaussures, etc.). Ce marché gêne, d'une part, la circulation routière et, d'autre part, expose les clients aux maladies. Les vendeurs de marchés dénoncent ce

type de marché qui empêche les clients de s'approvisionner chez eux. Actuellement, il s'organise souvent le soir en fin de service des travailleurs et des policiers.

## 2.5.5. LES CAMBISTES, AGENTS INCONTOURNABLES

Pour les échanges, les vendeurs de marchés utilisent la monnaie nationale. Cependant, on note sur certains marchés du Haut-Katanga, en dépit du taux de change officieux, la circulation de monnaies étrangères, notamment le dollar américain (Lubumbashi, Likasi, etc.) ainsi que le kwacha zambien (Kasumbalesa, Mokambo, Sakania, Pweto, etc.).

Comme pour le « marché pirate », les dollars américains s'échangent chez des « cambistes » assis en plein air aux bords des routes, des avenues et des rues. Le taux de change du dollar américain est spéculatif dans le « cambisme » : il augmente lorsqu'il s'agit de la vente et baisse en cas d'achat du dollar. Les efforts des autorités pour les inviter à se regrouper dans des bureaux sont restés vains. Ils bénéficient du soutien de certaines personnalités influentes détentrices des capitaux. Ils sont constitués en comités.

#### Le marché Njanja à Lubumbashia

Le marché Njanja est le principal marché poissonnier de Lubumbashi et du Katanga : 80 à 100 t de poissons environ y seraient chaque mois vendues. Le terme « *njanja* » fait référence au quartier du même nom autrefois investi par les pêcheurs grecs qui y tenaient également des dépôts et des chambres froides. L'endroit compte aujourd'hui une soixantaine de dépôts privés (« Moero », « Mandevu », « Palestina », « Safina », etc.), loués aux vendeurs, grossistes ou détaillants. Les prises proviennent essentiellement du bassin du Luapula-Moero : c'est le cas pour tous les gros poissons et les poissons fumés, pour 80 % du fretin (pêché à Kashobwe) et 60 % du poisson salé.

Le rayonnement du marché Njanja s'étend en réalité à tout le bassin industriel de l'ancien Katanga : il alimente en poissons les marchés de Likasi, Kolwezi, Kipushi, Kasumbalesa, etc. À Lubumbashi même, Njanja dessert plusieurs marchés intermédiaires. Citons, par ordre décroissant d'importance : le marché central de la commune de Kenya (volume de vente de poissons de 40 à 60 t/mois, dont 80 % proviennent de Njanja), le marché Mzee Laurent-Désiré Kabila (10 à 15 t/mois), le marché central de la commune Katuba (5 à 6 t/mois), le marché de la commune Kamalondo (1 à 2 t/mois) et le marché de la commune Ruashi (0,5 à 1 t/mois).

a. Cet encadré est tiré de l'enquête de Kalunga Mawazo et al. (2009), en particulier des sections 1.2.2 et 4.1 à 4.4.

## 2.6 LES POPULATIONS LUSHOISE ET LIKASIENNE : UN DEMI-SIÈCLE DE MUTATIONS SOCIALES, DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES

Cette section se fonde essentiellement sur quatre ensembles de travaux déjà évoqués de manière incidente dans ce chapitre, mais qu'il faut ici brièvement présenter. Les enquêtes démographiques de 1956 s'inscrivent dans le cadre d'une vaste campagne scientifique couvrant l'intégralité du territoire congolais. Elles ont offert la première estimation scientifique de l'ensemble de la population de la colonie jusqu'au niveau des villes et des territoires, avec un niveau de détails inédit à l'époque. Leur rigueur n'est pas contestée, mais les résultats souffrent quelques biais<sup>51</sup>. Le recensement démographique de 1984 est le seul à ce jour qui ait été entrepris pour l'ensemble du pays suivant une méthode scientifique. Tant les enquêtes que le recensement contiennent des informations qui peuvent être exploitées à des fins sociologiques telles que le nombre d'enfants par femme, le nombre de femmes/ d'hommes mariés, le niveau d'instruction, le secteur d'activité de la population d'âge adulte, etc. Au tout début des années 2000, la ville de Lubumbashi a procédé à un recensement de sa population, mais les résultats statistiquement surprenants obtenus dans certaines communes soulèvent des questions sur la qualité des opérations de terrain. Pour Lubumbashi

toujours, nous disposons d'estimations plus sérieuses dans les travaux de l'ADRASS. Établis au moyen d'outils dits de « rétroprospective », ceux-ci proposent un modèle de reconstitution du mouvement de la population lushoise, année après année, entre 1984 et 2009 au départ de « balises » sérieuses telles que les résultats de l'enquête POPSATER de 2009. En complément de ces études, le travail réalisé par l'observatoire du changement urbain, sous l'égide de l'UNILU, de l'ULg et de l'ULB brosse un tableau des conditions d'existence des citadins lushois au début des années 2000<sup>52</sup>.

L'interprétation de l'allure des pyramides de 1956 et 1984 (graphiques 1.7 à 1.10) nécessite quelques commentaires préalables. En 1956, les pyramides d'Élisabethville et de Jadotville semblent calquées sur celle de l'ensemble de la population urbaine au Congo. Elles en partagent les mêmes traits dominants :

<sup>51.</sup> D'ailleurs en partie identifiés par le directeur du projet luimême, A. Romaniuk (Bureau de la Démographie... 1961).

<sup>52.</sup> Quant à Likasi, nous ne disposons comme information récente que des données officielles de 2007 produites par l'administration territoriale du ressort de Kambove. Contrairement aux autres rapports en notre possession pour les territoires du Haut-Katanga, celles-ci ne contiennent pas d'erreurs mathématiques flagrantes. La qualité des registres de l'état civil congolais est toutefois à tenir pour suspecte de façon générale et des éléments susceptibles de nous permettre de considérer les données de la municipalité de Likasi comme une exception manquent à notre connaissance. Dans ces conditions, nous avons préféré nous garder de proposer une pyramide des âges établie à cette seule source, doutant de sa capacité à refléter l'état réel de la population likasienne.

surreprésentation artificielle des effectifs masculins; allongement du gradin des 30-34 ans chez les femmes ; base large ; goulot d'étranglement dans les catégories adolescentes (10-19 ans) et hypertrophie relative de la catégorie supérieure. Dans les villes, où les grandes compagnies ont longtemps donné la priorité au recrutement d'effectifs masculins, un déséquilibre dans l'indice de parité des genres est assez logique. À Élisabethville, la représentation des femmes accuse à ce moment d'importantes variations selon les zones de peuplement. Selon les chiffres de l'Administration, elles sont majoritaires dans les quartiers ruraux du CEC et minoritaires dans les « boyeries » ; la disproportion entre hommes et femmes à l'avantage des premiers est la plus marquée dans les camps (Chapelier 1957). Concernant l'allongement du gradin des 30-34 ans chez les femmes, le cas de Jadotville dénote, où cette catégorie excède la précédente de 35 %. Cette anomalie a été interprétée comme l'effet possible de l'aspiration vers 30 ans d'effectifs de la tranche d'âge inférieure (Bureau de la Démographie... 1961:23). La compression relative de la génération adolescente (10-19 ans) de 1956 trouve une réplique en 1984 dans l'écart entre la classe d'âge de 39 à 44 ans, anormalement élevée compte tenu de l'érosion naturelle attendue, et celle de 45-49 ans, à l'inverse minorée. Plusieurs hypothèses furent avancées pour expliquer la compression de 1956. L'impact supposé de la Deuxième Guerre mondiale sur le nombre de naissances (en baisse) et la mortalité infantile (en hausse), n'est pas validé par le recensement de 1984 où la catégorie des 39-44 ans est fortement représentée. Pareillement, l'hypothèse d'une omission fréquente dans les questionnaires d'enquête des adolescents en internat nous paraît bancale en milieu urbain où les enfants en âge de fréquenter l'école sont en majorité des externes. Le cas de Likasi est celui qui a suscité le plus d'interrogations, et la comparaison avec 1984 n'apporte pas de réel éclairage. La principale hypothèse avancée à l'époque imputait à la couverture incomplète du paiement de l'impôt de capitation (obligatoire pour tout homme de 18 ans ou plus) la sous-représentation des effectifs masculins de 18 et 19 ans ; mais elle aurait dû provoquer une aspiration par le niveau d'âge inférieur des unités concernées, et l'effet aurait été nul au niveau du gradin des 10-19 ans, ce qui n'a pas été envisagé par les auteurs de l'époque. Un écart dissimulé par l'agrégation de ces générations en une catégorie d'âge unique (15-19 ans) aurait donc existé entre les populations de 15-17 ans et celles de 18-19 ans. Or, la fracture quantitative observée en

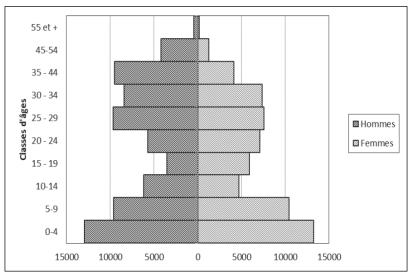
1984 entre classes d'âges de 39-44 ans et de 44-49 ans, qui éclate alors l'ancienne catégorie des 15-19 ans, pourrait renvoyer au report de cet écart possible en 1956, les générations d'alors ayant désormais respectivement 43-45 ans et 46-47 ans.

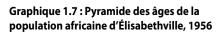
Au cours des trois décennies séparant les enquêtes de 1956 et le recensement de 1984, la population s'est considérablement rajeunie, ce qu'exprime le net élargissement de la base des pyramides des âges, tant à Lubumbashi qu'à Likasi. Cette tendance peut être liée à une baisse de la mortalité infantile, qui se traduit par le renforcement des classes de 0 à 5 ans<sup>53</sup>. Celui-ci renvoie à l'amélioration des conditions d'encadrement de la périnatalité poursuivi après l'indépendance. Corrélativement, le taux de population active, autrement dit le potentiel producteur humain, s'affiche au contraire en forte baisse dans des proportions similaires à Lubumbashi et à Likasi, ce qui indique en théorie un renforcement de la charge sociale sur la catégorie des actifs<sup>54</sup> (tableau 1.7). Autre trait saillant, la mobilité très forte qui caractérise la population des deux villes<sup>55</sup>. La crise, déjà ouverte alors depuis 10 ans, n'avait à cette date qu'une emprise limitée sur l'exode rural et la diminution du taux de croissance démographique des villes était davantage l'effet d'une perte de citadins de souche, se tournant (provisoirement?) vers les campagnes proches.

<sup>53.</sup> Cet élargissement ne peut en tout cas pas relever de la fécondité, en baisse dans le même temps. Cette baisse est particulièrement prononcée à Likasi, tandis que Lubumbashi, qui accusait en 1956 des scores exceptionnellement élevés, affiche une régression plus modérée. On tend alors vers une meilleure parité des effectifs de femmes et d'hommes dans des villes historiquement marquées par une forte surmasculinité (tableau 1.7).

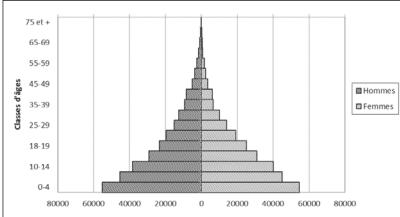
<sup>54.</sup> En 1956, on comptait ainsi statistiquement 1 Lushois actif pour 0,88 individu inactif et 1 Likasien actif pour 0,9 individu inactif; 30 ans plus tard, le rapport est passé respectivement à 1,00/1,14 et 1,00/1,12.

<sup>55.</sup> Plus de 4 habitants sur 10 en 1984 sont des primo-arrivants, parmi lesquels on compte 4 cas sur 10 (Lubumbashi) et près de 6 cas sur 10 (Likasi) d'installations récentes (postérieures à 1976).



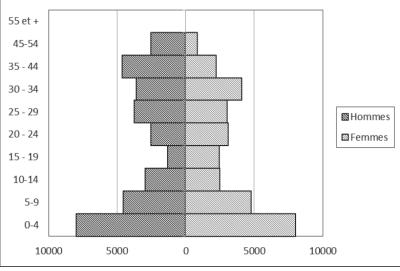


Source : d'après Direction de la Statistique (1960:2).



Graphique 1.8 : Pyramide des âges de la population congolaise de Lubumbashi, 1984

Source : d'après INS (1994 : 17).



Graphique 1.9: Pyramide des âges de la population africaine de Jadotville, 1956

Source : d'après Direction de la Statistique (1960:71).

Graphique 1.10: Pyramide des âges de la population congolaise de Likasi, 1984 70-74 65-69 60-64 55-59

75 et + 50-54 45-49 40-44 35-39 ■Hommes 30-34 25-29 20-24 18-19 15-17 10-14 5-9 0-4 10000 30000 10000 30000 20000 20000 Population

Source: d'après INS (1994: 49).

Tableau 1.7: Indices démographiques de la population citadine congolaise\*

Ville	Années	IP Hommes- Femmes	Fécondité (1)	Population de moins de 20 ans (%)	Population en âge de travailler (%) (2)
	1956	113,82	246,78	53,18	53,18
Lubumbashi	1984	103,90	242,45	63,69	46,77
	2009	101,32	143,28	48,55	60,09
T :1:	1956	108,97	233,51	53,30	52,55
Likasi	1984	103,11	212,76	63,69	47,26

Sources: 1) année 1956: d'après Direction de la statistique (1960: 2, 71); année 1984: d'après INS (1994: 27, 49); année 2001: d'après Ville de Lubumbashi (2001: 12); année 2009: d'après travaux ADRASS.

L'indice de fécondité est exprimé en nombre d'enfants pour 1000 femmes en âge de procréer. Le calcul se fait (Il est calculé) en rapportant le nombre de naissances vivantes au cours de l'année à la population féminine en âge de procréer (15-45 ans); le nombre de naissances vivantes au cours de l'année est estimé à partir de la population déclarée dans la catégorie d'âge inférieure à 1 an.

Population comprise dans la tranche d'âges 15-64 ans. Pour l'année 1956, le découpage par classe d'âge ne permet pas de poser une limite d'âge supérieure. La population de plus de 54 ans représente à peine 0,5 % du total à Lubumbashi, et est inexistante à Likasi; la marge de variation est donc très limitée.

\*Dans le cas de Likasi, nous choisissons de ne pas retenir les données démographiques de 2007, reproduites par l'administration du territoire de Kambove (voir plus haut).

Sur le marché du travail également, les lignes ont (fortement) bougé. D'un modèle caractérisé par l'hégémonie du salariat et la prédominance du secteur industriel, on a versé en 1984 dans un nouveau modèle où la catégorie des indépendants prend un poids croissant. Or, la forte proportion de salariés, en plus d'être un trait distinctif des villes minières, a longtemps constitué un puissant marqueur identitaire tout autant qu'un facteur d'épanouissement social<sup>56</sup>. La Gécamines qui est le principal architecte de l'ancien modèle mariant salariat et paternalisme, faisait vivre à la fin des années 1980 près de 250 000 personnes (employés et familles compris); la compagnie elle-même estimait nourrir deux fois plus de monde dans l'ensemble du bassin minier. Avec la SNCZ (aujourd'hui SNCC et dont Lubumbashi accueille le siège des activités), la Gécamines offrait alors les meilleurs salaires du pays. La crise, caractérisée par la chute du taux d'emploi, la précarisation du travail et la progression rapide du secteur informel, érode déjà ce modèle et les restructurations entreprises avec le concours de la Banque mondiale, taillent alors les flancs au monde social des grandes entreprises d'État. Les secteurs du commerce et des services sont désormais les principaux employeurs (tableau 1.8).

Parmi la population lushoise en âge de travailler (15 à 60 ans), 40 % se disent sur le marché du travail en 1984, mais un peu plus d'un tiers à peine déclarent une profession effective. Autrefois en situation de monopole, le salariat ne concerne plus que 2/3 environ de la population active ; l'érosion de cette catégorie correspond à l'effilochage du tissu industriel, tandis que la précarité accrue et l'augmentation des sources informelles de revenus se traduisent par une hausse de la proportion de travailleurs établis à leur compte, le statut d'indépendant touchant désormais un travailleur sur trois. Autrefois le premier employeur, les industries (activités d'extraction et de manufacture confondues) n'engagent plus qu'un peu moins d'un travailleur sur cinq, loin derrière le commerce et les activités de service. À Likasi également, le salariat est déboulonné de son piédestal comme catégorie sociale de référence, au profit du statut d'indépendant. La désindustrialisation, tout aussi patente, a emporté le travail salarié et grossi la proportion d'individus sans emploi : l'absence de travail reconnu atteint près de 6 personnes sur 10 en âge de travailler. Parallèlement, les activités non déclarées, de « survie », dans l'agriculture comme dans le commerce ou les services prolifèrent.

<sup>56.</sup> Lire pour Lubumbashi (Petit 2003: 230-231).

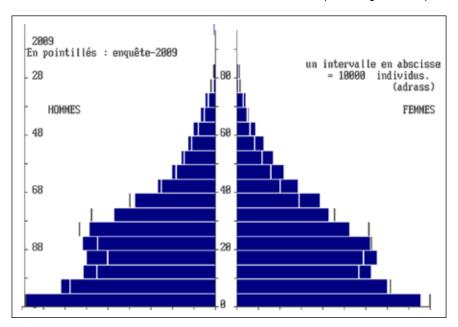
Tableau 1.8: Indices socio-économiques de la population congolaise, villes de Lubumbashi et de Likasi

	Taux d'emploi de		Statut professionnel		Branches d'activités		
Ville	Année	la population en âge de travailler (15-60 ans)	Salarié	Indépendant	Industries (1)	Commerce	Services
	1954				32,50 %	9,20 %	12,2 % (2)
Lubumbashi	1956	97,33 %	90,05 %	7,28 %			
	1984	35,60 %	64,18 %	28,70 %	18,83 %	31,91 %	30,23 %
	1950				53,00 %	4,00 %	3 % (2)
Likasi	1956	98,72 %	77,80 %	20,92 %			
	1984	41,05 %	59,60 %	30,30 %	32,20 %	28,50 %	15,50 %

Sources: 1) année 1950: Chapelier (1956: 204); année 1954: Chapelier (1957: 158); année 1956: d'après Direction de la Statistique (1960: 16, 106); année 1984: d'après INS (1994: 27, 59).

(1) Industries extractives et manufacturières.

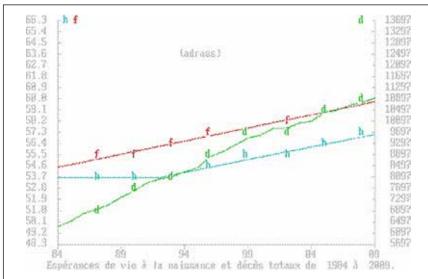
(2) Les services n'incluent que la catégorie « transport ».



Graphique 1.11 : Reconstitution de la pyramide des âges de Lubumbashi en 2009 selon le modèle de rétroprojection et comparaison avec les résultats de l'enquête POPSATER-2009

Source: travaux ADRASS.

Graphique 1.12 : Estimation de l'évolution de l'espérance de vie et des décès à Lubumbashi de 1984 à 2009



Source: travaux ADRASS.

Note : la courbe des hommes est indicée « h », celle des femmes est indicée « f »; la courbe des décès est indicée « d ».

Depuis lors, la population urbaine a poursuivi sa mutation socio-économique. Concernant Lubumbashi, l'ADRASS propose une évolution depuis la structure élancée de la pyramide de 1984, qui traduisait à l'époque une population jeune, une forte vitalité démographique et une mortalité toujours élevée, vers une structure plus tassée qui exprime la chute probable de la fécondité (graphiques 1.11 et 1.12 et tableau 1.10). Dans le même temps, l'espérance de vie pourrait avoir sensiblement progressé, pour les hommes et pour les femmes, à des valeurs allant jusqu'à 10 ans plus élevées que celles observées pour l'ensemble du pays<sup>57</sup>. Selon ces projections, la classe des jeunes s'est proportionnellement érodée, la tranche des 0-14 ans passant de 52,4 % à 37,8 % de la population. La proportion d'actifs (ici pris dans la fourchette des 15 à 59 ans) s'est quant à elle renforcée, passant de 46 % à 58,5 %. Cette évolution traduirait l'inclusion récente de la population de Lubumbashi dans la phase de transition démographique, caractérisée par une mortalité et une fécondité en baisse, qui nétait pas encore en route en 1984. Enfin, l'impact des migrations sur le mouvement général de la population peut paraître négligeable car la pyramide a une forme régulière alors qu'une migration significative provoquerait vraisemblablement un gonflement des effectifs masculins dans les classes de jeunes adultes<sup>58</sup>.

Tableau 1.9 : Espérances de vie proposées pour la ville de Lubumbashi (en années)

Années	Hommes	Femmes
1984	53,6	54,5
1990	53,6	55,7
2000	55,3	57,8
2009	57,1	59,7

Source: travaux ADRASS.

Tableau 1.10 : Nombre moyen d'enfants par femme proposé pour la ville de Lubumbashi\*

Années	Nombre moyen d'enfants par femme
1984	6,23
1990	4,90
2000	3,80
2009	3,77

Source: travaux ADRASS.

La désindustrialisation s'est accentuée durant les années 1990 en même temps que la prolifération des activités informelles, surgies tardivement dans les villes industrielles du Katanga (Petit 2003 : 229). L'enquête menée à Lubumbashi au début des années 2000 par l'observatoire des changements urbains a pointé la transformation radicale de la physionomie de l'emploi depuis une précédente enquête en 1973 (Houyoux & Lecoanet 1975). Passée, dans l'intervalle, de plus de 85 % à 42 %, la chute de la proportion des travailleurs actifs confirme que la caractéristique majeure des cinquante dernières années est bien la désalarisation du travail. Au sein de cette catégorie, le déclin a affecté spécialement les ouvriers (semi-) qualifiés salariés en raison de la disparition de plusieurs industries et des licenciements opérés par la Gécamines et la SNCC. D'autre part, cette formule du salariat s'est également dévalorisée : elle n'assurait plus au début des années 2000 que 20 % des revenus du budget ménager dans les familles concernées, contre 63 % en 1973. L'informel s'est infiltré pour combler le manque à gagner. Désormais, installés le plus souvent à leur compte, les actifs lushois s'orientent davantage vers l'exploitation artisanale de produits miniers, le trafic local et à longue distance et vers l'agriculture. Pourtant, la forte intrusion des activités rurales (agriculture, production de makala) en particulier marque moins la ruralisation récente de la vie lushoise (Petit 2003 : 223, 229) que la persistance d'une tendance ayant en réalité pris pied au tournant des années 1980 et que Bruneau qualifiait d'exurbanisation (voir en début de ce chapitre). Rubbers synthétise quant à lui de la façon suivante les mutations survenues au cours des décennies 1990 et 2000 :

« La détérioration des conditions salariales dans le secteur public et l'extension de la petite économie de

<sup>57.</sup> Ces estimations se fondent sur le croisement de paramètres tels que le statut administratif de la ville (capitale provinciale), sa taille (assez réduite), le niveau général de développement de la région (le plus haut du pays), ainsi que de la situation sécuritaire (pacifiée). Ces valeurs restent néanmoins inférieures à celles relevées dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne tels que le Sénégal (espérance de vie à la naissance de 62 ans).

<sup>58.</sup> La migration concerne en effet davantage les hommes que les femmes, et les catégories jeunes.

<sup>\*</sup> À titre de comparaison, en 2002, des niveaux de fécondité de moins de 4 enfants étaient attestés dans la partie sud du Bénin (capitale et provinces méridionales).

marché sur les décombres de l'industrie minière au cours des années 1990 semblent avoir consommé la fin de l'exception que constituait Lubumbashi au Congo. En effet, cette ville opère au travers de cette évolution économique et sociale une conversion déjà conclue depuis longtemps dans une agglomération comme Kinshasa. L'économie lushoise s'est désormais recentrée autour du secteur privé, qui est devenu le dernier

employeur à offrir des salaires au-delà du minimum vital et le premier investisseur à injecter du capital sur le marché katangais. Dominé par des entrepreneurs étrangers, européens et asiatiques, il mobilise la plus grande fraction de la masse salariale et polarise, au sommet de la pyramide économique, les circuits de commercialisation à l'importation comme à l'exportation » (2009 : 31).

#### La filière du charbon de bois (makala) à Lubumbashi : une activité sans distinction de classe ni de générationa

Depuis les années 1990, l'économie du charbon de bois a connu une progression proportionnelle au désinvestissement de l'État dans le secteur énergétique. Celle-ci s'est affirmée dans le développement spontané de filières complexes d'approvisionnement. L'alimentation quotidienne des ménages urbains est la première consommatrice de *makala*<sup>b</sup> ainsi produit et acheminé des espaces périurbains. Si chaque individu absorbe en moyenne 0,3 kg de *makala* par jour, la demande quotidienne d'une ville de la taille de Lubumbashi<sup>c</sup> peut être évaluée à près de 400 t. Son fonctionnement est alimenté par les flux journaliers de volumes considérables de charbon de bois, des périphéries vers le centre-ville. Le charbon de bois intervient dans la préparation des repas, où il conserve la très nette faveur des ménages, en raison des coupures intempestives du courant électrique et du coût élevé d'acquisition d'une cuisinière électrique; en outre, même dans les milieux aisés équipés de cuisinière et d'un générateur, le thé des sentinelles ou les barbecues restent préparés au *makala*. La plupart des habitants s'en procurent par petites quantités auprès des vendeuses de rue ou des détaillantes au marché.

La géographie de la filière lushoise porte l'espace économique du charbon de bois jusqu'à Sakania et Fungurume, deux villes respectivement à 300 km et 210 km de Lubumbashi à laquelle elles sont reliées par le rail. La route vers Likasi est un axe de forte fréquentation, tandis qu'au sud, les zones frontalières avec la Zambie est parsemée de camps de charbonniers, produisant le *makala* de l'autre côté de la frontière. Kipushi, enfin, est également un important pourvoyeur de cette ressource énergétique. À Lubumbashi même, enfin, les quartiers Kasungami et Kimbembe (commune Annexe) sont connus pour être des quartiers « charbonniers ».

Le *makala* offre un palliatif à quantité de citadins et villageois actifs ayant perdu leur travail ou dont l'agriculture ne suffit pas à leur subsistance. La filière fait intervenir plusieurs opérateurs, répartis en deux catégories : 1) les acteurs principaux : charbonniers, transporteurs, grossistes, détaillants ; 2) les acteurs secondaires : rabatteurs (surtout à Kinshasa), (dé)chargeurs, dépositaires, crieurs, porteurs, « mamans manœuvre » (surtout à Kinshasa).

Le *makala* s'achète auprès des charbonniers en bord de route par des particuliers ou par des commerçants. Ceux-ci se distinguent en deux catégories : les commerçants-cyclistes, les plus nombreux, qui font à vélo la liaison entre ville et sites de production, et les commerçants de gros qui se cantonnent à l'achat-vente de *makala*, louant les services de transporteurs professionnels. Arrivé en ville, le charbon de bois est vendu aux détaillants ou à quelques particuliers aisés capables d'acheter des sacs entiers, dans de grands dépôts de *makala*, soit par les commerçants eux-mêmes, soit par les propriétaires de ces dépôts, voire par les transporteurs. Les détaillants revendent alors la marchandise, fractionnée en petites quantités, sur les différents marchés urbains ou au coin de leur rue.

Potentiellement lucrative, la filière du *makala* séduit plusieurs couches de la population brossant un spectre assez large de catégories socio-professionnelles. Ainsi, les charbonniers amalgament les « fils du terroir », des sans-emploi ou des retraités urbains, qui s'installent provisoirement ou définitivement dans les zones rurales « pour y produire du *makala* et prendre en charge leurs familles ». De cette façon, les charbonniers ne sont pas seulement des enfants de cultivateurs et d'autres charbonniers villageois, mais également d'anciens professeurs, d'ex-travailleurs de la Gécamines ou des étudiants parfois originaires de régions très éloignées. Parmi les charbonniers, des gens qui ont fait la carbonisation pendant toute leur vie côtoient des novices attirés par l'opportunité de gains rapides. On y rencontre souvent des villages entiers qui s'adonnent à la carbonisation et ont abandonné presque totalement les activités agricoles –

a. Cet encadré synthétise une contribution de Hendriks *et al.* (2011 : 39-71) relative au charbon de bois à Kinshasa et à Lubumbashi.

b. « Makala » est la forme au pluriel de « dikala ». C'est celle-ci que l'usage courant a adopté, par abus de langage.

c. 1,3 million d'habitants en 2016. Estimation sur base d'un taux de croissance annuel moyen inchangé par rapport à celui induit des calculs de l'ADRASS (3,09 %).

à l'exception de quelques petits jardins cultivés par les femmes – et sont alors obligés d'importer les produits vivriers de la ville. Le commerce de gros attire des charbonniers ou paysans reconvertis, des chômeurs et étudiants en quête d'un revenu, ou encore, les commerçants professionnels dont c'est le cœur de métier. Enfin, le commerce de détail est exercé en majorité par des femmes qui, vivant au jour le jour, gravitent autour des points de dépôts, des marchés, ou au coin des rues, ou bien opèrent à partir de leurs parcelles.

Les opérateurs les plus aisés peuvent investir dans des camions ou dans des dépôts qu'ils louent aux opérateurs économiques avec lesquels ils sont en affaires (transporteurs, grossistes).

### RÉFÉRENCES

- ADRASS. « Deux estimations de la population complémentaires à l'observation satellite ». Document de travail non publié.
- Anciaux de Faveaux, E. & de Maret, P. 1984. « Premières datations pour la fonte du cuivre au Shaba (Zaïre) ». Bulletin de la Société royale belge d'Anthropologie et de Préhistoire 95 : 5-20.
- Bakajika Banjikila, T. 1997. Épuration ethnique en Afrique. Les « Kasaïens » (Katanga 1961-Shaba 1992). Paris : L'Harmattan. Bashizi, A., Ntububa, M., Nyenyezi Bisoka, A. & Geenen, S. 2016. « Exploitation minière en RDC : oubli de l'environnement ? Vers une political Ecology ». In S. Marysse & J. Omasombo Tshonda (dir.). Conjonctures congolaises. 2015. Entre incertitudes politiques et transformation économique. Tervuren/Paris : Musée royal de l'Afrique centrale/L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », n° 87).
- Brion, R. & Moreau, J.-L. 2006. De la mine à Mars. La genèse d'Umicore. Tielt : Umicore et Lannoo.
- Bruneau, J.-C. 1985. « Ethnies ». In J.-C. Bruneau & M. Pain (dir.), *Atlas de Lubumbashi*. Centre d'études géographiques sur l'Afrique noire, pp. 67-70.
- Bruneau, J.-C. 1987. « Croissance de l'espace urbain. Dynamique de l'habitat ». In J.-C. Bruneau & M. Pain (dir.), *Atlas de Lubumbashi*. Centre d'études géographiques sur l'Afrique noire, pp. 43-45.
- Bruneau, J.-C. 1995. « Crise et déclin de la croissance des villes au Zaïre ». Revue belge de géographie 1-2 (58): 103-121.
- Bruneau, J.-C., Kunyima Kakese & Mansila Fu-Kiau, M. 1986. « Fermes et champs autour des villes du cuivre; l'auréole nourricière de Lubumbashi, Likasi et Kolwezi au Zaïre méridional ». In *Crise agricole et crise alimentaire dans les pays tropicaux*. Bordeaux : CNRS, pp. 237-253.
- Bruneau, J.-C. & Pain, M. 1987. « Situation géographique ». In J.-C. Bruneau & M. Pain (dir.), *Atlas de Lubumbashi*. Centre d'études géographiques sur l'Afrique noire, pp. 15-22.
- Bulletin administratif. Publications du 17 juillet 1941, n° 13bis et du 25 décembre 1943, n° 24 : « Ordonnance n° 298/ AIMO du 25 juin 1941 » et « Ordonnance n° 442/AIMO du 21 décembre 1943 ».
- Bureau de la Démographie (en collaboration avec l'Institut de recherches économiques et sociales, IRES). 1961 (juillet). Tableau général de la démographie congolaise. Enquête démographique par sondage 1955-1957. Analyse générale des résultats statistiques. Léopoldville.
- Chambikalenshi Musambachime, M. 1995. « The role of Kasenga (Eastern Shaba) in the development of Mweru-Luapula fishery ». *African Studies Review* 38 (1): 51-68.
- Chapelier, A. 1956. « Élisabethville, Jadotville et Kolwezi. Étude de géographie urbaine comparée ». Thèse de doctorat en sciences géographiques, Université de Liège.
- Chapelier, A. 1957. Élisabethville. Essai de géographique urbaine. Bruxelles : Académie royale des Sciences coloniales (coll. « Mémoires in-8°, nouvelle série, tome VI, fasc. 5).
- Coquery-Vidrovitch, C. 1993. « Villes bantoues anciennes en Afrique centrale ». In Omasombo Tshonda, J. (dir.). Le Zaïre à l'épreuve de l'histoire immédiate. Hommage à Benoît Verhaegen. Paris : Karthala ((coll. « Hommes et Sociétés »), pp. 25-46.
- Cuvelier, J. & Muamba Mumbunda, P. 2013 (mars). « Réforme douanière néolibérale, fragilité étatique et pluralisme normatif. Le cas du guichet unique à Kasumbalesa ». *Politique africaine* 129 : 93-112.
- de Saint Moulin, L. 1987 (septembre). « Essai d'histoire de la population du Zaïre ». Zaïre-Afrique 217 : 389-407.
- de Saint Moulin, L. 2006. « La réalité démographique du Congo post-conflit ». In P. Mabiala Mantuba-Ngoma, Th. Hanf & B. Schlee (dir.). *La République démocratique du Congo : une démocratisation au bout du fusil*, Kinshasa : Fondation Konrad Adenauer, pp. 99-122.
- de Saint Moulin, L. 2010. « Le réseau urbain de la RDC au seuil du 3e millénaire ». In de L. Saint Moulin, *Villes et organisation de l'espace en République démocratique du Congo*. Tervuren/Paris : Musée royal de l'Afrique centrale/L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », n° 77).

- de Saint Moulin, L. 2010. « Histoire des villes du Zaïre. Notions et perspectives fondamentales ». In de Saint Moulin, L. Villes et organisation de l'espace en République démocratique du Congo. Tervuren/Paris : MRAC/ L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », n° 77), pp. 27-58.
- De Smet, R.E. 1971. Cartes de la densité et de la localisation de la population de la province du Katanga (République du Zaïre). Notice. Bruxelles : ULB/CEMUBAC.
- Denis, J. 1956a (septembre). « Élisabethville. Matériaux pour une étude de la population africaine ». *Bulletin trimestriel du Centre d'Étude des problèmes sociaux indigènes* 34 : 137-195.
- Denis, J. 1956b (décembre). « Jadotville. Matériaux pour une étude de la population africaine ». Bulletin trimestriel du Centre d'Étude des problèmes sociaux indigènes 35 : 25-60.
- Devey Malu-Malu, M. 2012 (30 mai). « Katanga carnet de route : stratégique Kasumbalesa ». *Jeune Afrique* (dossier « Le Katanga grandeur nature »). Lien Internet : http://www.jeuneafrique.com/141273/societe/katanga-carnet-de-route-strat-gique-kasumbalesa/
- Département de l'économie nationale (éd.). 1974. Conjoncture économique, n° 14.
- Dibwe dia Mwembu, D. 2007. « Lubumbashi : histoire et mémoire d'une ville industrielle ». In J.-L. Vellut (dir.), *Villes d'Afrique. Explorations en histoire urbaine*. Tervuren/Paris : MRAC/L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », n° 73), pp. 131-144.
- Direction de la Statistique. 1960 (août). « Enquête démographique 1956/57. Province du Katanga ». Bulletin mensuel des Statistiques générales du Congo belge et du Ruanda-Urundi, série spéciale 3, fascicule e.
- Droogmans, H. 1907. Carte du Katanga (territoires gérés par le Comité spécial du Katanga), exécutée par A. De Schaepmeester, édition 1907.
- Fetter, B. 1968. « Élisabethville and Lubumbashi : the segmentary growth of a colonial city 1910-1945 ». Thèse de doctorat en philosophie (histoire), Université du Wisconsin.
- Fetter, B. 1976. *The Creation of Élisabethville. 1910-1940.* Stanford (États-Unis): Hoover Institution Press, Stanford University.
- Grévisse, F. 1956. « Notes ethnographiques relatives à quelques populations autochtones du Haut-Katanga Industriel ». *Bulletin trimestriel du CEPSI* 32 : 65-207.
- Hendriks, T., Kabuyaya, N., Ngoy, B. & Trefon, Th. 2011. « L'économie politique de la filière du charbon de bois à Kinshasa et à Lubumbashi ». In T. De Herdt (dir.), À la recherche de l'État en RD Congo. Acteurs et enjeux d'une reconstruction post-conflit. Paris : L'Harmattan (coll. « L'Afrique des Grands Lacs »), pp : 39-71.
- Higginson, J. 1989. A Working Class in the Making. Belgian Colonial Labor Policy, Private Enterprise and the African Mineworker, 1907-1951. Madison/Londres: University of Wisconsin Press.
- Houyoux, J. & Lecoanet, Y. 1975. Lubumbashi. Démographie, budgets ménagers, étude du site. Kinshasa: BEAU.
- INS. 1992. Recencement scientifique de la population juillet 1984 totaux définitifs. Groupements/quartiers. Volume II : Kivu, Shaba, Kasaï-Oriental, Kasaï-Occidental. Kinshasa.
- INS. 1994. *Caractéristiques démographiques*. Volume 6 : *Les Villes de Lubumbashi, Likasi, Kolwezi et sous-régions de Shaba*. Recensement scientifique de la population, juillet 1984, Projet UNDTCD ZAI/83/019 et ZAI/88/P03. Kinshasa : INS.
- Jewsiewicki, B. 1975. « Histoire de l'agriculture africaine dans l'ancienne province du Katanga (1919-1940) ». *Likundoli*, série B 3/2-3 : 55-113.
- Jouan, Q. 2012. « Recruter au Katanga. Réalités et discours de la Bourse du travail du Katanga (1914-1922) ». Travail de master en histoire, UCL. Disponible en ligne sur https://www.uclouvain.be/413780.html (consulté le 14/07/2016).
- Kadima Shipa, S. 1973. « Histoire de la population africaine de Likasi ». Mémoire de licence en histoire, faculté des Lettres, UNAZA, Lubumbashi.
- Kakese Kunyima Buzudi, S. 1988. « Likasi, les facteurs spatiaux et l'organisation urbaine ». Mémoire de licence en sciences géographiques, faculté des Sciences, Université de Lubumbashi.
- Kakoma, J.-B. & Petit, P. 2003. « L'Observatoire du changement urbain ». In P. Petit (dir.), *Ménages de Lubumbashi entre précarité et recomposition*. Paris : L'Harmattan (coll. « Mémoires lieux de savoir, Archives congolaises »).
- Kalunga Mawazo, B., Ngoy Mwana, A., Nkulu Kamuyele, K., Mutala, S. & Hüsken, S.M.C. 2009 (juin). Analyse des facteurs et la vulnérabilité au VIH/SIDA des pêcheurs et des femmes commerçantes de poissons dans les camps de pêche dans la région de Kasenga-Luapula-Moero, Province du Katanga, République démocratique du Congo. Rapport final du Regional Programme Fisheries and HIV/AIDS in Africa: Investing in Sustainable Solutions. The WorldFish Center. Project Report 1971.
- Keyobs, ADRASS, ULB/IGEAT. 2011 (août). « POPSATER. Population estimation by remote sensing ». Rapport final, non publié.
- Kumwimba Kyantubu. 2006. « Évaluation de l'évolution socio-économique et spatiale de la ville de Likasi depuis sa création jusqu'en 1995 ». *The Great Lakes Research Journal* 2 : 33-56. Lien Internet : http://www.congoforum.be/upldocs/EvaluationEvolution%20LIkasi.pdf (consulté le 31/05/2016).

- Lambert-Culot, M.-C. 1972. « Les premières années en Afrique du Comité spécial du Katanga ». Études d'Histoire africaine 3 : 275-311.
- Lapeyre, F., Lebailly, P., Musewa M'Bayo, L. & Mutombo Kyamakosa, M. 2011. Le Modèle de croissance katangais face à la crise financière mondiale : enjeux en termes d'emplois. Rapport ILO. Département des politiques de l'emploi (coll. « Document de travail de l'Emploi » n° 82).
- Legros, H. « Chasseurs d'ivoire. Histoire du royaume yeke (Shaba, Zaïre) des origines à 1891 ». Thèse de doctorat, Université libre de Bruxelles, faculté de Philosophie et Lettres.
- Les Codes Larcier. 2010. République démocratique du Congo, Tome VI, A : Droit public. Bruxelles : Larcier.
- Lwamba Bilonda. 1974. « Pour une histoire sociale du Haut-Shaba, 1910-1940. Le fonds d'archives du ressort administratif de Kambove ». Mémoire de licence en histoire, faculté des Lettres, UNAZA, Lubumbashi.
- Maes, M. 1990. Report on the technical consultation on Lake Mweru shared by Zaire and Zambia (Lusaka, 08-10 august 1990), UNDP/FAO Regional Project for Inland Fisheries Planning Development and Management in Eastern/Central/Southern Africa, RAF/87/099-TD/11/90. Lien Internet: http://www.fao.org/docrep/005/ac757e/ac757e00. htm (consulté le 29/06/2016).
- Mamdani, M. 1996. *Citizen and Subject: Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism*. Princeton : Princeton University Press.
- Moreau, J.-L. & Brion, R. 2009. « Le scandale géologique. Mines, minerais et métaux au pays du cuivre ». In T. Michel *et. al. Katanga business.* Bruxelles : Tournesol Conseil.
- Mwana Shaba, journal d'entreprise Gécamines. 1972. « Kakanda, la solitaire! », n° 208, 15 décembre 1972.
- Mwana Shaba, journal d'entreprise Gécamines. 1976. « Le puits V de Kipushi », n° 252, 15 août 1976.
- Ngoie Tshibambe, G. & Mbuyi Kabunda, G. 2010. *Migratory Dynamics in the DRC: Rationale and Implications in Lubumbashi*. Rapport final pour le projet MacArthur: « African perspectives on human mobility ». Université de Lubumbashi. Lien Internet: http://www.imi.ox.ac.uk/completed-projects/aphm/case-studies/drc/drc\_2011-report. pdf (consulté le 13/06/2016).
- Ngondo a Pitshandenge, S., de Saint Moulin, L. & Tambashe Oleko, B. 1992 (octobre). « La population du Zaïre à la veille des élections de 1993 et 1994 ». *Zaïre-Afrique* 268 : 227-248.
- Nzuzi, L. 1987. « La planification participative "indirecte" dans l'aménagement des villes négro-africaines : l'exemple de la ville de Lubumbashi au Zaïre ». Thèse de doctorat présentée à l'École des gradués pour l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph D), faculté des Lettres, Université Laval, Québec.
- Petit, P. (dir.). 2003. *Ménages de Lubumbashi entre précarité et recomposition*. Paris : L'Harmattan (coll. « Mémoires lieux de savoir, Archives congolaises »).
- Rubbers, B. 2009. Faire fortune en Afrique. Anthropologie des derniers colons du Katanga. Paris : Karthala (coll. « Les Afriques »).
- Rubbers, B. 2013. Le Paternalisme en question. Les anciens ouvriers de la Gécamines face à la libéralisation du secteur minier katangais (RD Congo). Tervuren/Paris : MRAC/ L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », n° 81).
- Territoire de Kambove (2007). « Rapport annuel de l'administration du territoire », non publié.
- Union minière du Haut-Katanga. 1906-1956. 1956. 2º édition. Bruxelles : L. Cuypers.
- USAID. 2015 (avril). Assessment of the DRC's Agricultural Market Systems: Value Chains in the North & South Kivu and Katanga Provinces. Annexe 6, Rapport LEO n° 16. Washington D.C.
- Verbeken, A. 1956. Msiri, roi du Garenganze. « L'homme rouge » du Katanga. Bruxelles : L. Cuypers.
- Verbeek, L. 1987. Filiation et usurpation. Histoire socio-politique de la région entre Luapula et Copperbelt. Tervuren : Musée royal de l'Afrique centrale (coll. « Annales de Sciences humaines, série in-8° », n° 123).
- Vellut, J.-L. 1981. « Les bassins miniers de l'ancien Congo belge, essai d'histoire économique et sociale (1900-1960) ». Les Cahiers du CEDAF 7.
- Ville de Lubumbashi. 2001. Recensement général de la population de la ville de Lubumbashi du 27 octobre au 27 novembre 2001. Résultats.
- Vwakyanakazi Mukohya. 2004. « Les réseaux informels ». In P. Petit (dir.). *Byakula. Approche socio-anthropologique de l'alimentation à Lubumbashi*. Bruxelles : Académie royale des Sciences d'outre-mer, pp. 78-94.
- Wilmet, J. 1963. La Répartition de la population dans la dépression des rivières Mufuvya et Lufira (Haut-Katanga). Essai d'une géographie du peuplement en milieu tropical et ses applications pratiques. Bruxelles : ARSOM (coll. « Mémoire in-8°, Classe des sciences naturelles et médicales, nouvelle série, t. XIV, fasc. 2).
- Young, C. & Turner, T. 1985. The Rise and Decline of the Zairian State. Madison: The University of Wisconsin Press.

### **CHAPITRE 2**

### LES CAMPAGNES : HÉRITAGES ET TEMPS PRÉSENTS

### 1. LE MONDE PAYSAN BOUSCULÉ PAR LA « MODERNITÉ »

### 1.1. LES RÉPERCUSSIONS DU COMPLEXE CAPITALISTE-COLONIAL SUR LES CAMPAGNES

Dans son ouvrage sur la formation d'une classe ouvrière au Katanga, Higginson s'attarde sur la nature des rapports qui lient l'essor des villes industrielles et les sociétés paysannes, ainsi que les mécanismes de captation des ressources rurales au profit de l'économie capitaliste coloniale. Il souligne le bouleversement provoqué par les premières phases de l'industrialisation sur le système agraire africain, et l'une de ses issues, à savoir : « la transformation de redoutes agraires pré-industrielles en réservoirs de main-d'œuvre salariée » (1989 : 6-7¹).

Selon lui, les communautés du Luapula et des zones septentrionales de l'actuel Haut-Katanga payèrent un lourd tribut à l'émergence des centres urbano-industriels durant la première phase de la colonisation, caractérisée par un capitalisme mercantile brutal. C'est l'époque où les firmes de recrutement prospérèrent sur la chasse à la main-d'œuvre à l'intérieur du pays pour des entreprises (Union minière, CFK-BCK) sans cesse en demande de bras supplémentaires. Les plus importantes étaient les firmes Correa Frères, Williams Ltd, ainsi que la Bourse du travail au Katanga (BTK). Aucune

n'échappa au recours à la violence et aux pillages pour atteindre ses quotas et nourrir ses colonnes, mais la plus odieuse fut sans doute la BTK. Avant de s'étendre dans les années 1920, au nord de l'ex-Katanga et au Kasaï, c'est, au Congo, dans les territoires proches du bassin minier et du rail ou qui y sont reliés d'une façon ou d'une autre par les voies naturelles, que l'on puisa la force de travail. L'activité minière absorba d'abord les populations au voisinage direct des sites. Durant une dizaine d'années, Kambove fut le principal gisement, et les recruteurs (firmes comme particuliers) écumèrent l'arrièrepays immédiat ; la pression fut telle qu'elle suscita dès 1915 l'hostilité des chefs locaux (Wilmet 1963 : 97-98). Jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, la région de Pweto, et plus largement tout le pays compris entre la pointe nord du lac Moero et le Lualaba, qui s'étend partiellement dans l'espace actuel du Haut-Katanga, fut une terre d'élection des agents de la BTK. Le calendrier des campagnes de recrutement était réglé par l'alternance des saisons, et le moment le plus favorable pour de tels déplacements était la saison sèche : il était crucial d'atteindre le Luapula avant le déclenchement des pluies au risque de ne plus pouvoir franchir les cours d'eau et d'être pris au piège à la fois par la disparition des pistes et par les feux de brousses allumés par les paysans pour régénérer la terre. Si la campagne menaçait de ne pas atteindre ses quotas à l'approche de la saison des pluies, c'est alors que la propension à arracher de force les populations à leur terre était la plus forte. Précédés d'une réputation désastreuse, les passages de la BTK provoquaient souvent la fuite massive des habitants, certains préférant à ces rapts, un engagement volontaire dans les centres. C'est à cette réaction

<sup>1.</sup> Plusieurs citations dans ce chapitre sont tirées de contributions de langue anglaise, précisément : Higginson (1989) et Banque mondiale (1987). Nous indiquons une fois pour toutes que ces citations sont traduites en français par l'auteur.

qu'Higginson attribue l'afflux de milliers de réfugiés qui, entre 1913 et 1917, se présentèrent de leur plein gré dans les camps de construction et de chemin de fer sur la route d'Élisabethville à Kambove, et originaires pour la plupart de l'espace défini par le pays de Pweto et le Lualaba (1989 : 27). Cette région ne fut pas le seul lieu des recrutements brutaux. Dans le Haut-Luapula, on en retrouve la trace par exemple dans la botte de Sakania, où est attesté le recours aux enlèvements à main armée des hommes adultes valides et à leur acheminement la corde au cou². Il est utile par ailleurs de noter que les recrutements ne concernèrent pas uniquement le travail dans les mines, en particulier dans la région de Sakania, où les ouvriers furent surtout affectés à la réalisation du chemin de fer du Katanga; les prestations concernaient également des travaux d'ordre public pour l'Administration.

Après la guerre et jusqu'au début des années 1920, le Haut-Luapula fut un terrain de chasse particulièrement disputé entre recruteurs concurrents. Les grandes chefferies comme Mofimbi, Mopola, Kavalo et Kindalo, par exemple, en firent les frais. On retrouve un témoignage éclairant sur la forme et les conséquences de ces prédations. A. Delforge, agent principal du BTK dans la région entre 1918 et 1923, se plaint des difficultés extrêmes qu'il eut à recruter 27 Africains à Kavalo et Kindalo, suite aux raids des recruteurs de Correa Frères. Selon Delforge, les soldats et agents de Correa Frères n'ont pas seulement dispersé de nombreux habitants, mais ont également raflé presque toutes les provisions disponibles de farine de manioc, de maïs, de sorgho et de bitoyo (poisson salé). « Ce type d'extorsions, écrit Higginson, a ravagé l'économie monétaire régionale, tandis qu'elle jeta simultanément de nombreux Africains dans les colonnes de recruteurs en asséchant l'approvisionnement en vivres ». À tel point qu'au milieu des années 1920, toujours selon l'auteur : « la saison sèche était universellement connue pour être la "saison de la faim" [de chaque côté] de la vallée du Luapula » (1989 : 49-50). Le pillage des récoltes ne fut pas l'apanage des firmes de recrutement : celles-ci purent compter sur la caution de l'Administration qui, jusqu'en 1918 au moins, ne se Institutionnellement d'ailleurs, les efforts de captation des ressources rurales au profit des grandes compagnies bénéficièrent de la politique et des pratiques de l'Administration. En 1907-1908, celleci substitua aux perceptions en nature l'impôt en numéraire : en créant des besoins nouveaux par son caractère coercitif, cet impôt favorisa la diffusion de la monnaie dans les échanges et la mutation d'une force de travail agraire en une force de travail salariée pour acquitter cet impôt. Ce système cohabitait avec d'autres méthodes auxquelles se prêtèrent les agents de l'État : ceux-ci se rendaient, accompagnés des recruteurs, auprès des chefs auxquels ils réclamaient un certain nombre d'hommes, au besoin en les soudoyant (Verbeek 1983 : 9).

Enfin, les centres et les camps où les conditions sanitaires étaient effroyables furent les foyers de maladies, dont la forte mobilité des travailleurs a accéléré la propagation dans les campagnes<sup>3</sup>. Higginson évoque par exemple la décimation de villages bemba, bia ou aushi. Dans la seconde moitié des années 1920, la diffusion du pian représentait un problème aigu pour les communautés villageoises situées dans l'entourage immédiat des sites ouvriers de l'Union minière : « en 1926, le pian avait recouvert l'extrémité sud du Katanga et s'infiltrait rapidement dans les parties orientales et septentrionales de Rhodésie du Nord via des colonnes de travailleurs africains rapatriés » (1989 : 20, 44).

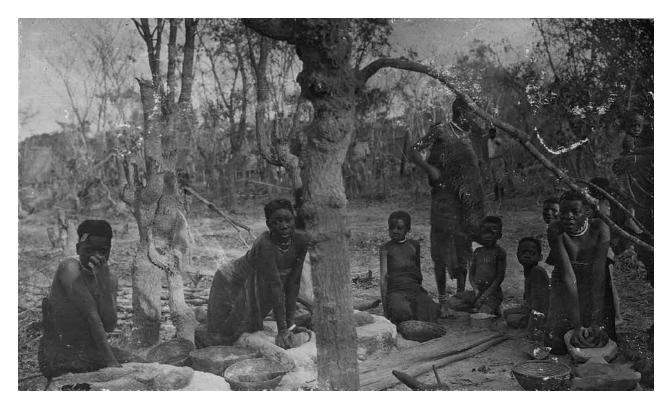
Ces éléments étant exposés, peut-on isoler la responsabilité de l'administration coloniale et l'industrialisation primitive dans le déclin des campagnes? Et déterminer l'extension de ces prédations?

D'abord, il faut élargir à un champ plus vaste le contexte de la crise des campagnes katangaises. Parmi les déterminants de la situation démographique, les guerres, les famines et les épidémies ont joué un rôle inégal. Politiquement, on pourrait peut-être placer le terminus *a quo* des turbulences à la domination yeke où, dans les marches de l'empire à tout le moins, les populations ont subi une occupation prédatrice. À l'est, les pays aushi puis shila

priva pas de ponctionner les moissons paysannes, menaçant localement le seuil de subsistance des communautés.

<sup>2.</sup> Verbeek (1983 : 9) cite, à l'appui, les témoignages concernant les Balala (vers 1902) et dans la chefferie de Kipilingu (vers 1920).

<sup>3.</sup> Avant la Première Guerre mondiale, la durée du contrat de travail variait généralement entre 3 et 6 mois.



Femmes préparant le sorgho, village Mufumbi, territoire de Sakania. (EP.0.0.2365, collection MRAC Tervuren; photo A. Van Iseghem, 1913.)

subirent les turpitudes des guerres de M'siri contre le pouvoir Kazembe (1883-1887), puis plus tard contre le commerçant arabo-swahili Simba (1887-1891). Les résidents yeke tout comme Simba (qui fut maintenu sous l'EIC) s'y comportèrent en potentats, usant de pillages et pressurisant les populations locales; en pays lamba également, l'autorité effective fut déléguée à des « chefs de bandes », des « groupes prédateurs » dont l'allégeance à Bunkeya et aux Yeke était de pure forme (Legros 1995 : 407). Ensuite, la chute de l'empire yeke ouvrit la porte à une période d'insécurité et de violences. Dans l'Est, Kiwala mena des razzias à partir de 1893, en pays lamba et aushi afin d'obtenir ivoire et esclaves (ibid. : 315) ; dans la région des chutes Mambilima (Johnston), Kafwimbi wa Nonga dirigea des razzias vers 1895; des conflits éclatèrent entre chefferies, qui souvent trouvent leur origine sous la période yeke (Kombo-Lubwekese, Shindaika-Kisunka Twite, Kombo-Mululu, etc.); des entrepreneurs de guerre profitèrent de ce vide de pouvoir pour s'imposer : outre Kiwala déjà cité, les Arabo-Swahili créèrent un sultanat étendu de part et d'autre du Luapula, du bassin de la Kafubu jusqu'au sud de l'actuel Ndola, et jusqu'à la Kafue à l'ouest, versant ainsi Baushi et Balamba sous leur

domination. Au même moment, les troupes de l'EIC se distinguaient par leurs exactions, qui terrorisaient les populations locales (soldats batetela); entre 1890 et 1900, pour terminer et sans prétention à l'exhaustivité, les Balala ont eu à subir l'occupation du Bukanda (au fond de la botte) par les Baushi de Milambo, et les raids des Babemba et des Bangoni. L'insécurité perdura dans les premières années du xxº siècle.

Durant cette période extrêmement troublée, les famines et les épidémies ont sévi à plusieurs reprises dans le Haut-Katanga. Les épidémies de variole, de petite vérole, de rougeole, etc., ont dévasté plusieurs villages, emportant souvent les enfants. Les voyageurs de l'époque ont rapporté des épidémies de variole chez les Baushi et Babemba (1883) dans l'Ilamba et l'Ilala (1890 et 1895), chez les Babemba (1895) et peu avant chez les Benamukulo, chez les Babemba à nouveau et les Baushi (1901-1902). La botte du Katanga fut touchée également : de passage dans la région, Verdick releva en 1898 la très faible population rencontrée dans certains villages, que Verbeek impute aux conséquences possibles de la variole et de la varicelle (1987 : 305). Plus au nord, dans la vallée de la Lufira, à Koni, des épidémies de trypanosomiase

ont été signalées à la fin du XIXe siècle, provoquant le déplacement de villages (Wilmet 1963 : 63-64). Ces épidémies perdurèrent après l'arrivée des Européens. Dans la vallée de la Lufira par exemple, les archives de l'EIC recensent avant 1910 trois épidémies dans la chefferie Lukoshi (au nord de Mwadingusha). Dans cette région, J. Wilmet a écrit que : « au cours de la période 1890-1920, la mortalité semble importante [...]. L'insécurité des années 1890 et l'anarchie politique qui a suivi provoquent l'extension de certaines endémies, à cause surtout des migrations de la population. La maladie du sommeil atteint les Basanga qui ont suivi les Bayeke à Lukafu. La variole décime les Bena-Ngoni » (ibid. : 64-65). Plus tard, le territoire de Luishia, dont dépendait depuis 1921 la plaine au sud-est de la Lufira, fut encore frappé d'une épidémie en 1924, provoquant dans certaines chefferies des coupes claires parmi les populations (Katanga, Kiembe).

Plusieurs auteurs ont rendu ces maladies responsables d'une baisse radicale de la population, notamment en pays babemba; selon Verbeek, plus que les guerres ou les famines<sup>4</sup>, ce sont probablement les épidémies qui ont façonné la démographie du sud-Katanga. Celui-ci se dissocie en cela de la position tenue par d'autres auteurs, comme Doke qui penche davantage pour les famines (Verbeek 1987 : 304-305). Higginson leur attribue également un rôle important : il cite ainsi les longues saisons sèches des années 1910 à 1912 qui auraient concouru avec d'autres contraintes (et notamment les épidémies), à l'affaiblissement des campagnes ; elles poussèrent selon lui de nombreux cultivateurs sur les routes de l'exil (1989 : 27).

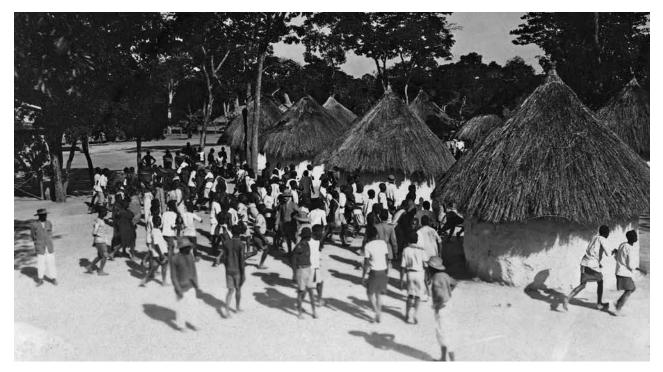
C'est dans ce contexte plus large qu'intervient le complexe capitaliste-colonial. Dans une première phase qu'on peut étendre jusqu'au début des années 1920, on peut considérer qu'il va provoquer une radicalisation des contraintes pesant sur les populations locales, sans alléger par rapport aux régimes précédents, le poids de l'arbitraire et des violences dans les régions convoitées. L'administration du CSK se préoccupait uniquement d'exploiter le pays (caoutchouc et ivoire) ; les caravanes étaient attaquées par

les villageois et ceux-ci étaient malmenés par les militaires et caravanes de toutes sortes. Les populations se plaignaient des exactions commises par les soldats, et l'on recense notamment des cas d'anthropophagie de la part d'éléments batetela, contre lesquels les possibilités de recours étaient très limitées. Les chefs locaux ne devaient leur maintien qu'à condition de fournir vivres et caoutchouc au CSK. Dans la botte de Sakania, une crise se déclencha en 1906 lorsque plusieurs chefs refusèrent d'obtempérer ; parallèlement, une partie de la population prit la fuite. On peut se demander si ce refus fut motivé avant tout par l'opposition à un régime qui n'est alors pas en mesure d'établir son autorité dans la région et vis-à-vis duquel les chefs se sentent encore capables d'opposer une résistance, ou s'il ne traduit pas davantage l'état d'une population éreintée par les raids et conflits et exaspérée par les exactions des militaires, et qui trouve dans l'évitement la solution qui lui semble la moins mauvaise aux exigences odieuses du pouvoir européen. Les deux hypothèses ne sont pas contradictoires, et nous n'avons pas ici d'informations nous permettant de trancher. On peut conjecturer néanmoins que cet épisode est une illustration possible de l'épuisement des campagnes. Par ailleurs, la succession de mauvaises récoltes entre 1910 et 1912 qu'évoque Higginson (1989 : 27) n'aurait pas eu les conséquences sociales que lui prête l'auteur sans l'adjonction des charges excessives de l'État.

Plus grave à long terme, l'ignorance dans laquelle étaient les agents de la Compagnie du Katanga, puis du CSK des pouvoirs locaux, et l'urgence qu'attachait le pouvoir colonial à se voir reconnaître ses droits vis-à-vis des autres puissances conduisit à méconnaître les lignées dirigeantes traditionnelles et à reconnaître comme chefs des usurpateurs, sinon des personnes envoyées par les chefs eux-mêmes, qui espéraient ainsi échapper aux tracasseries et aux humiliations rencontrées par le passé, et se consacrer à leur autorité coutumière. À terme cependant, ces nominations dans l'ignorance ont conduit à saper cette autorité et ont concouru au dépérissement des campagnes par l'évidement dans les villages des forces vives. Les chefs investis furent toujours plus impuissants à retenir leur population.

Il est hasardeux de s'essayer à évaluer l'ampleur de la crise agraire. Selon Higginson, les spoliations du complexe capitaliste-colonial provoquèrent une

<sup>4.</sup> Cinq famines ont été recensées dans la botte de Sakania par la littérature coloniale, entre 1860 et 1895 (Verbeek 1987 : 303).



Élisabethville. Enrôlement de travailleurs à la BTK. (AP.0.1.148, collection MRAC Tervuren; photo E. Gourdinne, vers 1918.)

situation chaotique sapant l'économie régionale et accentuant simultanément la fuite vers les centres. Il présente à l'appui la situation du bassin du Luapula au milieu des années 1920, où les communautés paysannes aushi, lala et lamba, traditionnellement grandes productrices, furent pratiquement détruites. Et les administrateurs de l'époque font chorus à cette assertion lorsqu'ils s'alarment des recrutements excessifs, du dépeuplement, de la crise de l'agriculture et de la vie villageoise.

Mais il faut ici rester prudent. Les chiffres de l'époque sont trop partiels, et les recensements trop imprécis pour être exploités valablement. En outre, Verbeek a montré, pour la botte katangaise, que pour échapper à des contraintes odieuses (perception de l'impôt, recrutements, prestations diverses, etc.), les chefs ont régulièrement recouru à des stratégies de dissimulation favorisées par la dispersion de petits villages, laissant croire au dépeuplement de leurs chefferies : les hommes auraient migré vers la Rhodésie du Nord pour de meilleures conditions de travail, alors qu'en réalité, prévenus à l'avance de la visite de l'agent, ceux-ci se réfugiaient momentanément dans la brousse (1983 : 6-7). Ce stratagème était d'autant plus efficace qu'il confortait l'Administration dans l'idée d'une crise de l'autorité coutumière.

L'examen des dépopulations est d'autant plus compliqué dans le cas des espaces frontaliers où la démarcation politique n'a pas ou peu de traduction physique : les frontières sont des délimitations poreuses tracées au sein de populations liées par des lignages communs et/ou des apparentements culturels. Le passage des territoires de l'EIC/Congo belge aux territoires britanniques, et vice versa, était donc très fluide. Cette frontière stimula en fait le ballottement des populations : à partir de 1902-1903, lorsque le gouvernement britannique supprima la rubber-tax pour la remplacer par la hut tax, et suite aux mesures adoptées contre la trypanosomiase, de nombreux villages migrèrent du côté congolais ; le mouvement s'inversa en 1907-1908, lorsque le CSK instaura également l'impôt en numéraire. Verbeek évoque également le cas de migrations massives « bien documentées » qui se déroulèrent en chefferie de Kipilingu en 1919-1920, « suite aux brutalités exercées par l'administration et les recruteurs », puis en 1925 dans les chefferies de Namopala et de Mufumbi, dans le cadre d'une répression organisée suite à l'affaire dite de « Mwana Lesa » (Verbeek 1983: 14-15). Tout au long de la colonisation, et plus tard encore jusqu'à aujourd'hui, ces mouvements transfrontaliers continuèrent. C'est d'ailleurs sous ce rapport, consciente de ses capacités limitées à retenir les populations, que tout à sa volonté de regrouper les villages (manifeste notamment dans la botte de Sakania), l'Administration ne se montra cependant pas trop insistante (Verbeek 1983 : 8).

Le rapport à la campagne des villes et de l'industrialisation ne peut se résumer à un antagonisme frontal: il y eut des accommodements parmi les paysans africains et plusieurs espaces connurent un certain essor. Et la récession de 1921, qui est le déclencheur direct de la « crise dans la crise » à laquelle fait référence Higginson dans le bassin du Luapula, témoigne paradoxalement de l'adaptation, en dépit d'un contexte difficile, de nombreux paysans aux nouvelles conditions économiques créées par le complexe capitalisme-colonisation. Higginson évoque les paysans demeurés attachés à leurs terres dans le centre du Katanga, dans le Lomami et dans le Tanganyika-Moero. À l'est, le bassin industrieux du Luapula-Moero cristallisé autour de Kasenga et Kilwa, se redéploya à partir des années 1910 (voir chapitre 1) ; au nord du lac Moero, Pweto, relié à partir de 1925 aux cités minières par la création d'une flottille, vit un temps le revenu de ses paysans égaler le revenu urbain (Jewsiewicki 1975b : 76). Dans les zones connectées à ce marché, la seule rencontre de l'offre et de la demande déterminait le prix des vivres, éventuellement fixé à l'avantage des producteurs, suscitant çà et là un commerce sinon florissant, du moins équilibré. Grâce à l'arrivée du train en 1910, la région de Sakania fut elle-même jusque 1925 environ un bassin agricole important, et donna aux producteurs les ressources suffisantes à acquitter la taxe et à subvenir à leurs besoins ; à la pointe sud-est, Kabunda fut jusque 1930 un point de transit actif pour l'importation du poisson séché du lac Bangwelo, qui suscita la création d'une flottille de pirogues et d'une pêcherie dans les environs. La concurrence était forte entre négociants, qui se multipliaient: entre 1920 et 1927, le nombre d'établissements commerciaux progressa de 207 à 434 dans le Haut-Luapula (Jewsiewicki 1975b : 79). Verbeek écrit : « [Dans la botte katangaise,] les commerçants, surtout de Sakania, sillonnèrent la région pour acheter, par l'intermédiaire de leurs capitas, le grain des villageois: sorgho, maïs, millet, éleusine, mais aussi du haricot et de l'arachide. La concurrence entre les commerçants blancs fit monter les prix en faveur des producteurs africains » (Verbeek 1983: 24).

En fait, jusqu'au milieu des années 1920, l'alimentation des cités et des camps était très largement tributaire des zones du Haut-Luapula : en 1919 par exemple, selon les registres coloniaux, les vivres « indigènes » des territoires de Sakania, Kambove et l'Étoile assuraient 26 % des besoins alimentaires<sup>5</sup>. La croissance remarquable des centres miniers et les besoins alimentaires en constante augmentation créaient un marché de consommation en lutte perpétuelle contre la pénurie. La crise économique de 1921-1922 donna un coup d'arrêt brutal à cette filière, en mettant en faillite de nombreux commerçants. Toutefois, ce sont surtout les velléités de convertir la botte d'un bassin vivrier en une réserve de main-d'œuvre, qui, à partir de 1925, furent fatales à l'économie rurale locale : l'importance de l'agriculture africaine commercialisée décrût au cours des années 1920. Les hommes prirent alors le chemin des centres industriels ou se tournèrent vers le copperbelt rhodésien pour leurs vivres (Verbeek 1987: 26).

L'amélioration et la progression des communications ouvrirent de nouveaux bassins nourriciers et mirent en concurrence les campagnes du Haut-Katanga avec celles du Tanganyika-Moero, du Lomami et du Maniema. Alors qu'en 1925, l'espace Sakania-Kambove demeurait le premier fournisseur du Haut-Katanga industriel, deux ans plus tard, la production locale (en ce compris celles des fermes européennes) ne comblait plus que 15 % des besoins des villes<sup>6</sup>; parallèlement, les productions africaines perdaient du terrain face aux produits européens<sup>7</sup> (Jewsiewicki 1975b : 71-72).

Jusqu'à la crise économique, les conditions de marché relativement libres perdurèrent globalement, si l'on excepte les interventions des autorités entravant à partir de 1927 l'activité des négociants africains : ces autorités s'inquiétaient des menaces que la hausse des prix incontrôlée faisait peser sur la viabilité de l'exploitation minière et sur la politique coloniale.

<sup>5.</sup> Les fermes européennes du sud du Katanga concouraient alors à hauteur de 10 % environ.

<sup>6.</sup> Hors du Congo, le Haut-Katanga importait également d'importants volumes de vivres à partir de la Rhodésie du Nord. Ces flux cessèrent en 1934 (voir plus bas).

<sup>7.</sup> Entre 1917 et 1929, les productions européennes progressèrent de 1000 t à 7500 t.



Marché aux légumes d'Élisabethville. (AP.0.1.1711, collection MRAC Tervuren; photo E. Leplae, 1913.)



Marché de Likasi, 1927. (AP.0.2.12623, collection MRAC Tervuren; photo L. Habran 1927, © MRAC.)

Entre-temps, deux événements intervinrent qui eurent des répercussions durables par la suite. En 1927 d'abord, l'Union minière constitua à Likasi (Kakontwe) les Minoteries du Katanga (Minoka), une société minotière de taille industrielle dont les capacités d'usinage contribuèrent à concentrer le marché de la demande. Surtout, l'année suivante, l'inauguration de la jonction Bukama/Port-Francqui (actuel Ilebo) élargit le marché vivrier à la région fertile du Kasaï.

### 1.2. LA CRISE ET L'AVÈNEMENT D'UN NOUVEL ORDRE AGRICOLE

La crise économique des années 1930, et surtout sa gestion, bouleversa les rapports de force entre marchés de production et marchés de consommation. L'administration provinciale et les grandes firmes coloniales jouèrent ici un rôle déterminant.

La crise provoqua d'abord un basculement d'ordre idéologique concernant l'accès des populations

colonisées au foncier. Jusqu'alors, deux conceptions s'opposaient dans les cercles coloniaux. La première, pragmatique, présupposait l'adaptation des sociétés africaines aux nouvelles conditions créées par la colonisation et le capitalisme industriel : la conséquence logique était que la pleine propriété puisse leur être librement accordée de façon à s'intégrer pleinement dans l'économie capitaliste de libremarché. Le gouverneur G. Heenen comptait parmi les promoteurs de ce courant, l'Union minière et le CSK y étaient également favorables : l'augmentation de l'offre vivrière ferait pression sur les prix agricoles. La compagnie minière y voyait en outre l'occasion de barrer la petite initiative européenne, faiblement mécanisée, à qui elle reprochait d'accaparer une force de travail africaine déjà trop rare8. Cette approche se heurtait quant à ses principes à un autre courant influent. Dérivé de la philosophie politique de l'administration indirecte et de l'institutionnalisation de la coutume, ce dernier entendait résoudre le problème de la main-d'œuvre et de l'approvisionnement des centres en créant notamment des « réserves » indigènes qui fonctionneraient dans les rets d'une économie dirigiste avec le concours des cultures obligatoires. Alors que jusqu'en 1931, la tendance libérale l'emportait, la crise allait favoriser le glissement du curseur idéologique vers cette seconde option. De la première, seuls subsistèrent les projets de développement des groupements maraîchers en centres périurbains, dont certains débouchèrent sur la création des communes rurales autour d'Élisabethville et de Jadotville (Jewsiewicki 1975b: 81-87).

Le basculement s'opéra en deux temps. Le Gouvernement de la Colonie eut d'abord recours à la contrainte afin de conserver les Africains au travail, d'éviter de la sorte les troubles et d'amener les producteurs à maintenir, sinon à augmenter, la production malgré la baisse de la demande. Ce dernier objectif cadrait avec les vœux du gouvernement katangais et des grandes entreprises, qui souhaitaient réduire autant que possible l'un le coût de

la vie dans les centres, les autres le coût du travail. L'Union minière s'accommodait ainsi parfaitement de cette politique qui cadenassait la paysannerie tout en offrant à la fois un volant en main-d'œuvre pour ses industries et des vivres bon marché. Mais c'est surtout en 1934 que l'on peut situer la rupture en matière de politique agricole et indigène au Katanga. L'Office économique de la province avalisa le principe d'une économie dirigiste, d'une administration des populations rurales par la coutume et d'une planification de la production africaine. À cette dernière décision s'identifiait la scission du Katanga en deux zones économiques, celle du Tanganyika et celle du Haut-Katanga, elles-mêmes partitionnées en sous-entités (« régions ») définies en fonction des possibilités d'évacuation9. Chaque région se vit assigner un programme de production « adapté » ; quant aux prix d'achat, c'est l'Office économique qui les déterminait.

Ainsi disparut la perspective, un temps entretenue, d'une intégration de l'économie agricole africaine au modèle de libre-marché capitaliste. Tout allait en fait, selon Jewsiewicki, « vers un système de contrainte généralisée », malgré le rejet encore formel, de cette formule par le commissaire de province10 (1975a: 110). Les cultures obligatoires dans le Katanga furent d'une application tardive et connurent une diffusion relativement limitée<sup>11</sup>. Les décrets d'imposition de cultures intervenaient alors pour protéger les villages de la famine à laquelle, estimait-on, les exposait la perte de leur force de travail, ou pour introduire de nouvelles cultures dans une optique « éducative ». Aussi les impositions concernaient-elles, aussi tard qu'en 1934, essentiellement l'agriculture dite « de subsistance »; encore ce terme prête-t-il à confusion, car les paysans demeuraient libres de commercialiser les excédents éventuels.

<sup>8.</sup> Dans le droit fil de cette conception, on peut rattacher à des degrés divers, le projet de « communes indigènes » appelées à former des « communes ou centres agricoles » soutenu dès 1923 par G. Heenen, le projet agricole de Kanzenze, appuyé par l'UMHK et l'approche du CSK qui octroyait dès 1917-1918 des terres aux maraîchers et petits fermiers africains.

<sup>9.</sup> Dans les régions classées « A », proches des voies de communication, la production vivrière avait la faveur; dans les régions classées « B », comprises comme tout espace habité situé au-delà de 50 km des axes jugés importants, la préséance allait aux cultures d'exportation.

<sup>10.</sup> La réforme territoriale de 1933 substitua au titre de gouverneur de province celui de commissaire.

<sup>11.</sup> À l'exception des zones réservées au coton et aux espaces touchés par les travaux de réalisation de la ligne BCK-Dilolo, où les premières mentions remontent à 1924.



**Pilage du maïs à Kapolowe.** (AP.0.2.3909, collection MRAC Tervuren.)

Mais la politique de planification opéra un changement radical. Par ses fins, en effet, elle entendait traiter non pas le problème de la sécurité alimentaire des campagnes, mais plutôt celui de l'approvisionnement du marché. Les quotas de production imposés s'appliquaient dès lors aux volumes hors consommation personnelle. Le paysan devait assurer non seulement sa subsistance propre, mais également celle des villes. Qui plus est, les prix n'étaient plus librement déterminés, mais désormais capturés dans un système de fixation où prévalaient les intérêts de la politique coloniale et des grandes compagnies sur ceux de la paysannerie africaine (on retrouvera un mécanisme similaire cinquante ans plus tard à propos de la Gécamines, comme nous le verrons par la suite). C'est en réalité une nouvelle forme d'impôt en nature que l'on faisait porter à cette dernière, qui en arriva à consacrer près de la moitié de son champ aux cultures imposées<sup>12</sup>.

Dans le même temps, le décret de 1933 sur la réforme territoriale et administrative consacrait le principe de la politique indirecte comme mode d'administration; la partition entre monde industriel

et monde rural s'en trouvait dès lors consommée avec le confinement du second dans le carcan de la coutume.

Ce renversement renvoyait donc à l'adoption d'options dirigistes et coercitives, derrière laquelle, à côté du pouvoir politique, on identifie également la main de l'Union minière, du BCK, mais aussi celle des grandes entreprises commerciales. En vertu des liens financiers tissés avec les grands investisseurs coloniaux, les sociétés Amato Frères et Interfina sortirent renforcées de la crise, car les deux firmes se retrouvèrent dans une position quasi hégémonique après la liquidation de la moitié des établissements commerciaux13, l'élimination des producteurs européens et la cessation en 1934 des importations en provenance de la Rhodésie. Au point que, d'après Jewsiewicki : « [elles] sont capables de dicter les prix d'achat au producteur africain, dans les zones d'imposition vivrière. [Elles] peuvent baisser le prix sur le marché katangais des grands centres, ce qui élimine pratiquement les petits commerçants de ce marché » (1975 b: 80).

C'est en premier lieu à ces agents que l'agriculture africaine du Haut-Katanga doit sa relégation à la périphérie du capitalisme colonial. Les intérêts coloniaux supérieurs sapèrent l'initiative paysanne

<sup>12.</sup> Vers 1936-1938, sur une superficie de 1 ha à 1,5 ha, la production imposée couvrait 45 à 60 ares (Jewsiewicki 1975a: 115).

<sup>13.</sup> Entre 1930 et 1933, leur nombre passa de 2390 à 1169.

et sa capacité d'insertion dans le capitalisme de marché, qui étaient visibles et tolérées, sinon encouragées, jusqu'à la fin des années 1920. Le constat vaut aussi pour le commerce africain, auquel furent préférées quelques grandes enseignes européennes mieux à même d'offrir des prix bas. Dès la fin des années 1920, en effet, les circuits de commercialisation furent l'objet d'un interventionnisme accru de l'Administration, lequel eut pour effet d'éliminer du marché une série d'intermédiaires africains pour concentrer les activités commerçantes entre les mains d'une poignée de gros acteurs, dominés par l'Interfina et Amato Frères.

Les orientations décisives de ces années charnières furent confirmées par la suite. En 1939, le rapport sur l'état des impositions culturales dans la province du Katanga évaluait à 180 00014 le nombre de paysans soumis au régime des cultures obligatoires. Durant la guerre, l'effort imposé aux populations africaines a poussé les cultures obligatoires à des niveaux jamais atteints (120 jours par an) (Jewsiewicki 1975a: 115-116). La dévaluation de la monnaie, « la pire des taxes de guerre », selon Mgr de Hemptinne, ajouta à la détresse des campagnes, en provoquant une hausse des prix et une raréfaction des articles de traite. Dans le Katanga, les articles de base faisaient défaut : vélos et pièces de rechange, aiguille à coudre, hameçon, quinine en poudre, etc., s'étaient éclipsés et les houes atteignaient des prix prohibitifs. Et ce au point d'alarmer le prélat durant la guerre : « il faudrait peu de chose pour que cette inertie engendre l'orage » (Feltz 1983: 425).

Ravalés au statut d'auxiliaires, les chefs étaient réduits au rôle d'exécutants des directives du régime colonial. Durant la guerre, celles-ci consistaient essentiellement à percevoir l'impôt dans leurs circonscriptions (en y prélevant leur part au passage), à superviser l'exécution des emblavures obligatoires et l'attribution des terrains élus par les moniteurs agricoles, usant au besoin du recours à la police pour arrêter les « récalcitrants » à l'effort de guerre. Cette soumission discrédita l'autorité de la chefferie auprès des administrés. Simultanément, l'augmentation des cultures obligatoires<sup>15</sup> et la nécessité de commercialiser jetèrent dans la faim un grand nombre

14. Soit la totalité estimée des hommes adultes valides non salariés.

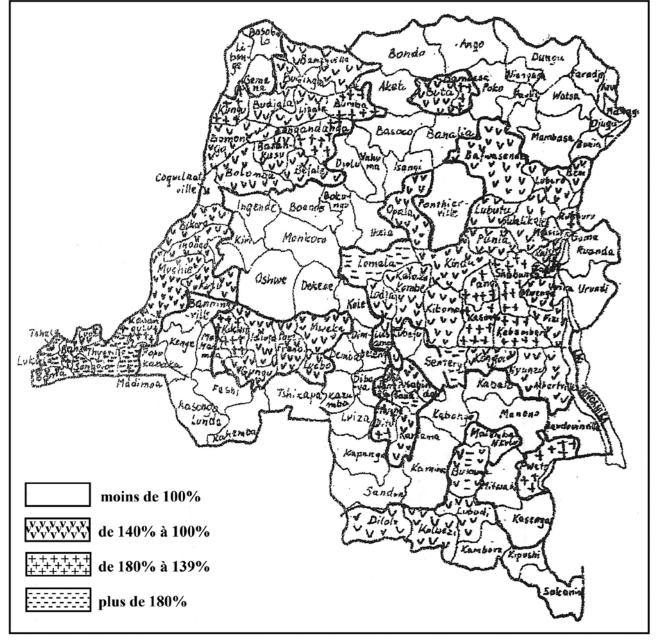
de paysans. Dans les régions du nord-ouest du territoire de Likasi, par exemple, la sous-alimentation fut une évidence durant la guerre (Tshibangu Kabet 1974 : 297). Au bout du compte, les villages furent écrasés par l'alourdissement des charges de l'État consécutif à l'effort de guerre, le vide politique créé par l'évidement et l'avilissement de l'autorité coutumière ainsi que la détérioration du pouvoir d'achat des revenus paysans. À quoi s'ajoutait la désorganisation des moyens de transport et de l'équipement social (services sanitaires et scolaires). Vidé de ses hommes valides, souvent jeunes, qui rejoignaient les camps et la ville, le village « devint un cadre vieillissant en décadence démographique » (Tshibangu Kabet 1976 : 70).

Privé des possibilités d'accumulation du capital nécessaire à l'investissement dans une modernisation des techniques et des capacités culturales, le milieu des campagnes suivit une trajectoire opposée à celle des centres miniers, dans l'ombre desquels il fut relégué, celle d'un déclin auto-entretenu. Le contraste grandissant entre milieu urbain et milieu rural alimentait en effet l'exode vers les villes, avec comme effet l'aggravation du marasme paysan. Si la situation n'était pas spécifique au Katanga, elle resta singulière par son ampleur. Selon une formule de l'époque : « l'agriculture congolaise était entrée dans la colonisation avec la houe; elle en ressortait avec la houe ». En cinquante ans, les techniques agricoles n'évoluèrent pas, reposant toujours sur une agriculture extensive parvenue sans doute au maximum de ses possibilités. Le maintien de prix artificiellement bas aux producteurs ne leur donnait ni les capacités ni l'incitant à améliorer leurs méthodes de production vers une agriculture à plus hauts rendements. Héritant d'une situation difficile, les paysannats, appelés à relever le niveau de vie des milieux ruraux afin de juguler l'exode vers les centres, furent des échecs.

Dans son étude sur l'économie agricole de la colonie à la veille de l'indépendance, Van de Walle (1960) observa que de toutes les zones du Congo, l'espace du Haut-Katanga comptait parmi les régions où le cultivateur dégageait les profits les plus faibles. Déjà dans les années 1940, l'Administration coloniale avait relégué la région de Sakania, jadis exportatrice

<sup>15.</sup> En chefferie de Panda par exemple, Tshibangu Kabet a calculé que l'augmentation des emblavures obligatoires

entre 1940 et 1944 équivalait à augmenter de 73 % le rythme de défrichement (1974 : 292).



Carte 2.1: Revenu monétaire rural en % du salaire minimum local

Source: Jewsiewicki 1975a: fig. 39.

de ses excédents vers les villes, parmi les « aires rurales qui ont cessé d'être productives d'un point de vue commercial » (Higginson 1989 : 147). En 1956, le gouverneur honoraire du Katanga, R. Wauthion, avait quant à lui ce commentaire lapidaire pour caractériser la médiocrité des conditions de vie :

« Les villages de la brousse du Haut-Katanga végètent dans un immobilisme désespérant. La médiocrité de leurs ressources les maintient dans un état de torpeur et de délabrement contrastant péniblement avec l'animation et l'aspect accueillant des centres extracoutumiers [...] Le milieu coutumier se vide de sa substance, perd toute vitalité et menace de s'éteindre lentement » (Wauthion 1956 : 6).

Au lieu des foyers de développement et de modernité qu'elles étaient censées représenter, avec les grandes compagnies commerciales, les industries minières furent dans le Haut-Katanga le premier facteur de stagnation, sinon d'arriération, et de paupérisation des milieux paysans.

# 1.3. COLONIALISME HUMANISTE ET PROMOTEURS UNIVERSITAIRES SUR LE TERRAIN DU DÉVELOPPEMENT

Dans l'après-guerre s'affirma un courant réformiste porté par de jeunes universitaires qui mettait en cause le mode d'administration indirecte pratiqué jusqu'alors au Congo et plaçait le sort des campagnes au cœur de la problématique du développement. Les enjeux se portèrent sur « la brousse », où l'amélioration des conditions de vie des paysans (le « progrès socio-économique de la brousse ») devint « un credo général » (Poncelet 1993 : 10). Ballegeer, alors jeune intellectuel catholique et observateur critique du système colonial, avisait que dans le cas du Katanga: « le problème le plus urgent et le plus vaste reste [...] celui de la brousse, de l'organisation du milieu rural », dont il déplorait l'« appauvrissement réel », ajoutant que « la guerre n'a certainement pas fait gagner de l'argent aux nègres de la brousse ». « Il serait ridicule et même hypocrite, jugeait-il, de parler de relèvement moral, de civilisation, d'abolition de pratiques barbares, à des indigènes qui ont faim, qui logent pour ainsi dire à la belle étoile et courent presque nus » (Ballegeer 1946-1947: 10).

La prise de conscience de la crise alimentaire, sociale et démographique du monde rural suscita après la Seconde Guerre mondiale l'amorce d'un véritable programme de redressement, fondu dans la politique agricole générale de la colonie. Cette politique devait servir trois objectifs majeurs : le développement des cultures industrielles et d'exportation, l'amélioration des conditions de production de l'agriculture paysanne et l'amélioration des méthodes culturales. La « stabilisation » des paysans était conçue comme une priorité absolue. La formule des paysannats fut retenue dans les territoires de Kambove, Kipushi, Kasenga et Pweto pour améliorer le régime alimentaire des paysans et rehausser le niveau général de vie, en valorisant les produits agricoles. Le programme de la province prévoyait également la création de centres sociaux dans les villages, constitués d'infrastructures d'adduction d'eau (puits, source aménagée), sanitaires et scolaires, prolongés, dans les hameaux plus modestes, par des équipements de base (puits, fontaines) : au total, 28 centres furent retenus dans le Haut-Katanga, destinés à desservir une population de 10 000 planteurs. Au niveau de l'encadrement technique, on articula les travaux de recherche agronomique et les formations en agronomie aux nécessités identifiées de l'agriculture paysanne, et l'on étendit le réseau de stations d'adaptation locale, dépendantes de l'INEAC<sup>16</sup>; des centres de recherche pour l'étude des pâturages dans les Biano, aux Marungu et aux Kundelungu furent envisagés (Ministère des Colonies 1956).

Dans le même temps, et plus sûrement encore à partir de 1955, les universités métropolitaines s'implantaient dans la colonie et s'emparaient de la question sociale indigène (Poncelet 1993 : 12). L'université de Liège (ULg) créa la FULREAC<sup>17</sup> pour promouvoir son activité scientifique dans les colonies. Le terrain katangais se révélait de la sorte un champ d'application pour les sciences sociales dont firent leur lit plusieurs universitaires de l'ULB<sup>18</sup> et de l'ULg. C'était l'époque des « entrepreneurs universitaires<sup>19</sup> » emmenés par Alfred Doucy (ULB) et René Clémens (ULg). Issus du sérail sociologique, ces « entrepreneurs » eurent une influence déterminante sur la définition des programmes ruraux et la conduite des opérations :

« A. Doucy et R. Clémens s'inscrivaient dans l'optique d'une science experte, au service des autorités coloniales. Tous les travaux menés par leurs équipes respectives s'assortissaient de recommandations à leur intention. L'ambition était de fonder une sociologie susceptible de servir à la fois de guide et de caution scientifique à la nouvelle politique de développement économique et social de la Colonie » (Rubbers & Poncelet 2015 : 99).

Arguant du principe que le relèvement matériel des populations rurales les plus précarisées incombait aux missions du Fonds du Bien-être indigène (FBI), mais aussi de ce que les densités de population en milieu rural étaient extrêmement faibles, l'attention se porta dès l'origine exclusivement sur l'hinterland des zones industrielles, soit sur un rayon de 50 à 60 km autour des centres miniers. Et l'on dilua la question du redressement économique dans une problématique plus holistique articulée autour

 $<sup>16.\ \</sup>mathrm{INEAC}:$  Institut national pour l'Étude agronomique du Congo.

<sup>17.</sup> FULREAC : Fondation de l'Université de Liège pour la Recherche scientifique au Congo et au Rwanda-Urundi.

<sup>18.</sup> ULB : Université libre de Bruxelles.

<sup>19.</sup> Selon la formule de Rubbers & Poncelet (2015: 97).

de la notion de « service social », plus tard reformulée « développement communautaire ».

Fondé au sortir de la guerre à l'initiative des anciens étudiants de l'Université catholique de Louvain, le Centre d'Études des problèmes sociaux indigènes (CEPSI) catalysait à l'époque les réflexions et la recherche sur le développement rural au Katanga. Récupéré plus tard par le grand capital colonial, il devint par la suite l'un des principaux maîtres d'ouvrage de la politique sociale dans la province. En collaboration avec le CEPSI, l'institut de sociologie de l'université de Liège investit de façon intensive dans la recherche sociale dans les centres extra-coutumiers. Cet engagement déboucha à Mangombo (à mi-chemin entre Lubumbashi et Likasi, dans le bassin de la Lufira) sur ce qui serait la première expérience véritable de développement rural intégré (Poncelet 1993 : 14). La FULREAC y mit sur pied un centre rural expérimental qui servait deux objectifs : montrer que « la brousse » est économiquement viable moyennant des méthodes agricoles rationnelles, et faire de cette « brousse » un lieu aussi attractif socialement que les villes. Selon Poncelet : « On espérait ainsi "animer l'hinterland", amorcer une autonomie régionale vivrière, mais aussi renverser le mouvement d'exode rural et surtout réinstaller des néo-citadins encombrants » (Poncelet 1993: 13). Ce projet est le plus important qui fut mené en milieu rural durant cette période. Aussi offre-t-il un aiguillon de la place véritable des campagnes dans la hiérarchie des préoccupations du temps. Or, il n'est pas douteux que sans sa composante urbaine, c'est-à-dire la réinstallation des « néo-citadins encombrants », sa concrétisation aurait été dans le meilleur des cas sérieusement compromise. L'approche du développement rural demeurait étroitement corrélée, et sûrement subordonnée, aux problèmes « sociaux » des villes, qui agitaient les milieux dirigeants et intellectuels de l'époque. Rubbers et Poncelet en résument les principaux termes:

« [...] l'exode rural et la baisse de la production agricole, l'instabilité, l'absentéisme et la faible productivité de la main-d'œuvre africaine; l'encombrement des cités indigènes par la venue des "parents" du village; l'augmentation du nombre des "évolués" [...]; et enfin, le problème plus global de la "détribalisation", antichambre redoutée vers l'oisiveté, la dissolution des mœurs et la contestation sociale » (Rubbers & Poncelet 2015 : 95).

Ces préoccupations ont concouru à figer les campagnes dans une dimension utilitariste essentiellement réduite à celle d'un exutoire des problèmes urbains. Le CEPSI, dont le contenu du bulletin, passé les premières années, réglait sa focale sur « l'organisation de la Cité, le logement, l'école et l'enseignement, les infrastructures, l'éducation des mères, le petit maraîchage urbain, les transports, etc. » (Poncelet 1993 : 11), n'était pas étranger non plus à cet état des choses. C'est selon ce schéma réducteur qu'étaient calibrées les interventions en milieu rural, elles-mêmes subordonnées à la résolution des problèmes « urbains ».

L'opportunité d'investir dans une véritable politique de développement agricole dans le Haut-Katanga était d'ailleurs loin de faire l'unanimité. Aussi tard qu'en 1960, dans un essai sur la planification agricole au Congo encore belge déjà évoqué plus haut, Van de Walle vouait à l'échec toute tentative d'intensifier l'agriculture vivrière au-delà des alentours immédiats de Jadotville et Élisabethville. Ce désintérêt marqué pouvait alors se fonder à bon compte sur l'opinion couramment répandue de la pauvreté générale des sols du Haut-Katanga ou sur les trop faibles densités humaines. L'extrait qui suit, résume assez bien le point de vue dominant :

« L'impuissance où l'on fut jusqu'ici de faire démarrer un programme de large développement de l'agriculture indigène dans le Haut-Katanga résulte de toute évidence de l'insuffisance de moyens financiers et techniques. Cette carence procède cependant elle-même des conditions fondamentales particulièrement défavorables du milieu rural à promouvoir. Il y a d'abord la démographie extrêmement indigente des groupements coutumiers du Haut-Katanga. La population autochtone, dispersée en petits villages clairsemés, atteint à peine une densité relative de 1 habitant par kilomètre carré [...] Viennent ensuite les obstacles d'ordre technique. Les terres du Haut-Katanga industriel sont réputées comme des plus ingrates au point de vue agricole. L'altitude limite sévèrement la gamme des cultures possibles. Les saisons sont fortement marquées, caractérisées par des pluies violentes de novembre à avril et une saison sèche, rigoureuse et froide de mai à octobre. Se présentent enfin de délicats problèmes d'ordre politique. Les groupements coutumiers sont affaiblis, détériorés » (Wauthion 1956: 9).

## 1.4. 1974 : LA CRISE AGRICOLE SE DOUBLE D'UNE CRISE ALIMENTAIRE DANS LES CENTRES

Après l'indépendance, l'évanescence de l'autorité centrale dans les campagnes, et donc la disparition des prix imposés et des cultures obligatoires, a donné lieu à l'émergence de phénomènes de libre marché où les producteurs purent se reconvertir dans les cultures les plus rémunératrices. Ce fut le cas surtout dans les zones à proximité des grands centres de consommation, bien desservies par les équipements de transport. Dans le bassin minier, les compagnies minières assurèrent la maintenance des routes et la KDL maintint un trafic régulier sur le rail. Ailleurs, l'effort constant porté, sous le régime colonial, à la maintenance des routes de desserte agricole par les travaux de cantonnage ne fut pas maintenu et le réseau routier se dégrada rapidement. La désorganisation des circuits isola les paysans des marchés et créa pour les négociants des situations de monopsones où ceux-ci furent en mesure d'imposer leurs prix. La restauration après 1965 des prix imposés pour les cultures, censés protéger les producteurs et tempérer la hausse du coût de la vie dans les centres, n'améliora pas le sort des planteurs : dans la pratique, en effet, l'Administration n'avait pas les moyens de veiller au respect des mercuriales et l'on vit se créer un décalage croissant entre les prix officiels et les prix effectivement payés par les négociants. Aussi, la succession de dévaluations monétaires (1963, 1965, 1971) alignées sur les prix officiels n'eut-elle pas vraiment d'effets sur le pouvoir d'achat des paysans : entre 1959 et 1970, le prix officiel du maïs aux producteurs katangais passa de 1,5 FC à 9 FC (1966), puis à 2 K (1970)<sup>20</sup>; dans le même temps, l'indice des prix grimpa de 100 à 600, puis à 1333 (N'Kashama Kadima 1975: 123).

Les zones rurales, qui échappaient en grande partie au contrôle de l'État centralisateur, subirent généralement l'arbitraire des fonctionnaires locaux. Analysant cette question, Bézy, Peemans et Wautelet constataient que:

« Les revenus tirés de l'agriculture [étaient] captés à chaque échelon du transfert vers le pouvoir central par les titulaires d'une fonction officielle [...] Les surplus agricoles [étaient] même l'enjeu de partages entre pouvoirs d'État : armée, commissaires généraux, dirigeants

20. K : makuta, subdivision du zaïre-monnaie. 1 Z = 100 K. En 1970, 1 Z = 1000 FC ; 2 K équivalaient donc à 20 FC.

des parastataux d'infrastructure (routes...) et chefs de collectivité » (Bézy, Peemans & Wautelet 1981 : 118).

Contrairement au cuivre qui avait toute l'attention de la présidence, le sort de l'agriculture fut pratiquement ignoré et les investissements nécessaires à son redressement ne furent jamais consentis. Les postes d'allocations ne manquaient pourtant pas : restauration du réseau routier, restauration du réseau commercial, crédit à l'achat et au stockage des récoltes... (Bézy, Peemans & Wautelet 1981 : 118).

En maints endroits isolés des axes d'évacuation, seule la contrainte (réintroduite depuis 1967 sous différentes variantes) opérait encore un trait d'union entre la paysannerie et les centres. Encore celle-ci avait-elle rapidement atteint ses limites : les agents chargés d'encadrer les paysans et l'exécution des programmes de production (brigades agricoles, promoteurs agricoles, service d'extension agricole...) manquaient en général des moyens matériels et financiers de leurs missions ou des qualifications techniques requises. Ils se heurtaient en outre sur le terrain à la méfiance, voire à l'hostilité, des producteurs peu enclins à coopérer avec ceux qu'ils percevaient avant tout comme des émissaires d'un système coercitif, prompts à faire payer amendes et pénalités. À Pweto, traditionnellement orienté vers les marchés de Lubumbashi, la médiocrité des conditions de transport créait un goulot d'étranglement à l'approvisionnement et à l'évacuation des produits et grevait la rémunération des producteurs (planteurs et pêcheurs) de coûts de transport excessivement élevés ; l'Administrateur s'inquiétait du risque de faire travailler le planteur à perte alors même que l'État lui demandait d'accroître sa production (Mulomba Mwanzambala 1975).

L'État congolais puis zaïrois manqua longtemps d'une véritable vision politique globale, qui articulerait entre eux les différents secteurs interagissant dans la production agricole et la promotion du milieu rural, à partir de stratégies d'intervention et d'objectifs spécifiques cohérents.

Les interventions du régime ne furent pas nulles pour autant. Au début des années 1970, le département de l'Agriculture tenta de ressusciter l'ancienne formule des paysannats. Il fut demandé aux administrateurs des territoires de procéder au regroupement des cultures afin de faciliter la distribution d'intrants, la vulgarisation et la valorisation des produits ; les instructions techniques très précisément définies laissaient néanmoins certaines marges d'appréciation aux fonctionnaires locaux en fonction des réalités locales rencontrées (habitudes culturales, disposition du terrain, etc.)<sup>21</sup>. L'État tenta également de neutraliser les manipulations des prix par les négociants, en instaurant des centrales d'achat et de distribution bénéficiant d'un monopole sur les productions. Dans les produits vivriers, c'est l'ONACER, créé en 1974, qui devait s'en charger : sa mission consistait à promouvoir la production et à l'acheminer vers les centres urbains à un prix bon marché tout en procurant aux producteurs locaux un revenu suffisant. L'office ne fonctionna cependant jamais véritablement et dès 1978 il fut dissout et remplacé par l'ONAPV22, qui ne se montra guère plus efficace.

Aussi dans les faits le développement rural reposa-t-il essentiellement sur les opérateurs industriels, les initiatives locales (telles que la coopérative d'élevage EMOZA à Pweto) ou l'aide internationale au développement. À la même époque furent lancées ce que l'on a appelé les sociétés de développement intégré. Ces sociétés, qui émanaient du secteur privé (national ou étranger), endossaient la production, la commercialisation et l'encadrement des paysans, le rôle de l'État étant confiné à créer un climat propice au déploiement des activités et à assurer un niveau minimal de maintenance et de développement des infrastructures. Derrière ces sociétés, on retrouve aussi bien des organismes de développement, que des sociétés commerciales et des organisations confessionnelles. Leur financement et l'appui technique proviennent majoritairement de pays étrangers au titre de la coopération interétatique ou d'organismes internationaux. Très en vogue dans les années 1970, ce type de projet était généralement très coûteux et ne parvenait jamais à enraciner des résultats dans la durée ; le retrait du projet signifiait presque automatiquement la fin des améliorations constatées. Dans la région de Kaniama (district du Haut-Lomami) et à Kipushia (territoire de Mitwaba), le FED<sup>23</sup>, par exemple, finança en 1966 le projet « action de relance agricole au Katanga » par la promotion des plantes industrielles (tabac) et les cultures vivrières (le maïs

Au début des années 1970, un second problème allait s'ajouter à la crise agricole et s'imposer à l'agenda politique : la crise alimentaire. Pour bien saisir cette problématique, un bref retour aux années 1930 s'impose. La réalisation en 1928 de la jonction Bukama-Port-Francqui (actuel Ilebo) avait ouvert le Kasaï aux recrutements en main-d'œuvre et aux transferts vivriers; depuis la crise économique, la région était devenue le principal grenier du Haut-Katanga, grâce bien sûr à ses ressources agricoles, mais aussi à la politique commerciale du BCK qui encourageait ces mouvements pour rentabiliser l'exploitation de la ligne ferroviaire (graphiques 2.1 et 2.2). Le maïs-grain était transformé en ville par les minotiers. Trois grandes sociétés desservaient le Haut-Katanga: les Minoka, Amato Frères et Tarica. La plus importante, les Minoka, est aussi la plus ancienne. Créée en 1927 par l'Union minière afin d'alimenter ses travailleurs à l'origine, elle finit à terme par atteindre les consommateurs urbains et le personnel administratif. Les trois sièges des Minoka à Kolwezi, Lubumbashi et Likasi intéressaient principalement la farine de maïs, mais également des produits dérivés intervenant à des degrés divers dans l'alimentation : semoule de maïs pour le bétail, maïs concassé, manioc, farine de froment, huile d'arachide, pommes de terre, etc. (Kabongo-Kanyiki & Manyongo ya Kengeso 1979: 5, 14).

en particulier) inclues dans la rotation<sup>24</sup> (Mulomba Mwanzambala 1977 : 151; CEE 1963 : 63-64). Dans le Sud du Katanga, le CEPSI, devenu CEPSE<sup>25</sup>, avait acquis une dimension sans équivalent dans le domaine du développement rural. Mais l'antienne de la menace des masses urbaines désœuvrées restait au cœur des préoccupations : en 1970, la Gécamines chargea l'institution de développer un nouveau programme axé sur la formation aux métiers agricoles et artisanaux des nouvelles générations des cités Gécamines débarquant dans la vie active sans débouchés (Dullier & Nawej Yav 1975 : 15-16).

<sup>21.</sup> Voir, pour le territoire, de Pweto: Mulomba Mwanzambala (1974).

<sup>22.</sup> ONACER : Office national des céréales ; ONAPV : Office national de promotion des produits vivriers.

<sup>23.</sup> FED: Fonds européen de développement.

<sup>24.</sup> Un autre cas connu est celui du projet de développement de la Pande (Kansenia, district du Lualaba), géré par une association *ad hoc*, l'Association Kansenia pour le développement, et soutenu par plusieurs partenaires, dont le CEPSE (Mulomba Mwanzambala 1977 : 151-152).

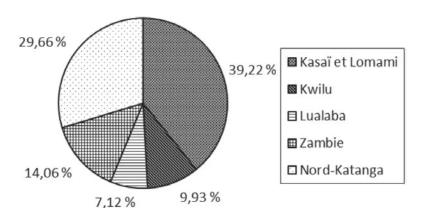
<sup>25.</sup> CEPSE : Centre d'exécution des programmes sociaux et économiques.

Tang.

Lomami Ta

Graphique 2.1 : Origine géographique des apports vivriers du Haut-Katanga industriel entre 1921 et 1933

Source: Jewsiewicki 1975a: fig. 1.



Graphique 2.2: Ventilation des importations du Haut-Katanga en maïs (1959)

Source: d'après Lumpungu (1970: 134).

Le cordon qui liait au Kasaï le sud minier perdura jusqu'à l'indépendance : en 1954, le Kasaï y envoyait 9400 t de manioc et 20 000 t de maïs, exclusivement pour les centres. La création en 1956 d'un corridor ferroviaire nord-sud avec la réunification des réseaux CFL et BCK autour de la ligne Kamina-Kabalo devait diversifier les sources d'approvisionnement en rapprochant les bassins agricoles du Tanganyika, et en 1959, en effet, les apports combinés du Tanganyika, du Kasaï et du Lomami représentaient près de 70 % des apports en maïs (graphique 2.2). Mais la crise politique ouverte en 1960 isola brutalement la région de ces zones excédentaires et obligea la province à rediriger ses achats vers les marchés du sud, et en particulier vers la Rhodésie du Nord, déjà exportatrice dans les dernières années avant l'indépendance. Le Katanga renouait de la sorte les fils de liens commerciaux qui s'étaient rompus en 1934<sup>26</sup>.

La zone minière connut dès lors des pénuries chroniques en maïs. La solution aurait pu venir en partie des petits producteurs locaux, mais ceux-ci, déjà fragilisés par le système colonial, ne furent pas encouragés à poursuivre des activités de rapport en raison de la pression sur les prix, de la dégradation des conditions de transport et de l'érosion de leur pouvoir d'achat. Parallèlement, le relâchement de la contrainte suite à l'indépendance (qui, pour rappel, touchait vingt ans plus tôt la quasi-totalité de la population adulte) et du contrôle des mouvements, devait entraîner à la fois une diminution des récoltes et un afflux vers les centres au détriment des campagnes<sup>27</sup>. Tandis que l'offre paysanne locale était incapable de combler les besoins en hausse, le Haut-Katanga industriel se tourna donc davantage vers les importations et la production locale industrielle :

« L'approvisionnement des Minoka basé essentiellement sur l'importation de maïs depuis 1960 ne se

<sup>26.</sup> En 1934 prit fin l'accord belgo britannique en vertu duquel le Congo s'engageait à importer annuellement des quotas de maïs rhodésien en contrepartie de l'ouverture de la Rhodésie du Nord aux recrutements de travailleurs locaux pour les mines katangaises.

<sup>27.</sup> Hormis l'intermède de la sécession (1960-1963) durant lequel s'observe un mouvement en sens contraire, des villes vers les campagnes.

réoriente pas vers l'achat intérieur aux paysans (de la région du Kasaï en particulier), mais vers la production sur grande étendue au Sud-Shaba même. Cette évolution s'inscrit dans la logique suivie depuis 20 ans par l'entreprise. En 1959, la consommation de farine pour la province du Shaba était répartie à raison de 66 % pour le maïs et de 33 % pour le manioc. Dix ans après, la proportion est passée à 80 % de maïs et à 20 % de manioc. Vingt ans après, la consommation de farine de manioc est en voie de disparition. L'aire géographique des approvisionnements locaux (en net retrait) se resserre: en 1977, ceux-ci proviennent uniquement du Sud-Shaba. En 1980, alors que la diminution de la demande des brasseries de Kinshasa laisse invendue la production de maïs du Bandundu, il faut user de subventions sur les prix de transport pour permettre l'évacuation de ce maïs vers le Shaba » (Bézy, Peemans & Wautelet 1981: 132).

Dès 1961, la Rhodésie devint le premier partenaire du Katanga indépendant, assurant la presque totalité des 38 000 t de maïs importés par la province (Wilmet 1963: 8). Le déficit se creusa par la suite de manière quasi continue. Les importations de moutures de maïs triplèrent entre 1961 et 1967, passant de 23 600 t à 70 000 t ; en 1975, elles atteignaient 119 000 t (N'Kashama Kadima 1975 : 122). Jusque 1970, le déficit ne semblait pas mettre en difficulté la stabilité du pays et du régime : la bonne tenue des cours miniers procurait à l'économie nationale les devises nécessaires aux achats alimentaires à l'étranger. À terme cependant, l'option étrangère s'avérait de plus en plus coûteuse. Et alors que s'accentuait la dépendance vis-à-vis du maïs étranger, intervint un double événement déterminant pour la suite : le premier choc pétrolier en 1973, qui provoqua un renchérissement du coût des matières premières, et la chute du cours du cuivre. Le maïs importé, qui était jusqu'alors meilleur marché que le maïs local, vit son prix flamber et peser désormais sur la balance commerciale du pays<sup>28</sup>. La perte de devises prit alors des proportions problématiques.

Simultanément, la zaïrianisation (1973) provoqua un effondrement des échanges entre les villes et les campagnes. Sous la colonisation, un véritable tissu de petits commerces s'était constitué dans les zones rurales, souvent sous la houlette des entrepreneurs hellènes, qui dominaient le négoce de détail. Grâce au jeu des relations familiales et des solidarités communautaires, cette diaspora était très active. Elle était alimentée par l'afflux de compatriotes directement intégrés dans les réseaux d'affaires locaux. Beaucoup s'exportèrent en milieu rural, chaque vague de migrants repoussant le front pionnier plus loin dans les campagnes où ils développèrent à terme une série de cantines rurales tenues chacune par un « capita ». Ces comptoirs constituaient les principaux postes de circulation des biens manufacturés dans les campagnes et les premiers points de contact avec l'économie marchande pour la paysannerie<sup>29</sup>.

La zaïrianisation, qui chassa une bonne partie de la diaspora commerçante, démantela cette architecture. Certains reprirent leur affaire au moment de la rétrocession (1976), mais la conjoncture s'était détériorée et la démonétisation des campagnes avait entraîné la résurgence d'une certaine forme d'économie de troc.

À cette époque, le régime zaïrois a semblé prendre à bras le corps la question de la dépendance alimentaire en l'articulant à celle de la crise agricole. Dans un compte rendu des travaux des commissaires politiques réunis du 28 au 30 décembre 1974, la crise agricole fut dénoncée comme l'un des dix fléaux de la société zaïroise, soulignant par ailleurs que « le déficit en produits alimentaires [...] résulte de la déconsidération du métier de paysan ». Le Bureau politique adopta alors un train de mesures destinées à améliorer l'encadrement du producteur, allant de la création de brigades agricoles au développement d'un « Fonds agricole ». Des offices furent institués pour assurer l'encadrement et la commercialisation des produits agricoles, dont l'ONACER pour les céréales ; les premiers grands programmes nationaux se mirent en place également, à l'instar du Programme Maïs, qui engloba à terme plusieurs projets (dont celui de Kaniama-Kasese, démarré en 1971), et le Projet national Maïs (PNM), lancé en 1972 (Mokili Danga Kassa 1998: 327-328, 337-338). Mais les offices ne fonctionnèrent jamais véritablement et les programmes ne pallièrent jamais l'absence de politique agricole globale.

<sup>28. 0,5</sup> à 0,9 % des importations totales en valeur avant la crise ; 4 à 5 % en 1974.

<sup>29.</sup> Sur ce sujet, lire Rubbers (2009), en particulier le chapitre 3.

C'est en 1974 également que le Conseil exécutif national (CEN, gouvernement) instruisit les commissaires de région<sup>30</sup> des mesures retenues pour résoudre la crise alimentaire dans les centres : elles consistaient pour l'essentiel à impliquer les sociétés industrielles dans l'approvisionnement vivrier et à recourir à l'agriculture mécanisée. Aussi, le 10 juil-let 1974, le commissaire de région du Shaba réunit les grandes sociétés de la province<sup>31</sup> pour leur porter les directives du CEN et les enjoindre à mettre en culture de grandes surfaces de maïs afin de réduire la pénurie alimentaire (N'Kashama Kadima 1975 : 125-126).

Le CEPSE, devenu entre-temps l'organe de développement de la Gécamines, exécuta le principal programme d'extension agricole. Le Centre avait récemment (1967) repris à Mangombo le capital humain et matériel laissé à son départ par la FULREAC: personnel formé, infrastructures allant des commodités agricoles (complexes fermiers, hangars, entrepôts, etc.) au matériel agricole (tracteurs, etc.) en passant par les infrastructures sociales (écoles et sanitaires/dispensaires). Il augmenta son patrimoine en 1974 par l'acquisition de la ferme ex-Swannepoel (Kasonga) (culture du maïs). Ce capital donna dès le départ aux programmes Gécamines une avance sur ses semblables. D'autant que dès 1968, le Centre avait investi dans la production agricole afin de s'inscrire dans les axes définis par le projet de relance agricole du gouvernement central. Entre 1973 et 1976, l'étendue des surfaces cultivées mécaniquement fut portée de 50 à 2200 hectares (ha), dont 1700 (77 %) furent consacrés au maïs. En 1977, les cultures étaient réparties sur trois grands domaines, totalisant environ 93 000 ha: Mangombo, Kasonga (fermes la Muro et la Musanza; province du Lualaba) et Kando (fermes Kando, Kutshia et Mokabe ; province du Lualaba). Le CEPSE gérait également depuis 1970 une activité maraîchère et pastorale importante, disposant à ces fins en 1976 de sept fermes-écoles et de huit centres dans les cités Gécamines, destinés à favoriser le reclassement en milieu rural des citadins « désœuvrés ». Succès en demi-teinte pour ce volet : sur les 2000 agriculteurs

L'excédent commercialisé était envoyé aux Minoka. La société était désormais seule sur le marché depuis la mise à l'arrêt des établissements AMATO-Frères et Tarica en 1972 : fortement dépendante des importations, l'industrie minotière dut en effet réduire ses volumes sous peine d'essuyer d'importantes pertes de devises; c'est cette situation qui entraîna l'arrêt technique de la plupart des unités. La chute des volumes de production de farine obligea les Minoka à « établir un ordre de priorité » en faveur des ouvriers Gécamines (21 % de la production écoulée), des sociétés auxiliaires industrielles (SNCZ, SODIMIZA, SOLBENA, SGA, SNEL, BRASIMBA, TABAZAIRE, AIR-ZAÏRE), des effectifs des FAZ (Forces armées zaïroises) et des étudiants de l'UNAZA (Université nationale du Zaïre), etc. (30 à 40 %). Cet « ordre de priorité » provoqua une raréfaction du bien sur les marchés de consommation et des prix à la fois en hausse et instables en raison de l'incertitude pesant sur les quantités disponibles.

Les mesures de 1974 se comprennent donc au regard de ce contexte : l'objectif était bien de limiter la perte de capitaux et d'apaiser les tensions urbaines potentiellement déstabilisatrices provoquées par l'augmentation du coût de l'alimentation dans les centres. Or, le maïs est une culture qui se prête bien à la concentration des investissements et à l'usage d'un matériel technique industriel sur de grandes surfaces ; l'adoption du modèle agro-industriel en était d'autant plus justifiée (Kabongo-Kanyiki & Manyango ya Kengeso 1979 : 27-28).

formés entre 1970 et 1976, plus de la moitié finirent par regagner la ville, alors que sur le solde restant, 430 étaient intégrés dans des (pré-)coopératives agricoles supervisées par le CEPSE. Au-delà de l'hinterland, le CEPSE assurait également la promotion agricole dans les villages, empiétant là sur l'action des structures de l'État officiellement destinées à y soutenir l'activité : ONACER, PNM (Dullier 1975 : 8-10)<sup>32</sup>.

<sup>30.</sup> Nouveau nom des gouverneurs de provinces.

<sup>31.</sup> Gécamines, Société minière de Kisenge Manganèse, Société de Développement industriel et minier de Zaïre, Zaïrétain et SNCZ.

<sup>32.</sup> À noter que la mise au point de l'article eut lieu à la fin de l'année 1976, mais que l'année de publication de la revue dans laquelle il paraît renvoie à l'année 1975. C'est cette dernière année qui est retenue dans la référence, mais cette situation peut prêter à confusion parce que certains chiffres de la contribution renvoient à l'année 1976.

# 1.5. L'ÉTAT DE L'AGRICULTURE PAYSANNE DANS LES ANNÉES 1980

Dans les années 1980, l'agriculture paysanne dans le Katanga minier est dans une crise profonde. À côté des exploitations commerciales qui totalisent alors environ 150 unités<sup>33</sup>, la masse critique du secteur agricole se trouve dans la petite paysannerie. Dans l'hinterland minier, défini par la périphérie large (30-40 km) des centres, les vallées les plus fertiles et les abords des principaux axes routiers, le nombre de ménages agricoles est estimé à 100 000 familles, dont la plupart s'organisent sous la forme d'une petite exploitation (Banque mondiale 1987 : 8). Cette dernière catégorie, de loin la plus nombreuse en termes d'emplois, ne contribue pourtant qu'à hauteur d'environ 60 % à l'offre locale de maïs consommée dans les centres urbains (pour 20 % à la seule Gécamines-Développement qui exploite alors 4300 ha de maïs) (Banque mondiale 1987: 9). Ce type de structure agricole cultive annuellement 1,3 ha en moyenne. Depuis la disparition quasi totale du manioc, victime des méfaits de la cochenille, le maïs occupe une place presque hégémonique dans l'affectation des sols; seules de petites parcelles sont consacrées aux haricots, aux arachides, aux patates douces et aux légumes. Même dans l'hinterland minier où les surfaces emblavées sont supérieures à la moyenne provinciale (1,5 à 2 ha, contre un peu plus d'un hectare en milieu rural)<sup>34</sup>, une véritable paysannerie commerçante est inexistante. La masse produit essentiellement pour l'autoconsommation et ne vend qu'un reliquat pour se procurer quelques liquidités (Banque mondiale 1987 : 10-12; Département de l'Agriculture 1985 : 63). Elle perçoit en moyenne une centaine d'USD/an, mais ce montant varie fortement en fonction du régime cultural et, pour une large part des petits paysans, la rémunération annuelle n'excède pas 40 USD au début des années 1980, soit 40 % à peine de la moyenne nationale. Les causes couramment invoquées renvoient à la faible productivité qu'accusent les parcelles paysannes, caractérisée par un recours intensif au travail manuel et de bas rendements (800-950 kg/ha, contre 3-4 t/ha aux fermes moyennes et 5-6 t/ha aux unités industrielles) (Banque mondiale 1987 : 9-10, 43).

Schématiquement, les experts distinguent alors dans l'hinterland quatre modèles d'exploitation, selon l'emploi des sols (Banque mondiale 1987 : 45-46) :

- le modèle maïs-haricots, où l'agriculteur divise son champ à parts égales (0,7 ha) entre la monoculture de maïs et la culture associative du maïs avec les haricots;
- le modèle maïs-haricots-arachides, où, avec le maïs (0,6 ha) la monoculture s'ouvre à parts égales (0,1 ha) au haricot et à l'arachide; l'espace de cultures associatives (0,6 ha) reste dédié au maïs et au haricot;
- le modèle maïs-haricot-manioc (plutôt situé dans la campagne de Kolwezi), où maïs (0,7 ha) et haricot (0,1 ha) ont un espace de monoculture; la zone de cultures associatives s'adresse à parts égales (0,7 ha) à l'association maïs-haricot et à l'association manioc-maïs-haricot, laquelle cède la place à une exploitation en monoculture après récolte du maïs et du haricot;
- le modèle de la ceinture verte (dans l'espace suburbain de Lubumbashi, Likasi, Kolwezi), où le maïs (0,6 ha) est cultivé exclusivement en monoculture.

Ces données valent pour les régions connectées aux circuits d'échange autour de la ceinture minière et dans les zones couvertes par les grandes industries minières, soit l'espace « utile ». Ailleurs, la base productive des campagnes se rétrécit avec la détérioration des voies de communication, la diminution des échanges avec les villes et l'appauvrissement des communautés agricoles enfoncées dans l'autosubsistance. Celles-ci sont en outre découragées par les pratiques de manipulation des prix par la Gécamines (voir encadré, page 91).

De manière générale, le sort des zones rurales fut laissé aux collectivités locales et, en certains endroits, au secteur privé avec lequel l'État passa une série de conventions (notamment *via* le système des Fonds conventionnels de Développement) pour l'achat des produits vivriers, la réfection des infrastructures sociales ou l'encadrement agricole. Malgré les discours et la succession de programmes

<sup>33.</sup> Parmi celles-ci, 90 % environ pratiquent sur des superficies comprises entre 5 ha et 50 ha et une poignée de grands industriels (Gécamines-Développement, SAEL, Swannepoel) opèrent sur plusieurs centaines d'hectares.

<sup>34.</sup> Estimations du service agricole.

de développement, l'investissement du pouvoir central resta faible, sinon inexistant, jusqu'à la fin du mobutisme.

Quelle que fût leur forme (Économat du peuple, ONACER, ONPV...), les organes chargés d'acheter les excédents vivriers ne furent jamais en mesure d'assurer leurs missions, souvent faute de subsides. L'encadrement par l'État était discrédité : fonctionnant en sous-effectifs, mal équipés, mal rémunérés et mal subventionnés, les services agricoles étaient en général inopérants. À la fin des années 1980, les experts de la Banque mondiale pointent ces défaillances et relèvent certaines situations surréalistes :

« Une fonction majeure des 200 agents de terrain [au Katanga] est d'appliquer les cultures obligatoires et de collecter des statistiques douteuses sur les aires cultivées et la production. Chaque cultivateur reste [...] obligé de cultiver 0,6 ha de manioc bien que la culture a été dévastée par un parasite<sup>35</sup> » (Banque mondiale 1987 : 12).

En certains endroits, les services d'encadrement assurés par les organismes (semi-)privés et les organisations civiles (ONG, Églises, etc.) palliaient l'effacement de l'État. En premier lieu, le CEPSE, dont les missions évoluèrent au fil du temps : d'abord orienté vers la production mécanisée (essentiellement de maïs) à grande échelle, le Centre reçut mandat à partir de 1981 de s'adresser également aux fermes de moyenne dimension par la fourniture d'intrants, la préparation mécanique des sols et les services d'extension dans le cadre du Plan de la relance agricole (PRA). La restructuration de la Gécamines en 1984 entraîna la cession des activités de promotion agricole (fermes et PRA) à une nouvelle structure, l'Agri-industrielle du Shaba (AGRIS) devenue Gécamines/Développement en 1985. Précédemment dissout, le CEPSE fut remplacé par une nouvelle organisation : le Centre pour l'exécution des programmes communautaires (CEPC), toujours sous la tutelle étroite de la Gécamines<sup>36</sup>, dont le mandat concernait cette fois plus spécifiquement le soutien à la petite paysannerie. Ses domaines d'intervention couvraient différents champs d'activités :

- au niveau du développement rural : la gestion des centres de santé, et d'un centre orthopédique, la promotion du développement des infrastructures villageoises (puits, pompes, installations de traitement du maïs) et la formation (littérature, économie domestique, industries familiales, travail du bois et du cuivre et habillage);
- au niveau agricole : l'extension, la fourniture d'intrants et la commercialisation du maïs. Les intrants (outils, semences, fertilisants) étaient délivrés à crédit aux producteurs contre remise ultérieure d'une partie des récoltes.

Jusqu'à l'effondrement de la Gécamines à l'entame des années 1990, le CEPC demeura le principal promoteur de l'action rurale dans le Katanga minier : au milieu des années 1980, son réseau comprenait 29 centres de développement communautaire couvrant 225 villages. Dans le domaine agricole, ses services s'adressaient en 1985 à environ 5000 petits cultivateurs de maïs sur 1500 ha (Banque mondiale 1987 : 19, 67-68).

Dans le domaine du crédit, les Caisses populaires pour le développement (CPD) démarrèrent au Katanga à partir de 1983. Soutenue par un maillage assez dense d'antennes périurbaines et rurales (30 centres en 1986), cette organisation mutualiste regroupait 10 000 membres en 1986, essentiellement de petits exploitants, à qui elle offrait des services de crédit et d'épargne. Les organisations confessionnelles étaient particulièrement actives également. S'appuyant sur les comités paroissiaux locaux et financé en partie par les œuvres paroissiales européennes, le projet Shalamo vit le jour à Likasi en 1982 et se développa jusqu'à regrouper 3400 cultivateurs de maïs en zone périurbaine, pour une superficie totale de 1400 ha. Ses services couvraient le crédit en nature (fourniture de fertilisants à l'époque des semis) et des équipes de vulgarisation agricole (agronomes, animateurs, fermiers-contact) à destination des petits producteurs. L'action de l'Église catholique, quant à elle, s'exprimait par l'entremise des Bureaux diocésains de développement (BDD). Déjà sollicitées au moment de la crise de 1974 pour régulariser la distribution de produits alimentaires (farine de maïs), ces structures s'investissaient également en

<sup>35.</sup> La cochenille (note de l'auteur).

<sup>36.</sup> Par l'entremise de sa division « Exploration », l'un des trois membres actifs du Centre (avec la SNCZ et Brasimba). À noter également la possible influence de bailleurs étrangers, principalement les États-Unis, l'Italie, le Canada et la Belgique.

amont, notamment en octroyant des semences de maïs et des fertilisants aux paroisses rurales, en soutenant la création de caisses populaires de crédit, ou en investissant directement dans des programmes de formation agricole, de production, etc. Ces quelques cas, qui n'épuisent pas l'ensemble des initiatives développées<sup>37</sup>, traduisent les déclinaisons multiples et les

37. À Likasi, citons également à la même époque les coopératives de Ndakata, Katapula, Kapulwa, des Sources de la Kapemba ou des camps Gécamines de Panda (Kumwimba Kyantubu 2006 : 47). Nous n'avons pas mentionné non plus le programme maïs développé par la SNCZ.

échelles variables des initiatives locales. Disposant souvent de moyens matériels et financiers autant que de capacités opérationnelles relativement faibles, ces projets eurent globalement une portée limitée (Banque mondiale 1987 : 14, 17, 19-20, 70). À grande échelle, sur le corps paysan dans son ensemble, ils eurent autant d'effets qu'un antalgique sur une maladie grave, atténuant certains symptômes sans s'attaquer aux causes. Ce n'était d'ailleurs pas leur raison d'être.

#### Les manipulations de la Gécamines<sup>a</sup>

La libéralisation des prix des produits agricoles est survenue officiellement en 1983. À Lubumbashi pourtant, le dirigisme perdura officieusement jusqu'à la fin de la décennie. Chaque année, à la veille de la campagne d'achats, se réunissait une commission restreinte composée des représentants des milieux politiques et du monde des affaires (notamment les entreprises d'État, les grands commerçants et les banques) qui déterminait un prix de référence non officiel pour le maïs. De proche en proche, tous les opérateurs de la filière étaient tenus de s'aligner sur ce tarif.

La Gécamines, qui estimait subvenir aux besoins alimentaires de pas moins de 500 000 personnes dans les villes minières, occupait une position dominante dans ce cartel et était capable à elle seule d'imposer ses prix. La parastatale était d'ailleurs à la base du financement des campagnes d'achat grâce aux facilités dont elle bénéficiait en matière de liquidités. Fonctionnant par le recours aux lettres de crédit, ces campagnes faisaient intervenir les minotiers, les commerçants et les banques locales, et le montant des transactions entre les parties était systématiquement défini en référence au prix non officiel de Lubumbashi.

Forte de ce système d'entente, et favorisée par le cloisonnement régional du marché, la Gécamines parvenait à maintenir les prix à un niveau inférieur à celui qu'ils auraient atteint dans un système de libre détermination. La compagnie compensait à l'extérieur ce qu'elle ne pouvait obtenir de la production locale, quitte alors à s'acquitter là-bas, de prix supérieurs.

Ce système fut battu en brèche lors de la campagne d'achat de 1989. Les récoltes furent cette saison-là catastrophiques et largement en deçà des projections du service de planification<sup>b</sup>; dans le même temps, les commerçants kasaïens furent autorisés pour la première fois à participer à la campagne d'achat dès son ouverture. Comme précédemment, la Gécamines et ses partenaires fixèrent un niveau de prix très largement inférieur à l'équilibre de marché, et notamment à l'offre des commerçants kasaïens. Or, la chute brutale de l'offre mettait tout à coup en concurrence non plus les producteurs, mais les acheteurs, ce qui était inédit, en particulier dans le Nord-Katanga. Mieux informés sur la situation des marchés, les paysans trouvaient désormais des alternatives aux tarifs imposés par la Gécamines. Quant à celle-ci, ankylosée par la rigidité du système, elle fut lente à réagir, aggravant la perturbation des circuits d'approvisionnement du Katanga minier. Déforcé, le cartel subsista toutefois quelque temps encore avant de se dissoudre de lui-même au début des années 1990, entraîné par l'effondrement de la Gécamines.

a. Pour la rédaction de cet encadré, l'auteur s'est inspiré d'un document de l'Agence américaine à la coopération, USAID (Ariza-Nino & Guyton 1989).

b. En baisse de 30 à 40 % par rapport à la saison 1987-1988, alors que les prévisions tablaient sur une hausse de 40 %.

# 1.6. LE LEGS DE LA DÉCENNIE « PERDUE » ET DES ANNÉES DE GUERRE (1997-2003)

La décennie 1990 s'ouvrit sur un ensemble d'événements tragiques qui précipitèrent le déclin des villes (voir chapitre 1). Dans les campagnes, le commerce vivrier était frappé d'asthénie depuis l'étiolement des réseaux de négociants débutés avec la zaïrianisation. Les négociants européens demeurés en zone rurale et qui, malgré tout, maintenaient leurs « campagnes » agricoles en parcourant les villages pour le maïs, le riz ou les haricots, avaient dû revenir au système de troc pour s'adapter à la démonétisation des milieux paysans. Mais au cours des années 1980, l'aire d'approvisionnement s'était progressivement resserrée vers l'espace fonctionnel du Sud-Katanga, suite à l'effet combiné de l'insécurité croissante, de la baisse de la demande et de la détérioration du réseau de transports, obligeant les Européens à délaisser cette activité entre ville et village. L'agriculture katangaise était de plus incapable de soutenir la concurrence du maïs zambien, dont les seules importations frauduleuses avoisinaient en 1985-1986 environ 60 000 t (Banque mondiale 1987: 44). Pour toutes ces raisons, le monde paysan s'était replié sur lui-même et l'autosubsistance depuis plusieurs années lorsque les pillages de 1991 inaugurèrent la phase aiguë de « somalisation » de la population citadine qui entraîna l'effondrement de la demande vivrière. Dans la première moitié des années 1990, les importations alimentaires du Katanga représentaient selon les estimations des services agricoles, près de 11 % des récoltes locales de maïs et près de 20 % de celles de riz (1994) (Province du Katanga 2008: 8).

L'avènement de Laurent-Désiré Kabila en 1997 sembla initialement ouvrir une reprise, tirée par le mouvement à la hausse de la consommation des ménages; celle-ci n'était pas étrangère non plus à la consolidation d'une nouvelle bourgeoisie commerçante congolaise à Lubumbashi (Rubbers 2009). Mais l'embellie tourna court suite à l'éclatement de la guerre avec le Rwanda et le Burundi, qui vint à nouveau mettre à mal la circulation des biens. La coupure d'avec le nord occupé priva la province d'importants bassins vivriers; elle entraîna d'ailleurs l'installation et le développement d'une industrie de substitution lushoise. Cette scission porta un nouveau préjudice, dramatique, au commerce vivrier. À en croire les estimations du ministère congolais de l'Agriculture, l'offre locale de manioc et de mais aurait plongé en 1999 de 17 % et de 40 % respectivement. Dans le même temps, les poissons congelés remplacèrent la viande et les abats de poulets importés d'Europe, frappés par les alertes à la dioxine et aux maladies de bétail. Incapable de combler le déficit alimentaire, la population katangaise manquait des principaux aliments de base : le maïs, le riz, le poisson congelé ainsi que le sucre (Ministère de l'Agriculture 2005 : 19).

L'insécurité touchait non seulement les villes, mais également les campagnes, dont les besoins de base n'étaient plus rencontrés en de nombreux endroits. Face à l'usure des sols exploités, on signalait que les paysans s'enfonçaient toujours plus loin du village et des axes de communication pour mettre en valeur de nouvelles terres arables. À Pweto, il n'était pas rare alors de voir des cultivateurs labourer des champs à 10 ou 15 km de leur village. Souvent, ils dormaient à même leurs parcelles. Mais la guerre et l'insécurité, le risque de réquisition, de violence physique, etc., incitaient généralement les paysans à déserter leurs champs pour la ville, avec pour conséquence la chute des récoltes et l'enfoncement de la paysannerie dans la crise et la misère.

En 2005, une mission du bureau de coordination des Affaires humanitaires rendit un rapport relatif à la situation humanitaire au Katanga<sup>38</sup>. Dans les territoires occupés ou situés à proximité de la ligne de front, beaucoup de gens avaient tout perdu : intrants, stocks de vivres, récoltes, maison, etc. La prolifération des exactions des groupes dits « maimai », mais aussi d'autres éléments armés (dont les FARDC) entretenait un climat d'insécurité et de violence parfois extrême dans de nombreuses poches de la région, en particulier dans les zones enclavées et/ou minières. Le territoire de Mitwaba, laminé par les affrontements entre groupes armés et labouré par les déplacements de population incessants, fut à cet égard particulièrement exposé. Le rapport relevait en vrac : l'accès difficile à la nourriture, la médiocrité, sinon l'inexistence, de services de soins de santé et l'état déplorable de l'enseignement. De façon globale, la mission note dans les localités visitées que la production agricole pâtissait de deux contraintes majeures : « l'enclavement [...] et la chute de la production due à l'insécurité de ces dernières années : dégénérescence des semences, diminution des surfaces emblavées, pillage du cheptel [...] caprin et des poulaillers, disparition de l'outillage agricole » (OCHA 2005: 6). La maladie et la malnutrition sont

<sup>38.</sup> La mission s'est déplacée dans trente localités réparties dans les territoires suivants : Kalemie, Nyunzu, Kongolo, Manono (district du Tanganyika), Kabongo (district du Haut-Lomami) et Mitwaba.



Kilwa, marché des produits agricoles. (Photo équipe locale, 2009.)

filles de cette insécurité : les enfants souffraient fréquemment d'un retard de croissance induit par le marasme et le kwashiorkor qui y sévissaient. Dans les villages visités à Mitwaba, les enquêteurs ont noté que la consommation journalière moyenne des habitants se limitait à un repas, ou à peine 457 calories. La qualité de l'eau ou de son conditionnement y était souvent médiocre et l'accès à l'eau potable, difficile ou impossible pour une proportion substantielle de la population sondée<sup>39</sup> (OCHA 2005 : 2, 13, 15, 19, 25).

# 1.7. L'AGRICULTURE, AU CŒUR DU MANDAT DE KATUMBI (2007-2015)<sup>40</sup>

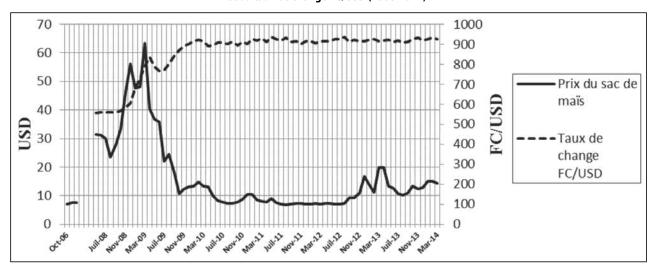
Le degré de dépendance alimentaire vis-à-vis de l'ancienne Rhodésie du Nord, devenue Zambie à l'indépendance, s'est brusquement exacerbé au début de la décennie 1990, puis au tournant du millénaire, suite à la coupure d'avec les zones du nord du Katanga. La Zambie expédie actuellement ses excédents dans les centres urbains du Haut-Katanga,

jusqu'à Mbujimayi (Kasaï-Oriental), faisant de la RDC sa deuxième destination à l'exportation après le Zimbabwe. La province se trouve de ce fait exposée aux aléas de la conjoncture internationale et suspendue aux fluctuations de la politique zambienne.

En 2008-2009, ainsi, la crise alimentaire mondiale déclenchée peu de temps auparavant s'est répercutée localement par une hausse spectaculaire du prix du maïs, lequel tripla en l'espace de quelques mois (août 2008 - mars 2009), tandis que le franc congolais se dépréciait de près de 60 %, accentuant encore la diminution du pouvoir d'achat des consommateurs. En 2012-2013, ensuite, la décision du gouvernement zambien de centraliser l'octroi des licences d'exportation engendra de facto la suspension du trafic formel vers les pays partenaires. Les canaux informels ne purent absorber le report de cette demande ; le résultat fut une hausse sévère des prix du maïs, ceux-ci gagnant 180 % entre juillet 2012 et avril 2013. Ce type de mesure nétait pas inédit à l'époque, mais il surprit alors par son caractère inattendu, la Zambie enregistrant d'importants excédents commerciaux. Depuis lors, l'interdiction s'est répétée en 2015-2016 et en 2016-2017, accompagnée chaque fois de hausses importantes; la dernière en date se confondit avec la

<sup>39.</sup> Données récoltées en territoire de Mitwaba : à Mitwaba cité, Milongwe, Mpenge et Kisandi.

<sup>40.</sup> Cette section est un extrait mis à jour d'un article paru récemment (Mpundu & Léonard 2016).



Graphique 2.3 : Évolution comparée du prix de détail du maïs (USD/sac de 25 kg) à Lubumbashi et du taux de change FC/USD (2006-2014)\*

\*Les données pour l'année 2007 et le début de l'année 2008 font défaut. Sources : calculs de l'auteur, d'après : 1) OCC, cité dans Mwale (2008) (année 2006) ; 2) PAM (à partir de mai 2008)

dépréciation depuis mai 2016 du franc congolais, qui accentua l'érosion du pouvoir d'achat des citadins katangais.

C'est dans ce contexte que l'exécutif katangais accorda sous M. Katumbi la priorité à l'autosuffisance alimentaire de la province. Au niveau de l'offre, celui-ci s'employa dès son entrée en fonction, en mai 2007, à relancer la production vivrière, et en 2009, il organisa à Lubumbashi un symposium sur l'après-mine, au terme duquel fut réaffirmé le rôle fondamental de l'agriculture. « Notre futur est

dans l'agriculture, non dans les mines », affirmait en 2011 le gouverneur (Hogg 2011). Celui-ci attachait « une importance particulière à réhabiliter la paysannerie auprès de la population locale », selon l'ancien directeur de cabinet du ministère provincial de l'Agriculture. Inciter tous les Katangais à retourner à la terre s'avérait indispensable. Dans cet esprit, Katumbi pouvait déclarer que : « celui qui ne fait pas de l'agriculture est un sorcier; le crime de sorcellerie est une accusation très grave » (Maki Mutombo, entretien avec l'auteur).

#### La place du maïs dans l'alimentation katangaise

Le maïs occupe une place spécifique dans l'élaboration de toute solution au double problème de l'alimentation et du redressement économique des populations paysannes. Généralisée dans les villes, sa consommation tend aujourd'hui à s'étendre également en milieu rural, où le manioc conserve toutefois les faveurs en de nombreux endroits. On estime que 20 % à 25 % de la récolte locale sont destinés à la consommation personnelle. Les épis frais sont consommés bouillis ou braisés avec ou sans spathes; on les retrouve dans les rues des centres urbains, au terme d'une chaîne faisant intervenir des négociants et de petits cuisiniers. Les épis secs sont quant à eux séchés, puis égrainés manuellement et le maïs-grain ainsi obtenu peut être alternativement consommé après grillage, associé à la préparation du *munkoyo* ou du *lutuku*, des boissons alcoolisées locales (20 % à 30 % de la consommation rurale de maïs, également disponible dans les centres), ou encore – surtout – transformé en farine, soit par mouture mécanique (au moulin), soit manuellement (au mortier, pilon et tamis). La majeure partie du maïs-grain commercialisé suit une chaîne d'approvisionnement jusqu'aux grossistes dans les villes et cités, par l'entremise de petits négociants qui font la liaison entre le village et les entrepôts de Lubumbashi. On estime que 70 % environ du maïs est consommé sous la forme de farine, complète ou de qualité *breakfast* (sans fibre), cette dernière étant particulièrement prisée par les citadins (USAID 2015 : 98-101). La farine de maïs, seule ou mélangée à celle du manioc, est surtout employée à la préparation du *bukari*, le plat de référence des populations urbaines et de l'hinterland.

Publié en 2010, le *Plan directeur de développement* agricole et rural pour la province nous semble offrir une synthèse des orientations de l'exécutif provincial. Celui-ci procède de l'Étude du secteur agricole (ESA) commanditée par le ministère national de l'Agriculture, et a pour axes stratégiques : l'amélioration des capacités des infrastructures d'appui au développement agricole, l'amélioration des performances des institutions d'appui au développement agricole, l'amélioration de l'accès aux services financiers, l'amélioration de l'accès au capital foncier, la mise en cohérence et la coordination des interventions des différents acteurs et, enfin, l'inclusion de l'accès au capital foncier et au crédit « dans une approche intégrée de lutte contre la pauvreté », au sujet de laquelle on retiendra toutefois que la sécurisation de l'accès à la terre est envisagée uniquement sous l'angle de l'investisseur, et non sous celui des communautés rurales de base (TECSULT 2010 : 26, 28).

L'action du gouvernement katangais a suivi trois grands versants : l'association du secteur minier, la modernisation des exploitations paysannes et l'intéressement du capital privé au secteur agricole.

#### 1.7.1. L'ASSOCIATION DU SECTEUR MINIER

Dès juillet 2007, les opérateurs miniers et les principales brasseries de Lubumbashi (Brasimba et Bralima) reçurent l'injonction de consacrer chacune 500 ha de champs à la culture du maïs. L'invitation prit un caractère coercitif par un arrêté provincial paru début 2008<sup>41</sup>, lequel élargissait par ailleurs la liste des contributeurs. Deux catégories d'opérateurs devinrent désormais la cible : d'abord les ménages agricoles enjoints de consacrer une superficie minimale à la culture du maïs42; ensuite les entreprises, entendues comme « tout opérateur économique ou minier dont l'objet social concerne, à titre principal ou accessoire, les opérations d'importation et/ ou de distribution des produits agricoles ou leurs dérivés, des produits alimentaires et textiles, les opérations d'exploitation et d'exportation des produits miniers ». Dans cette deuxième catégorie étaient distingués selon leurs activités et les surfaces minimales à emblaver : les industries brassicoles (50 ha), les

grands importateurs et/ou distributeurs de produits

agricoles (100 ha), les autres distributeurs de produits agricoles (50 ha) et, enfin, tout autre opérateur

économique (10 ha). L'institution l'année suivante

d'une commission *ad hoc* chargée du contrôle et du suivi de l'application dudit arrêté<sup>43</sup> complétait

l'architecture légale. Assez étrangement, la copie de

l'arrêté de 2008 dont nous disposons omet les entreprises minières, constituant pourtant la clé de voûte

de ce dispositif. Outre leur obligation de fournir à chacun de leurs employés 25 kg de farine de maïs

par mois, les opérateurs miniers étaient en effet

désormais astreints à mettre en culture 500 ha. Une

charge à la hauteur des privilèges qu'on leur prêtait.

Cet investissement, estimait-on, relevait en effet de

leurs responsabilités sociales. Les sociétés minières

avaient par ailleurs les faveurs des banques qui leur

déroulaient le tapis rouge et disposaient générale-

ment d'assises financières largement supérieures aux

autres opérateurs économiques (Maki Matumbo,

entretien avec l'auteur). Devant leur réticence à s'exé-

cuter, le gouverneur lança à la fin 2009 un ultimatum

fixant au 15 janvier 2010 la date limite pour se mettre

en conformité avec les dispositions du décret, sous

peine de voir suspendues leurs licences d'exportation

(Radio Okapi 2009). Seize sociétés minières furent

temporairement sanctionnées44, mais au final, l'ap-

pel fut tout de même entendu par certaines, comme

Bazano ou First Quantum. Quelques-unes allèrent

plus loin encore, développant des projets d'encadre-

ment destinés à des agriculteurs présents sur leurs concessions<sup>45</sup>.

43. Arrêtés provinciaux n° 2009/0006/Katanga et n° 2009/0007/Katanga du 2 février 2009 portant création de la commission permanente chargée du contrôle et du suivi de l'application de l'arrêté provincial n° 2008/0008/Katanga du 22 mars 2008 portant mesures d'encadrement de la production agricole dans la province du Katanga.

44. La Compagnie minière du Sud-Katanga, Congo Loyal Will Mining, Cota Mining, Feza Mining, Golden African,

<sup>44.</sup> La Compagnie minière du Sud-Katanga, Congo Loyal Will Mining, Cota Mining, Feza Mining, Golden African, JMT/MJM, Katanga Copper Co., Katanga Metals, Magma Minerals, Mehul Mining, MIEL international, Mining Yue, New Dathu Minerals, Rubamin SPRL, SARDC et Volcano Mining (Rigaud 2010).

<sup>45.</sup> Tels MMG-Kinsevere, TFM, MCK, Anvil, Boss Mining, ou encore Ruashi Mining.

<sup>41.</sup> Arrêté provincial n° 2008/0008/Katanga du 22 mars 2008 portant mesures d'encadrement de la production agricole dans la province du Katanga.

<sup>42.</sup> Initialement fixée à 0,5 ha, cette superficie sera portée ultérieurement à 1 ha.

### 1.7.2. LA MODERNISATION DES EXPLOITATIONS PAYSANNES

Parallèlement, la problématique du redressement des campagnes fut abordée essentiellement sous l'angle de la modernisation des modes d'exploitation paysans. À l'issue d'une réunion organisée à Rome avec la FAO en 2007, le gouvernement katangais retint plusieurs axes prioritaires devant baliser les interventions futures. Il considéra notamment la question du rétablissement des « services agricoles de base<sup>46</sup> » ou de l'appui à la décentralisation du pouvoir « dans l'élaboration des programmes provinciaux de développement agricole », et l'opportunité d'inviter les territoires à arrêter leurs propres programmes. Concernant le redressement de la petite paysannerie, le gouvernement intégrait la nécessité de « mettre en place un système de développement agricole qui repose sur le dynamisme des associations paysannes [et de] réfléchir à cet effet à la création d'un fonds d'appui au secteur agricole », de « promouvoir la professionnalisation du secteur agricole et la création d'entités économiquement viables pour que les agriculteurs vivent honorablement de leur travail », et enfin de « réaliser la promotion et le renforcement des organisations professionnelles agricoles [...] [et] définir [en particulier] les modalités de financement » (Lapeyre et al. 2011 : 30-31). On notera toutefois qu'à la fin 2015, le fonds d'appui en question n'avait toujours pas vu le jour.

Présentée en 2009, la stratégie du ministère provincial de l'Agriculture pour tendre vers l'auto-suffisance alimentaire prévoyait quant à elle deux pôles d'action : l'encadrement des cultivateurs et la mécanisation agricole.

L'identification obligatoire auprès de l'inspection agricole, la promotion du modèle associatif de coopérative et le renforcement des services agricoles de base, en effectifs (agronomes, inspecteurs agricoles) comme en matériel (moyens de locomotion notamment), allaient assurer l'encadrement. D'autre part, le recours à la distribution d'intrants améliorés à 60 % des ménages agricoles katangais (engrais chimiques, semences sélectionnées) encouragerait la culture intensive. Ces orientations générales furent confirmées quelques mois plus tard, le ministre proposant d'appuyer en particulier l'équipement d'un nombre

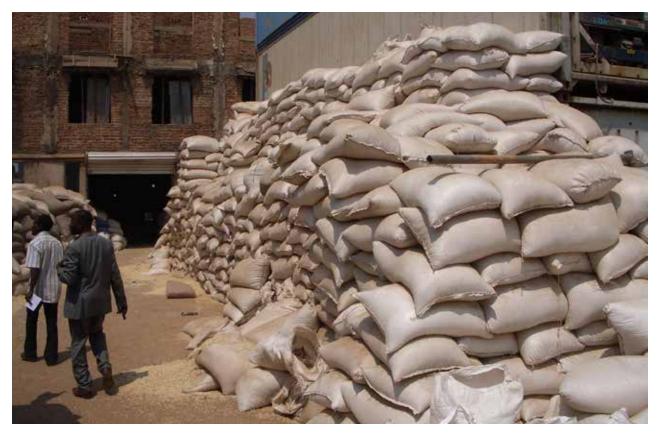
46. Entendre : la structure des services d'inspection de l'AGRIPEL.

limité de paysans en outils aratoires (distribution de 323 000 houes) et en intrants organiques (semences améliorées) (Mumba Gama 2009).

Dès 2007, 220 gros tracteurs et leurs équipements furent achetés pour être mis à la disposition des 22 territoires afin, officiellement, d'augmenter les capacités productives des ménages agricoles. À ces engins s'ajouta une centaine de tracteurs de moyen calibre; l'expérience fut renouvelée en 2011. Dans la pratique cependant, ces tracteurs se révélèrent inopérants pour les exploitations paysannes, généralement trop petites (1 ha). Pour atteindre une taille critique, l'obligation de « rationaliser » la petite exploitation en procédant au regroupement des cultivateurs et des champs, un vœu cher à l'exécutif<sup>47</sup> d'ailleurs, devint incontournable.

Économiquement, on peut s'interroger sur l'opportunité d'inciter les campagnes à combler le déficit en maïs. Les éléments suivants invitent en effet à réfléchir sur les chances de réussite d'une telle entreprise. La production locale subit la concurrence du maïs zambien, nettement compétitif tant au niveau de sa qualité que de son coût de transport vers Lubumbashi (250 USD/t en septembre 2015). Or, à supposer même une amélioration du réseau routier et des conditions de transport en général, les faibles rendements des petites exploitations (0,7 t/ha à 0,8 t/ ha) et la dispersion des terrains induisent des coûts d'acheminement plus élevés à l'unité, sur lesquels une augmentation de la production par simple extension des superficies risque de n'avoir que peu d'impact. Même limitée à un cercle restreint de planteurs, la distribution de semences améliorées se heurte quant à elle à son coût élevé, sans pour autant garantir en retour une augmentation de la productivité. Cette décision est discutable également en raison des carences du circuit de commercialisation, la vente du maïs se heurtant en effet à un problème de débouchés. Depuis la quasi mise en léthargie des Minoka à la fin des années 1990 et jusqu'à l'entrée en service en 2015 du complexe AMCC (voir plus bas), le Haut-Katanga est resté dépourvu d'unités de traitement de grande capacité, capables de produire une farine de qualité comparable à la farine zambienne. Si l'on note

<sup>47. «</sup> L'idéal, déclarait M. Maki Mutombo en 2013, serait de ramener les 3 millions de fermiers [katangais] en 5000 groupes, et de les inciter à abandonner l'agriculture de subsistance, pour une agriculture commerciale, qui nécessite des capacités managériales » (*The Africa Report* 2013).



La minoterie du groupe Mukalay à Lubumbashi, espace de stockage des sacs de farine. (Photo et © G. Léonard, 2015.)

depuis quelques années, l'efflorescence des minoteries, celles-ci restent de dimensions modestes (20 t à 30 t par jour au maximum) et usinent le plus souvent du grain zambien. Enfin, les capacités et les conditions de manutention posent question : les entrepôts disposent rarement d'un volume supérieur à 100 t, et le mauvais stockage des sacs est un facteur propice à la dégradation de la marchandise (USAID 2015 : 100-101). Dans ces conditions, forcer les populations paysannes à augmenter leur production, fût-ce en certains cas par l'adjonction d'intrants<sup>48</sup>, sans perspectives raisonnables d'écoulement, s'apparente à un gaspillage. Le rétablissement des structures agricoles de base, à savoir les services d'encadrement de l'inspection agricole et la revalorisation de leurs activités à tous les échelons (du moniteur à l'inspecteur en passant par les agronomes), qui figure

parmi les axes retenus à l'issue de la réunion avec la FAO en 2007, non seulement eût été plus utile, mais apparaît même comme le préalable indispensable au rétablissement du monde paysan. Financièrement, cette option s'avère d'ailleurs plus accessible que les coûteuses options de mécanisation. Apparemment, cependant, cette voie n'a pas trouvé d'adeptes. Jusqu'à aujourd'hui, le plus haut traitement dans les services de l'inspection et d'encadrement est plafonné à 80 000 FC, et les moyens de locomotion du personnel demeurent largement insuffisants.

#### 1.7.3. L'INTÉRESSEMENT DU CAPITAL PRIVÉ

Le pivot de la politique agricole repose toutefois sur son troisème versant, soit l'attraction des investisseurs privés. En 2008, le gouvernement provincial invita, sous le patronage d'EMRC<sup>49</sup>, une délégation

<sup>48.</sup> La note ministérielle envisageait ainsi de soutenir, dans un scénario minimaliste, 193 000 agriculteurs, auxquels seraient distribués houes et semences améliorées (Mumba Gama 2009).

<sup>49.</sup> EMRC (European Marketing Research Center) se définit comme « une association internationale composée d'un vaste réseau d'entrepreneurs, de financiers, de consultants et d'officiels issus d'une centaine de pays à travers le monde [qui] agit comme catalyseur pour la promotion des relations

d'agronomes et d'entrepreneurs israéliens à un voyage d'affaires au Katanga qui, selon les termes de la revue de liaison d'EMRC, « a donné lieu à une analyse en profondeur des opportunités d'affaire ainsi qu'à l'établissement de contacts personnels avec les autorités de haut rang et les dirigeants du secteur privé » (*Dialogues* 2008 : 10). En 2011, Moïse Katumbi annonçait pouvoir mettre à leur disposition environ 14 millions d'hectares de terres arables (Hogg 2011), soit un peu moins de 30 % du territoire. L'exécutif espérait diffuser un mode de relation fondé sur le modèle de l'agriculture contractuelle,

économiques et commerciales entre les chefs d'entreprises africains et le reste du monde » (EMRC 2008). Ses forums annuels – «AgriBusiness Forum» et «Africa Finance & Investment Forum» – agissent en fait comme des plateformes de réseautage entre sphères financière, économique et politique et comme autant de tribunes de lobbying en faveur du modèle agro-industriel.

qui devait réaliser l'hybridation de la nébuleuse paysanne et de la sphère de l'agro-industrie sous le rapport d'une intégration aux grandes exploitations agricoles des petits exploitants qui céderaient aux premiers l'exclusivité de leurs récoltes en contrepartie d'intrants. Le secteur privé comme les agences de développement y furent favorables<sup>50</sup>. Cette formule emporta également l'adhésion des dirigeants katangais, chez qui le magnétisme du modèle productiviste est patent. C'est sur ces opérateurs privés que la province a fondé son modèle d'agriculture contractuelle ; à ceux-ci de créer l'effet de « levier » économique qui ouvrirait aux petits paysans les mannes de la croissance.

50. Selon Da Vià, le secteur privé « a fait de l'agriculture contractuelle un nouveau modèle d'affaire [...] qui peut transformer les exploitations traditionnelles en entreprises dynamiques et réactives pour le bénéfice à la fois du petit paysan et des agro-industries » (2012 : 49-50).

#### Le projet Terra-AMCC et le développement des communautés locales

Le projet de la société Terra se distingue de tous les autres en ce qu'il est à la fois le plus avancé à ce jour et que, en dépit de certains aspects singuliers, il incarne la version la plus aboutie de la vision que porte le pouvoir depuis près de dix ans pour l'agriculture. Le discours du directeur Rahim Dhrolia, qui multiplie les entretiens dans les médias conciliants, porte invariablement sur trois priorités : l'autonomie alimentaire de la province, l'offre d'une farine de qualité à un prix socialement abordable et une production moderne à grande échelle (*Touchmedia* 2014 ; Africa Point Group 2015 ; *Mining and Business* 2015).

Depuis 2006, la société a sollicité et obtenu des concessions à Lubanda et à Katofio, de 5000 ha chacune, ainsi qu'en direction de Sapwe (15 000 ha). De ces trois concessions, seule la première était opérationnelle à la fin 2015. Au cours de la campagne 2014/2015, la ferme aurait produit 12 000 t de maïs blanc, sur des emblavures qui totalisent 1600 ha. À l'horizon 2017-2018, les promoteurs espèrent produire sur Lubanda et Katofio 76 000 t de maïs (SRK 2014 : 157). Le projet Terra se prolonge dans la société African Milling Company Congo (AMCC), créée en 2009 et derrière laquelle on retrouve les mêmes dirigeants et investisseurs. Situées sur la route de Kinsevere, à proximité de Lubumbashi, ses installations ultramodernes sont entrées en service en février 2015. D'une capacité installée de 336 t/jour, AMCC ambitionne de devenir à terme le premier minotier d'Afrique centrale. Avec cet outil, les dirigeants prévoient d'atteindre à maturité un volume annuel de production de 100 000 t à 110 000 t de farine de maïs, tout en contrôlant avec Terra 60 % à 70 % de leurs approvisionnements afin de devenir le premier producteur du paysa; le solde est essentiellement comblé par l'importation de maïs zambien. En 2015, l'usine tournait au tiers de ses capacités, soit 100 t par jour. Le projet a bénéficié d'une couverture médiatique et politique particulièrement favorable. Ses promoteurs en défendent le caractère inclusif pour les communautés vivant dans l'entourage immédiat de la ferme et les effets d'entraînement possibles sur l'économie de la région. Terra travaillerait en outre à développer des relations positives et ouvertes vis-àvis de ces communautés. L'enquête réalisée à la fin 2015 auprès de la communauté de Lubanda révèle cependant qu'à cette date, ces perspectives flatteuses ne reflétaient pas la réalité sur le terrain. Nous avons notamment mis en évidence l'insuffisance des indemnités perçues par les paysans délogés de leurs champs, la précarisation des conditions d'exercice de leurs activités, l'altération de leurs conditions d'accès aux ressources tirées de leur environnement, ainsi que les tensions qui émaillaient jusqu'alors les relations avec la société (Mpundu & Léonard 2016).

a. En attendant le développement hypothétique des parcs agro-industriels.



Kinsevere, octobre 2015. Une vue des installations ultramodernes de la minoterie AMCC. (Photo et © Coordination MRAC, 2015.)

#### 1.7.4. POLITIQUE ALIMENTAIRE OU POLITIQUE AGRICOLE?

Les axes de la politique du gouvernement Katumbi renvoient au croisement de trois paramètres : une conjoncture marquée par la succession de crises, la pénétration des options néolibérales et les legs du passé. Ils en portent la trace, aussi bien dans l'énoncé des fins (indépendance alimentaire, alternative à la rente minière) que dans celui des moyens envisagés, de l'association des miniers et de la petite paysannerie à l'effort agricole à la promotion de la mécanisation en passant par l'attraction d'investisseurs agro-industriels. L'idée d'un Katanga où le « cuivre vert » puisse tenir le rang face au « cuivre rouge » semble effectivement percer dans certaines franges de l'opinion et la création en 2013 d'une coopérative rassemblant environ 200 exploitations « modernes » traduit le dynamisme d'une partie du secteur agricole katangais.

Au niveau des campagnes, le bilan est bien maigre. Ébranlées par l'histoire, confinées à la marge par le capitalisme et les sciences coloniales puis par les théories (néo)modernistes et secouées par les ressacs économiques et politiques, ces régions ne représentent même plus pour le citoyen du Haut-Katanga une stratégie alternative, une valeur refuge en cas de crise. Le gouvernement s'est focalisé sur la stabilité sociale dans les centres, davantage fondée sur la contribution d'unités industrielles à haut rendement. Malgré les discours, les campagnes sont aujourd'hui comme hier : le refouloir des problèmes urbains, le parent pauvre de la politique. L'effort qui leur est imposé et les moyens qui leur sont destinés (tracteurs, intrants améliorés, etc.) expriment bien le décalage entre les ambitions du pouvoir pour l'agriculture et les besoins de la petite paysannerie. Les revenus agricoles ne permettent pas d'assurer à cette catégorie socio-économique les moyens de reproduire son niveau matériel de vie et, partant, de stabiliser le monde rural. L'expérience des relations entre Terra et les communautés locales montre en outre la distance entre le discours et la pratique, entre les « effets de levier » attendus et les répercussions réelles de la mise en exploitation de grands domaines agricoles pour les communautés locales. Celles-ci restent démunies face à l'implantation d'unités agro-industrielles de cette taille : les possibilités de recours sont dans la pratique inexistantes ou méconnues des populations intéressées et les seuls garde-fous aujourd'hui opérationnels contre les potentielles dérives proviennent des organismes prêteurs institutionnels internationaux (comme le Fonds de la Banque mondiale IDA) ou procèdent d'initiatives privées, non encadrées.

# 1.8. LES MANIFESTATIONS DE LA CRISE DU MONDE RURAL DANS LES ANNÉES 2010

La crise du monde rural n'a pas connu de répit dans les années 2010. Elle se manifeste par six éléments structurels : l'insécurité physique persistante dans le Nord, la faible capitalisation des unités agricoles, l'absence de financement de la petite agriculture, l'exposition et la vulnérabilité élevées à la morbidité et à la mortalité, l'insécurité alimentaire et la faiblesse des circuits commerciaux. Tous ces facteurs interagissent les uns sur les autres.

#### 1.8.1. L'INSÉCURITÉ PHYSIQUE DANS LE NORD

Après la guerre dite « d'agression » (1998-2003), les forces populaires armées par Kinshasa (forces d'auto-défense populaire FAP, Cœurs d'acier, Mai-Mai), qui ont proliféré le long de la ligne de front entre le territoire national et les zones occupées par le RCD-Goma à cheval entre le Tanganyika et le Haut-Katanga, ont été laissées à elles-mêmes sans être désarmées. Ces groupes n'ont pas été réintégrés dans la société civile et se déploient de façon récurrente ; leur zone d'ancrage se situe dans un espace compris entre Mitwaba, Pweto et Manono, mais les violences se sont déjà étendues jusque dans les territoires de Malemba Nkulu, Lubudi et Kambove. Leurs exactions sèment la terreur et provoquent la fuite de centaines de milliers d'habitants. Entre 2012 et 2013, ainsi, les principaux déplacements de population ont été recensés à Mitwaba et à Pweto. En mars 2013, le personnel humanitaire déployé sur place enregistrait près de 160 000 réfugiés à Pweto, 8600 à Mitwaba et 10 000 à Kambove (Bureau pour la coordination des affaires humanitaires, Cluster Protection 2013). À la fin 2015 et en 2016, la recrudescence des violences perpétrées par les Mai-Mai, particulièrement dans le Sud-ouest du territoire de Mitwaba, a entraîné de nouveaux déplacements internes d'importance (PAM 2016). Ces personnes déplacées, qui ont perdu une partie importante de leur capital, constituent un groupe particulièrement vulnérable à l'extrême pauvreté, aux maladies et à la faim.

### 1.8.2. LA FAIBLE CAPITALISATION DES UNITÉS AGRICOLES

Les unités d'exploitation recourent essentiellement à la force manuelle pour les travaux de culture. Elles comptent en moyenne cinq actifs par ménage. Le capital productif est réduit au terrain, à la houe et aux semences, généralement obtenues de la récolte précédente. Les variétés améliorées et les fertilisants chimiques ne sont presque pas répandus. Hormis l'outil de production, les ménages disposent de petit élevage, laissé en divagation. Or, les principales contraintes à la production déclarées par les cultivateurs se situent précisément dans la faiblesse des actifs à disposition : à Kambove, 61 % des ménages interrogés en 2016 par les enquêteurs du PAM identifiaient le manque de semences de qualité ; à Sakania, à Kasenga et à Pweto, respectivement 59 %, 44 % et 42 % des ménages imputaient au manque d'outils les faibles productions obtenues (PAM 2016 : 20). Depuis quelques années, les semences améliorées sont pourtant en augmentation après que le secteur agricole moderne eut été invité à en assumer la production, qui était auparavant du ressort des structures institutionnelles (INERA, UNILU), sous-financées; d'autres semences améliorées sont introduites en grandes quantités par importations d'Afrique du Sud et de Zambie. Les petits planteurs n'en ont pratiquement pas l'usage, néanmoins, d'une part en raison de leur coût, d'autre part en raison des exigences culturales plus strictes que comporte leur emploi. Les fertilisants sont tous importés<sup>51</sup> et, pour les mêmes raisons que les semences améliorées, seules les exploitations modernes en font usage. Les capacités limitées de stockage in situ découragent en outre l'augmentation des récoltes et la constitution de réserves alimentaires trop importantes : les productions sont le plus souvent entreposées dans l'habitat même et exposées aux attaques de parasites comme les charançons, qui entraînent d'importantes pertes post-récoltes.

<sup>51.</sup> La plupart sont achetés sur les marchés internationaux et introduits *via* Dar es-Salaam ou Durban.

### 1.8.3. L'ABSENCE DE FINANCEMENT DE LA PETITE AGRICULTURE

Les capacités de financement de la petite agriculture sont très limitées. Entre 2010 et 2015, les dépenses de l'État congolais pour le secteur agricole n'ont jamais atteint 2 % des budgets, et sont presque systématiquement demeurées inférieures à 1 %. Rapportées aux prévisions, celles-ci représentent environ un tiers des dépenses.

Les maigres moyens dont ils disposent ne permettent pas aux paysans d'accumuler du capital et d'investir dès lors dans l'amélioration de leurs capacités productives. Hormis les organismes de micro-crédit, ils ne peuvent non plus compter sur l'aide du secteur financier: Pro Credit Bank, Ecobank et TMB sont les principales banques qui financent le secteur agricole, mais les développements sont très timides et les conditions de prêt sont hors d'atteinte des petits planteurs.

## 1.8.4. L'EXPOSITION ET LA VULNÉRABILITÉ ÉLEVÉES À LA MORBIDITÉ ET À LA MORTALITÉ

L'organisation des soins de santé en RDC assure en principe la proximité de services médicaux de base à l'ensemble de la population, tant en milieu urbain qu'en milieu rural : le dispositif prévoit en effet que les centres de santé (CS) ruraux desservent chacun une population qui n'excède pas 10 000 habitants, installés dans un rayon maximal de 5 km autour du centre ; au second niveau, des hôpitaux généraux de référence (HGR) dispensent les soins complémentaires non accessibles aux CS ; une troisième structure, enfin, les hôpitaux provinciaux (HP) établis à raison d'un par province, propose des soins de référence dits « secondaires ».

Dans la pratique néanmoins, le taux d'utilisation des services curatifs modernes est extrêmement faible. Plusieurs facteurs motivent le choix de ne pas consulter. Parmi ceux-ci, il y a notamment les conditions physiques d'accès et les moyens limités de paiement. La majorité des ménages du Haut-Katanga sondés par l'enquête Tuungane de 2007 estimaient leur temps de parcours à 60 minutes pour atteindre l'unité de soins la plus proche<sup>52</sup>; les conditions physiques d'accès étaient toutefois très inégales, car le

#### 1.8.5. L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Plusieurs rapports d'enquêtes nutritionnelles basées sur la fréquence des repas et la diversité des aliments ont signalé ces dernières années une insécurité alimentaire persistante qui n'épargne ni l'hinterland minier ni les villes ni les campagnes. En juillet 2010, le système de suivi de la sécurité alimentaire (FSMS) et de surveillance des ménages et des communautés (CHS) au Katanga classait le Haut-Katanga parmi les districts à haut risque d'insécurité alimentaire. Le pourcentage de la population ayant une consommation alimentaire jugée acceptable était en régression (moins de 15,3 %), entraînant subséquemment une augmentation du nombre des ménages dans les classes de consommation alimentaire pauvre et limite, une dépendance des ménages aux marchés comme source principale de nourriture sur l'ensemble des territoires du Haut-Katanga, ainsi qu'une tendance à la hausse de l'indice de stratégie de survie (CSI) pour les territoires de Kambove, Kasenga et Pweto (SNSAP 2010-2015).

De 2010 à 2015, les bulletins de la Surveillance nutritionnelle Sécurité alimentaire et Alerte précoce (SNSAP) ont classé, en ce qui concerne la sécurité alimentaire, plusieurs communes (Lubumbashi et Likasi) et territoires du Haut-Katanga soit parmi les

temps moyen de parcours était évalué à 166 minutes. En réalité, il n'est pas rare que des villages se situent au-delà d'un rayon de 10, 20 ou 30 km de la structure sanitaire la plus proche<sup>53</sup>. La faiblesse des revenus disponibles est un autre obstacle majeur au recours aux soins médicaux. L'enquête PAM calcule que dans le Haut-Katanga, 57 % des dépenses quotidiennes sont consacrées à l'alimentation ; cette proportion atteint 69 % dans le territoire de Sakania. Le poste « santé » absorbe par contre un peu moins de 8 % des dépenses (37 FC par personne et par jour), ce qui est largement insuffisant pour payer la consultation. Or, la morbidité et la mortalité comptent parmi les principales affections touchant le fonctionnement des exploitations paysannes : parmi les ménages ayant déclaré avoir subi un « choc » au cours des six mois précédant l'enquête PAM, 72 % ont signalé la maladie grave d'au moins un des membres du ménage et 12 % le décès d'un actif (PAM 2016).

<sup>52.</sup> L'étude utilise le terme « hôpital », mais on peut raisonnablement considérer que les ménages font référence au centre de santé.

<sup>53.</sup> Voir, par exemple, les cas recensés dans les territoires de Pweto et de Mitwaba par les enquêtes RRMP.

sites à suivre de près, soit carrément parmi les sites en alerte. En octobre 2011, sur un total de 10 zones en alerte au Katanga, 5 zones, soit 50 %, ont été localisées dans le Haut-Katanga (Pweto, Kikula, Likasi, Mitwaba et Mufunga Sampwe). En janvier 2012, sur un total de 4 zones en alerte au Katanga, 3 zones, soit 75 %, ont été localisées dans le Haut-Katanga (Pweto, Mitwaba et Mufunga Sampwe) tandis qu'en janvier 2013, sur 3 zones de santé, seule celle de Kasenga a été classée en alerte. Plus récemment, plusieurs zones de santé du Haut-Katanga ont été rétrogradées de sites en alerte en sites à suivre de près (Kashobwe, Pweto, Sakania, Mitwaba, Vangu, Kenya, Rwashi et Lubumbashi), mais depuis la fin de l'année 2015, la situation s'est à nouveau dégradée, en particulier dans les territoires de Mitwaba et de Pweto : selon l'enquête du PAM réalisée en juin/ juillet 2016, 59 % de la population du Haut-Katanga était en état d'insécurité alimentaire<sup>54</sup>.

L'agriculture est la source principale de nourriture et de revenu pour les ménages ruraux, alors que les superficies emblavées sont exiguës et que leur production ne comble pas les besoins de base, y compris alimentaires. Les populations déplacées et les ménages dirigés par les femmes sont les plus exposés.

Les chemins de la précarité alimentaire et nutritionnelle sont multiples. C'est chez les ménages dont la source de revenu principale est l'agriculture ou qui vivent des dons, de petits métiers ou de travaux journaliers, que l'incidence de l'insécurité alimentaire est la plus forte. La morbidité (élevée) et les déplacements forcés combinés sont le premier facteur de précarisation : ils privent les ménages des opportunités de travail, de facteurs de production et de capital humain. Les personnes affectées sont souvent réduites à prester un travail journalier ou à dépendre de l'aumône. Celles-ci adoptent des comportements alimentaires adaptés à la baisse de leurs revenus et à la précarisation de leur condition (réduction du nombre de repas et des quantités, emprunts de nourriture) ; par la suite, les ménages rognent sur les dépenses sociales (retrait de l'école, diminution des soins de santé, etc.) avec des effets dramatiques sur le long terme pour leur survie, puis se dessaisissent de leur patrimoine (biens productifs et non productifs). Le dénuement et la diminution des ressources rendent les ménages plus vulnérables aux chocs exogènes (PAM 2016 : 5-6, 19). Lorsqu'elle est disponible, l'assistance alimentaire apportée par le Programme alimentaire mondial n'atteint pas la ration standard (2100 kcal/jour) et ne garantit donc pas aux populations déplacées un apport nutritif acceptable.

#### 1.8.6. LA FAIBLESSE DES CIRCUITS COMMERCIAUX

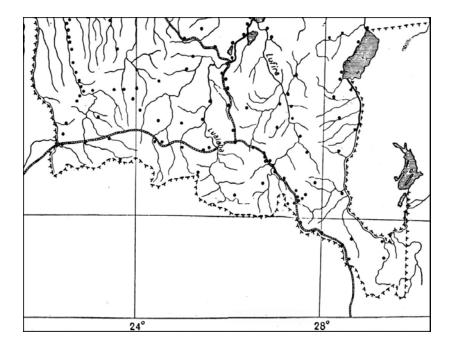
La demande pour les produits alimentaires est élevée dans les centres mais les budgets ménagers des consommateurs sont limités, et pour des produits comme le maïs, l'élasticité par rapport au prix est élevée. Les marchés vivriers sont d'autre part fortement concurrentiels en raison des apports de la Zambie voisine, ce qui laisse peu de marge sur les prix. L'évacuation du surplus agricole se fait par vélo le plus souvent, dans certains cas dans des minibus. Le mauvais état des routes au-delà des grands axes allonge les temps de transport et les coûts (carburant)55. Cette situation handicape les capacités d'évacuation hors champ et désavantage le paysan lors de la transaction avec le négociant : ce dernier peut s'adresser à d'autres villages en cas de prix trop élevés. Sur les productions locales vendues dans les marchés de Zambie et Kenya (Lubumbashi), l'enquête USAID auprès de quelques commerçants relève que le producteur perçoit de 60 % à 65 % de la valeur marchande de sa récolte. Le reste de la plusvalue revient aux négociants ruraux, aux négociants urbains et aux détaillants (2015 : 96 et suiv.).

# 2. L'OCCUPATION HUMAINE DES CAMPAGNES : DISPARITÉS GÉOGRAPHIQUES ET CONTINUITÉS TEMPORELLES

La géographie humaine du Haut-Katanga se caractérise par une occupation très inégale des campagnes et une stabilité relative de ses principaux points d'ancrage depuis 60 ans. L'étude combinée de cartes, de recensements, de données satellitaires

<sup>54.</sup> L'échantillon comprend 510 ménages dans le Haut-Katanga, répartis entre les territoires selon une clé pondérée par le poids démographique : 75 (Kambove), 90 (Kasenga), 75 (Kipushi), 75 (Mitwaba), 120 (Pweto), 75 (Sakania) (PAM 2016 : table 1).

<sup>55.</sup> L'enquête USAID rapporte que les coûts de transport du maïs absorbent 40 % de la marge bénéficiaire du détaillant rural (2015 : 101).



Carte 2.2 : Répartition par points de la population africaine au tournant des années 1940\*

\*Chaque point représente 5000 habitants. Source : Robert 1945.

et de travaux scientifiques met en exergue les fortes disparités entre chefferies et/ou secteurs, ainsi que, au sein de ces entités, les rythmes de progression de la population, à la fois dans le temps et l'espace (la progression de la population rurale en territoire de Kipushi n'est pas la même que celle que l'on rencontre en territoire de Sakania).

#### 2.1. UN PREMIER APERÇU PAR LA CARTE DE ROBERT

Au plus tard au tournant des années 1940, mais probablement plus tôt, les traits actuels de l'occupation humaine en milieu rural sont déjà fixés. Le Haut-Katanga est intégré dans cette large bande de faible densité au sud du 8° parallèle sud, identifiée par Gourou et qui traverse la totalité du pays d'ouest en est (1955).

Le géographe et géologue Robert a joint à une étude sur le milieu physique des territoires africains de la Belgique une carte de la répartition par points de la population africaine datée de 1943 et levée sur la base des recensements administratifs<sup>56</sup>, dont l'année de récolement est non précisée mais n'est probablement pas antérieure à 1938 (carte 2.2). On y observe des agglomérats à proximité d'Élisabethville

et Jadotville, et des points d'implantation étirés le long de l'axe ferroviaire. Hors des pôles industriels, le bassin du Luapula-Moero, à partir des chutes Johnston (actuelles chutes Mambilima), et celui de la Lufira accueillent les principaux noyaux de concentration. Dans la botte, les espaces peuplés se rangent principalement à la frontière occidentale avec la Rhodésie, soit le long du rail.

# 2.2. L'ÉTUDE DÉMOGRAPHIQUE DU CENTRE SCIENTIFIQUE ET MÉDICAL DE L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES EN AFRIQUE CENTRALE (CEMUBAC)

Vingt-cinq ans plus tard, l'étude démographique du CEMUBAC corrobore et affine cette première vue impressionniste et très sommaire. Elle fait ressortir les espaces relativement plus populeux du bassin du Luapula-Moero autour de Kasenga et de l'embouchure, et la dissémination côtière des implantations le long du lac, ponctuée au nord par l'agglomération autour de Pweto. Au centre, le bassin de la Lufira demeure un espace de peuplement de plus forte densité relative, même si l'on est loin des scores de la frange orientale. Au sud, enfin, Sakania et Mokambo se confirment comme des points mineurs de polarisation de l'espace humain. Les chefferies et secteurs les plus peuplés de la province - dans l'ordre de leur importance : Balomotwa (Mitwaba), Moero (Pweto), Kisamamba (Kasenga)

<sup>56.</sup> À noter que, de façon générale, les conditions matérielles limitées des opérations de recensement et la couverture souvent incomplète des juridictions concernées oblitèrent la valeur des statistiques démographiques de l'époque.

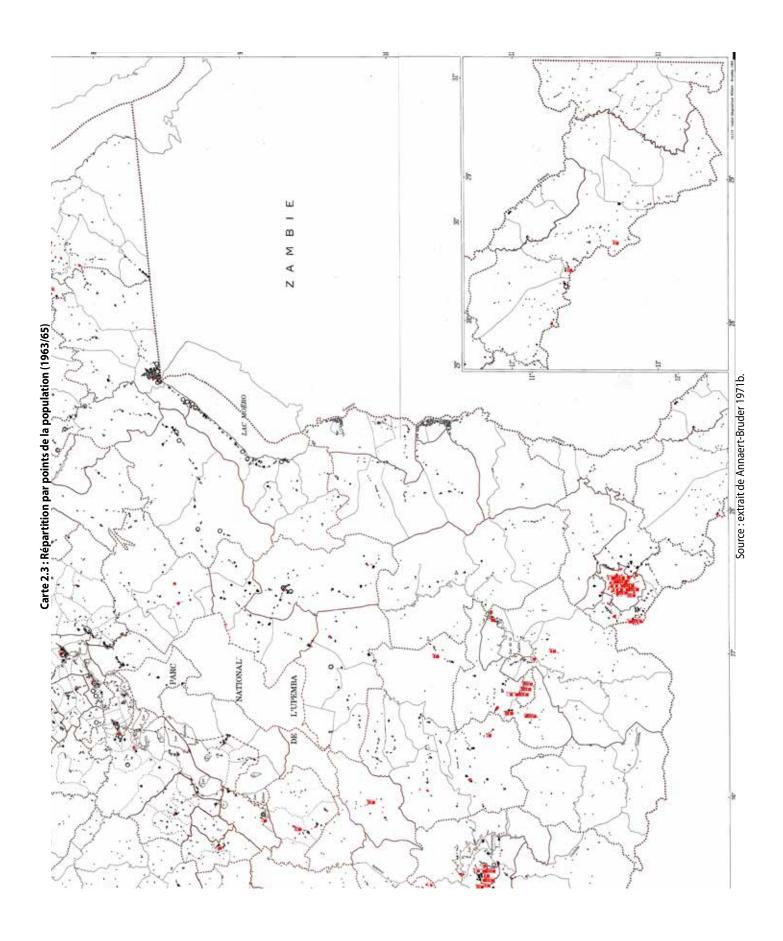


Tableau 2.1: Caractéristiques d'implantation de la population rurale (1964/65)

Entités administratives	Popu	lation	Proportion de terres occupées par	Densités de population rurale (hab/km²)	
Entites administratives	rurale	totale	rapport à la surface habitable (en %)	Superficie habitable	Superficie occupée
Lubumbashi	0	220 464	100	/	/
Likasi	0	72 805	100	/	/
Kambove	29 136	57 983	68	1,40	2,05
Kasenga	57 431	57 431	38	2,42	6,36
Kipushi	30 663	52 713	49	3,40	6,91
Mitwaba	47 724	47 724	56	1,92	3,42
Pweto	94 457	94 457	67	4,29	6,44
Sakania	35 606	41 250	72	1,65	2,31
TOTAL	295 017	644 827	59	2,40	4,06
Proportion de la population rurale par rapport à la population totale (en %)	45,75				

Source: d'après De Smet (1971).

et Balamba (Sakania) – abritent chacun entre 22 000 et 27 000 habitants, mais c'est dans les territoires de Kipushi (chefferie Kaponda) et de Kambove (chefferie Basanga) que se rencontrent les plus fortes densités<sup>57</sup>.

Plus de 70 % de l'espace habitable accueille des densités inférieures ou égales à 1,75 hab/km², et près de la moitié (48 %), des densités comprises entre 1 et 1,75 hab/km². Plus de 40 % des campagnes du Haut-Katanga sont alors inoccupées : en fait, 45 % de la population rurale se concentrent sur à peine 20 % des terres.

Au niveau des groupements, on peut dire que les secteurs accusant les plus fortes densités ne correspondent pas aux secteurs/chefferies les plus homogènes dans la distribution de la population. Au contraire, le secteur Luapula et la chefferie Kaponda, dans les territoires de Kasenga et de Kipushi aux densités moyennes relativement élevées, affichent également les disparités entre leurs groupement constitutifs parmi les plus élevées, ce que traduisent leurs écarts-types respectifs en 1964-1965 (tableau 2.2). Les territoires de Kasenga et de Kipushi présentent d'ailleurs les espaces où en 1964-1965 la

disparité des concentrations humaines est la plus

forte. Kasenga, en particulier, est vide sur plus de

60 % de son territoire, mais accuse une densité

#### 2.3. LE RECENSEMENT SCIENTIFIQUE DE 1984 ET LE RECOURS À L'IMAGERIE SATELLITAIRE

Le fait remarquable de la période qui suit l'indépendance est le prolongement de l'essor urbain et sa dissémination dans les campagnes à travers l'émergence de centres secondaires. L'essoufflement des villes traditionnelles à partir du milieu des années 1970 a contribué au magnétisme accru de ces cités de petites à moyennes dimensions aujourd'hui solidement ancrées dans le paysage humain du Haut-Katanga. Dans les campagnes, le recensement

moyenne supérieure à 6,3 hab/km² sur les espaces occupés, soit 2,3 points au-dessus de la moyenne (tableau 2.1). C'est en fait dans ce territoire que les écarts-types de densité sont les plus élevés, en particulier dans les secteurs Luapula et Kisamamba. Le premier fait voisiner des concentrations de plus de 73 hab/km² (groupement Kashobwe) avec des concentrations inférieures à 3 hab/km² (groupement Nkambo); le second affiche une densité de plus de 30 hab/km² dans le groupement Kikungu, contre à peine 0,5 hab/km² à Sapwe.

<sup>57.</sup> Respectivement: 8,34 et 7,53 hab/km<sup>2</sup>.

scientifique de 1984 et la carte d'occupation du sol réalisée par imagerie satellitaire à partir de la signature spectrale, et qui offre un indicateur fiable des zones anthropisées en 2005<sup>58</sup>, confirment la rémanence des espaces d'implantation historiques à l'est, en bordure de la Lufira dans les espaces limitrophes orientaux du parc de l'Upemba ou encore, au nord, dans la chefferie Pweto où les groupements Nzwiba et Mpweto demeurent en 1984 d'importants points de condensation.

Dans le bassin minier, Likasi et Lubumbashi et leurs répliques à Kambove et Kipushi dessinent dans le couvert végétal de vastes clairières anthropiques ; le long du bassin halieutique, de Kasenga jusqu'à Pweto, la frange orientale abrite des concentrations humaines qui s'étirent en un fin ligament adossé partiellement aux contreforts du plateau de Kundelungu avec au sud des prolongements le long des axes routiers (Kasenga-Lubumbashi) ou des affluents du Luapula et, au nord, un étalement autour du bassin de la Luvua et le long d'une section de l'axe Kabulembe-Kapanji. Au centre, enfin, une série d'agglomérations continue de se répandre dans le couloir de la Kafila-Lufira, bordé à l'est par le plateau de Kundelungu (Cellule Infrastructures 2013 : 67-68).

Au niveau des territoires, Kasenga et Kipushi se distinguent en 1984 par leur densité de population, largement supérieure à la moyenne du Haut-Katanga. Cette caractéristique se maintient par la suite, puisque Kasenga demeure en 2010 le territoire où la concentration est la plus forte. Kipushi s'est fait rattraper en 1984 par Pweto, et surtout, par Kambove. Dans ce dernier cas toutefois, il est clair que l'apparente explosion de la population est en partie au moins le résultat de facteurs d'ordre méthodologique, et non démographique, à savoir l'inclusion dans le calcul de centres tels que Shinkolobwe (exclu également en 1956), Luishia, Mwadingusha et Kapolowe, absents du compte en 1964-1965 (voir notes graphique 2.5). Entre également en jeu l'inversion du flux démographique vers les grandes villes au profit des campagnes proches et des centres secondaires. Lubumbashi et Likasi comptent alentour une cinquantaine de fermes encore en activité ou en relance, des fermes détenues pour beaucoup par la nouvelle

58. Voir dans le tome I, la carte d'occupation du sol (cahier central).

bourgeoisie urbaine liée au monde politique ou à celui de l'armée, mais dont les plus productives sont aux mains de gérants étrangers expatriés. Autour de Likasi, délaissé, les villages de charbonniers, qui se déplacent avec le recul du front pionnier de la forêt, les villages de culture le long des routes et les camps de pêche, surtout autour du lac de Mwadingusha, se multiplient également (Bruneau *et al.* 1986 : 247).

De façon générale, la distribution de la population sur l'espace du Haut-Katanga reste très inégale en 1984, où 46 % de la population rurale se rassemblent encore sur 23 % à peine de la superficie habitable. La courbe de concentration de la population rurale deumeure en fait remarquablement stable entre 1964-1965 et 1984, admettant juste quelques modifications mineures. Le secteur Moero est en 1984 à la fois le plus densément peuplé et celui aux écarts-types parmi les plus importants; c'est aussi le cas du secteur Luapula, comme en 1964-1965, et du secteur Kisamamba. À l'inverse, aucune corrélation n'existe entre les espaces à forte densité de population et ceux à distribution homogène. L'analyse de la démographie au niveau des groupements révèle que les secteurs Moero et Balomotwa (territoires de Pweto et de Mitwaba) demeurent les plus peuplés, suivis à présent en territoire de Kambove par le secteur Lufira et la chefferie Basanga: tous ont plus de 30 000 habitants, Moero en accueillant 59 000 (INS 1992). Au niveau des densités, Balomotwa, Luapula et Kaponda figurent toujours parmi les secteurs et chefferies aux plus hauts scores, mais c'est Moero qui émerge en tête. Les disparités de concentration demeurent les plus grandes dans le secteur Luapula où Kashobwe compte cette fois près de 120 hab/km², contre à peine 4 hab/km² à Nkambo. À l'inverse, le secteur Sources du Congo (territoire de Kambove) demeure, comme en 1964-1965, l'entité administrative où la répartition des implantations est la plus homogène entre ses différents groupements.

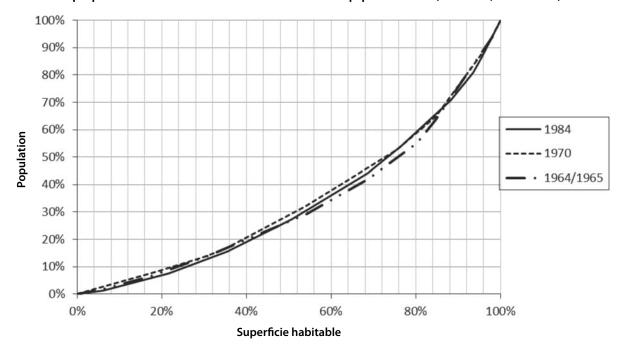
## 2.4. LE PROGRAMME INTERNET POPULATION EXPLORER ET LES PROJECTIONS DE L. DE SAINT MOULIN

Au-delà de 1984, l'absence de recensement et la mauvaise qualité générale des chiffres de population contenus dans les rapports annuels des administrations territoriales rendent la lecture de l'évolution à la fois moins précise et plus aléatoire. Concernant

Tableau 2.2 : Évolution des caractéristiques de dispersion de la population rurale, au niveau des secteurs et chefferies (1964-1965 et 1984)

	Superficies	f	;					Car	Caractéristiques de dispersion	de dispersio	u		
	habitables, hors	F	Populations et	t densites			Popul	Population			Densités	sités	
Entités administratives	villes	Popul	Populations	Densités	ités	1964-1965	1965	1984	84	1964-1965	1965	1984	f f
	(en km²) (données 1964-1965)	1964- 1965	1984	1964- 1965	1984	Moyennes (1)	Étendues	Moyennes (1)	Étendues	Moyennes (1)	Écart- types	Moyennes (1)	Écart- types
Chefferie des Basanga	3940	10 332	29 655	7,53	2,62	5166	5646	nc	nc	2,42	0,88	nc	nc
Secteur des sources du Congo	7205	5271	5557	0,77	0,73	1757	1008	1852	718	0,72	0,10	0,77	0,02
Secteur de la Lufira	1896	13 533	31 547	3,26	1,40	1504	3175	4530	10 953	2,95	2,75	12,44	18,62
TERRITOIRE DE KAMBOVE	21 772	29 136	66 759	1,34	3,07	2081	7490	3860	10 953	2,40	2,75	9,52	16,90
Secteur des Bakunda	6783	9480	19 309	1,40	2,85	2370	1056	4827	1698	1,50	0,39	3,19	1,23
Secteur Kafira	10 235	10 508	23 585	1,03	2,30	1751	2227	3931	4146	1,01	0,23	2,27	0,45
Secteur Kisamamba	4136	22 002	24 858	5,32	5,85	5501	10 251	6215	3830	16,90	13,22	20,95	17,43
Secteur Lwapula « [Luapula] »	2539	15 441	26 470	80'9	10,43	3860	2656	8199	5481	22,29	29,47	36,14	48,44
TERRITOIRE DE KASENGA	23 693	57 431	94 222	2,42	3,98	1481	2815	5235	2688	10,43	18,67	15,64	29,30
Secteur Bukanda	4359	12 120	15 263	2,78	3,50	4040	5544	7594	7862	4,30	2,41	4,09	2,71
Chefferie Kaponda	2122	17 693	15 965	8,34	7,52	5226	1275	5322	3264	9,74	4,26	8,85	2,44
Chefferie Kinyama	2533	2864	4057	1,13	1,60	955	1593	1352	1985	1,02	0,24	1,61	0,56
TERRITOIRE DE KIPUSHI	9014	32 677	35 285	3,63	3,91	1002	2355	4401	11 025	5,02	4,57	4,95	3,78
Secteur Balomotwa	3990	27 464	43 675	6,88	10,95	5493	13 881	8735	19 478	3,22	1,82	5,40	2,83
Secteur des Banwenshi	5535	8769	16 524	1,58	2,99	1754	2574	3305	3760	1,55	0,34	3,01	0,75
Chefferie Kiona Goie	5485	11 491	16 271	2,09	2,97	2873	3972	4068	5424	1,92	0,37	2,49	1,06
TERRITOIRE DE MITWABA	15 010	47 724	76 470	3,18	2,09	1563	14 490	5462	5424	2,28	1,39	3,81	2,27
Chefferie Mpweto	6622	35 536	25 909	5,37	3,91	7107	16 840	5182	7186	8,06	8,59	60'9	5,06
Chefferie Kiona-Nzimi	7530	17 013	26 103	2,26	3,47	8507	1529	13 052	6055	2,26	0,24	3,48	0,85
Secteur Moero	5176	24 646	58 917	4,76	11,38	4108	10 370	9820	29 738	5,03	3,66	11,99	11,53
Chefferie Mwenge	2684	16 282	8242	6,07	3,07	8141	2472	4121	3728	8,11	3,63	3,35	0,49
TERRITOIRE DE PWETO	22 012	77 195	110 929	3,51	5,04	1467	19 037	7945	29 738	6,08	6,00	7,73	8,66
Secteur Balala	5912	10 276	12 423	1,74	2,10	2569	9495	3106	6185	1,62	0,54	1,84	0,78
Secteur Balamba	13 388	21 592	20 384	1,61	1,52	3085	7630	nc	nc	1,68	0,91	nc	nc
Secteur Baushi	2255	3738	3894	1,66	1,46	935	1752	403	378	2,21	1,59	1,11	0,91
TERRITOIRE DE SAKANIA	21 555	35 606	36 701	1,65	1,70	1437	2920	3824	6732	1,70	1,11	1,48	0,92
PROVINCE DU HAUT- KATANGA	113 056	279 769	420 366	2,47	3,72	3291		4945		4,61	0,89	6,84	1,37

(1) Moyennes calculées sur la base des groupements compris dans chaque chefferie/secteur. La moyenne pour la province est le quotient issu de la division du total de la population rurale par le nombre de groupements identifiés en 1964-1965 (85). Sources : d'après De Smet (1971) et INS (1992).



Graphique 2.4: Évolution de la courbe de concentration de la population rurale (1964-1965, 1970 et 1984)

Sources: année 1964-1965: d'après De Smet (1971); année 1970: d'après de Saint Moulin (1976); année 1984: d'après INS (1992).

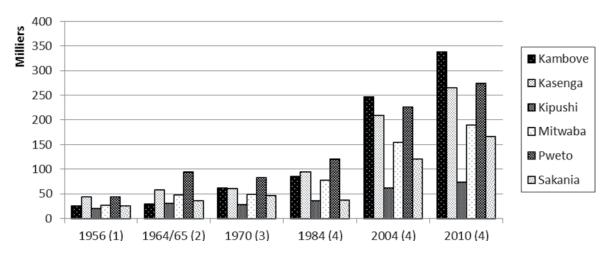
la distribution des implantations humaines, le site Internet Population Explorer propose une carte interactive de la situation contemporaine jusqu'au niveau des différents territoires. Suivant celle-ci, le trait qui frappe directement est la résilience remarquable de la répartition de la population au cours du temps. Ainsi, en trois quarts de siècle, celle-ci serait demeurée concentrée autour de ses points d'ancrage traditionnels, dans la partie sud comme à l'est et au nord-est, tandis que des lambeaux d'implantations, étirés le long des voies de communication, égrèneraient l'intérieur du pays, autrement relativement désert. On peut toutefois émettre de sérieuses réserves quant à la capacité de cette carte à reproduire une image fidèle de la réalité. Celle-ci est levée à partir des données de Landscan (un groupe de données satellitaires de haute résolution), produites par le Oak Ridge national Laboratory qui est financé par la défense américaine. Sur le plan technique, l'emploi d'images satellitaires non appuyé par des études de terrain peut déboucher sur des erreurs d'interprétation significatives en matière de démographie (c'est notamment ce qu'enseigne l'étude POPSATER de 2009 déjà évoquée à plusieurs reprises, pour le cas de Lubumbashi et des villages du Bénin). D'autre part, cette carte procède d'un recensement américain à l'échelle mondiale qui peut traduire les grandes tendances générales, mais qu'on ne saurait exploiter

pour des comptages plus précis. La méconnaissance des réalités locales amène d'ailleurs les concepteurs à des confusions dans l'organisation hiérarchique des espaces administratifs de la RDC, qui incitent à porter une foi très mesurée dans « l'adaptation des données aux spécificités du terrain » à laquelle leur méthodologie fait référence.

La connaissance au niveau des territoires de la taille des populations et des densités jusqu'à une époque récente est incertaine. Le recours aux projections produites par différents travaux est indispensable. Celles qu'établit L. de Saint Moulin jusqu'en 2010 proposent un état récent de la situation<sup>59</sup>.

Entre 1970 et 1984, le calcul du taux de croissance annuel de la population rurale présenté au tableau 2.3. est inférieur au taux réel, du fait que nos données ne permettent d'exclure en 1970 que les populations des quatre centres principaux (Lubumbashi, Likasi, Kipushi et Kambove), alors que les chiffres de 1984 permettent d'éliminer les populations de six centres supplémentaires. Cet abaissement artificiel affecte principalement les résultats du territoire de Sakania (Sakania, Mokambo, Kasumbalesa), ce qui donne l'impression trompeuse d'une évolution négative entre 1970 et 1984. Depuis 1984, la croissance de la

<sup>59.</sup> Voir nos commentaires, chapitre 1, section 2.1.



Graphique 2.5: Évolution de la population rurale (1956-2010)

Sources: année 1956: d'après Direction de la statistique... (1960: 69, 165); années 1964-1965: d'après De Smet (1971); années 1970 et 1984: d'après Ngondo a Pitshandenge, de Saint Moulin, Tambashe Oleko (1992: 497), données ajustées d'après les chiffres des villes et cités dans de Saint Moulin (2006: 117); année 2004: d'après de Saint Moulin (2006: 107); année 2010: d'après de Saint Moulin (2010: 147).

- (1) Sont comprises les populations « rurales » uniquement; la catégorie « mixte » est exclue, cette dernière renvoyant aux agglomérations inférieures à 2000 habitants, aux activités économiques essentiellement non agricoles : petits centres de négoce, centres administratifs, camps de travailleurs, etc.
- (2) Sont exclues les populations des agglomérations suivantes : Lubumbashi et Likasi; Shinkolobwe, Kambove, Luishia, Mwadingusha et Kapolowe (territoire de Kambove); Kipushi; Sakania, Mokambo (territoire de Sakania).
- (3) Sont exclues les populations des villes et cités suivantes : Lubumbashi, Likasi, Kipushi et Kambove.
- (4) Sont exclues les populations des villes et cités suivantes : Kipushi, Sakania, Mokambo, Kasumbalesa, Kasenga, Mitwaba, Pweto, Kambove, Lwambo.

Taux de croissance annuels Superficies 1964moyens (en %) Entités 1956 1970 1984 2004 2010 habitables 1965 administratives (1) (3) **(4) (4) (4)** 1956-1970-1984-2004-(en km<sup>2</sup>) (2)1970 1984 2004 2010 Kambove 20 826 1,22 1,40 2,92 4,09 11,85 16,22 6,45 2,43 5,46 5,38 23 693 1,81 2,42 3,98 8,82 11,18 4,06 Kasenga 2,53 2,44 3,27 4.03 9014 3,91 1,70 Kipushi 2,12 3,40 3,09 6,86 8,12 2,74 2,85 2,84 Mitwaba 24 877 1,05 1,92 1,93 3,08 6,18 7,61 4,45 3,40 3,54 3,53 Pweto 1,97 4,29 3,77 4,74 3,23 22 012 5,43 10,26 12,41 2,65 3,23 Sakania 21 555 1,15 1,65 2,12 1,70 5,59 7,68 4,45 -1,55 6,12 5,45 1,49 4,25 4,19 Haut-Katanga 121 977 2,42 2,67 3,67 8,34 10,69 2,30 4,22

Tableau 2.3. Densités de population et taux de croissance en milieu rural (1956-2010)

Sources et (1) à (4) : voir graphique 2.5.

population rurale tournerait autour de 4,2 %, tirée en particulier par celle des territoires de Sakania et de Kambove. Autrefois pratiquement désert, ce territoire, le plus étendu du Haut-Katanga, compterait un peu plus de 10 hab/km² en 2010, ce qui en fait cependant, toutes populations confondues, toujours le territoire le moins densément peuplé de

la province, largement au-dessous de la moyenne provinciale, tandis que Kambove, qui compterait désormais près de 340 000 habitants, soit près de 26 % de la population rurale totale, serait désormais le territoire le plus peuplé du Haut-Katanga (tableau 2.3 et graphique 2.5).

#### RÉFÉRENCES

- ACF. 2006 (juillet). « Rapport de l'enquête nutritionnelle anthropométrique. Zone de santé de Kilwa, Province du Katanga ». En ligne sur : http://www.actionagainsthunger.org/sites/default/files/publications/ACF-NUT-DRC-Katanga-Kilwa-2006-07-FR.pdf (consulté le 11/10/2017).
- Africa Point Group. 2015 (25 février). « Interview with Rahim Dhrolia ». En ligne sur : http://www.africaonpoint.com/interview-with-rahim-dhrolia-md-african-milling/ (consulté le 02/11/15).
- Annaert-Bruder, A. 1971a. (Carte B.) « Carte de la densité de la population ». In R.E. De Smet (éd.), *Cartes de la densité et de la localisation de la population de la province du Katanga (République du Zaïre*). Bruxelles : ULB/CEMUBAC.
- Annaert-Bruder, A. 1971b. (Carte C.) « Carte de la localisation par points de la population ». In R.E. De Smet (éd.), Cartes de la densité et de la localisation de la population de la province du Katanga (République du Zaïre). Bruxelles : ULB/CEMUBAC.
- Ariza-Nino, E. & Guyton, W. 1989 (décembre). « Maize seed and grain marketing in Central and North Shaba ». (Draft) USAID, PIO/T n° 660-0105-3-71 044. Kinshasa.
- Ballegeer, L. 1946-1947. « Pour une politique congolaise : compte rendu de la conférence *Problèmes sociaux indigènes* tenue le 8 septembre 1946 au Musée d'Art indigène à Élisabethville ». *CEPSI, Bulletin trimestriel* 4 : 3-12.
- Banque mondiale. 1987. Zaïre South Shaba Agricultural Developpement Project. Rapport n° 6382-ZR. Washington, D.C.: Banque mondiale. http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/1987/04/0 6/000009265\_3960926031538/Rendered/PDF/multi\_page.pdf. (consulté le 04/08/2015).
- Bézy, F., Peemans, J.-P. & Wautelet, J.-M. 1981. *Accumulation et sous-développement au Zaïre. 1960-1980.* Louvain-la-Neuve : Presses universitaires de Louvain (UCL).
- Bruneau, J.-C., Kakese, K. & Mansila Fu-Kiau, M. 1986. « Fermes et champs autour des villes du cuivre; l'auréole nourricière de Lubumbashi, Likasi et Kolwezi au Zaïre méridional ». In P. Vennetier (éd.), *Crise agricole et crise alimentaire dans les pays tropicaux*. Bordeaux : CNRS, pp. 237-253.
- Bureau pour la coordination des affaires humanitaires, Cluster Protection. 2013 (avril). « La crise oubliée du "Triangle de la mort" en République démocratique du Congo. Les défis de la protection des civils au Katanga ». Rapport, Kinshasa. CEE. 1963. « Mission CEE Congo ». Rapport, fascicule II, secteur primaire. Agriculture-Mines. Bruxelles.
- Cellule Infrastructures. 2013 (26 octobre). Évaluation préliminaire des appuis à l'ICCN en matière de gestion participative des aires protégées, Rapport final réalisé dans le cadre du Projet Pro-Routes. Rapport disponible en ligne sur le site Internet du Ministère de l'aménagement du territoire, urbanisme, habitat, infrastructures, travaux publics et reconstruction. Lien Internet : http://www.celluleinfra.org/index.php?option=com\_docman&task\_view&gid=57&Itemid=498 (consulté le 08/11/2015).
- Da Vià, E. 2012. « La politique des discours "gagnant-gagnant" : l'accaparement des terres comme levier de développement? ». In *Emprise et empreinte de l'agrobusiness*. Paris/Louvain-la-Neuve : Syllepse/Centre Tricontinental (coll. « Alternatives Sud », vol. 19/3), pp. 37-63.
- de Saint Moulin, L. 1976. Atlas des collectivités du Zaïre. Kinshasa: Presses universitaires du Zaïre.
- de Saint Moulin, L. 2006. « La réalité démographique du Congo post-conflit ». In P. Mabiala Mantuba-Ngoma, T. Hanf & B. Schlee (éd.), *La République démocratique du Congo : une démocratisation au bout du fusil*. Kinshasa : Fondation Konrad Adenauer, pp. 99-122.
- de Saint Moulin, L. 2010. Villes et organisation de l'espace en République démocratique du Congo. Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC (coll. « Cahiers africains », n° 77).
- De Smet, R.E. 1971. Cartes de la densité et de la localisation de la population de la province du Katanga (République du Zaïre). Bruxelles : ULB/CEMUBAC.
- Département de l'Agriculture et du Développement rural (Service d'études et planification). 1985 (septembre). Région du Shaba. Étude régionale pour la planification agricole. Projet de planification agricole. Projet 660-070/USAID/PRAGMA.C.3.
- *Dialogues*. 2008. « EMRC's Economic Missions. Establishing new partnerships between Africa and Israel ». En ligne sur : http://www.progis.com/en/pdf/dialogues\_april\_2008.pdf. (consulté le 13/11/15).
- Direction de la Statistique. 1960 (août). « Enquête démographique 1956/57. Province du Katanga ». Bulletin mensuel des Statistiques générales du Congo belge et du Ruanda-Urundi (série spéciale 3 fascicule e).
- Dullier, M. 1975 (janvier-décembre). « Synthèse des activités du CEPSE en 1975 et en 1976 ». *Problèmes sociaux zaïrois*, numéro spécial : 7-12.
- Dullier, M. & Nawej Yav. 1975 (janvier-décembre). « Le CEPSE : notice historique ». *Problèmes sociaux zaïrois*, numéro spécial : 13-16.

- EMRC. 2008. «L'industrie agro-alimentaire comme moteur de croissance en Afrique ». Rapport de conférence, AgriBusiness Forum. En ligne sur : http://www.emrc.be/Documents/Document/20100427173530-AGR08-Summary-FR.pdf. (consulté le 02/02/15).
- Feltz, G. 1983. « Monseigneur de Hemptinne pendant la seconde guerre mondiale ». In M. Michel, *Le Congo belge durant la seconde guerre mondiale*. Recueil d'études. Bruxelles : ARSOM, pp. 419-437
- Gourou, P. 1955. La Densité de la population rurale au Congo belge. Gembloux : Duculot.
- Higginson, J. 1989. A Working Class in the Making. Belgian Colonial Labor Policy, Private Enterprise and the African Mineworker, 1907-1951. Madison/Londres: University of Wisconsin Press.
- Hogg, J. 2011. « Congo governor offers farmland in mining province ». *Reuters*. En ligne sur : http://www.reuters.com/article/2011/04/22/ozabs-congo-democratic-farmland-idAFJOE73L06F20110422. (consulté le 06/10/15).
- Humphreys, M. 2008 (mai). « Community-driven reconstruction in the Democratic Republic of Congo », rapport d'étude préliminaire.
- INS. 1992. Recensement scientifique de la population juillet 1984 totaux définitifs. Groupements/quartiers. Volume II, Kivu, Shaba, Kasaï-Oriental, Kasaï-Occidental. Kinshasa.
- Jewsiewicki, B. 1975a. Agriculture itinérante et économie capitaliste. Histoire des essais de modernisation de l'agriculture africaine au Zaïre à l'époque coloniale. Lubumbashi.
- Jewsiewicki, B. 1975b. « Histoire de l'agriculture africaine dans l'ancienne province du Katanga (1919-1940) ». *Likundoli* 3 (2-3): 55-113.
- Kabongo-Kanyiki & Manyango ya Kengeso. 1979. « La farine de maïs et son impact socio-économique sur la Sous-Région de Lubumbashi ». *Problèmes sociaux zaïrois* 124-125 : 3-35.
- Kumwimba Kyantubu. 2006. « Évaluation de l'évolution socio-économique et spatiale de la ville de Likasi depuis sa création jusqu'en 1995 ». *The Great Lakes Research Journal* 2 : 33-56.
- Lapeyre, F., Lebailly, P., Musewa M'Bayo, L. & Mutombo Kyamakosa, M. 2011. *Le modèle de croissance katangais face à la crise financière mondiale. Enjeux en termes d'emplois.* Rapport ILO. Département des politiques de l'Emploi, document de travail de l'Emploi n° 82.
- Legros, H. 1995. « Chasseurs d'ivoire. Histoire du royaume yeke (Shaba, Zaïre) des origines à 1891 ». Thèse de doctorat en philosophie et lettres, Université libre de Bruxelles.
- Lumpungu Kamanda, Q. 1970. « Culture cotonnière et société rurale dans le nord du Katanga ». Thèse de doctorat en économie du développement, Université de Rennes.
- Mining and Business. 2015 (septembre-octobre) « Entretien avec Son Excellence Barthélemy Mumba Gama ».
- Ministère de l'Agriculture. 2005 (19-20 mai). Table ronde de l'agriculture provinciale du Katanga. Lubumbashi.
- Ministère des Colonies. 1956. Aperçu sur l'économie agricole de la Province du Katanga. Bruxelles.
- Ministère de la Santé publique. 2010 (octobre). Annuaire des données sanitaires. 2007.
- Mokili Danga Kassa, J. 1998. Politiques agricoles et promotion rurale au Congo-Zaïre. Paris: L'Harmattan.
- Mottiaux, A. & Petit, P. 2004. « Histoire et mémoires alimentaires ». In P. Petit (éd.), *Byakula. Approche socio-anthropologique de l'alimentation à Lubumbashi*. Bruxelles : Académie royale des Sciences d'outre-mer, pp. 180-196.
- Mpundu, M. & Léonard, G. 2016. « Le Haut-Katanga : quel projet pour l'agriculture? ». In S. Marysse & J. Omasombo (éd.), Conjonctures congolaises 2015. Entre incertitudes politiques et transformation économique. Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC (coll. « Cahiers africains », n° 87).
- Mulomba Mwanzambala. 1974. « Concept du développement rural intégré dans la zone de Pweto (Région du Shaba) ». *Problèmes sociaux zaïrois* 106-107 : 3-52.
- Mulomba Mwanzambala. 1977. « La stratégie du développement rural ». Problèmes sociaux zaïrois 116-117 : 145-152.
- Mumba Gama, B. 2009. « Mesures d'exécution du programme de mécanisation agricole et mesures d'encadrement des ménages agricoles ». En ligne sur : http://www.katanga.gouv.cd/files/pdf/mesures-d-execution-du-programme.pdf. (consulté le 09/11/2015).
- Mwale, G. 2008. « Katanga and Kasai Province, Democratic Republic of Congo. Maize trade profile ». In J. Govereh, S. Haggblade, H. Nielson & D. Tschirley (éd.), *Report 1. Maize Market Sheds in Eastern and Southern Africa*. Annexe 6: 99-114.
- Ngondo a Pitshandenge, de Saint Moulin, L. & Tambashe Oleko. 1992. « La population du Zaïre à la veille des élections de 1993 et 1994 ». *Zaïre-Afrique* 268 : 487-506.
- N'Kashama Kadima. 1975. « Le programme maïs Gécamines : ses réalisations et les perspectives d'avenir ». *Problèmes sociaux zaïrois*, numéro spécial : 121-131.
- Nyembo Kimuni, L. *et al.* 2013. « Rentabilité économique du fractionnement des engrais azotés en culture du maïs (Zea mays L.) : cas de la ville de Lubumbashi, sud-est de la RD Congo ». *Journal of Applied Biosciences* 65 : 4945-4956.
- OCHA. 2005. « Mission d'évaluation des besoins humanitaires. Province du Katanga ». Rapport final de la Province du Katanga.

- PAM. « Analysis monthly price data ». En ligne sur : http://foodprices.vam.wfp.org/Analysis-Monthly-Price-DataADV. aspx (consulté le 24/11/2015).
- PAM. 2016 (août). « Évaluation approfondie de la sécurité alimentaire dans les provinces du Haut-Katanga, Lualaba, Haut-Lomami et du Tanganyka, RD Congo ». En ligne sur : http://vam.wfp.org/CountryPage\_assessments.aspx?iso3 =COD&grdMonitoringChangePage=8 (consulté le 11/10/2017).
- Poncelet, M. 1993. « Colonisation, développement et sciences sociales. Éléments pour une sociologie de la constitution du champ des "arts et sciences du développement" dans les sciences sociales francophones belges ». *Bulletin de l'APAD* 6. En ligne sur : https://apad.revues.org/2503 (consulté le 25/09/2017).
- Radio Okapi. 2009 (28 décembre). « Lubumbashi : culture de maïs, l'ultimatum aux sociétés minières expire le 15 janvier 2010 ». En ligne sur : http://www.radiookapi.net/sans-categorie/2009/12/28/lubumbashi-culture-de-mais-lultimatum-aux-societes-minières-expire-le-15-janvier-2010 (consulté le 07/09/2015).
- Rigaud, C. 2010 (3 février). « RDC : le Katanga sanctionne 16 sociétés minières ». *Afrikarabia*. En ligne sur : http://afrikarabia.blogspirit.com/archive/2010/02/03/rdc-le-katanga-sanctionne-16-societes-minieres.html (consulté le 09/11/2015).
- Robert, M. 1945. « Répartition des populations indigènes au Congo belge et au Ruanda Urundi », carte annexée à l'étude « Considérations suggérées par l'étude du milieu physique centre-africain ». *Actualités Sociales*. Bruxelles : Institut de sociologie Solvav.
- Rubbers, B. 2009. Faire fortune en Afrique. Anthropologie des derniers colons du Katanga. Paris : Karthala (coll. « Les Afriques »).
- Rubbers, B. & Poncelet, M. 2015. « Sociologie coloniale au Congo belge. Les études sur le Katanga industriel et urbain à la veille de l'indépendance ». *Genèses* 2 (99) : 93-112.
- SNSAP. 2010-2015. Bulletin du Système de Surveillance nutritionnelle, Sécurité alimentaire et Alerte précoce de la RDC.
- SRK Consulting. 2014 (avril). « TERRA industrial farming complex environmental and social impact assessment ». Rapport n° 471947/D01.
- TECSULT International Limitée & GECT SPRL. 2010 (décembre). « Étude du secteur agricole : phase II. Plan directeur de développement agricole et rural. Province du Katanga ». Rapport final.
- *The Africa Report.* 2013 (octobre). « DRC: producing more to import less ». En ligne sur : http://www.theafricareport. com/Central-Africa/drc-producing-more-to-import-less.html (consulté le 04/12/15).
- *Touchmedia*. 2014. « African Milling, le moulin XXXL ». En ligne sur : http://issuu.com/gazettediaspora/docs/congole-nouveaudepartweb (consulté le 07/11/2015).
- Tshibangu Kabet Musas. 1974. « La situation sociale dans le ressort administratif de Likasi (ex-Territoire de Jadotville) pendant la Guerre 1940-1945 ». *Études d'Histoire africaine* 6 : 275-311.
- Tshibangu Kabet Musas. 1976. « Démographie, main-dœuvre et niveau de vie en territoire de Likasi pendant l'effort de guerre 1940-1945 ». *Problèmes sociaux zaïrois* 112-113 : 31-80.
- USAID. 2015. « Assessment of the DRC's agricultural market systems: value chains in the North & South Kivu and Katanga provinces ». Rapport LEO n° 16. Washington, D.C.
- Van de Walle, B. 1960. Essai d'une planification de l'économie agricole congolaise. Publication de l'Institut national pour l'Étude agronomique du Congo belge (INEAC), série technique n° 61.
- Verbeek, L. 1983. *Mouvements religieux dans la région de Sakania (1925-1931)*. Louvain-la-Neuve : Centre d'Histoire de l'Afrique (Coll. « Enquêtes et documents d'histoire africaine », 5).
- Verbeek, L. 1987. Filiation et usurpation. Histoire socio-politique de la région entre Luapula et Copperbelt.. Tervuren : MRAC (coll. « Annales de Sciences humaines, in-8 », n° 123).
- Wauthion, R. 1956 (septembre). « Pour le développement d'une économie rurale indigène dans l'hinterland des grands centres industriels du Haut-Katanga. Contribution à une initiative du CEPSI ». *Bulletin trimestriel du CEPSI* 34 : 5-21.
- Wilmet, J. 1963. *Systèmes agraires et techniques agricoles au Katanga*. Bruxelles : Académie royale des Sciences d'outre-mer (coll. « Mémoire in-8 »).

### **CHAPITRE 3**

## ÉTAT DE L'AGRICULTURE ET ÉVOLUTIONS RÉCENTES

Par Michel Mpundu

#### 1. GÉNÉRALITÉS

À l'instar du reste du pays, le secteur agricole dans le Haut-Katanga est en mauvaise santé. Tous les indicateurs montrent que la production locale, tant au niveau de l'agriculture vivrière que de l'élevage ou de la pêche, est incapable de répondre au défi de l'accroissement démographique des villes. Les ressources de la région sont mal valorisées, et les paysans sont exposés aux disettes chroniques. La faible productivité des exploitants, le mauvais état des routes de desserte agricole, la multiplicité des taxes et tracasseries administratives et policières, le régime fiscal commun à l'agriculture, les conflits de terre entre chefs coutumiers et comités de villageois, le manque d'encadrement des producteurs, l'insuffisance d'approvisionnement en intrants, l'absence des mécanismes de financement adéquats, d'infrastructures de stockage, de commercialisation et de recherche agronomique et de vulgarisation efficiente, sont autant de facteurs qui concourent à ce paradoxe terrible : « énormes potentialités, mais insécurité alimentaire ».

Depuis le début de la deuxième République, divers plans et programmes d'interventions dans le secteur agricole et développement rural se sont succédé : PRAAL, PDDAR, PNSAR, DSCRP, NPADR, etc.<sup>1</sup>. Chacun a qualifié l'agriculture de « priorité des

financement illustre concrètement les limites de l'ambition politique à son endroit. Ainsi, en dépit de l'engagement de Maputo en 2003 qui recommandait de consacrer 10 % du budget national à l'agriculture, les ressources réservées n'ont jamais dépassé 2,5 % du budget national ; encore que les montants effectivement décaissés sont systématiquement inférieurs aux provisions budgétaires (Lebailly, Michel & Ntoto 2015 : 48 et suiv.). Par conséquent, les réalisations agricoles et rurales sont essentiellement laissées à l'initiative d'organismes privés ou de partenaires étrangers (ONG, agences de développement, etc.). La relance du secteur ne pourra se réaliser que dans un cadre stratégique qui contribue à réduire cette insécurité alimentaire et à réduire la pauvreté par la réhabilitation de l'agriculture en général et le développement de l'aquaculture. La promotion de la formule des coopératives auprès des petits exploitants et la fourniture d'intrants et d'outils agricoles plus performants, la sécurisation du foncier face aux sociétés minières, l'incitation des entreprises locales à développer les activités agricoles et le soutien des grands exploitants agricoles constituent quelques leviers incontournables pour assurer le développement véritable d'une économie agricole pérenne

priorités ». Mais ce slogan politique demeure creux et sans contenu pratique. La problématique de son

dans le Haut-Katanga.

<sup>1.</sup> PRAAL (1987-1990) : Programme d'autosuffisance alimentaire; PDDAR (1991- 2000) : Plan directeur du développement agricole et rural; PNSAR (1997- 2001) : Programme national de relance du secteur agricole et rural; DSCRP (2006- 2008) : Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté; NPADR (2008- 2010) : Note

de politique agricole et du développement rural (cadre d'intervention mis en œuvre, ministère de l'Agriculture et du Développement rural, 2010).

## 1.1. L'EXPRESSION LOCALE DU PARADOXE « POTENTIALITÉS AGRICOLES ET INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE »

Depuis l'époque coloniale, on a soutenu que le Haut-Katanga dans son ensemble ne convenait pas au développement d'activités agricoles à cause de conditions naturelles très défavorables. Ce jugement est aujourd'hui sérieusement tempéré.

Les conditions climatiques et la large amplitude thermique annuelle se prêtent à des cultures diverses (vivrières, pérennes et maraîchères) ainsi qu'à la pêche et à l'élevage; elles offrent également des espaces à une agriculture spéculative. En plus d'une importante réserve d'eaux de surface, d'importants cours d'eau, à la fois moyens de communication, réservoirs de poissons et sources d'eau de consommation, irriguent toute la région : les lacs (Moero et Tshangalele) et les rivières (Kafubu, Luapula, Lufira, Luvwa, etc.) ont un potentiel halieutique élevé et offrent des possibilités piscicoles; le bétail peut également y trouver à s'abreuver. Outre la pêche, les marais qui couvrent de vastes étendues (Kilwa, Kashobwe, etc.) peuvent être mis en valeur par la riziculture de bas-fond; ce qui minimiserait d'autant les importations de riz.

Une végétation herbacée (*Poaceae*) forme dans les plateaux de Kundelungu (Kasenga), et dans une partie de Biano (Mitwaba) et une partie des Marungu (Pweto), des pâturages naturels pour élevages extensifs et des pâturages artificiels pour élevages intensifs de gros bétail. La faune sauvage est en théorie conservée dans quelques parcs et domaines de chasse :

- le parc de Kundelungu dans le territoire de Kasenga;
- le parc de l'Upemba dont une partie se situe dans le territoire de Mitwaba;
- le domaine de chasse de Sampwe-Lubudi dont une partie se localise dans les territoires de Kambove et de Mitwaba.

La podologie de la région se caractérise par la prédominance de sols ferralitiques tropicaux, mais aussi par une alternance de forêts claires (*miombo*), de savanes herbeuses et de steppes de hauts plateaux, tous terrains propices aux cultures; aux pieds des collines (Kilongoma, Shula, Mutendele, Mwenge, Kapulo, Kamuma, Kaponona, Chamfubu, etc.), les sols sont en général d'une bonne teneur en matière organique. Enfin, on note en certains endroits la

présence de sols alluvionnaires capables de supporter plus de deux récoltes en cas d'irrigation (vallée de Luapula, bassin de Lufira, bords de Moero, etc.). Trois espaces se distinguent :

- le bassin Luapula-Moero: comptant plus de 100 000 ha de terres arables, ce bassin se prête à la plupart des cultures vivrières, notamment le riz, le maïs, l'arachide, le soja, le bananier, le palmier, etc. Il fut par le passé le lit d'une importante activité industrieuse;
- 2) le bassin de la Lufira: ce bassin couvre environ 1 000 000 ha. On y retrouve des sols encore très jeunes (alluvions) formés sur du matériau alluvionnaire. Ces terres conviennent mieux aux diverses cultures vivrières (maïs, riz, arachide, haricot, etc.), fruitières (bananiers, palmiers, orangers, etc.) et maraîchères (pomme de terre, légumes, etc.);
- 3) le Marungu : le nord-est de la province se situe partiellement dans une zone de haute altitude (environ 1600 m). Grâce à son climat, le plateau de Marungu est apte à des cultures variées propres aux régions tempérées, notamment le blé, la pomme de terre, le haricot, les cultures légumières, etc.

La grande biodiversité (végétale et animale), comme la pluralité des conditions édaphoclimatiques existantes, témoignent donc de réelles potentialités agropastorales du Haut-Katanga. Et pourtant, l'agriculture s'y porte mal : elle ne satisfait aux besoins ni des centres urbains, ni même de la population rurale. Pour l'ensemble des spéculations agricoles, la tendance actuelle des récoltes à la baisse est attribuée à la médiocrité de la productivité du secteur, laquelle médiocrité renvoie à un faisceau de facteurs comme la faiblesse organisationnelle et technique des institutions d'appui aux producteurs, l'accès limité aux services financiers, aux marchés et services connexes, et à l'insécurité foncière, etc. Avec pour conséquence, la persistance de l'insécurité alimentaire dans la région (SNSAP<sup>2</sup> 2010-2015).

Nombreuses sont les zones affectées à des degrés divers par des épisodes de pénuries ou de malnutrition. Les milieux de l'aide humanitaire notamment, n'ont pas manqué de les documenter : en 2006,

 $<sup>2.\</sup> SNSAP$  : Surveillance nutritionnelle, Sécurité alimentaire et Alerte précoce.

l'organisation Action contre la faim (ACF) réalisait des enquêtes nutritionnelles dans plusieurs zones de santé du Haut-Katanga; une autre enquête couvrant l'ensemble du Katanga et coordonnée par l'INS congolais en collaboration avec le PAM, est sortie plus récemment (2012)3; enfin, le SNSAP publie depuis 2010 des bulletins périodiques sur ce sujet. Le mauvais état de l'agriculture transparaît au niveau macroéconomique dans la modestie relative de sa contribution à la formation du PIB de l'ancienne province du Katanga: 17 % en 2010, contre 40 % environ à l'échelle nationale. Encore ces chiffres incluent-ils l'apport des bassins vivriers du nord (Tanganyika) et du centre (Haut-Lomami) ; ramené au seul Haut-Katanga, le pourcentage doit être revu à la baisse. Bien plus, alors que la croissance démographique est soutenue, celle de l'agriculture aurait pratiquement stagné entre 2007 et 2010 (0,4 %) (Ministère de l'Agriculture 2005 : 17; Nintunze et al. 2012: 278, 286). Selon certaines estimations, l'extrême pauvreté au début des années 2010 touchait environ 67 % des ménages installés dans l'hinterland minier et l'insécurité alimentaire affectait près de 500 000 paysans, en particulier à la périphérie des centres miniers (Kambove et Kipushi) ou dans les territoires confrontés à des phénomènes de violence (Lapeyre et al. 2011: 7; INS-PAM 2012). Précisément, alors qu'elles sont traditionnellement bonnes productrices, les zones du nord restent, plus de dix ans après la fin de la guerre, exposées à ses métastases et à l'instabilité des migrations forcées, une situation qui entame leur productivité.

#### 1.2. DES RESSOURCES MENACÉES

Dans les zones à intense exploitation minière, le développement des activités agropastorales doit en outre faire l'objet d'une attention particulière. Les études scientifiques menées dans le domaine de l'environnement ont révélé l'évidence des risques de dispersion des métaux générés par les activités minières vers les autres compartiments de l'environnement (eaux, sols agricoles, végétaux) et leurs impacts sur la chaîne alimentaire et la santé humaine. Plusieurs études ont détecté l'atteinte ou le dépassement de valeurs seuils de tolérance dans les produits alimentaires de base et dans l'organisme humain

3. INS: Institut national de la Statistique.

(Banza et al. 2009; Katemo 2009; Mobinzo 2009; Mpundu et al. 2013a; 2013b): dans les muscles des poissons Kapolowe (*Tilapia rendalli*) pêchés dans la rivière Lufira (territoire de Kambove, zone de Likasi), dans les crottes de chèvre ramassées à proximité de l'usine de la Gécamines à Lubumbashi, dans les légumes (amarante; *Amaranthus hybridus*) et bette (poirée; *Betta vulgaris*), récoltés sur certaines parcelles également aux environs immédiats de l'usine Gécamines, dans les teneurs enregistrées dans les urines des habitants des zones situées à proximité des sites miniers (Penga penga, Sodimico, Kipushi, Likasi, etc.), etc.

Les études scientifiques ont proposé la phytostabilisation comme technique de remédiation en vue de réduire la dispersion des métaux lourds contenus dans les déchets miniers présents dans le Haut-Katanga (Leteinturier 2002 ; Ngoy 2010). Ces résultats obtenus dans certaines zones minières constituent justement un signal d'alerte sur l'évidence des risques de contamination de la chaîne alimentaire par l'activité minière et devront réveiller l'attention des gestionnaires de l'environnement dans cette région. On note que la contamination des sols et des eaux par les métaux lourds rend quasi impossibles les activités agropastorales.

## 1.3. DE L'EXPLOITATION TRADITIONNELLE À LA FERME MODERNE

Dans le Haut-Katanga, l'agriculture est répartie en secteurs traditionnel et moderne. Les principales spéculations du secteur agricole sont les productions végétales, l'élevage et la pêche. Plusieurs études ont reconnu les avantages qu'offrent les cultures maraîchères en comparaison aux autres activités agricoles. On distingue dans cette région trois types d'exploitations selon la taille et le degré d'investissement, de mécanisation et de rendement.

Les exploitations agricoles du type familial en secteur traditionnel s'adressent principalement aux cultures vivrières et constituent le pilier de la production de la région. L'agriculture traditionnelle occupe un grand nombre de ménages à faible revenu pour l'autoconsommation en milieu rural. Dénués d'encadrement, ces ménages emblavent des petites superficies avec des outils rudimentaires, la main-d'œuvre étant principalement familiale. Ils ont recours aux techniques culturales traditionnelles et

aux semences non améliorées (Ministères de l'Agriculture et de l'Élevage... 1998). Diverses cultures poussent en système d'association, notamment les céréales, les légumineuses, les tubercules et racines, les oléagineux, les fruits et les cultures maraîchères. L'élevage constitue en général une forme d'épargne, et concerne surtout les petits bétails (les chèvres, les moutons, les porcs, etc.) et la volaille (les poules, les canards, etc.) qui sont élevés en divagation sans nourriture ni soins. Certains paysans surtout des zones périurbaines ont abandonné la pisciculture suite à une mortalité récurrente et non élucidée des poissons. Pratiquée dans les cours d'eau et lacs du Haut-Katanga, la pêche est de type artisanal depuis la disparition des unités semi-industrielles opérant autrefois sur le lac Moero.

Par opposition au modèle « traditionnel », on qualifie d'unités « modernes » les fermes agricoles qui emploient à des degrés divers suivant leur taille, des techniques modernes de mécanisation, des engrais minéraux, et des produits phytosanitaires, ainsi que des variétés améliorées de maïs (Babungo, Unilu, Katanga, etc.) sur de vastes étendues. Par conséquent, les rendements dans ce secteur sont plus élevés comparativement au secteur traditionnel. Les superficies emblavées sont variables selon qu'il s'agit de PMEA (5-50 ha) ou de GEA (plus de 50 ha)<sup>4</sup>.

Les PMEA sont très rares en milieux ruraux tandis qu'elles sont en pleine expansion en milieux périurbains. Ces fermes de moyenne envergure sont semi-mécanisées. Si certaines opérations culturales (le semis, le sarclage, la récolte, etc.) s'effectuent encore manuellement, elles utilisent des tracteurs. Elles emploient une dizaine de travailleurs permanents et des journaliers en haute saison. Visant à dégager des bénéfices (par opposition au modèle de subsistance), ces exploitations appliquent des méthodes culturales à plus hauts rendements que celles des exploitations familiales.

Les GEA sont moins nombreuses et sont localisées principalement dans les environs des centres urbains. Ce type d'agriculture moderne concerne les exploitants qui disposent des moyens modernes de production, particulièrement les grandes sociétés agro-industrielles exploitant intensivement de grandes étendues, avec des rendements importants. Ces fermiers recourent à la mécanisation des opérations et à des intrants agricoles, principalement pour la culture du maïs, l'élevage du gros bétail, etc.

#### 1.4. LA CONNAISSANCE ET L'ÉCUEIL DES SOURCES

L'exploitation des sources officielles au Congo pose un problème au chercheur. Le secteur agricole ne fait pas exception. L'information émane principalement de deux services, le Service national des statistiques agricoles (SNSA) au travers des annuaires statistiques, et les services de l'Inspection provinciale de l'agriculture, pêche et élevage (IPAPEL) au travers des rapports annuels par territoires.

Les annuaires statistiques du SNSA nous paraissent les moins fiables. Leur contenu procède d'une projection à partir des données issues de la dernière enquête nationale (1997) et désagrégées au niveau des provinces et des territoires. Leur portée interprétative est donc assez limitée. Ainsi, les proportions respectives entre unités administratives (provinces ou territoires) concernant le nombre de ménages agricoles, les superficies emblavées ou les récoltes demeurent inchangées entre 2000 et 2011 et reflètent davantage la réalité enregistrée il y a vingt ans que la situation actuelle. Les taux moyens de croissance annuelle sont par ailleurs identiques entre provinces par période concernée, que l'on considère par exemple les récoltes de maïs en Équateur, en Province-Orientale, au Maniema ou au Katanga (-0,40 à -0,41 % entre 2000 et 2006; +0,02 % entre 2006 et 2011). Les modèles de projection statistique adoptés pour la constitution de ces annuaires ne tiennent donc très probablement que très peu compte de facteurs locaux limitants, tels que l'altération des conditions climatiques, les déplacements de population ou l'insécurité; or, tenir ces facteurs pour un jeu à somme nulle nous semble difficilement plausible.

Au contraire du premier, l'inspection agricole est au contact direct des paysans producteurs. Au niveau le plus local, les moniteurs sont déployés auprès de chaque groupement. Ils ont pour mission d'encadrer les paysans et de faire remonter les informations quant à la taille des parcelles aux emblavures et au niveau des récoltes; ils consignent également les renseignements relatifs à la composition des ménages et à leur nombre. Les moniteurs agricoles sont donc véritablement les chevilles ouvrières du système d'encadrement et d'évaluation des performances du

<sup>4.</sup> PMEA : Petites et moyennes entreprises agricoles ; GEA : Grandes exploitations agricoles.

secteur agricole. Leurs rapports remontent la ligne hiérarchique jusqu'à l'échelon de l'inspection agricole provinciale, qui contrôle et agrège les données au niveau de la province et des territoires. Le cas échéant, les incohérences apparentes relevées dans les rapports des moniteurs seront réexaminées et corrigées si nécessaire. Dans la pratique pourtant, la qualité du travail des services d'inspection et d'encadrement est limitée, notamment par des contraintes matérielles. Le personnel touche un très bas salaire et utilise un équipement de mauvaise qualité. À Kipushi, l'inspecteur agricole perçoit 80 000 FC par mois et doit réaliser ses tournées dans chacun des six territoires du Haut-Katanga à ses frais et selon ses propres moyens de locomotion; les moniteurs perçoivent un salaire inférieur et n'ont souvent pas même un vélo pour assurer leurs déplacements. Nous avons rencontré dans les faits en plusieurs endroits du Congo le cas d'un personnel ne quittant pas ses bureaux ou se bornant à consigner les réponses du cultivateur en bordure de son champ sans procéder aux travaux de mesurage, faute de temps, de moyens et/ou de motivation5. Comment, dans ces conditions, transmettre une information fiable? L'expérience des monographies précédentes nous a confronté à plusieurs cas d'incohérences dans les tableaux statistiques dégagés par les services locaux de l'inspection agricole. Ceci nous incite à nous garder d'une interprétation trop littérale des statistiques qui en émanent, et de les tenir davantage pour des marqueurs d'une hiérarchie entre territoires, et des tendances générales en termes d'évolution.

En dehors des sources officielles, les travaux universitaires, principalement issus de l'Université de Lubumbashi, accessoirement de Gembloux, constituent ponctuellement des appoints plus sérieux, notamment dans le domaine de la recherche agronomique.

Enfin, les agences nationales et internationales telles que l'USAID ou la FAO soutiennent des programmes de recherche ou des études, dont nous avons exploité certains rapports concernant le

Haut-Katanga. Ceux-ci compilent, croisent et complètent le plus souvent les données existantes (dont les statistiques officielles) avec leurs propres enquêtes de terrain. Concernant les niveaux de production, les valeurs reproduites au niveau des territoires ou des provinces n'échappent cependant pas aux mêmes critiques formulées ci-dessus puisqu'elles sont fondées en partie sur les mêmes estimations officielles dont nous contestons la validité<sup>6</sup>.

#### 2. LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Les conditions climatiques du Haut-Katanga sont favorables tant aux cultures vivrières que maraîchères. En production végétale, le secteur traditionnel concerne les cultures vivrières exploitées principalement en milieu rural, mais aussi les cultures maraîchères qui se rencontrent davantage aux environs des centres urbains. Par contre, le secteur moderne se borne depuis l'époque coloniale essentiellement à la culture du maïs, exploitée également en zones périurbaines.

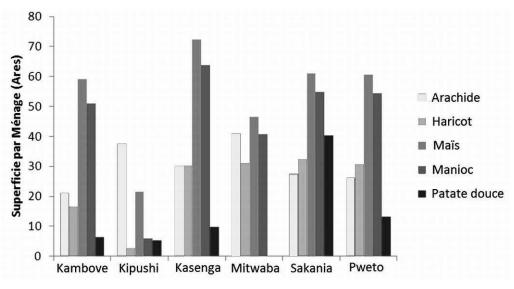
#### 2.1. LE SECTEUR TRADITIONNEL

L'agriculture traditionnelle constitue le pilier de la production agricole et est généralisée en milieu rural. Elle consiste en une activité de type familial, où le ménage agricole exploite les cultures vivrières dans un système de polyculture (maïs, manioc, haricot, arachide, riz, patate douce, etc.) principalement pour l'autoconsommation, et consacre l'excédent à la réserve semencière et au marché local en contrepartie d'autres produits (poisson, viande, savon, sel, sucre, huile, fournitures scolaires, etc.).

Les cultures vivrières sont en exploitation sur de petites superficies (inférieures en moyenne à 70 ares par ménage), avec une jachère réduite à trois ans en moyenne, un système d'itinérance sur brûlis, un recours aux cultures sans engrais, avec des semences non améliorées et des boutures tout venant, un outillage rudimentaire (la houe, la hache et la machette), une main-d'œuvre constituée essentiellement des membres de la famille, etc. Le paysan du

<sup>5.</sup> Le ministère provincial de l'Agriculture a envisagé un temps d'intéresser davantage le personnel en octroyant des primes (40 USD/mois) et en distribuant des véhicules de fonction (vélos pour les moniteurs, motos pour les inspecteurs) (Mumba Gama 2009 ; Mumba Gama vers 2009) ; cette idée est restée sans suite.

<sup>6.</sup> À titre illustratif, l'étude de l'agence américaine au développement USAID (Fews Net 2015) prend l'annuaire statistique du SNSA pour référence afin d'évaluer le niveau moyen de production par tête d'habitant de plusieurs cultures.



Graphique 3.1 : Superficie moyenne par ménage agricole et par culture (campagnes 2003/2004-2013/2014)

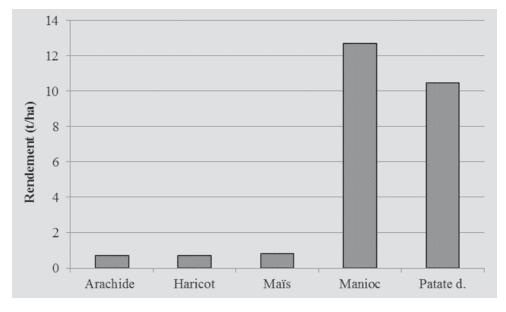
Source: IPAPEL (2004-2014).

Haut-Katanga doit changer constamment de terrain pour sa production. Dans ce système peu productif, l'accroissement des récoltes est tributaire de l'extension des surfaces cultivées au détriment de la forêt; dans de telles conditions, les rendements ne peuvent être que faibles.

Dans le Haut-Katanga, les ménages agricoles ont une taille moyenne d'environ 5 personnes (PAM 2007), et fonctionnent en général sous la conduite des hommes. On note toutefois l'existence de ménages dirigés par des femmes, qu'elles soient veuves ou (moins souvent) divorcées. Selon les données produites par l'IPAPEL (2004-2014), le nombre de ménages agricoles serait resté constant ces dernières années, mais varierait en fonction de la culture vivrière exploitée ainsi que du territoire. Comparés à l'arachide, au haricot et à la patate douce, le maïs et le manioc occupent beaucoup de ménages en termes de culture. Cela s'explique par le fait que les deux dernières cultures constituent localement la base de l'alimentation des populations dans la région. Sur le plan de la répartition territoriale, le nombre de ménages agricoles en secteur traditionnel serait plus élevé dans les territoires de Kambove, Kasenga et Pweto. Associée à d'autres facteurs, la démographie pourrait tant soit peu expliquer cette tendance (Ministère de l'Agriculture... 2013).

En ce qui concerne l'organisation du travail dans un ménage agricole, l'homme exécute principalement les travaux préculturaux, tandis que les travaux après récolte sont souvent du ressort de la femme, avec quelquefois l'apport des enfants. Cependant, une femme chef de ménage peut exécuter tous les travaux.

Comme pour le nombre de ménages, l'examen des données de l'IPAPEL (2004-2014) suggère que la superficie allouée aux champs varie de façon significative selon la culture exploitée et selon le territoire (graphique 3.1). La taille moyenne des parcelles par ménage agricole (0,5-1 ha par culture) se situe dans la même fourchette que celle du Katanga. Ces données sont à mettre en perspective avec l'enquête PAM de juin-juillet 2016, dont les enquêteurs lors de leur visite auprès des ménages ruraux ont mesuré les emblavures des champs. Cet « instantané » confirme que c'est bien dans les territoires de Sakania et de Pweto que l'on rencontre les cultures les plus étendues; Kipushi et Mitwaba par contre sont en queue de peloton. Dans ce dernier cas, la rétrogradation par rapport aux résultats de l'IPAPEL pourrait traduire une régression effective des cultures dans ces zones gagnées depuis la fin de l'année 2015 par une nette recrudescence des exactions des milices Mai-Mai et une forte hausse des populations déplacées. Dans les zones périurbaines (axes Kasenga, Kipushi, Kasumbalesa, Kambove, etc.), les cultures paysannes sont contrariées par l'accaparement des terres venu des élites bourgeoises urbaines et de certaines sociétés minières qui diversifient leurs activités.



Graphique 3.2: Rendement moyen (t/ha) des cultures de base en secteur traditionnel (campagnes 2003/2004 à 2013/2014)

Source: IPAPEL (2004-2014). (Patate d. = Patate douce.)

En matière de cultures vivrières, les superficies les plus importantes concernent le maïs et le manioc ; ramenées aux territoires, c'est à Kasenga, Pweto et Sakania que l'on trouverait les superficies les plus étendues par ménages (graphique 3.1).

Les champs en milieu rural sont surtout localisés le long des voies de communication (route, rail, cours d'eau, etc.); en milieu urbain, quand elles n'ont pas disparu, les ceintures vertes qui desservaient jadis les villes de Lubumbashi et Likasi en produits agricoles, et notamment en légumes, s'estompent, victimes de l'urbanisation et de l'exploitation minière. Seuls les endroits déprimés des centres urbains (vallées, bords de rivières) demeurent des lieux propices à l'implantation d'activités maraîchères.

Chaque zone productrice dispose en principe d'un calendrier agricole spécifique, mais en réalité, le caractère aléatoire du secteur traditionnel, associé aux perturbations climatiques enregistrées durant les dernières campagnes, ne permet pas de parler d'un calendrier agricole rigoureusement suivi et respecté par les paysans dans le Haut-Katanga<sup>7</sup>. Cependant, les paysans savent que les opérations de semis ou de plantation des cultures vivrières (le

maïs, le riz, le sorgho, l'éleusine, l'arachide, le haricot, le soja, le voandzou, le manioc, la patate douce, la pomme de terre, etc.), maraîchères (la tomate, l'oignon, l'échalote, l'ail, l'aubergine, le gombo, etc.) et fruitières (les agrumes, l'avocatier, le bananier, le manguier, le goyavier, le cœur de bœuf, etc.) devront coïncider avec le début de la saison des pluies. Seules les cultures maraîchères d'origine tempérée (choux, variétés d'oignons, laitues, etc.) sont souvent pratiquées en saison sèche à proximité des cours d'eau pour faciliter l'arrosage. Tenus souvent autour de la case, les produits de récolte des cultures pérennes et fruitières (agrumes, avocats, bananes, mangues, etc.), la canne à sucre ou encore l'huile de palme servent pour l'autoconsommation ou la vente.

Les cultures vivrières offrent une grande diversité de produits, mais le maïs, le manioc, l'arachide et le haricot sont les principales de la région. On note la production de patate douce dans tous les territoires, à l'exception de celui de Mitwaba, et celles du riz paddy dans les territoires de Kasenga, de Mitwaba et de Pweto. Le sorgho est signalé uniquement dans les territoires de Kipushi et de Sakania, tandis que l'éleusine serait propre à Sakania. Cependant, on observe ces dernières années, une nette tendance à l'abandon de ces cultures traditionnelles que sont le sorgho et l'éleusine, à cause de leurs faibles rendements (inférieurs à 0,5 tonnes à l'ha. Les cultures vivrières sont souvent plantées en association et rarement en monoculture. Les associations de cultures de base et

<sup>7.</sup> Le rapport 2015 du ministère de l'Environnement (Radio Okapi 2015) a classé le sud du Katanga parmi les régions touchées par le changement climatique enregistré dans le monde.

de légumineuses sont non seulement favorables à la diversification des revenus, mais elles contribuent aussi à l'amélioration de la fertilité des sols ainsi qu'à l'équilibre du bilan nutritionnel des ménages du Haut-Katanga généralement déficitaires en protéines animales. En plus de leur fonction de producteurs, les cultivateurs peuvent intervenir dans la consommation, le transport, la transformation ainsi que dans la vente en gros ou en détail des récoltes.

En termes de production, la culture du manioc viendrait en tête, suivie de celle du maïs; les récoltes enregistrées de l'arachide et du haricot seraient quant à elles d'ampleurs similaires. En plus de son rendement élevé (graphique 3.2), la culture du manioc présente moins d'exigences écologiques et techniques que celle du maïs (Raemaekers 2001). C'est ce qui explique en partie son succès relatif.

Les techniques de conservation et de transformation des récoltes dans le Haut-Katanga sont principalement traditionnelles (séchage, cuisson, rouissage, moulage, préparation de boisson, etc.).

La baisse de la fertilité des sols, l'accès difficile aux intrants de bonne qualité, l'absence d'un encadrement adéquat, l'accès limité aux innovations de techniques et semences améliorées, l'enclavement de zones de production, etc. constituent les contraintes majeures en production végétale du secteur traditionnel.

#### 2.1.1. LE MAÏS

Le maïs (*Zea mays* L.) est depuis l'époque coloniale la base du régime alimentaire des populations de l'hinterland minier. Actuellement, sa consommation s'étend progressivement en milieu rural, où le manioc demeure très apprécié.

La céréale est cultivée avant tout pour ses grains. Les épis de maïs se récoltent soit frais, soit secs. Les épis frais sont consommés bouillis ou braisés avec ou sans spathes. Par contre, les épis secs sont séchés et égrainés manuellement, soit grain par grain, soit par frottement de deux épis, soit encore par battage dans les sacs. Le maïs grain ainsi obtenu peut être consommé après grillage, mais il est surtout utilisé soit à la production de la farine, par mouture mécanique (au moulin) ou (plus souvent) manuelle (au mortier, pilon et tamis), soit à la préparation des boissons *munkoyo* (sucrée avant fermentation) ou *lutuku* (très alcoolisée). La farine de maïs, seule ou mélangée à celle du manioc, sert principalement

à la préparation du *fufu*, une pâte consistante qui accompagne la plupart des plats des populations au Katanga (Tollens 2004; Nyembo *et al.* 2013).

La conservation du maïs peut se faire en grains ou en épis avec ou sans spathes. Elle débute par un séchage sur pied au champ, se poursuit à l'air libre au soleil où il est étalé soit sur une bâche, soit à même le sol ou sur le toit de la maison. Le stockage, quant à lui, se réalise souvent dans la maison en dépit de l'encombrement ou des attaques par les charançons et les rongeurs.

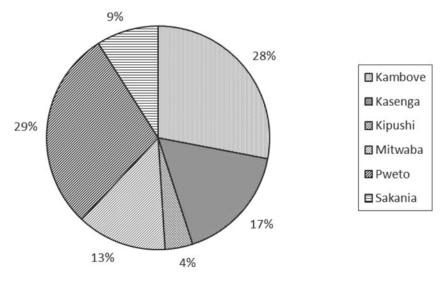
La province du Katanga est historiquement un des trois grands producteurs de maïs du pays. En 2008, les statistiques de la SNSA lui prêtaient environ 500 000 t, soit 22 % de la production nationale ; la récolte du Haut-Katanga (Lubumbashi et Likasi compris) affichait cette année un même pourcentage par rapport à la production de l'ancienne province (Ministère de l'Agriculture... 2011). Au niveau des territoires, Pweto et Kambove affichent les principales productions en secteur traditionnel (graphique 3.3), situation tributaire de la superficie totale emblavée par les ménages (tableau 3.1).

Dans le Haut-Katanga, la plus grande partie des récoltes vient des exploitations traditionnelles de petite taille, centrées sur l'autoconsommation. Ce sont des petits producteurs familiaux, qui bien souvent ne font partie d'aucune structure associative. L'organisation des tâches telle qu'elle se présente en général, affecte à l'homme la préparation du terrain, et à la femme le semis, le sarclage, la récolte et la transformation des épis.

Malgré ses exigences en éléments minéraux et sa sensibilité à la concurrence avec les autres espèces végétales, la culture du maïs est souvent soumise aux systèmes d'association avec l'arachide, le haricot, le manioc, la patate douce ou le voandzou, sur une superficie moyenne de moins d'un hectare. Néanmoins, certains ménages agricoles localisés souvent en milieu périurbain recourent à la monoculture.

En secteur traditionnel, la culture du maïs est moins rentable tant pour les ménages agricoles en milieu rural que pour ceux situés dans les environs des centres urbains. Le producteur est confronté à deux écueils spécifiques : le faible niveau de son pouvoir d'achat et l'éloignement des principales zones d'approvisionnement (Likasi, Lubumbashi), qui compliquent l'accès à des engrais minéraux et aux

Graphique 3.3 : Culture du maïs, contribution moyenne en volume, par territoire (campagnes 2003/2004 à 2013/2014)



Source: IPAPEL (2004-2014)

Tableau 3.1: Culture du maïs, campagnes 2009/2010 à 2013/2014

	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Ménages agricoles	245 196	248 576	306 395	265 279	304 381
Superficie (ha)	134 425	149 622	157 598	144 404	155 238
Productions (t)	108 302	114 477	103 931	94 727	113 957

Source: IPAPEL (2014).

semences améliorées<sup>8</sup>; il se prive dès lors le plus souvent d'engrais et doit composer avec des semences locales dégénérescentes. Les rendements sont par conséquent très faibles, ce qui explique en partie la baisse progressives des superficies emblavées, révélées par les données des enquêtes ainsi que celles des services spécialisés en agriculture. D'autres facteurs d'explication interviennent cependant, comme la faiblesse du prix de vente, le caractère rudimentaire de l'outil de travail (la houe), la pénibilité du travail agricole, mais aussi l'insécurité enregistrée dans certains territoires, notamment dans le triangle Mitwaba-Pweto-Manono (INS 2010; SNSAP 2014).

Le rendement moyen enregistré en secteur traditionnel dans le Haut-Katanga est légèrement inférieur (0,7-0,8 t/ha) à la moyenne nationale (0,8-1 t/ha), une situation imputable à la faible utilisation des intrants agricoles et des variétés améliorées (Babungo, Unilu, Katanga, PANAR, Kasaï, etc.) résistantes aux pestes (virose des bandes ou streak disease, mildiou ou sclerosporiose, cley leaf stop, helminthosporiose, etc.).

Par conséquent, la majorité des ménages agricoles de cette région produisent le maïs principalement pour leur consommation et se replient sur d'autres cultures (manioc, légumes, haricot, etc.).

<sup>8.</sup> En 2015, à Lubumbashi, 1 kg d'engrais coûtait 1 USD ; 1 kg de semences améliorées, 1,5 USD.

#### Témoignage de l'agriculteur Raymond Kyobwa au village Maksemu (60 km sur l'axe Kasenga)

« La culture du maïs est moins encourageante : nous avons appliqué les composés "NPK et Urée" et utilisé les semences de la variété "Babungo" qui coûtent extrêmement cher, mais les récoltes sont toujours insuffisantes. Sur le marché, le prix du maïs grain est trop bas, même si nous les transformons en farine, on ajoute les coûts du moulin et de transport, mais lors de la vente, les gens préfèrent acheter la farine importée de la Zambie pour sa qualité et son prix bas. Mieux vaut produire le maïs juste pour notre propre consommation et non pour la vente : on travaille à perte. »

Certains paysans avertis en milieu périurbain, les « agri-multiplicateurs », cultivent des semences commerciales de maïs en partenariat avec les services spécialisés (SENASEM, INERA, Faculté des Sciences agronomiques de l'Unilu, etc.). Les résultats sont à l'heure actuelle mitigés. En principe, le producteur pourrait obtenir un taux moyen de rentabilité de l'ordre de 50 %. Mais l'obtention de bonnes récoltes n'est pas garantie. Certains sondages réalisés dans les zones périurbaines (Kipushi, Kambove, axe Kasenga) ont renvoyé au contraire des récoltes décevantes (voir encadré). Des marges déficitaires se dégagent après la vente du maïs grain sur le marché tant local qu'urbain. L'analyse de la structure de charges révèle que l'utilisation d'intrants (engrais, herbicides, semences) couvre presque la moitié du prix de revient. Ces coûts excessifs peuvent être liés à de mauvaises pratiques : les engrais sont utilisés de façon abusive ou routinière, et dans l'ignorance de la composition du sol, ou bien le calendrier de semis ou d'application de l'urée n'est pas respecté. L'organisation de la distribution des semences pourrait diminuer les coûts de revient. En 2005, la table ronde sur l'agriculture au Katanga avait reconnu la nécessité de coordonner l'ensemble des activités semencières, mais à ce jour, il n'existe toujours pas de filière structurée pour les paysans (Ministère de l'Agriculture 2005).

En définitive, la progression du maïs est entravée par une série d'obstacles, dont la pauvreté des sols tropicaux, l'outillage rudimentaire, l'incidence des maladies et ravageurs, l'inaccessibilité aux intrants, l'ignorance des techniques culturales, le manque de crédits, la faible superficie emblavée, les conflits fonciers ainsi que la faiblesse des prix de vente, ou encore les sécheresses dues au changement climatique déjà ressenties dans le Sud-Katanga (Nyembo et al. 2013, Journée diplomatique sur le climat à Kinshasa du 23 juin 2015).

#### **2.1.2. LE MANIOC**

Contrairement au maïs qui est une culture annuelle, le manioc (*Manihot esculenta Crantz*) est pour plusieurs ménages agricoles en milieu rural du Haut-Katanga une « culture qui éloigne la faim », car la tubercule offre la garantie d'un cycle cultural d'au moins deux ans, selon le cultivar. Il intègre le régime alimentaire de base de nombreux paysans, en particulier dans la partie nord (Kasenga, Mitwaba, Pweto).

Prisé pour ses racines riches en amidon, le manioc produit aussi des feuilles qui constituent un légume très apprécié par la population. Les racines sont conservées vivantes sur boutures en plein champ par une récolte progressive. Les racines douces se consomment à l'état frais ou après cuisson (à l'eau ou braisées). Par contre, celles récoltées sur des cultivars amers (teneur élevée en acide cyanhydrique) sont soumises à un traitement préalable, le rouissage, avant toute consommation9. Après rouissage, pelage et séchage, les racines fraîches forment des cossettes, réduites en farine à l'aide du mortier et du pilon, parfois d'un moulin mécanique. Cette farine est employée à la préparation de plusieurs recettes, spécialement le fufu, quelquefois également la bouillie pour bébé (pâte très légère) et les boissons (munkoyo, katata, etc.).

Originaire du Brésil, le manioc fut apporté au Congo par les Portugais. Au Katanga, les pères Blancs (1893) auraient introduit et diffusé cette culture dans le territoire de Moba. Les paysans du Haut-Katanga n'échappèrent pas à l'imposition administrative de la culture à partir de 1933, fixant une superficie annuelle de 10 ares par homme adulte.

Son succès dans cette région tient à la combinaison de plusieurs facteurs, dont sa grande faculté d'adaptation à différentes conditions écologiques,

<sup>9.</sup> Le rouissage est une opération qui consiste à plonger dans l'eau (rivière ou bassin) les racines de manioc (épluchées ou non) pendant 3 à 5 jours.

mais surtout à son rendement relativement appréciable sur divers sols.

Dans le Haut-Katanga, les boutures de manioc sont souvent plantées sur buttes en association avec d'autres cultures (maïs, haricots, arachides, voandzou, patate douce, etc.). En principe, l'homme aménage les buttes après un léger sarclage et l'enfouissement de la mauvaise herbe ; la femme quant à elle procède à la plantation des boutures, aux sarclages annuels, à la récolte et à la transformation des racines. Les boutures sont ramassées dans un champ en pleine récolte ou carrément coupées dans un champ en pleine croissance.

Les rendements restent encore faibles dans le Haut-Katanga (8-18 t/ha) par rapport aux estimations (25-80 t/ha) de l'Institut international en Afrique tropicale (IITA), ainsi que de l'Institut

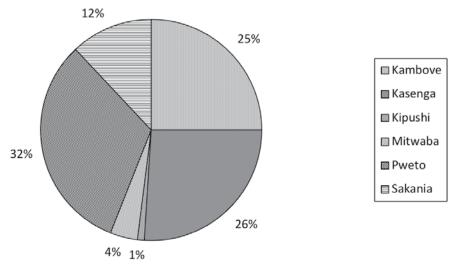
national d'étude et de recherche agronomique en RDC (INERA).

Avec une récolte estimée à près de 2 Mt, le Haut-Katanga (6 territoires et 2 villes) représentait en 2008, 28 % de la production évaluée pour tout le Katanga (INS 2010).

Le manioc se cultive partout dans le Haut-Katanga. Au sein des territoires, les volumes importants de production sont enregistrés à Pweto et Kasenga, suivis de Kambove, Sakania, Mitwaba et Kipushi (graphique 3.4).

Que la superficie totale emblavée ainsi que le total des ménages engagés dans la production du manioc dans ces territoires aient déterminé la production obtenue, surtout dans le territoire de Pweto, est un fait avéré, mais le rendement moyen en manioc de ce territoire (12 t/ha) semble inférieur à ceux

Graphique 3.4: Culture du manioc, contribution moyenne en volume, par territoire (campagnes 2003/2004 à 2013/2014)



Source: IPAPEL (2004 - 2014).

enregistrés à Sakania (16 t/ha), Kambove (14 t/ha) et Kasenga (14 t/ha) (tableau 3.2).

Depuis bientôt deux décennies, la production des racines suit une tendance à la baisse. Celle-ci peut

être imputable aux effets combinés de la dégénérescence du matériel végétal, de la mauvaise gestion des mauvaises herbes, des insectes nuisibles (cochenille, acarien vert, etc.), des maladies (notamment la

Tableau 3.2: Culture du manioc, campagnes 2009/2010 à 2013/2014

	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Ménages agricoles	222 295	221 414	282 440	265 379 (?)	221 414
Superficie (ha)	111 477	112 420	130 420	131 729	112 420
Production (t)	1 505 700	1 662 782	1 773 986	1 758 808	1 662 782

Source: IPAPEL (2014).

bactériose, l'anthracnose et surtout la mosaïque<sup>10</sup>). La mise au point et l'introduction au Katanga par l'INERA et ses partenaires des cultivars résistants (Na Mujinga, Mwad Kasand, Sawa sawa, Disanka, Nvwazi, etc.), a permis de contenir cette maladie et relever les productions en racines de manioc. Mais la lutte contre la mosaïque pour être véritablement efficace devra s'appuyer sur l'encadrement des paysans dans la propagation et la distribution des variétés/cultivars uniquement à haut rendement qui soient non seulement résistantes aux maladies et ravageurs, mais aussi résistantes à la multiplication des périodes de sécheresse induite par les changements climatiques et qui menacent le Haut-Katanga.

#### 2.1.3. LE HARICOT

Les conditions climatiques du Haut-Katanga sont favorables à la culture du haricot (Phaseolus vulgaris L.). Celui-ci constitue l'une des principales légumineuses de la région : il occupe une bonne place dans le régime alimentaire et dans l'amélioration de la fertilité des sols. Le haricot est intégré en appoint dans les préparations culinaires : ses graines fraîches ou sèches sont cuites, assaisonnées et consommées comme légume seul ou en accompagnement du fufu ou du riz. Malgré sa faible teneur absolue en protéines, sa production tend à être encouragée parce qu'elle constitue tout de même une source essentielle de protéines végétales pour des ménages souvent privés de protéines animales faute de pouvoir d'achat suffisant. Les avantages de cette culture sont d'ailleurs multiples. Introduit dans le système traditionnel de rotation, le haricot aurait des effets très bénéfiques sur le maintien de la fertilité des sols : sa commercialisation pourrait en outre diversifier les sources de revenu. Jusqu'à présent néanmoins, son essor est contrarié par plusieurs obstacles, en particulier la dégénérescence des semences, l'absence d'encadrement et le développement de maladies (fonte de semis, etc.). Les projets récents se lancent dans la mise au point de variétés de haricots biologiques fortifiées en vue de suppléer aux carences en oligoéléments, notamment le fer et le zinc.

Le haricot est souvent cultivé en association avec d'autres plantes vivrières (le manioc, la patate douce, le maïs, etc.). On rencontre sa culture dans tous les

10. Cette dernière peut provoquer une baisse des rendements de l'ordre de 70 %.

territoires, mais les niveaux de production sont limités. L'augmentation des récoltes est entravée avant tout par des pratiques culturales traditionnelles, des cultures sans apport de fumure ainsi que l'utilisation de variétés à faible rendement et sensibles aux maladies.

Les données enregistrées en 2008 par l'INS (2010) font du Haut-Katanga (y compris Lubumbashi et Likasi) le premier producteur (45 % de la production totale) de l'ancienne province du Katanga.

La tendance des productions dans les registres agricoles reste constante entre 2004 et 2014. La culture est pratiquée partout, mais dans des proportions inégales : Pweto fournit les meilleures récoltes, suivi de Kipushi, de Kambove, de Mitwaba, de Sakania et de Kasenga (graphique 3.5). Les rendements moyens sont faibles (0,5-1,1 t/ha) même si le territoire de Mitwaba, qui affiche la valeur maximale, se situe dans la fourchette régionale (800-1300 kg/ha) (IPAPEL 2004-2014). L'existence des bas-fonds à Kilwa, Kasulo, Kilongoma, Shula, favorise la production du haricot en saison des pluies et en saison sèche.

Les ménages recourent aux méthodes de conservation traditionnelles qui consistent à égrainer les gousses sèches et les stocker dans des sacs enduits ou non de cendre. Une partie des graines sèches est conservée comme semences.

#### 2.1.4. L'ARACHIDE

L'arachide (Arachis hypogea L.) constitue l'une des principales légumineuses à graines cultivées dans le Haut-Katanga. Comme le haricot, cette légumineuse revêt une importance capitale pour l'amélioration de l'alimentation humaine, mais ne constitue pas la base alimentaire des populations locales. Ses grains sont consommés intacts (frais, secs, cuits ou grillés) ou moulus (sans ou après grillage). La poudre d'arachide sert souvent d'assaisonnement pour les plats (les légumes, le riz, la patate douce, le poisson, la viande, etc.), tandis que les graines constituent une friandise très appréciée par la population. Pour l'arachide de bouche, la légumineuse constitue une source de protéines, de lipides et de glucides : les teneurs associées à chacun de ces nutriments sont respectivement de 22 % à 32 %, 34 % à 54 %, et 12 %.

L'arachide est souvent cultivée en association ou en intercalaire avec d'autres cultures (le manioc, la patate douce, le maïs, etc.). Outre sa contribution à

9% 12%

Compared to the second of the second

Graphique 3.5 : Culture du haricot, contribution moyenne en volume, par territoire (campagnes 2003/2004 à 2013/2014)

Source: IPAPEL (2004-2014).

Tableau 3.3 : Culture du haricot, campagnes 2009/2010 à 2012/2013 (en t)

	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013
Kambove	875	901	4348	3947
Kasenga	67	69	70	71
Kipushi	2364	5481	4902	4902
Mitwaba	2364	2871	2572	2238
Sakania	2170	2628	1846	1467
Pweto	12 507	13 678	9013	5421
TOTAL	20 347	25 628	22 751	18 046

Source: IPAPEL (2014).

la fertilité du sol, les agronomes encouragent cette pratique culturale parce qu'elle réduit le risque de diffusion de certaines maladies et ravageurs.

La culture de l'arachide n'est pas suffisamment développée dans le Haut-Katanga. Cela est dû en partie à la prédominance du maïs et du manioc dans le régime alimentaire. Et pourtant, plantée en association avec ces derniers, l'arachide aurait dû bénéficier de la même attention que ceux-ci. Sa diffusion est également empêchée par la faible disponibilité des semences à haut rendement et résistantes aux maladies, notamment la rosette et la cercosporiose. En outre, étant une friandise très appréciée, les paysans consomment toute la production et négligent de constituer des réserves, alors que cette culture est exigeante en semences (70 kg/ha).

Les récoltes du Haut-Katanga sont faibles. Les données du SNSA indiquent qu'en 2008, la contribution provinciale (villes comprises) atteignait à peine 11 % (16 333 t) de la production totale de l'ex-Katanga. Les variations annuelles des récoltes sont peu significatives au cours des 10 dernières campagnes. En termes de récoltes par territoire, Pweto est le premier producteur, suivi de Kasenga, Mitwaba, Kambove, Sakania et Kipushi (graphique 3.6). D'un territoire à l'autre, les rendements évoluent dans une fourchette étroite (0,5 à 0,8 t/ha) ; les différences tiennent une nouvelle fois davantage de l'étendue variée des superficies emblavées par les ménages.

À l'instar du haricot, les ménages recourent aux techniques de conservation et de transformation traditionnelles, L'arachide est souvent conservée en

Graphique 3.6 : Culture de l'arachide, contribution moyenne en volume, par territoire (campagnes 2003/2004 à 2013/2004)

Source: IPAPEL (2004-2014).

gousses placées dans un récipient hermétiquement fermé pour éviter toute attaque de rongeurs, parfois également en grains secs stockés en sacs, enduits ou non de cendres, à l'abri des enfants. La transformation de la poudre en pâte d'arachide est rare dans la région.

La faible fertilité des sols et la faible utilisation des fumures par les paysans, dues à leur faible revenu, handicapent la production. Un effort quant à l'encadrement et la vulgarisation des techniques culturales et des variétés à haut rendement, résistantes à la rosette et la cercosporiose, pourrait améliorer la situation

Tableau 3.4: Culture de l'arachide, campagnes 2009/2010 à 2013/2014 (en t)

	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Kambove	1970	1357	4245	5421	1246
Kasenga	4483	6440	5833	5833	6320
Kipushi	159	163	166	169	161
Mitwaba	3262	3303	1624	6404	2998
Sakania	1099	2745	1295	1091	2654
Pweto	7433	8112	6731	5575	8009
TOTAL	18 406	22 120	19 894	24 493	21 388

Source: IPAPEL (2014).

#### 2.1.5. LES CULTURES PÉRENNES

À rebours d'autres régions du Katanga, les cultures pérennes n'ont dans le Haut-Katanga pas fait l'objet de plantations organisées. Toutefois, l'on rencontre dans plusieurs agglomérations tant rurales qu'urbaines de nombreux produits d'appoint, tels que les fruits (agrumes, avocats, bananes, goyaves, mangues, ananas), l'huile de palme, la canne à sucre, le café, etc., dont les plantes poussent à l'état spontané dans

la parcelle ou autour de l'habitation. Sont en cause ici, des cultures de cases et de vergers des missions confessionnelles, dont le développement est contrarié d'une part par les feux de brousse et d'autre part par l'absence de pépinières ou de variétés améliorées. À ce stade, la prudence recommande de se méfier des statistiques existantes parce qu'elles n'offrent ni fiabilité ni exactitude.

On note actuellement en zone périurbaine de Lubumbashi l'existence de certaines fermes qui s'intéressent aux cultures pérennes (Ferme Kafubu lodge, Futuka, etc.). À Kashobwe, dans le territoire de Kasenga, les cultures de palmier à huile, les papayers, les agrumes, etc. sont en pleine exploitation sur des superficies importantes.

#### 2.1.6. LES CULTURES MARAÎCHÈRES

Depuis la période coloniale, l'activité maraîchère s'est développée surtout dans l'hinterland minier du Katanga pour approvisionner les centres miniers (Lubumbashi, Likasi et Kolwezi). Dans la région de Lubumbashi, trois centres maraîchers (Kilobelobe, Mukulubwe et Karavia) ont été créés en 1958 ; ils sont à l'abandon depuis 1960 suite aux événements qui ont caractérisé l'indépendance du pays ; à Likasi, le site maraîcher de Lwambo a largement contribué à l'approvisionnement urbain en légumes.

Les cultures maraîchères ont sur les autres cultures l'avantage d'avoir un cycle relativement court. Mais elles doivent surtout leur essor en milieux urbains et périurbains aux opportunités d'emplois et de revenus que leur procurent la demande citadine. Les légumes ont pris en effet une place de choix dans les habitudes alimentaires : proposés à un prix abordable, les produits maraîchers sont consommés parfois seuls, mais souvent à côté d'autres plats carnés (poisson ou viande), ou en accompagnement du fufu. Kitsali Katungo (2013) a calculé que pour chaque dollar investi dans la production maraîchère, le cultivateur obtenait un retour moyen oscillant entre 3,4 USD et 5,4 USD sur les marchés locaux et urbains du Haut-Katanga.

La gamme de cultures maraîchères fréquemment en exploitation consiste en légumes feuilles (amarante, choux de chine, choux pommés, choux fleur, oseille, épinard bette, morelle, feuilles de courge, feuilles de patate douce, *kilanga*, céleri, etc.), fruits (aubergine, gombo, tomate, piment, concombre, poivron, courge, courgette, potiron, etc.), bulbes (oignon, poireau, ciboule, ciboulette, etc.) et racines (carotte, pomme de terre, radis, betterave, etc.), dont certaines sont exotiques (choux de chine, chou pommé, carotte, laitue, etc.)

Les maraîchers exploitent depuis longtemps certaines cultures tout au long de l'année tandis que d'autres, surtout celles d'origine tempérée, le sont périodiquement. En fait, la production maraîchère saisonnière, si elle est moins exigeante en termes de travaux, est moins rentable également, car on la trouve en abondance sur le marché. Pour cette raison, le calendrier cultural publié par la FAO dans son projet « Horticulture urbaine et périurbaine » (HUP) recommande des productions en contre-saison, plus rentables. Cette pratique expose néanmoins les maraîchers à de grands risques, car les exigences en techniques culturales adaptées sont élevées.

Actuellement, on observe un regain d'activité dans plusieurs sites maraîchers en milieu urbain et périurbain du Haut-Katanga (Kilobelobe, Karavia, Sambwa, Luano, Kapolowe, Lwambo, Mokambo, Likasi, etc.). En saison sèche, l'activité maraîchère se pratique dans les sites localisés au bord des cours d'eau en vue d'en faciliter l'arrosage, tandis qu'en saison des pluies, les légumes se cultivent également dans les parcelles résidentielles, dont la superficie totale, selon les estimations, avoisine 100 ha uniquement pour la ville de Lubumbashi (SENAHUP 2008). Cependant, plusieurs sites maraîchers sont menacés de disparition, en raison de l'urbanisation consécutive à l'explosion démographique et à l'attribution des carrés miniers. Vu l'entretien exigeant que nécessitent les cultures maraîchères, les superficies emblavées sont généralement réduites, mais elles oscillent très fortement (de 0,2 à 11 ares en moyenne) selon les espèces cultivées et l'importance que l'exploitant y accorde.

D'une manière générale, les exploitants maraîchers du Haut-Katanga produisent eux-mêmes de la semence pour les cultures adaptées (gombo, oseille, amarante, Morelle, etc.) en laissant quelques pieds monter en graines dans le but d'en récolter la semence. Par contre, pour les espèces exotiques (épinard bette, choux de chine, chou pommé, céleri, etc.), à dégénérescence rapide et incapables de fleurir dans les conditions écologiques locales, ils sont obligés de s'approvisionner en semences auprès des fournisseurs spécialisés dans les centres urbains. Les données fournies par le SENAHUP tendent à indiquer que les femmes utilisent moins que les hommes les semences performantes en cultures maraîchères (sur 38 % des terres pour les premières, contre 83 % pour les seconds) (SENAHUP 2008).

En principe, le maraîcher dispose d'un outillage diversifié : houe, machette, fourche, râteau, binette et arrosoir. Le pulvérisateur et la motopompe sont souvent loués. Vu le coût du kit complet, estimé à environ 230 USD (Kitsali Katungo 2013), plusieurs ménages agricoles, surtout les grands ménages, se contentent souvent d'un matériel moins cher, de mauvaise qualité, et dont la durée de vie est très limitée.

Les principales contraintes qui pèsent sur la production de légumes sont les suivantes :

- l'insécurité foncière consécutive à l'engouement pour les terres, aux contrats mal négociés entre propriétaires et locataires, et à la menace liée aux périmètres miniers;
- la baisse de la fertilité des sols par la surexploitation et les risques de contamination des sols agricoles par la dispersion des polluants générés par l'activité minière dans certaines zones ;
- le manque d'un dispositif d'arrosage pour des superficies importantes ;
- le recours aux matériels aratoires rudimentaires :
- le coût élevé des intrants agricoles ;
- la faible disponibilité des fumures organiques ;
- l'insuffisance sinon l'ignorance des méthodes culturales appropriées.

Les techniques de conservation et de transformation des produits maraîchers sont généralement rudimentaires : les légumes feuilles et racines sont conservés sur plate-bande au jardin jusqu'à leur épuisement, tandis que les légumes, fruits invendus et bulbes sont séchés. Les procédés de transformation sont liés aux habitudes culinaires : certains produits sont séchés, puis moulus avant ou après cuisson ou grillage, en vue d'une brève conservation.

Les maraîchers, dans les centres urbains surtout, interagissent avec une constellation d'acteurs, tant dans la production que dans la commercialisation. Pour les uns, il s'agit de bailleurs de fonds (FAO, PAM, UMCOR, ONG locales, etc.) qui interviennent dans l'identification et l'appui matériel (intrants), de fournisseurs (engrais minéraux, outillages, produits phytosanitaires, etc.), et de services techniques (SENAHUP, AGRIPEL, etc.) encadrant les techniques culturales de production, ou encore parfois d'ouvriers journaliers qui exécutent certaines tâches agricoles (défrichement, sarclage, arrosage, gardiennage, etc.). Pour les autres, il s'agit de commerçants-revendeurs, généralement intégrés dans les circuits commerciaux.

Le prix de vente des produits maraîchers est fixé au terme d'un marchandage entre le producteur (maraîcher) et l'acheteur (grossiste, détaillant ou consommateur). Son niveau est déterminé par un ensemble de facteurs, dont l'état de la demande, la qualité et le coût de production. La marge bénéficiaire est déduite des charges d'approvisionnement en intrants (semences, pesticides, engrais), des travaux (labour, entretien, arrosage), des dépenses de commercialisation (taxe marché, transport, conditionnement) et du revenu après la vente des produits maraîchers. Elle varie en fonction de l'espèce cultivée ainsi que du marché: en effet, certaines cultures sont plus rémunératrices (poivron, épinard bette, céleri, laitue, tomate, aubergine, carotte, chou pommé et gombo) que d'autres (amarante, courge, kilanga, oseille, etc.). En plus, les marchés urbains (Lubumbashi et Likasi) offrent de bons prix par rapport aux marchés ruraux (Sambwa, Lwambo, Mokambo, etc.).

La commercialisation se heurte à plusieurs difficultés spécifiques :

- la désorganisation des circuits ;
- le non-recours aux critères objectifs dans la fixation des prix;
- l'usage d'unités de mesure non standardisées ;
- les techniques de transformation et de conservation rudimentaires.

Certains exploitants sont regroupés en associations et bénéficient d'un encadrement de partenaires tant nationaux qu'internationaux. En 2008, on a enregistré dans la seule zone de Lubumbashi plus de 30 associations maraîchères réunies sous la coordination d'un comité de maraîchers de Lubumbashi (COMALU). Bénéficiant de l'appui de partenaires (SENAHUP, projet HUP FAO), ces associations maraîchères ont produit cette année 10 850 t de légumes sur une superficie totale de 460 ha. Majoritairement constitués de femmes (74 %), leurs membres sont soit propriétaires (65 %) soit locataires (35 %) des terrains qu'ils exploitent.

#### 2.2. LE SECTEUR MODERNE

Contrairement à d'autres régions de la RDC, le secteur moderne du Haut-Katanga concerne principalement la culture du maïs développée en périphérie des centres urbains (Likasi et Lubumbashi), et le long des principales voies de communication.

Tableau 3.5: Principales transactions foncières en cours en 2015, pour des spéculations agricoles

Société/Projet	Spéculation	Superficie (en ha)	Localisation (territoire)	Investisseur(s)
Congo Global Mishi Mining	Riz, maïs, canne à sucre	18 000	Kambove	Chinois
Go Congo	Huile de palme?	4000	Kasenga/Kipushi	Zimbabwéens?
Jambo	nc	20 000	Kasenga/Kipushi	Société Jambo Mart
nc	nc	6000	Mitwaba	Abraham Katumbi
Tulimeni Bonse	Maïs	10 000	Pweto	Congolais/Sud-Africains
Sukari (1)	Canne à sucre	7000		Groupe Forrest International
Terra	Maïs	10 000	Kasenga	Indiens

Sources: service du Cadastre à Kipushi, sauf (1): Groupe Forrest International (2013).

L'idée d'introduire des pratiques modernes de production agricole est ancienne. Elle remonte en fait aux premières tentatives (infructueuses) d'installer un colonat agricole blanc à proximité des centres en gestation au cours des années 1910; plus tard, des fermes prirent pied autour des agglomérations naissantes (années 1920), préfigurant les « ceintures vertes » autour de Likasi ou de Lubumbashi à partir des années 1940. Ces exploitations alimentaient avant l'indépendance la population blanche des villes : on y trouvait principalement des laiteries et des élevages de petit bétail (poulets).

À l'est, sur le Luapula jusqu'à l'embouchure du lac Moero, une pêche de type industriel tenue à l'origine par les immigrés grecs depuis la crise économique des années 1930 a subsisté jusque dans les années 1990. Dans les dernières années du Congo belge, enfin, le CEPSE développa à Mangombo une expérience originale de « reruralisation » à la périphérie des centres par l'installation de villages de néoruraux bénéficiant d'un encadrement technique et d'équipements mécanisés. La concession de Mangombo passa à l'Union minière qui, par la suite, acquit encore d'autres domaines (Kasonga, Kando-Mukabe) ; l'entreprise minière allait y assurer, à partir du milieu des années 1970 et durant vingt ans, le développement des cultures mécanisées à grande échelle.

Actuellement, les ONG, les particuliers, ainsi que les entreprises exploitent le maïs en secteur moderne. On note les petits et grands exploitants suivants, localisés principalement autour des villes de Lubumbashi et de Likasi :

- Fermil, Derka, Colline, Espoir (axe Kipushi);
- Psaromatis, Nazem, Futuka, Aumôniers du travail, Terra, etc. (axe Kasenga);
- Number One, Jacaranda, Naviundu, etc. (axe Kafubu);
- Domaine de Mangombo, Groupe Bazabi, etc. (axe Likasi).

Depuis dix ans, la tendance est à une augmentation de la pression foncière en faveur de complexes agricoles industriels, spécialement aux abords des principaux centres ou le long des grands axes de communication où le loyer des terrains est en hausse. Ces acquisitions sont souvent spéculatives et les terrains ne sont pas toujours mis en valeur, mais quelques investisseurs industriels sont apparus récemment, porteurs d'un véritable projet agricole (Mpundu & Léonard 2016).

Sous Moïse Katumbi, l'ancien exécutif provincial avait fondé sa politique agricole sur cette catégorie d'entrepreneurs : à eux de créer l'effet de « levier » économique sensé ouvrir aux petits paysans les mannes de la croissance (Mpundu & Léonard 2016 : 175).

## 2.3. LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES DANS LES GRANDS CENTRES

Le Haut-Katanga s'intègre dans un vaste bassin commercial dont le centre de gravité s'étend le long de l'arc cuprifère et parcourt la frontière zambienne pour se prolonger jusqu'à Kolwezi. Celui-ci est équipé d'infrastructures de transport dans un meilleur état relatif qu'ailleurs dans l'ex-province. Les principaux centres de consommation que sont les villes minières s'y concentrent. Les flux commerciaux avec le nord et le centre étaient jusqu'à récemment très limités. Depuis la complétion des travaux routiers sur la RN5 (qui relie Lubumbashi à Kalemie), les abords du lac Moero et la région de Pweto disposent à nouveau d'une connexion directe; la zone centrale de Manono à Mitwaba, où ont longtemps sévi les milices Mai-Mai, demeure actuellement isolée des circuits régionaux.

Les produits vivriers suivent une chaîne commerciale relativement courte dans laquelle interviennent un petit nombre d'opérateurs. Les transactions se réalisent directement entre producteur et consommateurs ou par l'intermédiaire de négociants (détaillants ou grossistes). La vente s'opère au détail ou en gros, soit en site de production (champs, bord de lac, etc.), soit au marché (rural ou urbain). Hormis les ventes par botte, par sac ou par planche, caractéristiques des produits maraîchers et des tubercules au champ, plusieurs unités de mesure non standards sont couramment employées pour la vente : tas, planche, sac, bassin, verre, seau (« sipa », « quaker » ou « meka »), etc. L'évacuation vers les centres se fait par camion ou vélo, ou encore à pied ; le manioc est également transporté par train lorsqu'il provient des zones productrices du nord-ouest et de l'ouest (Bukama, Sandoa, etc.) (Fews Net 2015: 66).

Les prix aux producteurs varient essentiellement en fonction de la période et du pouvoir d'achat des acteurs sur le marché. Les niveaux les plus hauts s'observent au début de la campagne agricole (saison des pluies), tandis qu'ils baissent souvent de façon significative à la période des récoltes (saison sèche); d'autre part, la détermination du pouvoir d'achat renvoie notamment à l'évolution du taux de change et au prix des autres produits de base. Les conditions difficiles de transport à l'intérieur des terres incitent la demande des centres à se reporter sur les produits d'importation; les produits locaux s'écoulent alors à des prix non rémunérateurs. Les prix payés aux

producteurs par les négociants étant généralement bas, certains paysans préfèrent commercialiser euxmêmes leurs récoltes dans les centres pour dégager une marge supérieure, mais également pour se procurer des biens manufacturés (savon, sel, sucre, fournitures scolaires, etc.) ou des compléments alimentaires (viande, poisson, huiles végétales, etc.).

Principal aliment consommé en ville, le maïs est essentiellement commercialisé sous forme de grains et de farine, ou transformé en boisson. Le plus souvent, les producteurs de l'hinterland minier réservent une partie de la récolte conservée à la préparation de boisson, aux semences et à la consommation, et l'autre à la vente (80 % environ de la récolte) en vue d'acheter la farine de meilleure qualité11. Le maïs marchand est généralement vendu à des grossistes, puis aux détaillants qui le font moudre, le plus souvent dans des petits moulins domestiques, beaucoup plus rarement dans des minoteries industrielles. Au contraire, le maïs importé transite majoritairement par ces minoteries industrielles, laissant un pourcentage marginal aux unités domestiques ou à l'élevage (Fews Net 2015 : 70). La vente du maïs se fait au comptant soit par pièce (épis frais en spathe), soit en tas (épis frais), à l'aide des unités de mesure telles que le « sipa » (500 g), le « quaker » (750 g), le « meka » (2,5 kg) ou les sacs (25 kg) (grains ou farine). 70 % environ du maïs serait consommé en farine, complète ou de qualité breakfast (sans fibres); cette dernière forme est particulièrement prisée par les citadins (USAID 2015 : 98-101). La farine, seule ou mélangée à celle du manioc, intègre la préparation du bukari, le plat de référence des populations urbaines et de l'hinterland. Même si le producteur de maïs peut jouer lui-même tous les rôles (production, transformation et vente), la possibilité de l'intervention de certains acteurs (grossistes, détaillants, transporteurs et transformateurs) dans la chaîne de commercialisation reste évidente.

Le manioc, quant à lui, s'écoule sur les marchés locaux sous forme de racines (fraîches ou sèches), en cossettes (cuites ou non), en farine ou en boisson

<sup>11.</sup> Celle-ci provient essentiellement de l'Afrique australe (Zambie, Afrique du Sud), mais depuis avril 2015, la société African Milling Company Congo (AMCC), implantée à Kinsevere, met sur le marché une farine de qualité équivalente.

(fermentée ou non). En ville toutefois, il reste principalement commercialisé à l'état sec, sous forme de cossettes, par « *meka* » ou par bassin.

Le haricot se présente sous forme fraîche (en gousse ou égrainé) ou sous forme sèche (graines cuites et assaisonnées ou non). Les grains de haricot sont vendus en verre ou en seau, souvent sur le marché, parfois sur le pas de la porte et non au champ.

L'arachide se trouve en gousses (fraîches, sèches ou cuites) et en grains (frais, secs ou grillés), ou en poudre. Les unités de mesure sont similaires à celles du haricot. Comme celle du haricot, la culture de l'arachide n'est pas destinée à l'autoconsommation : c'est une culture commerciale, visant principalement les marchés urbains.

Les légumes, enfin, se vendent au jardin, au détail ou par plates-bandes, et atteignent le consommateur directement ou par l'entremise des grossistes et, éventuellement, des détaillants. Sur le marché, ils sont souvent vendus au détail, avec comme unités de mesure, la botte (légumes feuilles), le tas, le seau, le panier ou le bassin, pour les légumes fruits, bulbes et racines.

Dans une région où deux tiers environ de la population résident en milieu urbain (par ordre d'importance : Lubumbashi, Likasi, Kipushi et Kambove)12, l'alimentation des centres constitue un défi inédit ailleurs en RDC, hormis à Kinshasa. L'apport, médiocre des campagnes en raison des faibles rendements, crée un écart important entre les vivres disponibles et la demande. Dans l'hypothèse théorique d'un régime alimentaire exclusivement composé de maïs, les besoins annuels par consommateur katangais seraient de 110 kg (Nyembo et al. 2013). Or, selon la comptabilité des services agricoles, la production moyenne par ménage au cours des campagnes 2009/2010 à 2013/2014 aurait été de 391 kg, soit à peine 56 kg par personne pour une famille de sept individus. La demande excède donc les capacités de l'offre locale dans des proportions inquiétantes. L'ampleur du déficit dans le Haut-Katanga est toutefois difficile à établir; selon les pouvoirs publics, il atteignait à l'échelle du Katanga

environ 1,7 Mt à l'issue de la campagne 2012/2013<sup>13</sup>. L'importation massive en provenance des pays de l'Afrique australe, et de la Zambie plus spécifiquement<sup>14</sup>, compense le déséquilibre : les marchés zambiens sont les premières sources d'approvisionnement de villes comme Lubumbashi ou même Mbujimayi (Mpundu & Léonard 2016 : 162). Pweto au nord et, surtout, Kasumbalesa au sud constituent dans le Haut-Katanga des points d'entrée stratégiques pour les produits alimentaires : le maïs est le principal produit d'importation, quoiqu'on trouve également en quantités importantes du haricot, de l'huile alimentaire (huile de palme), ou du riz asiatique (Vietnam, Pakistan, Thaïlande)<sup>15</sup> (Fews Net 2015 : 69-77).

#### 3. L'ÉLEVAGE

Le Haut-Katanga offre d'énormes potentialités pour la domestication des espèces animales et halieutiques. Les conditions d'élevage sont favorables au gros bétail (bovin) en ranching sur les plateaux, mais aussi au petit bétail et à la basse-cour. La province produit ainsi du lait, de la viande, du cuir, des peaux, de la fumure organique, etc. La région se prête également à l'aquaculture : elle offre certaines infrastructures aquacoles, une densité hydrographique élevée et des ressources halieutiques riches et diversifiées. Si le secteur moderne s'intéresse

<sup>12.</sup> Sont concernés, les centres (semi-)urbains suivants : Lubumbashi, Likasi, Kipushi, Kambove, Kasenga, Kasumbalesa, Lwambo, Mitwaba, Mokambo, Pweto et Sakania (de Saint Moulin 2010 : 147; 2011 : 22-23).

<sup>13.</sup> Communication personnelle du chef de cabinet du ministre provincial de l'Agriculture (septembre 2015).

<sup>14.</sup> Selon une étude récente, mais antérieure à l'entrée en production de la minoterie AMCC, la part des importations zambiennes dans le maïs commercialisé à Lubumbashi oscillerait entre 80 % et 90 % (Fews Net 2015 : 69).

<sup>15.</sup> La majorité du trafic suit cependant les canaux de la contrebande, ce qui ouvre la porte aux spéculations quant au niveau réel des échanges. Ainsi, d'après Mwale (2008 : 112), Lubumbashi importait avant 2007 jusqu'à 70 % à 75 % de sa consommation en maïs, principalement de la farine de qualité « breakfast » dont près de 65 000 t étaient annuellement acheminées de Zambie; d'après le réseau Fews Net, entre 2005-2006 et 2013-2014, le trafic illicite aurait « probablement » absorbé un peu plus de 30 000 t (Cross Border Food Trade Monitoring 2012; 2015); d'autres sources, enfin, font état jusqu'en 2012 au moins, d'un volume agrégé d'environ 100 000 t (Keyser 2014 : 168). Plus récemment, l'enquête Fews Net (2015 : 64) estimait que la contrebande pourrait représenter jusqu'à 90 % du trafic transfrontalier alimentaire.

principalement à l'élevage du bovin, le secteur traditionnel, qui domine dans la région, s'adonne essentiellement à l'élevage du petit bétail (chèvre, mouton, etc.), de la volaille (poules, canards, etc.) et du poisson en pisciculture (tilapia et poisson-chat). La viande et le poisson constituent les sources essentielles de protéines animales et sont consommés en accompagnement du *fufu*.

En secteur traditionnel, l'élevage est familial et consiste principalement en petit bétail et en volaille. Le petit bétail se décline en quatre catégories principales : caprins, ovins, porcins, volailles, auxquelles s'ajoute la pisciculture. En milieu rural, il est essentiellement un moyen de subsistance ; occasionnellement, il peut être pratiqué à des fins commerciales ou servir d'épargne ou comme moyen de règlement de frais sociaux (paiement de la dot, réception des hôtes de marque, etc.).

Seule une minorité d'éleveurs disposent d'installations appropriées pour abriter les animaux (chèvres, porcs et moutons). Les volailles (poules et canards) et les petits ruminants (cobayes, lapins, etc.) sont souvent casés dans un coin de la cuisine ou d'autres espaces marginaux. Les animaux sont généralement laissés en divagation, sans soins de santé et sans compléments alimentaires. Cet usage suscite des conflits récurrents, car les animaux occasionnent des dégâts aux champs ou dans les villages, où ils s'attaquent aux produits de récolte exposés (cossettes de manioc, grains de céréales, farines, légumes, etc.). En vue d'éviter ces dégâts, certains éleveurs attachent les petits ruminants par des cordes à des piquets sur les terrains vagues ou les herbages voisins du village. Dans ce cas, les animaux bénéficient d'une alimentation complémentaire composée de sous-produits (déchets ménagers et de transformation, épluchures, etc.). Par ailleurs, l'élevage en divagation ne permet pas la récupération des déjections animales, qui pourraient intervenir dans la fertilisation des cultures et des étangs piscicoles. Pourtant, plusieurs études ont souligné les effets positifs des déchets organiques sur le rendement des cultures dans les conditions écologiques du Haut-Katanga (Mpundu et al. 2014; Nyembo et al. 2013).

Selon les données du SNSA, l'élevage des caprins est dans le Haut-Katanga davantage prisé que celui des ovins : les effectifs par exploitation varieraient entre 1 à 10 têtes pour les chèvres, contre 1 à 5 têtes pour les moutons. Certains ménages s'adonnent à l'élevage de porcs (2 à 11 têtes) destinés surtout à la

vente, tandis que l'élevage de lapins (2 à 7 têtes) est pratiqué surtout pour l'alimentation.

L'aviculture également est localement très répandue, comparativement au petit bétail et à la pisciculture. Les poules et les canards constituent les espèces les plus domestiquées (présentes dans plus de 70 % des élevages), devant d'autres espèces comme les pigeons, les pintades, les dindes, les cailles, etc. Les cheptels comptent 5 à 16 poules ou canes destinées principalement à l'alimentation familiale, et parfois à la vente. On note une mortalité animale non négligeable dans cette région, suite à l'apparition de nombreuses pathologies, notamment la peste porcine, l'ascaridiose, la verminose, la dermatose, la diphtérie aviaire, la gale, la coccidiose, etc.

Hormis le manque d'encadrement et l'existence de conflits générés par la divagation des animaux, l'élevage en secteur traditionnel est confronté à plusieurs problèmes, à savoir : l'accès limité aux produits et matériels vétérinaires (vaccins, par exemple), le manque d'aliments pour bétail (les pâturages étant fréquemment soumis aux feux de brousse incontrôlés), l'insécurité et les vols accrus, la relégation au second plan de l'élevage malgré le déficit criant et chronique en protéine animale et la faible consommation de viande, etc.

La pisciculture, quant à elle, malgré des perspectives intéressantes, n'est pas très développée. La majeure partie des sites recensés se situent à Lubumbashi, Likasi et Kipopo, mais on trouve des plans d'eau dans tous les territoires, spécialement à Kipushi, Kasenga et Sakania. Actuellement, la plupart des étangs (plus de 70 %) sont à l'abandon ou vieillissants. La pisciculture s'intéresse principalement aux tilapias, notamment Tilapia rendalli et Oreochromis macrochir en étangs; Oreochromis niloticus et Oreochromis andersonii en petites retenues d'eau, et du poisson-chat (Clarias gariepinus). Essentiellement pratiquée comme source de subsistance en milieu rural, l'aquaculture tend à se professionnaliser et à devenir une activité commerciale en milieu périurbain, où se tiennent autour de Lubumbashi et Likasi (Kipopo, Kisanga, Naviundu, etc.) des ventes occasionnelles de poissons.

L'aménagement des étangs non conformes aux normes techniques, l'ignorance de la gestion et des pratiques piscicoles, l'absence d'une structure d'encadrement technique, les difficultés d'approvisionnement en alevins, le manque de financement



Une vue du ranch Grelka, dans le Haut-Lomami. (Photo © Groupe Forrest, 2010.)

et d'encadrement sont les principales entraves à cette activité.

En secteur moderne, l'exploitation animale concerne essentiellement l'élevage des bovins destinés aux productions carnée et laitière ; on note également dans quelques fermes périurbaines (Ferme Kounipini, Number One, etc.) des productions modernes de porcins (races Large white, Duroc, Pétrain, etc.), de caprins et d'ovins (race Mérinos). L'élevage laitier, autrefois très développé, est en difficulté, mais il subsiste malgré tout quelques îlots d'exploitation autour de Lubumbashi (Fermil, Naviundu, etc.). À l'inverse, l'élevage en stabulation des poulets de chair et des pondeuses a connu ces dernières années un certain regain, tant à Lubumbashi qu'à Likasi (ferme présidentielle de Kisanga, ferme Waka), même si plusieurs infrastructures (fermes, incubateurs, etc.) installées par l'État pour la production des poussins restent abandonnées, malgré les tentatives privées de relance.

Les grandes fermes bovines appartiennent souvent à des entreprises pastorales privées et coopératives, ou des stations de l'État; on trouve également des projets de développement, quelques particuliers et les missions religieuses. Le bétail est élevé en ranching sur de grandes superficies. Les races exploitées sont exotiques (Afrikander, Limousine, Brune des Alpes, Pie noire, Zébu, Friesland, etc.) et

sont importées des pays de l'Afrique australe. Dans les années 1920, le Comité Spécial du Katanga (CSK) et quelques grandes entreprises coloniales firent du Katanga une région d'élevages bovins. Sur les plateaux des Marungu (région de Moba-Pweto), des Kundelungu (Mitwaba), sur celui des Biano (Likasi), ou encore dans le Haut-Lomami (Kaniama-Kasese, Kamina), les ranchs disposaient de vastes espaces pour faire paître des cheptels qui comptaient jusqu'à 30 000 têtes de bétail. La guerre de 1998 a décimé les cheptels à l'Est, et aujourd'hui seul subsiste encore comme grand exploitant, la société Elgyma à Pepa (Tanganyika). À Mitwaba, le ranch éponyme ne fonctionne plus16; celui des Kundelungu fut repris en 2007 par le groupe « Ferme Espoir », propriétaire de plusieurs actifs agricoles dans le Haut-Katanga; on citera également la ferme du groupe Bazano à proximité de Likasi. Les principales sociétés opèrent actuellement en dehors du Haut-Katanga : il s'agit des Grands Élevages de Katongola (Grelka, Groupe Forrest) qui en 2015 possédait près de 35 000 têtes réparties sur deux ranchs (Katongola, 300 000 ha; Biano, 100 000 ha), et de la Pastorale du

<sup>16.</sup> Le ranch de Mitwaba a été fondé en 1958 à l'initiative de la compagnie Syndicat d'élevage des Kibara ; il est passé dans le portefeuille de l'État en 1971 ; par la suite, l'Office national de développement de l'élevage (ONDE, actuel SNDE) en a assuré l'exploitation.

Haut-Lomami (18 000 têtes et 212 000 ha à proximité de Kamina) (Le Bec 2015).

Les principaux marchés demeurent aujourd'hui les villes du bassin minier. En raison des mauvaises conditions de transport, le transfert du bétail s'opère essentiellement à pied, soit selon l'ancienne formule du « trek », un périple qui peut prendre près d'un mois pour relier Lubumbashi. À Katongola (Grelka), le bétail est acheminé six fois par an vers le ranch des Biano, d'où une partie du cheptel rejoint le terminus de la route bitumée sur la RN1. La réception par les acheteurs s'opère là et le reste du voyage se fait par camion. Les bêtes sont abattues dans les offices publics, présents dans toutes les villes<sup>17</sup>. En bout de chaîne, on retrouve les boucheries (Baraka, Number One, etc.), les supermarchés locaux (Hyper Psaro, Jambo Mart, Megastore) ou également les petits commerçants (Devey Malu Malu 2012; Le Bec 2015).

Depuis 2007, le gouvernement provincial a soutenu plusieurs initiatives pour relancer l'élevage bovin, en mettant notamment à disposition des fermiers une aide financière de 5000 à 15 000 USD et la fourniture d'intrants (vaccins), ou encore en initiant un programme d'appui aux inspections sanitaires. Et l'on observe un certain redéploiement des fermes d'élevage modernes dans l'arrière-pays des centres.

#### 4. LA PÊCHE

À l'échelle du pays, les produits halieutiques assureraient 25 % à 50 % des besoins en protéines, selon la FAO. Les communautés de pêche jouent donc un rôle considérable dans la sécurité alimentaire des populations ; les conditions de vie y sont néanmoins globalement plus précaires qu'ailleurs, et les niveaux de revenu plus faibles (FAO 2009b).

Dans le Haut-Katanga, le réseau hydrographique très dense se prête en plusieurs endroits à la pêche. Les pêcheries les plus importantes se situent sur les lac Moero et Tshangalele (Mwadingusha), ainsi que le long du Luapula. Les unités industrielles qui s'étaient développées à partir des années 1930 sur ces trois plans d'eau, ont aujourd'hui pratiquement disparu, emportées par la zaïrianisation et la surpêche. On estime qu'à la fin des années 2000, 80 % des

prises provenaient de la pêche artisanale (Kalunga Mawazo *et al.* 2009 : 27).

Situé non loin du village Kapolowe entre Lubumbashi et Likasi, le lac de retenue Tshangalele reçoit la rivière Lufira et couvre une superficie de 410 km². La pêche pratiquée dans ce lac est essentiellement artisanale et repose principalement sur la capture du *Tilapia macrochir* « Kapolowe » commercialisé dans l'hinterland minier du Katanga.

Le lac Moero quant à lui s'étend entre la RDC et la Zambie sur environ 5000 km², dont 40 % environ sont des eaux territoriales de la RDC¹8. Cette plaine, qui passe par Kilwa et Lwanza et s'étend jusqu'à Pweto, constitue la base d'une pêcherie impliquant plusieurs espèces, types d'engins et opérateurs locaux. Les espèces dominantes appartiennent aux genres Serranochromis « Makobo », Tylochromis « Tembwa », Clarias « Milonge, Kabambale, etc. », Synodontis « Bongue », Mormyrops « Mulobe » Hyppopotamyrus « Mbubu », Tilapia « Pale, Tukenge », etc. La pêche du chisense (fretin) (poisson pélagique du genre Pellanovila) a connu un essor rapide depuis le début des années 1980 ; elle se pratique à la lumière.

Au sud, le bassin fluvial du Luapula a généré la formation de lacs résiduels fertiles : 152 km de voie s'étendent de Kasenga jusqu'à l'embouchure du Luapula, ponctués de villages et de camps de pêche, dont les principaux sont situés autour de la cité de Kashobwe (à 92 km en aval de Kasenga), de Kasato (124 km), de Puiti (134 km) et de l'île de Nkole (152 km) (Kalunga Mawazo *et al.* 2009 : 4-6). Le Luapula se joint au lac Moero à partir de l'île de Nkole.

Les statistiques retraçant les points de débarquement, le nombre de pêcheurs, les embarcations et les productions halieutiques sont peu fiables. Mais l'importance du complexe Luapula-Moero dans la filière halieutique demeure jusqu'à ce jour sans pareille dans l'hinterland minier : les rapports annuels du ministère de l'Agriculture et de la Pêche dans les années 2000 estimaient que 80 % du poisson consommé à Lubumbashi provenait de la zone

<sup>17.</sup> Seul le groupe Number One dispose de ses propres installations.

<sup>18.</sup> Notons que la démarcation de la frontière entre la Zambie et la RDC reste imprécise à ce jour (voir tome 1). Depuis juillet 1998, la cité de Pweto bénéficie d'une ouverture de 200 km² sur le lac essentielle à sa population, qui tire une grande partie de sa subsistance de la pêche lacustre.



Pêcheurs à proximité des chutes de Kiubo. (Photo et © M. Hasson, 2015.)

Kasenga-Luapula-Moero ; l'enquête sociologique de World Fish Center a porté cette proportion à 95 % (Kalunga Mawazo *et al.* 2009 : 21); les marchés du Kasaï s'y alimentent également. Sur le lac Moero, les prises annuelles des deux côtés de la frontière, atteignent, selon les estimations, environ 22 000 t ; elles concernent essentiellement le *chisense* commercial (67 % des volumes), le tilapia et le poisson-tigre (Kirema-Mukasa : 13-14) ; selon la FAO, la production congolaise s'élevait jusque dans les années 2000 à environ 13 000 t (FAO 2009a).

La demande urbaine autant que la raréfaction d'autres ressources naturelles, liée par exemple à la disparition du couvert végétal, ont attiré de nouveaux acteurs vers la pratique de la pêche. Dans les camps de pêcheurs, les enquêtes menées dans les principaux sites (Kashobwe, Pwiti, Kasato, Nkole) indiquent que 85 % des pêcheurs proviennent de régions très éloignées, telles que Manono (700 km de Kasenga) ou Bukama (650 km), beaucoup étant d'origine luba. Gordon, sans toutefois étayer la façon dont il procède, estime à 5000 environ, la population congolaise qui, dans les années 1990, possédait un

engin de pêche dans la vallée du Luapula-Moero<sup>19</sup>; par extrapolation, et usant du même facteur multiplicateur employé par l'auteur (3,33), la pêche (équipages et négociants compris) devait impliquer à cette époque près de 17 000 personnes sur le versant congolais (2005 : 500). La grande majorité de ces pêcheurs laissent leur famille dans leur lieu d'origine pour s'installer dans les camps durant la saison de la pêche (Kalunga Mawazo et al. 2009 : 26). Depuis quelques années, on note toutefois une tendance à la sédentarisation de ces travailleurs saisonniers, plusieurs camps se transformant en villages permanents (entretien avec M. Numbi Senga, CAID, 01/07/2016). Les engins de pêche (bateaux ou pirogues) sont équipés de filets maillants, de sennes de plage, de nasses et de lignes. Les pêcheurs ont recours à des techniques non conventionnelles, sinon prohibées, aux effets quelquefois dévastateurs à long terme sur le renouvellement des stocks : l'emploi de sennes

<sup>19.</sup> Entendu comme l'espace délimité d'ouest en est par les contreforts rocheux des Kundelungu (côté congolais) et des Muchinga (côté zambien), et du nord au sud par Pweto et Kasenga.

### L'industrie de la pêche dans le complexe du Luapula-Moero : changements et continuités des années 1920 aux années 1990<sup>a</sup>

Espace industrieux ancien, le complexe du Luapula-Moero a abrité à partir des années 1920 une industrie halieutique particulièrement dynamique, stimulée par la demande des centres miniers. Celle-ci a traversé jusqu'à ce jour trois phases importantes.

La première phase, qui s'étend jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, est caractérisée par une pêche faiblement capitalisée, dont l'extension de la base productive reposait essentiellement sur le recours à une main-d'œuvre abondante : les commerçants, surtout européens, négociaient préférentiellement avec les pêcheurs africains, locaux ou venus des plateaux et installés dans des camps de pêche le long du Luapula.

La seconde phase démarre durant la Seconde Guerre mondiale et s'étend jusqu'au début des années 1970. Dans le cadre de l'effort de guerre imposé à la Colonie, et notamment dans la production minière, le poisson du Luapula-Moero devint une ressource stratégique pour l'alimentation à bas coût des ouvriers. L'Administration coloniale entreprit d'encourager l'installation de pêcheurs européens, essentiellement hellènes (Rhodes), qui bénéficièrent notamment des services de la *mission piscicole* et du *fonds piscicole*, deux institutions facilitant l'accès aux financements. Bientôt, suite à la pose par les pêcheurs grecs de filets à l'entrée du lac Moero bloquant sa remontée, le *mpumbu* (ou « saumon du Luapula », *Labeo altivelis*), la principale espèce commerciale, disparut des plaines inondables du Luapula, où il était jusqu'alors exploité par les pêcheurs africains ; confinés au lac, dans un espace ouvert et sans restriction de pêche, les poissons firent l'objet d'une exploitation intensive par les Grecs disposant d'équipements modernes (bateaux motorisés, filets maillants en nylon, etc.). Plus tard, la « dorade verte » (*Oreochromis mweruensis*) connut un sort similaire sur les rives du lac Moero. À partir des années 1960, la raréfaction des stocks poussa les unités de pêche à s'aventurer de plus en plus loin pour maintenir les volumes de capture, mais déjà les investissements diminuaient.

La décapitalisation du secteur fut véritablement consommée au début des années 1970, en raison de la brusque modification des paramètres économiques. La confiscation des actifs étrangers par la zaïrianisation et la chute des cours du cuivre ont entraîné l'abandon quasi complet des pêcheries industrielles; en 1979, les usines de glace avaient disparu des deux côtés de la vallée, et le commerce se tourna à nouveau vers le négoce du poisson séché. Du côté congolais, quelques enseignes reprirent, suite à la rétrocession de 1976, dont Katebe Katoto, basé à Mulonde, qui opéra jusque dans les années 1990 grâce aux contrats passés avec la Gécamines. Cette troisième phase correspond à un retour en force de la pêche artisanale, qui s'est rabattue sur les espèces de plus petit format. Dans le même temps, une nouvelle espèce commerciale s'imposa, le *chisense*, qui connut rapidement un succès considérable. Certains pêcheurs entreprenants importèrent du lac Tanganyika de nouvelles techniques de capture (pêche à la lanterne la nuit) qui provoquèrent l'émergence d'une véritable pêche commerciale du *chisense*, cohabitant dès lors avec la pratique plus ancienne de la pêche au filet.

a. Cet encadré est extrait de Gordon 2005 : 502-506.

et de (longs) filets (*kibata*) à petites mailles et l'usage du *buba* (extrait de *tephrosia vogelii*, un végétal ichtyotoxique) sont de ceux-là (Éluard *et al.* 1982). Certains exploitants (Muntraka, Maolo, Katobaula, Blandine, etc.) pratiquent le *leleke*<sup>20</sup>, un système qui consiste à vivre pendant plusieurs semaines sur le lac en vue d'atteindre la production recommandée par le patron.

Pour leur consommation, les poissons sont cuits ou braisés (*kiloli*), à l'état frais ou après séchage ou fumage en accompagnement du *fufu*. Les techniques de conservation se limitent au séchage après salage

ou non, ainsi qu'au fumage (pour la pêche artisanale) et à la congélation (pour les commerçants de Kapolowe, ou en exploitation semi-industrielle). En pleine saison<sup>21</sup>, les poissons et les fretins sont commercialisés sous la forme séchée au soleil ou salée séchée (*bitoyo*) et fumée, sauf pour les marchés limitrophes où l'on trouve le produit à l'état frais.

Les prises du complexe Luapula-Moero sont acheminées en grande partie par bateaux (*Palestina*, *Safina*, *Nectaria*, *Jordani*, *Ebenezer*, *Kalu*, *Apolo*, etc.).

<sup>20. «</sup> Leleke » serait une déformation du français « relégué ».

<sup>21.</sup> Le calendrier de pêche prévoit une période de fermeture des activités de pêche dans la région du 1<sup>er</sup> décembre au 28 février de chaque année.

Ceux-ci remontent le Luapula jusqu'à Kasenga d'où les camions transportent les poissons vers les dépôts de vente situés au marché Njanja à Lubumbashi, la plus importante place de vente de poisson du Katanga. Les coûts de transport occasionnés par l'état dégradé de la RN5 vers Lubumbashi ont longtemps constitué un obstacle à l'évacuation des poissons par voie de terre ; les travaux de réhabilitation entrepris récemment dans le cadre du projet Pro-Routes ont de nouveau libéré cet axe. Les négociants de Kapolowe, sur le lac Tshangalele, empruntent quant à eux aisément la RN1 pour acheminer leurs produits halieutiques souvent à l'état frais vers les villes (Lubumbashi ou Likasi).

À Lubumbashi, le marché de Njanja doit son nom au quartier éponyme autrefois habité par les pêcheurs grecs qui y avaient également établi des dépôts et des chambres froides. Actuellement, la place compte une soixantaine de dépôts (Moero, Mandevu, Palestina, Safina, etc.) détenus par des opérateurs privés, qui louent l'espace aux vendeurs, grossistes ou détaillants. La zone de chalandage du marché Njanja couvre toutefois l'ensemble du bassin minier: les poissonniers des villes voisines de Likasi, Kolwezi, Kipushi, Kasumbalesa, etc. viennent également s'y fournir. À la fin des années 2000, le volume annuel des ventes y atteignait, selon les estimations, 80 t à 100 t. Les gros poissons frais de même que les poissons fumés viennent intégralement du bassin du Luapula-Moero; Kasenga fournit encore 80 % du fretin et 60 % du poisson salé. On retrouve également les produits du bassin dans d'autres marchés lushois, qui s'approvisionnent majoritairement à Njanja : le marché central de la commune de Kenya (40-60 t/mois, dont 80 % à partir du marché de Njanja); le marché Mzee Laurent-Désiré Kabila (centre-ville; 10-15 t/mois); le marché de la commune Kamalondo (1-2 t/mois); le marché central de la commune Katuba (5-6 t/mois) et le marché de la commune Ruashi (500 kg à 1 t/mois). Globalement, plus de 80 % des poissons vendus à Lubumbashi proviendraient du Luapula-Moero (Kalunga Mawazo et al. 2009: 4, 13-19, 21-22). Les ventes de poissons « colis » s'opèrent par lots de 6 à 60 unités, en fonction de l'espèce et de la grosseur, tandis que les fretins sont vendus au moyen des mesures locales : le « sipa », le « meka » ou le « bassin ». Le prix fluctue en fonction de la période et de la demande.

La vente sur les marchés est une activité essentiellement dévolue aux femmes, pour des raisons fiscales autant que culturelles et lucratives (Kalunga Mawazo et al. 2009 : 22), émargeant en majorité aux communautés luba du Kasaï et luba du Katanga; qu'elles soient grossistes ou détaillantes, beaucoup d'entre elles se fournissent directement sur les sitesmêmes de pêche (Kalunga Mawazo et al. 2009 : 24). Contrairement à Tshangalele toutefois, les pêcheurs du lac Moero peuvent également intervenir dans le circuit de commercialisation à partir de la capture jusqu'à la vente du produit sans passer par les commerçants. Cependant, le coût de transport et de stockage au dépôt couvre presque la moitié du revenu. Sur le marché, la vente des poissons salés ou fumés se fait en gros ou en détail dans les dépôts (Moero, Mandevu, Palestina, Safina, etc.).

La production locale ne comble pas la demande et il existe un déficit important. Celui-ci est compensé par l'importation massive de poissons à partir d'autres pays africains : Namibie, Tanzanie, Mozambique, Malawi, Zimbabwe, Afrique du Sud, etc. Hormis les *mikebuka* (*Luciolates*) et le *misulamali* (*Stolotrissa*) du lac Tanganyika, la consommation du poisson congelé *tomson* (*Trachurus*), chinchard importé de la Mauritanie et de la Namibie, tend à se généraliser même dans les territoires éloignés de l'hinterland minier (Kasenga et Pweto), surtout en période de fermeture de la pêche.

Malgré les efforts entrepris pour améliorer le secteur de la pêche, celui-ci est confronté à plusieurs contraintes, allant du manque de structure d'encadrement, à l'inexistence d'un système fiable de collecte et d'analyse des données, en passant par l'insuffisance du personnel qualifié, le manque d'un système de crédit à la pêche, le non-respect du calendrier de pêche, etc.

#### RÉFÉRENCES

- Banza, C., Nawrot, T.S., Haufroid, V., Decrée, S., De Putter, T., Smolders, E., Kabyla, B., Luboya, O., Ilunga, A., Mutombo, A. et Nemery, B. 2009. « Hig human exposure to cobalt and other metals in Katanga, a mining area of the Democratic Republic of Congo ». *Environmental Research* 109 (6): 745-752.
- Cross Border Food Trade Monitoring. 2012 (août). « Informal Cross Border Food Trade in Southern Africa ». *Food Trade Bulletin* 78. Lien internet : http://www.fews.net/sites/default/files/documents/reports/Southern%20Africa%20 Informal%20Cross-Border%20Food%20Trade%20Bulletin%20-%20August%202012.pdf (consulté le 09 /11/2015).
- Cross Border Food Trade Monitoring. 2015. « Informal Cross Border Food Trade in Southern Africa ». *Food Trade Bulletin*. Lien Internet: http://www.fews.net/sites/default/files/documents/reports/Food%20Trade%20April%202014%20 to%20March%202015.pdf (consulté les 09/11/2015).
- de Saint Moulin, L. 2010. Villes et organisation de l'espace en République démocratique du Congo. Tervuren/Paris : MRAC/L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », n° 77).
- de Saint Moulin, L. 2011. « La répartition des enrôlés en 2011 et 2006. Les défis des élections ». Congo-Afrique 459 : 663-677.
- Devey Malu Malu. 2012. « Katanga : dans les ranchs des hautes plaines ». *Jeune Afrique*. Lien Internet : http://www.jeuneafrique.com/28190/economie/katanga-dans-les-ranchs-des-hautes-plaines/ (consulté le 07/07/2016).
- Éluard, J-M., Dejoux, C & Troubat, J.-J. 1982. « Action de *Tephrosia vogelii* (Leguminosea) employé dans les pêches traditionnelles sur les invertébrés benthiques de la Maroué (Côte d'Ivoire) ». *Hydrobiol. Trop.* 15 (2) : 117-188. Disponible sur: http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\_textes/cahiers/hydrob-trop/02127.pdf
- FAO. 2009a. *National Aquaculture Sector Overviews*. Lien Internet: http://www.ec.europa.eu/developpement/icenter FAO. 2009b. *FISHSTAT*. Lien Internet: http://www.fao.org/fishery/satistics/eu
- FAO. 2011. Produire plus avec moins : guide à l'intention des décideurs sur l'intensification durable de l'agriculture paysanne. Rome.
- Fews Net. 2015 (octobre). Democratic Republic of the Congo. Staple Food Market Fundamentals, rapport USAID.
- Gordon, D. 2005. « Growth without capital: a renascent fishery in Zambia and Katanga, 1960s to recent times ». *Journal of Southern African Studies* 31 (3): 495-511.
- Groupe Forrest International. 2013 (juillet). « L'événement du mois : Sukari. Passage à la phase 2 ». Construire l'avenir, lettre d'information du Groupe Forrest International. Lien Internet : http://www.forrestgroup.com/news\_fichiers/26-juillet2013.pdf
- INS. 2010 (novembre). Le Katanga en chiffres. Lubumbashi: INS.
- INS-PAM. 2012 (septembre). Résumé exécutif : résultats de l'enquête approfondie sur la sécurité alimentaire des ménages dans la province du Katanga.
- IPAPEL. 2010-2014. Rapports de l'inspection agricole, province du Katanga.
- Kalunga Mawazo, B., Ngoy Mwana, A., Nkulu Kamuyele, K., Mutala, S. & Hüsken, S.M.C. 2009 (juin). Analyse des facteurs et la vulnérabilité au VIH/SIDA des pêcheurs et des femmes commerçantes de poissons dans les camps de pêche dans la région de Kasenga-Luapula-Moero, Province du Katanga, République Démocratique du Congo. Rapport final. Regional Programme Fisheries and HIV/AIDS in Africa: Investing in Sustainable Solutions. The WorldFish Center. Project Report 1971.
- Katemo, M.B. 2009. « Évaluation de la contamination de la chaîne trophique par les métaux lourds dans le bassin de la Lufira supérieure (Katanga/RDC) ». Mémoire de DEA, Université de Lubumbashi.
- Keyser, J. C. 2014. « Regional trade of food staples and crop inputs in Africa ». In Ian J.D. Gillson & Amir A. Fouad (éd.), Trade Policy and Food Security: Improving Access to Food in Developing Countries in the Wake of High World Prices. Washington, D.C.: Banque mondiale. Lien Internet: http://documents.worldbank.org/curated/en/2014/01/20391010/trade-policy-food-security-improving-access-food-developing-countries-wake-high-world-prices (consulté le 02/12/2015).
- Kirema-Mukasa, C.T. s.d. « Regional fish trade in eastern and southern Africa-products and markets: a fish traders guide». SmartFish Working Papers 13, Commission de l'Océan Indien. Lien Internet : http://commissionoceanindien.org/fileadmin/projets/smartfish/TP/TP13.pdf
- Kitsali Katungo, J.-H. 2013. « Modèle de fonctionnement des exploitations familiales pour le développement agricole et rural du Katanga. Cas de la zone de Sambwa ». Thèse de doctorat, faculté des Sciences économiques et de Gestion, Université de Lubumbashi.
- Lapeyre, F., Lebailly, P., Musewa M'Bayo, L. & Mutombo Kyamakosa, M. 2011. *Le Modèle de croissance katangais face à la crise financière mondiale. Enjeux en termes d'emplois.* Rapport ILO. Département des politiques de l'Emploi, document de travail de l'Emploi n° 82.

- Le Bec, C. 2015 (juillet). « Élevage : le grand troupeau de la société Grelka en RDC ». *Jeune Afrique*. Lien Internet : http://www.jeuneafrique.com/mag/241730/economie/elevage-le-grand-troupeau-de-la-societe-grelka-en-rd-congo/ (consulté le 01/10/2015).
- Lebailly, Ph., Michel, B. & Ntoto, A.R. 2015. « Quel développement agricole pour la RDC? ». In S. Marysse & J. Omasombo (dir.), *Conjonctures congolaises 2014. Politiques, territoires et ressources naturelles : changements et continuités.* Tervuren/Paris : MRAC/L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », n° 87).
- Leteinturier, B. 2002. « Évaluation du potentiel phytocénotique des gisements cuprifères d'Afrique centro-australe en vue de la phytoremédiation de sites pollués par l'activité minière ». Thèse de doctorat, Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux.
- Ministère de l'Agriculture. 2005 (19-20 mai). Table ronde agricole provinciale du Katanga (avec l'appui de la FAO et de la Coopération belge).
- Ministère de l'Agriculture, secrétariat général de l'Agriculture, Pêche et Élevage, SNSA. 2012 (juillet). *Annuaire des statistiques agricoles (2000-2006)*.
- Ministère de l'Agriculture et du Développement rural, secrétariat général de l'Agriculture, Pêche et Élevage, SNSA. 2013 (avril). *Annuaire des statistiques agricoles (2006-2011)*.
- Ministères de l'Agriculture et de l'Élevage, du Plan, de l'Éducation nationale et de l'Environnement, Conservation de la nature, Forêts et Pêche, PNUD. 1998 (octobre). *Monographie de la province du Katanga*. Réalisée dans le cadre du PNSAR 1997-2001.
- Mobinzo, P., Bindelle, J., Ilaka, A., Colinet, G., Vandenput, S. & Buldgen, A. 2008. « Étude de la répartition géographique de la teneur en cuivre des pâturages péri-urbains de Lubumbashi (RDC) exploités par des chèvres », poster de session présentée à Betrop Live, 3° symposium, Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux.
- Mpundu, M., Useni, Y., Mwamba, T., Kateta, G., Mwansa, M., Ilunga, K., Kamengwa, C., Kyungu, K. & Nyembo, L. 2013a. « Teneurs en éléments traces métalliques dans les sols de jardins potagers en Lubumbashi et risques de contamination des cultures ». *Journal of Applied Biosciences* 65 : 4957-4968.
- Mpundu, M., Useni, Y., Ntumba, F., Muyambo, E., Kapalanga, P., Mwansa, M., Ilunga, K. & Nyembo, L. 2013 b. « Évaluation des teneurs en éléments traces métalliques dans les légumes feuilles vendus dans les différents marchés de la zone minière de Lubumbashi ». *Journal of Applied Biosciences* 66 : 5106-5113.
- Mpundu, M., Useni, Y., Nyembo, L. & Colinet, G. 2014. « Effets d'amendements carbonatés et organiques sur la culture de deux légumes sur sol contaminé à Lubumbashi (RDC) ». Biotechnologie, Agronomie, Société et Environnement 18 (3): 367-375.
- Mpundu, M. & Léonard, G. 2016. « Le Haut-Katanga : quel projet pour l'agriculture? ». In S. Marysse & J. Omasombo (dir.), Conjonctures congolaises 2015. Entre incertitudes politiques et transformation économique. Tervuren/Paris : MRAC/L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », n° 87).
- Mumba Gama, B. Vers 2009. Mesures d'exécution du programme de mécanisation agricole et mesures d'encadrement des ménages agricoles, aide-mémoire.
- Mumba Gama, B. 2009 (21 décembre). Importation de la semence, note ministérielle.
- Mwale, G. 2008 (juin). « Katanga and Kasai Province, Democratic Republic of Congo. Maize trade profile ». In J. Govereh, S. Haggblade, H. Nielson & D. Tschirley, *Report 1. Maize Market Sheds in Eastern and Southern Africa, annexe 6*, pp. 99-114.
- Ngoy, S.M. 2010. « Phytostabilisation des sols contaminés en métaux lourds par l'activité minière au Katanga. Cas du quartier Gécamines/Penga Penga contaminé en métaux par les émissions de la fonderie de cuivre de l'Usine Gécamines/Lubumbashi ». Thèse de doctorat, Université de Lubumbashi.
- Nintunze, D., Tshimenga Tshibangu, M., Touré, B., Birere, Y. 2012. « Annexe A : cadrage macroénonomique en provinces ». In Herdeschee, J., Mukoko Samba, D., Tshimenga Tshibangu, M. (éd.). Résilience d'un géant africain. Accélérer la croissance et promouvoir l'emploi en République démocratique du Congo. Vol. 1 : Synthèse, contexte historique et macroéconomique. Washington DC : Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale, pp. 269-286.
- Nkwembe, U. & Guy, B. 2006. La problématique de la pauvreté des ménages agricoles ruraux et urbains dans la périphérie de la Ville de Kinshasa. Essai d'analyse du phénomène et de ses implications sur la sécurité alimentaire. Louvain-la-Neuve: Ciaco.
- Nyembo *et al.* 2013. « Rentabilité économique du fractionnement des engrais azotés en culture du maïs (*Zea mays* L.) : cas de la ville de Lubumbashi, sud-est de la RD Congo ». *Journal of Applied Biosciences* 65 : 4945-4956.
- PAM. 2016. Évaluation approfondie de la sécurité alimentaire dans les provinces du Haut-Katanga, Lualaba, Haut-Lomami et Tanganyka, RD Congo. Lien Internet : http://vam.wfp.org/CountryPage\_assessments.aspx?iso3=COD&grdMonito ringChangePage=8 (consulté le 11/10/2017).
- Raemaekers, R. H. 2001. Agriculture en Afrique tropicale. Direction générale de la Coopération internationale.

SENAHUP. 2008. *Rapport annuel du service national de l'horticulture urbaine et péri-urbaine à Lubumbashi. RD Congo.* SNSAP. 2010-2015. Bulletins périodiques, n° 1-20.

Tollens, Éric. 2004 (19-20 mars). « Les défis : sécurité alimentaire et cultures de rente pour l'exportation. Principales orientations et avantages comparatifs de l'agriculture en RD Congo ». Table ronde sur l'Agriculture en RDC « Vers une stratégie de développement agricole, base solide du décollage économique », annexe 7. Kinshasa : Ambassade de Belgique/Alliance belgo-congolaise.

USAID. 2015 (avril). Assessment of the DRC'S Agricultural Market Systems: Value Chains in the North & South Kivu and Katanga Provinces. Rapport, LEO n° 16.

### **CHAPITRE 4**

### LES ACTIVITÉS MINIÈRES

### 1. LES RESSOURCES MINÉRALES<sup>1</sup>

Les débuts de l'étude géologique du Katanga remontent à 1892 avec l'expédition de Jules Cornet. Suivent une dizaine d'années plus tard les prospections de la Tanganyika Concessions Limited, puis à partir de 1906 les études de l'Union minière du Haut-Katanga² prolongées dans l'entre-deux-guerres par les travaux du Comité spécial du Katanga et poursuivies à partir de 1967 sous la bannière de la Générale des carrières et des mines (Gécamines) (François 2006). Parallèlement et jusqu'à nos jours, la recherche académique et, plus récemment, les compagnies minières privées travaillent à préciser et à actualiser la connaissance géologique.

La province du Haut-Katanga possède des métaux du groupe du cuivre, du groupe de l'étain, des métaux précieux et du fer<sup>3</sup>. Ses gisements comptent

et Mupepele Monti (2012).

parmi les plus riches au monde, en particulier en ce qui concerne le cuivre et le cobalt.

### 1.1. GROUPE DU CUIVRE

La zone du cuivre renferme tous les gisements stratiformes cupro-cobaltifères et uranifères. La paragenèse du cuivre couvre le cobalt, le zinc, le cadmium, le plomb, l'uranium ainsi qu'une large palette de métaux précieux et rares dont l'or, l'argent, le germanium, le baryum, les platinoïdes, etc.

Les sédiments du Roan (R) et du Kundelungu (K) de cette zone ont subi des plissements au cours des épisodes tectoniques, dont les phases lufilienne et kundelungienne, en un grand arc (de 50 km de large et plusieurs centaines de kilomètres de long<sup>4</sup>) à concavité tournée vers le nord-est. Ces gisements se situent principalement dans le faisceau R2 (sous-groupe/série des mines), dans le faisceau R4 (Mwashya) et dans la dolomie de Kakontwe (Nguba).

## 1.1.1. GISEMENTS STRATIFORMES CUPRO-COBALTIFÈRES DU FAISCEAU R2

La chalcosine et la bornite montrent une préférence pour les roches souvent en gros grains dispersés dans les dolomies franches plus massives. Les shales noirs ne renferment généralement que de

<sup>1.</sup> Cette section a été rédigée par J. Phambu Landu, F. Khant Kabalu et D. Sambwa, respectivement membres du CRGM et professeur à la faculté des Sciences de l'université de Lubumbashi. Seuls ont été ajoutés les développements qui renvoient aux références suivantes : François (1974), Goossens (2006), Malaisse, Schaijes & D'Outreligne (2016),

<sup>2.</sup> Dans la suite de ce chapitre, nous ferons indifféremment référence à cette compagnie sous les formes abrégées suivantes : UMHK et Union minière.

<sup>3.</sup> Dans un souci de clarté, mais tenant compte également de la nécessité de ne pas alourdir le texte, nous adoptons comme convention de ne référer dans ce chapitre aux symboles chimiques des éléments que dans les tableaux ou lorsqu'il s'agit d'indiquer des teneurs. As = arsenic ; Au = or ; Bi = bismuth ; Ca = calcium ; Cd = cadmium ; Ce = cérium ; Co = cobalt ; Cu = cuivre ; Fe = fer ; Ga = gallium ;

Ge = germanium ; Mo = molybdène ; O = oxygène ; P = phosphore ; Pb = Plomb ; Si = Silicium ; Ti = titane ; Zc = zinc (note de l'équipe de coordination).

<sup>4.</sup> Nous convenons une fois pour toutes dans ce chapitre de présenter les unités de longueur et de poids par leur symbole lorsqu'elles sont précédées d'un nombre en chiffres (note de l'équipe de coordination).

la chalcopyrite. L'uranium, sous forme d'uraninite et de minéraux d'altération, se situe au contact avec le niveau des roches argilo-talqueuses. Dans les gisements de la partie occidentale du sud-est de la RDC et notamment dans le Haut-Katanga, l'altération supergène a remanié la minéralisation stratiforme jusqu'à une profondeur qui peut atteindre plusieurs centaines de mètres. L'importance des amas de minerai oxydé (malachite, azurite, chrysocolle, ténorite et cuprite) est généralement proportionnelle à celle de la minéralisation sulfurée sous-jacente. Parfois la minéralisation cuprifère peut migrer per descensum. C'est le cas du gisement de Mutoshi situé à l'extrémité orientale du lambeau de Kolwezi, où la minéralisation cuprifère s'est fixée sur le faisceau R1 (dit aussi « de Kamoto »).

La minéralisation primaire recoupée seulement par quelques sondages profonds et atteinte par galeries uniquement dans la mine de Kamoto est mal connue. L'importance des phénomènes de cémentation paraît très variable: ces phénomènes sont faibles dans le lambeau de Kolwezi où l'on n'observe que de légères recristallisations des migrations latérales et les transformations de l'association digénite-bornite en chalcosine, mais ils sont très importants dans les mines et la région de Lubumbashi où des minéraux riches en chalcosine, surmontant du minerai pauvre, ont été en exploitation (exploités).

### 1.1.2. GISEMENTS STRATIFORMES NICKELO-URANIFÈRES DU FAISCEAU R2

Dans la moitié sud de la ceinture cuprifère, les sédiments du faisceau R2, de moins en moins littoraux, prennent le faciès Menda caractérisé par une épaisseur réduite, l'augmentation de la teneur en carbone de shale noir et la fréquence des stromatolites dans le niveau des roches siliceuses cellulaires. Le long de l'alignement Étoile-Kambove-Kapemba, les écailles sont très souvent stériles; quand elles sont minéralisées, les deux niveaux renferment le cuivre (cobalt) et localement l'uranium. Plus au sud, le long de l'alignement Menda-Shinkolobwe, les affleurements du Roan apparaissent sous forme d'extrusions renfermant uranium, nickel et cobalt.

#### 1.1.3. GISEMENT DE SHINKOLOBWE

L'extrusion qui renferme le gisement de Shinkolobwe comprend les roches argilo-talqueuses et une partie du faisceau R2 (roches siliceuses cellulaires et schistes dolomitiques encaissants). Des failles internes de glissement séparent les ensembles plus ou moins à séquences complètes, qui se sont mis en place successivement.

Les travaux exécutés comprennent une exploitation en carrière du filon uranifère initial en traçage en zone oxydée. Ce traçage a permis de retrouver l'uraninite filonienne au niveau -30 (en dessous du niveau moyen de la surface topographique); un autre traçage, sous le niveau hydrostatique (plan de niveau -57), a rencontré un *stockwork* de filonnets d'uraninite qui disparaît progressivement en profondeur. Les filonnets se sont mis en place dans une zone de roches siliceuses cellulaires tectonisées et sujettes à aucune dislocation.

Dans la zone oxydée, l'uranium redistribué forme des minéraux complexes qui tapissent les géodes des dolomies (torbenite, kasolite, sklodowskite). Le filonnet d'uraninite du niveau -30 renferme des sulfures de nickel et de cobalt ainsi que de petites quantités d'oxygène et de palladium. Au niveau -57, la vaesite et la molybdénite accompagnent l'uraninite. Telle est la paragenèse établie (Derricks & Oosterbosch 1958):

- quartz, monazite, tourmaline, apatite, chlorite, magnésite;
- uraninite;
- pyrite, sulfure, molybdénite, monazite;
- vaesite, cattiérite, siégénite ;
- chalcopyrite.

En dehors des zones filoniennes riches, les sulfures et l'uranium sont disséminés dans les roches encaissantes.

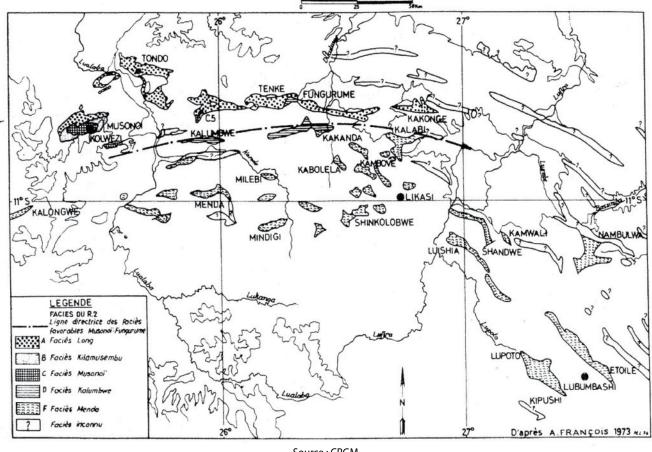
# 1.1.4. GISEMENTS STRATIFORMES CUPRO-COBALTIFÈRES DU FAISCEAU R4 (MWASHYA)

Les dolomies, les shales gréseux et les jaspes à hématite du Mwashya inférieur (faisceau R4.1.) renferment en quelques points des minéralisations sporadiques du cuivre et du cobalt. Ces minéralisations oxydées, très riches mais irrégulières, ont été l'objet d'une exploitation partielle à Tilwezembe et Shituru.

Des sondages forés à moyenne profondeur à Shituru ont montré la continuité de la minéralisation dans les zones moins oxydées (Lefèvre 1974).

Le Mwashya inférieur résulte d'une succession complexe de faciès dolomitiques. Ces faciès dolomitiques sont prédominants dans la partie basale de la succession.

Le fer est associé aux horizons pyroclastiques sous forme de pyrite : il forme dans la partie oxydée



Carte 4.1 : Répartition des faciès du lambeau R2 dans l'arc cuprifère du Congo

Source: CRGM.

des bancs concordants d'hématite de grande extension latérale.

Les corps minéralisés en cuivre et cobalt forment des lentilles concordantes dans les tufs et les dolomies, la minéralisation la plus riche se situant à la base du faciès dolomitique FMN (formation à minerai noir). La paragenèse du minerai non oxydé est :

- pyrite-chalcopyrite (+ bornite);
- carrollite;
- bornite.

La minéralisation est accompagnée de manifestations hydrothermales postérieures à la cristallisation de la pyrite : filons dolomitiques et filons de quartz et de calcite, recristallisation des dolomies et présence de tourmaline, d'apatite et de rutile de néoformation.

### 1.1.5. AMAS DISCORDANT À ZINC-CUIVRE-PLOMB-GERMANIUM DANS LE NGUBA

Les gisements de ce type se localisent sur la bordure sud de la ceinture cuprifère. Les minéralisations postérieures à la phase kundelungienne se sont mises en place à la faveur d'accidents affectant les formations carbonatées (calcaire de Kakontwe et schistes dolomitiques) du Nguba.

Dans la région de Kipushi, une puissante brèche calcaro-dolomitique et chlorito-talqueuse, dirigée N20° E, interrompt la continuité du flanc nord de l'anticlinal Kipushi.

Sur la bordure est de l'accident, le calcaire de Kakontwe, la série récurrente et la série des schistes gréso-dolomitiques sont fracturées en brèches cyclopéennes dont les éléments peuvent atteindre 30 m de diamètre. Sur la bordure ouest, depuis la surface jusqu'à 240 m de profondeur, on trouve une brèche dolomitique chlorito-talqueuse puis, à partir de 240 m, un lambeau de schistes gréseux dolomitiques d'une centaine de mètres d'épaisseur.

La colonne minéralisée s'est mise en place selon un dièdre dont l'arête correspond au contact de l'ensemble formé par le calcaire de Kakontwe-série récurrente avec la faille. Le long de celle-ci se sont formés, par substitution isomorphique, des corps minéralisés à haute teneur, tandis que le long du

contact, hormis la zone riche à proximité de la faille, la minéralisation s'est diffusée dans les schistes dolomitiques de la série récurrente en formant du minerai à basse teneur. À partir du niveau 380, deux cheminées de sulfures massifs d'une trentaine de mètres de diamètre se détachent du corps filonien et s'enfoncent dans la série récurrente et le Kakontwe moyen et inférieur jusqu'aux niveaux 450 et 700, suggérant un processus de développement karstique. La zone oxydée superficielle (déjà exploitée) d'une centaine de mètres de puissance est composée de cérusite, smithsonite, malachite, calamine, cuprite, goethite et hématite accompagnées de nombreux oxydes, carbonates, sulfates, phosphates, arséniates, vanadates, chlorures et accessoirement de silicates, ainsi que de masses de chalcosine de cémentation renfermant du cuivre et de l'argent natifs.

Dans le gisement de Kipushi, les événements à l'origine de la complexité des associations minérales représentées ont été reconstitués. L'agencement du minerai primaire, d'origine hypogène, aurait procédé selon plusieurs venues. Une première venue Fe, As, Zn, Pb, avec Cu, Cd, Ge, Ga subordonnés, scindée en deux phases : une phase précoce Fe, As, Bi, Zn (Cu, Cd, Ge, Ga), suivie d'une phase tardive Pb. Au moins deux venues cuprifères successives se sont ajoutées, chacune également scindée en deux phases : une phase précoce de chalcopyrite cobaltifère et une phase tardive de bornite argentifère (Intiomale & Oosterbosch 1974 : 161-162).

## 1.1.7. GISEMENTS STRATIFORMES CUPRO-COBALTIFÈRES DU ROAN INFÉRIEUR

Les minéralisations stratiformes à cuivre-cobalt (uranium) se localisent dans la zone minéralisée au niveau porteur schisto-gréseux qui s'est mis en place de manière continue de Musoshi à Luanshya sur une distance d'environ 100 km. Des lentilles minéralisées de moindre extension apparaissent à différents niveaux de la base de la formation.

Le socle ancien et la couverture ont subi des plissements harmoniquement au cours des phases lufilienne et kundelungienne et les sédiments du Roan inférieur affleurent sur les flancs synclinaux. Les indices de minéralisation de surface ont été lessivés et la minéralisation cupro-cobaltifère profonde exploitée à des teneurs comprises entre 2,5 et 4,5 % Cu.

#### 1.1.8. GISEMENT DE MUSOSHI

Le gisement de Musoshi se situe sur la bordure nord-est du dôme de Konkola dans le flanc d'un pli synclinal redressé.

La répétition de la séquence grès feldspathiques calcareux, schistes gréseux micacés, schistes microgréseux micacés constitue le niveau porteur.

La répartition verticale de la minéralisation dans ce lithotote est la suivante : au toit une zone à pyrite seule, une zone médiane dont les 2/3 inférieurs sont minéralisé en chalcopyrite (1,5 % Cu) et le 1/3 inférieur en chalcopyrite et bornite (3,5 % Cu) et enfin une zone stérile au mur. Cette répartition de la minéralisation ne peut être mise en rapport avec une ancienne caractéristique lithologique.

La paragenèse est la suivante :

- minéraux secondaires : malachite, chrysocolle, cuprite, ténorite, covelline, chalcosine ;
- minéraux primaires : bornite, bornite à fines inclusions de chalcopyrite et covelline, chalcopyrite, pyrite et limonite.

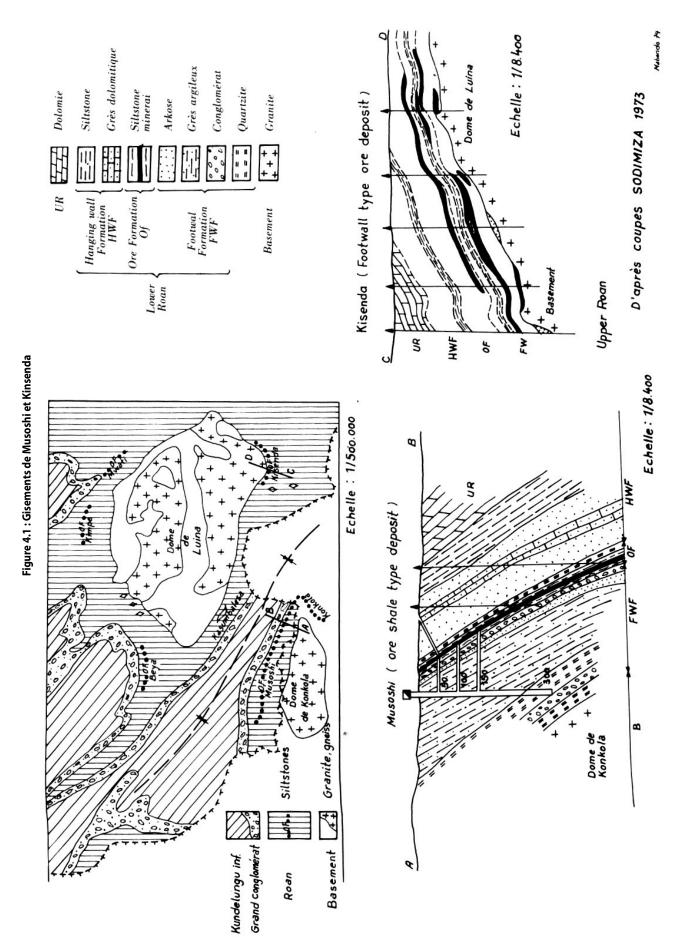
#### 1.1.9. GISEMENT DE KINSENDA

La Société de développement industriel du Zaïre (Sodimiza, actuellement Sodimico<sup>5</sup>) a exploré le gisement de Kinsenda situé sur la bordure sud-est du dôme de Luina. Les sondages ont recoupé plusieurs lentilles minéralisées en cuivre-cobalt entre la base de la zone minéralisée et le socle.

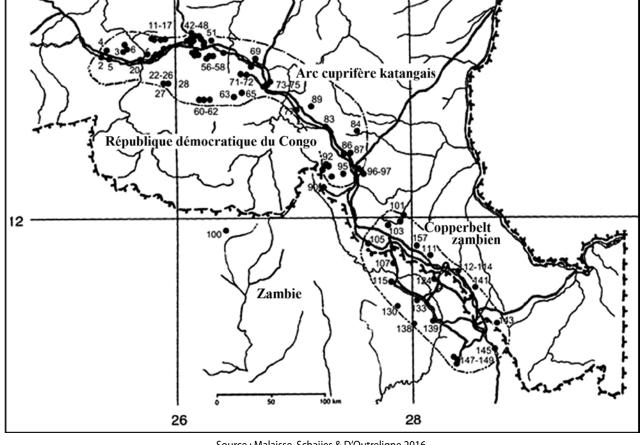
La teneur de ces lentilles, concordantes et de taille relativement petite, peut dépasser 5 % Cu. Les réserves reconnues par sondage atteignent 34 millions de tonnes (Mt) de minerai à 4,8 % de Cu.

Le cobalt est associé au cuivre dans les gisements de Bencroft, Lhombishi, Nkoma, Baluba et Roan.

<sup>5.</sup> Beaucoup d'entreprises apparaissent plusieurs fois dans ce chapitre. Par souci de lisibilité, nous choisissons de présenter sous son nom complet chaque entreprise lorsqu'elle apparaît pour la première fois et de l'accompagner entre parenthèses de son abréviation ; c'est cette abréviation qui est ensuite reprise dans les mentions ultérieures. Nous dérogeons à ce principe dans un cas particulier, celui où plusieurs sociétés sont énumérées l'une à la suite de l'autre ; afin de ne pas alourdir le texte, les abréviations des sociétés non citées précédemment sont alors détaillées en appel de note. Sur les graphiques et tableaux, nous convenons une fois pour toutes que seules apparaissent les abréviations. Un tableau synthétique (tableau 4.4) reprend toutes les compagnies concernées avec leur nom complet et leur abréviation (note de l'équipe de coordination).



Source: CRGM.



Carte 4.2 : Principaux sites cupro-cobaltifères de l'arc cuprifère katangais

Source: Malaisse, Schaijes & D'Outreligne 2016.

Les teneurs les plus élevées sont rencontrées dans les gisements de Nkoma (0,18 % Co) et de Baluba (0,16 % Co).

Des indices d'uranium (uraninite et torbenite) accompagnent les corps minéralisés inférieurs des gisements de Chingola, Nkona et Luonshya.

### 1.1.10. GISEMENTS ET INDICES DE L'EX-KATANGA CENTRAL **ET SEPTENTRIONAL**

Le long de la bordure ouest de la chaîne de Kibara (Le Ball 1966), un certain nombre d'indices où le plomb est parfois associé au cuivre et au zinc ont été signalés. On rencontre successivement du sudouest vers le nord-est les indices suivants : Kasereka (le minerai du gîte filonien manganésifère renferme 1 % de Pb); Mwaoale (filon de quartz à galène et chalcopyrite); Musalaie (dissémination de la galène, blende et chalcopyrite dans une masse de calcaire cristallin); Kitala (filon de quartz à galène, cuivre gris et chalcopyrite); Fuka (mouches de galène dans les grès quartzitiques du Kundelungien), Karina (veines de quartz à mouches de galène).

Les indices stratiformes sont inclus dans des minéraux d'argilites grises, de dolomies brunâtres et de grès qui affleurent sur la bordure ouest du plateau de Kundelungu.

Dans les schistes, les grains de sulfures (bornite, chalcopyrite et chalcosine) de quelques microns de diamètre sont alignés suivant la stratification. Dans les dolomies, les sulfures (chalcosine, bornite) sont interstitiels ainsi que dans les grès où l'on peut observer le passage latéral de l'association chalcopyrite-bornite-chalcosine-diagenite à l'association chalcopyrite-pyrite, puis à la pyrite seule.

Les indices épigénétiques apparaissent dans des zones fracturées et silicifiées liées à des failles méridionales. Le gisement de Kapulo est situé sur la faille de bordure ouest du massif volcanique des Marungu. Au contact de la faille, les grès et schiste à prolongement ouest du Kundelungu supérieur sont imprégnés localement de pyrite et de chalcopyrite, la faille et les zones minéralisées étant fortement silicifiées. La minéralisation de cuivre survient à la base de la séquence sédimentaire : schistes décomposés,

grès arkosiques et conglomérat, sur environ 40 m d'épaisseur au-dessus du contact avec le granite sous-jacent.

La zone d'oxydation comprend les carbonates, cuprites, ténorite, cuivre natif, bornite, chalcosine,

covelline et la zone primaire quartz-pyrite et chalcopyrite. Les réserves ont été estimées à 53 000 t de cuivre à teneur moyenne de 4,3 %.

Tableau 4.1 : Géolocalisation des sites cupro-cobaltifères de l'arc cuprifère, dans le Haut-Katanga

	Coordonnées géographiques		Gisements	Coordonnées géographiques		
Gisements miniers	Latitude (sud)	Longitude (est)	miniers	Latitude (sud)	Longitude (est)	
Dikulushi	08°53'	28°16'	Niamumenda	11°36'	27°18'	
Mindigi	11°05'	26°11'	Kasombo	11°40'	27°19'	
Mirungwe	11°05'	26°12'	Karavia	11°39'	27°25'	
Swambo	11°05'	26°38'	Ruashi	11°37'	27°32'	
Tantara	11°04'	26°29'	Étoile (= Kalukuluku)	11°38'	27°35'	
Shinkolobwe Principal	11°02'	26°34'	Kishiba	13°10'	28°57'	
Shinkolobwe hill	11°04'	26°34'	Kabolela	10°51'	26°29'	
Shinkolobwe II	11°04'	26°37'	Kipapila	12°02'	27°54'	
Shinkolobwe Milestone XIII	11°03'	26°35'	Kimpe	12°01'	27°54'	
Mitonte	11°05'	26°13'	Mabaya	12°03'	27°47'	
Kalabi	10°47'	26°43'	Kapapa	11°59'	27°45'	
Shangolowe	10°48'	26°34'	Musoshi	12°15'	27°39'	
Kambove	10°53'	26°36'	Lubembe	12°20'	28°07'	
Kamoya II	10°53'	26°34'	Luansobe	12°21'	28°09'	
Kamatanda	10°57'	26°47'	Luansobe II	12°22'	28°09'	
Shituru	11°01'	26°46'	Luansobe III	12°23'	28°10'	
Likasi	11°00'	26°45'	Mokambo	12°24'	28°22'	
Kasongwe	11°09'	26°59'	Frontier	12°45'	28°29'	
Luishia	11°10'	27°00'	Mufulira	12°28'	28°17'	
Shandwe	11°10'	27°06'	Kibutu	11°25'	27°05'	
Sokoroshe I (Kibanda we pala)	11°19'	27°16'	Libembe	12°21'	28°07'	
Kinsevere	11°22'	27°35'	Mutanda	11°47'	25°49'	
Kalumines	11°36'	27°16'	Kishiba	12°44'	28°28'	
Lukuni	11°30'	27°25'	Kamfundwa	10°49'	26°35'	
Luiswishi	11°31'	27°26'	Kinsenda	12°12'	27°48'	
Luiswishi Est	11°31'	27°27'	Kipoi	11°09'	27°11'	
Kamwali	11°08'	27°11'	Msesa	10°51'	26°36'	
Kipushi	11°46'	27°15'	Mokambo	12°25'	28°25'	
Kasonta	11°36'	27°17'	Lonshi	13°11'	28°57'	
Lupoto	11°36'	27°16'	Kimbwe	11°10'	27°27'	

Source: Malaisse, Schaijes & D'Outreligne (2016: 38-40).

D'autres indices du même type : Luantete, Piluka et Katongulwa, anciennement exploités par les habitants, se sont révélés de très faibles dimensions.

À l'ouest de Moba, au Haut-Katanga septentrional, de petits massifs gabbroïques et syénitiques se sont mis en place dans les sédiments de Roan transgressif sur le socle de Mohila. Les indices de fer, cuivre et or de cette région sont rapportés aux types suivants:

- dissémination stratiforme : plages de carbonates de cuivre dans les niveaux calcaire et arkosiques du Roan;
- filonien : filon de quartz aurifères à hématite et chalcopyrite;
- métasomatique : amas ferrifères liés aux intrusions gabbroïques.

Dernièrement, Malaisse, Schaijes & D'Outreligne ont reproduit la liste géolocalisée des sites cuprocobaltifères de la ceinture de cuivre. Soixante dépôts sont ainsi dénombrés dans le Haut-Katanga (tableau 4.1).

# 1.2. GROUPE DE L'ÉTAIN (ÉTAIN, WOLFRAMITE, NIOBIUM-TANTALITE, BÉRYL, MONAZITE)

Au nord du Haut-Katanga, les ceintures stannifères atteignent une largeur maximale. Dans cette région favorisée, l'exploitation des gîtes détritiques a été poussée pour atteindre les gisements en place, et il est apparu assez rapidement (Varlamoff 1948, 1950 & 1951) que les champs filoniens dans les pegmatitiques et pneumatolytiques, liés aux massifs granitiques post-tectoniques, étaient répartis suivant une zonéographie conforme à celle indiquée par Fersman dans son schéma général.

### 1.2.1. DISTRICT STANNIFÈRE DE MITWABA

La minéralisation stannifère du district de Mitwaba s'est mise en place à la faveur des mouvements tectoniques qui ont affecté le massif granitique de Mitwaba, intrusif dans les micaschistes et les quartzophyllades du Kibarien inférieur.

Les granites de Mitwaba sont formés de quartz, de grandes plages d'orthose et de microcline, de fins cristaux de plagioclase, de muscovite et d'un peu de biotite. Ils sont traversés de nombreuses cassures aux épontes desquelles la tourmaline s'est substituée aux éléments du granite qu'elles affectent.

La minéralisation stannifère a des champs filoniens qui apparaissent dans la partie nord du granite et comprennent des filons de quartz, d'aplite, de pegmatite hétérogène à béryl et de tourmaline, inclus dans une bande apicale de 1 km de large et orientés suivant la direction N70° E du granite.

La puissance des filons varie entre quelques cm et 3 m; elle peut atteindre exceptionnellement 4 ou 5 m. Leur longueur est limitée à quelques dizaines de mètres et parfois à quelques mètres seulement. Les fissures des filons renferment de la cassitérite claire et des sulfures : mispickel dominant accompagné des quelques quantités de pyrite, blende, galène, chalcopyrite et molybdénite. La cristallisation de la cassitérite et des sulfures est précédée par la tourmalinisation et suivie d'un dépôt de quartz stérile.

Quand on s'écarte des massifs granitiques, les filons encaissés dans les micaschistes, les quartzo-phyllades et, plus rarement, les séricitoschistes deviennent encore plus irréguliers en puissance et en direction. Ils sont recoupés par des greisens et des tourmalines mis en place à la faveur de la réouverture des zones de broyage et de fissuration. La cassitérite se rencontre dans les fractures des filons de quartz et dans les fractures des filons situés à proximité du massif granitique.

### 1.2.2. LA MONAZITE (GÎTES HYDROTHERMAUX)

La monazite est associée au quartz, à la tourmaline et à l'apatite de la phase I de la paragenèse du gisement de Shinkolobwe où prédominent le phosphore et le silicium, et où se rencontrent également du cérium, des traces de thorium ainsi que d'éléments généralement étrangers à la monazite, mais présents dans la paragenèse du gisement : uranium, molybdène, nickel, cobalt, fer, titane, plomb, manganèse, calcium et bore.

### 1.3. MÉTAUX PRÉCIEUX (OR, ARGENT, PLATINE)

### 1.3.1. L'OR

Dans l'ancienne province du Katanga, on connaît, au nord et au sud de Kalemie, une série de filons de quartz à pyrite, chalcopyrite, rutile et or subconcordants dans les schistes ruziziens, et de filonnets et filons de quartz aurifères dans la chaîne de Kibara, au nord-ouest de Mandwe. L'or est associé en faible quantité à la minéralisation cupro-cobaltifère des gîtes stratiformes de l'arc cuprifère ; dans le Haut-Katanga, il a été observé en particulier dans les gisements de Kambove colline K, Kambove Ouest, Shinkolobwe et Swambo (François 1974). Il est récupéré lors du raffinage du cuivre brut ; certains gisements font l'objet d'une exploitation artisanale.

### 1.3.2. L'ARGENT

La principale production d'argent, 69 t en 1972, provient du traitement de minerais de cuivre et de plomb argentifères de Kipushi, dont les réserves résiduaires pourraient s'élever à 2808 t. Récemment, la société Mawson West (MW) a signalé la présence d'argent dans les gisements de Dikulushi et de Kapulo (territoire de Pweto), qui pourraient en contenir respectivement 513 t et 77 t (Mupepele Monti 2012 : 42).

### 1.3.3. LE PLATINE

Dans la région de l'ex-Katanga, l'association platine, argent, palladium et vanadium est connue dans les gisements de Musonoie, Ruwe et Shinkolobwe. En 1953 et 1954, de faibles quantités de platine (875 g et 831 g) et palladium (7464 g et 4656 g) ont été récupérées lors du traitement du minerai de Shinkolobwe.

#### 1.4. GROUPE DU FER

Au sud de l'arc cuprifère, les gîtes de la « zone du fer » sont rapportés aux types stratiformes et métasomatiques.

Les gîtes stratiformes, anciennement exploités, sont constitués de couches à hématite-magnétite faiblement siliceuses (60 à 66 % Fe) incluses dans les quartzites de base du Roan inférieur (gisement de Kasumbalesa) et l'oolithe de la Mwashya du Roan supérieur (gisement de Kanunka).

Les gîtes métasomatiques n'ont pas été exploités; ils forment des amas irréguliers dans les niveaux calcaires du Nguba à proximité de petits massifs intrusifs gabbroïques. Les associations minérales comprennent magnétite, oligiste, et marmite accompagnés de silice, tourmaline incolore, scapolite, corindon et traces de cuivre, chrome et nickel. Les roches encaissantes sont aussi scapolisées. En dehors du Haut-Katanga, d'autres indices ont été signalés au nord de l'ex-Katanga, au Maniema et dans le Bas-Congo.

### 2. GÉNÉRALITÉS SUR L'EXPLOITATION MINIÈRE

### 2.1. LES SOURCES

L'étude de l'exploitation minière est tributaire de deux catégories de connaissances : la connaissance du contenu et des teneurs des minéralisations et la connaissance des niveaux de production. À des degrés divers, l'utilisation de ces données pose

plusieurs problèmes, lesquels renvoient notamment à des questions de qualité, de disparité, d'obsolescence ou encore de précision.

Pour qualifier le contenu et les teneurs d'un gîte, l'industrie minière se fonde sur un système de classification qui emploie généralement deux notions : les ressources et les réserves<sup>6</sup>. À chacune sont associées des estimations quant à la masse et à la teneur/qualité de la minéralisation mesurée. Le CRIRSCO<sup>7</sup> en donne les définitions suivantes (2012) :

- les ressources désignent une concentration d'occurrences d'un minerai sur ou dans la croûte terrestre d'un intérêt économique, dont la forme, la teneur/qualité et la quantité donnent des assurances considérées comme « raisonnables » quant à la potentialité d'une extraction économiquement rentable. Trois classes d'estimation se distinguent en ordre croissant de précision : les ressources inférées, indiquées et mesurées. Cette dernière classe, qui correspond donc à la portion de la ressource pour laquelle les propriétés du minerai sont connues avec un degré de confiance suffisant, peut être convertie en réserve, selon l'évolution de facteurs de modification, tels que les conditions économiques ou techniques;
- les réserves correspondent quant à elles à la partie d'une ressource minérale mesurée et/ou indiquée dont l'extraction est économiquement justifiable. La qualification d'une ressource en réserve se base de manière générale sur les résultats d'études à un niveau de pré-faisabilité ou de faisabilité d'un projet d'exploitation minière, résultats qui tiendront compte des facteurs modificateurs. Les réserves seront catégorisées en réserves « probables » ou « prouvées », par ordre croissant du degré de confiance attribué auxdits facteurs modificateurs. Ces derniers couvrent un éventail assez large de variables, dont les composantes technico-économiques (extraction, usinage, métallurgie, conditions

<sup>6.</sup> Cette classification terminologique, très répandue, peut toutefois souffrir quelques variantes. Par exemple, l'USGS référait jusqu'en 2009 à une notion supplémentaire : celle de « réserve-base », intermédiaire entre les ressources et les réserves, pour qualifier la part des premières les plus susceptibles d'être converties en secondes (Audion, Hocquart & Labbé 2014 : 69).

 $<sup>7.\</sup> CRIRSCO: Committee \ for \ Mineral \ Reserves \ International \ Reporting \ Standards.$ 

Tableau 4.2 : Production minière de cobalt par la RDC (en t), selon différentes sources d'information

	USGS	BMWFJ	AS3M	BGS 2013	Darton Comm.	Roskill, mai 2013	Somme des producteurs listés par SNL	Ministère des Mines de la RDC
2003	12 000	14 800	14 800					1400
2004	16 000	20 200	20 200		20 200			1400
2005	22 000	24 500	24 500		24 500			900
2006	28 000	27 100	27 100		27 100			700
2007	25 300	25 400	25 400	17 900	25 300			25 300
2008	31 000	32 300	32 300	42 500	31 000		10 900	42 500
2009	35 500	35 500	35 500	56 300	29 900		13 400	56 100
2010	47 400	70 000	nc	97 700	43 400		39 000	84 000
2011	60 000	75 000	nc	108 900	47 600		45 700	99 500
2012	60 000	nc	nc	nc	47 300	44 800	46 000	86 400
2013					51 500	51 900	51 500	nc
2014					52 400	57 900	nc	nc

Source: Audion, Hocquart & Labbé (2014:83) (© BRGM).

économiques, infrastructures), managériales (marketing), environnementales, sociales ou institutionnelles.

La production de cette connaissance incombe aux sociétés titulaires des droits miniers qui font réaliser les études de faisabilité. Les publications des compagnies minières constituent donc la première source d'information actualisée quant au volume en minerais et à la qualité/teneur des minéralisations. S'agissant des sociétés cotées en bourse, ces informations sont généralement rendues publiques : souvent, celles-ci contiennent une estimation à la fois des réserves et des ressources. Soumises en outre à des procédures standardisées et certifiées, élaborées à partir de rapports de personnes assermentées (Competent Persons), les réserves prouvées de ces sociétés sont réputées fiables dans la grande majorité des cas. Les incertitudes concernent davantage les informations publiées par les entreprises non soumises à ces règles (par exemple les opérateurs « juniors » et locaux, les firmes indiennes, etc.); dans ce dernier cas, les informations sont également plus

Hormis les données issues du secteur privé, les cartes géologiques actuellement disponibles pour la RDC renseignent certes des occurrences minières, mais leur projection se fonde sur une « compilation de points d'observation et de documents d'archives

parfois très anciens » (De Putter & Decrée 2013 : 49) ; la mise à jour de ces données se fait attendre depuis plus de quarante ans<sup>8</sup>.

La seconde catégorie de connaissances, celle des statistiques, souffre d'un manque d'harmonisation entre les sources. Selon la provenance, on observe en effet des écarts qui prennent parfois des dimensions significatives. En 2014, une étude du BRGM sur le marché du cobalt pointait ce problème. En alignant côte à côte les chiffres de production en RDC de 2003 à 2014 issus de huit sources différentes (tableau 4.2), les auteurs mettaient en exergue des disparités de l'ordre parfois du simple au double. Au sujet du ministère des Mines, ils livraient le commentaire suivant :

« la production affichée par le ministère des Mines du Congo est elle-même très disparate, très inférieure aux autres sources entre 2003 et 2006, équivalente en 2007, puis très supérieure aux autres sources à partir de

<sup>8.</sup> Notons que le projet « Promines » s'est saisi de la problématique ; sous son parrainage, une nouvelle carte géologique de la RDC a été validée en juillet 2016 par le Comité de pilotage minier (CPM). Les espaces concernés par la mise à jour du sous-sol congolais couvrent l'ancienne province du Katanga, les deux provinces du Kivu, le Nord-Ubangi, le sud-ouest, le centre et l'ouest du pays (AMI 2016d).

2008. Le tableau publié est intitulé "cobalt en tonne", avec une colonne "production" et une colonne "exportation" (avec des tonnages assez proches). Il ne précise cependant pas s'il s'agit de production minière, ou de cobalt raffiné ni si les tonnages sont bien exprimés en cobalt contenu. Au vu des chiffres, il est possible que ceux de 2003 à 2006 concernaient le cobalt sous une forme raffinée (quantités comparables à celles publiées par le BGS ou l'AS3M pour le cobalt raffiné), mais que ceux de 2008 à 2012 représentent des quantités brutes, par exemple incluant des tonnages d'hydroxyde de cobalt exprimés en hydroxyde de cobalt et non en cobalt élémentaire contenu » (Audion, Hocquart & Labbé 2014 : 83-84).

Ce cas concret éclaire sur le risque de ne pas refléter la réalité, auquel expose la combinaison de statistiques puisées à différentes sources, dont les conditions d'élaboration sont mal connues et dont l'intitulé des catégories peut prêter à confusion.

Pour terminer, notons que l'accès à l'information minière s'est considérablement libéralisé ces dernières années avec le recours toujours plus important à Internet. Du côté congolais, le Cadastre minier (CAMI) a lancé à l'automne 2011 un portail consultable librement, procurant une carte interactive des titres miniers publiés de la RDC, contenant pour chacun, le type de permis (recherche, exploitation, zone d'exploitation artisanale, etc.), le titulaire, la superficie couverte, la période de validité du permis et les ressources concernées. D'autre part, le Centre Carter au Katanga alimente depuis plusieurs années un site Internet qui met à disposition des informations diverses sur le secteur minier, en particulier des cartes, des listes, des tableaux, des statistiques, des rapports, des contrats, etc. La cartographie et les données concernant les compagnies d'exploitation ou actionnaires doivent néanmoins être complétées et recoupées avec d'autres sources pour s'assurer de leur actualité.

## 2.2. LES MARCHÉS DES PRINCIPAUX MINERAIS CUPRO-COBALTIFÈRES

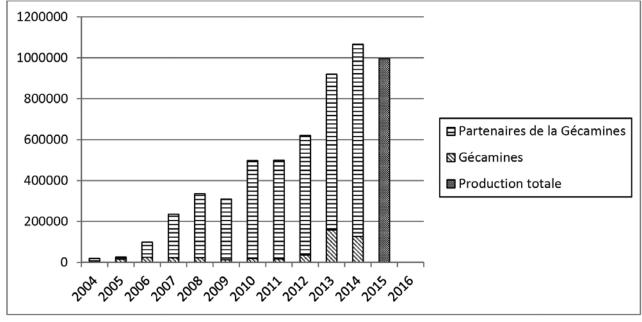
L'argent mis à part, les ressources minières exploitées à l'échelle industrielle se limitent essentiellement au cuivre et au cobalt, dont l'arc cuprifère katangais contiendrait respectivement 10 % et 34 % des réserves mondiales. L'exploitation du zinc est actuellement secondaire, tandis que celle du cadmium est insignifiante. L'artisanat minier opère quant à lui dans la filière de l'hétérogénite (cuivre et surtout cobalt) et, dans le nord de la province, dans la cassitérite (étain) ; pour finir, l'exploitation de l'or est probablement marginale, et en tout cas mal connue.

#### 2.2.1. LE CUIVRE

Le cuivre est, après l'argent, le meilleur conducteur thermique et électrique connu. Il a plusieurs applications dans les domaines du transport et de l'énergie. Ses débouchés concernent aussi la fabrication de câbles électriques, tant en électricité qu'en électronique et en télécommunications. En alliage, il peut être valorisé dans la conception de pièces mécaniques soumises à des frottements et à l'usure (laiton) ou dans la fabrication de cloches (bronze). En alliage avec l'aluminium, il est employé dans l'aéronautique. Il est également couramment exploité dans l'automobile, en concurrence avec l'aluminium, pour la fabrication des radiateurs (Mupepele Monti 2012 : 114).

L'arc cuprifère qui traverse le sud de l'ex-Katanga dote la RDC des gisements les plus riches au monde, et leur exploitation depuis la création administrative de l'ancienne province (1910) a été le moteur de la croissance économique de sa partie méridionale. Au plus fort de ses activités, la Gécamines, ex-UMHK, produisait plus de 400 000 t/an, avec un record en 1986 à près de 480 000 t. Cette année-là, la compagnie sortait également environ 14 000 t de cobalt et près de 147 000 t de zinc (Département de l'économie nationale... 1987 : 188-189). Ces résultats plaçaient le pays à la table des premiers producteurs mondiaux de cuivre et de cobalt, mais, au fil des ans et surtout dans la décennie 1980, ils masquaient de plus en plus mal une situation catastrophique (voir plus bas). L'augmentation des volumes trahissait en fait une « fuite en avant dans la production », afin de satisfaire les exigences du pouvoir central ; elle fut à l'origine de l'effondrement de la mine souterraine de Kamoto en 1990 (Rubbers 2013: 46-47). La Gécamines entra en cessation de paiements à cette époque, et l'entreprise autant que sa production s'effondrèrent au cours des années 1990.

Depuis 2003, année où fut atteint le plancher historique de 16 359 t de cuivre, la production s'est redressée. La reprise fut spectaculaire à partir de 2005, au point de franchir en 2011 le niveau symbolique des 500 000 t, qui correspond aux années fastes de la Gécamines (1970-1980). Passé le ressac de la crise de 2008, la production reprit sa trajectoire ascendante, attestant la maturité de plusieurs projets industriels. En 2014, elle dépassa pour la première fois de son histoire le million de tonnes, et elle se



Graphique 4.1: Production de cuivre congolais: 2004-2016 (en t)

Sources: années 2004-2013: BCC (2013: 57); année 2014: BCC (2014: 52).

maintient depuis lors autour de ce palier<sup>9</sup> (graphique 4.1). La bonne tenue des cours, la stabilisation politique et l'adoption d'un nouveau régime minier ont très largement contribué à cette dynamique positive. Le cuivre sort du Haut-Katanga essentiellement sous forme de concentrés et de cathodes. Les prévisions à moyen terme sont relativement optimistes alors que le marché est caractérisé par une pénurie structurelle de l'offre : la Banque mondiale prévoit une stabilisation autour de 5800 USD/t à l'horizon 2021, contre 4700 USD/t selon le FMI (Knoema, site Internet)<sup>10</sup>. Ces prix demeurent toutefois très endeçà des records atteints en 2011 (graphique 4.3).

### 2.2.2. LE COBALT

Le cobalt, que l'on retrouve dans l'hétérogénite, est recherché pour ses applications dans l'industrie des télécommunications et des ordinateurs (électrodes, accumulateurs, composants d'équipements portables), dans l'automobile (véhicules hybrides) également. Dans les alliages, il est exploité pour la réalisation d'outils de coupe ou comme prothèse dentaire ; comme superalliage, on le retrouve dans

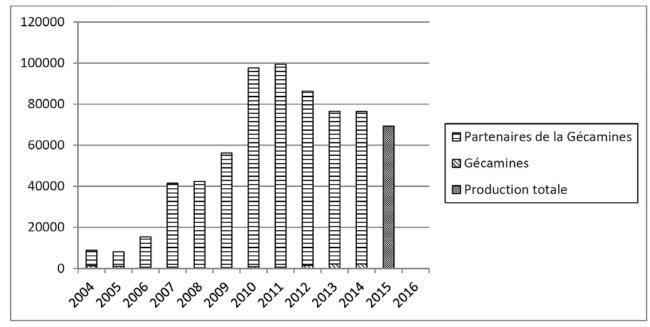
la fabrication des turbines à gaz. Enfin, il est utilisé comme catalyseur dans l'industrie chimique et pétrolière, dans la fabrication d'aimants et dans les enregistrements magnétiques. L'isotope 60, radioactif, est exploité entre autres en radiothérapie, dans l'industrie radiographique et dans la pasteurisation des aliments (Mupepele Monti 2012 : 125). Ces quinze dernières années furent marquées par la forte croissance des applications chimiques (catalyseurs et batteries rechargeables principalement) dans les parts de marché du cobalt. Ce débouché représentait en 2014 environ 62 % de la demande mondiale en cobalt, en progression de 6 % depuis 2010. L'expansion du marché pour les batteries rechargeables est à l'origine de cette tendance, qui devrait se prolonger dans le futur (CDI<sup>11</sup> 2016 : 56).

La production au Congo a démarré en 1926 et depuis les années 1950 jusqu'à l'effondrement de la filière dans les années 1990, le cobalt katangais a dominé le marché mondial. Depuis quelques années, la RDC est revenue à l'avant-plan. Selon les agences internationales, elle aurait assuré en 2015 la moitié environ de l'offre mondiale (USGS 2016 : 53), mais en réalité, la part de marché du pays est nettement supérieure, car ces statistiques n'intègrent pratiquement que le cobalt exporté sous forme de cathode.

<sup>9.</sup> Situation à la date d'octobre 2017.

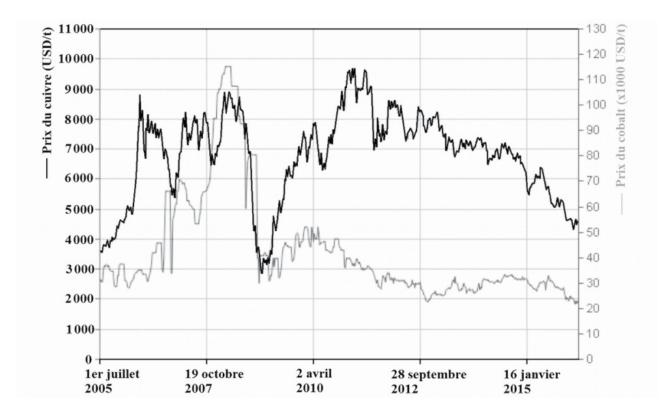
<sup>10.</sup> Knoema est une entreprise de service américaine, qui compile et harmonise les données statistiques nationales, régionales et mondiales dans de multiples secteurs, et les rend accessibles via une plateforme en ligne (site Internet).

<sup>11.</sup> CDI: Cobalt Development Institute.



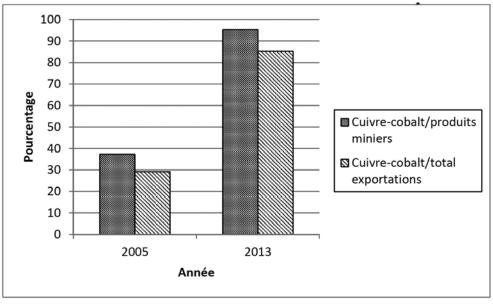
Graphique 4.2: Production de cobalt congolais: 2004-2016 (en t)

Sources: 1) années 2004-2013: BCC (2013:57); 2) année 2014: BCC (2014:52); 3) année 2015: Chambre des Mines (2016:4).



Graphique 4.3 : Évolution des cours du cuivre et du cobalt : 1er juillet 2005-26 février 2016

Source: © Infomine, Inc. (Droits réservés.)



Graphique 4.4: Contribution du cuivre et du cobalt aux recettes d'exportation

Source: BCC 2015.

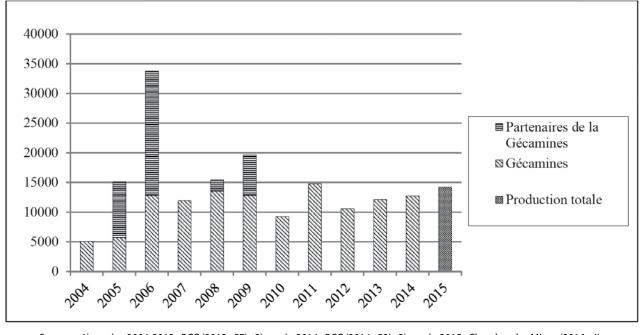
Or, le cobalt sort sous des états divers, généralement ramenés à trois grandes catégories : brut (jusqu'en 2007 pour les circuits formels), semi-fini ou raffiné. Le cobalt brut renvoie au cobalt expédié sans traitement sur le sol congolais. Le cobalt semi-fini concerne toutes les formes intermédiaires du cobalt dans sa chaîne de transformation ; au Katanga, il se rencontre en concentrés ou en alliage (blanc), mais également sous une forme chimique partiellement raffinée (carbonate, hydroxyde). Le cobalt raffiné, enfin, concerne, au Katanga, les cathodes. Ces dernières ne représentent qu'une infime partie de la production locale, en raison notamment de l'insuffisance des capacités de raffinage par rapport à la production brute, et de grandes quantités sortent sous la forme de concentrés ou d'alliages de faibles teneurs, pour être raffinées ailleurs, principalement en République populaire de Chine<sup>12</sup>. La majeure partie de la valeur ajoutée est donc générée à l'étranger, ce qui prive le pays d'une importante source de revenus. En raison essentiellement du nombre limité de débouchés et de producteurs, le marché du cobalt est fragile et les prix sont volatils. Ceux-ci sont, en outre, partiellement liés à ceux du cuivre et du nickel dont

La place que tiennent le cuivre et le cobalt dans l'économie nationale peut s'apprécier au regard de leur contribution aux entrées de devises. Selon la Banque centrale du Congo (BCC), entre 2005 et 2013, la part du cuivre et du cobalt dans les recettes d'exportation est passée de 30 % à 85 % (graphique 4.4) ; ramené à l'ensemble des produits miniers, le ratio a augmenté de 37 % à 95 %. Comme jamais auparavant, le cuivre et le cobalt sont donc les principaux générateurs de devises et les poids lourds de l'économie congolaise, loin devant l'or et le pétrole (6-7 % en 2014). La baisse récente des cours du cuivre révèle l'extrême fragilité de ce modèle économique. En effet, suite à la restriction de leurs marges bénéficiaires, plusieurs projets ont été récemment suspendus et certaines compagnies ont réduit (temporairement) leurs activités: Kamoto (Katanga Copper Company), Kapulo

le cobalt est souvent un sous-produit<sup>13</sup>. Les cours ont connu depuis 2000 trois hausses importantes jusqu'à atteindre un niveau historique à plus de 110 000 USD/t avant la crise de 2008. Ces dernières années, ils se sont stabilisés dans une fourchette de 20 000 à 35 000 USD/t (graphique 4.3).

<sup>12.</sup> Dans la suite du chapitre, lorsque nous indiquons « Chine », nous faisons référence à la République populaire de Chine.

<sup>13.</sup> En 2015, la provenance du cobalt était répartie approximativement comme suit : industrie du nickel : 50 %; industrie du cuivre et autres : 44 % et exploitation primaire de cobalt : 6 % (CDI 2016).



Graphique 4.5: Production de zinc congolais: 2004-2016 (en t)

Sources: 1) années 2004-2013: BCC (2013:57); 2) année 2014: BCC (2014:52); 3) année 2015: Chambre des Mines (2016:4).

et Dikulushi (MW), Boss Mining (BM), Congo Cobalt Corporation (CCC), etc. Sans prendre en compte le secteur artisanal également affecté, les pertes d'emplois directs et indirects occasionnées par ces fermetures se situeraient autour de 50 000 durant l'année 2016 (Misser 2017 : 98-99). En raison de la forte concentration du secteur et de la faible diversification de l'économie katangaise, celle-ci est donc très exposée à tout ralentissement de l'activité minière.

#### 2.2.3. LE ZINC

Le zinc est recherché pour ses propriétés anticorrosives, ce qui en fait un composant tout indiqué dans les revêtements anticorrosion sur les fers et produits en acier. Ces alliages obtenus au moyen de la « galvanisation » ont plusieurs applications. L'acier galvanisé, par exemple, est employé dans l'automobile, la construction, l'électroménager, les équipements industriels, etc. Le laiton, produit de l'association du zinc et du cuivre, sert dans des domaines aussi divers que la fabrication d'instruments de précision (horlogerie), d'instruments de musique, de pièces décoratives, d'éléments de robinetterie, de serrurerie, d'objectifs pour appareils photo, etc. Parmi ses autres débouchés, on trouve des secteurs aussi éloignés que la papeterie (embossage de toiles en bronze) et l'armement (douilles de balles, obus). En association avec l'aluminium et le magnésium (zamak), il est employé dans l'industrie automobile, la petite mécanique, la ferronnerie d'intérieur, ou encore dans l'industrie du jouet (Mupepele Monti 2012 : 131-132).

La RDC n'est pas un gros producteur de zinc. La mine de Kipushi, qui possède les seules réserves exploitables connues, fut par le passé une des principales sources des scories qui constituent aujourd'hui le terril de Lubumbashi; en attendant la réouverture annoncée de la mine, l'unique production de zinc provient donc de la Société de traitement du terril de Lubumbashi (STL), qui en valorise notamment les teneurs dégagées dans certaines strates.

### 2.3. L'ÉCONOMIE DU SUD KATANGA, CHEVILLÉE À SES MINES

Historiquement, l'activité minière fut la matrice du développement industriel du Katanga. Les secteurs auxiliaires (eau, électricité, voies de communication) comme ceux de la consommation (textiles, alimentation, chaussure, etc.), de l'immobilier, de la production de biens industriels (câbleries, solvants chimiques, explosifs, etc.) ou des services (transports routiers, chemins de fer, etc.) se sont

déployés à partir de l'activité minière. Le secteur minier a lui-même généré en amont et en aval une industrie lourde, qu'il s'agisse des filières de la chimie à Panda-Likasi ou de la métallurgie, ou encore des unités d'appui (ateliers de Shituru). Au niveau de l'agroalimentaire, on peut citer notamment l'agriculture (minoteries de Kakontwe) et les fermes laitières, les filières de la pêche (pêcheries de Mwadingusha et de Kasenga et chaîne du froid) et de l'élevage (Marungu, boucheries), l'industrie des boissons gazeuses (Bralima, Brasimba), les huileries et savonneries. Au niveau des petits entrepreneurs, le commerce africain des fripes ou l'implantation dans la campagne de petits magasins contrôlés en dernier ressort par les négociants grecs constituent d'autres exemples, non exhaustifs, des effets en cascade de l'industrialisation qui, de proche en proche, a créé de nouveaux besoins.

Tout ce tissu économique s'est longtemps caractérisé par un haut degré d'intégration avec, au centre, l'Union minière et ses nombreuses filiales. Il s'est globalement maintenu tant que les activités du géant industriel, nationalisé et devenu Gécamines en 1967, demeuraient florissantes. Son effilochage correspond au déclin du secteur minier entamé dès les années 1970 et soldé par les pillages de 1991. Par la suite, d'autres facteurs tels que la mondialisation des échanges et donc les effets de la concurrence ont entamé la rentabilité de certains secteurs plus spécifiques comme celui des textiles, désormais concurrencés par les importations chinoises. À cette désindustrialisation massive ont cependant survécu quelques enseignes, essentiellement localisées dans l'agroalimentaire (brasserie Brasimba, minoteries de Kakontwe et de Lubumbashi) ou les imprimeries (Société missionnaire de Saint-Paul, salésiens de l'institut Salama). Par la suite, sous l'effet d'un retour de balancier, le boum minier des années 2002 à 2011 a engendré la relocalisation d'un tissu entrepreneurial dynamique, numériquement dominé par les micro, moyennes et petites entreprises (MPME). Aujourd'hui, la chambre des Mines estime que chaque emploi direct ou indirect créé dans l'industrie minière génère quatre emplois supplémentaires dans les multiples branches d'activités liées d'une manière ou d'une autre à l'activité de ce secteur (Chambre des Mines 2016: 12).

Dans une enquête pour le Bureau international du travail, Lapeyre et al. (2011) ont réalisé une

radioscopie du tissu des MPME post-crise 2008 et se sont interrogé sur la résilience et la nature des liens entre celui-ci et le secteur minier.<sup>14</sup>

Dans le textile, seule subsistait à Lubumbashi au moment de l'enquête une entreprise de lingerie (Diana). Le secteur du papier et des imprimeries comptait, outre les entités précitées, quelques PME actives, par exemple, dans la fabrication de papier toilette ou dans la confection d'articles de bureau (cahiers, facturiers, blocs-notes, etc.). Dans la chimie, plusieurs opérateurs produisaient de la mousse pour matelas, des ustensiles de ménage en plastique (gobelets, assiettes, seaus, bidons, sachets, etc.), des chaises, des poubelles, des réservoirs d'eau, etc.; on trouvait également des peintures, de l'oxygène, de la glace, du savon en bloc et en poudre, ou encore des manufactures de bougies ou d'emballages de cosmétiques (Joliety Cosmetics). Dans le secteur du cuir, les fabricants de chaussures continuaient à faire des affaires, même si leurs marges étaient érodées par la concurrence des articles de seconde main venus d'Europe. La filière bois semblait solidement implantée : elle comptait des scieries, surtout localisées dans les villes, sortant des planches et autres produits manufacturés pour le secteur de la construction ; les menuiseries étaient disséminées pratiquement dans tout le bassin minier pour monter des portes, des chaises, des fenêtres, etc. Les filières mécaniques et métalliques intégraient à Lubumbashi des PME de transformation des métaux tels que la Fondaf ou Latreca (câbles électriques), ainsi que des manufactures de clous, de râteaux, de bêches, de brouettes, de matériel aratoire ; quelques entreprises fabriquaient également des wagons pour la SNCC ou du matériel de construction, tandis qu'au niveau des artisans, se rencontraient notamment les ferronniers (lits, fenêtres, portes, chaises, charpentes, etc.). Les banques et les assurances ont proliféré lors du boum économique et suite à la libéralisation du secteur bancaire. Le secteur de la construction, souvent investi par des entrepreneurs étrangers, regroupait essentiellement les entreprises de bâtiment et les entreprises de fourniture, d'installation et d'équipement des unités de production pour les projets miniers (essentiellement le long de l'axe Lubumbashi-Likasi-Kolwezi). Le secteur des

<sup>14.</sup> La suite de cette section est tirée de cette enquête.



AEMI Likasi. (Photo © Groupe Forrest International, 2016.)

services connut une croissance particulièrement dynamique durant le boum minier : transports, téléphonie mobile/Internet, gardiennage, sécurité privée, hôtellerie, aide juridique pour les entreprises d'import-export, agences de recrutement, etc. Au niveau agroalimentaire, enfin, quelques installations anciennes se maintinrent et/ou s'adaptèrent : à Likasi (Kakontwe) et à Lubumbashi, les unités de minoteries persistent, même si elles fonctionnent en sous-capacité, de même que les brasseries (Brasimba, Bralima) et, à Lubumbashi, une biscuiterie. En amont, la production agropastorale (principalement le maïs, mais aussi le lait, le yaourt, les légumes, etc.) a connu ces dernières années un redressement soutenu, en grande partie suite à l'installation de quelques grandes fermes industrielles (fermes Bazano, Terra, Hyperpsaro, Fermil, etc.); depuis 2015, une nouvelle minoterie (African Milling Company Congo) commercialise de la farine de maïs en quantités industrielles. Enfin, les fermes d'élevage type Elgyma, Grelka ou Elakat approvisionnent les boucheries de la ville de Lubumbashi en viande de bœuf et de porc. Outre ces entreprises, citons finalement les établissements La Brioche, Bon Pain, Quovadis, etc. (boulangerie); VAP (Hagegeorgiou

Christos), Relacom, etc. (biscuiteries); ou Amato Frères (huileries).

Dans ce tissu dominé par les MPME, la plupart des établissements sont jeunes et ont saisi l'opportunité du boum minier pour se développer. En contrepartie, ils restent très vulnérables aux fluctuations de l'économie mondiale et la limitation de leurs capacités financières les expose, dans un contexte défavorable, aux faillites et disparitions. L'exercice de leurs activités est en outre le plus souvent entravé par des facteurs structurels tels que l'état de dégradation avancé des infrastructures, tant routières qu'électriques, sanitaires ou scolaires, la libération limitée des crédits par les instituts bancaires et de prêt, les obstacles d'ordre administratif, fiscal et douanier (délais excessifs, lourdeur des procédures, parafiscalité), l'instabilité du franc congolais, les créances douteuses et/ou non honorées, les difficultés d'approvisionnement en matières premières, la difficulté à trouver localement les compétences requises, etc.

La crise de 2008-2009 a mis à nu la ténacité des liens entre le secteur minier et l'économie locale. L'étude de Lapeyre *et al.* a ainsi jeté une lumière crue sur « la vulnérabilité structurelle du modèle de croissance de la province du Katanga qui repose sur le

secteur minier et qui rend dépendant une grande partie de la force de travail et du tissu économique local de la conjoncture mondiale au détriment d'un modèle axé sur la diversification et l'accroissement de l'offre et de la demande au niveau provincial » (2011 : 36). Les entreprises minières furent le principal vecteur de propagation et d'amplification de la crise dans les autres pans de l'activité économique, devant d'autres facteurs principalement de nature macroéconomique (inflation, dévaluation monétaire, etc.): 79 % des MPME interrogées15 se sont déclarées en liens d'affaires avec les entreprises minières; ces relations consistent en grande majorité en la fourniture de biens, dominés par les produits agroalimentaires (20%) et les hydrocarbures (11,5%). Parmi ces entreprises, 69 % ont enregistré sur un an une diminution des ventes supérieure à 40 % et 29 % ont signalé une chute de plus de 70 %. Le lien entre l'entrepreneuriat local et l'artisanat minier est à l'inverse plus ténu : seules 14 % des MPME ont déclaré entretenir avec celui-ci des relations commerciales, alors que 62 % n'en avaient pas ou presque pas. Les MPME concernées étaient actives dans le traitement des minerais (fondeurs) et dans l'exploitation à petite échelle, qui à leurs débuts achetaient des rejets auprès des creuseurs (Lapeyre et al. 2011:55).

### 3. L'ORGANISATION DU SECTEUR MINIER ET LA PERCEPTION DES REVENUS D'EXPLOITATION

### 3.1. LE CADRE NORMATIF ET INSTITUTIONNEL

Le secteur minier est au cœur de la réforme du système institutionnel et économique de la RDC parrainée par la Banque mondiale depuis le début du millénaire. Ayant renoué avec le pays en 2001 après dix années d'absence, l'institution internationale a fait du secteur minier le socle de sa stratégie de relance de la croissance et de réduction de la pauvreté. C'est ainsi qu'avant même qu'intervienne la stabilisation politique du pays, un nouveau Code minier a été adopté (2002), suivi quelques mois

plus tard d'une réglementation minière (2003). D'inspiration très libérale et issus en droite ligne du modèle économique forgé par ledit « consensus post-Washington », ces deux textes constituent jusqu'à aujourd'hui les piliers normatifs du secteur<sup>16</sup>.

Endossant la stratégie de la Banque mondiale, le nouveau pouvoir congolais a procédé au démantèlement des anciennes structures parastatales monopolistiques et donné la priorité à l'attraction des investisseurs privés *via* une politique de prélèvements parcimonieuse. Les grandes entreprises d'État qui dans les années 1980 avaient résisté aux pressions de la libéralisation, étaient en plein marasme, aux prises avec des déficits financiers importants et discréditées par une gestion défaillante et une pratique institutionnalisée de la corruption à tous niveaux; à partir de 2008, elles ont été progressivement transformées en sociétés commerciales dans lesquelles l'État conserve à ce jour la majorité, sinon la totalité, des parts sociales<sup>17</sup>.

Le « nouveau » régime minier vise de son côté à délier les capitaux privés d'exploitation et à « libérer » les ressources publiques, en confiant au marché l'échange des titres fonciers, sous forme d'amodiation ou de concession. La volonté d'attirer les investissements s'est traduite par l'adoption d'une fiscalité particulièrement favorable à l'endroit des sociétés. Dans la pratique, beaucoup de compagnies continuent à s'adosser à la Gécamines (et subsidiairement à la Sodimico) qui demeure titulaire d'importants gisements18. Le « nouveau » régime minier régularise, d'autre part, l'existence de l'extraction artisanale, reconnaît la mine à petite échelle et réglemente les activités de négoce. Les acteurs, les pratiques, les lieux concernés, etc. sont ainsi clairement définis. Au sens de ces dispositions, est considérée comme exploitation artisanale, « toute activité par laquelle une personne physique de nationalité congolaise se livre, dans une zone d'exploitation artisanale délimitée en surface et en profondeur jusqu'à trente mètres au maximum, à extraire et à concentrer des substances minérales en utilisant des outils, des méthodes et des

<sup>15.</sup> L'échantillon enquêté comprend 63 MPME issues de 11 secteurs d'activité différents et disséminées à Lubumbashi (9 entreprises), Likasi et Kolwezi (27 entreprises chacune). Les principaux secteurs représentés sont l'agroalimentaire (17,5 % des entreprises sondées), les hydrocarbures (11 %), le gardiennage, l'exportation de minerais, la construction (9,5 % chacun), le transport et l'hôtellerie (8 % chacun).

<sup>16.</sup> Situation arrêtée en novembre 2017.

<sup>17.</sup> Également appelées Entreprises du Portefeuille de l'État (EPE).

<sup>18.</sup> Ces société s'assurent ainsi un accès aux gisements les plus riches tout en s'épargnant la réalisation de coûteuses opérations d'exploration dans un contexte sécuritaire encore incertain

procédés non industriels » (JORDC 2002 : article 1). Au risque d'encourir des sanctions, le Code minier porte obligation au mineur d'être adulte, d'être en possession d'une carte de creuseur artisanal valide, d'écouler sa marchandise auprès de négociants patentés et de respecter le « Code de conduite pour l'exploitant artisanal », qui règle les dispositions en matière de sécurité, de santé, d'utilisation de l'eau et de protection de l'environnement. Selon le Code minier, l'activité n'est autorisée qu'en certaines zones spécifiques (les zones d'exploitation artisanales, ZEA) où aura été constatée l'impossibilité de développer une exploitation semi-industrielle ou industrielle. Enfin, notons qu'afin d'optimaliser la traçabilité des minerais, la loi congolaise exige également des sociétés minières qui traitent des productions artisanales qu'elles s'adressent à des comptoirs d'achat agréés.

Cet ensemble de réformes est à considérer dans le cadre plus large des nouvelles vues des institutions financières internationales (IFI) : analysant le paradigme sous-jacent de leur intervention en RDC, Mazalto attelle leur modèle de relance économique au triptyque « démocratie, libéralisation et bonne gouvernance » (2009 : 174)<sup>19</sup>. Sous cet angle, confronté à un État dysfonctionnel, rentier, patrimonialiste et déconnecté des « exigences » du marché, le secteur minier doit pour se redresser s'appuyer sur une refonte des instruments de gouvernance, en ce compris les institutions et les lois (Mazalto 2009 : 173).

C'est à cette aune que doivent se mesurer le rôle et le fonctionnement des services spécialisés. Institué en 2003, le CAMI est investi de la tenue à jour des cartes des retombes minières, de l'instruction cadastrale des demandes afférentes aux droits miniers et/ou des carrières, de la certification de la capacité financière des requérants des droits miniers et des carrières de recherches, etc. Le Service d'assistance et d'encadrement du *Small Scale Mining* (SAESSCAM),

19. L'auteur explique : « [...] l'implantation de la "bonne gouvernance" est désormais associée à un processus de "modernisation" de l'État selon des impératifs de "bonne gestion" et d'efficacité, de transparence et de lutte contre la corruption. L'objectif poursuivi consiste à renforcer l'intégration dans le marché mondial des pays pauvres et endettés, mais riches en ressources minérales, conformément aux nouvelles normes induites par la globalisation et les exigences exprimées par les acteurs financiers » (Mazalto 2009 : 173).

créé la même année, a la charge d'organiser et de superviser le secteur minier artisanal. Ses objectifs balaient un spectre relativement large de domaines d'intervention, qui incluent entre autres : le contrôle des flux de produits de la mine aux points de vente (traçabilité), la perception des taxes de l'État, la promotion des coopératives artisanales, la contribution au bien-être des communautés locales affectées par l'activité minière artisanale et l'exploitation à petite échelle, le soutien à l'intégration des femmes, l'accompagnement des mineurs quant à la diversification des sources de revenus, la sécurité dans les mines et la qualité du matériel d'exploitation, etc. Dans le Haut-Katanga, le SAESSCAM a des bureaux à Lubumbashi, Likasi, Mitwaba, Luishia et Kipushi (PACT 2010: 38). Le Centre d'évaluation, d'expertise et de certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses (CEEC) existe depuis 2001. Outre les services d'expertise et de certification, ses attributions comportent le suivi et l'examen des flux de produits et de monnaie auprès des comptoirs, négociants et fondeurs, la lutte contre la fraude et l'application et le suivi du processus dit « de Kimberley<sup>20</sup> »; il dispose dans le Haut-Katanga d'une division provinciale à Lubumbashi et d'antennes à Kasumbalesa, Likasi, Lonshi et Lubumbashi. Enfin, la Cellule technique de coordination et de planification minière (CTCPM) est d'existence plus ancienne (1978). Elle se conçoit comme l'organe-conseil d'études et de coordination des activités du secteur minier et compte dans ses tâches le contrôle de la réalisation des programmes miniers, la conception des politiques et des stratégies de développement du secteur minier et la planification des activités minières. À l'égard du secteur artisanal, la CTCPM remplit les fonctions suivantes : le développement et l'adaptation de nouvelles techniques pour améliorer l'artisanat minier, la collecte de toutes les statistiques concernant la production minière artisanale, la collecte et la publication des textes de loi et règlements concernant le secteur minier artisanal. Tous ces services sont autant d'outils forgés pour assurer aux lois et règlements un niveau satisfaisant d'applicabilité. Dans la nouvelle architecture législative et institutionnelle qui émerge, le rôle de l'État est pratiquement confiné à celui d'un arbitre chargé

<sup>20.</sup> Cadre de certification international établi dans la filière diamantifère et entré en vigueur en 2003.

de garantir la promotion et la régulation du secteur minier « par l'initiative privée » (*JORDC* 2002 : chapitre II).

# 3.2. LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU SECTEUR MINIER POUR L'ÉTAT CONGOLAIS

### 3.2.1. L'APPORT AUX RECETTES PUBLIQUES

Les principaux prélèvements spécifiques au secteur sont l'impôt sur les bénéfices et la redevance minière. À ces catégories s'ajoutent comme recettes non fiscales, les revenus dégagés de la cession des titres miniers et la rémunération des participations minoritaires des EPE dans les projets industriels mixtes.

La redevance minière est déterminée par la valeur des ventes de minerais réalisées, calculée sur la base du tonnage en métaux contenus ; le Code minier prévoit ensuite que la mobilisation des recettes se fasse selon la clé de répartition suivante : 60 % au gouvernement central, 25 % à la province d'origine, 15 % à la ville/territoire accueillant le projet (*JORDC* 2002 : articles 240 et 242). À ce montant s'ajoutent des prélèvements par les services et agences spécialisés à l'échelon central ou provincial (OCC, DGDA, CEEC, DP Mines, etc.) non fondés sur le régime minier et dont la légalité est sujette à des interprétations contradictoires.

Le montant des recettes fiscales est proportionnel à la valeur marchande de la production quittant le territoire national. Aussi les dirigeants congolais cherchent-ils officiellement à promouvoir l'implantation d'activités locales de transformation. Cette question suscite des controverses récurrentes avec le secteur minier. En 2000 déjà, l'exportation de minerai brut fut interdite afin d'encourager la multiplication des fonderies au Katanga. En mars 2007, le pouvoir central de concert avec les autorités provinciales renouvela l'interdiction dans la filière cupro-cobaltifère21. Moïse Katumbi, à l'époque gouverneur élu mais non installé, s'en expliqua par la suite en fustigeant le « pillage » que subissait selon lui sa province, réduite à être traitée comme une « vache à lait [qui perdait] quotidiennement 500 tonnes de minerais, soit 10 milliards de dollars par an » (Jeune Afrique 2008). Ces premières mesures furent impuissantes toutefois à endiguer la sortie des minerais bruts, principalement pour deux raisons. D'une part, parce que la production ne trouvait pas de débouchés à l'intérieur, en l'absence d'une industrie de transformation opérationnelle. D'autre part, comme l'explique Rubbers, parce que « les barons du régime [ont continué] à délivrer des dérogations à des membres de leur entourage » (Rubbers 2013: 90). Le dispositif normatif s'étendit par la suite à la production marchande concentrée, alors que l'arrivée à maturité de plusieurs projets miniers industriels augmentait parallèlement les capacités d'absorption du secteur. Le premier acte survint en 2010, lorsque le gouvernement provincial adopta une taxe dite « incitative à la création des unités locales de transformation des concentrés », dont le montant fut porté en 2013 de 60 USD/t à 100 USD/t<sup>22</sup>. Le second acte remonte à 2013 : le pouvoir central publia en avril de cette année-là deux arrêtés portant réglementation des exportations de produits marchands, qui revenaient en fait à interdire purement et simplement la sortie des concentrés vers la Zambie<sup>23</sup>. Cette fois cependant, l'initiative se heurta à une levée de boucliers, non seulement de la part des opérateurs miniers, mais aussi du pouvoir provincial katangais<sup>24</sup> au prétexte qu'une telle disposition était difficilement applicable en raison du « climat » des affaires. Leurs principales critiques portaient sur les défauts de l'État dans les secteurs auxiliaires : défaut sur la fourniture d'énergie et défaut sur la qualité des infrastructures de transport. À ces résistances en interne s'ajoutaient également, à l'extérieur, les réticences de la Chine, premier importateur du cobalt congolais et dont les besoins concernent majoritairement des produits intermédiaires (hydroxydes et carbonates). À l'heure actuelle, l'application de cette mesure fait l'objet d'un moratoire.

<sup>21.</sup> Interdiction matérialisée par l'arrêté ministériel n° 3163 du 11/08/2007 portant réglementation des activités de l'entité de traitement et de transformation des substances minérales.

<sup>22.</sup> Édit n° 003 du 16/11/2010 et arrêté provincial n° 2013/00110/Katanga du 20/11/2013.

<sup>23.</sup> Arrêté n° 122/cab.min/mines/01/2013 et n° 782/cab.min/finances/2013.

<sup>24.</sup> Le gouverneur du Katanga déclara à cette occasion son intention de ne pas exécuter l'arrêté (*Le Potentiel* 23 avril 2013).

La filière de la cassitérite quant à elle fit l'objet ces dernières années de deux interventions réglementaires aux retombées importantes. En 2009 d'abord, le gouvernement provincial du Katanga augmenta radicalement les taxes sur les produits quittant la province sans transiter par Lubumbashi. L'objectif était non seulement de démarquer la production katangaise des minerais dits « de conflit » des provinces voisines, mais aussi d'assurer une plus grande valeur ajoutée au Katanga même en rapatriant localement certaines opérations de traitement. Rompant avec les flux vers les Kivu, sous la haute main des commerçants nande et bashi, les circuits commerciaux se redirigèrent vers le sud de la province. Plus récemment, gardant en point de mire la création d'une plus grande valeur ajoutée sur place, le gouvernement central a imposé par arrêté ministériel aux exportateurs de cassitérite de se transformer en entités de traitement (Channel Research 2012: 23).

Enfin, parmi les autres taxes d'importance auxquelles sont soumis les exportateurs miniers, citons la taxe provinciale de voirie (50 USD/t) instituée en 2008 afin de remédier à la dégradation rapide par le charroi industriel, principalement minier, des équipements de voirie et des routes dans les villes et campagnes (*Le Soft international* 2015 : 9).

## 3.2.2. LA MOBILISATION DE LA RENTE MINIÈRE : UN DÉFI PERSISTANT

Au cours de la période 2010-2014, les revenus miniers pour l'État sont passés de 360 millions d'USD à 1,4 milliard d'USD. La contribution du secteur minier au budget national est passée quant à elle de 14,4 % à 23,73 %. Mais le rendement des recettes est constamment amoindri par une série de dispositions douanières et fiscales avantageuses pour les sociétés qui réduisent l'assiette de prélèvement. Le droit de déclarer des pertes fiscales ou d'inclure certaines charges déductibles, ou encore l'amortissement comptable accéléré des investissements, sont des sources importantes de réduction. Ces dispositions trouvent leur source légale dans la réglementation minière, dont le processus de révision est abordé au point 7 de ce chapitre. Nous nous attardons ici plutôt sur les dysfonctionnements frauduleux constatés ces dernières années, et qui concernent de près ou de loin le Haut-Katanga.

Malgré un contexte économique très favorable<sup>25</sup>, la politique économique menée depuis 2002 n'a pas concrétisé les promesses jadis formulées par ses architectes internationaux (en particulier la Banque mondiale) en matière de croissance inclusive et de pratiques vertueuses de la gouvernance. Dans les faits, la privatisation du portefeuille foncier a tourné dans de nombreux cas à la spoliation des biens avec, bien souvent, la complicité de personnalités politiques congolaises et des sociétés partenaires ; l'opacité des conditions dans lesquelles furent conclus plusieurs contrats fut (et reste) abondamment dénoncée, et plusieurs scandales contribuent jusqu'à ce jour à alimenter les forts soupçons d'enrichissement personnels de fonctionnaires et représentants politiques avec la participation active de sociétés étrangères, au détriment du bien public26. L'État congolais a entamé, sous la pression des critiques, un processus de revisitation des contrats. Instituée en 2004 et placée sous la présidence de Lutundula, une première commission parlementaire remit l'année suivante un rapport qui confirma le caractère « léonin » de nombreux engagements passés avec les investisseurs privés. À la suite de ce travail, une nouvelle commission s'attela à l'examen détaillé de soixante contrats miniers, dont les conclusions furent rendues en mars 2008. Au terme de ce travail, un tiers des contrats retenus furent finalement annulés et deux tiers furent renégociés. Mais quelle que fut son envergure, cette correction ne mit pas fin à l'« hémorragie » des recettes pour le trésor congolais, car les causes de déperditions dépassent cette seule dimension.

Le Haut-Katanga fut ces dernières années le théâtre de plusieurs cas de transactions minières jugées frauduleuses. Deux d'entre elles ont été documentées récemment par l'Africa Progress Panel (2013) : elles concernent les participations dans la Société minière de Kabolela et Kipese (SMKK), et dans la Sodifor. Les deux affaires auraient fait perdre au total pas moins de 100 millions d'USD aux recettes congolaises. La SMKK est à l'origine

<sup>25.</sup> À titre d'exemple, les cours du cuivre augmentèrent de 350 % entre 2003 et octobre 2008 (Mazalto 2009 : 178).

<sup>26.</sup> Mazalto a calculé qu'entre 2003 et 2008, l'ensemble des taxes sur les activités minières déclarées ont accusé un écart négatif de l'ordre de 86 % à 94 % (selon les années) par rapport aux prévisions de la Banque mondiale (environ 200 millions d'USD annuels) (2009 : 179).

une coentreprise entre la société Eurasian Natural Resources Corporation (ENRC) et la Gécamines, associées à parts égales. En février 2010, l'entreprise publique a cédé ses parts à la compagnie Emerald Star, enregistrée dans un paradis fiscal, pour un montant total de 15 millions d'USD; celles-ci furent revendues quatre mois plus tard à ENRC pour 75 millions d'USD. Emerald Star encaissa ainsi un bénéfice de 60 millions d'USD au détriment de l'État congolais. La même année, la Sodimico a vendu pour 60 millions d'USD sa participation dans la société mixte Sodifor, titulaire de droits miniers sur les gisements de Frontier et Lonshi (territoire de Sakania). La transaction s'effectua en deux temps : en juin 2010, 70 % des participations furent attribuées à la société Fortune Ahead, son partenaire dans la Sodifor ; en mars 2011 ensuite, le solde alla à deux compagnies, basées dans un paradis fiscal<sup>27</sup>. Mais deux ans plus tard, le gouvernement congolais déboursa 80 millions d'USD pour récupérer le seul gisement de Frontier (Africa Progress Panel 2013 : 58, 101). Ces transferts de titres qui ne débouchent sur aucun investissement productif, nourrissent régulièrement les soupçons d'enrichissement personnel et occasionnent des pertes sèches pour le Trésor congolais.

La fuite de la rente affecte également les circuits institutionnels de perception et d'allocation des prélèvements. En 2012, l'ITIE a épinglé la direction générale des Recettes administratives, judiciaires, domaniales et de participation (DGRAD) après que se furent volatilisés 88 millions d'USD versés en 2010 par les sociétés minières du Katanga au titre de la redevance minière (Marysse & Tshimanga 2014: 156). Plus récemment (2015), cette institution a pointé les dérives « anticonstitutionnelles » entourant la gestion des flux infranationaux de la redevance minière, qui sont stratégiques pour le financement des provinces et des « Entités territoriales décentralisées » (ETD), en l'occurrence : les municipalités (villes et cités/communes) et les territoires. La loi dispose en effet que ces flux doivent être consommés exclusivement à la réalisation des infrastructures de base d'intérêt communautaire<sup>28</sup>. Mais, en violation de la Constitution, le ministère des Finances accapare la totalité des recettes minières et conserve la haute main sur leur affectation. Or, en 2014, la province du Katanga n'a perçu que 8 % des redevances déclarées par la DGRAD (160 millions d'USD), un pourcentage largement inférieur aux 25 % que prévoit la loi. Le pourcentage des rétrocessions perçues par les municipalités et les territoires n'est pas connu, mais les informations disparates dont on dispose tendent à indiquer que ces sommes sont dérisoires<sup>29</sup> (Moore 2015b: 98, 106; 2017: 49). À partir des revenus déclarés par les 25 plus grandes compagnies minières en 2014, l'institut NRGI a estimé les montants que les nouvelles provinces seraient en droit de réclamer : le Haut-Katanga, qui accueille 19 de ces compagnies, aurait dû percevoir 18 millions d'USD de rétrocession sur les royalties (11 millions d'USD à la province et 7 millions d'USD aux ETD) (Iwerks & Toroskainen 2017:5). La rétention financière des autorités centrales donne des arguments aux partisans des dérogations au régime minier. Au Katanga, elle justifie en tout cas la perception des taxes provinciales sur la voirie et drainage et sur l'exportation des concentrés évoquées plus haut, toutes deux déductibles par les compagnies minières du calcul de l'impôt sur le bénéfice, et qui compensent en partie le trop peu perçu. En 2014, l'autorité financière de l'ancienne province du Katanga, la DRKAT, déclarait 162 millions d'USD de recettes (dont 70 millions d'USD reviendraient au Haut-Katanga selon le mode de répartition arrêté par l'étude NRGI). Mais ces aménagements sont controversés, car ils contreviennent au Code minier mais sont autorisés dans le droit commun. Ils ne règlent pas en outre le problème du financement des municipalités et des territoires (Moore 2015b : 98-99; Iwerks & Toroskaien 2017: 5).

Dans leurs travaux sur la rente minière, Marysse et Tshimanga s'interrogent sur les composantes de cette « rente »<sup>30</sup>, qu'ils définissent comme le surplus

<sup>27.</sup> Tout comme pour Emerald Star, il s'agit des îles Vierges britanniques.

<sup>28.</sup> Article 242 du Code minier.

<sup>29.</sup> Les quelques entretiens menés dans le cadre de l'enquête CORDAID dévoilent des montants perçus de l'ordre de 36 000 USD par an mais sans préciser les montants attendus, qui sont probablement très supérieurs (2015 : 37).

<sup>30.</sup> Ils pointent également les transactions frauduleuses et la porosité des canaux institutionnels de perception des recettes, et ajoutent l'incapacité de la Gécamines à dégager des dividendes des partenariats (minoritaires) qu'elle noue avec le secteur privé. Enfin, il y a la nature informelle de l'artisanat minier, qui complique les prélèvements (Marysse & Tshimanga 2014 : 132-133).

économique généré grâce à l'exploitation minière (profits et taxes), et sur la capacité de l'État et des acteurs économiques à la redistribuer au profit des secteurs de développement comme l'éducation, la santé, les infrastructures de communication, etc. ou à transformer l'économie locale par les investissements qu'elle génère (Marysse & Tshimanga 2013 : 15-16; 29-31). Ils arrivent au résultat suivant : l'État ne percevrait que 21 % des profits réalisés dans l'exploitation du cuivre et du cobalt, soit moins de la moitié des 46 % « qui devraient être le taux réel d'imposition en RDC d'après la Banque mondiale ». La rente serait alors redistribuée comme suit : 70 % au titre des profits de l'entreprise, 14 % au titre des revenus de la puissance publique ; 4 % au titre des revenus de territoire; 12 % au titre des revenus d'associé (Marysse & Tshimanga 2013 : 37-38). De l'aveu même des auteurs, cette estimation est perfectible<sup>31</sup>. Mais elle offre néanmoins un mètre-étalon de l'ampleur des retombées minières non perçues.

### 4. LE SECTEUR INDUSTRIEL

### 4.1. LA GÉCAMINES, DU PRODUCTEUR AU COURTIER

### 4.1.1. EFFONDREMENT ET OUVERTURE DU PATRIMOINE

Pour le pouvoir central, la croissance économique s'est confondue longtemps avec celle du secteur minier dans lequel il voyait avant tout un pourvoyeur de liquidités. Dans les années 1970 et 1980, la Gécamines fut ainsi la vache à lait de l'État congolais, contribuant à elle seule à 70 à 80 % des recettes d'exportation et à 20 à 30 % des recettes publiques ; en 1990, la part de l'entreprise dans les recettes d'exportation de l'État culmina à 85 %. Aussi l'effondrement du géant fut-il vécu comme une catastrophe au moment même où le pays s'enfonçait dans une crise multidimensionnelle profonde.

Les problèmes de la Gécamines étaient anciens et connus de longue date. On peut les faire remonter au plus tard à sa nationalisation en 1967 qui marque les débuts de sa transformation en « tiroir-caisse » de l'État : dès ce moment en effet, la présidence commença à puiser dans les fonds apparemment sans limites de la compagnie. Parallèlement, plutôt que

d'investir dans des technologies plus efficaces pour augmenter les rendements et anticiper une baisse de la demande, les directives furent de maximiser l'offre afin de profiter des cours miniers exceptionnellement favorables (et artificiels)<sup>32</sup> du début des années 1970. C'était une politique de court terme dictée par la quête de profits immédiats. La crise économique survint à l'époque où fut lancé le second plan quinquennal de l'entreprise (1974-1979), dont l'échec eut de lourdes conséquences<sup>33</sup>. Néanmoins, la focalisation sur les outputs, l'augmentation de la taille du personnel et le maintien pour celui-ci d'un niveau de vie supérieur à la moyenne dans un contexte de crise et de dégradation du pouvoir d'achat des Congolais, parvinrent à donner le change dans une certaine mesure. Entre 1970 et 1989, la compagnie sortait en moyenne 452 000 t de cuivre et de cobalt, tandis que dans les années 1980, le personnel comptait plus de 20 000 salariés<sup>34</sup>, tous bénéficiaires d'une importante couverture sociale, d'un accès gratuit à un enseignement de qualité sans équivalent à l'échelle du pays<sup>35</sup>, et de paniers alimentaires en complément de leur salaire. En réalité, la compagnie fonctionnait avec un effectif pléthorique, alimenté notamment par le népotisme et le clientélisme de ses dirigeants qui trouvaient des postes à leurs proches et leurs parents, généralement en contrepartie de services informels ou d'une partie de leur salaire. Parallèlement, les résultats opérationnels s'érodaient fortement : entre 1976 et 1980, le taux d'exécution du budget d'investissement de maintien fut en moyenne de 47 % à peine, contre 90 % en 1975, et au 31/12/1980, 35 % des actifs industriels avaient un âge moyen de 35 ans et devaient être désaffectés. Les principales activités se ressentirent de cette

<sup>31.</sup> Les auteurs raisonnent à partir du seul cas de Tenke Fungurume Mining (TFM, Kolwezi) et leur estimation ignore un certain nombre de variables difficiles à établir qui peuvent agir tout autant à la hausse qu'à la baisse.

<sup>32.</sup> Liée aux grèves générales touchant les États-Unis et aux problèmes politiques du régime Allende au Chili.

<sup>33.</sup> Ce programme fut finalement ajourné en 1978, après les événements de Kolwezi (Seconde Guerre du Shaba). En 1981, 30 % à peine des équipements prévus étaient réceptionnés et installés, alors que 90 % des crédits bancaires avaient été consommés (220 millions d'USD). Parallèlement, le coût total de l'achèvement du programme fut réactualisé à 900 millions d'USD. La Gécamines commençait donc à rembourser des emprunts non réalisés (Mabi Mulumba 1998 : 20).

<sup>34.</sup> Avec un record de 38 000 personnes en 1980.

<sup>35.</sup> L'entreprise disposait de plusieurs écoles techniques de qualité dans les centres miniers majeurs de Lubumbashi, Likasi et Kolwezi et proposait des bourses d'études aux meilleurs élèves pour poursuivre leur scolarité à l'université de Lubumbashi ou à l'étranger.

situation : les rendements d'extraction du cuivre et de récupération du cobalt dans le traitement métallurgique baissèrent respectivement de 79 % à 61 % et de 32 % à 18 % entre 1975 et 1980 (Mabi Mulumba 1998 : 16). Dans les années 1980, l'entreprise ne percevait plus la moitié des recettes encaissées en 1974. Engagé en 1983, le programme de réhabilitation et d'investissement devait redresser les opérations, mais le manque de fonds et les retards accumulés engendrèrent au contraire un renchérissement des coûts opérationnels et une chute de la production (Mutamba Lukusa 1999 : 29-30). À la même époque, les détournements se firent de plus en plus importants, à commencer par la présidence qui renflouait les caisses de l'État en puisant dans celles de la Gécamines. L'organisation institutionnelle de la compagnie donnait les pleins pouvoirs à Mobutu qui, en sa qualité de président, nommait et révoquait unilatéralement les membres du conseil d'administration, ainsi que les principaux directeurs généraux et les contrôleurs financiers. Ce mode opératoire favorisa le dévoiement des résultats de l'entreprise vers des objectifs dictés par des considérations politiques où interféraient également les appétits personnels, de Mobutu et des cercles proches du régime<sup>36</sup>. La rentabilité à long terme était sacrifiée au bénéfice du dégagement de profits immédiats.

À cette époque également, les pratiques de patrimonialisation et de corruption commencèrent à gagner depuis les cadres dirigeants, toutes les strates de l'entreprise; elles prirent de l'ampleur à mesure que les conditions d'existence se dégradaient en raison de la crise économique du pays. L'insertion de ces pratiques dans l'univers social de la Gécamines était facilitée par une culture ancienne de discrétion entourant les résultats réels de l'entreprise, héritée de l'époque de l'Union minière: seule une poignée d'individus étaient dans le secret des bénéfices et des coûts réels. L'absence de publicité sur les tarifs

36. La dégradation des résultats de l'entreprise n'est pas de la seule responsabilité des dirigeants politiques zaïrois et de la Gécamines ; celle-ci échut également à des acteurs extérieurs et notamment certaines sociétés belges. Un ancien administrateur de la compagnie a ainsi incriminé la mainmise sur certains pans de l'industrie minière de quelques sociétés comme la Belgolaise, la Société générale des Minerais ou la Société métallurgique d'Hoboken (Robert de Crem, conférence de « Fatal Transactions », 2006). Le texte de la conférence est disponible en ligne sur : http://www.asod.8k.com/Monsieur%20Robert%20CREM\_1.htm

de sociétés prestataires externes, sur le prix d'achat des produits, etc. a huilé les rouages de la mécanique de dissimulation et de patrimonialisation croissante (Rubbers 2006 : 120).

Dans le contexte politique délétère qui s'installa au tournant des années 1990, plusieurs événements accélérèrent le déclin de la Gécamines, dont l'accident, en septembre 1990, de la mine souterraine de Kamoto, son principal centre de production, et la baisse du cours du cuivre. La production de cuivre chuta ainsi de près de 90 % entre 1989 et 1993. Sa contribution aux recettes de l'État, qui était encore de 350 millions d'USD à la fin 1989, ne représentait presque plus rien dès 1992. Cet effondrement coïncida avec la contestation du règne de Mobutu, lequel attisa les divisions ethniques afin de s'accrocher au pouvoir. Une des conséquences fut la chasse aux Kasaïens entreprise à partir de 1992 dans les villes du sud du Katanga. Cette chasse aboutit à la fuite de plus de 9000 ingénieurs et ouvriers de la Gécamines qui en 1993 ne comptait plus que 23 012 travailleurs, contre 32 088 en 1991 (Kilondo 2004, cité par Rubbers 2013 : 47). Saignée à blanc par cette perte de savoir-faire considérable, l'entreprise était également menacée dans sa survie par les détournements qui avaient atteint depuis la fin des années 1980 des proportions inédites. Le fléchissement moral du personnel face à la nécessité de survivre, l'exemple des hauts cadres de l'entreprise et du régime, et la peur malthusienne de tout perdre pour n'avoir pas pris lorsque les autres se servaient, furent les principales raisons de l'explosion des cadres mentaux qui jusqu'alors retenaient chacun d'aller trop loin. Désormais, les dispositifs de confiance, « c'est-à-dire [les] garanties qui permettent aux travailleurs de croire qu'ils peuvent encore collaborer pour le bien de l'entreprise », étaient cassés. Rubbers écrit : « le système social de la Gécamines ne se reproduit plus au travers d'un "complexe de la corruption" stabilisé, qui accorde le ronronnement de l'entreprise avec celui de son univers social et culturel : miné par des logiques de corruption devenues "disharmoniques" entre elles, il plie sous le poids d'une informalisation prédatrice » (2006 : 123). Dans les années 1990, la fraude touchait plus de 20 % des produits, qui étaient écoulés sous l'appellation de mitrailles. Or, la Gécamines ne vendait pas de mitrailles. Cette fraude rétribuait au premier plan les autorités politiques (centrales et provinciales) et militaires, les soldats ayant remplacé la garde industrielle dans les installations ; elle rétribuait également les cadres et agents de la Gécamines, démotivés et dans le besoin (Mutamba Lukusa 1999 : 57).

À cette époque, il fut décidé de redresser les résultats opérationnels en donnant la priorité au cobalt, en recentrant la production sur les unités les plus performantes et en optimalisant la valorisation des produits intermédiaires ; dans le même temps, le gouvernement Kengo amorça, en 1995-1996, une timide ouverture au capital privé, sous la forme de partenariats public-privé. La formule consistait à investir le capital privé dans une nouvelle société qui louerait ses actifs fonciers, ses installations et son fonds de commerce à la Gécamines ; le lover pouvait adopter une formule fixe ou flexible au prorata des recettes dégagées. Cette nouvelle approche plaçait la Gécamines au centre du jeu, car la fiancée était en piteux état, mais formidablement dotée et à vrai dire incontournable. Son portefeuille était gigantesque: 18 900 km² affectés au cuivre et aux métaux associés; près de 14 000 km² dédiés à l'étain et aux métaux accompagnateurs (coltan, etc.), dans l'un des plus riches bassins au monde.

### L'expérience de la Sodimiza/Sodimico

À la fin des années 1960, se heurtant à la résistance des intérêts privés belges autour de l'UMHK, le gouvernement de l'époque noua des contacts avec l'étranger en vue de contourner l'entreprise cuprifère. Dans le Haut-Katanga\*, ces manœuvres aboutirent en 1967 à la création de la Nippon Mining Company, une société alliant capitaux publics congolais et privés japonais ; celle-ci céda le pas deux ans plus tard à une société d'exploitation, la Sodimiza (aujourd'hui : Sodimico), qui entra en production à Musoshi (1972) puis Kinsenda (1977). Suite au retrait en 1983 du consortium japonais, l'État, qui était jusqu'alors l'associé minoritaire, reprit l'intégralité des participations ; il mandata entre 1986 et 2000 la Gécamines pour en assurer la gestion. Ce qu'elle fit en lui inoculant ses propres maux: pratiques frauduleuses, corruption au profit du régime, arriérés de salaires, détérioration de l'outil, etc. Au final, l'entreprise n'atteignit jamais ses objectifs de production initiaux (200 000 t cu) : à son entrée en service, elle sortait 50 000 t; en 2000, elle ne sortait plus que 1500 t.

\*Au même moment, les gigantesques gisements de Tenke Fungurume (province du Lualaba) faisaient l'objet de transactions similaires.

Cette décision, dictée d'abord par la recherche de financements immédiats d'un régime aux abois, attira plusieurs groupes importants à la recherche de gains rapides et sûrs, dans un contexte international marqué par la globalisation des marchés, la multiplication des fusions-acquisitions et l'entrée en bourse de nombreux acteurs du secteur. L'Union minière37, Anglo American Corporation, ou encore Iscor furent les premiers à se manifester; dans le Haut-Katanga, Anvil Mining obtint les droits sur une concession de 13 000 km<sup>2</sup> portant sur des dépôts de cuivre et d'argent et l'Union minière forma une coentreprise avec la Gécamines pour l'exploitation du site de Kasombo (territoire de Sakania). C'est l'époque où les « juniors » se distinguaient par leur dynamisme. Cette catégorie d'entreprises naquit dans le courant des années 1970 et 1980 au moment où la chute des cours miniers incita les grandes compagnies à sous-traiter l'exploration des concessions, un secteur jugé très profitable mais aussi particulièrement hasardeux (Rubbers 2013:75). Les « juniors » endossaient la prospection géologique et revendaient les gisements découverts sur le marché international. Certaines sociétés comme First Quantum élargirent leurs activités pour entreprendre l'exploitation de ces gisements, passant ainsi au stade de « major ». L'attrait du Katanga aux yeux de ces petites sociétés d'exploration consistait essentiellement en l'important fonds documentaire accumulé par l'UMHK/ Gécamines, qui leur épargnait de coûteuses études de sondages. Elles parvinrent à prendre de vitesse les « majors » dans les négociations avec les dirigeants de la Gécamines et le pouvoir en place, s'appuyant sur leur capacité à obtenir des financements dans des délais très brefs. Pour le bien public toutefois, la privatisation de 1995-1996 ouvrit en fait un cycle d'une décennie caractérisée par l'avènement d'aventuriers et des pratiques spéculatives sur fond de collusions avec les milieux dirigeants congolais : les accords négociés s'avérèrent dans de nombreux cas apparemment préjudiciables aux intérêts de la compagnie publique (Johnson & Tegera 2005:53).

Sans rien changer à la nature de cette première privatisation, la rébellion de Laurent-Désiré Kabila en rebattit les cartes et invita de nouveaux investisseurs. Dans le Haut-Katanga, la Gécamines signa en juin 1997 un accord de partenariat avec le groupe belge

<sup>37.</sup> L'ancienne maison-mère de l'UMHK poursuit ses activités jusqu'à ce jour, désormais sous le nom d'Umicore.

Forrest International et le groupe américano-finnois OM pour le traitement des scories de Lubumbashi, avec pour ambition d'atteindre un volume de production de 15 000 t de zinc au second semestre 1999; parallèlement, la plupart des contrats signés sous l'ancien régime furent renégociés, sinon annulés<sup>38</sup>. Il reste cependant que plusieurs compagnies s'illustrèrent sous la nouvelle direction politique dans des acquisitions spéculatives ; d'autres, initialement détentrices de titres miniers, furent absorbées par de nouveaux acteurs qui opéraient ainsi leur entrée sur le terrain katangais. Le paysage changeait, mais les pratiques antérieures perduraient, mêlant sur la scène congolaise spéculation et corruption, tandis qu'à l'international, le secteur minier pris dans une vague de fusions-acquisitions se consolidait pour donner naissance à quelques géants mondiaux.

### La mine de Kipushi et la firme AMFI

Les transactions autour de la mine de Kipushi illustrent assez bien la porosité des cloisons entre milieu des affaires et pouvoir politique à l'époque de Laurent-Désiré Kabila : la société American Mineral Fields (AMFI) signa en 1996 un premier marché de gré à gré avec la Gécamines concernant la réhabilitation et l'exploitation de la mine de Kipushi (inondée depuis 1993). L'accord, controversé, prévoyait notamment d'ériger deux usines, l'une pour la valorisation du cobalt à partir des résidus de cuivre, l'autre pour le traitement du zinc<sup>39</sup>. L'année suivante, au moment où s'installait le nouveau régime, AMFI obtint l'exploitation des rejets miniers de la Gécamines à Kolwezi. D'anciens proches du dossier ont révélé par la suite que ce contrat aurait en réalité fait partie d'un marché plus large, impliquant des ingérences politiques : à l'époque de la rébellion, l'actionnaire principal d'AMFI aurait soutenu activement l'AFDL, notamment en mettant à disposition un petit avion et en versant une enveloppe d'un million d'USD pour la relance des comptoirs de diamant à Kisangani. Sous ce rapport, la cession des actifs miniers de Kolwezi apparaît donc comme le solde d'une dette ou l'exécution d'engagements de la partie kabiliste (Rubbers 2013: 76-77).

La seconde guerre, ouverte en 1998, marqua l'entrée en lice de nouveaux acteurs. Le Zimbabwe monnaya son soutien militaire à Kabila en ouvrant l'accès aux gisements congolais à ses entreprises proches du pouvoir. Plusieurs coentreprises furent conclues par des contrats dont les termes desservaient nettement la partie congolaise. La société Central Mining Group naquit dans ces circonstances : elle associait à la Gécamines le Zimbabwéen Ridgepoint, contrôlé par l'homme d'affaires Billy Raudenbach, moyennant le transfert à la nouvelle société de 80 % des actifs du groupe « Centre<sup>40</sup> ». Dans le cadre de cette opération, Ridgepoint obtint la commercialisation de l'ensemble de la production ; en retour, la société devait assister la Gécamines pour redresser ses niveaux d'output. Dans le même temps, Raudenbach accéda à la tête du comité de redressement de la parastatale. Celui-ci procéda à un assainissement radical des coûts (notamment en mettant en congé technique 12 000 agents) mais ces économies furent détournées par les hommes politiques et les proches de l'homme d'affaires. Raudenbach fut finalement débarqué en 2000, au motif de surfacturations au profit de sa société de transport (Rubbers 2013 : 48). La Central Mining Group fut dissoute et remplacée par une nouvelle société mixte à capitaux zimbabwéens (société Tremalt), la Société minière Kambamkola.

Au cours de cette période, le pouvoir politique congolais usa des actifs de la Gécamines et de la Sodimico comme de monnaies d'échange dans le cadre d'arrangements imbriquant visées politiques et enrichissements personnels. Plutôt que d'en redresser la situation commerciale, ces accords furent extrêmement dommageables à l'activité des parastatales. À l'époque, l'organisation Fatal Transactions les dénonça, estimant que la partie congolaise était quasi-systématiquement abusée (2006 : 39). Selon celle-ci :

« Ces partenariats n'ont pour la plupart pas été précédés d'études préliminaires quant à la valeur estimée des actifs apportés par la Gécamines, ceux-ci étant dans la plupart des cas sous-évalués. En outre, la contrepartie contractuelle des entreprises partenaires n'a en général

<sup>38.</sup> Au début 1998, le nouveau pouvoir annula ainsi 15 contrats miniers pour cause de non-réalisation des projets industriels (Misser 2003 : 258).

<sup>39.</sup> Avant sa fermeture, la mine produisait également du cuivre, de l'or, de l'argent, du cadmium, du germanium, et du cobalt.

<sup>40.</sup> Les concessions minières de la Gécamines furent historiquement scindées en trois « groupes » en fonction de leur position géographique ; le groupe « Centre » correspond à la région de Kambove-Likasi.

pas été respectée, qu'il s'agisse de transfert de technologie ou de réalisation du plan d'investissement. Poussées par leur capitalisation boursière, ces entreprises partenaires ont essentiellement été mues par la recherche de placements profitables à court terme, ce qui dans le contexte congolais de l'époque ne pouvait concerner que l'exploitation du cobalt, autrefois traité comme sous-produit. Mais la privatisation anarchique des concessions de la Gécamines a conduit à une inadéquation entre la production de cobalt et la réalité des marchés, la production planifiée par ces partenariats totalisant officiellement 30 000 t de cobalt, quand le marché n'est en mesure d'en absorber que 50 000 t » (Fatal Transactions 2006 : 40).

Plus personne ne se souciait sérieusement de relancer la production minière. Perpétuant la « tradition » établie sous Mobutu, la Gécamines était un mouton à tondre au plus offrant ou à celui qui serait capable de libérer directement des liquidités pour assurer les besoins de financement du régime kabiliste. « À quoi bon d'investir dans les mines si nous ne gagnons par la guerre? », expliqua un jour le conseiller financier de Laurent-Désiré Kabila au Wall Street Journal (cité par Centre Carter (2017 : 18)). Comme elle y était déjà accoutumée depuis plusieurs décennies désormais, la Gécamines était gouvernée par des politiques de court terme et servant les intérêts particuliers. Dans ces conditions, elle fut poussée dans des partenariats avec des investisseurs uniquement mus par des visées spéculatives. L'accord conclu avec la société MRG Cobalt Sales en est une illustration. Cette entreprise de courtage londonienne signa au début 1999 avec la Gécamines un partenariat en des termes qui rappellent ceux de la Central Mining Group puisque MRG obtenait l'exclusivité des ventes du cobalt. La transaction devait être réglée sur le produit de la vente. Mais plutôt que de réaliser immédiatement celle-ci, MRG, qui « pesait » alors environ 30 % de la distribution mondiale du cobalt, accumula les stocks espérant faire monter les cours. Cette stratégie eut des conséquences désastreuses. La Gécamines fut privée de liquidités et incapable de répondre à ses obligations sociales (frais de personnel) et à ses créanciers ; parmi ces derniers, certains saisirent en mars 1999 un quart de la production annuelle de cobalt. Ces tribulations gelèrent d'autres projets miniers comme à Tenke (TFM) ou à Kamoto (ISCOR). L'accord Gécamines-MRG fut finalement dénoncé par la partie congolaise et se régla devant les tribunaux (Misser 2003).

## 4.1.2. SOUS LES RECETTES LIBÉRALES DE LA BANQUE MONDIALE

Au tournant des années 2000, la situation de la compagnie était catastrophique et le contexte économique difficile41. L'entreprise accusait un passif colossal (1,3 milliard d'USD) et ses partenariats conclus dans un rapport de force extrêmement défavorable ne lui rapportaient presque rien. À court de liquidités, elle était dans l'impossibilité de lancer des investissements productifs, et était dans un état de banqueroute virtuelle. « La Gécamines est dans le cercueil, mais le corbillard roule encore », disaient les agents de l'époque (Rubbers 2013 : 49). Selon Rubbers, elle échappa à la faillite pour des raisons d'ordre politique et économique : la cessation totale des activités aurait signifié non seulement le licenciement de plus de 20 000 agents, mais également la fin des prestations sociales que la société continuait plus ou moins à assurer ; d'autre part, le risque était grand de voir les concessions bradées à des investisseurs étrangers. La dimension psychologique prévalut également : « au nombre des réticences à fermer définitivement les portes de la Gécamines, on trouve la conviction qu'un tel empire industriel ne pouvait pas mourir et finirait donc par se redresser » (Rubbers 2013: 49).

À son retour en RDC, la Banque mondiale s'attela à remettre le géant sur ses pieds, au moyen d'une thérapie de choc. L'institution fonda sa stratégie sur deux axes : l'ouverture au privé des gisements *via* l'amodiation ou l'exploitation en coentreprise pour augmenter les flux de liquidité, et l'assainissement des comptes pour relancer l'activité minière. Cette manœuvre posait comme prémices l'allègement des coûts fixes, suite à quoi les effectifs subirent un écrémage radical. Sous le parrainage de la Banque mondiale, fut ainsi implémentée en 2003-2004 l'« opération départs volontaires » (ODV), à l'issue

<sup>41.</sup> Alors que ses dirigeants misaient sur la production intensive du cobalt pour redresser les opérations, la Gécamines subit à partir de 2001 la concurrence croissante de l'extraction informelle de l'hétérogénite; en 2002, selon les estimations du groupe Forrest International environ 4000 t sortirent ainsi en fraude de la RDC vers la Zambie et l'Afrique du Sud (cité par Misser 2003 : 276). Victime de la surabondance, mais aussi des conséquences des attentats du 11 septembre 2001, le cours du minerai chuta alors : entre janvier 2001 et janvier 2003, il passa de 6,4 USD/kg à 2,9 USD/kg.

de laquelle la Gécamines se sépara de 10 655 agents, indemnisés selon leur grade et leur ancienneté<sup>42</sup>. Ce programme épaula leur réinsertion dans de nouvelles activités génératrices de revenus, principalement dans l'agriculture et accessoirement dans le transport, le petit commerce et les services. Rapidement toutefois, des voix s'élevèrent pour remettre en cause le calcul des allocations. Celles-ci étaient inférieures à la somme cumulée des dettes sociales de l'entreprise à leur égard (arriérés, décompte final, etc.). Le libre-choix que sous-entend l'intitulé du programme était par ailleurs trompeur. Car l'autonomie de décision insidieusement prêtée aux « bénéficiaires » ne reflétait pas la réalité subjective à laquelle ceux-ci se confrontaient : acculés par des impératifs individuels d'ordre matériel induits par l'absence de paye (remboursement d'emprunts, frais de ménages, etc.), et pressés dès lors d'obtenir des liquidités, beaucoup, plutôt que d'investir dans leur reconversion, usèrent leur prime au rétablissement de leur situation financière. Il s'agissait dès lors davantage d'une forme d'« extorsion de consentement », dans le sens où les personnes doivent consentir « volontairement » à la prime proposée, non pas certes sous l'effet d'une contrainte formelle, mais plutôt d'une situation personnelle non désirée créée par l'absence de salaires<sup>43</sup>. D'où il s'ensuivit dans le chef des « volontaires » le sentiment d'avoir été les dupes d'un marché inique et l'émergence dès 2004 de la contestation pour réclamer une revalorisation du dédommagement<sup>44</sup> (Rubbers 2013: 99-102). Il faut toutefois garder à l'esprit que le montant qu'ils sont en droit de réclamer est tout théorique et doit être considéré comme une limite haute : en effet, la perte de salaire et la diminution de la discipline sur le lieu de travail ont favorisé l'absentéisme et une forme d'appropriation privée des équipements de la Gécamines pour des prestations personnelles ou pour des commanditaires externes (garagistes, etc.). Pour faire bref : beaucoup d'agents se sont payés partiellement sur le dos de l'entreprise.

La seconde partie de ce programme, la relance opérationnelle, fut confiée à des intervenants extérieurs. La Société française de réalisations et de construction (SOFRECO) fut chargée en 2004 de la mise en œuvre de la stratégie de relance élaborée par la firme britannique International Mining Consultants (IMC) : il lui incombait d'atteindre dans un délai de 18 mois et sur une base annuelle un seuil de production de 100 000 t tout en dégageant un chiffre d'affaires de 25 millions d'USD (Rubbers 2013 : 51). Cet objectif productiviste est depuis lors constamment reconduit et agité comme un totem qui ferait renaître l'entreprise sur la carte des producteurs. Mais jusqu'à ce jour, aucun des programmes adoptés n'a atteint ses ambitions. Le plan 2011-2015 s'est clôturé sur un volume de 17 000 t après deux premières années qui laissèrent croire à un redressement effectif des activités. Le plan quinqennal suivant (dit « de modernisation ») annoncé en juin 2016, est toujours en cours à la date de cette étude. Il entend s'appuyer cette fois sur la construction de deux usines métallurgiques, à Kambove et à Deziwa (Kolwezi), l'une et l'autre dotées respectivement d'une capacité annuelle de traitement de 35 000 t et de 80 000 t (Zoom Eco). Cette dernière annonce, qui laisse les observateurs sceptiques sur ses chances d'aboutir, intervient au moment où la Gécamines semble incapable de résorber son déficit financier. En 2016, celui-ci devait atteindre 1,6 milliard d'USD, soit un niveau inchangé depuis l'arrivée en 2010 de son président actuel, Albert Yuma (Jeune Afrique 2016). Or, le déficit complique non seulement le versement des salaires, mais menace également le financement des secteurs sociaux dans lesquels la compagnie demeure engagée (enseignement, santé).

Dans ces conditions, les marges de manœuvre pour retrouver l'équilibre budgétaire sont étroites. Et le troisième levier de financement, l'association au secteur minier, déçoit et suscite des interrogations. La faiblesse des revenus déclarés par la Gécamines de ses partenariats interpelle en effet les analystes qui les estiment très en-deçà des montants attendus. Alors que beaucoup de projets sont en phase active depuis plus de 6 ans, seuil généralement admis pour passer de la phase de recherche à celle de production, et devraient donc dégager des bénéfices nets,

<sup>42. 2000</sup> USD à 4000 USD pour les ouvriers ; 8000 USD à 15 000 USD pour les cadres ; 20 000 USD à 70 000 USD pour les directeurs.

<sup>43.</sup> À l'origine la notion d'« extorsion de consentement » renvoie à une situation de non-choix créée délibérément par l'agent dominant vis-à-vis de l'agent dominé, où le comportement de ce dernier « est formellement semblable à celui qui résulterait d'un accord souhaité » (Lazzeri 2012 : para. 39).

<sup>44.</sup> Sur ces questions, lire, dans l'ouvrage de Rubbers (2013) les chapitres 3 et 4 en particulier (pp. 97-167).

le président Yuma soutient devant la presse que ces partenariats ne rapportent rien à son entreprise (cité par Centre Carter 2017 : 47). Or, ces propos contredisent les déclarations à l'ITIE des coentreprises dont la Gécamines est partenaire : au cours de l'exercice 2014, celles-ci ont déclaré le versement de 265 millions d'USD, essentiellement au titre de pas-de-porte et de royalties (Moore 2015b : 87-89)45. Ces montants demeurent pourtant encore largement inférieurs aux transferts normalement attendus. Évaluant l'ampleur du manque à gagner à 200 millions d'USD, Marysse et Tshimanga croient en déceler l'origine dans le comportement des partenaires privés : « Les entreprises internationales qui sont en joint ventures avec la Gécamines essaieraient [...] de payer le moins possible, en recourant à des techniques juridico-comptables pour diminuer les profits taxables et le risque d'entrepreneur, des constructions financières qui leur permettent de sous-évaluer leurs chiffres d'affaires, d'augmenter leurs coûts de revient, de rogner sur les pas de porte/ les royalties et les dividendes futurs par l'augmentation du capital, de faire apparaître leurs profits dans des pays où elles sont les moins taxées [...], etc. » (2013 : 162). D'autres facteurs d'évaporation interviennent néanmoins, comme la section suivante l'indique.

### 4.1.3. DE LA PARASTATALE À UN PARA-ÉTAT?

On a longtemps spéculé sur l'incompétence des cadres dirigeants de l'entreprise ou sur l'interférence de décisions politiques pour tenter d'expliquer le déficit financier et l'absence de résultats commerciaux de la Gécamines. Tout récemment, un rapport du Centre Carter a donné des gages sérieux à la seconde option en proposant un nouvel angle d'analyse (Centre Carter 2017). Au terme d'une enquête extrêmement détaillée, cette étude dresse un réquisitoire très étayé sur la résilience d'un système parallèle qui, en s'adaptant aux changements opérés dans l'environnement politique, juridique et économique du Congo, a su évoluer pour maintenir la Gécamines au centre du jeu minier et lui conserver pour le pouvoir politique ce rôle de pourvoyeur de liquidités en

dehors des circuits institutionnels du pays (Trésor, Parlement, etc.).

En réalité, la traçabilité des flux financiers de l'entreprise est difficile, sinon impossible, à établir. Le Centre Carter s'est intéressé à l'origine des montants contractuellement dus à la Gécamines. Entre 2009 et 2014, les revenus issus des coentreprises auraient généré plus de 1,5 milliard d'USD soit pratiquement la valeur de son passif, ou 262 millions d'USD par an, ce qui bat en brèche la ligne de défense du président de l'entreprise selon lequel celle-ci ne gagne rien de ses partenariats. À partir des registres de l'entreprise, l'étude calcule qu'entre 2011 et 2014, sur un total estimé à 1,1 milliard d'USD, 750 millions d'USD n'ont jamais été enregistrés, tandis que l'affectation des 350 millions d'USD effectivement consignés est difficile à établir.

Au-delà de ces chiffres qui interpellent par leur ampleur, l'enquête va plus loin. Elle affirme que comme à l'époque de la rébellion de Laurent-Désiré Kabila en 1997 puis de l'implication du Zimbabwe dans la guerre de 1998, l'énorme portefeuille minier de la Gécamines a été monnayé pour servir des visées politiques lors des deux élections présidentielles de 2006 et de 2011. À l'approche de chacune de ces échéances électorales, l'entreprise a procédé à une privatisation massive de ses titres, qui ont procuré des liquidités immédiates échappant au Trésor congolais. Dans le contexte du gouvernement de transition et des nouvelles procédures imposées à l'octroi de gisements des entreprises de l'État, les dirigeants congolais de l'époque, au premier rang desquels Joseph Kabila et Jean-Pierre Bemba, ont su jouer des nouvelles règles et de leur position centrale dans les procédures pour pousser chacun à des joint ventures qui vidaient la Gécamines de ses joyaux les plus importants: KOV, Kamoto et Tenke Fungurume (renégociation). Juste avant les élections de 2005, la Gécamines approuvera encore 10 nouveaux contrats de partenariats. Entre la révision des contrats (2007-2010) et les élections présidentielles de 2011, une nouvelle vague de privatisation a eu lieu au cours de laquelle la Gécamines céda ses parts minoritaires dans plusieurs projets miniers parmi les plus « stratégiques » (Centre Carter 2017 : 33).

Comment malgré le renforcement des procédures d'octroi des gisements et la transformation de la société en compagnie commerciale, la Gécamines continue-t-elle à échapper à tout contrôle et à alimenter des circuits parallèles de financement au

<sup>45.</sup> ITIE : Initiative pour la transparence dans les industries extractives. La Sodimico déclare quant à elle le versement d'1,4 million d'USD provenant de ses participations dans deux coentreprises.

bénéfice d'hommes forts du pouvoir ? C'est ce que l'analyse du Centre Carter met au jour. La gestion de l'entreprise s'ancre dans une longue tradition de discrétion qui remonte à l'époque de l'Union minière. Jusqu'à aujourd'hui et malgré la pression des partenaires internationaux comme la Banque mondiale et de plusieurs ONG, l'information filtre très peu sur ses activités. La transformation de l'entreprise publique en entreprise commerciale en 2010, plutôt que d'augmenter la transparence, a au contraire restreint le nombre de politiciens qualifiés pour en assurer la supervision et augmenté la concentration du pouvoir. La même année, le président Kabila a nommé, sur les instances de feu Katumba Mwanke, l'un de ses plus proches conseillers, ancien gouverneur du Katanga et homme influent de la Gécamines, deux proches du second-cité aux postes clés de la Gécamines : Albert Yuma au siège de président et Ahmed Kalej à celui de PDG, deux techniciens n'ayant jusqu'alors pas d'expérience du secteur minier, une première dans l'histoire de l'entreprise. Dans le même temps, la conversion en compagnie privée a émancipé la Gécamines de l'influence de la plupart des organes de l'exécutif, pour ne plus la rattacher qu'au ressort de la ministre du Portefeuille et du président, lequel a conservé les prérogatives héritées du temps de Mobutu concernant la nomination et la révocation des hauts dirigeants. Dans les faits, la ministre du Portefeuille, devenue simple mandataire pour les participations de l'État, laisse toute latitude à l'équipe de direction pour gérer à sa discrétion l'allocation des ressources de l'entreprise (Centre Carter 2017: 51-52).

Or, la compagnie demeure une pièce maîtresse dans l'échiquier minier, reléguant au second plan les organes institutionnels aussi essentiels que le CAMI. Cette position découle principalement des dérogations que lui octroie le Code minier de 2002, ainsi que des irrégularités procédurales et du traitement privilégié dont elle a bénéficié avec l'aval explicite de l'exécutif congolais. Le Code minier en effet autorise les entreprises de l'État à conserver leurs titres miniers et à conclure avec des investisseurs des accords de privatisation totale ou partielle. La Gécamines en a tiré profit, le plus souvent en constituant des coentreprises dans lesquelles elle s'octroyait des participations minoritaires avec à la clé un droit de préemption ou de blocage en cas de cession à une partie tierce, des parts de son associé. Ce faisant, elle a conservé le contrôle de la majorité des titres miniers non exploités ou non explorés de l'arc cuprifère et sur les gisements les plus profitables, et s'est érigé en un cadastre « bis » avec lequel doivent négocier pratiquement tous les investisseurs désireux d'exploiter les mines. Ce système parallèle au CAMI échappe aux procédures du Code minier, car il s'agit de conventions privées.

En second lieu, l'emprise de la Gécamines a largement bénéficié d'anomalies complaisamment endossées par l'administration locale. Alors que la vague de cessions engagée en 2005-2006 laissait entrevoir la possible réalisation d'une privatisation véritable du secteur minier, la compagnie a obtenu de convertir presque l'intégralité de ses permis de recherche en permis d'exploitation. Ceci au prix d'une dérogation à la procédure qui exige préalablement à la délivrance de chaque permis d'exploitation, la réalisation de plusieurs études dont une étude d'impact environnemental et une étude de faisabilité. Les rapports remis par la compagnie étaient pour la plupart totalement « fantaisistes » selon les mots d'un responsable interrogé par le Centre Carter (2017 : 27 et note 112). Le Code minier prévoit également que chaque permis de recherche fasse l'objet d'une demande de renouvellement au bout de cinq ans, et que le titulaire renonce à la moitié de la superficie lors de la reconduction du titre. La conversion massive de ses titres a donc permis à la Gécamines de conserver intacts ses droits fonciers, et ce pour une période allongée à 30 ans. La compagnie s'est ainsi retrouvée avec un portefeuille passé de 38 permis d'exploitation et 40 permis de recherche en 2009, à 93 permis d'exploitation et 4 permis de recherche à la fin 2015. Ce faisant, elle outrepassait le plafond de 50 permis d'exploitation, autorisé par le Code minier. Cette double entorse fut officiellement avalisée par le gouvernement. Outre la consolidation irrégulière de son patrimoine minier, cette modification a eu une autre incidence : celle d'augmenter radicalement les frais superficiaires à acquitter. La Gécamines était en juin 2015 en situation de défaut de paiement sur 70 de ses 90 permis d'exploitation, ce qui est l'un des rares cas qui, selon le Code minier, expose le titulaire à un retrait de son permis. Or, plutôt que d'être sanctionnée, la compagnie obtint au contraire un renouvellement de ses permis par le CAMI (Centre Carter 2017: 28).

Malgré sa privatisation, la compagnie continue donc d'évoluer dans un système parallèle au régime minier et d'être institutionnalisée par le pouvoir politique. Et le secteur minier continue donc d'être

cadenassé par l'immixtion politique à travers sa gardienne des clés, la Gécamines. Mais cette inférence dans l'entreprise ne signifie pas que ses activités profitent au peuple congolais. Alors que dans le passé, la Gécamines était régulièrement qualifiée d'État dans l'État pour alimenter, outre les recettes nationales, un système économique et social qui profitait à ses 30 000 employés et leur famille, et subvenait aux besoins alimentaires de pas moins d'un demi-million de personnes, aujourd'hui il est difficile d'estimer l'apport véritable de la compagnie au bien public. En dépit des revenus colossaux très probablement générés par la marchandisation de ses titres miniers, ses transferts au Trésor congolais sont extrêmement modestes : entre 2010 et 2014, ils représentaient 5,34 % des recettes estimées issues de ses partenariats et de son activité commerciale (Centre Carter 2017 : 57). L'opacité qui entoure les flux monétaires et leurs circuits rend très difficile la supervision des activités de la compagnie. Et nourrit davantage les soupçons de détournements massifs au profit de quelques personnages puissants du monde politique et du monde des affaires.

## 4.2. PRIVATISATION DE LA RESSOURCE ET EXPANSION INDUSTRIELLE

Le nouveau régime minier a institué un cadre attractif pour les investissements étrangers. Outre la politique de taxation incitative, le Code minier de 2002 a innové en prévoyant pour la première fois la constitution de sociétés à capitaux totalement privés, indépendamment donc de toute implication publique. L'envolée des cours miniers depuis 2004, dopés par la demande chinoise et le développement des nouvelles technologies, entraîna une augmentation significative des investissements directs étrangers (IDE), mais également une participation accrue des investisseurs nationaux, sur fond de stabilisation politique.

Stimulée par l'extraction minière et en particulier par la filière cupro-cobaltifère, l'économie de la RDC fut en 2010 la première destination africaine des IDE miniers; ces investissements ciblaient essentiellement le sud-est du pays, plus précisément les régions de Kolwezi, de Likasi et de Lubumbashi (Lydall & Auchterlonie 2011 : 31-32). La scène minière s'étoffa d'une pluralité de sociétés de toutes tailles émanant d'acteurs issus d'horizons d'affaires et de communautés multiples : en 2016, le Haut-Katanga comptait

34 opérateurs différents pour 35 titres d'exploitation industrielle (portail interactif du CAMI). Dans l'ombre de cette libéralisation apparente, louvoyant entre les prérogatives étendues de la Gécamines et la politisation rampante du milieu, quelques acteurs surent capter une position dominante par l'accumulation depuis dix ans des actifs miniers. Le secteur minier enregistre ainsi sous la poussée des investissements, des transformations animées par un double mouvement qu'on pourrait qualifier d'« expansion-concentration ».

Le tissu industriel demeure aujourd'hui essentiellement concentré à l'étape de la chaîne de production, et plus précisément de l'isolation du cuivre et du cobalt. Les secteurs dérivés tels que la transformation (câbles, tubes, bandes de cuivre, etc.) ou la mécanique sont inexistants, à quelques exceptions près, dont les ateliers d'usinage AEMI à Likasi et NBLIA à Lubumbashi<sup>46</sup>.

### 4.2.1. LES TROIS ÉTAPES DE L'EXPANSION

On peut penser avec Rubbers que l'arrivée des investissements d'exploitation à partir de 2002 a inauguré une nouvelle phase de capitalisation privée (Rubbers 2013 : 77). Celle-ci est toujours en cours actuellement, mais a connu certaines mutations. Il est ainsi possible de séquencer cette phase en plusieurs sous-périodes en lien avec le rythme de progression des investissements.

La première période s'étend approximativement de 2002 à 2006 et marque le retour au premier plan des entrepreneurs industriels. Au cours de celle-ci, les productions de cuivre et de cobalt augmentèrent respectivement de 277 % et de 30 % (506 % et 110 % depuis 2003), il est vrai au départ de volumes excessivement bas<sup>47</sup>. Certains gisements furent rouverts, ajoutant à la production des quelques sites naturels

<sup>46.</sup> Citons sur ce point l'accord récent entre le gouvernement congolais et l'entreprise chinoise Beijing Auxin Chemical Technology Ltd pour ressusciter la Société africaine d'explosifs (AFRIDEX), une ancienne société coloniale (elle est née en 1940) qui n'avait pas réussi sa conversion en 2010 en société commerciale (la Société commerciale et industrielle d'Explosifs, SOCIDEX). Comme auparavant, cette entreprise substituerait ainsi aux importations étrangères d'explosifs une production locale (AMI 2015).

<sup>47. 26 311</sup> t (cuivre) et 11 865 t (cobalt) en 2002 (BCC 2008 : 40).

ou artificiels (rejets) déjà en opération<sup>48</sup>, mais les compagnies multiplièrent surtout les campagnes d'exploration et les études de faisabilité. De cette période date par ailleurs l'arrivée d'une nouvelle génération d'entrepreneurs indiens qui décidèrent de diversifier leurs affaires en investissant dans la transformation de l'hétérogénite. Pour certains, cette activité fut un premier pas vite franchi vers une implication plus importante : à ses débuts (2002), la société Chemical of Africa (Chemaf) achetait ainsi la matière première exclusivement aux dépositaires<sup>49</sup> et aux négociants ; elle fut pourtant la première société privée depuis la promulgation du nouveau Code minier à acquérir une concession de la Gécamines (mine de l'Étoile). Les investisseurs chinois émergèrent quant à eux à partir de 2004, même si leur présence est plus ancienne ; à la suite des fondeurs européens et indiens, ils montèrent leurs propres usines de transformation métallurgique alimentées en minerais à partir de fournisseurs congolais, et commencèrent à négocier avec la Gécamines l'exploitation de certaines concessions (Rubbers 2013: 92-93).

La deuxième période couvre les années 2006 à 2008, au cours desquelles les volumes de cuivre et de cobalt congolais enregistrèrent des hausses respectives de 238 % et de 176 %; de 2007 à 2008, les quantités de cuivre raffiné furent quant à elles multipliées par sept (Yager 2010). La majorité des carrières et mines ou des unités de traitement des rejets entrèrent alors en phase de production, comme à Frontier, à Kinsevere ou à Ruashi. Dans le même temps, on observa un foisonnement de PME. Attirés par la nouvelle politique libérale et voyant une opportunité d'affaires derrière les tentatives réitérées du gouvernement katangais d'interdire l'exportation des minerais bruts, de nombreux entrepreneurs libanais, pakistanais, indiens, chinois, occidentaux, etc. investirent dans des unités de traitement (fonderies), souvent de taille modeste ou moyenne (dont la capitalisation n'excédait pas 4 à 5 millions d'USD). Au Katanga, leur nombre atteignit alors environ 70 unités (Jansson 2009 : 37). Faute d'accéder aux

concessions minières, ces hommes d'affaires négociaient l'achat de minerais artisanaux. Entre 2007 et 2008, l'envolée des volumes de cuivre raffiné annonça l'accroissement des activités de métallurgie, qui s'accentuèrent durant la période suivante.



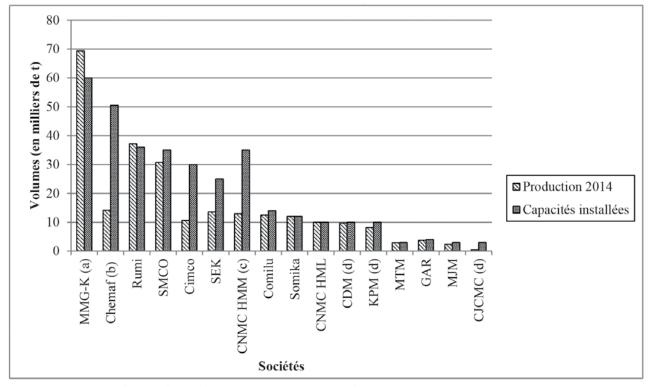
**Site de Luiswishi, machine de forage.** (Photo © Groupe Forrest International, 2007.)

La troisième et dernière période à ce jour<sup>50</sup> correspond à la multiplication des investissements à haute intensité de capital et à l'augmentation des capacités de production. Entre 2008 et 2014, le cuivre raffiné congolais enregistra ainsi une croissance spectaculaire de près de 1900 %, au départ d'un peu moins de 45 000 t. La filière cuivre fut alors marquée par la généralisation du procédé de raffinage par solvant-électrolyse (dit « SX-EW »), surtout appliqué dans l'usinage du cuivre. Cette technique d'extraction, fondée sur l'hydrométallurgie, est scindée en deux étapes opératoires. Dans un premier temps, les ions de cuivre sont extraits et transformés d'une

<sup>48.</sup> Par exemple, le terril de Lubumbashi est en exploitation depuis 2000 ; les sites de Lonshi (Sakania) et Dikulushi (Pweto) ont été ouverts en 2001-2002 ; etc. (voir plus bas).

<sup>49.</sup> Les « dépositaires » sont des hommes d'affaires, congolais ou étrangers, qui ont investi dans le négoce de minerais, souvent au départ d'un capital constitué dans d'autres secteurs d'activité (Rubbers 2013 : 89).

<sup>50.</sup> Sauf mention contraire explicitement indiquée, la situation décrite est celle arrêtée à la clôture de l'exercice 2014, dernière année pour laquelle nous disposons d'une information complète au moment de réaliser cette étude (novembre 2017).



Graphique 4.6 : Projets équipés de la technologie SX-EW en fonctionnement ou opérationnels à court terme (cathodes de cuivre)

Sources : d'après Sole & Tinkler (2015 : 261-262) ; Moore (2015b : 147-149) ; Yager (2016) ; ICSG (2013 : 127-128).

Voir tableau 4.4 pour les noms complets des entreprises.

- a) L'usine a fonctionné depuis 2012 au-delà de sa capacité nominale ; en 2015, la production atteignait 80 000 t;
- b) Chemaf Usoke: 31 500 t/an; Chemaf Étoile (en projet): 19 000 t/an (année prévue de mise en service: 2016);
- c) Projet. Capacité actuelle : 15 000 t/an ;
- d) D'après les volumes d'exportation pour l'année 2015.

solution de lixiviation<sup>51</sup> à faible teneur en un solvant comprenant un produit chimique qui réagit sélectivement et lie le cuivre au solvant. Dans un second temps, le cuivre est isolé du solvant par un acide qui dépose le cuivre pur sur des cathodes par électrolyse (Wikipedia; Mupepele Monti 2012: 14). L'adoption du procédé par hydrométallurgie constitue une évolution notable depuis les temps de l'Union minière et de la Gécamines, car elle fait passer l'industrie métallurgique d'une production d'électrolyse à faibles teneurs vers une production raffinée à hautes teneurs (Lydall & Auchterlonie 2011 : 32). Ce qui induit une plus forte valeur marchande. En 2014, la province comptait pas moins de 16 complexes usant de ce procédé, presque tous installés à Lubumbashi et à Likasi ou dans leur périphérie, qui coexistaient

avec d'autres structures plus anciennes<sup>52</sup>. On ne trouve pas de grandes installations comme à Kolwezi ou à Tenke Fungurume (150 000 à 200 000 t/an), mais plutôt des unités de taille modeste (10 000 – 20 000 t/an) et quelques unités moyennes. Malgré tout, le montant des frais engagés peut atteindre plusieurs centaines de millions d'USD. À l'exception de Chemaf, dont l'usine à Usoke remonte à 2007, les usines des principaux opérateurs sont entrées en service en 2008 ou au-delà. Kinsevere et Ruashi remontent à 2009, Shituru (SMCO) à 2012, Kipoi (SEK) à 2014, etc.<sup>53</sup>. Depuis lors, certains projets ont été augmentés ou sont en passe de l'être, comme à Kipoi où la SEK a annoncé vouloir doubler ses capacités dès 2015 ou à l'Étoile (Chemaf) avec

<sup>51.</sup> La lixiviation consistant en une opération chimique mettant en contact le minerai avec un solvant (un acide, le plus souvent) afin de libérer les constituants solubles en vue de leur extraction (Mupepele Monti 2012 : 16).

<sup>52.</sup> L'usine hydrométallurgique de Shituru par exemple (1929) conservait en 2012 une capacité nominale de 21 600 t de cuivre raffiné à faible teneur.

<sup>53.</sup> SMCO : Shituru Mining Corporation ; SEK : Société d'exploitation de Kipoi.

l'ouverture programmée début 2016 d'une nouvelle unité SX-EW, d'une capacité installée de 19 000 t/an (ICSG 2013 : 108 ; Yager 2016 : 13.3)<sup>54</sup>.

Dans le même temps, après avoir été durement touchées par le ressac économique de 2008-2009, les structures plus modestes se sont redéployées. Autour de Likasi par exemple, les entreprises minières bourgeonnent avec à leur tête une présence toujours plus forte de patrons chinois depuis 2002<sup>55</sup>. Parmi celles-ci, on compte une petite vingtaine d'entités de traitement (situation en 2014), où se situent à côté de quelques « grands » (CMNC HML, SMCO, etc.), des opérateurs « secondaires » comme MTM, Concorde Mining, FM, JMT, etc.<sup>56</sup> (CTCPM 2015).

### 4.2.2. LE COBALT, DANS LE SILLAGE DU CUIVRE

Nonobstant les sérieuses réserves formulées au début de ce chapitre à l'encontre des statistiques, l'offre de cobalt congolais a incontestablement enregistré une hausse considérable depuis le début des années 2000. Le saut de production entre 2006 et 2007 (graphique 4.2) est probablement superficiel; en revanche, celui entre 2008 et 2009 est plus certain et son origine est clairement identifiable. Il découle de l'entrée en production à l'ouest de grands projets de la taille de Tenke Fungurume et de la montée en régime de plusieurs projets locaux d'exploitation du cuivre (voir ci-dessus).

Les entreprises exportent presque exclusivement des concentrés ou des produits semi-finis, tels que les alliages, le carbonate, les hydroxydes, etc., qui nécessitent un raffinage complémentaire. Ensemble, les principaux producteurs industriels du Haut-Katanga ont sorti en 2013 un peu plus de 13 000 t de cobalt, essentiellement sous la forme d'hydroxyde, soit environ 22 % de la production nationale<sup>57</sup>. Seuls 5 % environ du cobalt congolais est exporté sous la forme raffinée (métal) ; dans le Haut-Katanga, la proportion est même pratiquement inexistante

54. ICSG: International Copper Study Group.

(voir graphique 4.7). Depuis 2010, Rumi, Chemaf et Somika ont investi dans le développement de leurs capacités de production<sup>58</sup>. Parallèlement, certaines avancées techniques ont amélioré récemment les rendements d'extraction. C'est le cas du « *direct whole ore leach* », un nouveau procédé qui s'impose depuis dix ans dans le lavage des minerais et qui se distingue du procédé classique précédent (lixiviation par flottation et concentré) par des taux de récupération métallique supérieurs.

À plusieurs reprises, l'autorité congolaise a manifesté son intention d'étoffer la production raffinée, dans la volonté évidente d'augmenter la valeur ajoutée de la production locale, au prix de tensions récurrentes avec les opérateurs miniers. Il a suivi en cela deux voies. La première a consisté à interdire la sortie de minerais non raffinés. Depuis 2007, les minerais bruts sont interdits à l'exportation<sup>59</sup> ; la mesure fut étendue en 2013 aux concentrés<sup>60</sup>, mais elle fit face à une levée de boucliers, non seulement de la part des opérateurs miniers concernés, mais aussi cette fois de la part du pouvoir provincial katangais<sup>61</sup> au prétexte qu'une telle disposition était difficilement applicable dans l'état des conditions économiques de pratique des affaires. Les critiques principales portèrent sur un thème récurrent, à savoir les défauts de l'État au niveau des secteurs auxiliaires, notamment en matière d'énergie (voir chapitre 5). À l'extérieur, le tropisme industriel du pouvoir central se heurta et se heurte encore aux réticences de la Chine, premier partenaire commercial de la RDC, et premier importateur de cobalt congolais. Ce pays, qui importait auparavant essentiellement des produits bruts ou concentrés à raffiner sur son sol, a infléchi partiellement sa politique vers davantage de produits semi-raffinés. Mais ses besoins domestiques portent surtout sur des produits intermédiaires (hydroxydes et carbonates) et les pressions du gouvernement congolais vers l'exportation de cobalt raffiné indisposent la politique commerciale du partenaire

<sup>55.</sup> Selon certaines sources, ceux-ci constituèrent à un certain moment jusqu'à 91 % des entreprises minières de l'agglomération de Likasi (Audion, Hocquard & Labbé 2014 : 115).

<sup>56.</sup> CMNC: China Minmetals Non-ferrous Metals Co; MTM: Metal Mines Company; FM: Feza Mining; JMT: Jiaya Metal Technology.

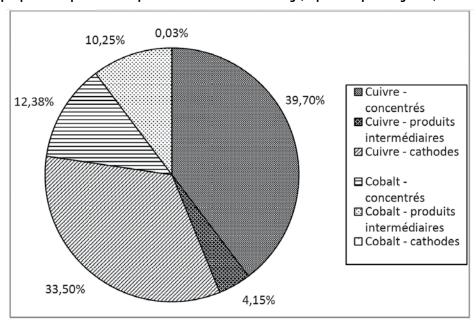
<sup>57.</sup> Sont retenues pour le calcul de ces chiffres, les sociétés suivantes : CDM, Chemaf, Gécamines (Panda), MTM, Rumi, Somika et STL.

<sup>58.</sup> Rumi : Ruashi Mining ; Somika : Société minière du Katanga.

<sup>59.</sup> Arrêté ministériel n° 3163 du 11/08/2007 portant réglementation des activités de l'entité de traitement et de transformation des substances minérales.

<sup>60.</sup> Arrêté n° 122/cab.min/mines/01/2013 et n° 782/cab.min/finances/2013.

<sup>61.</sup> Le gouverneur du Katanga annonça même son intention de ne pas exécuter l'arrêté (*Le Potentiel* 23 avril 2013).



Graphique 4.7: Exportations de produits miniers du Haut-Katanga, répartition par catégories (année 2015)\*

Source: d'après DP Mines/Katanga, 2016.

\*Les sociétés suivantes sont prises en compte : Frontier, CDM, MMG-K, Rumi, AMC, MTM, Chemaf, SMCO, SEK, Gécamines, GTL, Somika, CNMC HMM, Huachin, FM, CNMC HML, Cimco, Luna Mining, Rubamin, Comilu, KPM, CMSK, MJM, GAR et CJCMC. La société Mikas n'est pas retenue, car elle n'a déclaré que des ventes locales. Voir tableau 4.4 pour les noms complets.

chinois (Audion, Hocquard & Labbé 2014 : 101). La deuxième voie se définirait davantage comme une voie « incitative » ou une voie médiane, par rapport à la radicalité de la première approche. Elle se traduit notamment par la création de la taxe citée plus haut, prélevée sur l'exportation des concentrés et qualifiée de façon significative « d'incitative à la création des unités locales de transformation des concentrés » (Moore 2015b : 156).



**Nouveau concentrateur de Kipushi.** (Photo © Groupe Forrest International, 2007.)

#### 4.3. QUELQUES « POINTS CHAUDS » INDUSTRIELS

Les projets miniers se répartissent géographiquement en quatre ensembles : dans la ceinture de cuivre, il y a la région de Lubumbashi, l'axe Likasi-Kambove et la frontière sud avec la Zambie ; à l'est, il y a la zone du lac Moero. La plupart des sites concernés ont en commun d'avoir été identifiés très tôt dans la colonisation et beaucoup ont déjà été exploités dans le passé, par l'Union minière/Gécamines ou la Sodimico.

#### 4.3.1. LUBUMBASHI ET ALENTOURS

Luiswishi: ce site s'étend à une vingtaine de km au nord-ouest de Lubumbashi, enserré entre la voie ferroviaire et la route vers Likasi. À l'instar des mines plus connues de Ruashi ou Étoile, le site fut exploité durant la période coloniale et jusqu'en 1962 par l'UMHK; on retrouve aujourd'hui ses minerais dans les scories au cœur du terril de Lubumbashi. Les dernières estimations connues font état de ressources à hauteur de 8 Mt (teneur 2,5 % Cu et 1,1 % Co) et de réserves à hauteur de 360 000 t de cuivre et de 63 000 t de cobalt (gisement voisin de Lukuni compris) (Goossens 2006; Kavanagh 2015).

Le gisement est exploité par la Compagnie minière du Sud-Katanga (CMSK), qui déclarait en 2014 un volume d'exportation d'environ 40 000 t de concentrés de cuivre-cobalt (Moore 2015b : 151).

Les tribulations dont la mine de Luiswishi a fait l'objet durant les deux dernières décennies sont symptomatiques des grands mouvements qui ont animé le secteur minier katangais depuis le milieu des années 1990, du halo brumeux entourant les constructions financières nouées à la fin du régime mobutiste et jusque durant la période de transition, et des failles et chausse-trapes des contrats de partenariat qui engendrent déséquilibres, insécurités juridiques et conflits entre associés. Son cas illustre aussi les efforts de régularisation entamés au milieu des années 2000, le développement industriel, la complexité des maillages commerciaux et financiers qui structurent le secteur, et l'extraordinaire poussée des capitaux chinois dans l'industrie minière katangaise depuis le début des années 2010. Il n'est donc pas inutile de s'y attarder.

Depuis les années 1980, la Gécamines opérait une certaine forme de privatisation de ses avoirs en cédant à des petits opérateurs privés ses stocks et rejets que ceux-ci faisaient en retour traiter par la parastatale. Ces arrangements informels permettaient à la Gécamines d'injecter des liquidités dans sa trésorerie déficitaire; des partenariats plus ambitieux se nouèrent avec des indépendants locaux au début des années 1990, avant la libéralisation amorcée en 1995 par le gouvernement Kengo wa Dondo. L'un de ces partenariats<sup>62</sup> servit de marchepied à la conclusion d'un projet mixte plus ambitieux visant Luiswishi: c'est ainsi qu'en 1996 fut constituée l'association momentanée de Luiswishi (AML) associant à parts égales EGMF et la Gécamines<sup>63</sup>. Au tournant des années 2000, dans le groupe Sud de la parastatale, ce projet constituait alors l'unique opération rentable : le minerai était traité au concentrateur de Kipushi et vendu au groupe américain Otokumpu Mining Group Inc. (OMGI)64. La particularité de cette conjonction d'intérêts est sa forme juridique : une « association momentanée », qui n'a en droit congolais aucun fondement légal, quoique son existence soit de facto tolérée et fréquemment rencontrée. La durée de vie de l'association, dissoute en 2004 au bout de huit ans, et la nature de ses opérations, commerciales, ont toutefois porté les analystes à la classer parmi les sociétés de fait (Duncan & Allen vers 2006). Or, l'équivoque qui entoure la définition de cette collaboration, entre le statut de jure et celui qu'on lui prête et que revêt de facto la conduite des opérations concernées, a des conséquences concrètes, notamment en ce que : « dans son fonctionnement, l'AML a exécuté les activités minières comme une entité autonome et s'est engagée vis-à-vis des tiers fournisseurs et clients en tant que tels, tandis que l'administration fiscale l'a considérée comme titulaire [des droits miniers] et a requis des parties contractantes dans l'AML de détenir une comptabilité en vue de sa fiscalisation, et non pas la GCM [Gécamines] » (ibid : 17). Le nouvel environnement des affaires défini par la réforme minière de 2002-2003 excluait de toute façon du cadre légal ce type d'association en raison des engagements contractés par l'AML comme entité autonome et « en ce que seule la [Gécamines] était titulaire [des] droits miniers, en l'absence de tout contrat de cession, d'amodiation, d'option en recherche minière ou de sous-traitance en faveur de l'AML » (ibid : 7). Afin de s'aligner sur les nouvelles dispositions en vigueur, les partenaires constituèrent en mai 2004 la CMSK, en substitution à l'AML qui devait céder à la nouvelle société l'intégralité de ses actifs. Mais cette conversion censée régulariser une situation extralégale fut marquée précisément par une irrégularité dans la procédure de transfert de la personnalité juridique et du patrimoine à la CMSK, irrégularité qui provoqua la coexistence juridique de deux entités attachées aux mêmes actifs et passifs en raison de l'absence d'une dissolution et d'une liquidation préalable de l'AML. Dans un rapport établi pour le COPIREP, le cabinet d'audit Ernst & Young (2006) pointait plusieurs déséquilibres dans le nouveau contrat entre partenaires. Alors même que sa contribution était jugée d'un niveau inchangé, sinon supérieur, aux termes du précédent contrat, la position Gécamines était en recul sur plusieurs points essentiels : participation minoritaire (contre parité précédemment), incapacité à peser dans la prise de décision sur les questions stratégiques, manque à gagner de 50 % par rapport aux revenus dégagés du partenariat précédent, etc. Faisant écho de ces

<sup>62.</sup> En l'occurrence celui conclu en 1994 entre EGMF et la Gécamines autour des gisements de Kasombo.

<sup>63.</sup> EGMF : Entreprise générale Malta Forrest.

<sup>64.</sup> Ce sont les mêmes partenaires qui sont derrière la Société pour le traitement du terril de Lubumbashi (STL, voir plus bas).



**Carrière de Luiswishi.** (Photo © Groupe Forrest International, 2010.)

reproches et d'autres griefs à l'endroit du contrat, la commission de revisitation chargée de l'examen de la validité des contrats miniers conclus durant les guerres et la période de transition (1997-2006) exigea sa révision en vue d'un rééquilibrage des droits et devoirs de chacune des parties (ministère des Mines 2008). Les amendements furent intégrés dans la modification des statuts signée le 29 novembre 2009. Finalement, au terme d'un conflit ouvert entre les deux parties en 2011, EGMF céda en septembre 2012 la totalité de sa participation (60 %) dans l'entreprise à la Gécamines (Yager 2014 : 11.2), qui revendit ensuite pour 52 millions d'USD le projet en même temps que le gisement voisin de Lukuni, à la compagnie chinoise Congo Dongfang International Mining (CDM) (Kavanagh 2015).

Kinsevere: à une vingtaine de kilomètres à vol d'oiseau de Luiswishi auquel il est relié par une route en terre, ce site est plus sûrement accessible par la route asphaltée éponyme, qui le place à 25 km de Lubumbashi. Trois gisements sont à ce jour travaillés: Tshifufia, Tshifufiamashi et Kinsevere Hill. Dans les conditions d'exploitation prévues par le plan de développement et compte tenu des réserves

estimées, la durée de vie économique de la mine s'étendrait jusqu'à 2023 (MMG-K 2016 : 3).

Le projet actuel remonte au début 2004 lorsque se manifesta la société australienne Anvil Mining : avec la société Mining Company Katanga du futur gouverneur Katumbi, elle créa Anvil Mining Company Katanga (AMCK), entité dont l'objet social concernait notamment l'exploitation de la carrière de Kinsevere ; la même année, elle s'entendit avec la Gécamines et la société Emiko, déjà partenaires dans un autre projet (Mutoshi, Kolwezi), pour réaliser une étude de faisabilité sur les gisements cuprifères des deux sites.

AMCK passa rapidement sous l'emprise d'Anvil Mining qui, en 2006, monta sa participation à 95 % du capital. Entrée en production en 2007, la mine de Kinsevere produisait trois ans plus tard environ 16 500 t de cuivre raffiné (92 %), suite à la mise en service en 2008 de sa fonderie ; la capacité de production fut portée l'année suivante à 60 000 t/an grâce à une nouvelle unité de raffinage SX-EW. Le projet passa par la suite sous pavillon chinois ; en 2015, plus de 80 000 t de cathodes de cuivre sortirent des installations de Kinsevere à destination

de la Chine, ce qui fait du site le premier producteur de la province (Yager 2009, 2010, 2012, 2014; MMG-K 2016).

Ruashi et l'Étoile: à la périphérie de Lubumbashi, ces mines sont séparées l'une de l'autre de 2 km à peine. La mine de l'Étoile a une dimension historique particulière puisqu'elle a fourni les minerais de la première coulée industrielle de cuivre (1911).

Le site de Ruashi combine des scories accumulées tout au long de l'exploitation de la mine et le gisement proprement dit. Dans les années 2000, leur valeur minière était estimée, respectivement à 3,2 Mt (teneurs: 1,9 % Cu et 0,6 % Co) et 31,9 Mt<sup>65</sup> (teneurs: 3,5 % Cu et 0,35 % Co) (Goossens 2007: 369, 371). Les droits d'exploitation furent acquis par la société Metorex via Rumi, la coentreprise établie avec la Gécamines dont elle détient 75 % des parts. Les activités reprirent dans la seconde moitié de 2006 avec le traitement des scories et le projet passa en 2008 à l'exploitation du gisement. La société monta en puissance et en gamme (métallurgie) : elle adjoignit dans un premier temps à son concentrateur une section de lixiviation (raffinage), avant de mettre en service une usine SX-EW, portant dès lors les capacités installées à 45 000 t/an de cuivre raffiné et à 3500 t/an d'hydroxyde de cobalt. En 2013, les productions respectives s'élevaient à environ 35 000 t et 3000 t (Yager 2010 (sept.), 2014, 2016; Metorex).

Le site de l'Étoile (ou « Kalukuluku ») avait dans les années 2000 une valeur minière estimée à 15,5 Mt de minerais (teneurs : 1,37 % Cu et 0,6 % Co). Son exploitant est depuis 2004 la société indienne Chemaf, qui a rouvert la mine dès 2005. Le minerai extrait est usiné dans deux concentrateurs érigés sur place, puis acheminé jusqu'aux installations de la firme à Usoke (commune de Kampemba). À partir des minerais de l'Étoile, mais également de concentrés achetés et de minerais tout venant, l'usine de lixiviation SX-EW a produit en 2014 environ 15 200 t de cathodes de cuivre marchand ; l'usine d'hydroxyde de cobalt quant à elle a sorti 2000 t/an en moyenne entre 2009 et 2014 (Yager 2010 (sept.), 2012, 2014).

Terril de Lubumbashi : il s'agit d'un site constitutif de l'identité de la ville. Sa silhouette et la

cheminée de l'usine qui lui est associée ont laissé leur empreinte dans l'imaginaire collectif. Le gisement artificiel contient environ 13 Mt de scories, il résulte de l'accumulation depuis 1926 des rejets de l'usinage des minerais de Kipushi, Likasi et Kolwezi. Les dépôts antérieurs à 1951 sont riches en cobalt ; le niveau intermédiaire est constitué des scories de Kipushi entassées entre 1951 et 1970, riches en germanium et pauvres en cobalt ; la couche supérieure, accumulée entre 1970 et 1998 provient de Likasi et de Kolwezi et est riche en cobalt et pauvre en germanium (Goossens 2007: 374). Depuis 2000, le terril est exploité par la STL, créée en 1999 et qui détient les droits sur un tiers du gisement. Cette association regroupe les sociétés Gécamines (23 % des parts en 2014), GTL (48 %), GFI (27 %), GFI (1 %) et OMG (1 %)66. Elle opère dans le cadre d'un contrat de travail à façon pour le compte de la société GTL, créée en 1997 et détenue conjointement par la Gécamines (30 %) et GGF (70 %). L'usine métallurgique, qui procède par pyrométallurgie au moyen d'un four électrique, est entrée en service en 2000. Selon le communiqué du site de la compagnie GFI, STL produit annuellement environ 5500 t de cobalt, 3500 t de cuivre et 22 000 t d'oxyde de zinc ; il est possible toutefois que ces volumes renvoient plutôt aux capacités installées, car les volumes officiels connus (2009, 2010 et 2013) sont inférieurs. La société traite également du germanium (18 t en 2013) (GFI; Yager 2012, 2014, 2016). En 2014, GTL aurait pour sa part produit 29 000 t d'alliage blanc (teneurs Cu/Co inférieures ou égales à 30 %) (Moore 2015b : 148).

#### 4.3.2. LIKASI ET ALENTOURS

Luishia: Entre Likasi et Lubumbashi à proximité de la RN1, ce site ancien a été exploité par l'Union minière dès les années 1910. Il est bordé au sud-est par les minéralisations du projet Kipoi. Sa valeur géologique était évaluée dans les années 2000 à 56,7 Mt de minerais (teneurs 0,1 % Co (réserves probables) et 2,09 % Cu). L'ensemble comprend essentiellement deux dépôts: le gisement sud et le gisement principal, au nord-ouest. Plusieurs opérateurs se partagent le site: les plus importants sont la Congo International Mining Corporation (Cimco),

<sup>65.</sup> Réserves prouvées et probables. Celles-ci ont depuis lors été ramenées à 13,1 Mt (teneurs : 2,68 % Cu et 0,45 % Co) (Yager 2016).

<sup>66.</sup> GTL: Groupement pour le traitement du terril de Lubumbashi; GFI: Groupe Forrest International; GGF: Groupe George Forrest; OMG: Outokumpu Metals Group.

fondée en 2004, et la Compagnie minière de Luisha (Comilu), fondée en 2006. La première gère une usine à Luishia, qui traite les minerais achetés aux creuseurs artisanaux depuis les résidus miniers de la Gécamines ; elle absorbe également les productions de la Comilu. Le gisement sud quant à lui, plus modeste, est développé par une petite structure, Luishia Mining Enterprise, une filiale du groupe Chevalier Ressources (Bloomberg).

Kipoi: adjacent à Luishia, il présente trois dépôts qui intéressent son opérateur actuel, la SEK : Kipoi Nord, Kipoi Central et Kileba<sup>67</sup>. Rejets anciens inclus, le contenu du site a été évalué dernièrement à 43,6 Mt de minerais (teneur 1,2 % Cu), soit l'équivalent de 510 000 t de cuivre (réserves probables). SEK est à l'origine une coentreprise conclue entre la compagnie australienne Tiger Resources (TR) et la Gécamines, mais cette dernière s'est retirée en 2014 au profit de son associé qui contrôle à présent 95 % de la société. La même année, une usine de lixiviation-extraction SX-EW est entrée en service pour le traitement de l'oxyde de cuivre à haute teneur (capacité annuelle : 50 000 t cathodes de cuivre), en remplacement de l'usine de séparation par suspensions denses HMS<sup>68</sup> ouverte trois ans plus tôt. Ces nouvelles installations doivent absorber en principe les volumes combinés des trois dépôts. En 2015, la compagnie annonçait une production de 26 100 t, tandis que les projections pour 2016 s'établissaient à 32 500 t (AMI 2016b; Agence Ecofin 2014; Moore (2015b: 129; TR).

**Shituru**: localisé à la périphérie sud-est de la ville de Likasi, ce site comprend deux dépôts. D'une part, un gisement exploité à ciel ouvert entre 1919 et 1954 qui a donné environ 445 000 t de cuivre ; il est aujourd'hui pratiquement épuisé. D'autre part, les rejets issus de cette première activité, visés récemment par plusieurs projets de valorisation industrielle

(Porter GeoConsultancy). Les campagnes d'exploration effectuées dans les années 2000 ont confirmé les estimations précédentes quant aux ressources minérales des scories (7,55 Mt, pour 7,28 Mt précédemment), mais ont porté les teneurs en cuivre à un degré supérieur (4,38 % Cu, contre 1,38 % précédemment) (Goossens 2007 : 371 ; Newswire a).

La concession fait l'objet d'un permis d'exploitation octroyé à la SMCO, une coentreprise associant la Gécamines et la holding chinoise East China Capital Holdings Ltd (ECCH) qui détient 75 % des parts. L'entreprise est équipée d'une raffinerie SX-EW grâce à laquelle elle produit des cathodes de cuivre (30 728 t en 2014) (IBR<sup>69</sup> 2006 ; Newswire a ; Moore 2015b : 150).

#### 4.3.3. LE LONG DE LA FRONTIÈRE SUD

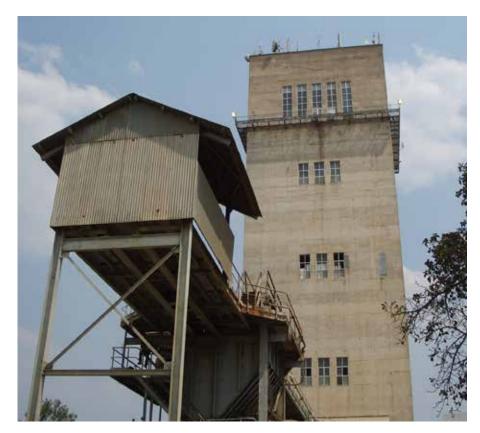
Kipushi : ce gisement est localisé à une trentaine de km au sud-ouest de Lubumbashi. Son exploitation est à l'origine de la cité minière du même nom. Les mineurs africains y extrayaient déjà des minerais au XIXe siècle, mais l'histoire coloniale retient l'année 1899 comme celle de sa « découverte » par les prospecteurs occidentaux. Le gisement fut prospecté en détail à partir de 1922 et est depuis lors considéré comme l'un des plus riches au monde pour son zinc et son cuivre. La production industrielle a démarré en 1924 sous l'égide de l'UMHK, brièvement à ciel ouvert, puis dès 1925 en souterrain dans la mine dite « Prince Léopold ». Jusqu'à 1993, l'exploitation fut extensive jusqu'à atteindre une profondeur de 1150 mètres ; en deçà, l'activité minière fut plus sporadique. Les volumes cumulés entre 1926 et 1993 atteignent environ 60 Mt de minerais, titrant 11,03 % Zc et 6,78 % Cu, soit l'équivalent de 6,6 Mt de zinc et de 4,1 Mt de cuivre; entre 1956 et 1978, la mine aurait également fourni 12 673 t de plomb et environ 278 t de germanium concentré.

L'activité fut interrompue en 1993, à la suite de quoi la mine fut placée en entretien et maintenance. Plusieurs candidats repreneurs se sont présentés : en 2004, la société Adastra a engagé des négociations avec la Gécamines pour la production de zinc ; en 2006, ce fut au tour de la société First Quantum en botte avec la société Kumba Resources ; la firme suisse United Resources AG leur emboîta le pas au début 2007 au terme d'un appel d'offres

<sup>67.</sup> Deux autres dépôts sont identifiés : Judeira et Kaminafitwe.

<sup>68.</sup> HMS: procédé de séparation par gravitation, basé sur la suspension de fines particules d'un minéral ou l'usage d'un produit technique. Cette suspension peut simuler un fluide avec une plus grande densité que l'eau. La gangue des minerais plongés dans la suspension, d'une densité plus faible, remonte à la surface et peut être ainsi retirée, tandis que les particules de minéraux valorisables, de plus forte densité, coulent et sont également retirées (https://www.britannica.com/technology/mineral-processing#ref622550).

<sup>69.</sup> IBR: International Barytex Resources Ltd.



Mine de Kipushi, vue du puits n° 5 entré en service en 1976. (Photo et © Coordination équipe locale, 2015.)

international, puis la société Kipushi Vendor (mai 2008). Finalement, la société Ivanhoe s'est imposée en novembre 2011 via sa filiale « Kipushi Holding ». Ivanhoe détient aujourd'hui 68 % des parts de la coentreprise Kipushi Corporation (Kico), initialement constituée en février 2007 par la Gécamines et United Resources (Yager 2004, 2006, 2007; OreWin 2016: 48). Depuis lors, la firme a engagé des campagnes d'exploration et a publié certains résultats au début 2016 : les réserves estimées s'élèveraient à 10,2 Mt de minerais (teneur 34,9 % Zc), soit l'équivalent de 3,6 Mt de zinc, ce qui ferait de Kipushi l'une des mines les plus importantes au monde d'un point de vue industriel. Cette projection reste toutefois hypothétique (OreWin 2016 : 28-31), car elle est subordonnée à la conjonction de plusieurs paramètres, et se fonde non pas sur les réserves estimées, mais sur les ressources; c'est-à-dire sur une catégorie de gisements dont la viabilité économique n'est pas assurée dans l'état actuel de la situation, des capacités techniques et/ou des connaissances. Parallèlement, la firme étudie la possibilité d'obtenir des droits sur la concession ferroviaire entre Kipushi et Manama, afin de se ménager un couloir d'exportation vers Ndola en Zambie, puis de là jusqu'à Durban. Au

total, l'investissement projeté s'élève à 409 millions d'USD (AMI 2016b : 2).

**Lupoto :** ce gisement se situe à proximité de la ville de Kipushi<sup>70</sup>, à une vingtaine de km au sudouest de Lubumbashi. Il fait partie d'une concession plus vaste, le polygone dit de « Kasonta-Lupoto », qui agrège d'autres gisements au potentiel industriel plus modeste : Karavia, Kasonta, Niamumemba. Jusqu'en 1977, et essentiellement entre 1923 et 1967, plusieurs campagnes d'exploration ont été menées ; l'état des connaissances ainsi accumulées portait le contenu du gisement à 6,7 Mt de minerais, titrant 3,13 % Cu (ressources) (Newswire b ; Goossens 2007 : 370-371).

La société Kasonta-Lupoto Mines (Kalumines), associant la Gécamines et la société canadienne TEAL (60 % des parts), a été constituée en juin 2003 pour explorer plus avant et exploiter le polygone. Le titre sur la mine de Lupoto a toutefois été concédé en janvier 2014 à la firme Luna Mining (Luna) (groupe néerlandais Trafigura) (ACP 2014 ; *JORDC* 2010 ; Newswire b).

<sup>70.</sup> À ne pas confondre avec un village homonyme situé, lui, en territoire de Kambove à une dizaine de km au sud-ouest de Luishia.



Des ouvriers dans la mine de Kinsenda, alors en processus de dénoyage. (Photo et © Raf Custers, 2008.)

Musoshi : ce gisement a déjà été abordé d'un point de vue géologique en début de chapitre. Mis au jour en 1936 par la société Sudkat, le site fut confié entre 1968 et 1983 à un consortium japonais, la Nippon Mining Company (1967) qui devait former en 1969 la Sodimiza (voir encadré plus haut). Entrée en service en 1972, la mine de Musoshi produisait au plus fort de son activité 1,67 Mt de minerais titrant 2,5 % Cu ; elle fut fermée au début des années 1990 par la Gécamines, qui avait la tutelle de la Sodimiza depuis 1983. Dans les années 2000, la concession du site fut transférée à la société minière de Musoshi et Kinsenda, contrôlée à partir de 2003 par le Groupe Forrest (GF), puis par la société sudafricaine Metorex suite au rachat à GF de ses parts majoritaires (75 % des parts). Mais le processus de revisitation des contrats intervenu à partir de 2007 rebattit les cartes en faveur de la Sodimiza, rebaptisée Sodimico. Celle-ci créa en mars 2014 la société Entreprise minière de Musoshi (EMM) avec un groupe d'investisseurs sud-coréens<sup>71</sup>. Les termes du contrat évoquent une teneur de 2,29 % Cu et des ressources « JORC<sup>72</sup> » d'un minimum de 711 303 t de cuivre (EMM 2014 ; Conseil économique et social 1980 : 42-44 ; Goossens 2007 : 382).

Kinsenda: découvert en 1930, le gisement de Kinsenda est situé sur la bordure sud-est du dôme de Luina. À l'instar de Musoshi dont il est distant d'une dizaine de km à l'est, il fait partie des actifs fonciers de la Sodimico. Les sondages ont recoupé plusieurs lentilles minéralisées en cuivre-cobalt entre la base de la zone minéralisée et le socle. La teneur de ces lentilles, concordantes et de taille relativement petite, peut dépasser 5 % Cu. Le cobalt est associé au cuivre dans les gisements de Bencroft, Lhombishi, Nkoma, Baluba et Roan. Les teneurs les plus élevées sont rencontrées dans les gisements de Nkoma (0,18 % Ca) et de Baluba (0,16 % Co). Des indices d'uranium (uraninite et torbenite) accompagnent les corps minéralisés inférieurs des gisements de Chingola, Nkona et Luonshya.

Le gisement fut une première fois exploité entre 1977 et 2002 sous la houlette de la Sodimiza/ Sodimico ; la mine passa ensuite au patrimoine de

<sup>71.</sup> Le consortium MCM, qui associe les sociétés Tae-Joo et Korid.

<sup>72.</sup> JORC : Joint Ore Reserves Comittee. Système de classification des ressources minérales.

la Société minière de Musoshi et Kinsenda, pour aboutir actuellement à celui de la société Kinsenda Copper Company (KICC), issue de l'association entre la Sodimico et CRC. La mine fit l'objet de prospections et d'études récentes (2010-2013), qui ont livré les résultats suivants: 13,5 Mt de minerai titrant à 5,25 % Cu (réserves indiquées) et 445 600 t de cuivre (réserves inférées); selon ces chiffres, le site pourrait figurer parmi les gisements les plus importants au monde. Depuis son rachat de Metorex en 2012, le groupe chinois Jinchuan a pris le contrôle du projet qui devait entrer en production à la fin 2016 (Goossens 2007: 382; Jinchuan International 2014; 2016a; 2016b; Yager 2010; 2013).

Lonshi et Frontier: près de Sakania, à un jet de pierre de la frontière zambienne, les occurrences minérales du site de Lonshi (également appelé Bwana) sont attestées depuis les années 1930. Le gisement de cuivre de Frontier fut exhumé plus récemment, suite à un programme d'exploration géochimique mené en 2000 (Goossens 2007: 380). Avec des réserves estimées à 95,2 Mt de minerais (teneur 1,2 % Cu), il est présenté comme l'un des plus riches de l'arc cuprifère (ERG 2016).

Lonshi et Frontier ont été en activité durant les années 2000 : le gisement à ciel ouvert de Lonshi a démarré en août 2001 sous les auspices de la Compagnie minière de Sakania (Comisa) et a fourni jusqu'en 2006 environ 50 000 t de cuivre sur base annuelle (Goossens 2007 : 373) ; entré en production en novembre 2007, le projet Frontier dégageait jusqu'en 2010 près de 100 000 t de concentrés de cuivre. La société canadienne First Quantum, propriétaire des projets, faisait usiner les minerais dans ses installations SX-EW à Bwana Mkubwa, du côté zambien. Suite à l'épuisement de la couche superficielle du gisement de Lonshi, l'activité a été suspendue en 2008 et son sous-sol a fait l'objet d'une étude préliminaire en vue d'une exploitation (Yager 2009; 2011; 2012); quant à Frontier, l'exploitation fut arrêtée courant 2010. Cette année-là en effet, First Quantum fut expropriée des titres miniers correspondant aux deux gisements par le Gouvernement congolais qui les rétrocéda à la Sodimico. Celle-ci créa, en juin 2010, une coentreprise avec la société installée à Hong Kong Fortune Ahead, la Sodifor, à laquelle elle transféra les deux titres en question. S'ensuivit une série de transactions suspectes entre 2010 et 2012 (voir plus haut) sur fond de bataille judiciaire avec la First Quantum qui entendait faire valoir ses droits. Les deux gisements sont passés depuis lors dans le giron de la société à capitaux kazakhs Eurasian Resources Group (ERG) qui en 2013 relança l'activité de Frontier.

#### 4.3.4. AUTOUR DU LAC MOERO

**Dikulushi et Kapulo** : situées à proximité du lac Moero, ces mines sont distantes d'environ 120 km l'une de l'autre. Toutes deux sont intégrées depuis 1998 au portefeuille minier de la société Anvil Mining Congo (AMC).

Le gisement de Dikulushi fut mis au jour en 1930, mais sa prospection en détail et l'extraction industrielle remontent seulement au milieu des années 1990. Les estimations disponibles les plus récentes rapportent des réserves (prouvées et probables) à hauteur de 539 000 t de minerais très riche (6,1 % Cu, 182 g/t Ag). Suite à l'épuisement de la couche superficielle exploitée depuis 2002, le projet est entré dans une seconde phase en juillet 2013 visant l'exploitation des réserves des strates inférieures, alors estimées à environ 173 000 t de minerais (5,2 % Cu et 127 g/t Ag); la production a démarré en février 2014, mais la révision à la baisse de son potentiel économique, survenue en janvier 2015, a entraîné son interruption immédiate et le site est depuis lors placé en entretien et maintenance.

Le gisement de Kapulo est à ce jour l'un des derniers à avoir été étudié d'un point de vue industriel. Il se situe à l'extrême nord-est de la province, à 15 km de la frontière zambienne et à 50 km de Pweto. Trois écailles ont été explorées : Shaba, Safari Nord et Safari Sud. Le dépôt contiendrait environ 3,9 Mt de minerais économiquement valorisables (réserves prouvées et probables), d'une teneur en cuivre de 3,65 % ; la présence d'argent est par ailleurs attestée dans l'écaille de Shaba, à raison de 8,3 g/t. Le projet est entré en phase de production en juillet 2015, mais en 2016, les travaux à la mine ont été suspendus en raison de la faiblesse persistante des prix du cuivre sur le marché (MW « Kapulo Project » ; MW 2016).

## 4.4. STRUCTURE ACTIONNARIALE ET CHAÎNES DE CONTRÔLE DU SECTEUR INDUSTRIEL

Au cours des quinze dernières années, le paysage industriel s'est diversifié et aujourd'hui, le Haut-Katanga compte pas moins d'une soixantaine de sociétés qui opèrent dans l'extraction minière, la valorisation des scories, l'usinage des minerais, la métallurgie, etc. À cette prolifération s'ajoute l'internationalisation des prises de participation dans les projets miniers. Quatre modes opératoires se distinguent :

- l'usinage et l'exportation de minerais artisanaux ;
- l'acquisition de permis d'exploitation;
- l'association en coentreprise avec des entreprises du portefeuille de l'État (essentiellement la Gécamines, subsidiairement la Sodimico);
- l'arraisonnement de projets opérationnels.

La mise au jour de la structure actionnariale héritée de ces transformations révèle un nombre important d'intervenants derrière les projets en cours *via* des montages juridiques parfois complexes (figure 4.2).

Depuis dix ans, deux tendances s'affirment : la montée en puissance des participations asiatiques (Asie centrale, du sud et de l'est) et la consolidation du secteur dominé par quelques grands acteurs. Dans le même temps, la globalisation des réseaux financiers et la cotation sur les marchés boursiers fragmentent et opacifient les chaînes de contrôle réelles des projets miniers. Le cas de la Semhkat (voir encadré) met en exergue les entrelacs des participations boursières et la labilité des capitaux, compliquant la traçabilité des véritables donneurs d'ordre. On verra pourtant ci-dessous que la « nationalité » des propriétaires réels n'est pas sans incidence sur le rythme et la nature de la progression des capitaux étrangers, ni sur les stratégies d'expansion déployées.

#### La Société d'exploration minière du Haut-Katanga (Semhkat)

La Semhkat est une société d'exploration contrôlée par le groupe africain ASA, coté à la bourse de Londres. ASA est en fait le nouveau nom de « Mwana Africa », une société sud-africaine créée en 2003 qui s'est très vite projetée en Afrique, et notamment en RDC dans la recherche aurifère (Katanga) puis dans le diamant (Mbujimayi). Son échelle d'opération couvre l'Afrique subsaharienne (ASA Resources Group (ARG) Plc). Encore présentée comme sud-africaine dans le rapport ITIE-RDC 2014 (Moore 2015b), la « nationalité » du groupe n'est pourtant plus du tout évidente à établir. Purgée depuis 2015 de ses associés africains, l'équipe dirigeante est composée par de hauts cadres en majorité asiatiques (4 des 6 directeurs). D'autre part, sa structure actionnariale est coiffée par des intérêts reliés à la Chine. La China international Mining Group Corporation et M. Yat Hoi Ning, par ailleurs président du groupe, se partagent près de 23 % du capital (situation au 20 octobre 2016) ; M. Feng Hailiang, également ressortissant chinois, regroupe quant à lui autour de son nom 9,3 % des parts, essentiellement grâce à sa société, la Zhejiang Hailiang (Africa) Mineral Investment Company (Zhamic), partenaire majoritaire (62 % des parts) d'une coentreprise avec la Semhkat, la société Muya (Greve 2014, CMR\* 2015, van Wyngaardt, Megan 2015 ; 2017, ARG Plc ; 2016). Le centre d'influence de Semhkat (direction et contrôle) est donc sorti du périmètre sud-africain pour s'installer dans le giron chinois.

\* CMR: Creamer Media Reporter.

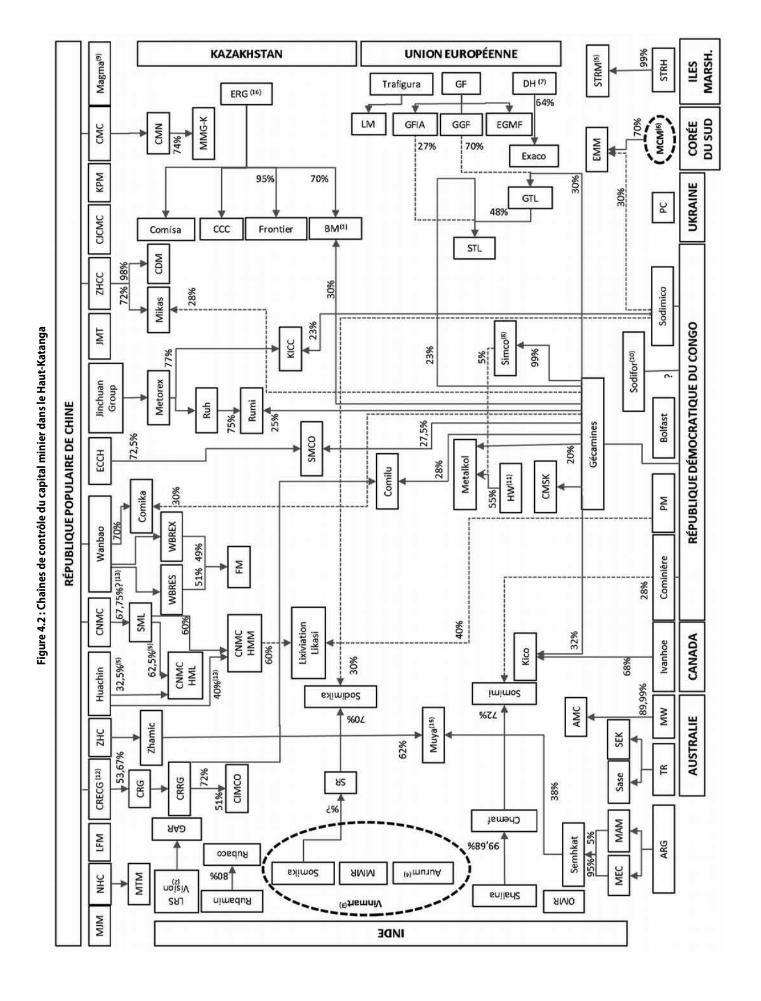


Figure 4.2 - Sources : sauf exception clairement mentionnée : Moore (2015b) et ITIE-RDC. Notes pour la lecture :

- a) Ce tableau propose une vue d'ensemble des sociétés du Haut-Katanga impliquées dans les mines et/ou la métallurgie, en rapport avec la nationalité des participations majoritaires. Cette nationalité renvoie à l'origine des propriétaires lorsqu'il s'agit de particuliers ou, à défaut, au pays d'enregistrement de la société. Le cas des sociétés indiennes appelle une précision : les propriétaires de la Somika, de MMR et d'Aurum sont de nationalité canadienne, mais d'origine indienne ; dans ce cas particulier, nous avons retenu leur origine.
- b) Un trait continu entre les sociétés et le pays d'origine de la majorité de contrôle traduit l'emprise des pouvoirs publics. Seule la République populaire de Chine est concernée.
- c) Les participations sont précisées par les pourcentages qui accompagnent les flèches ; ceux assortis d'un point d'interrogation indiquent une incertitude. Les flèches sans pourcentages indiquent le contrôle de la totalité des parts.
- d) La taille des entités n'est pas indicative de leur importance relative.
- e) Les cercles en traits discontinus renvoient à des conglomérats.
  - (1) Possède des installations de traitement à Kambove.
  - (2) LRS Vision est une société enregistrée aux Émirats arabes unis, mais détenue par un ressortissant indien.
  - (3) Le groupe Vinmart est un conglomérat d'entreprises, auquel participent les sociétés MMR et Somika. Au 31/12/2015, les sociétés Kalyan Limited et Shukrana contrôlaient à parts égales la Somika ainsi que, à hauteur de 40 % chacune, MMR. La propriété de Kalyan et Shukrana pose quant à elle certains problèmes. En effet, selon qu'elles concernent la Somika ou la MMR, les données ITIE renseignent soit Chaitanya Chug et Rahim Dhrolia, soit Himanshu Pandya et Govindarajan Ram Prasadh (Sources : Vinmart, ITIE-RDC).

(4) Source: Vinmart.

(5) Source: ITIE-RDC.

- (6) MCM est un consortium sud-coréen. Source: EMM (2014).
- (7) DH est enregistré à Gibraltar, mais l'identité de ses propriétaires est inconnue.
- (8) Simco est une société détenue entièrement par deux entreprises du portefeuille de l'État (Gécamines et SCMK-Mn), qui possède elle-même des participations minoritaires dans plusieurs sociétés minières : SMK (1 %), Metalkol (Société d'exploitation des rejets de Kingamyambo) (5 %), Sicomines (12 %), KCC (5 %). Simco, société immobilière, serait détentrice d'un ou de plusieurs titre(s) d'exploration, mais nous ne sommes pas parvenu à les identifier.
- (9) L'actionnaire principal de Magma est la société chinoise China Yunnan Corporation for International Techno-Economic Cooperation, établie en Chine ; elle contrôle 40 % des parts. Le reste du capital de l'entreprise est partagé entre les sociétés canadiennes Greatfield Mineral and Metal Inc. (35 %) et J & T Corp. Ltd (25 %).
- (10) Sodifor était à sa création (2010) une coentreprise entre la Sodimico et Fortune Ahead. Depuis la cession des parts de la Sodimico, la structure de son actionnariat est confuse.
- (11) L'identité des propriétaires de HW est inconnue.

(12) Source: CRG Limited.

(13) Source: CNMC.

(14) Source: Chonds 2017.

Tableau 4.3 : Les principales entreprises du Haut-Katanga. Redevance minière en 2016 et ventes cumulées de 2014 à 2016

Entreprise	Redevance minière 2016 (en USD)	Cu – concentrés (10-30 %)	Cu noir (80-98 %)	Cu – cathodes -99 %	Co – concentrés (4-15 %)	Co – hydroxyde -29 %
MMG-K (ex-AMCK Mining)	7 019 746			230 194		
Frontier	6 183 156	954 169				
BM	4 034 736			86 486	42 090	8 (1b)
CDM	3 579 398		62 562	33 896	118 624	40 979
SMCO	2 563 258			96 322		
Chemaf	2 411 815			58 458		28 040
SEK	2 022 992	125 796		59 785		
CNMC HMM	1 988 707			54 581		
Comilu	1 695 629	5240 (1c)		43 314		
Somika	1 290 589			41 428	4378 (2a)	9300 (2a)
Gécamines	1 274 452	4237 (1a)	2850 (2b)	36 944		
Kai Peng	1 250 854			26 049		
CNMC HML	1 019 504			32 625		
Rubamin	981 257		26 442			
Cimco	875 391			33 870		
MJM	535 224			5575	24 022	
MMR	465 256					
GAR	259 174			10 446		
CJJC	181 201			6482		
Luisha Mining	152 436		2178 (1a)			
FM	127 316				12 472 (2b)	
Sodimico	21 795		640 (1a)			
Mikas	17 686	149 995 (2a)				
AMC	0	60 430 (2b)				
GTL	0					
Huachin	0		4029 (2a)		14 000 (2a)	
MTM	0			10 015	75 785	
Luna	0	52 202 (2a)				
Rumi	0			104 065		51 532

Sources: d'après DP Mines/Katanga (2015; 2016; 2017).

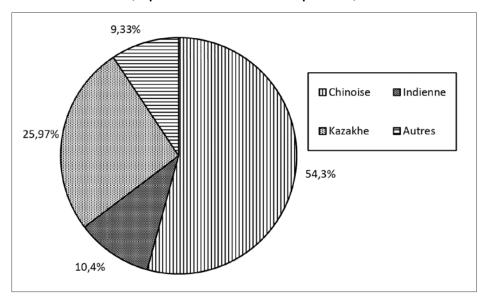
<sup>(1</sup>a) Une année (2014)

<sup>(1</sup>b) Une année (2015)

<sup>(1</sup>c) Une année (2016)

<sup>(2</sup>a) Deux années (2014-2015)

<sup>(2</sup>b) Deux années (2015-2016)



Graphique 4.8 : Répartition des recettes selon la nationalité des majorités de contrôle des entreprises minières en 2014 (d'après la valeur marchande des exportations)

Source: calculs de l'auteur, d'après les entreprises reprises dans le périmètre minier de l'ITIE (Moore 2015b: 152-153). La valeur marchande des exportations est fondée sur les déclarations des sociétés, sauf dans les cas suivants: SEK, CNMC HML et CNMC HMM, pour lesquels ont été retenues les données du ministère des Mines.

La valeur marchande des exportations minières des entreprises partiellement ou exclusivement actives dans le Haut-Katanga s'est élevée en 2014 à 3,2 milliards d'USD73. Les principaux opérateurs sont MMG-Kinsevere (MMG-K) (436 millions d'USD de chiffre d'affaires en 2014), Frontier (413 millions d'USD), BM (389 millions USD), CDM (363 millions d'USD) et Rumi (331 millions d'USD)<sup>74</sup>. Plus de la moitié des recettes dégagées vont à des sociétés sous contrôle chinois, plus du quart vont aux sociétés sous contrôle kazakh, et 10 % environ sont attribuées à des sociétés sous contrôle indien (graphique 4.8.). À elles seules, ces trois nationalités concentrent plus de 90 % des revenus miniers! Cette répartition illustre la mainmise des capitaux asiatiques, chinois en particulier. Ces ensembles nationaux (on ne peut pas parler de « communautés d'affaires » dans le cas kazakh) ont procédé différemment pour s'imposer.

#### 4.4.1. LE DRAGON CHINOIS

Les relations entre la Chine et la RDC remontent aux premières années de l'indépendance, mais l'engagement chinois au Congo s'est longtemps cantonné aux champs traditionnels de l'aide au développement: dons divers, bourses d'études, assistance médicale, etc. L'appétit minier de la Chine s'est réveillé au début des années 2000. Deux documents publiés à cette époque par le gouvernement chinois éclairent sur la dynamique expansionniste de son industrie. Dans sa vision stratégique parue en 2001, la Chine exhortait ses entreprises à s'exporter sur les marchés extérieurs afin d'acquérir une expérience et une expertise internationale; selon Jansson (2011), il faut voir derrière cette poussée, non pas la seule traduction d'ambitions géopolitiques, mais également l'expression de visées économiques de la part de son secteur entrepreneurial, en quête de nouveaux débouchés. De ce point de vue, l'implication de la Chine en Afrique se justifie par la double nécessité à la fois de sécuriser les sources d'approvisionnement en certaines matières premières stratégiques, et de répondre aux besoins de ses entreprises, privées comme étatiques. La diversification de ses industries, notamment dans les technologies de l'information, l'automobile et la construction, crée de nouveaux besoins et pousse l'économie chinoise à s'assurer un accès aux matières

<sup>73.</sup> Entreprises retenues dans le périmètre de l'ITIE-RDC uniquement. Certaines entreprises ont également des opérations à Kolwezi ou ailleurs dans le Lualaba, dont nous n'avons pas pu retrancher les revenus dans notre calcul des recettes d'exportation.

<sup>74.</sup> D'après les déclarations des sociétés reprises dans le périmètre de l'ITIE-RDC (Moore 2015b : 150-153).

cupro-cobaltifères. C'est ainsi que le secteur chinois du cobalt, auparavant quasi-inexistant, connut après 2002 une croissance rapide, caractérisée par la prolifération d'entreprises métallurgiques<sup>75</sup>; il s'est depuis consolidé suite à l'émergence depuis 2012 de quelques acteurs dominants (Audion, Hocquard & Labbé 2014 : 100-101). L'autre document de référence est le « White Paper » paru en 2006, qui définit le mode de relations à privilégier avec les partenaires africains : la conclusion de partenariats économiques impliquant les entreprises chinoises devient ainsi l'une des pierres angulaires de l'engagement de la République populaire sur le continent (Naidu & Davies 2006 : 73).

Les relations économiques entre la Chine et la RDC se sont appuyées sur ce contexte institutionnel porteur. De 2008 à 2014, la valeur totale des échanges (USD courants) a bondi de 168 % à 4,185 milliards d'USD, alors qu'elle était encore de 52 millions d'USD en 2003 (BCC 2015 : 144-145 ; Mthembu-Salter 2012 : 10). Ce saut quantitatif exprime l'extraordinaire inflation du commerce bilatéral, même s'il faut le replacer dans le contexte plus global de la croissance spectaculaire des échanges sino-africains et en relativiser l'importance à l'échelle du continent<sup>76</sup>. Cette croissance est tirée avant tout par l'augmentation des exportations (+ 1031 %), qui concernent principalement les produits miniers, en particulier les volumes de cuivre et de cobalt<sup>77</sup>.

Plusieurs particuliers chinois font des affaires au Katanga depuis le tournant des années 2000. À cette

époque, beaucoup tenaient des fonderies<sup>78</sup>; d'autres, plus nombreux encore, œuvraient comme négociants, souvent d'ailleurs dans l'illégalité (Shelton & Kabemba 2012: 65). Mais à quelques rares exceptions près, les opérateurs chinois sont jusqu'à 2008 demeurés absents des activités d'extraction, souvent par manque de fonds. Les transactions portaient essentiellement sur l'hétérogénite artisanale, acquise auprès de négociants ; les produits étaient expédiés en Chine après un préusinage sur place, pour y être transformés essentiellement en cathodes. La valeur totale des importations chinoises de cobalt avoisinait alors les 100 millions d'USD selon certaines estimations (Naidu & Davies 2006 : 78-79), mais la plus grande partie de la valeur ajoutée était donc délocalisée en Chine. La crise de 2008 entraîna cependant de nombreuses faillites dans les petites et moyennes unités et un exode massif des ressortissants chinois (jusqu'à 80 % des effectifs des compagnies chinoises en décembre 2008) (Jansson 2009: 37).

Entre-temps, de nouveaux acteurs, cette fois fortement capitalisés, avaient fait leur entrée sur le marché katangais. Contrairement aux précédents, ceux-ci bénéficiaient de soutiens institutionnels chinois, soit principalement le gouvernement et l'Exim Bank of China. Les prémices de l'ascension phénoménale des capitaux chinois remontent en effet à 2005-2006, dans un contexte caractérisé à la fois par une conjoncture économique favorable (les cours miniers sont alors en hausse) et par un rapprochement politique entre Kinshasa et Pékin.

En 2005, l'entreprise chinoise COBEC est entrée en relation avec le ministère des Mines en vue de relancer l'activité minière à Kamatanda, à quelques km au nord-est de Likasi, et de réhabiliter trois unités de traitement. La même année, la compagnie CRG, filiale de l'entreprise d'État CRECG<sup>79</sup> et représentée dans le Haut-Katanga depuis 2004 par la société Cimco à Luishia, renforçait ses positions à la

<sup>75.</sup> Ganzhou Yihao, Huayou Cobalt, Jiangsu Cobalt, Zhejiang Galico Cobalt & Nickel Material, Cobalt Hightech Development, etc.

<sup>76.</sup> En 2012, les relations commerciales entre les deux pays représentaient à peine 2 % de la valeur totale des échanges entre la Chine et ses partenaires africains. Ceux-ci furent euxmêmes multipliés par 11 entre 2000 et 2010 (Thrall 2015 : 26).

<sup>77.</sup> Suivent, plus loin, le bois, le tungstène, du niobium, le tantale (coltan) et le zinc; en retour, les exportations chinoises vers la RDC concerneraient une gamme de produits plus diversifiée : équipements de télécommunication, conserves de légumes, chaussures de sport, médicaments, batteries, véhicules moteurs, etc. Issues des données officielles chinoises, ces informations sont cependant probablement bien moins précises en ce qui concerne la structure exacte des exportations chinoises (Mthembu-Salter 2012 : 10-11).

<sup>78.</sup> Le nombre exact de sociétés chinoises n'était pas connu : il variait selon les sources dans une fourchette de 12 confirmés à 70 (sur un total d'environ... 70 sociétés répertoriées !). Parmi les autres propriétaires, se comptaient des Libanais, des Indiens, des Pakistanais et quelques Occidentaux (Jansson 2009 : 37).

<sup>79.</sup> CRG : China Railway Group ; CRECG : China Railway Engineering Corporation.

faveur de la coentreprise créée par la Gécamines et COVEC, une autre de ses sociétés, pour l'exploitation d'un gisement minier dans la région de Kolwezi : la Compagnie minière de Musonoi (Commus). Les deux partenaires ont scellé quelques mois plus tard (avril 2006) une nouvelle collaboration, cette fois autour du gisement de Luishia, qui a donné naissance à la Comilu80. Toujours en 2006, le géant mondial de l'industrie métallurgique ZHCC (groupe Huayou Cobalt)81 a créé la société CDM. Celle-ci usine à Lubumbashi des minerais artisanaux achetés principalement autour de Kolwezi, puis exporte sa production (de l'hydroxyde de cobalt) en Chine, où les unités de la maison-mère opèrent une deuxième transformation vers un produit semi-fini destiné à intégrer les composants de batteries pour ordinateurs portables, smartphones, etc. (Amnesty International 2016 : 54-58, 61-63). Le groupe a progressivement étendu ses activités en amont de la filière : en 2008 d'abord, suite à l'absorption de la société minière de Kasombo (aujourd'hui Minière de Kambove Siège, Mikas); en juillet 2015 ensuite, suite au rachat à la Gécamines du gisement de Luiswishi. Tout comme Huayou Cobalt, la progression de l'entreprise d'État China Non-ferrous Mining Corporation (CNMC) a été graduelle. Ses premiers pas au Katanga remontent à 2008 : cette année, elle s'est associée avec la société Huachin Mining (Huachin), à l'origine une fonderie sino-congolaise opérant depuis 2005 à Likasi. Les capitaux libérés par la fusion ont permis au nouveau groupe d'être autonome en minerais (autrement acquis par voie artisanale) et d'augmenter l'échelle de ses opérations. Aussi a-t-il pu inaugurer en 2014 le projet Mabende, à une centaine de km de Lubumbashi, un complexe constitué d'une mine de cuivre sur le gisement du même nom et d'une usine de lixiviation, dont la production nominale de cathodes de cuivre atteint 20 000 t/an. En janvier 2015 ensuite, le groupe s'est associé à l'en-

nouveau projet de lixiviation à Likasi, d'une capacité programmée de 20 000 t/an; depuis lors, d'autres projets d'investissement ont été annoncés. Le groupe possédait en 2015 trois sites d'exploitation dans le Haut-Katanga: à Lubumbashi (fonderie), à Likasi (fonderie et carrière), et à Mabende (mine et usine), gérés par deux filiales: CNMC HML et CNMC HMM<sup>82</sup> (Bwenda 2015: 7, 22; Scheele 2016: 14).

La compagnie minière chinoise Wanbao Kingco (Wanbao), créée en 2004, a suivi un *modus operandi* 

treprise congolaise Pima Mining (PM) autour d'un

La compagnie minière chinoise Wanbao Kingco (Wanbao), créée en 2004, a suivi un *modus operandi* similaire à ZHCC et CNMC. Déjà propriétaire de la société d'usinage FM<sup>83</sup>, qui depuis 2005 sort à Likasi des alliages cuivre-cobalt et des concentrés de cobalt, Wanbao est devenu producteur minier en concluant en septembre 2008 un partenariat majoritaire avec la Gécamines pour l'exploitation des gisements de Kamoya et Kizibizi (territoire de Kambove), qui a débouché sur la naissance de la Compagnie minière de Kambove (Comika) (Comika 2008, WBMINING).

Au tournant des années 2010, on comptait au Katanga une centaine de compagnies chinoises impliquées dans l'extraction, l'usinage en concentrés (plus rarement en métaux) et la vente. Même si leur activité contribuait déjà de façon très substantielle à la production minière<sup>84</sup>, la plupart des opérateurs chinois demeuraient en retrait par rapport aux grandes compagnies. La situation a basculé au début de l'année 2012. Les entreprises chinoises se sont alors enhardies et ont réalisé quelques gros « coups ». Ce faisant, elles ont concouru à la dynamique d'une nouvelle phase amorcée quelques années plus tôt : celle des méga-acquisitions. Les achats de Huayou Cobalt en 2008 (Mikas) et en 2015 (projet Luiswishi) ont déjà été évoqués ; par ces opérations, le groupe a

<sup>80.</sup> Manifestation de l'apparentement entre la Cimco et la Comilu, la première traite les minerais extraits par la seconde, les deux sites, voisins, étant par ailleurs reliés par un convoyeur à courroie (Amnesty International 2013 : 22).

<sup>81.</sup> Le groupe Huayou Cobalt, coté à la bourse de Shanghai, compte parmi les principaux fabricants au monde de produits à base de cobalt. Le groupe serait également associé minoritaire (1 %) de la coentreprise Sicomines (Huayou Cobalt, Annual Report 2016, cité par Amnesty International (2017 : note 33)). ZHCC : Zhejiang Huayou Cobalt Co.

<sup>82.</sup> CNMC HML : CNMC Huachin Metal Leach ; CNMC HMM : CNMC Huachin Mabende Mining.

<sup>83.</sup> L'année de création de FM n'est pas claire. Selon le site du groupe Huayou et selon le rapport ITIE 2014, la création de la compagnie remonte à 2002 (Moore 2015b : 124) ; selon une autre source, son existence serait plus ancienne : établie en 1997 à la faveur de la rébellion AFDL, elle serait en fait la plus ancienne compagnie chinoise semi-industrielle de la région (Shelton & Kabemba 2012 : 65).

<sup>84.</sup> Les cinq plus grandes compagnies de l'époque totalisaient ensemble, selon les statistiques officielles, 16 % des concentrés de cobalt et 19 % du cuivre noir (Nthembu-Salter 2012 : 14).

mis la main sur des gisements substantiels, mais de second ordre. Mais au début 2012 l'arraisonnement de deux poids lourds du secteur a marqué l'arrivée au Congo de deux grands groupes chinois qui, depuis lors, dominent de l'arrière-plan l'industrie minière du Haut-Katanga: Jinchuan et China Minmetals Corporation (CMC).

Le groupe Jinchuan, fondé en 1958, se présente comme le deuxième producteur mondial de cobalt et le troisième producteur chinois de cuivre. Sa filiale, Jinchuan Group International Resources Co. Ltd (Jinchuan International) a incorporé pour 1,1 milliard d'USD la société Metorex, un opérateur sud-africain présent en Zambie et en RDC, et titulaire au Katanga de plusieurs permis d'exploitation qui concernent des gisements de première catégorie : Musonoi (Kolwezi), Ruashi, Kinsenda et Lubembe (Jinchuan International 2014). Au même moment (mars 2012), la firme Minerals and Metals Group (MMG), une société basée en Australie, jetait son dévolu sur Anvil Mining en mettant sur la table 1,3 milliard d'USD, ce qui constitue localement la transaction la plus importante à ce jour concernant une compagnie minière. MMG a pour actionnaire majoritaire la société CMN, une filiale du groupe d'État CMC, numéro un en Chine du commerce de métal (MMG Limited : 45). En intégrant Anvil Mining, CMC mettait la main sur l'un des sites les plus productifs de la ceinture de cuivre, à Kinsevere : la mine et son outil industriel produisent chaque année 76 000 t de cathodes de cuivre (moyenne 2014-2016) et ont généré en 2014 des recettes estimées à hauteur de 436 millions d'USD (Moore 2015b: 150).

Ainsi donc, en l'espace de quelques années, les grandes compagnies chinoises, d'État ou privées, ont capté une part importante, et toujours croissante, des richesses minières. En outre, depuis dix ans, la trame des opérateurs s'est diversifiée par le haut : aux petits fondeurs semi-industriels orientés vers l'aval et écoulant des produits à faible valeur ajoutée, se sont jointes des structures plus importantes qui ont investi en amont de la chaîne de valeur et dans des unités de raffinage à plus haute rentabilité. Les sociétés CJCMC, JMT, etc. à Likasi et Magma, Congo Loyal Will Mining, Cota Mining<sup>85</sup>, etc. à

Lubumbashi tiennent des unités métallurgiques ; à Lubumbashi toujours, la société Sino Katanga Tin traite les minerais d'étain artisanaux des mines de Luena (territoire de Bukama) (Carstens 2015 : 3). On pourra citer encore les cas de LFM, Xing Da Mining, Ya Fei Mining, etc.<sup>86</sup> Parmi les plus grandes structures, Jinchuan et CMC contrôlent aujourd'hui dans le Haut-Katanga un tiers environ de la production de cathodes de cuivre (44% avec CNMC/ Huachin) et près de 40 % du cobalt transformé (hydroxyde) (71 % avec CDM) (production cumulée 2014-2016). Ces dernières ont pu s'appuyer bien souvent sur une forme institutionnelle de soutien, qu'elle provienne du pouvoir central ou d'organismes de financement comme l'Exim Bank of China. Même s'il faut se garder d'adosser trop étroitement les développements économiques chinois en Afrique aux seules visées géopolitiques du gouvernement de la République populaire (Thrall 2015 : 36), il n'en reste pas moins que les visites d'État témoignent du soin qu'apportent les dirigeants chinois à la qualité de leurs relations africaines, où s'invitent les considérations économiques ; la RDC fut ainsi au nombre des quelques pays africains visités par le président chinois Xi Jinping lors de sa première tournée à l'étranger. Réciproquement, l'investissement en 2005 de la COBEC peut être interprété comme une conséquence de la visite d'État quelques mois plus tôt du président Joseph Kabila en Chine.

# 4.4.2. LES OPÉRATEURS INDIENS : UNE COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE ET UNE PROGRESSION SUR FONDS PROPRES

Les investissements indiens ont suivi un cheminement différent. La présence d'une communauté d'affaires indienne en RDC remonte à la période coloniale. Cet ancrage ancien et les entrées sociales, politiques et économiques dont elle bénéficie dans certaines strates de la société katangaise lui ont permis de prendre assez tôt le train de la libéralisation du secteur minier. Son succès renvoie également à la combinaison d'autres facteurs : un savoir-faire, la mobilisation des réseaux communautaires, favorable autant à l'insertion des nouveaux arrivants qu'aux financements, mais également source de main-d'œuvre, d'informations et de conseils (Devey 2013).

85. CJCMC : Congo Ji Ju Cheng Mining Company. Cota Mining est intégré avec LFM au groupe chinois Guang'an

Cota Metal (Bedder 2013). 86. LFM : Long Fei Mining.

À l'inverse d'autres domaines d'activités où ils furent déterminants, les instruments institutionnels du gouvernement indien et les relations d'affaires entre la diaspora et l'Inde ne concernent pas vraiment le secteur minier. S'ils ont augmenté depuis quelques années, les prêts à faible taux de la Banque Exim indienne vers la RDC convergent davantage vers les contrats publics d'infrastructures (énergie, transports, etc.); dans le chef des compagnies minières, Nthembu-Salter relève plutôt que celles-ci : « n'ont pas eu accès au capital des bourses occidentales et des banques publiques indiennes » (2011: 1, traduction de l'auteur). Les sociétés se financent principalement en réinvestissant leurs propres bénéfices de telle sorte que la croissance de leur échelle d'opération est plus graduelle que celle de leurs homologues chinoises. D'autre part, contrairement par exemple au secteur de la pharmacie où les Indiens sont fort impliqués et qui génère un flux important de produits entre l'Inde et la RDC, les sociétés minières indiennes exportent la grande majorité de leur production sur le marché chinois; autrement dit, et c'est à la fois une autre conséquence de l'absence d'appui institutionnel et un autre trait distinctif d'avec le modèle chinois, les entreprises indiennes n'ont pas pour fonction de sécuriser l'approvisionnement de leur métropole.

Par rapport aux Chinois et aux Kazakhs, la communauté indienne se singularise par l'absence d'acteur minier majeur. La majorité des opérateurs sont de petite à très petite dimension. Golden African Resources (GAR) à Lubumbashi, et Congo Minmetals à Likasi ressortent à cette catégorie<sup>87</sup>: elles achètent le minerai artisanal et opèrent une première transformation dans leurs usines. À l'échelon supérieur, cinq entreprises se distinguent: Rubamin, Chemaf, Somika, Sodimika, et MMR<sup>88</sup>. Les quatre premières exercent dans la filière cupro-cobaltifère, la dernière dans la filière de la cassitérite. Ces entités ont une taille moyenne comparativement aux

La société Rubamin a été constituée en 2006. Sa maison-mère est le principal producteur en Inde d'oxyde de zinc et de cobalt. Tournée vers la pyrométallurgie, l'entreprise dispose depuis 2008 d'une usine à Likasi capable de produire annuellement 10 000 t de cuivre noir et 15 000 t de concentré de cobalt (teneur 7-8 %). Rubamin contrôle à son tour un autre opérateur congolais, la société Rubaco qui investit dans la recherche et l'exploitation minière à Likasi (CTCPM 2016; Nthembu-Salter 2012: 15; Moore 2015b: 148, 151, Annexe 6).

La société Chemaf est une filiale du groupe indien Shalina Resources (Shalina), enregistré aux Émirats arabes unis. Elle exploite depuis 2005 la mine de l'Étoile (ou Kalukuluku, Lubumbashi) et fut la première dans le Haut-Katanga à adopter le procédé SX-EW (2007) dans ses installations à Usoke (Lubumbashi), qui lui permettent de produire nominalement 31 500 t de cathodes de cuivre. Toujours à Usoke, une usine de cobalt sort annuellement environ 2000 t d'hydroxyde de cobalt (moyenne 2009-2014). Enfin, à Kalukuluku même, deux usines HMS produisent environ 157 000 t/an de concentrés (5,23 % Cu et 0,69 % Co) (Moore 2015a : 209 ; Shalina ; Yager 2009, 2013).

Les trois dernières sociétés, Somika, Sodimika et MMR, gravitent dans l'orbite d'un même conglomérat, le groupe Vinmart, de droit tanzanien, à la tête duquel se trouve l'homme d'affaires Chetanya Chug. Débarqué il y a vingt-cinq ans en RDC et ayant prospéré dans le secteur marchand, celui-ci a diversifié ses activités depuis les années 2000 au profit des mines, de la métallurgie, de l'eau et de l'agroalimentaire. En 2001, il a fondé Somika, une entité de traitement installée à Lubumbashi et contrôlée à parts égales par deux sociétés à capitaux indiens : Kalyan Limited (Chetanya Chug) et Shukrana Limited (Rahim Dhrolia). Somika a étendu son domaine d'activité au tournant des années 2010 : en 2009 d'abord, avec Kisanfu Mining, une coentreprise avec la Gécamines titulaire de permis d'exploitation de cuivre et de cobalt autour de Kolwezi ; en 2010 ensuite avec Sodimika, qui possède deux gisements à Mbaya et à Kimpese (au nord de Kasumbalesa). Somika produit des cathodes de cuivre (par la technologie SX-EW), des concentrés de cobalt et de cuivre noir. Avant la dépression des cours, l'entreprise

grandes compagnies minières, ce qui ne les empêche pas de se montrer très dynamiques et de se développer rapidement.

<sup>87.</sup> Autre société de taille modeste, MJM est une entité de traitement d'hétérogénite implantée à Likasi, où elle exploite une fonderie. Créée par un homme d'affaires indien, elle est passée en 2011 sous le contrôle d'un ressortissant chinois, M. Wu Li Jue. En 2014, elle déclarait une production de 3262 t de cathodes (teneur 99,99 %) (Moore 2015b : 148).

<sup>88.</sup> Sodimika : Société de développement industriel et minier du Katanga ; MMR : Mining Mineral Resources.

prévoyait d'augmenter l'échelle de ses opérations, en amenant ses capacités de production à 50 000 t/an de cathodes (Cu-Co), après les avoir portées une première fois (2011) à 12 000 t (Yager 2012, 2014, 2016; Moore 2015b : 151; DP Mines/Katanga 2015)<sup>89</sup>. La société MMR, enfin, opère principalement dans le Tanganyika où ses comptoirs bénéficient depuis 2010 d'un quasi-monopole d'achat pour le coltan et l'étain artisanal (voir Omasombo 2014 : 353-355). Son siège social est établi à Kalemie (Tanganyika), mais elle possède en partenariat avec la société Malaysian Smelting Corporation Berhad (Malaisie) une fonderie d'étain à Lubumbashi, d'une capacité de 3600 t/an. La Chine est le premier marché de la compagnie pour ses concentrés d'étain (Yager 2016).

### 4.4.3. LES ACQUISITIONS DU GÉANT KAZAKH EURASIAN RESOURCES GROUP

Le cas kazakh se distingue radicalement des cas chinois et indiens par le fait que l'acquisition des actifs miniers est l'œuvre d'un acheteur unique : le groupe ERG (ex-ENRC), enregistré à Luxembourg. La structure actionnariale du groupe comprend l'État kazakh (40 %) et trois hommes d'affaires naturalisés kazakhs (60 %).

ERG a fondé sa rapide expansion au milieu des années 1990 sur les décombres de la période soviétique au Kazakhstan en procédant à une série de rachats dans les mines et l'énergie ; c'est aujourd'hui un géant mondial des mines et de la métallurgie, en particulier dans les ferrochromes, l'acier, l'aluminium, ainsi que dans les produits de la filière cupro-cobaltifère. En Afrique, il possède des actifs en RDC, en Zambie, en Afrique du Sud, au Zimbabwe, au Mali et au Mozambique, dans des projets miniers concernant le cuivre, le cobalt, le manganèse, le platine, la bauxite, la fluorite et le charbon (ERG, site Internet). C'est par cette même stratégie de croissance par fusions-acquisitions qu'ERG a pris pied au Katanga à la fin des années 2000, suite à plusieurs transactions de grande ampleur.

Ses activités en RDC couvrent une quinzaine de gisements cupro-cobaltifères *via* plusieurs sociétés intermédiaires : BM (*via* Camec), Swanmines (*via* Camrose et Africo Resources), Comisa, Comide,

CCC, Metalkol (*via* Camrose et HW) et Frontier<sup>90</sup>. Dans le Haut-Katanga, ses actifs miniers incluent les gisements Lonshi (Comisa), Kipese et Kabolela (CCC), ainsi que Kijiba (Frontier). L'acquisition des projets Frontier et Lonshi fut le lieu de l'une des plus grosses transactions minières, à savoir le rachat en 2012 par ENRC des actifs congolais de la minière canadienne First Quantum, pour 1,25 milliard d'USD.

En 2013, le groupe a déclaré sa volonté d'investir localement 1 milliard d'USD au cours des cinq prochaines années, dans l'augmentation de ses capacités de production, pour atteindre 200 000 t de cuivre en 2017 (Yager 2016). Mais confronté à des difficultés financières et arguant de la faiblesse des cours miniers, ERG a annoncé en mars 2016 son intention de réduire ses effectifs, principalement au sein de BM et CCC<sup>91</sup>. En réduisant ses coûts opérationnels, le groupe espérait dégager les ressources nécessaires au financement de son projet de valorisation des rejets à Kolwezi (Metalkol) auquel il donne présentement la priorité (AMI 2016c).

<sup>89.</sup> DP Mines/Katanga : division provinciale des Mines du Katanga.

<sup>90.</sup> Camec : Central African Mining and Exploration Company; Swanmines : Société d'exploitation des gisements de Kalukundi ; Camrose : Camrose Resources ; Comide : Congolaise des mines et du développement ; Metalkol : Société d'exploitation des rejets de Kingamyambo. BM et Swanmines sont des partenariats développés avec la Gécamines, dans lesquels ERG détient des participations majoritaires.

<sup>91.</sup> De 1300 à plus de 2000 postes selon les pronostics à l'époque des agences de presse (Reuters 2016, Wilson 2016).

Tableau 4.4: les sociétés minières mentionnées, abréviations et noms complets

Abréviations	Nom complet
AMC	Anvil Mining Congo
AMCK	Anvil Mining Company Katanga
ARG	ASA Resources Group
BM	Boss Mining
Bolfast	Bolfast Company
Camec	Central African Mining and Exploration Company
Camrose	Camrose Resources
CCC	Congo Cobalt Corporation
CDM	Congo Dongfang International Mining
Chemaf	Chemical of Africa
Cimco	Congo International Mining Corporation
CJCMC	Congo Jin Ju Cheng Mining Company
CMC	China Minmetals Corporation
CMN	China Minmetals Non-Ferrous Metals Co.
CMSK	Compagnie minière du Sud-Katanga
CNMC	China Non-Ferrous Mining Corporation
CNMC HML	CNMC Huachin Metal Leach
CNMC HMM	CNMC Huachin Mabende Mining
Comide	Congolaise des mines et du développement
Comika	Compagnie minière de Kambove
Comilu	Compagnie minière de Luisha
Cominière	Congolaise d'exploitation minière
Comisa	Compagnie minière de Sakania
Commus	Compagnie minière de Musonoi
CRECG	China Railway Engineering Corporation
CRG	China Railway Group
CRRG	China Railway Resources Group
DH	Daleville Holdings
ECCH	East China Capital Holding
EGMF	Entreprise générale Malta Forrest
EMM	Entreprise minière de Musoshi
ERG	Eurasian Resources Group
FM	Feza Mining
GAR	Golden African Resources
Gécamines	Générale des carrières et des mines
GF	Groupe Forrest
GFI	Groupe Forrest international
GFIA	Groupe Forrest international Afrique
GGF	Groupe George Forrest
GTL	Groupement pour le traitement du terril de Lubumbashi
Huachin	Huachin Mining

HW	High Wind Properties	
IBR	International Barytex Resources	
JMT	Jiaya Metal Technologie	
KICC	Kinsenda Copper Company	
Kico	Kipushi Corporation	
KPM	Kai Peng Mining	
LFM		
Luna	Long Fei Mining Luna Mining	
MAM	Mwana Africa Mauritius	
MCM	MCM Korea	
MEC		
	Mwana Exploration Congo	
Metalkol	Société d'exploitation des rejets de Kingamyambo	
Mikas	Minière de Kambove Siège, ex-Minière de Kasombo	
MJM	Macrolink Jiayan Mining	
MMG	Minerals and Metals Group	
MMG-K	Minerals and Metals Group - Kinsevere	
MMR	Mining Mineral Resources	
MTM	Metal Mines Company	
MW	Mawson West	
NHC	Nanjin Hanhui Cobalt ltd	
OMR	OM Metal Ressources	
PC	Pancom Congo	
PM	Pima Mining	
Ruh	Ruashi Holdings	
Rumi	Ruashi Mining	
Sase	Sase Mining	
SCMK-Mn	Société commerciale minière de Kisenge-manganèse	
SEK	Société d'exploitation de Kipoi	
Semhkat	Société d'exploration minière du Haut-Katanga	
Shalina	Shalina Resources	
Simco	Société immobilière du Congo	
SMCO	Shituru Mining Corporation	
Sodimico	Société de développement industriel et minier du Congo	
Sodimika	Société de développement industriel et minier du Katanga	
Somika		
	Société minière du Katanga	
Somimi		
Somimi SR	Société minière du Katanga	
	Société minière du Katanga Société minière de Mitwaba	
SR	Société minière du Katanga Société minière de Mitwaba Southern Resources	
SR STL	Société minière du Katanga Société minière de Mitwaba Southern Resources Société de traitement du terril de Lubumbashi STR Holdings	
SR STL STRH	Société minière du Katanga Société minière de Mitwaba Southern Resources Société de traitement du terril de Lubumbashi	

UMHK	Union minière du Haut-Katanga
Wanbao	Wanbao Kingco Ltd
WBMINING	Wanbao Mining Ltd
WBRES	Wanbao Resources
WBREX	Wanbao Rexco
Zhamic	Zhejiang Hailiang (Africa) Mineral Investment Company
ZHC	Zhejiang Hailiang Cobalt Company
ZHCC	Zhejiang Huayou Cobalt Co

#### 5. LE SECTEUR ARTISANAL

L'artisanat minier s'entend généralement comme une catégorie d'activités dans laquelle les travaux d'extraction et de traitement sont exercés manuellement par des opérateurs particuliers, seuls ou en équipes, au moyen d'un équipement rudimentaire. Au sens du Code minier, ce segment économique a une portée plus restreinte : il s'agit des travaux d'exploitation de substances minérales réalisés par une personne physique majeure, de nationalité congolaise et détentrice d'une carte d'exploitation artisanale en cours de validité, à l'intérieur d'une zone ouverte à cet effet par le ministre des Mines. Dans les faits cependant, les conditions restrictives qu'intègre cette définition se réalisent rarement et l'artisanat s'observe en grande majorité dans des zones non régularisées, par des opérateurs de tous âges, généralement jeunes et souvent mineurs d'âge, sans carte d'exploitant.

L'hétérogénite (qui contient le cobalt), la cassitérite (pour l'étain) et l'or sont exploités artisanalement. Les zones d'extraction identifiées se concentrent essentiellement autour de quatre localités : Kipushi, Luishia et Likasi pour le cobalt ; Mitwaba pour la cassitérite. La production de l'or, dont on trouve des occurrences sur tout le territoire, est en revanche assez peu connue ; sa concentration en des quantités économiquement exploitables est observée en territoire de Pweto, mais également sur certains sites le long de l'arc cuprifère ; elle est également identifiée dans la botte de Sakania et dans la région de Shinkolobwe, où les minéralisations sont connues de longue date.

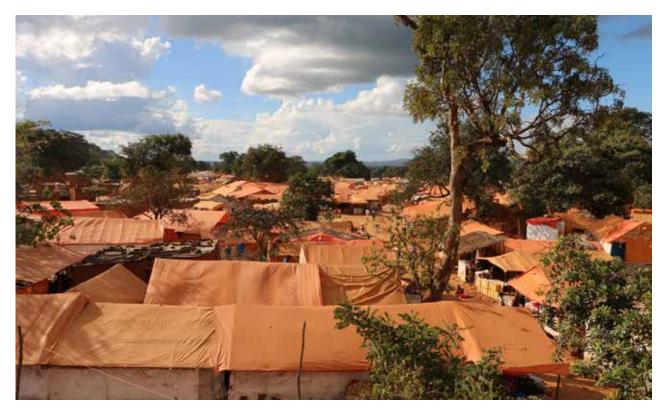
Alors que le secteur industriel est réputé intensif en capital et économe en main-d'œuvre, l'artisanat minier requiert un faible niveau d'investissement absolu et constitue une source de revenus pour une base élargie de travailleurs. C'est donc une activité extrêmement importante sur le plan social et qui constitue un pilier essentiel de l'économie de la RDC.

## 5.1. ESSOR, LOCALISATION ET AMPLEUR DE L'ARTISANAT

Par rapport à d'autres régions du pays, l'artisanat minier dans l'arc cuprifère a émergé relativement tard : les premières mentions de son existence remontent au tout début des années 199092. Après 2001, la précarité, accentuée par le démantèlement de la Gécamines et l'échec des partenariats avec les investisseurs privés, a poussé des dizaines de milliers de personnes à embrasser le travail dans les mines. De Kipushi à Kolwezi, plusieurs localités rurales ont été investies par des populations en quête de minerais et ont vécu des mutations importantes. Sur la route de Likasi par exemple, le site de Luishia riche en cuivre et en cobalt a connu à la fin des années 1990 un essor considérable de l'artisanat. Le petit village éponyme a subi un afflux massif d'artisans miniers93 et, dans leur sillage, d'autres personnes non spécifiquement liées à la mine, mais en quête d'opportunités économiques dans des métiers auxiliaires: restauration, hébergement, divertissement, prostitution, etc. Le hameau s'est mué en une bourgade spontanée où le bâti temporaire a été remplacé par des habitations en briques et couvertes de tôle (Amnesty International 2013: 24).

<sup>92.</sup> Rubbers fait dire à certains de ses informateurs que « tout a commencé en 1992 lorsque la Gécamines a vu apparaître sur ses concessionsdes creuseurs pour en extraire de l'hétérogénite [...] » (2013 : 83).

<sup>93.</sup> Amnesty International évoque le chiffre de 32 000 habitants en 2012.



Vue en hauteur de l'agglomération de Kabolela, voisine de la colline Kimpese (territoire de Kambove) : une « canopée » de toiles et de tôles, abritant environ 7000 habitants, attirés par l'or.

(Photo Th. De Putter © MRAC, 2016.)

#### 5.1.1. UNE SOURCE DE REVENUS ET DE PRESTIGE

L'artisanat doit son succès en premier lieu à la ressource compensatoire qu'il offre aux populations précarisées par la baisse de leurs revenus. Dans une étude consacrée au secteur minier pour le compte du programme Promines94, le bureau d'études SOFRECO considère que « l'exploitation artisanale ne procure que de très faibles revenus » et qu'il n'y a « ni épargne ni capitalisation » (2014 : 245). Dans l'absolu et compte tenu des risques considérables qu'encourt le creuseur 95, le bénéfice dégagé de la vente peut en effet être considéré comme « très faible ». Mais ramené au pouvoir d'achat de la population locale, celui-ci demeure toutefois substantiel dans de nombreux cas. En outre, la recherche anthropologique nous enseigne que l'on doit nuancer également le second terme de la proposition. Rubbers pose

D'autre part, l'attractivité du travail dans la mine convoque également des motifs d'ordre psychosocial. Selon plusieurs auteurs, la mine véhicule une forme renouvelée de valorisation sociale depuis la disparition du travail salarié et l'évanescence de l'idéal de l'homme qui « gagne sa croûte » et subvient aux besoins de sa famille. Pour Cuvelier (2011), qui a étudié le monde social des creuseurs à Lwambo

en effet deux figures extrêmes entre lesquelles les creuseurs eux-mêmes se situent : celle du creuseur « responsable » et celle du creuseur « voyou ». Ceux qui s'identifient à la première figure, rapporte l'auteur, « affirment travailler pour construire leur avenir personnel, prendre en charge leur ménage et/ ou soutenir leur famille ». Un des témoins rencontrés prétend par exemple « avoir donné l'argent qu'il a gagné la première fois qu'il s'est rendu en carrière à sa mère pour nourrir la famille et à sa sœur pour payer ses frais de scolarité » (Rubbers 2013 : 87) ; ce cas de figure n'est pas exactement caractéristique d'une absence de capitalisation, ne fût-ce que sous l'angle du capital social ou culturel auquel ressort l'acquisition du savoir (« frais de scolarité »).

<sup>94.</sup> Projet de la Banque mondiale développé depuis 2010 et qui se fixe pour ambition d'améliorer la gouvernance minière en PDC

<sup>95.</sup> Terme employé usuellement pour désigner l'artisan qui extrait le minerai.

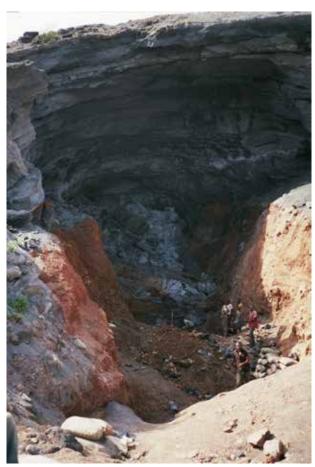
(territoire de Kambove), la mine s'apparente à un espace où reconstruire une identité masculine grâce à la mobilisation de valeurs telles que la force, le courage ou les connaissances techniques. Quasi partout, la présence des femmes y est d'ailleurs prohibée, souvent par superstition<sup>96</sup>.

#### 5.1.2. L'OCCUPATION « ILLÉGALE » DES SITES MINIERS

Alors que la réglementation dispose que l'extraction artisanale se réalise sur des sites préalablement cadastrés à cette fin, les zones d'exploitation artisanales (ZEA), seule une trentaine de ces zones sont actives actuellement<sup>97</sup>. Les mineurs agissent donc en situation d'« illégalité » en occupant le plus souvent des espaces non convertis ou attribués à des opérateurs industriels. Par le passé, la Gécamines a tiré parti de la présence de ces creuseurs sur ses concessions qu'elle ne pouvait elle-même valoriser : la compagnie leur achetait ses propres minerais, extraits par leurs soins. Aujourd'hui encore, plusieurs industriels ont recours à ce circuit sans toujours s'intéresser à la provenance exacte des minerais artisanaux, et donc aux conditions de production. Dans ses installations d'Usoke, Chemaf complète ainsi sa propre production de l'Étoile par de l'hétérogénite artisanale ; des entreprises comme Cimco, CDM, Bazano ou CNMC Huachin ont procédé dans le passé ou procèdent encore de la même façon, autour de Kolwezi ou dans les environs de Likasi. Ces arrangements contribuent à perpétuer l'occupation illégale des sites miniers et entretiennent des canaux de perception parallèles, car l'absence de supervision laisse libre champ à des intervenants tiers qui abusent de leur fonction pour soutirer des mineurs un revenu complémentaire. Par rapport à l'Est de la RDC, voire au Tanganyika, la présence militaire est moins répandue dans le Haut-Katanga, mais tout de même bien réelle. Seule la mine uranifère de Shinkolobwe accueille en permanence des éléments des FARDC et de la garde républicaine :

96. Rubbers rapporte que la présence de ces dernières ou la contravention à d'autres interdits pourrait « incommoder l'esprit féminin de la mine, qui pourrait manifester sa colère en réduisant la richesse du filon ou en provoquant des accidents. ». D'autres considérations plus prosaïques entrent toutefois en ligne de compte dans le chef de certains mineurs, par exemple le fait que la présence de femmes incommoderait ceux qui travaillent pratiquement nus (Rubbers 2013 : 86-87). 97. D'après le portail en ligne du CAMI (situation au 13 janvier 2017).

l'activité artisanale y est interdite depuis le décret présidentiel de 2004, mais les soldats y tolèrent les creuseurs contre rétribution. Plus souvent signalés sont les services étatiques comme l'ANR, la police des mines, la SAESSCAM, ou même l'Emak98. Sur les carrières de la Gécamines, les agents exercent une forme de racket auprès des creuseurs, qualifiée de per diem ou de taxe, qui peut prendre la forme de ponction de sacs de matière (Rubbers 2013 : 87); leur présence parasitaire est aussi attestée sur les sites spontanés (« illégaux »), à l'instar des agissements des membres de la Garde républicaine et de l'ANR autour de Kambove (Amnesty International 2016 : 34). Les agents des compagnies privées de sécurité exercent également ce type de trafics sur certaines concessions industrielles privées. Depuis la reprise des opérations industrielles, les conflits entre



Une brèche ouverte par les creuseurs artisanaux, dans les remblais de la colline de Panda-Shituru. (Photo et © R. Custers, 2013.)

<sup>98.</sup> ANR : Agence nationale des renseignements ; Emak : association des exploitants miniers artisanaux du Katanga (voir plus bas).

entreprises et mineurs artisanaux se sont multipliés : à Luiswishi, à Lupoto, à Kasumbalesa, etc., le télescopage des intérêts économiques divergents entre ces deux groupes a mené à l'expulsion (au « déguerpissement ») des seconds pour permettre aux premiers d'exercer pleinement leurs droits d'exploitation. En certains endroits, le départ des artisans s'est opéré pacifiquement ; en d'autres, il a été fait recours à la force et des dérapages ont été dénoncés par la société civile, comme en novembre 2009 à Luiswishi.

#### 5.1.3. UNE ACTIVITÉ DIFFICILE À QUANTIFIER

Plusieurs obstacles s'opposent à l'identification des sites et au dénombrement des mineurs. Il y a d'abord le caractère fluctuant du métier : l'extraction est généralement évitée durant les épisodes de fortes pluies, tandis que la durée de vie des puits, parfois courte, entraîne des migrations fréquentes d'un site à l'autre. Les travailleurs se révèlent souvent très mobiles : ils répondent aux changements qui découlent aussi bien de la sécurité que de l'état des ressources de la mine ou de la découverte de nouveaux gisements, de l'évolution des prix locaux ou sur les marchés internationaux (très volatils, dans le cas du cobalt), etc. D'autre part, de nombreux sites se trouvent dans des lieux reculés, difficiles d'accès, et échappent donc aux recensements. On note toutefois ces dernières années un effort limité orienté vers le renforcement des dispositifs de contrôle, en particulier dans les zones productives de cassitérite et d'or, à l'instigation de programmes internationaux de sécurisation des filières commerciales (voir encadré).

Au tournant des années 2010, plus de la moitié des sites identifiés au Katanga (57 sur 106) étaient localisés le long de l'axe Lubumbashi-Likasi-Kolwezi et évoluaient autour de l'hétérogénite (Lapeyre et al. 2011 : 15). Quant à la cassitérite et à l'or, les visites conjointes en 2015 du SAESSCAM et de l'IPIS dans le nord de la province, moins facile d'accès et régulièrement en proie aux groupes armés des Kata-Katanga, ont permis d'identifier et de cartographier un peu moins d'une trentaine de sites, à raison de 20 en territoire de Mitwaba (quasi exclusivement dans le groupement Kabanda, chefferie de Kiona Ngoie) et 8 en territoire de Pweto (groupement Kasama, chefferie M'Pweto à quelques km au

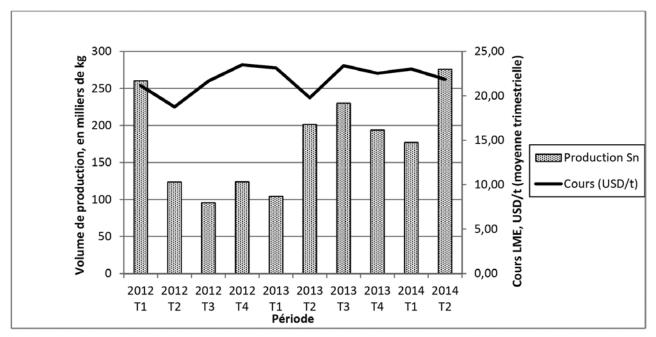
nord de Pweto) (IPIS 2016)<sup>99</sup>. Les estimations sur le nombre de creuseurs au Katanga divergent selon les sources et la période de référence : 70 000 en 2002 selon Gorus ; 40 000 en 2003 selon le président de l'EMAK ; 250 000 à la veille de la crise économique de 2008 selon le ministère provincial des Mines (Rubbers 2013 : note 44 ; Lapeyre *et al.* 2011 : 15). L'estimation la plus récente évoque le chiffre de 200 000 creuseurs (Chambre des Mines 2016 : 12).

Selon certains calculs, l'exploitation artisanale du cobalt aurait généré, en 2010, 149 à 324 millions d'USD ou 65 à 137 millions d'USD100, soit l'équivalent de 0,1 % à 0,5 % du PIB congolais estimé (secteur informel inclus). Dans les années 2000, on considère que 60 % à 90 % du cobalt étaient issus des mines artisanales (Tsurukawa, Prakash & Manhart 2011 : 1-2). La part de marché du secteur a depuis lors diminué, mais en 2015 le cobalt artisanal représentait toujours, de source officielle, environ 20 % des exportations (entretien avec un responsable du SAESSCAM/Lubumbashi, cité par Amnesty International 2016 : 15). Quant à la cassitérite, les seules données valables émanent du programme de certification iTSCi actif à Mitwaba, qui ne couvre qu'un nombre limité de sites (graphique 4.9).

Toutes filières confondues, on peut considérer que le front artisanal est en recul ces dernières années. Dans la ceinture de cuivre, l'artisanat minier est mis sous pression par la montée en puissance des opérations industrielles, qui s'accompagne du refoulement des occupations « illégales », et la baisse persistante des prix sur les marchés. Dans le nord, atteint par la compression des revenus de la filière stannifère, le déclin de l'artisanat est nettement perceptible également depuis 2014 (Weyns, Hoex & Matthysen 2016 : 39).

<sup>99.</sup> L'énumération d'IPIS n'est pas exhaustive : le nombre réel des mines en activité au moment de l'enquête est très probablement largement supérieur. Cette remarque vaut également pour les résultats des missions de validation et qualification entreprises par la division des Mines (26 sites recensés en territoire de Mitwaba) et du processus de traçabilité iTSCi (5 « secteurs » identifiés, regroupant chacun plusieurs sous-secteurs, lesquels coiffent à leur tour plusieurs « puits ») (voir plus bas).

 $<sup>100.\,</sup>$  Selon que l'on prend en compte la valeur de la production ou le revenu du mineur.



Graphique 4.9 : Production d'étain sur les sites de Mitwaba retenus dans le périmètre du processus iTSCi, 1° trimestre 2012-2° trimestre 2014, combiné à l'évolution des cours de l'étain sur le LME

Sources : calculs de l'auteur, d'après ITRI (2015b) (volumes de production) et le site de bases de données Quandl (cours LME). NB : T : Trimestre ; LME : London Metals Exchange.

#### 5.2. L'ORGANISATION SUR LES SITES DE PRODUCTION

L'exploitation artisanale est le plus souvent informelle, mais répond néanmoins à une organisation relativement stable (quoique variable selon les sites) hiérarchiquement structurée et avec une répartition assez claire des tâches.

Les mineurs travaillent à la journée ou sur une base régulière pour le compte du propriétaire de la mine ou bien se constituent en équipes semi-autonomes. Ces dernières sont en général supportées financièrement par un parrain ou souteneur qui avance les fonds et couvre les besoins quotidiens des membres ; c'est lui également qui endosse la charge du risque si le puits s'avère non productif. Une équipe type est composée des fonctions suivantes : il y a le creuseur proprement dit, chargé d'extraire le minerai ; le concasseur ou la twangeuse, qui broie les morceaux de roche extraits ; le laveur, enfin, qui nettoie le produit. Les transporteurs/porteurs/mama « hi-lux » ou mama chameau assurent les opérations de transport entre les mines et les sites de lavage, et de là vers les dépôts. Les tâches peuvent être affectées en rotation.

La figure archétypale du creuseur est celle d'un homme jeune (15 à 40 ans) originaire des villes, issu d'un milieu défavorisé et doté d'un bagage scolaire assez limité à faible. Il n'est pas rare toutefois de trouver dans ce métier des villageois, des personnes plus âgées ou des universitaires, lesquels proviennent souvent d'autres métiers (militaire, journalier, agriculteur, charbonnier, petit commerçant, etc.) (Rubbers 2013 : 84). Les creuseurs exercent dans des tunnels qui peuvent atteindre plusieurs dizaines de mètres de profondeur, équipés de pioches, de maillets et d'autres petits outils. Ils remplissent des sacs qui sont sortis manuellement de la mine.

Le séchage et l'épuration des minerais sont des opérations totalement manuelles, tandis que le concassage s'effectue selon les cas à la main ou, sur les sites importants, au moyen de broyeurs mécaniques. En bout de chaîne de production sur les sites, on trouve les *commissionnaires* qui négocient directement auprès des mineurs l'achat de leur production; les petits lots ainsi constitués sont ensuite rassemblés pour être vendus aux *négociants*.



Séchage et épuration des minerais, Mitwaba. (Photo © COMIDEC, 2013.)



Site minier aurifère de Kimpese, agglomération de Kakonda (territoire de Kambove). Broyeur. Le baril rotatif est alimenté au diesel au moyen d'un générateur. Il réduit les gravillons en une poudre impalpable de teinte grisâtre. (Photo Th. De Putter © MRAC, 2016.)

L'organisation du site artisanal découle de la configuration du terrain, de la taille de l'exploitation et de la filière concernée, mais elle est dans son principe articulée autour de quatre opérations essentielles : l'extraction (en carrière ou dans des puits), le lavage, le concassage/broyage et la vente. Cette vue d'ensemble est un schéma de base qui souffre évidemment des adaptations. Ainsi, dans

le cas de l'or, s'ajoute l'opération d'isolation du minerai. Par exemple à Kimpese-Kakonda (territoire de Kambove), le site se déploie en trois zones (De Putter, Nemery & Banza 2017 : 166) :

- les puits d'extraction (une trentaine), sur la colline Kimpese;
- la laverie (lavage et tri), à quelques mètres en contrebas ;



Un puits d'extraction à Kimpese, soigneusement étançonné. La couche exploitée est une strate de gravillons située à une profondeur relativement faible. Des câbles courant le long de la paroi gauche alimentent le puits en électricité et l'exhaure est assurée par les conduites gisant du même côté.

(Photo Th. De Putter © MRAC, 2016.)

 le centre de Kakonda, où l'on réalise aussi le lavage et le tri des minerais, mais où se trouvent en outre les broyeurs mécaniques et où l'on opère l'isolement de l'or. C'est là également que sont installés les comptoirs d'achat.



Site de Kansonga (hétérogénite), laverie. (Photo © PREMICONGO.)

#### 5.3. LES TENTATIVES DE FORMALISATION DE L'ARTISANAT MINIER

Dans l'arc cuprifère katangais, les velléités de structurer la profession remontent à l'époque de Laurent-Désiré Kabila. Elle fut reconnue officiellement en 1998 par un premier décret ministériel, et l'ouverture de la mine de l'Étoile aux artisans miniers 101. En 1999, le ministre des Mines Kibassa Maliba, luimême originaire du Haut-Katanga, mit sur pied un organe chargé d'organiser ce corps naissant, l'Emak, auquel fut confiée la mission de structurer le circuit de l'hétérogénite, des creuseurs aux fondeurs en passant par les négociants et les dépositaires (Rubbers 2013 : 83-84). Le dispositif fut renforcé l'année suivante par l'institution d'un nouvel organisme, la Nouvelle compagnie (NOUCO), à l'origine un département de la Gécamines chargé d'acheter à un prix « équitable », de raffiner et de vendre le minerai des creuseurs ; la NOUCO et l'Emak devaient ainsi fonctionner comme les faîtières d'une charpente institutionnelle qui coifferait l'artisanat.

<sup>101.</sup> Par « artisans miniers » ou « mineurs », nous entendons non seulement les creuseurs, mais également les personnes qui assurent sur le site le concassage, le lavage, le tri et le conditionnement des minerais extraits.

Dans l'hypothèse où la modification des conditions d'exploitation entraînerait la requalification d'un site artisanal en site industriel, le régime minier de 2002-2003 oblige les mineurs désireux de poursuivre leur activité à se constituer en coopératives pour obtenir un permis d'exploitation de la petite mine. Cette forme d'organisation est plébiscitée par la communauté internationale et un certain nombre d'ONG soucieuses de soutenir la valorisation du travail artisanal. Elles y voient en général les avantages suivants (Armstrong 2008 : 100) :

- appui à la formalisation du secteur minier;
- amélioration des transactions et assistance aux mineurs (afin d'obtenir de meilleurs prix, des équipements, etc.);
- représentation collective des intérêts des mineurs;
- accès aux crédits (fonds, épargnes, etc.);
- intermédiation dans les négociations entre creuseurs, compagnies minières et gouvernement;
- relais de l'État dans la mine, notamment au niveau de l'administration, de l'application des lois et de l'organisation de la sécurité.

Ce type d'organisation combine donc des fonctions syndicalistes (la défense des travailleurs) et commerciales (l'achat-vente de la production de ses membres).

Bien qu'elles bénéficient formellement d'un appui institutionnel, l'essaimage des coopératives demeura longtemps très limité. Jusqu'en 2005, l'Emak disposait d'un monopole et prétendait chapeauter les intérêts de tous les artisans mineurs ; à partir de 2006, la CMKK, et à sa suite la Comakat et la MDS, se posèrent en alternatives, tandis que l'Emak fut simultanément dessaisi des missions d'encadrement technique des mineurs au bénéfice de la SAESSCAM (de Koning 2012 : 196). Malgré tout, aussi tard qu'en 2010, l'offre coopérative demeurait très limitée et le taux de syndicalisation plafonnait à un niveau très faible 102. Depuis lors, le ministère des Mines a accéléré le mouvement et, en 2015, on dénombrait pas moins de 99 coopératives dans le Haut-Katanga,

102. À la suite d'une enquête réalisée auprès de 267 mineurs artisanaux, PACT relevait en 2010 qu'au Katanga, à peine 16 % se déclaraient affiliés à une organisation coopérative, soit pour l'ensemble de la ceinture de cuivre, environ 11 000 à 17 000 mineurs (PACT 2010 : 52).

impliquées en grande majorité dans la filière cupro-cobaltifère<sup>103</sup>.

#### Les coopératives : luttes d'influence et manipulations

Les recherches de Cuvelier autour de Lwambo et de Kipushi ont montré que ces coopératives peuvent constituer un viatique pour les hommes d'affaires désireux de s'assurer le contrôle des minerais : les bonnes relations avec les représentants des mineurs sont entretenues par des cadeaux réguliers ; en certains cas, les hauts cadres des maisons de commerce sont euxmêmes d'anciens membres fondateurs des coopératives avec lesquelles ils sont en affaires. Ce contrôle est surtout effectif sur les sites où n'existe pas de pouvoir concurrent : à Mbola (Kipushi) et Kalabi (Kambove), les mineurs n'avaient en 2006 d'autre choix que de s'affilier à l'unique coopérative locale, soit respectivement la CMKK et l'Emak\*; plus récemment, Huayou Cobalt s'est entendu en 2013 à Shamitumba (Likasi) avec la CMKK pour obtenir l'exclusivité des minerais artisanaux. Les situations de monopoles d'achat concernent tout autant la filière de la cassitérite, où les sociétés comme MMR ou Chemaf ont noué et nouent encore autour de Mitwaba-cité des accords commerciaux avec les coopératives d'artisans mineurs (voir plus bas). Certaines coopératives sont dans le viseur d'organisations de la société civile pour s'être dévoyées de leurs objectifs en servant non pas leurs membres, mais au contraire les intérêts de personnalités influentes du monde politique ou des affaires : ces dernières usent de leurs moyens financiers et de leurs capacités d'influence pour obtenir les autorisations nécessaires et les ZEA (Bwenda 2015 : 23). Pour les coopératives rivales, les sites miniers peuvent être des terrains de lutte : ce fut le cas à Mbola où l'Emak déboutée fin 2005 par la CMKK, dénonça les arrangements entre celle-ci et la maison de commerce MK, ou encore à Shamitumba où la CMKK évinça en 2009 la MDS (Cuvelier 2011: 220;

103. Pratiquement toutes les coopératives (87 %) déclaraient au moins deux filières d'exploitation, et jusqu'à cinq pour les plus « entreprenantes ». Les principales filières représentées sont, par ordre décroissant d'occurrences, la cassitérite (72 coopératives), le cuivre (54), le cobalt (51) et le coltan (35). À noter toutefois que le cuivre et le cobalt sont presque systématiquement associés et que la nomenclature distingue l'hétérogénite (33 coopératives) ; le binôme cuivre-cobalt est donc en réalité le premier secteur visé. D'autre part, presque toutes les coopératives (91 sur les 97 dont l'année de création est connue) ont dix ans ou moins d'existence et 60 % d'entre elles ont été créées depuis cinq ans au plus (Mack Dumba 2015 : Annexe 3).

de Koning 2012 : 195-196). Mais même impliquées dans un système monopolistique, toutes les coopératives ne sont cependant pas à mettre dans le même panier. Ces monopoles n'ont d'ailleurs pas été contestés partout ou avec une même insistance. Enfin, Cuvelier a montré que ces conflits incluent souvent à des degrés divers d'autres protagonistes, dans le cadre de rapports de pouvoirs mouvants : police des mines, SAESSCAM, autorités coutumières, personnalités politiques, etc.

\*Afin d'éviter tout conflit entre coopératives rivales, le ministre des Mines de l'époque a accepté en 2007 d'attribuer les ZEA à une seule coopérative, à titre expérimental (de Koning 2012 : 195).

Si l'artisanat minier est formellement reconnu et organisé par la loi, et si plusieurs dispositions régissent les bonnes pratiques et les normes de sécurité, l'occupation des sites et l'organisation du travail sont le plus souvent dépourvus d'encadrement et laissés aux exploitants eux-mêmes. En matière de sécurité et de santé, le Code minier s'en tient à quelques lignes directrices sommaires. Cette faiblesse est dénoncée par les organisations de la société civile. Amnesty International critique par exemple l'absence d'équipements de protection de base, à défaut de quoi les mineurs sont exposés à l'inhalation ou au contact cutané avec des substances pouvant provoquer à la longue, au choix, une maladie pulmonaire mortelle, des problèmes respiratoires ou des dermatites ; l'organisation des droits de l'homme pointe encore les charges de travail excessives que supportent les femmes (Amnesty International 2016: 3-4). D'autre part, les normes sont souvent ignorées. Pareillement, le règlement minier a une application très limitée : l'article 1, qui règle la relation des mineurs aux propriétaires, occupants légaux ou autorités coutumières, est très largement négligé, en des matières telles que la conservation du site, l'observance des règles coutumières locales, et la minimisation de la pression sur les ressources naturelles (faune, flore, eau). Dans une matière connexe (déforestation et réhabilitation des sites exploités), l'article 3 connaît le même sort. Enfin, les éléments relatifs à la sécurité sur les lieux de travail sont rarement respectés : ainsi en est-il, par exemple, des normes techniques concernant les tunnels (article 9), telles que leur profondeur maximale (30 m) ou le respect de paliers intermédiaires (PACT 2010 : 48-49). Les éléments les plus critiques renvoient au travail des enfants, pourtant proscrit à la fois par le Code du travail et le Code minier et néanmoins répandu sur les sites « illégaux ». Au cours de ses visites dans les provinces de l'Est ainsi qu'au Katanga, la mission Promines a constaté sur certains sites une proportion d'enfants représentant jusqu'à 40 % de la population de creuseurs. En 2013, les agents de l'UNICEF à Lubumbashi interrogés par les chercheurs d'Amnesty International estimaient que 45 000 enfants travaillaient au Katanga dans les mines de cuivre ou à proximité, une ambiguïté existant quant à savoir s'il s'agit de mineurs d'âge ou d'enfants de moins de 16 ans. Les sites les plus « atteints » sous ce rapport sont Kolwezi, Kipushi et Likasi (Amnesty International 2013 : 17 et note n° 58). Le travail des enfants dans les mines les écarte de la scolarisation et limite leurs chances d'évolution future, tandis qu'il les expose à de sérieux problèmes de santé.

Les appuis institutionnels font défaut. Le SAESSCAM, le principal organe d'encadrement des creuseurs, fonctionne mal. L'audit de l'agence, réalisé en 2013 par le cabinet Price Waterhouse Coopers, a constaté que l'ensemble des 11 mandats qui lui sont confiés sont « largement non réalisés » (2013 : 14). À l'instar d'autres services publics, ceci n'empêche pas certains de ses agents de se retrouver aux abords des sites artisanaux non autorisés où ils procèdent à des taxations illégales auprès des creuseurs. Or, le SAESSCAM est la première entité habilitée à intervenir sur les sites miniers et à veiller à y faire appliquer la loi<sup>104</sup>. Cette observation corrobore le diagnostic plus général posé par d'autres chercheurs sur les dysfonctionnements sur le terrain dont procède l'absence de leurs représentants (Mazalto 2010 : 248).

<sup>104.</sup> Fonctionnant avec des effectifs rachitiques, l'inspection du travail n'a pas les capacités matérielles et moins encore, humaines, de se rendre sur les sites miniers artisanaux ; leur action se concentre davantage sur les concessions industrielles (Amnesty International 2016 : 36).



Chercheur d'or, dans le parc à résidus de la Gécamines. (Photo © UMOJA, 2013.)

#### « Capter » l'artisanat. Les initiatives des organisations régionales et des filières industrielles dans le norda

Durant la décennie 2000, une nouvelle conception s'est enracinée dans le domaine du droit international, celle de la responsabilité des entreprises à l'égard des violations des droits humains internationaux dans la pratique de leurs affaires. Ce nouvel axiome se loge au cœur de la régulation du secteur extractif, dans les filières 3T et de l'or, née dans l'Est de la RDC de l'intention de rompre le financement des conflits armés. Celle-ci s'est exportée par la suite et s'est implantée notamment dans le nord du Haut-Katanga. Le panel des acteurs concernés par l'économie artisanale s'est considérablement élargi et inclut dorénavant aussi bien les institutions internationales que les entreprises (et leurs États adoptifs) de la chaîne de valeur des différentes filières, les organisations de la société civile, etc. À la même époque s'est généralisé le concept de « devoir de diligence<sup>b</sup> », appliqué aux entreprises et aux États.

Deux catégories d'initiatives auxquelles renvoient plusieurs programmes en cours dans le Haut-Katanga, se démarquent d'un point de vue juridique : selon qu'elles invitent ou obligent les acteurs à adopter un comportement « responsable », elles seront qualifiées de « volontaristes » ou de « coercitives ». Dans le registre « volontariste », intervient en premier lieu le projet iTSCi, issu en 2009 du secteur privé (ITRI'), et qui encourage ses membres à se conformer graduellement aux standards définis par le guide OCDE ainsi qu'aux règles arrêtées par la CIRGL (voir plus bas). Parti de la province du Tanganyika, le dispositif s'est depuis lors étendu ailleurs, et notamment dans le Haut-Katanga à partir de Mitwaba. En juin 2015, le programme couvrait 187 sites miniers dans l'ancien Katanga (ITRI 2015 : 3). Il y a ensuite le projet ITIE, plus ancien (2002) et plus consensuel, dans la mesure où il associe gouvernements, compagnies, membres de la société civile et organisations internationales, et dont les promoteurs estiment qu'en abordant le renforcement de la gouvernance par des procédures de transparence et de redevabilité dans le secteur extractif, l'ITIE fournit une contribution indirecte à la lutte contre le financement des conflits armés.

Dans le registre « coercitif », on citera d'abord l'initiative de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) créée en 2006, qui, tout en établissant les responsabilités des uns et des autres, impose depuis décembre 2010 à l'adresse des États et des entreprises l'usage d'un panel d'outils et de politiques (mécanisme de certification régional, formalisation de l'artisanat, promotion de l'ITIE, etc.) afin d'amender les pratiques dans l'exploitation des ressources naturelles. Ce panel renvoie d'ailleurs au guide OCDE, ce qui a pour conséquence d'étendre la portée dudit

guide aux compagnies enregistrées dans des États non membres de l'OCDE en lui donnant en outre un caractère légalement contraignant. La RDC a traduit ces dispositions dans son droit national *via* un arrêté ministériel enjoignant les compagnies concernées par l'exploitation des minerais visés, à implémenter le système de certification CIRGL<sup>d</sup>. Il y a également le « Dodd-Franck Act » américain, dont la section 1502 vise entre autres choses l'exploitation de la cassitérite et de l'or en RDC lorsque ces minerais pourraient être impliqués dans le financement de conflits. Cette loi promulguée dans sa forme finale en août 2012 a été conçue pour être compatible avec le guide de l'OCDE. Par le jeu des relations commerciales, la loi Dodd-Franck produit ses effets de proche en proche bien au-delà des seules compagnies déclarées au SEC<sup>e</sup> ; elle a en fait des répercussions sur toute la filière des minerais concernés. Il reste, enfin, à mentionner l'implication de l'Institut fédéral allemand pour les géosciences et les ressources naturelles (sigle allemand : BGR). Dans l'Est de la RDC et jusque dans le Haut-Katanga (territoire de Mitwaba), le BGR développe en partenariat avec le gouvernement congolais plusieurs systèmes pilotes de certification, avec les visées suivantes : formaliser l'artisanat minier, établir des standards de production, améliorer la transparence et la responsabilité, et assurer que les produits de l'État tirés des exportations contribuent au développement économique et social et à la diminution de la pauvreté. Le processus intègre depuis quelques années plusieurs sites miniers en territoire de Mitwaba (Équipe conjointe de qualification et validation & BGR 2016).

- a) Cet encadré est extrait essentiellement de la contribution suivante : Arimatsu & Mistry 2012, en particulier sa section 4.
- b) Ce concept définit, selon les termes de l'OCDE : « [des] étapes que les entreprises doivent suivre pour identifier et gérer les risques effectifs ou potentiels afin de prévenir ou d'atténuer les impacts négatifs liés à leurs activités ou à leurs choix d'approvisionnement » (OCDE 2013 : 13). Dans le secteur des minerais, le devoir de diligence implique pour les entreprises d'identifier l'origine des minerais achetés, de déterminer les conditions
- c) iTSCi : ITRI Tin Supply cuprifère Chain Initiative ; ITRI : Industrial Technology Research Institute. Association des industriels de l'étain, basée au Royaume-Uni. Amnesty International (2013 : 33) a plaidé pour leur introduction dans la liste.
- d) Arrêté ministériel n° 0054/057 cab.min/mines/01/2012 du 29 février 2012 portant mise en œuvre du mécanisme régional de certification de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) en République démocratique du Congo. Les métaux actuellement concernés sont repris dans l'article 2, qui liste : l'or, la cassitérite, la wolframite et le coltan ainsi que les minéraux concentrés correspondants. Le cobalt et le cuivre restent à ce jour exclus, mais la liste peut être sujette à modifications, le cas échéant, par le ministre des Mines. Au principe des violations des droits humains (aux mineurs comme aux communautés locales) perpétrées sur les sites miniers le long de l'arc d'extraction, de commerce et de transport, et d'exclure de leur chaîne d'approvisionnement les minerais bénéficiant à des groupes armés organisés ou à des réseaux criminels (Arimatsu & Mistry 2012 : 22).
- e) SEC: Securities and Exchange Commission.

#### 5.4. LES CIRCUITS DU MINERAI ARTISANAL

Le contrôle des circuits du minerai artisanal représente pour les recettes du pays une manne importante. Les filières de l'hétérogénite et de la cassitérite sont assez bien connues grâce aux travaux de chercheurs académiques et d'ONG locales, et aux audits commandités par les programmes de traçabilité; celle de l'or est par contre difficile à établir à l'heure actuelle, notamment parce que les conditions de son exploitation dans le Haut-Katanga sont encore très peu connues et que sa haute valeur au regard de son poids en fait un minerai très facile à transporter; ses circuits sont probablement multiples.

#### 5.4.1. L'HÉTÉROGÉNITE

Les circuits du cobalt artisanal à la sortie de la mine impliquent schématiquement un ou plusieurs intermédiaires (coopératives, commerçants, transporteurs, etc.) et font bien souvent intervenir des sociétés industrielles aux dernières étapes avant leur sortie du territoire (Tsurukawa, Prakash & Manhart 2011 : figure 20). L'hétérogénite est vendue à des comptoirs d'achat tenus par des négociants, dont la loi prévoit qu'ils soient détenteurs d'une licence. En réalité, durant toutes les années 2000, cette catégorie a souffert la présence de nombreux opérateurs en situation irrégulière (par exemple, des ressortissants étrangers sans visa de séjour : chinois, indiens,

libanais, zambiens, etc.). Les négociants agissent pour le compte d'établissements commerciaux ou « maisons d'achat » et font le lien entre les creuseurs ou les coopératives de creuseurs et le marché formel. Les pratiques de la transaction peuvent prendre des formes diverses. Certains négociants traitent directement auprès de creuseurs indépendants, soit en procédant au versement d'une avance dans l'attente des résultats de l'analyse des échantillons prélevés, soit (le plus souvent) en achetant les produits à vue afin de ne pas être pris de vitesse par un acheteur concurrent. D'autres montent leur propre équipe qu'ils installent sur des sites éloignés de la ville pour éviter la concurrence et octroient aux mineurs des avances de fonds parfois pour plusieurs semaines. D'autres encore prennent l'option plus risquée (et plus lucrative) de se rendre de nuit sur les concessions occupées par les compagnies minières, moyennant l'achat des complicités nécessaires parmi le personnel de la compagnie concernée. Derrière les négociants, il arrive que se trouvent des « dépositaires », soit des hommes d'affaires congolais ou étrangers qui leur achètent la marchandise et qui peuvent également leur avancer des fonds pour monter une équipe de creuseurs (Rubbers 2013 : 88-90). Au début des années 2000, ce minerai atterrissait chez les miniers, « majors » ou « juniors », ou auprès de courtiers. Beaucoup d'entreprises firent faillite dans ces affaires en raison de leur manque de compétences, les minerais étant soit non analysés avant l'exportation, soit sous-estimés par l'acheteur sur sa teneur ; ils ne furent pas aidés par les laboratoires d'analyse présents au Katanga qui selon Rubbers ne jouissaient avant 2005 « d'aucune crédibilité à l'échelle internationale » (2013 : 90). Depuis lors, on note une augmentation des unités de traitement qui découle de l'entrée en production d'investissements miniers industriels et de l'interdiction d'exporter les produits concentrés promulguée en avril 2010 par le ministre des Mines. Toutes filières confondues, une vingtaine d'entités de traitement étaient actives dans le Haut-Katanga en 2014 (CTCPM 2015); celles-ci sortent des concentrés, des cathodes de cuivre, de l'hydroxyde de cobalt, etc. Les comptoirs d'achat sont en relation avec de plus grandes compagnies qui gèrent les fonderies et exportent le minerai traité. Certaines, parmi les plus importantes, possèdent leurs propres mines et mélangent les minerais artisanaux à leur propre production. C'est ainsi que l'organisation de défense des droits de l'homme Amnesty International s'est penchée sur la filière de l'hétérogénite au Katanga (voir encadré). Selon les auteurs de l'enquête : « La société qui assure la fusion du cobalt occupe un rôle déterminant au sein de la chaîne d'approvisionnement (auquel il est souvent fait référence sous le terme de « point d'étranglement »). Lorsque les minerais sont traités avant d'être incorporés à d'autres composants et produits, il s'agit du meilleur moment auquel une société peut suivre le minerai et les conditions de son extraction et de sa commercialisation de la mine vers les fournisseurs locaux » (2016 : note 220).

La route du cobalt katangais en Afrique emprunte traditionnellement la direction de Kapiri Mposhi (Zambie) où il est chargé sur le rail, puis celle de Dar es-Salaam (Tanzanie) ou de Durban (Afrique du Sud) ; Beira (Mozambique) présente une destination alternative (Tsurukawa, Prakash & Manhart 2011 : 12). De là, la marchandise est acheminée vers les pays importateurs, essentiellement asiatiques, et chinois en particulier.

#### Huayou et la chaîne de l'hétérogénite katangais investigués par Amnestya

Les pratiques de la société CDM ont fait récemment l'objet d'une enquête par l'ONG Amnesty International. CDM, filiale du groupe ZHCC, est un importateur important de cobalt en Chine où il est raffiné par une autre filiale du groupe. De 2011 à 2014 ainsi, 40 % des fournitures de Huayou Cobalt furent assurées par CDM. Les principaux clients de l'entreprise se trouvent en Chine et en Corée du Sud où le cobalt intègre les batteries, notamment en lithium-ion, qui équipent les produits tels que les téléphones mobiles, les ordinateurs portables, les caméras ou les véhicules électriques écoulés par les grandes marques internationales sur les marchés occidentaux : Apple, Samsung, Mercedes, Sony, Volkswagen, Dell, Hewlett Packard, Huawei, Microsoft, Vodafone, etc.

Très discret sur ses sources d'approvisionnement, CDM serait selon le rapport Amnesty le principal acheteur de cobalt extrait dans les mines artisanales des environs de Kolwezi. Déjà mis en cause en 2008 par une enquête journalistique pour faire travailler des enfants<sup>b</sup>, Huayou est à nouveau dans le viseur de l'ONG qui estime qu'« il existe un risque élevé que Huayou Cobalt achète (et revende ensuite) du cobalt issu de mines artisanales employant des enfants dans des conditions dangereuses, soit une des pires formes du travail des enfants tout en s'appuyant sur une main-d'œuvre

adulte confrontée à des conditions de travail précaires et dangereuses » (p. 54). Or, Huayou ne procède à aucune vérification de sa chaîne d'approvisionnement et ne tient aucun système de traçabilité étendu aux sites miniers. En aval de la filière, les compagnies consommatrices du cobalt (fabricants de composants pour batteries ; fabricants de batteries ; fabricants de biens électroniques et constructeurs automobiles), sont également critiquées pour manquer à leurs obligations relatives aux principes de diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement telles que définies par le guide OCDE<sup>c</sup>.

- a) Cet encadré se fonde sur le rapport suivant : Amnesty International (2016), et en particulier le chapitre 4. À noter qu'au moment de parachever l'écriture du chapitre, Amnesty a sorti un nouveau rapport dont nous n'avons lu que les conclusions : depuis sa précédente enquête, Huayou Cobalt aurait renouvelé sa politique de « diligence raisonnable » et entrepris des démarches en vue d'un approvisionnement « plus responsable » en cobalt artisanal par sa filiale CDM (2017 : 80).
- b) Clark, Smith & Wild 2008.
- c) Lesquels impliquent pour les compagnies aval de s'intéresser au processus de diligence raisonnable suivi par les sidérurgistes dans leur chaîne d'approvisionnement et d'évaluer leur adhésion effective aux mesures de diligence raisonnable définies par le guide OCDE. Le cas échéant, il leur échoit de prendre des mesures en vue de diminuer tout risque identifié.

#### 5.4.2. LA CASSITÉRITE

Dans le nord de la province, Mitwaba-cité constitue un point de convergence important pour l'évacuation de la cassitérite des mines alentour : les dépôts de négociants ou comptoirs s'échelonnent le long de la rue principale. Ailleurs dans le territoire de Mitwaba, la carte interactive d'IPIS renseigne trois points de vente : Bunkululu, Kifinga et Mudima Kululu. En territoire de Pweto, Katendeji est l'unique point de vente mentionné. Il n'est toutefois pas précisé s'il s'agit là de points vente officiels ou informels. De Mitwaba, la cassitérite est transportée vers Lubumbashi où elle prend la direction de Kasumbalesa pour la Zambie (Channel Research 2012 : 38 ; IPIS).

Les exportateurs se fournissent dans les centres de négoce auprès d'indépendants ou de coopératives de creuseurs<sup>105</sup>. À l'instar de tout le Nord-Katanga, l'écoulement de la cassitérite de Mitwaba fut longtemps dominé par les négociants bashi et nande souvent attachés à d'importantes maisons de commerce implantées à Bukavu ou à Goma et vers lesquels était expédiée la marchandise. Avec l'émergence au

niveau local des coopératives, une cohabitation s'est établie entre celles-ci et les négociants, les deux parties trouvant des ententes mutuellement profitables : il n'était pas rare que les coopératives revendent, outre la production de leurs propres membres, des quantités achetées auprès de ces négociants ; ceux-ci, en retour, pouvaient avancer des fonds aux coopératives en manque de liquidités.

En 2009, l'interdiction des sorties de minerai par voie aérienne et l'augmentation drastique des frais administratifs à l'exportation porta un premier coup de boutoir à cette organisation : ceux-ci sont passés de moins de 0,1 USD/kg à 5 USD/kg pour « tout transfert de cassitérite et de ses minerais accompagnateurs de la province du Katanga vers une autre province »106. Le taux initial fut toutefois maintenu pour les produits transitant par Lubumbashi ou Kalemie, aussi les flux sud-nord se sont-ils estompés au profit des mouvements vers les deux villes, où déménagèrent de nombreuses maisons d'achat (Spittaels & Caesens 2010 : 18-19). Mais le véritable basculement s'est opéré à partir de 2012. C'est cette année qu'est entré en vigueur un décret ministériel faisant obligation aux exportateurs de minerais de se transformer en entités de traitement. Acculés par

<sup>105.</sup> À Mitwaba, on peut citer à titre non exhaustif la présence des coopératives suivantes : Coopérative minière Tumaini (COMITU), Coopérative minière de développement du Congo (COMIDEC, ex-COMIDEK), Coopérative minière de développement communautaire (CMDC), Coopérative des artisans miniers du Congo (CDMC).

<sup>106.</sup> Arrêté provincial n° 2009/0035/KATANGA du 9 octobre 2009 instituant les modalités de transfert de la cassitérite et ses accompagnateurs de la province du Katanga vers d'autres provinces. Cité par Spittaels & Caesens (2010 : note 23).

la baisse des cours internationaux, cette somme de contraintes eut raison de la rentabilité des affaires de plusieurs négociants. Les relations entre ceux-ci et les coopératives s'inversèrent : d'emprunteurs, celles-ci devinrent prêteurs vis-à-vis des rares opérateurs bashi ou nande demeurés sur place. Certains ont regagné les Kivu, attirés en partie par les nouvelles opportunités d'affaires liées notamment à l'extension des circuits d'approvisionnement sécurisés (via iTSCi, Conflict Free Smelter, certificat CIRGL, missions de qualification des sites miniers par BGR, etc.).

Actuellement, les principaux acheteurs de cassitérite sont : Crown Mining, MMR et Chemaf ; parmi les opérateurs plus modestes, il y a la société Sino Katanga Tin (SKT). Ces compagnies opèrent en général à partir de Lubumbashi où elles tiennent des installations de traitement alimentées partiellement par le minerai artisanal de Mitwaba (ITRI 2016; ITIE-RDC). À Bunkululu et Kiombio par exemple, MMR d'abord (2010), Chemaf ensuite (2013), se sont entendues avec la coopérative de mineurs Comidec pour l'achat exclusif des minerais de cassitérite. Ceux-ci sont extraits, nous dit-on, sous la supervision de représentants d'agences de l'État (DP Mines, SAESSCAM) et de Comidec et vendus directement ou lavés pour une première concentration, selon sa qualité ; la production est ensuite vendue à Comidec dans un point de vente du site établi par la coopérative, où l'acheteur évalue à l'œil la teneur du minerai. La transaction s'opère en présence des agents de l'administration des mines et du SAESSCAM. Conditionné en sacs selon les normes iTSCi, le minerai est acheminé jusqu'au centre de négoce à Mitwaba où un premier échantillonnage est réalisé pour une analyse de composition de la marchandise. La marchandise est ensuite expédiée vers Lubumbashi dans les entrepôts de Chemaf où s'opère la transaction : les sachets sont ouverts, leur contenu est broyé et concentré et le minerai subit une nouvelle analyse, plus poussée ; il est ensuite réensaché et scellé toujours selon les normes iTSCi. La propriété de la marchandise passe alors à Chemaf. Il arrive également que Chemaf mette à la disposition de Comidec ses propres camions pour l'acheminement des minerais de Mitwaba à Lubumbashi, ou qu'elle octroie des avances financières à la coopérative lorsque la valeur marchande des minerais dépasse ses propres capacités : Chemaf émet alors un billet à ordre au bénéfice de Comidec

qui peut s'approvisionner auprès de l'agence bancaire locale ; l'avance ainsi libérée est alors défalquée du montant de la réalisation finale de la transaction à Lubumbashi.



Transport de minerais de cassitérite, de Mitwaba vers Lubumbashi. (Photo John Matt © COMIDEC, 2014.)

## 6. LES ACTIVITÉS MINIÈRES ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS LOCALES

Le régime minier de 2002-2003 fut conçu pour servir essentiellement deux objectifs : la relance de l'activité minière et le développement humain. Dans le contexte de l'époque où tout était à reconstruire et où l'État congolais était en faillite à tous les niveaux, on a considéré que l'atteinte de ces objectifs devait passer par l'attraction d'investissements privés étrangers. Le Code minier fut donc aménagé à cette fin via un régime fiscal revu à la baisse par rapport au code précédent de 1981 et une série d'autres incitants. Le rôle de l'État fut essentiellement réduit à celui d'un arbitre garant de la bonne application des règles régissant le secteur. Nous avons vu dans les sections précédentes que le premier objectif a été rempli. Le second objectif est par contre lent à se concrétiser; tout semble indiquer au contraire une dégradation des conditions de vie des communautés locales affectées par les projets miniers, tandis que les pouvoirs publics provinciaux et locaux ne perçoivent pas les rétributions financières auxquels le Code leur donne droit, qui leur permettrait de mener à bien de véritables investissements pour le développement des collectivités.

## 6.1. L'IMPACT DES ACTIVITÉS MINIÈRES SUR LA QUALITÉ DE VIE DES COMMUNAUTÉS LOCALES

Le développement des activités minières a eu sur le mode de vie des communautés au voisinage des projets miniers, une série d'impacts. Ceux-ci soulèvent trois grands enjeux : la propriété et la jouissance foncière, l'environnement et la santé, et l'emploi.

#### 6.1.1. LA PROPRIÉTÉ ET LA JOUISSANCE FONCIÈRE

Depuis 2002, le CAMI a converti le sol katangais en carrés cessibles aux sociétés pour des projets miniers. Une étude dirigée par le professeur Gorus estimait en 2009 à 85 % le territoire du Katanga qui fut découpé en carrés miniers. D'après la liste des droits miniers établie au 31 décembre 2014, 27 % du territoire du Katanga faisait l'objet d'un permis. En retranchant les espaces non habitables (plans d'eau et parcs nationaux) et sans prendre en compte l'extension de l'emprise urbaine ni les concessions agropastorales, il restait en théorie à cette date environ 64 % du territoire libre de droit. Mais dans le Haut-Katanga, les terrains généralement pauvres ne se prêtent pas partout à l'agriculture (voir chapitre 3). Les espaces agricoles préservés sont donc restreints et beaucoup de projets miniers empiètent sur les finages de communautés paysannes, qui tirent précisément leurs moyens de subsistance de la terre, des étangs et cours d'eau, et de la végétation environnante. La coexistence d'un projet minier et de communautés occupantes génère par conséquent des tensions autour de la jouissance des ressources foncières. Cette problématique met en concurrence deux types de droits : le droit positif et le droit coutumier.

L'occupation du sol selon l'usage coutumier se fonde sur la propriété commune, l'hérédité et l'interdépendance mutuelle. L'Administration coloniale est à l'origine de la dualité du système foncier pour avoir opéré une distinction entre les terres étatiques (les terres dites « vacantes ») gouvernées par les lois de l'État, et les terres « indigènes » gouvernées par le droit coutumier. La réforme du Code foncier de 1973, qui a supprimé formellement cette dualité, a en réalité introduit une ambiguïté en stipulant que toutes les terres appartiennent au domaine de l'État, mais en autorisant néanmoins les communautés occupantes à gérer les terres selon des accords coutumiers. Or, aucun décret n'a à ce jour déterminé les modalités d'application du droit coutumier. En fait, la dualité entre les deux registres juridiques (loi positive et loi coutumière) persiste jusqu'à nos jours en raison notamment de la faible capacité de l'État à faire appliquer la loi (Geenen & Claessens 2013 : 88). Le droit coutumier souffre donc d'une insécurité juridique et ne protège pas les populations occupant les terres allouées par l'autorité coutumière d'une expropriation par l'État au bénéfice d'un acquéreur privé. Le Code minier reconnaît ce droit, mais subordonne l'usage coutumier à un accord préalable entre occupants du sol et titulaire des droits miniers et de carrière, pour autant que les travaux de champs n'entravent pas les opérations dudit titulaire. Le Code minier a en outre la préséance sur les autres codes de la législation congolaise (et notamment le Code foncier et le Code agricole) et les communautés fonctionnant sous le régime de la coutume n'ont pas de personnalité juridique, ce qui les empêche d'ester en justice en cas de litige alors que l'État leur reconnaît pourtant un droit de recours ; par conséquent, ces communautés en sont réduites à intenter des poursuites à titre individuel, ce qui est coûteux et donc difficile d'accès (SOFRECO 2014: 204-206).

Lorsqu'une société procède à l'aménagement d'un site (travaux de découverture, installation d'un complexe minier, infrastructures de transport et d'énergie électrique, etc.) déjà occupé ou exploité, elle délocalise ses habitants ou exproprie ses exploitants contre une indemnité pour la perte de leurs terrains. Mais la loi congolaise n'offre pas de cadre normatif pour régler les questions de délocalisation, hormis la limitation du recours à l'expropriation à deux cas de figure : pour cause d'utilité générale et pour cause d'utilité publique. Le second cas, sous lequel tombent les questions de délocalisation pour exploitation minière, n'est pas réglementé et les modalités d'exécution, au sujet des dédommagements notamment, sont laissées à la convenance des parties concernées. Dans ce domaine, les compagnies minières disposent de facto d'un pouvoir de négociation sans comparaison avec celui des communautés concernées.

En cas de délocalisation, les contraintes les plus aiguës endurées par les populations affectées renvoient à l'allongement des temps de parcours pour accéder aux nouvelles parcelles cultivées ou, pour les communautés délogées, à la dégradation des conditions d'accès aux ressources naturelles vitales pour leur santé ou leur habitat (eau, produits végétaux, produits forestiers ligneux et non ligneux, etc.). Dans les cas extrêmes, il arrive que les conditions de vie soient dégradées à tous les niveaux. Dans la région de Sakania, la société Frontier a construit en 2005-2006 un nouveau village (Kimfumpa) dans lequel elle a installé quelques années plus tard la population délogée de Kishiba, à la frontière zambienne, où elle entendait construire des installations pour ses activités minières. Les paysans ont été expropriés de leurs champs sans leur consentement et ceux-ci se plaignent de devoir désormais parcourir 12 à 20 km pour atteindre leurs nouveaux terrains, contre 2 à 3 km précédemment. L'implantation du village de Kishiba combinait deux avantages : la proximité de sols fertiles et la proximité d'un centre important (Ndola, côté Zambie) où se procurer les produits de première nécessité. Les récoltes agricoles assuraient l'autosuffisance alimentaire et les moyens de scolariser les enfants du village. L'environnement est tout autre à Kimfumpa, à 13 km de la cité de Sakania, dont le sol rocailleux est jugé pauvre, mal irrigué et impropre au maraîchage ou à l'agriculture. Le choix de l'implantation s'est opéré sans tenir compte de la proximité d'une source d'eau. Au moment de l'enquête réalisée par les organisations de la société civile du secteur minier de mai à juillet 2015, les enquêteurs ont relevé les carences suivantes : déficience des équipements d'adduction installés par la société et fourniture d'eau impropre à la consommation ; mauvaise qualité des matériaux des habitations, attaqués par les termites ; habitats peu spacieux et sans confort ; aucune école et dispensaire dépourvu de matériel et non fonctionnel; aucune desserte en électricité (malgré les promesses de la société) (POM 2015).

#### 6.1.2. L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ

Qu'elle soit industrielle ou artisanale, l'exploitation minière est une activité polluante. Cette pollution a des répercussions sur les organismes vivants, dont les humains, et leur santé. Au Katanga, les activités minières sont directement ou indirectement les principales causes de déforestation et de diminution de la biodiversité ; elles affectent également gravement la qualité des eaux superficielles et souterraines, la qualité de l'air et celle des sols. Elles peuvent affecter la santé des travailleurs et des populations riveraines par contamination de la chaîne alimentaire, ou par voie orale ou cutanée.

Dans le secteur industriel, on estime que les travaux d'exploration et d'exploitation occasionnent les dégradations suivantes (SOFRECO 2014 : 76-87) :

- vis-à-vis de la faune et de la flore : fragilisation du couvert végétal et des habitats naturels, destruction de la flore et de la faune, migrations d'espèces animales, défrichements et déboisements à grande échelle;
- vis-à-vis de l'air: depuis les parcs à rejets, dégagements de poussières chargées de métaux lourds en particules fines (Cu, Co, Mn, Pb, Zn, As, Cd); depuis les mines, dégagement de gaz à effet de serre, suite à la circulation d'engins lourds et de camions transportant le minerai; depuis les usines de traitement, émissions de gaz toxiques et d'acide, potentiellement dangereux;
- vis-à-vis du sol : pollution par les eaux usées ou par des fuites accidentelles, accélération des phénomènes d'érosion, des glissements de terrain ou des affaissements (cas des exploitations à ciel ouvert);
- vis-à-vis des eaux (superficielles ou souterraines) : depuis les usines de traitement, contamination par l'accumulation d'importants volumes de résidus liquides, issus principalement du traitement hydrométallurgique des minerais. Ces effluents, généralement déversés dans les rivières sans traitement préalable (suffisant), sont chargés en métaux lourds, en résidus acides et autres produits chimiques intervenant dans les processus d'extraction, de séparation et de raffinage. Depuis les mines, déversement d'eaux de ruissellement et d'exhaure potentiellement polluantes pour les eaux superficielles et souterraines. Depuis les parcs à rejets, déversement dans la nature d'eaux de décantation par le déversoir de la digue<sup>107</sup>. Ces effluents et eaux de décantation détruisent les

<sup>107.</sup> L'eau est quelquefois pompée pour être réutilisée à l'usine de traitement.



Exploitation anarchique des décombres dans le parc à rejets de la Gécamines, commune de Panda-Shituru (Likasi). (Photo et © R. Custers, 2013.)

biotopes aquatiques sur de grandes distances et sont métabolisés dans l'ensemble de la chaîne alimentaire. Certains programmes de réhabilitation environnementale ont été initiés, mais cela reste exceptionnel (cas de Ruashi Mining ou de MMG, par ex.);

 vis-à-vis de l'environnement sonore : depuis les installations fixes (concasseurs, cribles, broyeurs, etc.), les opérations d'exploitation, de transport ou autres, émission de bruits.

Le Katanga doit en outre gérer le passif environnemental légué par des décennies d'exploitation sans considération aucune pour les dommages environnementaux et sanitaires occasionnés par l'extraction et la transformation, ainsi que le stockage des résidus. Les anciens parcs à rejets laissent percoler des eaux de ruissellement acides qui atteignent les nappes phréatiques et les sols. Les poussières toxiques de ces parcs peuvent se déplacer et selon le sens du vent atteindre et contaminer les villages alentours et les champs. Il reste aujourd'hui à établir clairement le passif environnemental des sites miniers et industriels et à définir les responsabilités au sujet de leur réhabilitation. Les contrats miniers ne sont pas suffisamment explicites à ce sujet et les audits environnementaux préalables à l'affectation du site ne sont pas toujours réalisés, qui permettraient d'opérer

une distinction entre les stocks de polluants accumulés et les flux de pollution attendus par le projet en cours (SOFRECO 2014 : 86).

L'exploitation artisanale a également une lourde empreinte environnementale et sanitaire. Celle-ci se réalise par les voies suivantes (SOFRECO 2014 : 88-92) :

- vis-à-vis de la faune et de la flore : abattage des arbres pour du bois de construction (camps) ou d'étais (puits et tunnels) ou encore pour le charbon de bois, destruction des habitats naturels et perte de biodiversité, capture de la faune même dans les aires protégées. Les sites abandonnés sont laissés en général en l'état, sans efforts de reboisement, de remblayage ou de revégétalisation;
- vis-à-vis des sols : accumulation de grands volumes de stériles lors des travaux de découverture, qui altèrent des terres parfois agricoles ; constitution de terrils non stabilisés qui accentuent les risques d'érosion ; affaissements de terrains, éboulements et effondrements des puits et mines, creusés de façon anarchique ; emploi sur certains sites miniers, de substances chimiques (le mercure sur les sites aurifères, par ex.), dont les rejets altèrent la qualité des sols ; rejets d'eaux de lavage chargées de métaux lourds qui s'accumulent dans les sols ;

vis-à-vis des eaux (superficielles et souterraines): pollution lors des opérations de lavage et de concentration, par l'emploi de grandes quantités d'eaux qui se déversent ensuite dans les rivières et peuvent modifier certains paramètres physico-chimiques; déversement dans la rivière locale des eaux d'exhaure, souvent chargées en métaux lourds et sédiments. Ces eaux infiltrent également le sous-sol et atteignent les nappes phréatiques. Elles provoquent sur les écosystèmes aquatiques les mêmes phénomènes que les eaux et effluents des activités industrielles.

Au Katanga, la pollution environnementale et les effets sur la santé sont bien documentés grâce à la littérature scientifique et aux enquêtes réalisées par les organisations de la société civile. Dans les centres urbano-industriels tels que Kipushi, Likasi ou Lubumbashi, « la forte concentration des sociétés minières industrielles et des unités de concentration et de raffinage des métaux (cuivre, cobalt, zinc, etc.) est responsable d'une dégradation importante des sols et des écosystèmes de savane arborée ainsi que de la perte de terres agricoles sur des surfaces importantes dont la réhabilitation sera difficile et coûteuse. » (SOFRECO 2014 : 80). Le procédé de traitement par pyrolyse des minerais de cuivre et de cobalt, qui est très répandu au Katanga, génère des émissions toxiques qui altèrent la qualité de l'air. À Likasi, les compagnies employant la pyrométallurgie exercent une forte pression sur les ressources en bois, dans un contexte de déforestation déjà intensive suite à l'augmentation de la population et à l'extension des zones d'habitat : le procédé nécessite la consommation de grandes quantités de bois et de charbon de bois<sup>108</sup>. L'enquête menée en 2012 par l'ONG PREMICONGO au sujet des activités du groupe Bazano établit que la matière ligneuse de ses usines provenait des abords du lac Mwadingusha, où les prix proposés par la société incitaient les paysans à abattre les arbres plutôt qu'à cultiver, accélérant de la sorte le recul de la forêt109 (Bwenda 2012 : 15). Les conséquences de cette dynamique destructrice sont multiples : appauvrissement de la biodiversité ; diminution des eaux et de la disponibilité de l'eau potable ; enfin, baisse de la production agricole et précarisation des populations en matière de sources de revenus. À Mabende, l'ouverture en avril 2014 d'une mine de cuivre et d'une usine de traitement de cuivre et de cobalt, en pleine zone forestière fut précédée d'un déboisement massif qui a provoqué un déclin radical de la flore (produits forestiers ligneux, plantes médicinales, etc.) et de la faune (petit gibier, produits forestiers non ligneux, etc.), affectant durement les moyens de subsistance des communautés locales (Bwenda 2015 : 26).

### Le lien entre la contamination des sols et la santé humaine

Dans l'arc cuprifère katangais, la recherche récente a établi le lien entre la haute concentration en cuivre et en cobalt des couches superficielles du sol et l'altération de la végétation. Concernant le cobalt, plusieurs études ont identifié des niveaux élevés de concentration dans les plantes, le poisson, l'eau et le sol ; dans la région de Likasi, il est fait état de hauts taux de concentration de cobalt dans l'air. À proximité (3-10 km) des sites miniers et des usines, certaines études ont décelé des taux de concentration de cobalt dans les urines de personnes adultes et d'enfants plusieurs fois supérieurs à la moyenne de la population kinoise, et plus encore à celles des populations américaines ou belges ; les taux sont encore plus élevés sur les sites mêmes et dans les environs immédiats (< 3 km). Récemment (2014), une étude réalisée auprès de villages en bordure du lac Tshangalele et auprès de la population des quartiers Panda et Shituru à Likasi a permis d'établir une corrélation entre la concentration de cobalt dans les urines humaines et le régime alimentaire. Les principaux vecteurs identifiés étaient les légumes, la patate douce, les céréales et le poisson. D'autres études ont par ailleurs identifié l'alimentation comme le canal principal d'absorption de cadmium, tandis que le sol et l'absorption de poussière contribuaient à la majorité de l'ingestion de plomb, et l'eau à celle d'arsenic (Cheyns et al. 2014 : 313-314). Or, les conséquences possibles identifiées de l'absorption en trop grandes quantités de l'un ou l'autre de ces composants peuvent aboutir à des affections graves et diverses, de la maladie de Parkinson aux cancers, en passant par des maux de tête, des vomissements, des malformations congénitales, une diminution des défenses immunitaires, une baisse des capacités respiratoires, l'ostéoporose, etc.

<sup>108.</sup> Tous deux sont employés pour chauffer les cheminées avant leur activation.

 $<sup>109. \</sup> Au$  moment de l'enquête, les auteurs estimaient à  $1040 \ t$  la consommation annuelle de bois par la compagnie.



Femmes et enfants usant des eaux de résurgence, Likasi. (Photo © UMOJA, 2013.)

À proximité des usines, les nuisances ont trait essentiellement à la pollution de l'air par les cheminées et au dégagement de poussières générées par le passage des camions ou issues des parcs à rejets. Dans les quartiers Kamatanda et Panda (Likasi), ou à Luiswishi par exemple, les populations se plaignent d'infections des voies respiratoires. Dans les agglomérations urbaines, les fortes densités d'habitations à proximité des sites miniers (Lubumbashi, Likasi, Kipushi, Kolwezi) et l'existence d'une longue saison sèche, augmentent les facteurs de risque au niveau de la santé des populations locales. Les parcs à rejets exposent les individus aux poussières chargées de particules fines, qui peuvent entraîner des pathologies pulmonaires, si des mesures de précaution adéquates ne sont pas prises. Certaines sociétés disposent d'outils de mesure des niveaux de poussière et de systèmes d'arrosage pour les diminuer sur les sites; mais pour les populations riveraines, aucune mesure d'atténuation ne semble exister à l'heure actuelle. À Likasi, foyer d'une importante activité métallurgique, la société civile s'est emparée de la problématique et a engagé en 2013 une enquête à grande échelle pour identifier les sources de pollution et les dommages environnementaux, et dégager des pistes de solutions possibles. Cette enquête a établi que les techniques employées de purification des minerais sont à l'origine de la pollution environnementale. Le lessivage à grande eau et l'addition de produits

chimiques et d'une solution alcaline dégagent des substances toxiques solides, gazeuses ou liquides, chargées de composants chimiques (fluorures, sulfures, acides), radioactifs (uranium, thorium...) et de métaux lourds (plomb, mercure, cadmium), qui contaminent directement l'air, les cours d'eau et le sol. L'enquête incrimine également les conditions d'entreposage dans les parcs à résidus (notamment à Kimpulande). Par les eaux d'infiltration et de surface, la contamination s'étend loin au-delà du périmètre de la ville; au nord-est, elle atteint notamment le lac Tshangalele (Mwadingusha). Les principales voies de propagation sont les cours d'eau suivants : Likasi, Buluao, Panda, Kamatanda, Kansama, Katuzembe, Kaponona, etc. Ces eaux polluées posent des risques de santé publique élevés, car elles sont employées et consommées par les populations locales (quartiers Shituru, USC, Toyota, par ex.), ou contaminent la chaîne alimentaire (poissons du lac Mwadingusha par ex.) (Kayumba Kagela & Mwamba Lumbala 2013).

À Lubumbashi, pareillement, plusieurs cas de pollutions minières ont défrayé l'actualité depuis 2003. Dans la commune Kampemba, le camp Tshiamilemba, aménagé depuis 1927, abritait jusqu'en 2007 les villages Washeni et Kabumba. C'est sur une partie de ce camp que s'est installée à partir de 2002 l'entreprise Chemaf. En février 2008, l'usine sulfurique libéra par accident un gaz toxique



Commune de la Ruashi (Lubumbashi). Cultures maraîchères au voisinage des installations de Chemaf (les usines sont en arrière-plan). (Photo et © R. Custers, 2013.)

qui se répandit dans le voisinage, occasionnant des infections pulmonaires et cutanées, et décimant les élevages victimes d'épizooties. Au moment de l'accident, l'entreprise était en litige depuis plusieurs années avec les communautés riveraines qui, entre autres griefs, l'accusaient de détériorations graves portées à leur environnement par le fonctionnement des usines. Dès 2003, une analyse physico-chimique avait révélé la contamination des eaux des puits ; par la suite, d'autres études confirmèrent cette pollution et élargirent son impact à l'air, au sol et aux plantes comestibles, dans les quartiers Tshiamilemba et Kabetsha. Le dégagement des gaz toxiques aussi bien que l'exposition continue aux métaux lourds ont occasionné et occasionnent encore pour ces communautés des dommages irréversibles à la santé, sur le court terme comme sur le long terme, avec la bioaccumulation des toxiques dans l'organisme qui peut provoquer des affections aiguës et variées telles que des troubles métaboliques, des tumeurs diverses, des cancers, des malformations congénitales, la stérilité, etc. Suite à un nouvel examen physico-chimique réalisé fin 2011, le rapport du Centre Carter a clairement imputé la responsabilité de cette pollution à Chemaf, coupable d'une série d'infractions graves et d'exposer la population à des risques graves de santé

(Centre Carter 2012 : 32-35, 45-46). D'autres sites industriels sont incriminés, soit que leur responsabilité est établie, soit qu'elle est suspectée. La fonderie du groupe Huachin occasionne des désagréments aux populations riveraines, en rejetant les eaux usées non traitées dans le voisinage, et en émettant en soirée des fumées qui se répandent dans les quartiers alentours (Bwenda 2015 : 25-26). Dans la commune de la Ruashi également, le quartier Luano est le théâtre récurrent de faits similaires dont la société Ruashi Mining est tenue responsable : en septembre 2015, le comité local des habitants a accusé l'entreprise d'avoir lâché un gaz toxique qui s'est infiltré dans les zones riveraines densément peuplées et d'avoir provoqué plusieurs cas d'affections physiques par inhalation (vomissements, saignements, toux); en janvier 2017, suite au débordement d'un bassin de décantation, les effluents acides se sont répandus sur les terrains alentours, détruisant localement les cultures dans les champs (Radio Okapi 2015; 2017).

Au nord de Lubumbashi, sur le site minier de Luiswishi, les eaux phréatiques affleurent dans la carrière et sont chargées en métaux lourds. Une enquête menée en 2012 a établi que ces eaux, non épurées, étaient déversées dans les environs immédiats du site et s'écoulaient librement jusque dans certains quartiers du village voisin (Bwenda 2012 : 25-26).

Selon la source d'émission et les vecteurs de propagation, la pollution peut avoir des répercussions démultipliées. En avril 2011, une catastrophe environnementale a retenu l'attention médiatique. La rivière Kafubu, qui coule au sud de Lubumbashi et draine plusieurs affluents avant de se jeter dans le Luapula, manifestait des signes de contamination élevée en plusieurs substances associées à l'activité minière. Les prélèvements réalisés révélèrent des teneurs anormalement élevées en arsenic, contenu dans l'eau d'exhaure de la mine souterraine de Kipushi, en amylxanthate et en cyanure, employés par CMSK. La pollution s'étendit sur environ 200 km à partir de Kipushi et eut des conséquences désastreuses sur les écosystèmes, ainsi que sur les installations piscicoles et les champs en bordure de la rivière : la vie aquatique et les populations de poissons furent décimées, et les cultures maraîchères détruites ou contaminées. Celles-ci constituent pourtant les principales ressources des populations riveraines et se retrouvent sur les marchés de Lubumbashi. Les eaux de source furent également contaminées. CMSK n'est pas seule en cause ; Chemaf, Somika, Exaco, ainsi que des brasseries et savonneries furent soupçonnées également de contaminer les affluents de la Kafubu (Kanaviondo, Naviundu, etc.) en y rejetant leurs effluents liquides (DESC/RDC 2011: 13-14).

#### 6.1.3. L'EMPLOI ET LA CRÉATION D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Pour un emploi direct ou indirect créé dans l'industrie (employé des entreprises minières et sous-traitance), la chambre des Mines estime, nous le rappelons, que quatre autres emplois sont créés dans des secteurs d'activité satellites ou connexes (logistique, horeca, construction, banques, manufactures, télécommunications, fourniture d'électricité, etc.) (2016 : 12). Le volume d'activité de l'artisanat minier est également corrélé à celui du secteur industriel. Depuis 2002-2003, les attentes en matière de création d'emplois ont été rencontrées, et une hausse relative du niveau de vie dans les catégories socioprofessionnelles associées à l'activité minière s'est manifestée. Ces emplois, espère-t-on, entraînent par un effet mécanique une hausse des activités économiques locales par une hausse de la consommation des biens et services locaux.

Mais la crise de 2008-2009 et les annonces récentes concernant les fermetures de sites et le gel des investissements par plusieurs acteurs importants indiquent la fragilité de cette situation, dépendante de la tenue des cours et à la merci des décisions de quelques grands actionnaires étrangers. L'industrie minière laissée aux lois du capitalisme de marché ne crée pas d'emploi stable. D'autre part, la croissance de l'emploi ne s'est pas fait sentir partout de la même façon. Dans les projets miniers industriels, l'étude CORDAID qui a analysé les cas des sociétés MMG-K, Rumi et SEK dans le Haut-Katanga, rapporte que les communautés locales se plaignent de souffrir de discriminations au recrutement, tant en ce qui concerne le nombre de postes ouverts que la qualité des emplois ; le groupe Bazano à Kamatanda (Likasi) et la CMSK à Kawama (Luiswishi) ont fait l'objet de récriminations similaires. Les entreprises s'adressent en général à des sociétés contractantes qui recrutent les permanents à l'extérieur. La raison généralement invoquée est le manque de qualifications locales, mais les villageois prétendent que même les postes non qualifiés auxquels ils pourraient prétendre (nettoyage des bureaux, cuisine, etc.) sont attribués à des membres extérieurs. Les emplois offerts aux membres de la communauté se limitent souvent à des emplois journaliers ou à trois semaines, alors que les autres membres du personnel bénéficient de contrats à durée indéterminée. Les miniers recourent le plus souvent à Internet ou à des agences de recrutement étrangères à la région pour remplir les postes à pourvoir, excluant de facto les populations locales. Les opportunités d'emploi créées par les industries extractives profitent donc très peu à celles-ci (CORDAID 2015 : 38).

En principe, même lorsqu'elles ne procurent pas d'emplois locaux directs, les activités d'une entreprise minière pourraient rejaillir sur l'économie locale en subvenant à certains besoins de l'entreprise elle-même ou à ceux de son personnel, une main-d'œuvre à fort pouvoir d'achat relatif (produits vivriers, restauration, hébergement, etc.). Or, il semblerait que le système d'approvisionnement en biens et services des entreprises ne s'intègre pas au tissu local : il y a « un fossé entre l'économie domestique et l'économie extractive » (CORDAID 2015 : 37). Les compagnies préfèrent importer ce dont elles ont besoin plutôt que de consommer les productions locales. Celles qui ont été interrogées s'en justifient en invoquant l'absence de produits locaux de qualité

ou leur présence en quantités insuffisantes. Quant aux employés, ceux-ci préfèrent dépenser leur argent en biens et services urbains, plutôt que locaux; selon certains responsables d'entreprise eux-mêmes, les quelques membres recrutés localement « finissent par quitter le village pour aller s'installer avec leur famille dans les zones urbaines. Ce qui, d'après les entreprises, occasionne une fuite de circulation de la monnaie du village vers la ville » (CORDAID 2015 : 26-27). En fin de compte, plusieurs communautés en viennent à considérer qu'à tout prendre, l'activité artisanale est préférable, car celle-ci développe des liens directs avec l'économie locale (CORDAID 2015 : 37).

## 6.2. LA « RESPONSABILITÉ » DES ENTREPRISES : FAILLES ET CONTOURNEMENTS DU DISPOSITIF LÉGAL

Dans les matières environnementales et sociales, le régime minier de 2002-2003 apporte de réelles avancées par rapport à la législation précédente, en ce qu'il intègre les répercussions de l'activité minière sur le milieu naturel et sur la qualité de vie au sens large des populations riveraines et des communautés occupantes.

Préalablement à l'obtention du permis, l'entreprise minière doit procéder à l'évaluation des impacts potentiels de son projet. Le dossier joint à la demande de permis doit être accompagné d'une étude d'impact environnemental (EIE), d'un plan de gestion environnementale du projet (PGEP) ou d'un Plan d'atténuation et de réhabilitation (PAR) pour les permis de recherche, d'un rapport sur les consultations avec les autorités des entités administratives locales et avec les représentants des communautés locales et d'un plan pour la contribution du projet au développement des communautés environnantes (PDD). Ce dossier doit contenir l'ensemble des engagements de la société en vue d'atténuer, de supprimer ou de compenser les désagréments occasionnés. La participation des populations affectées par le projet est une condition essentielle de la validité de l'EIE : celles-ci doivent être tenues informées du projet et être consultées. Ainsi, le PGEP, qui constitue le cahier des charges de l'EIE relatif aux mesures de compensations et de réhabilitations, intégrera leurs préoccupations; le PDD, associé au PGEP, doit servir l'amélioration et « le bien-être économique, culturel et social des populations locales affectées par le projet pendant et après l'exploitation du projet » (JORDC 2003 : annexe IX, art. 127). Dans les faits, le PDD combine ce qui relève de la contribution de l'opérateur au « bien-être » des communautés locales et les mesures compensatoires et indemnités en contrepartie des dommages occasionnés par le projet. Il existe donc une confusion entre ce qui ressort strictement du PDD et ce qui ressort du PGEP. Ce dernier incorpore en outre l'ensemble des mesures d'atténuation et de compensation envisagées par l'EIE à l'égard des dommages environnementaux.

Une fois le permis octroyé, des mesures de suivi et d'audit sont arrêtées, qui doivent permettre de contrôler la conformité à l'EIE des opérations du projet : ces mesures comprennent des contrôles hebdomadaires et périodiques, la réalisation d'audits environnementaux, des visites d'inspection par la DPEM<sup>110</sup>, ainsi que des révisions périodiques des documents de référence (EIE et PGEP). À la fin du projet, la libération de l'entreprise de ses obligations environnementales est conditionnée à des mesures de contrôle dont les modalités sont également définies (SOFRECO 2014 : 184-194).

En dépit de ces innovations, la législation minière comporte des failles. En particulier, elle laisse de nombreuses zones d'ombre concernant la définition exacte à donner aux engagements sociaux. Aussi les entreprises disposent-telles dans la pratique d'une très large autonomie, sinon d'une liberté totale, dans le contenu des mesures de compensation et d'atténuation, ou encore dans la portée de leurs engagements dans les matières qui ressortissent au PDD. Celles-ci décident seules et optent pour « des politiques du moindre coût » (SOFRECO 2014 : 228). Les droits des communautés et des populations riveraines sont ignorés à toutes les étapes du cycle de vie du projet minier. Le processus de consultation qui est sensé établir les conditions d'un cadre régulier de concertation entre la société et les habitants affectés, est systématiquement détourné de son sens : les réunions organisées servent à informer sur le projet, et souvent à présenter les bénéfices attendus, selon le point de vue de l'entreprise, pour les populations locales; les réactions de celles-ci ne remontent pas vers les concepteurs de l'EIE. Dans les cas les plus

<sup>110.</sup> DPEM : Direction de la protection de l'environnement minier. Service chargé de l'environnement au sein du ministère des Mines.

extrêmes, les promoteurs organisent une seule réunion à laquelle ils convient un représentant de la communauté, qui n'est pas informé des enjeux. Le sens unidirectionnel de circulation des informations rend inaudible la voix des communautés de base et des populations riveraines, si bien que la liste finalement arrêtée des mesures compensatoires et dites « de développement » n'est le plus souvent rien d'autre que la seule projection des vues de l'entreprise.

À Sakania, les trois sociétés qui se sont succédé (First Quantum, Sodifor, ENRC) à la tête du projet Frontier ont respecté à des degrés divers la procédure de consultation. À l'origine, l'entreprise a statué unilatéralement sur ce qui serait mis à la disposition des communautés locales. Dans ce processus, les consultations locales furent considérées comme de pures formalités, un exercice de façade, dont les conclusions n'avaient aucune valeur contraignante pour la société. Depuis la prise de contrôle d'ENRC à la fin 2012 et à la date de novembre 2015, aucune nouvelle consultation ne fut organisée, malgré les engagements du représentant du nouveau propriétaire. L'institution d'un groupe de contact devait résoudre les problèmes de communication ; mais tel qu'il fonctionne, les villageois dénoncent cet organe qu'ils accusent de servir de simple relai d'informations de l'entreprise ; il est impossible de faire remonter de la base l'état de la situation, ni les points de vue et doléances des membres de la communauté (POM 2015 : 15-16). Cette entorse à la procédure concerne d'autres projets comme le groupe Bazano à Likasi ou la CMSK à Luiswishi, qui, en dépit de l'organisation de consultations, se voient reprocher de ne pas tenir compte des considérations et demandes de la communauté (ce dont les représentants de ces sociétés se défendent par ailleurs). En conséquence de quoi, les programmes qui découlent de ces rencontres ne récoltent pas l'assentiment des populations qui s'estiment lésées. La mauvaise communication entre entreprises et communautés locales peut déboucher sur des mésententes et des conflits, comme ce fut le cas à Kipoi avec l'entreprise SEK, filiale de la compagnie australienne Tiger.

Les domaines d'intervention plébiscités dans les EIE sont l'enseignement, les soins de santé et les équipements urbains (routes, électricité et adduction d'eau). Les sociétés procèdent à la réhabilitation ou la construction des bâtiments scolaires ou sanitaires, à l'entretien de stations de pompage, à l'ouverture de puits, à l'installation d'éclairages publics, à la

restauration de routes, etc. Certaines investissent également dans des projets agricoles, soit par le biais de sociétés agricoles (groupe Bazano, par ex.) soit en encadrant des paysans (CMSK, AMC à Dikulushi), selon des formules variables. Mais il existe fréquemment une confusion entre ce qui relève des mesures de compensation et ce qui relève des mesures d'atténuation, ou des mesures de développement. Concernant les soins de santé par exemple, souvent mis en exergue dans la communication des sociétés, le rapport SOFRECO écrit :

« Il s'agit de bien différencier ce qui ressort des mesures d'atténuation (qui concerne des individus impactés, tels que les travailleurs de l'entreprise) et qui doit faire l'objet d'un plan d'action (et d'un suivi) et ce qui ressort des mesures compensatoires communautaires (don d'un hôpital équipé). Rappelons que le suivi de l'état de santé des travailleurs de la compagnie répond à la base à un besoin essentiel de cette dernière (disposer de ressources humaines aptes au travail). La section "santé" des rapports consultés se contente en général de mentionner la construction de telle ou telle infrastructure, mais ne décrit jamais l'évolution de la situation » (SOFRECO 2014 : 102).

Dans l'enseignement, un domaine largement investi par les compagnies minières, certaines vont jusqu'à prendre en charge (une partie) des frais de fonctionnement des écoles (salaires des enseignants, etc.). Mais le degré de formation se limite au primaire et aucun cycle n'est proposé pour répondre à la demande du marché de l'emploi au niveau local. Or, le faible niveau d'instruction des membres des communautés locales est un argument discriminant souvent avancé par les entreprises pour les exclure des emplois pérennes dans le projet minier.

Ce hiatus est entretenu et aggravé par le contenu des données fournies par les sociétés minières, relativement à l'environnement ou du point de vue social. Les documents préparés ne sont pas à la hauteur des standards de rigueur et de qualité requis. Les EIE, les PGEP, les PAR, les PAE, les rapports d'audit environnemental, ou les documents de suivi (rapports annuels, etc.) sont incomplets, omettent de nombreuses informations essentielles pour superviser l'évolution du projet, ou sont superficiels. Dans beaucoup de cas, ces lacunes proviennent également de la déficience des outils d'audit interne. Selon le rapport SOFRECO, « la majorité des entreprises minières ne fournissent pas des informations précises et suffisantes sur la quantité et la qualité de

leurs effluents liquides, rejets solides et émissions atmosphériques. En conséquence, le gouvernement ne dispose pas des données fiables (statistiques) pour connaître le niveau de pollution environnementale générée par l'industrie minière... », et en ce qui concerne les impacts sociaux, « les rapports et études auxquelles le consultant a eu accès sont extrêmement superficiels... de tels rapports ne permettent pas de faire quelque comparaison que ce soit, soit avec les rapports précédents, soit avec les rapports qui suivront, ce qui est la base d'un monitoring » (SOFRECO 2014:77-78, 100). Cette documentation est par ailleurs très difficilement accessible pour les communautés de base, les fonctionnaires locaux ou la société civile, ce qui renforce l'opacité du fonctionnement des entreprises sur le terrain. Ce problème est cependant à considérer au cas par cas car les entreprises ne constituent pas un ensemble monolithique identique dans leurs pratiques, leur culture et les valeurs qu'elles revendiquent. À l'exemple de MMG-K dans le Haut-Katanga, quelques sociétés se distinguent en ce qu'elles opèrent selon les règles internationales et produisent des rapports environnementaux complets et de bonne qualité. Mais ces quelques « bons élèves » ne peuvent cacher la forêt des sociétés qui contournent les normes et s'insèrent davantage dans la figure du Samaritain qui distribue l'obole selon son bon vouloir, ou dans le registre de l'organisation caritative qui agit à sa guise.

Le nœud fondamental du problème réside tout autant dans le caractère bancal du régime minier (voir plus bas) que dans l'incapacité des acteurs à l'appliquer et à le faire appliquer. Le manque de compétences n'épargne pas les compagnies : les rapports de Ruashi Mining analysés par SOFRECO ont par exemple la densité d'un papier à cigarettes (2014 : 100). L'incapacité est cependant plus manifeste dans les services de l'État, comme l'indique le cas de la DPEM. La DPEM souffre d'une défaillance au triple niveau institutionnel, budgétaire et de personnel. Au niveau institutionnel, les modalités légales de collaboration le plus souvent ne sont pas clairement définies, notamment entre la DPEM et le ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MCNT). Au niveau budgétaire, la DPEM souffre d'une pénurie de moyens qui entrave la réalisation de ses missions : les manques en matière d'équipements et de matériel technique de base ne lui donnent pas les outils de travail suffisants. L'anémie touche tant l'équipement mobile de travail sur le terrain (instruments d'analyse) que l'équipement de laboratoire, le matériel informatique, les outils de communication, de stockage des rapports ou les véhicules de terrain. Ce dénuement met à mal le principe de l'autonomie des agents chargés sur le terrain des tournées d'inspection, car ceux-ci sont placés dans la dépendance à l'égard de l'entreprise dont ils investiguent les activités : beaucoup de sociétés minières prennent en effet à leur charge le financement des inspections. Au niveau du personnel enfin, les agents manquent des qualifications suffisantes pour assurer le suivi des activités des compagnies minières. Dans la composition des équipes, au sein du bureau central ou dans les bureaux provinciaux de protection de l'environnement minier (BPEM), il y a un profond déséquilibre dans les expertises avec une surreprésentation des qualifications techniques (ingénieurs des mines, géologues, etc.) et une minorité d'analystes environnementalistes et sociaux. La capacité à poser des actes adéquats dans ces domaines est de la sorte très faible ou inexistante. Celle-ci affecte en retour la capacité de valider de façon pertinente les demandes de permis et d'évaluer de façon adéquate les enjeux environnementaux et sociaux posés par les entreprises minières, et a fortiori les mesures d'atténuation et de compensation proposées. Elles sont in fine incapables de veiller au respect des obligations sociales et environnementales (SOFRECO 2014 : 228). Les services de l'État sont donc empêchés dans leur triple rôle d'intermédiation entre les intérêts de la collectivité et ceux de l'entreprise, d'arbitrage dans la hiérarchisation des enjeux environnementaux et sociaux et des contreparties proposées dans l'EIE, et de contrôle tant des externalités du projet que dans la réalisation de ces contreparties.

Dès lors, le climat de « laisser-faire » qui s'est installé dès l'origine a créé des situations illégales et a ouvert les vannes à toutes les déviances autoritaristes non sanctionnées, dans le chef des entreprises. Le CAMI s'est rendu coupable d'avoir octroyé des permis miniers sur des aires protégées, en violation de la loi, comme dans le cas de la Basse Kando au profit de la société MKM, tandis que la DPEM a validé des études environnementales conçues sans la participation, et *a fortiori* l'aval, des communautés riveraines, contrevenant ainsi à l'article 69 du Code minier et à l'article 13 du Règlement minier. Sauf exceptions, les systèmes adoptés pour mitiger les nuisances environnementales et sanitaires de

l'activité minière (pose de membranes de protection dans les bassins de décantation et les parcs de stériles, mise en boucle des circuits d'eau, installation de systèmes de filtration et d'épuration des rejets, appareils et procédures de mesures, etc.) sont rares ou inexistants, et lorsque des cas de pollutions massives se manifestent, ils sont sans conséquences pour les sociétés minières, même lorsque les responsabilités sont clairement établies, comme l'atteste le traitement des cas de Ruashi Mining dans le quartier de la Luano et de Chemaf dans la vallée de la Kafubu. Ces sociétés n'ont jamais été sanctionnées à ce jour, malgré les poursuites intentées par la société civile et les rapports parfois accablants rédigés par les autorités locales, et se retranchent dans leurs discours derrière leurs réalisations « sociales » qui sont ainsi brandies non plus comme des mesures de développement, mais comme des mesures de compensation. Dans le registre des délocalisations-relocalisations, les compagnies statuent unilatéralement sur le choix de la formule (indemnisation ou restitution de terre ou de maison), sur le montant des indemnisations (souvent équivalent à 150 % de la valeur estimée du terrain), sur les critères d'éligibilité pour recevoir un dédommagement, et déterminent elles-mêmes l'échéancier d'exécution. Dans le cas des délocalisations, le patrimoine foncier des populations lésées est réduit à la valeur du terrain et/ou de la maison, et ne tient nullement compte des composantes culturelles, sociales, et même économiques (entendu au sens de la disponibilité des ressources nécessaires à la reproduction des besoins matériels de base de la collectivité), etc. associées à l'environnement naturel et dont ces populations sont privées. Dans de nombreux cas, la libération des dédommagements s'opère en outre postérieurement à l'accaparement des terrains, ce qui laisse momentanément les habitants spoliés dans une précarité matérielle totale. Les sociétés sont libres de présenter comme des projets de développement, des réalisations qui servent avant tout leurs projets et qui ne leurs survivront pas, comme l'ouverture de routes d'accès.

À tous niveaux donc, qu'il s'agisse de l'allocation des sites miniers, des dégradations (nombreuses) portées par l'industrie minière contre l'environnement et la santé, des consultations ou des projets à destination des communautés, etc. les sociétés et les services de l'État enfreignent la loi sans conséquences sur le projet minier, au préjudice des droits des communautés locales et des populations riveraines.

## 7. VERS UN NOUVEAU CODE MINIER? CHEMINEMENT, ATTENTES ET LIMITES\*\*\*

Pendant des années, les compagnies minières ont engrangé des profits considérables grâce aux dispositions favorables du Code minier et au « supercycle » des matières premières. À présent que la courbe des cours se rapproche de niveaux jugés plus « normaux » mais toujours supérieurs à ceux de 2004, la période exceptionnelle semble bien passée. Le pays n'a pas bénéficié des mannes supplémentaires qu'auraient pu lui rapporter une répartition adéquate de ces revenus ; au contraire même, en plus de profiter d'une fiscalité attractive, le secteur privé réussit depuis 2013 à faire sortir plus de richesse qu'il n'en a apporté grâce notamment à des montages fiscaux diminuant artificiellement la base imposable au fisc congolais (Marysse 2015 : 33-35). D'autre part, la disproportion criante entre les dégradations environnementales et sociales et le niveau des contreparties accordées aux communautés de base et aux populations riveraines n'est plus sérieusement discutée par personne, pas même par les entreprises, dont le porte-voix (la chambre des Mines) a publié en 2015 un premier « guide sur la responsabilité sociale des entreprises » dans le secteur minier. La privatisation et l'apport massif de capitaux étrangers ont fait des gagnants et des perdants, mais les gagnants ont moins gagné que ce qu'ont perdu les perdants. Par ailleurs, les effets n'ont pas touché d'égale façon les différentes strates de la population : ce sont les paysans et, en milieu urbain, les populations riveraines des sociétés qui ont payé le tribut le plus lourd au redéploiement industriel du secteur ; les gagnants sont à trouver dans les catégories socio-professionnelles directement ou indirectement associées à l'activité minière, et sont issus généralement des milieux urbains. La relance du secteur minier a donc eu pour effet de creuser davantage l'écart entre les villes et les campagnes.

Les déséquilibres multiples de l'économie minière mettent notamment en exergue les limites du régime minier actuel. Il est apparu rapidement que le Code présentait de sérieuses lacunes, jusque dans les conditions qui ont présidé à son adoption (Mazalto 2009 :

<sup>111.</sup> Au moment d'écrire (novembre 2017), les négociations autour d'un nouveau code étaient au point mort ; celui-ci a finalement été promulgué en mars 2018.

176). Les partisans de sa révision plaident pour une meilleure répartition des revenus miniers entre le secteur privé et l'État congolais<sup>112</sup>. Dans le domaine social, ils dénoncent l'absence de définition « claire et précise » de la notion de responsabilité sociale des entreprises minières et « le manque de caractère contraignant des obligations découlant de cette responsabilité sociale », et regrettent que les communautés locales affectées par l'activité minière ne sont pas respectées dans leurs droits, principalement en matière d'information, d'association à la décision, de logement, d'alimentation, de jouissance d'un environnement sain (eau, air, sol, etc.), on encore sur le principe d'une indemnisation « juste et équitable ». Ils critiquent en outre le fait qu'une série de principes fondamentaux « universellement admis » (principe du pollueur-payeur, de réduction à la source, de prévention, etc.) sont ignorés, les infractions non sanctionnées, singulièrement dans le processus de validation des EIE et des PGEP et la culture discrétionnaire qui entoure la production et la diffusion de l'information, etc. (POM 2012).

La Chambre des Mines est réfractaire à toute révision du Code, dans laquelle ses membres perdraient de leurs privilèges. Elle plaide à l'inverse pour un élargissement de la base fiscale, et notamment pour la fin du régime d'exception qui touche encore certains contrats antérieurs à 2002, et critique l'intention de « récolter plus d'une industrie minière qui est stagnante. » Elle incrimine l'instabilité politique et l'état de délabrement des infrastructures (électricité, routes, etc.), les faibles capacités institutionnelles,... soit les carences de l'État congolais qu'elle tient pour les freins principaux à l'investissement dans le pays. L'étiquette de pays à risque qui colle à la RDC justifie selon elle le maintien d'un « bouclier fiscal », à savoir le décrié amortissement accéléré du capital qui permet de dégager plus rapidement des bénéfices, et seul à même selon la Chambre, de satisfaire les appétits financiers des bailleurs (sous la forme de retours sur investissement à très court terme). Elle joue sur la concurrence internationale entre les pays pour mettre en garde contre toute hausse de la fiscalité qui dégraderait la compétitivité du Congo par

112. Par exemple, *via* l'augmentation des participations de l'État dans le capital social des coentreprises minières, l'augmentation des droits fixes et le prélèvement d'une taxe sur la plus-value sur les cessions de titres ou sur des gains exceptionnels liés à la forte hausse des cours, etc.

rapport à d'autres destinations minières (par ex. le Chili) (Chambre des Mines 2015).

À l'issue de trois ans de concertations dites « tripartites »113, un projet de loi modifiant et complétant le Code minier fut déposé en mars 2015 au Parlement, qui ne fut jamais discuté ni mis aux votes. Depuis lors, le gouvernement souffle le chaud et le froid sur la reprise des négociations. Le statut quo satisfait pour l'heure les sociétés minières, très peu enclines à céder sur la question fiscale. Pourtant, les négociations tripartites avaient abouti à une série de points d'accord dans des domaines essentiels tels que les dispositions encadrant les pratiques de délocalisation, de relocalisation et de compensation des communautés locales, le principe de sanction des infractions aux engagements sociaux, la constitution et la provision d'un fonds de contribution aux projets de développement communautaires ou la mise en place d'un comité local de développement qui garantirait aux communautés de base une véritable prise sur les actions de développement engagées par la société minière (Coordination des actions... 2017).

Quelle que soit l'issue du processus de révision, un nouveau Code ne mettra pas fin aux abus que l'industrie minière génère s'il ne s'accompagne pas d'un renforcement des capacités d'intervention (en matière de moyens matériels et de compétences) des institutions publiques, dans l'examen et l'octroi des permis miniers, et le suivi des projets, en ce compris, mais non exclusivement, dans l'évaluation pertinente des études et rapports produits par l'entreprise, dans l'inspection des dispositifs d'atténuation des nuisances environnementales, dans l'examen du respect des procédures, et dans l'application des sanctions prévues en cas de non-conformité. Or, comme en d'autres domaines, mais avec un effet démultiplié par le niveau des intérêts financiers en jeu et l'ampleur des flux monétaires, le secteur minier est un théâtre de faux-semblants où les paroles des acteurs masquent parfois mal les passions qui les travaillent. Et ceux qui tiennent le pouvoir politique ou économique s'en partagent les privilèges. Derrière les discours rationnels, les repentances, les injonctions ou les sermons angéliques sur les effets d'entraînement de l'attraction des investissements.

<sup>113.</sup> Car mettant autour de la table les représentants du gouvernement congolais, de la société civile et des sociétés minières.

les pratiques ne cèdent que lorsque changer n'est plus un choix. Or, la société civile, et les parties qu'elle représente, ne joue pas sur un pied d'égalité dans cette mauvaise pièce, face aux représentants du gouvernement et à ceux des sociétés minières, qui sont des alliés objectifs. Parmi les décideurs politiques influents, les cas de prises de participation dans des entreprises minières ne sont pas rares ; ils n'ont d'ailleurs pas besoin d'être directement associés au secteur minier pour être en situation de conflit d'intérêts. Au Katanga, le cas des activités de l'ancien gouverneur Moïse Katumbi est bien connu et illustre parfaitement à la fois l'entre-soi dans lequel évoluent responsables politiques et patrons d'entreprise, et l'écartèlement qui met en tension la défense des positions particulières et celle des intérêts de la chose publique. Lors de sa prise de fonction en 2007 à la tête de la province, Katumbi, issu du monde des affaires, n'a pas renoncé à ses participations dans des entreprises lucratives : la société de transports « Hakuna Matata », propriété de son épouse, a prospéré notamment dans le commerce des produits miniers ; il a lui-même conservé, dans le secteur minier, le contrôle de la société Mining Company Katanga, qui fournit des engins lourds de chantier à l'entreprise Ruashi Mining. L'ancien gouverneur a su par ailleurs tisser des liens extra-professionnels avec de nombreux dirigeants d'entreprises, dont certains opérateurs miniers indiens de premier plan, ainsi que nous l'a indiqué un informateur bien placé. Ces confusions des sphères d'intérêts et ces relations en coulisse, qui concernent les autorités congolaises

tant en province qu'à Kinshasa et jusque dans les sphères les plus hautes, ébranlent la crédibilité des représentants politiques dans l'opinion publique. Elles expliquent en partie pourquoi « le gouvernement congolais, qui devrait jouer son rôle de régulateur et redistributeur, [...] semble manquer de capacité ou de volonté pour le faire ou, pire encore, semble poursuivre d'autres stratégies » (Bashizi et al. 2016: 288). Aujourd'hui comme hier, la population katangaise dans son ensemble est perdante parce qu'il y a dans le chef des gouvernants un déni de réalité sur les principaux leviers de réduction de la pauvreté : l'agriculture, même au Katanga, plutôt que les mines, ainsi que sur les liens toujours plus évidents entre l'extraction industrielle (et même artisanale) et la dégradation d'autres secteurs clés de la vie des populations, et précisément de l'agriculture : l'eau, le sol ou les forêts. Or, cette omerta toujours officielle, est de moins en moins publique, grâce au travail des associations de la société civile qui brisent ce silence en documentant les cas de pollution et d'atteintes graves à la santé des populations, et qui sont à l'initiative des poursuites en justice intentées contre certaines des sociétés les plus irresponsables. Jusqu'à présent, ces poursuites n'ont pas abouti, malgré les cas de flagrant délit constatés, en partie parce que certaines sociétés plutôt que de s'exposer à des sanctions, préfèrent conclure des accords à l'amiable et verser des dédommagements négociés en contrepartie des préjudices subis. Comme dans le passé, la fortune minière continue donc de se bâtir sur un système de prédation, difficile à remettre en cause.

#### **RÉFÉRENCES**<sup>114</sup>

#### I. Section « ressources minérales »

Derricks & Oosterbosch. 1958. « The Swambo Kalongwe deposits compared to Shinkolobwe. Contribution to the Study of Katanga uranium ». In *UN International Conference Peaceful Uses of Atomic Energy, n° 2, Genève*, actes, vol. 2 : Survey Raw Material Resources, pp. 663-695.

<sup>114.</sup> Les sociétés minières présentées comme auteurs sont indiquées par leur nom abrégé, déjà employé dans le corps du chapitre. Un tableau synthétique (tableau 4.4) reprend toutes les sociétés minières avec leur nom complet et leur abréviation. Par commodité, les noms suivants sont également annoncés par leur abréviation : Action contre l'impunité pour les droits humains (ACIDH), Africa Mining Intelligence (AMI), Agence congolaise de presse (ACP), Banque centrale du Congo (BCC), Cadastre minier (CAMI), Cellule technique de coordination et de planification minière (CTCPM), Cobalt Development Institute (CDI), Committee for Mineral Reserves International Reporting Standards (CRIRSCO), Creamer Media Reporter (CMR), International Copper Study Group (ICSG), Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), Journal officiel de la République démocratique du Congo (JORDC), Natural Resources Governance Institute (NRGI), Plateforme des organisations de la société civile intervenant dans le secteur minier (POM), Plateforme des organisations pour la défense des droits économiques, sociaux et culturels (DESC/RDC).

- Dewaele, S. *et al.* 2006a. « Multiphase origin of the Cu-Co ore deposits in the western part of the Lufilian fold-and-thrust belt, Katanga (Democratic Republic of Congo) ». *Journal of African Earth Sciences* 46 : 455-469.
- Dewaele, S. *et al.* 2006b. « Reconstruction of the hydrothermal history of the Cu-Ag vein-type mineralization at Dikulushi, Kundelungu foreland, Katanga, D R Congo ». *Journal of Geochemical Exploration* 89 : 376-379.
- François, A. 1974. « Stratigraphie, tectonique et minéralisations dans l'arc cuprifère du Shaba (République du Zaïre) ». In *Gisements stratiformes et provinces cuprifères. Centenaire de la Société géologique de Belgique*. Liège (coll. « Annales de la Société géologique de Belgique », publications spéciales), pp. 79-101. Disponible en ligne sur : http://popups.ulg. ac.be/0037-9395/index.php?id=3465
- François, A. 2006. *La Partie centrale de l'arc cuprifère du Katanga : étude géologique*. Tervuren : MRAC (coll. « Tervuren African Geoscience Collection », n° 109).
- Haest, M., Muchez, P., Dewaele, S., Franey, N. & Tyler, R. 2007. « Structural control on the Dikulushi Cu-Ag deposit, Katanga, DR Congo ». *Economic Geology* V (102): 1321-1333.
- Haest, M., Muchez, P., Dewaele, S., Schneider, J. & Boyce, A.J. 2009. « Petrographic, fluid inclusion and isotope study of the Dikulushi Cu-Ag deposit, Katanga (DRC): implications for exploration ». *Mineralium Deposita* 44 (5): 505-522.
- Haest, M., Schneider, J., Cloquet, C., Latruwe, K., Vanhaecke, F. & Muchez, P. 2010. « Pb isotopic constraints on the formation of the Dikulushi Cu–Pb–Zn–Ag mineralization, Kundelungu Plateau (Democratic Republic of Congo) ». *Mineralium Deposita*. DOI 10.1007/s00126-010-0279-6
- Haest, M., Muchez, P., Petit, J.C.J. & Vanhaecke, F. 2010. « The influence of supergene reworking on variations in the isotopic composition of Cu in the Dikulushi Cu-Ag deposit (Democratic Republic of Congo) ». *Economic Geology* 104: 1055-1065.
- Intiomale, M.M. & Oosterbosch, R. 1974. « Géologie et géochimie du gisement de Kipushi, Zaïre ». In *Centenaire de la société géologique de Belgique. Gisements stratiformes et provinces cuprifères.* Liège (coll. « Annales de la Société géologique de Belgique », publications spéciales), pp. 123-164.
- Kampunzu, A.B., Cailteux, J.L.H., Moine, B. & Loris, H.N.B.T. 2005. « Geochemical characterisation, provenance, source and depositional environment of 'Roches Argilo-Talqueses' (RAT) and mines subgroups sedimentary rocks in the Neoproterozoic Katangan Belt (Congo): lithostratigraphic implications ». *Journal of African Earth Science* 42: 119-133.
- Kraentzel, F. & Abbé Mahy, P. 1911. Géographie de la Belgique et du Congo, 2º éd. Bruxelles: Nhg.
- Le Ball. 1966. Étude stratigraphique et tectonique du Katanga, Archives du CRGM, Dossier Mission minière françaises, Grandes lignes de la géologie du Katanga. Références : crgm1433/1.
- Lefèvre, J.J. 1974. « Minéralisations cupro-cobaltifères associées aux horizons pyroclastiques situés dans le faisceau supérieur de la série de Roan, à Shituru, Shaba, Zaïre ». In *Gisements stratiformes et provinces cuprifères. Centenaire de la Société géologique de Belgique* », publications spéciales), pp. 103-122.
- Muchez, P. et al. 2008. « Postorogenic origin of the stratiform Cu mineralization at Lufukwe, Lufiliam Foreland, Democratic Republic of Congo ». *Economic Geology* 103 (3): 555-582.
- Muchez, P. et al. 2008. « The sandstone-hosted stratiform copper mineralization at Mwitapile and its relation to the mineralization at Lufukwe, Lufilian foreland, Democratic Republic of Congo ». Ore Geology Reviews 34: 561-579.
- Muchez, P., Vanderhaeghen, P., El Desouky, H., Schneider, J., Boyce, A., Dewaele, S. & Cailteux, J. 2008. « Anhydrite pseudomorphs and the origin of stratiform Cu-Co, ores in the Katangan Copperbelt (Democratic Republic of Congo) ». *Mineralium Deposita* 43 (5): 575-589.
- Robert, M. 1942. Le Congo physique, 2e éd. Bruxelles: Librairie des Sciences.
- Robert, M. 1956. Géologie et géographie du Katanga. Bruxelles: APA.
- Service géologique du Zaïre. 1974. *Notice explicative de la carte des gîtes minéraux du Zaïre*. Paris : Édition du BRGM, pp. 6-8, 99.
- Varlamoff, N. 1948. *Gisements de cassitérite de la région de Kalima (Maniema, Congo belge)*. Coll. « Annales de la Société géologique de Belgique », n° 71 : (5-7) : B194-B237.
- Varlamoff, N. 1951. « Types de gisements de cassitérite du Maniema et du Ruanda ». In Congrès scientifique d'Elisabethville 1950. Comptes rendus, vol. 2, t. 2, pp. 409-431.
- Varlamoff, N. 1950. *Granites et minéralisation au Maniema (Congo belge)*. Coll. « Annales de la Société géologique de Belgique », n° 73 : B111-B170.

#### Archives

CRGM

Dossiers Y-B-5-4 à Y-B-5-21; Y-C-5-1 et Y-C-5-2.

Le Ball. 1966. « Étude stratigraphique et tectonique du Katanga », dossier « Mission minière française, Grandes lignes de la géologie du Katanga », références : crgm1433/1.

#### II. Autres sections

ACP. 2014 (2 septembre). « Katanga : démarrage prochain des activités de Luna Mining à Lupoto ». Lien Internet : www. acpcongo.com/katanga-demarrage-prochain-des-activites-de-luna-mining-a-lupoto/

ACIDH. 2013. Réunion tripartite : communauté locale – entreprise minière – gouvernement à Sakania, dans la province du Katanga.

ACIDH. 2015 (avril). Moëro. Rapport sur les obligations légales et les réalisations sociales d'Anvil Mining Congo Sarl (AMC) : cas du projet Dikulushi-Kapulo.

Africa Progress Panel. 2013. Rapport 2013 sur les progrès en Afrique. Equité et industries extractives en Afrique. Pour une gestion au service de tous. Lien Internet: http://www.africaprogresspanel.org/wp-content/uploads/2013/10/2013\_APR\_Equit%C3%A9\_et\_Industries\_Extractives\_en\_Afrique\_25062013\_FR\_LR.pdf (consulté le 28/11/2017).

Agence Ecofin. 2014 (février). « RD Congo : le projet de cuivre Kipoi tombe dans l'escarcelle de Tiger Resources ». Lien Internet : http ://www.agenceecofin.com/cuivre/2110-23696-rd-congo-le-projet-de-cuivre-kipoi-tombe-dans-l-escarcelle-de-tiger-resources

Ambassade indienne à Kinshasa. 2015 (juillet). « India-Democratic Republic of Congo relations ». Lien Internet : http://eoi.gov.in/kinshasa/?0810?000 (consulté le 01/12/2016).

AMI. 2014 (9 décembre). « Révision du Code minier : un blocage qui arrange les compagnies », n° 334 : 1.

AMI. 2015 (9 juin). « China to help Kinshasa get back into explosive market », n° 348 : 3.

AMI. 2016a (15 mars). « Gecamines workers pick a fight with chairman Yuma », n° 364 : 2.

AMI. 2016b (17 mai). « Connelly seeks to also make his mark in the copper trade », n° 368 : 2, 4.

AMI. 2016c (31 mai). « Africo's acquisition by Camrose casts doubt on Kalukundi's fate », n° 369 : 5.

AMI. 2016d (30 août). « New geological map », n° 374 : 4.

Amnesty International. 2013 (juin). *Pertes et profits. Exploitation minière et droits humains en dans le Katanga, en République démocratique du Congo*, Londres : Amnesty International Ltd. Lien Internet : https://www.amnesty.org/download/Documents/12000/afr620012013fr.pdf (consulté le 01/12/2016).

Amnesty International. 2016 (janvier). « "Voilà pourquoi on meurt". Les atteintes aux droits humains en République démocratique du Congo alimentent le commerce mondial du cobalt ». Lien Internet : https://www.amnesty.org/fr/documents/afr62/3183/2016/fr/ (consulté le 01/12/2016).

Amnesty International. 2017 (novembre). « Time to recharge : corporate action and inaction to tackle abuses in the cobalt supply chain ». Lien Internet : https://www.amnesty.ie/wp-content/uploads/2017/11/Time-to-recharge-report. pdf (consulté le 01/12/2017).

Arimatsu, L. & Mistry, H. 2012 (septembre). « Conflict minerals: the search for a normative framework ». *International Law Programme Paper* 01.

Armstrong, W. (D'Souza, K. & de Pooter, E.). 2008. « Monitoring, formalisation and control of the artisanal alluvial diamond mining sector ». In K. Vlassenroet & S. Van Bockstael (éd.). *Artisanal Diamond Mining. Perspectives and Challenges*. Bruxelles/Gand: Egmont/Academia Press, pp.93-125.

ARG Plc. Site Internet du groupe : http://www.asaukplc.com/about-us/history (consulté le 06/03/2016).

ARG Plc. 2016 (31 mars). *Annual Report 2016*. Disponible en ligne sur : http://www.asaukplc.com/investors-and-media/financial-reports/2016/asa\_ar\_2016.pdf (consulté le 06/03/2017).

Assemblée nationale commission spéciale chargée de l'examen de la validité des conventions à caractère économique et financier conclues pendant les guerres de 1996-1997 et de 1998. Rapport des travaux, 1<sup>re</sup> partie. Lien Internet : http://www.congonline.com/documents/Rapport\_Lutundula\_pillage\_2006.pdf (consulté le 14/09/2016).

Audion, A.S., Hocquard, C. & Labbé, J.F., avec la collaboration de Dupuy, J.J. 2014. *Panorama mondial 2013 du marché du cobalt*. Rapport public. BRGM/RP-63626-FR. Lien Internet: http://www.mineralinfo.fr/sites/default/files/upload/documents/Plaquettes/rp-63626-fr-cobalt.pdf (consulté le 25/11/2016).

Bashizi, A., Ntububa, M., Nyenyezi Bisoka, A. & Geenen, S. 2015. « Exploitation minière en RDC: oubli de l'environnement? Vers une political ecology ». In S. Marysse, J. Omasombo Tshonda (dir.), Conjonctures congolaises 2015. Entre incertitudes politiques et transformation économique. Paris/Tervuren: Harmattan/MRAC et CRE-AC (coll. « Cahiers africains », n° 87), pp. 277-297.

BCC. 2008 ; 2013 à 2015. *Rapport annuel 2007* ; 2012 à 2014. Les années 2012 à 2014 sont disponible en ligne : http://www.bcc.cd/index.php?option=com\_content&view=article&id=159&Itemid=87 (consulté le 03/05/2017).

Bedder, J. 2013 (23 mai). « Cobalt production in the DRC. Major changes, minor implications? », présentation Roskill Information Services, disponible en ligne sur : https://roskill.com/wp/wp-content/uploads/2014/11/download-roskills-paper-on-cobalt-production-in-the-drc-major-changes-minor-implications.attachment1.pdf (consulté le 29/11/2016).

Bloomberg (agence de presse). « Company overview of Luisha Mining Entreprises », Metals and Mining. Lien Internet : http://www.bloomberg.com/research/stocks/private/snapshot.asp?privcapId=108336384

- Bwenda, C. 2012 (décembre). Exploitation minière au Katanga: les communautés locales laissées pour compte. Cas de GROUPE BAZANO et de CMSK, PREMICONGO. Lien Internet: https://docs.wixstatic.com/ugd/81d92e\_b0daf89e-7f9e4da1a2a60d4162a6bb59.pdf (consulté le 04/12/2017).
- Bwenda, C. (éd.). 2015 (octobre). « Les investissements miniers chinois au Katanga et la détresse des communautés locales. Cas de la Minière de Kalumbwe Myunga (MKM) et de Huachin, PREMICONGO ». Lien Internet : http://congomines.org/system/attachments/assets/000/000/925/original/Les\_investissements\_chinois\_au\_Katanga.pdf?1447927146 (consulté le 29/11/2017).
- CAMI. Portail en ligne: http://portals.flexicadastre.com/drc/en/ (consulté le 13/03/2017).
- Carstens, J. 2015 (février). « Audit de base de sites miniers suivant le standard CTC en République démocratique du Congo. Mines de Luena, territoire de Bukama, province du Katanga ». Bad-Vilbel : Projekt-ConsultGmbH. Lien Internet : http://www.bgr.bund.de/EN/Themen/Min\_rohstoffe/CTC/Downloads/CTC\_DRC\_Baseline\_Audits\_ Luena\_en.pdf?\_\_blob=publicationFile&v=3 (consulté le 29/11/2016).
- Cbonds 2017 (13 février). « Moody's affirms Eurasian Resources Group's Caa1 rating; negative outlook ». Lien Internet: http://em.cbonds.com/news/item/877423 (consulté le 01/03/2017).
- CDI. 2016. « Cobalt supply and demand 2015 ». Lien Internet : http://www.thecdi.com/cdi/images/documents/facts/Cobalt%20Facts%20-%20Supply%20%20Demand%20-%2015.pdf.
- Centre Carter. 2012 (octobre). « Les investissements miniers en République démocratique du Congo : développement ou appauvrissement des communautés locales ? Rapport d'impact des investissements miniers étrangers sur les droits humains. Cas des investissements Chemical of Africa (Chemaf) et Ruashi Mining au Katanga ». Lien Internet : https://www.cartercenter.org/resources/pdfs/news/peace\_publications/human-rights/carter-center-mining-governance-hria-oct2012.pdf (consulté le 23/11/2017).
- Centre Carter. 2017. « Affaire d'État : privatisation du secteur du cuivre en République démocratique du Congo ». Lien Internet : https://www.cartercenter.org/resources/pdfs/news/peace\_publications/democracy/congo-report-cartercenter-nov-2017-french.pdf (consulté le 23/11/2017).
- Chambre des Mines. 2014. « Industrie minière de la RDC. Premier trimestre 2014, rapport intermédiaire d'activité ».
- Chambre des Mines. 2015 (mars). « Synthèse de la position de la chambre des Mines sur les modifications proposées au Code minier de la RDC ». Lien Internet : http://congomines.org/system/attachments/assets/000/001/096/original/Synth%C3%A8se\_de\_la\_position\_de\_la\_chambre\_des\_mines\_sur\_les\_modifications\_propos%C3%A9es\_au\_code\_Minier.pdf?1458900438 (consulté le 05/12/2017).
- Chambre des Mines. 2016 (10 février). « Industrie minière en RDC. Rapport annuel 2015 ». Lien Internet : http://www.congomines.org/system/attachments/assets/000/001/086/original/CdM\_annual\_Report\_2015\_FR\_-\_0902\_2016\_-\_web.pdf?1455110717 (consulté le 06/09/2016).
- Channel Research. 2012 (octobre). iTSCi Étude de la gouvernance. Province du Katanga.
- Cheyns, K., Banza Lubaba Nkulu, C., Ngombe, L. K., Asosa, J. N. & Haufroid, V. 2014. « Pathways of human exposure to cobalt in Katanga, a mining area of the D.R. Congo ». *Science of the total environment* 490 : 313-321.
- Clark, S., Smith, M. & Wild, F. 2008 (22 juillet). « China lets child workers die digging in Congo mines for copper ». Article hébergé sur le site du China Labour Bulletin (*Bloomberg News*). Lien Internet : https://www.clb.org.hk/en/content/bloomberg-china-lets-child-xorkers-die-digging-congo-mines-copper (consulté le 11/09/2018).
- CNMC. *Rapport annuel au 31 décembre 2015*. Lien Internet : http://www.cnmcl.net/Managed/Resources/docs/reports/e2015annual.pdf (consulté le 01/03/2017).
- Coakley, G. 2002. « The mineral industry of Congo (Kinshasa). 2002 ». Lien Internet : https://minerals.usgs.gov/minerals/pubs/country/2002/cgmyb02.pdf
- Comika. 2008 (septembre). Convention d'entreprise commune entre la Générale des Carrières et des Mines et Wanbao Kingco Ltd relative à l'exploitation des gisements de Kamoya et de Kazibizi. Lien Internet : http://www.congomines.org/system/attachments/assets/000/000/542/original/Comika-2008-ConventionPart1.pdf?1430929160
- Commission de revisitation des contrats miniers (ministère des Mines). 2007 (novembre). Rapport des travaux, tome 2 : Partenariats conclus par la Gécamines. Disponible en ligne sur : http://www.congomines.org/system/attachments/assets/000/000/181/original/CommissionRevisitation-2007-TOME2-Gecamines.pdf?1430928005 (consulté le 16/05/2017).
- Conseil économique et social (Nations unies). 1980 (septembre). *Matières premières minérales en Afrique. Le cuivre*. Disponible en ligne sur : http://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/7668/Bib-47840.pdf?sequence=1 (consulté le 19/05/2016).
- Coordination des actions de plaidoyer de la société civile pour la gouvernance des ressources naturelles. 2017 (juillet). Propositions d'amendements au projet de loi modifiant et complétant la loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier.

- CORDAID. 2015 (décembre). « L'exploitation minière au cœur des zones rurales : quel développement pour les communautés locales ? Comprendre pleinement la perception, les attentes et les priorités des communautés locales ainsi que l'impact de l'exploitation minière au sud du Katanga, République démocratique du Congo ». Lien Internet : https://www.cordaid.org/media/medialibrary/2016/01/2015\_Katanga\_Baseline\_Report\_extractives.pdf (consulté le 12/09/2016).
- CMR. 2015 (13 mai) « Mwana to hold EGM, shareholders to vote on board changes ». Lien Internet : http://www.miningweekly.com/article/mwana-to-hold-egm-shareholders-to-vote-on-board-changes-2015-05-13/rep\_id:3650 (consulté le 06/03/2017).
- CRIRSCO. 2012 (octobre). « Standard definitions ». Lien Internet : http://www.crirsco.com/news\_items/CRIRSCO\_standard\_definitions\_oct2012.pdf (consulté le 25/11/2016).
- CRG Limited. *Rapport annuel 2015*. Lien Internet: http://www.mzcan.com/china/601390/financial/17/EN/2015%20 Annual%20Report\_kc74G56aJiDb.pdf (consulté le 01/03/2017).
- CTCPM. 2015 (10 mars). « À Monsieur le coordonnateur national de l'ITIE-RDC à Kinshasa/Gombe, concerne : Vos lettres n° 030/COORD/NAT/ITIE/2015 et n° 32/COORD/NAT/ITIE-RDC/NG/2015 ». Lien Internet : http://itierdc.net/wp-content/uploads/2016/03/DOC-31.pdf
- CTCPM. 2016. Liste des titres miniers par province : Haut-Katanga.
- Cuvelier, J. 2011. « Men and masculinities: the lives and practices of artisanal miners in Lwambo (Katanga Province, DR Congo) ».Thèse de doctorat, Katholieke Universiteit Leuven.
- Cuvelier, J. 2011. « Between hammer and anvil: the predicament of artisanal miners in Katanga ». In A. Ansoms & S. Marysse (éd.), *Natural Resources and Local Livelihoods in the Great Lakes Region of Africa. A Political Economy Perspective*. New York/Londres: Palgrave Macmillan, pp. 215-236.
- de Koning, R. 2012. « Chapter 9 Tracing Minerals, Creating Peace: The Security-Development Nexus in the DRC ». In R. Amer, A. Swain & J. Öjendal (éd.), *The Security-Development nexus: Peace, Conflict and Development*. Londres/New York/Delhi: Anthem Press, pp. 183-204.
- De Putter, T. & Decrée, S. 2013. « Le potentiel minier de la République démocratique du Congo (RDC). Mythes et composantes d'une "dynamique minière", in S. Marysse & J. Omasombo (éd.), *Conjonctures congolaises 2012. Politique, secteur minier et gestion des ressources naturelles en RD Congo*, , Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC et CRE-AC (coll. « Cahiers africains », n° 82), pp. 47-62.
- De Putter, T., Nemery, B. & Banza, C. 2017. « Kimpese, poussière d'or... ». In T. Trefon & T. De Putter, *Ressources natu- relles et développement*. *Le paradoxe congolais*. Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC (coll. « Cahiers africains », n° 90), pp. 166-168.
- Département de l'Économie nationale et de l'Industrie de la République du Zaïre (éd.). 1987 (octobre). *Conjoncture économique*, années 1986-1987 (6 mois), n° 26.
- DESC/RDC 2011 (juillet). « La pollution de la rivière Kafubu. *Mayi nu uzima*. Rapport d'enquête ». Lien Internet : http://congomines.org/system/attachments/assets/000/000/353/original/DESC-2011-PollutionKafubu.pdf?1430928595 (consulté le 05/12/2017).
- Devey, M. 2013. « Les Indiens en RD Congo ». *Afriqu'Echo Magazine*. Lien Internet : http://www.slateafrique.com/353048/les-indiens-en-rd-congo (consulté le 09/11/15).
- DP Mines/Katanga. 2015-2017. « Statistiques des notes de débit relatives à la redevance minière émises », pour les années 2014, 2015, 2016. Disponibles en ligne sur : http://www.congomines.org/search?utf8=%E2%9C%93&search=statistiq ues+des+notes+de+d%C3%A9bit&theme=&type\_document=&type\_source=&province= (consulté le 23/05/2017).
- Duncan & Allen. Vers 2006. « Projet d'évaluation juridique des accords de partenariat de la Gécamines (contrat n° 31/ COPIREP/SE/02/2005). Fiche analytique de l'accord de partenariat : III-AML. En vue de la valorisation du gisement de Luiswishi ». Disponible en ligne sur : http://www.congomines.org/system/attachments/assets/000/000/822/original/DuncanAllen-2006-AMLLuiswishi.pdf?1440767337 (consulté le 23/05/2017).
- EMM. 2014 (30 septembre). « Contrat d'exploitation de la mine de Musoshi entre la Société de développement industriel et minier du Congo SODIMICO S.A. et le Consortium coréen MCM KOREA Co Ltd ». Disponioble en ligne sur : http://www.mines-rdc.cd/resourcecontracts/contract/ocds-591adf-CD5887362460RC/view#/pdf (consulté le 25/11/2016).
- Équipe conjointe de Qualification et Validation & BGR. 2016. Summary of the mine site validation missions in the DRC from 06-2011 to 04-2016.
- ERG. 2016. Site Internet: https://www.eurasianresources.lu/en/home (consulté le 01/12/2016).
- Ernst & Young. 2006. « Note de synthèse CMSK (Gécamines-EGMF) ». Disponible en ligne sur : http://congomines.org/system/attachments/assets/000/000/227/original/ErnstYoung-2006-NoteDeSyntheseCMSKGCM-EGMF.pdf?1430928112 (consulté le 28/11/2017).

- Fatal Transactions. 2006. L'État contre le peuple. La gouvernance, l'exploitation minière et le régime transitoire en République démocratique du Congo, Amsterdam : NiZA. Lien Internet : http://www.congovision.com/images/NIZA.pdf (consulté le 23/05/2017).
- Fédération des Entreprises du Congo. 2017 (23 juin). « Mot de circonstance du président national à l'occasion de la session d'ouverture de la DRC Mining Week ». Lubumbashi.
- Geenen, S. & Claessens, S. 2013. « Disputed access to the gold sites in Luhwindja, eastern Democratic Republic of Congo ». *Journal of Modern African Studies* 51 (1): 85-108.
- GFI. Site Internet: http://www.forrestgroup.com/fr/gtl-stl.html
- Goossens, P. 2006. « Evaluation of DRC mineral resources ». In Banque mondiale. 2008 (mai). *Democratic Republic of Congo. Growth with governance in the mining sector*, rapport n° 43402-ZR.
- Goossens, P. 2007. « Phoenix rising in an uncertain world New mining activities in Katanga ». Bulletin des séances de l'Académie royale des Sciences d'outre-mer 53 : 361-385.
- Greve, N. 2014 (10 décembre). « Mwana shareholder, director take company to court ». Lien Internet : http://www.miningweekly.com/article/mwana-shareholder-director-take-company-to-court-2014-12-10/rep\_id:3650 (consulté le 06/03/2017).
- InfoMines.com: http://www.infomine.com/ChartsAndData/ChartBuilder.aspx?z=f&gf=110563.USD.lb&dr=max&cd=1 (consulté le 12/09/2009).
- IBR Ltd. 2006 (8 mars). « News Release ». Lien Internet : www.kitco.com/pr/2001/article\_03092006094846.pdf ICSG. 2013 (décembre). *Directory of copper mines and plants. Up to 2017*.
- IPIS. « Cartographie des sites miniers d'exploitation artisanale de l'Est de la RD Congo ». Carte interactive.
- Lien Internet: http://www.ipisresearch.be/mapping/webmapping/drcongo/v4/#-8.586452849594236/27.281799316 40625/8/terrain, 1,4, 5/2015, au, ca, ta, wo, dia, tou, cu, am, mo, dig, gal, gar, py, ag, au\_me, au\_cy, au\_no, a\_no, a\_lo, a\_fo, a\_fa, a\_fr, s\_s, s\_d, s\_i, s\_t, q\_g, q\_y, q\_r, q\_n, 50less, 50plus, 500plus, d\_au, d\_ca, d\_ta, t\_pe/
- ITIE-RDC. « Cartographie des ressources/Liste des entreprises du Haut-Katanga ». Lien Internet : http://www.itierdc.net/carte-de-la-rdc-cliquable/cartographie-ress/#
- ITIE-RDC. Site Internet (page « Données ITIE ») : http://itie-rdc.masiavuvu.fr/export-pdf-public/con-pdf (consulté le 01/03/2017 ; entrées « Somika » et « MMR », « STR Mining », « Metalkol »).
- ITRI. 2015. Rapport d'avancement des opérations de l'iTSCi sur le terrain en RDC. Janvier-juin 2015.
- Iwerks, R. & Toroskainen, K. 2017 (avril). Subnational Revenue Sharing in the DRC after Découpage: Four Recommandations for Better Governance. Washington: NRGI.
- Jansson, J. 2009 (août). « Patterns of Chinese investment, aid and trade in Central Africa (Cameroon, the DRC and Gabon) », document préparatoire pour le WWF. Stellenbosch : Centre for Chinese Studies.
- Jansson, J. 2011 (octobre). The Sicomines Agreement: change and continuity in the Democratic Republic of Congo's International Relations, rapport occasionnel, n° 97 (China in Africa Project). S. l.: South African Institute of International Affairs.
- *Jeune Afrique*. 2008 (20 avril). « La fin du hold-up ? ». Lien Internet : http ://www.jeuneafrique.com/213470/archives-thematique/la-fin-du-hold-up/ (consulté le 11/05/2017).
- Jeune Afrique. 2016 (3 octobre). « Économie. RD Congo : Qu'est-ce qui ne va pas à la Gécamines ? »
- Jinchuan International. 2014 (19 mars). « 2013 Annual results announcement 2362. HK, presentation ». Lien Internet: http://www.jinchuan-intl.com/uploaded\_files/investor/492/6.%202362\_ar2013%20presentation\_en\_fn\_eng.pdf (consulté le 14/11/2016).
- Jinchuan International. 2016a (1er septembre). « Kinsenda 235mL development carried out smoothly ensure first ore production in October », communiqué de presse. Lien Internet : http://www.jinchuan-intl.com/uploaded\_files/press/47/kinsenda%20235ml%20development%20carried%20out%20smoothly%20 (eng) % 20-r\_eng.pdf
- Jinchuan International. 2016b (15 novembre). « Kinsenda actively responds to the current tough market: costs reduction though management optimization », communiqué de presse. Lien Internet: http://www.jinchuan-intl.com/uploaded\_files/press/51/kinsenda%20successfully%20achieves%20costs%20saving%20through%20optimization%20on%20 management%20 (updated) % 20@%202016.12.16\_eng.pdf
- Johnson, D. & Tegera, A. 2005. « Digging deeper: how the DR Congo's mining policy is failing the country ». *Regards croisés* 15. Disponible en ligne sur : http://www.pole-institute.org/sites/default/files/regards15\_eng.pdf (consulté le 16/09/2016).
- JORDC. 2002 (15 juillet). Numéro spécial : « Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier ».
- JORDC. 2003 (1er avril). Numéro spécial: « Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement minier ».
- JORDC. 2010 (15 janvier). « Contrat de création de société n° 567/15580/SG/GC/2002 du 6 mai 2003, avenant n° 2, deuxième partie n° 2 ».
- JORDC. 2015 (15 octobre). « Acte constitutif et statuts, société Sodimika, deuxième partie n° 20 ».

- Kavanagh, M. K. 2015 (13 juillet). « Gecamines Congo signs mine deals with two Chinese companies ». Lien Internet: http://www.bloomberg.com/news/articles/2015-07-13/gecamines-signs-congo-deals-with-huayou-cobalt-chinanonferrous (consulté le 08/11/2016).
- Kayumba Kagela, P. & Mwamba Lumbala, A. 2013 (mai). Problématique de la pollution de l'environnement dû aux activités minières dans la ville de Likasi et dans le Bassin de la Lufira en République Démocratique du Congo. Rapport de l'enquête sur la pollution de l'environnement due aux activités minières dans la ville de Likasi et ses environs. Projet de plaidoyer pour la réduction de la pollution de l'environnement due aux activités minières dans la ville de Likasi en République démocratique du Congo. S. l.: UMOJA.
- Kennes, E. 2000. « Le secteur minier au Zaïre. Déconnexion et descente aux enfers ». In F. Reyntjens & S. Marysse (éd.). *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2000-2001*. Paris : L'Harmattan.
- Knoema. Site Internet de la compagnie : https://knoema.com/ (consulté le 21/10/2016).
- Lapeyre, F., Lebailly, P., Musewa M'Bayo, L. & Mutombo Kyamakosa, M. 2011. *Le Modèle de croissance katangais face à la crise financière mondiale : enjeux en termes d'emplois*. Genève : Bureau international du travail, secteur de l'Emploi, département des Politiques de l'emploi (« Document de travail de l'emploi », n° 82).
- Lazzeri, C. 2012. « Reconnaissance et "sphères de justice" ». In C. Lazzeri & S. Nour (éd.). *Reconnaissance, identité et intégration sociale*. Open Edition Books, pp. 423-463. Première édition : 2009. Paris : Presses universitaires de Paris-Nanterre (coll. « Sciences humaines et sociales »).
- Le Soft international. 2015 (26 mai). « Réponse du ministre des Mines Martin Kabwelulu aux questions du sénateur David Mutamba Dibwe concernant les droits, taxes et redevances payés à l'exportation des produits miniers marchands », n° 1317 : 8-10.
- Le Potentiel. 2013 (23 avril). « Congo-Kinshasa : interdiction d'exporter des concentrés du Katanga Le gouvernement cède à la pression des miniers ».
- Lydall, M. & Auchterlonie, A. 2011. « The Democratic Republic of Congo and Zambia: a growing global "hotspot" for copper-cobalt mineral investment and exploitation ». *The southern African Institute of Mining and Metallurgy, 6<sup>th</sup> Southern Africa Base Metals Conference 2011*. Lien Internet: https://www.saimm.co.za/Conferences/BM2011/025-Auchterlonie.pdf (consulté le 23/05/2017).
- Mabi Mulumba, E. 1998. *Les Dérives d'une gestion prédatrice. Le cas du Zaïre devenue République démocratique du Congo.* Kinshasa : Centre de Recherches pédagogiques.
- Mack Dumba, J. 2015 (30 juillet). Rapport de l'auditeur indépendant sur l'étude de cadrage de la couverture de l'exploitation minière artisanale à l'est de la République démocratique du Congo. Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE). Kinshasa: Price Waterhouse Coopers/RDC.
- Malaisse, F., Schaijes, M. & D'Outreligne, C. (éd.). 2016. *Copper-Cobalt Flora of Upper-Katanga and Copperbelt. Field Guide*. Gembloux: Les Presses agronomiques. Disponible en ligne sur: http://orbi.ulg.ac.be/handle/2268/194087 (consulté le 15/02/2017).
- Marysse, S. & Tshimanga, C. 2013. « La renaissance spectaculaire du secteur minier en RDC. Où va la rente minière ? ». In S. Marysse & J. Omasombo (éd.). *Conjonctures congolaises 2012. Politique, secteur minier et gestion des ressources naturelles en RD Congo.* Paris/Tervuren: L'Harmattan/MRAC (coll. « Cahiers africains », n° 82).
- Marysse, S. & Tshimanga, C. 2014. « Les trous noirs de la rente minière en RDC ». In S. Marysse & J. Omasombo (éd.). *Conjonctures congolaises 2013. Percée sécuritaire, flottement politique et essor économique.* Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC et CRE-AC (coll. « Cahiers africains , n° 84).
- Marysse, S. 2015. « Croissance cloisonnée : note sur l'extraversion économique en RDC ». In S. Marysse & J. Omasombo Tshonda (éd.). *Conjonctures congolaises 2014. Politiques, territoires et ressources naturelles : changements et continuités*. Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC et CRE-AC (coll. « Cahiers africains », n° 86).
- Mazalto, M. 2009. « De la réforme du secteur minier à celle de l'État ». In Th. Trefon (éd.), *Réforme au Congo (RDC)*. *Attentes et désillusions*. Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC (coll. « Cahiers africains », n° 76), pp. 171-189.
- Mazalto, M. 2010 (février). « Gouvernance du secteur minier et enjeux de développement en République démocratique du Congo ». Thèse de doctorat en sociologie, Université du Québec, Montréal.
- Memorandum des organisations congolaises de la société civile œuvrant dans le secteur des ressources naturelles relatif au processus de la révision du Code minier.
- Metorex. Site Internet: www.metorexgroup.com/mine/ruashimining/
- Mikas. 2010. « Avenant n° 2 au contrat Mikas (Gécamines-Zhe Jian Huayou Cobalt Ltd) ».
- Ministère des Mines. 2008 (11 février). « Notification conclusions revisitation contrat minier, N° CAB.MIN/MINES/01/0095/2008 ». Disponible en ligne sur : http://www.congomines.org/system/attachments/assets/000/000/399/original/Notification-CMSK-combined.pdf?1430928684
- Misser, F. 2003. « Economy ». In Africa South of the Sahara, 33° édition. Londres: Europa Publications, pp. 274-291.

- Misser, F. 2017. « Les causes multiples du ralentissement de l'activité dans le Copperbelt ». In A. Nyenyezi Bisoka, S. Geenen, A. Ansoms, J. Omasombo Tshonda (éd.). *Conjonctures congolaises 2016. Glissement politique, recul économique.* Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC et CRE-AC (coll. « Cahiers africains , n° 91), pp.95-124.
- MMG-K. 2016 (février). « Document de présentation du projet ». Lien Internet : http://www.mmg.com/en/Investors-and-Media/Reports-and-Presentations/~/media/Files/Our%20operations/Kinsevere/Kinsevere%20presentation%20 February%202016.ashx (consulté le 08/11/2016).
- MMG Ltd. Sd. Announcement of interim results for the six months ended 30 june 2015.
- Moore, S. 2015a. « Rapport ITIE RDC 2013 ». Lien Internet : https://eiti.org/sites/default/files/documents/2013\_drc\_eiti\_report\_fr.pdf (consulté le 06/09/2016).
- Moore, S. 2015b (décembre). « Rapport ITIE RDC 2014 ». Lien Internet : https://eiti.org/sites/default/files/migrated\_files/rapport\_de\_conciliation\_itie\_rdc\_2014\_-\_final.pdf (consulté le 01/12/2016).
- Moore, S. 2017 (mai). « Rapport ITIE RDC 2015 (pré-final) ». Lien Internet : https://drive.google.com/file/d/0B1C1Aj5TqAgvcHVfTks2dWZudDQ/view (consulté le 09/11/2017).
- Mupepele Monti, L. 2012. L'Industrie minérale congolaise. Chiffres et défis, tome 1. Paris : L'Harmattan.
- Mutamba Lukusa, G. 1999. *Congo/Zaïre. La faillite d'un pays. Déséquilibre macro-économique et ajustements (1988-1999).* Paris/Tervuren: L'Harmattan/Institut africaiCEDAF (coll. « Cahiers africains »).
- Mthembu-Salter, G. 2012. *Goodwill and Hard Bargains: the DRC, China and India*, rapport occasionnel, n° 114 (China in Africa Project). S. l.: South African Institute of International Affairs. Lien Internet: https://www.africaportal.org/publications/goodwill-and-hard-bargains-the-drc-china-and-india/
- MW. Site Internet: http://www.mawsonwest.com.au/irm/content/kapulo-project.aspx?RID=352 (consulté le 28/11/2017). MW. 2016 (2 mars). « Mawson West to place Kapulo mine on care and maintenance and announces financing and debt restructuring », communication. Lien Internet : http://www.mawsonwest.com.au/irm/PDF/1261\_0/KapuloCareandMaintenanceAnnouncement (consulté le 28/11/2017).
- Naidu, S. & Davies, M. 2006. « China fuels its future with Africa's riches ». South African Journal of International Affairs 13 (2): 69-83.
- NRGI. « Les géants du cuivre. Leçons tirées des entreprises étatiques minières en RDC et en Zambie ». Lien Internet : http://www.resourcegovernance.org/sites/default/files/documents/nrgi\_nmc\_french.pdf (consulté le 04/10/2016).
- Newswire a. « International Barytex Resources Ltd: Positive feasibility study received for Shituru copper project". Lien Internet: www.newswire. ca/fr/news-releases/international-barytex-resources-ltd -- -positive-feasibility-study-received-for-shituru-copper-project-536615431.html
- Newswire b. « Kalumines' Lupoto copper project ». Lien Internet : www.newswire.ca/fr/news-releases/kalumines-lupoto-copper-project-535143291.html
- Omasombo, J. (dir.). 2014. *Tanganyika. Espace fécondé par le lac et le rail*. Tervuren : MRAC (coll. « Monographies des provinces de la RDC »).
- OreWin. 2016 (mai). « Ivanhoe Mines Ltd. Kipushi Zn-Cu project, Kipushi 2016, preliminary assessment ». Lien Internet : https://www.ivanhoemines.com/assets/docs/reports/kipushi-project-pea-may-2016.pdf
- PACT. 2010 (juin). Promines Study. Artisanal mining in the Democratic Republic of Congo. Washington D.C./Kinshasa: PACT.
- POM. 2012 (juin). « Propositions d'amendement du Code minier de la République démocratique du Congo ». Lubumbashi. POM. 2015 (novembre). « Gagnons ensemble. Rapport sur le suivi des obligations environnementales et sociales de l'entreprise minière Frontier SA ». Lubumbashi. Lien Internet : http://www.pomrdc.org/wp-content/uploads/2016/09/POM-Rapport-sur-le-suivi-des-Obligations-environn%C3%A9mentales-et-sociales-de-lentreprise-mini%C3%A8re-Frontier-SA.pdf (consulté le 28/11/2017).
- Portergeo Consultancy. « Shituru » (dernière mise à jour : 10 octobre 2013). Lien Internet : www.portergeo.com.au/data-base/mineinfo.asp?mineid=mn875).
- Price Waterhouse Coopers. 2013. Audit du cadre institutionnel et organisationnel régissant le secteur des Mines. Rapport sur l'organisation et le fonctionnement du SAESSCAM. Ministère des Mines-Unité d'Exécution du Projet « PROMINES ».
- Radio Okapi. 2009 (22 août). « Lubumbashi : inauguration du premier laboratoire ultramoderne du CEEC ». Lien Internet : http://www.radiookapi.net/sans-categorie/2009/08/22/lubumbashi-inauguration-du-premier-laboratoire-ultra-moderne-du-ceec (consulté le 30/03/2017).
- Radio Okapi. 2015 (10 septembre). « Lubumbashi : une société minière accusée de pollution à la Rwashi ». Lien Internet : http://www.radiookapi.net/2015/09/10/actualite/environnement/lubumbashi-une-societe-miniere-accusee-de-pollution-la-rwashi (consulté le 20/02/2017).
- Radio Okapi. 2017 (18 février). « Lubumbashi : des champs détruits par les rejets de Ruashi Mining, dénonce l'ONG AFRIWATCH ». Lien Internet : http://www.radiookapi.net/2017/02/18/actualite/environnement/lubumbashi-deschamps-detruits-par-les-rejets-de-ruashi-mining (consulté le 20/02/2017).

- Rubbers, B. 2006. « L'effondrement de la Générale des Carrières et des Mines. Chronique d'un processus de privatisation informelle ». Cahiers d'Études africaines XLVI (1) 181 : 115-133.
- Rubbers, B. 2013. Le Paternalisme en question. Les anciens ouvriers de la Gécamines face à la libéralisation du secteur minier katangais (RD Congo). Paris : L'Harmattan.
- Scheele, F., de Haan, E., Kiezebrink, V., Umpula Nkumba, E., Ben-Bellah, D. & Bwenda, C. 2016 (avril). *Cobalt Blues. Environmental Pollution and Human Rights Violations in Katanga's Copper and Cobalt Mines*, rapport. Amsterdam: SOMO. Lien Internet: https://www.somo.nl/cobalt-blues/ (consulté le 01/12/2016).
- Shalina. Site Internet: http://www.shalinaresources.com/sulphuricacidplant.html
- Shelton, G. & Kabemba, C. (éd.). 2012. Win-win Partnership? China, Southern Africa and the Extractive Industries. Johannesbourg: Southern Africa Resources Watch.
- SOFRECO. 2014 (mars). Rapport final sur l'Évaluation stratégique environnementale et sociale sectorielle (ESESS) du secteur minier en RDC; contrat ESESS Promines n° 04-006/2012.
- Sole, K. & Tinkler, O. 2015. « Copper solvent extraction: status, operating practices and challenges in the African Copper Belt ». In Copper Cobalt Africa, incorporating the 8<sup>th</sup> Southern African Base Metals Conference, Livingstone, Zambie, 6-8 juillet 2015, pp. 257-268.
- Spittaels, S. & Caesens, E. 2010. « Nord-Katanga ». In S. Spittaels (éd.), La Complexité de la gestion des ressources dans un contexte de fragilité de l'État : une analyse du secteur minier dans l'arrière-pays du Kivu. IPIS/International Alert, pp. 12-27. Lien Internet : http://www.ipisresearch.be/maps/hinterland/20110112\_Kivuhinterland\_FR.pdf (consulté le 23/05/2017).
- Thrall, L. 2015. *China's Expanding African Relations. Implications for U. S. National Security.* RAND Arroyo Center. Lien Internet: https://www.rand.org/content/dam/rand/pubs/research\_reports/RR900/RR905/RAND\_RR905.pdf (consulté le 25/11/2016).
- TR. Site Internet: http://www.tigerresources.com.au/resource\_tables.1005.html
- USGS. 2016. « Mineral commodity summaries 2016 ». Lien Internet : http://minerals.usgs.gov/minerals/pubs/mcs/2016/mcs2016.pdf
- Tsurukawa, N., Prakash, S. & Manhart, A. 2011 (novembre). Social Impacts of Artisanal Cobalt Mining in Katanga, Democratic Republic of Congo. Darmstadt: Öko-Institut e.V.
- van Wyngaardt, M. 2015 (10 juin). « Mpinga steps down as Mwana CEO ». Lien Internet : http://www.miningweekly.com/article/mpinga-steps-down-as-mwana-ceo-2015-06-10/rep\_id:3650 (consulté le 06/03/2017).
- van Wyngaardt, M. 2017 (24 janvier). « Asa Resources says High Court claim on indigenisation has no merit ». Lien Internet : http://www.miningweekly.com/article/asa-resources-says-high-court-claim-on-indigenisation-has-no-merit-2017-01-24 (consulté le 06/03/2017).
- Vinmart. Site Internet: http://www.vinmartgroup.com/associates (consulté le 01/03/2017).
- WBMINING. Site Internet http://www.wbmining.cn/mainbusiness/resourcedevelopment/index.htm
- Weyns, Y., Hoex, L. & Matthysen, K. 2016 (octobre). *Analysis of the interactive map of artisanal mining areas in eastern DR Congo. 2015 update.* Anvers: IPIS.
- Wikipedia. « Solvent extraction and electrowinning ». Lien Internet : https://en.wikipedia.org/wiki/Solvent\_extraction\_and\_electrowinning (consulté le 23/02/2017).
- Wilson, T. 2016 (2 mars). « Eurasian resources will cut at least 1,300 Congo Mining jobs ». Lien Internet : https://www.bloomberg.com/news/articles/2016-03-02/eurasian-resources-to-cut-as-many-as-1-800-mine-jobs-in-congo (consulté le 01/12/2016).
- Yager, T. R. « The mineral industry of Congo (Kinshasa) ». *Minerals Yearbook. Congo (Kinshasa)*. Éditions 2004, 2006-2007, 2009-2014, 2016.
- Zoom Eco. 2016. « Gécamines : la stratégie 2016-2020 en chiffres ». Lien Internet : http://zoom-eco.net/rdc-gecamines-la-strategie-2016-2020-en-chiffres/

#### **CHAPITRE 5**

# SECTEURS AUXILIAIRES. QUELQUES ASPECTS CONCERNANT L'ORGANISATION DES TRANSPORTS ET DU SECTEUR ÉNERGÉTIQUE

## 1. LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS SOUS L'ADMINISTRATION EUROPÉENNE

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et dans la seconde moitié du XIXe, l'espace du Katanga est le théâtre de deux grandes vagues de migration à caractère militaire. Plus tard, lorsque les Européens manifestent les premières velléités de domination dans le royaume de M'Siri vacillant, la région est intégrée à l'espace économique luso-africain et au contact, par les Yeke notamment, du monde arabo-swahili de l'Afrique de l'Est. Elle participe alors aux échanges au long cours, dont les caravanes poussent tant à l'ouest qu'à l'est, jusqu'aux deux extrémités du continent africain. Ces deux facteurs ont légué localement, en prolongement des quelques voies naturelles (biefs navigables), un lacis de pistes que la colonisation européenne a repris plus tard à son compte. Au début des années 1900, celle-ci n'exerce qu'une occupation embryonnaire. Aussi lorsque paraissent les premières cartes détaillées du Katanga, la configuration du terrain est-elle encore dans une très large mesure celle qui existait au xixe siècle. À partir de la carte de 1907 de l'État indépendant du Congo (EIC) établie par l'institut Justus Perthes, Léon de Saint Moulin peut ainsi déceler les continuités entre le réseau viaire précolonial et celui du Congo indépendant. Dans ce qui correspond au Haut-Katanga actuel, il observe notamment que : « Comme aujourd'hui, une voie part de Likasi par Kakanda vers le nord pour franchir le Lualaba à Bukama et s'infléchir ensuite vers l'ouest. [...]. Le bassin minier [du Katanga] est [...] le point de départ d'une série de pistes qui n'ont été que partiellement réaménagées depuis : vers l'ouest, jusqu'au-delà de Dilolo, vers le sud-est jusqu'au-delà de Sakania, vers le sud en plusieurs directions, vers la vallée du Luapula et le lac Moero au nord-est, et vers le pays luba au nord » (de Saint Moulin 1982 : 280). Au nord enfin, il signale l'existence d'un itinéraire qui, sur une cinquantaine de kilomètres, fraie un sentier le long des deux rives de la rivière Luvua, à partir de son embouchure à hauteur de Pweto.

#### 1.1. SOUS L'EIC ET DURANT LES ANNÉES 1910

Jusqu'en 1921, trois objectifs ont guidé la politique des transports dans le Katanga:

- la connexion aux marchés commerciaux européens, belges en particulier;
- l'émancipation de la région vis-à-vis des influences extérieures, et notamment lusoafricaines et des territoires britanniques de Rhodésie;
- l'occupation effective du territoire.

Avant l'introduction du rail à partir de 1909, on accédait à la région par trois grands itinéraires (Sawul 1974 : 19-20) :

- par l'est, via les services de l'« African Lakes Corporation Ltd », une compagnie britannique disposant d'un chapelet de postes-relais sur la côte orientale africaine et jusqu'au lac Tanganyika. Au départ de l'embouchure du Zambèze à Shinde, on atteignait le nord du lac Nyassaland à Karonga, puis la pointe sud du lac Tanganyika à Kituta, et enfin le lac Moero à Chiendji. Une liaison était ensuite assurée jusqu'à Lukonzolwa;
- par le sud, avec le chemin de fer à partir de Cape Town jusqu'à Livingstone Station sur le

fleuve Zambèze, et au-delà jusqu'à Broken Hill. Le reste du voyage se faisait sur piste, d'abord vers Kanshanshi, puis en empruntant la route de la Tanganyika Company Limited (TCL) jusqu'à Kambove (voir plus bas);

par l'ouest, à partir de Boma. De Léopoldville, deux parcours s'offraient : le premier rejoignait Pania-Mutombo (Kasaï) en empruntant le bief navigable de la rivière Kasaï, jusqu'à destination en période de hautes eaux ou jusqu'à Lusambo (Sankuru) en période d'étiage (la distance résiduelle étant comblée par la route), puis de Pania-Mutombo jusqu'à Pweto via l'itinéraire Kabinda-Kisengwa-Katompe-Ankoro-Kiambi-Pweto. Officiellement, le voyage de Pania-Mutombo à Pweto prenait 39 jours. Le second parcours empruntait la voie des Stanley-Falls (Kisangani, ex-Stanleyville) et, au-delà, le réseau mixte fleuve-rail de la compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains (CFL) jusqu'à Ankoro, où il rejoignait le premier parcours1.

La pacification du territoire et son occupation effective nécessitaient le renforcement des liaisons entre les postes, des voies d'accès à la zone minière, et des voies d'écoulement des produits de l'exploitation. Sous l'égide du Comité spécial du Katanga (CSK), les missions Tonneau et Dedaye en 1902 consolidèrent les connexions avec le Sankuru, le Lomami et le Lualaba<sup>2</sup>. C'est ainsi qu'en 1903, on entreprit la construction de la première route « carrossable » au Katanga. Terminée l'année suivante, elle joignait Pania-Mutombo, à l'extrémité du bief navigable du

Kasaï, à Buli sur le Lualaba ; prévue pour supporter des engins à traction animale (chars à bœufs), c'était à l'époque la principale artère par où arrivaient personnel, matériel et équipements. Cette route était doublée au sud d'une ramification à deux branches qui, au départ de Kabinda<sup>3</sup>, assurait la jonction vers Ankoro ou vers Kayumba dans la dépression de l'Upemba. Toujours à partir de Kabinda, un nouvel embranchement joignit bientôt la région minière via l'itinéraire Mutukulu Mutombo-Bukama-Busanga. Simultanément, à l'est, on veillait à renforcer l'intégration de Pweto. Les communications avec les postes sur les lacs Moero et Tanganyika, et les conditions d'accès à partir du Luapula furent améliorées. Et l'on ouvrit une route « carrossable » entre Pweto et Kiambi via Kasema, qui se substituait à une ancienne piste. Dans le bassin minier enfin, la région située entre le Lualaba et la Lufira et bordée au sud par la frontière avec la Rhodésie du Nord avait été concédée à la TCL de Robert Williams. Un réseau de pistes cyclables s'y développa rapidement dans les zones de prospection. En 1904, Le Mouvement géographique rapportait qu'il y avait là un linéaire potentiel de 287 km; quelques années plus tard, celui-ci atteignait près de 500 km (Sawul 1974 : 22).

La reprise en 1908 du Congo par la Belgique puis la rétrocession des pouvoirs du CSK à l'Administration publique en 1910 n'eurent pas d'incidence sur le processus d'aménagement des voies de communication. En 1910, la région de la Lulua à l'ouest fut détachée de l'ancien Congo-Kasaï et intégrée à la nouvelle province du Katanga. Cette opération procédait de la volonté à la fois de saper les bases de l'économie de frontière, de renforcer l'unité du Katanga en étoffant son réseau de communications et d'offrir à l'industrie minière naissante un bassin de main-d'œuvre (Sawul 1974 : 9)4. Sans doute ces deux derniers desseins motivèrent-ils l'ouverture en 1913 ďun itinéraire Bukama-Kambove-Kilwa-Moliro-Mvua (Devroey 1939 : 22). Vers l'est, la liaison avec le bassin du Luapula-Moero fut précocement

<sup>1.</sup> Signalons qu'en 1909, plusieurs sections de ce réseau étaient toujours en chantier : la liaison ferroviaire de Kindu à Kongolo ainsi que la première phase d'excavation du fleuve à hauteur du lac Kisale (Bukama) ne seront complétées qu'à la fin de l'année 1910 ; la première phase d'aménagement du bief entre Ankoro et Kongolo, l'année suivante (CFL vers 1952 · 58)

<sup>2.</sup> De 1900 à 1910, ce qui était alors le district du Katanga fut cédé à l'autorité du Comité spécial du Katanga, une compagnie à charte à laquelle l'État indépendant du Congo et la Compagnie du Katanga avaient confié la gestion et l'administration de leurs biens respectifs. Le nouvel organisme disposait des pouvoirs les plus étendus puisqu'il cumulait la régie du sol et du sous-sol et des éléments du pouvoir exécutif, en ce compris le corps de police.

<sup>3.</sup> Actuellement dans la province du Lomami.

<sup>4.</sup> Dès la fin du siècle précédent, le pouvoir occupant avait entrepris de lutter à l'ouest contre les caravanes de Biheno, d'Ovimbudu et de Kioko afin d'accaparer l'espace commercial luso-africain empiétant sur ses possessions, et depuis 1906, des transports par chars à bœufs circulaient entre Dilolo et Ruwe



Attaque de la « route carrossable » à Pweto. (AP.0.0.1416-1, collection MRAC Tervuren ; photo A. Weyns.)

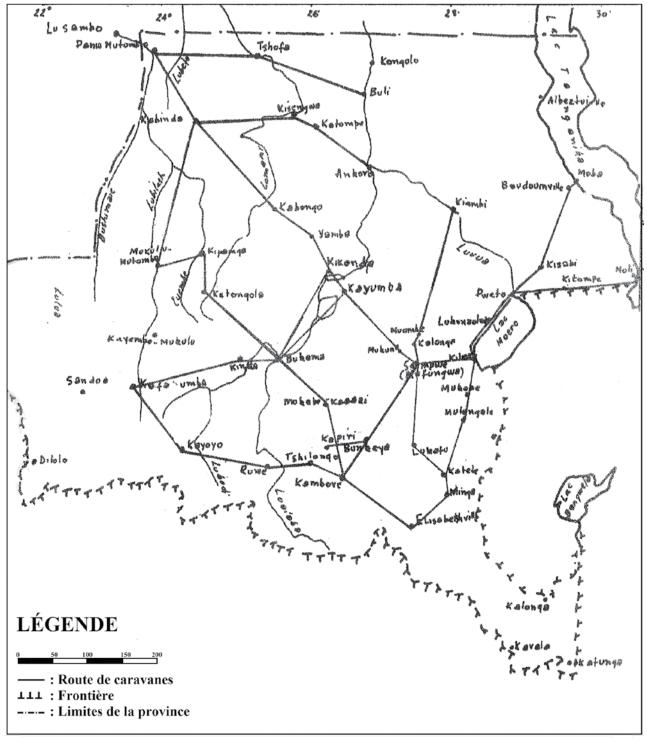
privilégiée, car la croissance rapide des ouvriers africains dans les camps et des populations européennes et méditerranéennes créait un fort appel de vivres. En 1903 déjà, le tracé initial unissant Kasenga à la zone minière par Lukafu et Kambove avait fait l'objet d'aménagements routiers. Dix ans plus tard, une route directe fut ouverte vers Élisabethville, plus tard augmentée en « route carrossable » ; celle-ci s'imposa par la suite comme la voie radiale des échanges entre les centres miniers et le bassin halieutique. En 1918, accompagnant l'importance naissante du centre de Panda-Likasi, une route « carrossable » fut ouverte entre Élisabethville et Likasi, un peu plus tard prolongée jusqu'à Fungurume et Ruwe (Sawul 1974 : 33). Dans la botte katangaise enfin, au-delà des pistes et chemins opérationnels avant l'occupation européenne et d'une piste de portage signalée en 1904 entre Mundako (Kafunga) et Kasenga (via Kalonga et Shiniama), l'Administration ouvrit en 1913 une route dans la pointe sud-est entre Ndola et Kabunda (Devroey 1939: 22).

À la même époque, l'installation des premières fermes européennes, autour d'Élisabethville, de Nieuwdorp, de Welgelegen, de La Chasse, ou de Belle-Fontaine, au départ des centres agricoles développés par le Service de l'Agriculture, suscita la création de routes de remembrement pour assurer des connexions réciproques et leur jonction aux

centres de consommation. En 1912 ainsi, la Mission agricole, chargée de promouvoir l'installation d'un colonat agricole blanc au Katanga, équipa environ 300 km de routes dites « agricoles », soit environ 50 km dans la périphérie d'Élisabethville et 250 km de Kapolowe aux plateaux de Biano, à la rencontre du chemin de fer de Bukama (Administration de l'agriculture 1914 : 32).

Dans la pointe sud-est, l'Administration procéda à partir de 1916 à l'aménagement d'une liaison routière de Ndola à Kabunda, *via* Sakania, suscitée d'abord pour des raisons militaires dans le contexte de la campagne de l'Est Africain allemand; une « grande route » fut ainsi achevée vers la mi-août 1916 de la frontière rhodésienne jusqu'à Kabunda, qui fut en 1921 convertie en route « carrossable ». D'un point de vue économique, la route Ndola-Sakania-Kabunda avait un intérêt très limité; c'est principalement en vertu de considérations administratives et politiques qu'elle fut par la suite conservée et qu'elle fit l'objet de travaux importants en 1929-1930. Elle fut finalement classée en route d'intérêt général (Verbeek 1983 : 17-18).

À première vue donc, les années 1900 à 1920 semblent marquées par un solide développement routier. Mais beaucoup de ces « nouvelles » routes



Carte 5.1 : Carte schématique des routes officielles de caravanes au Katanga, 1913

Source: Sawul 1974.



La route de Lukafu à Kambove, achevée en 1904. (AP.0.2.7582, collection MRAC Tervuren.)

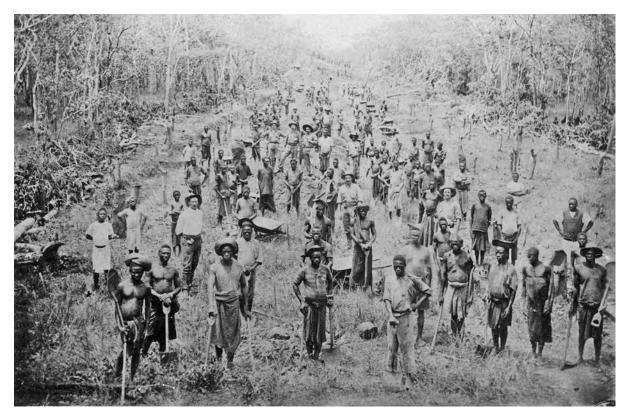
se substituaient en réalité à des voies antérieures. D'autres part, la qualité était le plus souvent négligée. En fait de « routes », le réseau viaire du Haut-Katanga consistait surtout en pistes et chemins dont l'assiette avait été élargie sur les principaux axes. Leur qualité était rudimentaire et, sauf en ce qui concerne la liaison entre Kambove et Kanshanshi (Rhodésie du Nord) établie en 1903 par la TCL et prévue pour la traction animale, aucune n'était avant la guerre véritablement « carrossable » ; elles nétaient généralement empruntables que par voie de portage. D'ailleurs, lorsqu'en 1913 le journal officiel du vice-gouvernement général du Katanga présente les principales liaisons intérieures, elles sont toutes caractérisées en « pistes de caravanes ». Celles-ci s'étalent en arborescence à partir d'Élisabethville, et mettent la région minière en contact avec le Lualaba, le Lomami, le Kasaï et le Tanganyika (carte 5.1).

L'introduction du train fut la seule innovation apportée au domaine des transports. L'exploitation économique du bassin minier justifiait en effet la création de corridors capables de supporter un trafic industriel à des coûts unitaires limités. Aussi la nécessité d'un raccordement au réseau ferré rhodésien était-elle incontestée. Les intérêts de la TCL et du Katanga, par ailleurs personnellement liés au niveau des leviers de décision, convergeaient dans la

recherche d'une solution à l'évacuation des produits miniers.

La création en 1902 de la compagnie du Chemin de fer du Katanga (CFK), dans laquelle R. Williams et l'État indépendant du Congo se partageaient la majorité des parts, découle de ces vues. Le siège social de la nouvelle compagnie fut initialement installé à Lukonzolwa où résidait le représentant local du CSK, qui était également représentant en Afrique du CFK. Plusieurs missions de reconnaissance furent dirigées entre 1902 et 1908 afin de définir les tracés possibles du futur chemin de fer. Parallèlement, l'Union minière du Haut-Katanga (UMHK) fraîchement créée avait reçu dans ses attributions la tâche de contribuer à l'édification d'un chemin de fer qui assurerait la circulation à la fois du matériel utile à l'équipement minier et civil du Katanga, et des produits d'exportation. C'est la Compagnie du chemin de fer du Bas-Congo au Katanga (BCK) qui s'en chargea<sup>5</sup>. Cette opération permettait de remédier au manque de financements du CFK en injectant des capitaux privés dans l'entreprise ferroviaire. En effet, le BCK devait réaliser pour l'État sa participation dans le CFK, de telle sorte que celui-ci passa sous

<sup>5.</sup> Les deux compagnies furent fondées presque simultanément. Trois jours séparent en effet la création de l'UMHK (28/10/1906) de celle du BCK (31/10/1906).



Mobilisation de la main-d'œuvre « indigène » pour la construction du chemin de fer de Sakania à Élisabethville, 1909. (AP 0.0.13895-1, collection MRAC Tervuren; 1909.)

son contrôle. Et le capital de la nouvelle société fut ouvert à l'État (majoritaire) et au secteur privé belge, principalement la Société générale de Belgique et l'UMHK. En associant les capitaux de la métropole, l'État se réservait en outre les moyens à terme de contrecarrer l'encombrante influence britannique (voir plus bas) (Blanchart *et al.* 1993 : 273-274).

Selon ses statuts, le BCK devait étudier et établir une liaison ferroviaire entre Ndolo sur le Stanley Pool et le Katanga, ainsi qu'opérer un raccordement au chemin de fer du Benguela du côté angolais, alors en chantier. Mais sur le terrain, on s'accorda d'abord sur la prolongation de la voie du sud, venant des territoires britanniques. À partir de Broken Hill, le rail atteignit le Katanga au bout de 220 km en décembre 1909, et la première localité katangaise, Sakania<sup>6</sup>, le 5 avril de l'année suivante. Ce raccordement plaçait désormais la région respectivement à 3455 km et 2353 km des ports du Cap et de Beira. Avançant très rapidement sur un terrain sans difficultés majeures,

6. Anciennement Luembe.

la jonction à Élisabethville fut réalisée le 27 septembre 1910, à 242 km de Sakania et à 254 km de la frontière rhodésienne. Le temps de parcours entre les deux agglomérations, qui était auparavant effectué en 10 jours par portage, fut ramené à 12 heures par le train. Dans la foulée, des raccordements furent opérés jusqu'à la mine de l'Étoile du Congo et jusqu'à la rivière Lubumbashi où était établie la fonderie de l'Union minière. Enfin, pour satisfaire les besoins en calcaire de celle-ci, on créa une jonction de 6 km jusqu'à Mikola. Ce réseau embryonnaire était totalement dévolu à l'exploitation minière, ce qui fait dire à Blanchart *et al.* que « l'Union minière généra le premier véritable trafic intérieur katangais » (1993 : 287).

Le premier soin des constructeurs et gestionnaires de la ligne ferroviaire fut d'établir un atelier de réparation et de montage à Élisabethville, afin de gagner en autonomie (1913). Jusque-là, les révisions et réparations s'effectuaient à Umtali, à 2000 km de la frontière katangaise, tandis que le montage du matériel, débarqué le plus souvent en pièces détachées, s'effectuait au port de Beira.



La pose du rail sur la ligne de chemin de fer vers Bukama, aux environs de Kambove, 1918. (AP.0.2.8954, collection MRAC Tervuren; photo G. Danhier, 1910.)

Cette contrainte levée, la question de la prolongation de la voie au-delà d'Élisabethville se posa directement. Deux objectifs complémentaires se présentaient : relier le bassin minier au terminus de la navigation sur le Lualaba, à Bukama, et connecter au rail Kambove et ses riches gisements en cuivre, isolés sur un plateau entre Élisabethville et Bukama. L'ambition de réaliser la liaison ferrée entre le Bas-Congo et le Katanga n'était pas abandonnée, mais on s'accordait pour considérer que celle-ci ne pourrait se concrétiser avant longtemps. Le tracé jusqu'à Bukama d'ailleurs n'ignorait pas complètement la perspective d'une connexion future au Bas-Congo. Pour financer la réalisation de la ligne, on procéda à une augmentation de capital du CFK, à laquelle souscrivirent l'UMHK et l'État au détriment de R. Williams, également actionnaire du BCK, mais engagé dans la coûteuse réalisation du chemin de fer du Benguela et incapable d'augmenter son volume d'actions (Blanchart et al. 1993 : 291) ; sa participation décrût donc et l'ancrage belge de la société se renforça.

Le programme arrêté divisait les travaux en deux segments à réaliser séparément : Élisabethville-Kambove et Bukama-Kambove. Deux ans furent nécessaires pour construire les 164 km de voie entre Élisabethville et Kambove et, le 1er juillet 1913, la

ligne fut officiellement ouverte à l'exploitation. Auparavant, les travaux de débroussaillage et d'établissement de la plateforme avaient déjà débuté sur la section suivante, si bien que la ligne atteignit un an plus tard Tshilongo, à 110 km au nord de Kambove. Au moment où éclata la Première Guerre mondiale, le chemin de fer était parvenu à hauteur de Lubudi, au cœur du plateau des Biano, et la jonction avec le tronçon parti de Bukama était imminente. Les hostilités gelèrent pratiquement les chantiers, si bien que la soixantaine de kilomètres résiduels entre Bukama et Tshilongo ne furent comblés qu'en mai 1918 (Blanchart *et al.* 1993 : 291, 307, 310-313, 319).

Conçue pour desservir l'industrie minière, l'exploitation du réseau donnait une préséance incontestable au fret (marchandises et produits miniers), qui bénéficiait de tarifs de transport nettement inférieurs à ceux des voyageurs. Alors que le fret comptabilisait 254 000 t en 1913, l'effort de guerre poussa la compagnie tout à la fois à augmenter le volume des exportations minières et à assurer l'acheminement du matériel nécessaire à la campagne dans l'Est africain. Durant l'année 1918 le trafic de marchandises et de minerais atteignit ainsi 685 000 t. Il faut dire que la complétion de la ligne vers Bukama mettait les industries du Sud-Katanga au contact direct des gisements houillers de



Vue générale d'Élisabethville, 1912. Au fond à gauche, l'atelier de réparation ; à droite, la gare et l'entrepôt. (AP.0.0.15001, collection MRAC Tervuren ; photo Verhaert, 1912.)

la Lubudi, qui offraient une alternative au charbon venu de Wankie en Rhodésie. Doté d'un charroi de près de 1000 voitures et wagons, de 300 agents européens et de 3000 travailleurs africains, le CFK était à même de répondre aux besoins de l'Union minière, qui ambitionnait au seuil des années 1920 d'exporter annuellement 100 000 t de cuivre, soit 10 % de la production mondiale (Blanchart *et al.* 1993 : 315-316, 321).

#### 1.2. L'EXPANSION DES ANNÉES 1920

Au seuil des années 1920, le réseau routier demeurait rudimentaire et très limité. Il n'avait pas reçu l'extension que certains auraient voulu lui donner. La priorité avait été accordée au développement des chemins de fer, et la problématique des transports par route avait été négligée. Par conséquent, la mécanisation des moyens de locomotion était lente à se matérialiser. Concrètement, celle-ci se heurtait principalement à deux obstacles : la quasi-absence de routes carrossables et l'irrégularité des fournitures en pièces d'équipement : « Il manquait toujours quelque chose : essence, huile, graisse, rechanges ou chauffeur » (Devroey 1939 : 125). Aussi la

politique routière impulsée en 1921 par le ministre Louis Franck (1918-1924) rencontra-t-elle initia-lement un certain scepticisme, sinon de l'hostilité, auprès de l'opinion publique, et des commerçants en particulier<sup>7</sup>.

À l'appui de son programme, L. Franck avançait des motifs géopolitiques, économiques et sociaux. Par rapport aux colonies britanniques, le Congo accusait un net retard dans le développement du réseau intérieur, tandis que la médiocrité des conditions de circulation devenait un frein à l'expansion des activités économiques. Par ailleurs, le recours excessif au portage à dos d'homme en lieu et place de moyens de locomotion motorisés, était de plus en plus contesté. L. Franck estimait que cette pratique ne pouvait être étendue inconsidérément sans menacer l'équilibre social et économique des populations concernées

<sup>7.</sup> Notons qu'au début du siècle, les tentatives d'introduire au Katanga la traction animale n'avaient pas donné les résultats attendus. Des essais de domestication du zèbre et de l'élan eurent lieu, qui se soldèrent par autant d'échecs (Devroey 1939: 19). La traction bovine se heurta quant à elle dès 1903 dans le Haut-Luapula, aux ravages de la maladie du sommeil.



La « nouvelle » route de Kaponda à Lubumbashi, 1927. (HP.1961.7.195, collection MRAC Tervuren; 1927.)

(Huybrechts 1970: 36). Sur ce point, des arguments plus prosaïques jouaient également : en immobilisant les hommes adultes, cette corvée privait en effet les entreprises d'une force de travail importante. En portant l'effort sur la multiplication des connexions et le relèvement des conditions de circulation sur les routes, on encouragerait dès lors les opérateurs économiques à renoncer au portage. Votée au Parlement le 21 août 1921, la loi dégagea des crédits importants pour le développement des équipements routiers, et plus globalement pour l'amélioration des transports tous secteurs confondus. Le programme qui en découla, lancé l'année suivante, fut le premier programme décennal d'équipement public. Il clarifia par la même occasion la classification routière, en distinguant entre trois types de routes selon leur profil technique (Sawul 1974: 35-38):

- les « routes carrossables » (8 tonnes);
- les « pistes carrossables » (5 tonnes) ;
- les « pistes de portage » (non accessibles aux véhicules)<sup>8</sup>.

8. Outre la charge à l'essieu, d'autres éléments techniques intervenaient pour caractériser chacune de ces catégories

Dans une première phase, la priorité alla à l'achèvement des voies existantes et à l'aménagement des routes agricoles suburbaines. Parmi les réalisations remarquables de cette période, on relèvera l'attention portée à la route Élisabethville-Kasenga, laquelle fit l'objet en 1923 et en 1924 de travaux d'achèvement et d'amélioration respectivement sur les tronçons Binga-Kasenga et Katofio-Kasenga, ainsi que l'entame d'une route circulaire autour d'Élisabethville destinée à relier les fermes avoisinantes par des embranchements. Parallèlement, des pistes furent aménagées pour autoriser le passage de véhicules de transport légers : c'est le cas par exemple, toujours le long de l'axe Élisabethville-Kasenga, de l'embranchement de Tshisengwe jusqu'à la mission de Kaniama (Kiniama), ou plus au centre, de l'itinéraire Malungwishi-Bunkeya-Lufira-Binga. Dans le même temps, l'Union minière étendait son réseau routier à l'est de Kambove (Chambre des représentants 1925: 81; 1925-1926: 93). Vers l'ouest, le bassin minier fut rattaché à partir de 1922 à la frontière angolo-katangaise par une liaison internationale

<sup>(</sup>pente maxima, profil, types d'ouvrages d'art).

joignant Tshilongo, sur l'axe ferroviaire Kambove-Bukama, à Luashi (Sawul 1974 : 37). Cette piste fut assez bien fréquentée jusqu'à l'ouverture de la ligne de chemin de fer du Benguela (Blanchart et al. 1999: 54-55). Dans la botte, enfin, on citera l'aménagement au départ de Sakania d'une piste carrossable vers Kabunda (140 km, 1924), et de pistes de portage vers Kavalo (1920), Mufumbi (1921), Kindalo (1922) et Kimese (1924) (Verbeek 1983: 16). En 1925, le réseau carrossable officiel du Haut-Luapula comprenait ainsi deux routes partiellement aménagées, Élisabethville-Kasenga et Élisabethville-Panda, et un peu moins de 500 km de pistes. À cette trame, s'ajoutent les voies de remembrement et le propre réseau minier des opérateurs économiques (dont principalement l'Union minière) ainsi que certaines pistes de portage dont le tracé avait été rectifié et les caractéristiques améliorées pour permettre un trafic motorisé à certaines périodes de l'année (Chambre des représentants 1925-1926 : 210).

Cette expansion manquait toutefois de cohésion et de projection. La construction d'une route répondait aux impératifs économiques et administratifs de l'instant, et intégrait rarement des considérations de long terme. Aussi le matériel de construction étaitil généralement rudimentaire et de faible qualité. Cette situation, qui concernait la Colonie dans son ensemble<sup>9</sup>, affectait directement le Katanga où le comité régional admettait en 1926 que : « presque toutes les voies de communication existant actuellement, ne méritent pas les qualificatifs de "routes", mais ne constituent en somme que des pistes carrossables hâtivement construites, sans étude technique approfondie et au moyen de crédits insuffisants » (cité par Sawul 1974 : 82).

La façon dont se déroulaient les chantiers était également l'objet de critiques. Le programme routier était censé alléger le poids du portage pour les populations africaines. Mais l'acheminement du matériel à pied d'œuvre était supporté par la main-d'œuvre locale et l'exécution des travaux exigeait la transplantation de villages entiers le long du tracé durant plusieurs semaines ou plusieurs mois, ce qui entraîna plusieurs abus. Les contraintes pesant sur les communautés locales s'en sont trouvées un temps considérablement accrues, au point que les travaux routiers, plus encore que le portage, apparurent dans certaines régions comme la première manifestation de la nature véritable du régime colonial et de ses implications concrètes pour les populations autochtones (Vellut 1973: 41). La situation ne manqua pas d'alerter la commission de la protection des indigènes qui s'inquiéta notamment des pratiques de transplantation provisoire d'agglomérations entières à proximité des chantiers, de l'emploi de femmes et d'enfants, ainsi que des rémunérations dérisoires octroyées aux prestataires (Guebels 1953 : 376-378).

Le gouvernement provincial rationalisa la consommation des budgets au profit des voies les plus importantes; le traitement et l'encadrement des travailleurs africains furent amendés également. Dans une circulaire du 17 septembre 1928, le gouverneur du Katanga instruisit les commissaires de district des changements survenus dans « la construction et l'entretien du réseau routier, l'intervention des troupes coloniales dans les travaux routiers et la rétribution des travailleurs noirs » (Sawul 1974 : 83). Il y était disposé que « la répartition de crédits alloués aux travaux routiers serait proportionnelle à l'utilité et à l'intensité du trafic de chaque route » (Sawul 1974 : 83). Une nouvelle classification fut adoptée dans la foulée, en référence à leur fonction et à leurs qualités techniques:

- routes principales pour trafic commercial;
- routes secondaires pour trafic commercial;
- routes pour voyageurs;
- routes établies et entretenues par des organismes privés.

Parmi les voies existant en 1925, celles d'Élisabethville à Kasenga et de Sakania à Kabunda furent requalifiées en routes principales, toutes les autres devenant des routes pour voyageurs. On procéda également à l'amélioration de l'équipement des voiries d'Élisabethville et de Likasi, au moyen de revêtements modernes. À Élisabethville, la chaussée urbaine atteignait 35 km en 1929 ; dans l'arrondissement industriel de Likasi, le réseau viaire fut augmenté et amélioré, notamment en sa liaison Likasi-Kamatanda-Tshilongo.

<sup>9.</sup> En 1927, G. Moulaert, ancien militaire, haut fonctionnaire et homme d'affaires colonial, s'interrogeait : « Le gouvernement a-t-il une politique routière ? Il en parle toujours, mais on ne voit ni plan d'ensemble, ni continuité, ni directives. Le réseau routier se développe au hasard des improvisations et des initiatives locales ; initiatives qui [...] manquent souvent de base technique et d'un ordre d'urgence et d'importance. [...] Aucun travail de parachèvement ne se fait [...] » (1939 : 455).



Village provisoire sur le chantier de la route Élisabethville-Minga. (HP.1956.15.3444, collection MRAC Tervuren; photo Rosmant (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)

Au niveau ferroviaire, le grand chantier de cette période est la réalisation de la jonction de Bukama à Port-Francqui (actuel Ilebo, province du Kasaï), au terminus du bief navigable du Kasaï. Celle-ci devait renforcer l'interpénétration du Katanga et du Bas-Congo. Au cours de la phase précédente, clôturée en mai 1918 par l'achèvement de la ligne vers Bukama, c'est le CFK, contrôlé par le BCK pour le compte de l'État belge, qui avait assuré la réalisation des travaux. Cette fois, le BCK était aux commandes. Au bout de cinq années de travaux, le 13 février 1928, la ligne fut officiellement ouverte. Mais l'entreprise avait englouti des capitaux largement supérieurs au budget initial. Or, les statuts de la compagnie prévoyaient également la réalisation d'une bretelle de raccordement au chemin de fer du Benguela (Angola). Ce manque de fonds incita à la création d'une nouvelle société : ce fut, en septembre 1927, la société des chemins de fer Léopoldville-Katanga-Dilolo (LKD), communément appelée « Léokadi ». Celle-ci reprit à son compte les droits et obligations dévolus à sa création au BCK, dont elle devint en quelque sorte l'administratrice-gérante. Le capital était souscrit à hauteur de 550 millions de francs par la Colonie et de 200 millions de francs par le BCK. Blanchart et al. expliquent : « Pour le BCK, peu de

choses changeaient dans les faits, puisqu'[il] agissait désormais pour le compte [du LKD], plutôt que pour celui de la Colonie, en tout ce qui concernait les voies ferrées et l'exploitation Port-Francqui-Bukama, la future Tenke-Dilolo, ainsi que celles dont la construction était envisagée pour relier Port-Francqui à Léopoldville ou à un point sur le chemin de fer Matadi-Léopoldville. Par contre, rien ne changeait quant aux obligations du BCK vis-à-vis du CFK » (1999 : 231). Subséquemment au raccordement au Bas-Congo, le Léokadi procéda à la réalisation de l'antenne Tenke-Dilolo vers la frontière angolaise, laquelle fut inaugurée le 31 mars 1931. L'aboutissement de ce chantier suspendit temporairement l'extension du réseau ferroviaire du BCK, qui ne reprit qu'au début des années 1950.

Au niveau de la circulation intérieure, le CFK dirigea au seuil des années 1920 plusieurs chantiers. Le tronçon Élisabethville-Bukama, véritable colonne vertébrale, nécessitait de substituer plusieurs ouvrages provisoires (p.ex. les ponts) par des structures pérennes, de procéder au ballastage définitif de la voie, mais aussi de rectifier le tracé de certaines sections. Ces corrections eurent notamment pour conséquence de reléguer Kambove, autrefois gare de passage, au rang d'un simple



Activité ferroviaire en gare de Panda, 1927. (AP.0.2.5376, collection MRAC Tervuren ; photo L. Habran, 1927.)

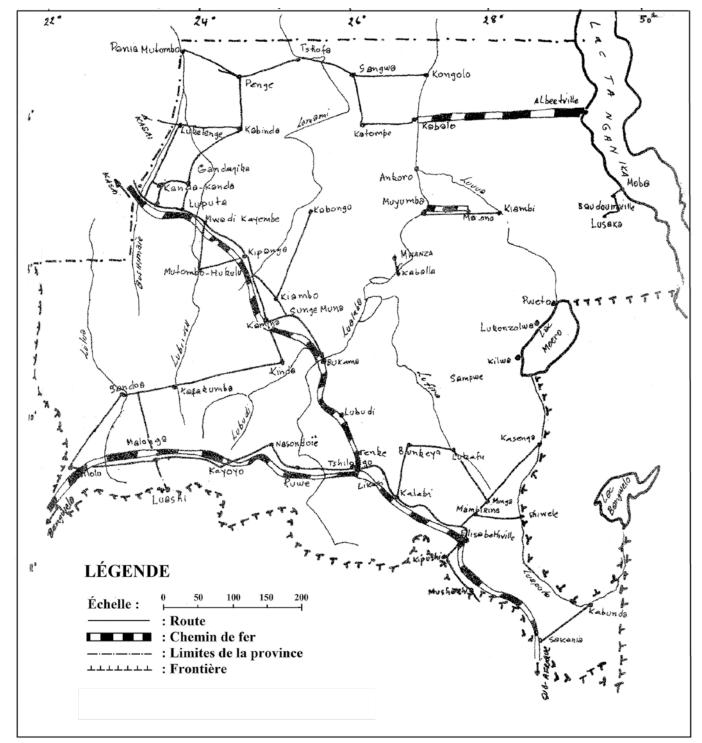
raccordement industriel en bout de cul-de-sac à partir de 1922 : au-delà de Kamatanda, la voie obliquait désormais directement vers la vallée de la Luambo avant de rejoindre la gare de Mulungwishi ramenée du point kilométrique 440 sur l'ancienne ligne, au point kilométrique 422 (Blanchart et al. 1999 : 268). Parallèlement, afin d'aligner l'offre de transports sur la croissance rapide de Panda-Likasi, le CFK reprit le projet de raccordement au réseau du centre industriel et minier, amorcé en 1919 par l'Union minière. Le complexe naissant se situait à 8 km au sud-ouest de la gare de Kamatanda, que l'on entreprit de connecter par une boucle. À cette époque, l'agglomération de Panda-Likasi subissait de profondes mutations, gagnant de nouveaux habitants et de nouveaux quartiers. Une nouvelle gare fut aménagée à partir de 1931, à laquelle on donna le nouveau nom de l'ensemble Likasi-Panda, Jadotville, tandis que l'ancienne station dans la zone industrielle fut baptisée « Jadotville-Usines » (Blanchart et al. 1999 : 264-267).

C'est au cours de cette période que l'on entreprit de supprimer le portage à dos d'homme. Avant l'arrivée des Européens, le portage était couramment employé, notamment par les caravanes dans le commerce au long cours. La colonisation en perpétua l'usage en l'amplifiant et en le généralisant. Il était encadré par un régime légal couvrant le contrat de travail, l'hygiène et la sécurité des travailleurs. Au Katanga, jusqu'en 1922, c'est l'ordonnance n° 834 du 8 mars 1912, complétée par une série de circulaires ultérieures<sup>10</sup>, qui organisait les conditions de recrutement et fixait les standards de rétributions (salaire et ration).

Bien qu'officiellement on regrettât assez tôt les méfaits sociaux de cette pratique, on se justifiait de son recours comme d'une nécessité au principe de la colonisation (déplacement des agents de l'État), de l'expansion économique (accroissement des échanges) et de l'enseignement scolaire et religieux (déplacement des missionnaires). En d'autres termes : il n'y avait pas d'alternatives<sup>11</sup>. Rien ne fut

<sup>10.</sup> Circulaire n° 6688 du 10/11/1913 ; circulaire relative à la surveillance à exercer sur les porteurs de courrier... (Journal administratif du Katanga 1915 : 152-153, cité par Sawul (1974 : 61)). Nous n'incluons pas ici les ordonnances-lois adoptées durant la Première Guerre mondiale pour les opérations militaires à l'est compte tenu de leur caractère exceptionnel et limité dans le temps.

<sup>11.</sup> La commission d'enquête de 1904 résume assez bien l'ambivalence de ce point de vue, avec les termes suivants : « Le portage est, sans contredit, de toutes les corvées celle qui pèse *le plus lourdement* sur l'indigène. [...] Dans les régions qui



Carte 5.2: Province du Katanga. Schéma des voies de communication en 1932

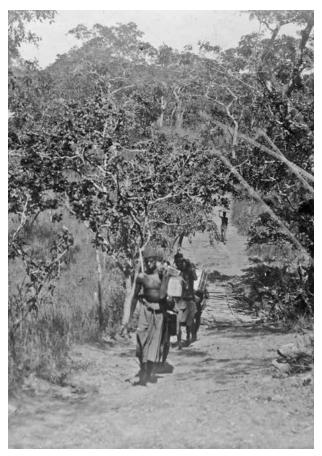
Source: Sawul 1974.

sérieusement entrepris avant la fin de la Première Guerre mondiale pour en contenir l'expansion ni, a fortiori, en diminuer l'ampleur. Bien entendu, l'état médiocre des conditions de circulation offrait de solides arguments aux partisans de son maintien. Ceux-ci pouvaient s'appuyer notamment sur les rapports de coûts financiers : en 1922 par exemple, à charge équivalente (25 kg), on a calculé que le transport par portage sur la route d'Élisabethville à Kasenga revenait en moyenne à 3,72 francs la tonne kilométrique, contre 5 francs la tonne kilométrique par automobile (archives Affaires politiques 1925, cité par Sawul 1974 : 40). Le coût social du portage était pourtant extrêmement lourd. Outre les lourdes pertes essuyées durant la Première Guerre mondiale<sup>12</sup>, celui-ci divertissait en temps de paix un nombre important de producteurs africains de leurs activités. Dans le district de la Lulua ainsi, toujours en 1922, on évaluait à 13 000 le nombre de porteurs sollicités en permanence. Mais le commerce était loin d'être le seul poste de mobilisation des porteurs. Ainsi, en se portant cette fois à l'échelle du Katanga, on estimait qu'au cours de l'année 1924 les prestations de portage commercial avaient concerné environ 9000 hommes adultes valides en permanence, soit un travailleur sur cinq (Sawul 1974: 35, 79). Cette proportion indique par ailleurs tout le profit que les grandes compagnies, au premier rang desquelles l'Union minière et le BCK, pouvaient tirer des efforts portés à la diminution du portage, qui les privait d'un grand nombre d'ouvriers.

Après la guerre, la pénibilité des prestations de portage fit l'objet d'une attention accrue dans les milieux coloniaux. Si sa suppression systématique n'était pas encore à l'ordre du jour, on convenait toutefois qu'il était nécessaire d'en atténuer les conséquences les plus néfastes. Dans son rapport au roi au terme de sa session de 1919, la commission

ne sont traversées par aucun cours d'eau, les bêtes de somme faisant défaut, toutes les tentatives pour les acclimater ayant jusqu'ici échoué, le seul moyen de transport, c'est l'homme luimême. Le voyageur pour parcourir le pays, le commerçant pour introduire ses marchandises, l'État pour ravitailler son personnel, transporter son matériel, évacuer les produits de son domaine, n'ont donc eu d'autre ressource que d'organiser le portage » (cité par Sawul 1974 : 45-46 ; souligné par nous). 12. Selon un ancien soldat, la campagne de l'Est africain aurait, de source officielle, coûté la vie à 15 650 porteurs africains (cité par Sawul 1974 : 65).

permanente pour la protection des indigènes écrivait : « le portage constitue un travail pénible qui répugne aux indigènes et [en] attendant sa suppression, il convient de prendre certaines dispositions qui le rendent supportable [...] » (Guebels 1953 : 218). Parmi les maux incriminés, l'alimentation, l'équipement, l'allocation des prestations et la répartition des charges étaient pointés en particulier. Le compte rendu du Congrès colonial national de 1920 diagnostiquait ainsi: « c'est au manque de nourriture surtout qu'il faut s'en prendre [...]. La grande plaie du portage vient de la mauvaise répartition des charges... [Cette corvée est lourde] parce que, en fait, ce sont toujours les mêmes qui portent. Lorsque le portage est libre, les chefs l'imposent exclusivement aux pauvres, aux malheureux, aux esclaves [...] Dans la plus grande partie du Congo, le poids des charges est réglementé par les compagnies elles-mêmes, il en est de même pour les missions [...] » (Congrès colonial national 1920 : 208, cité par Sawul 1974 : 66). Considéré globalement sous le rapport des communautés africaines affectées, le portage était perçu comme un agent de déstabilisation des structures sociales et « morales », et de dénatalité (Congrès colonial national 1926, cité par Sawul 1974 : 108). Dans un rapport de 1926, le Comité régional du Katanga jugeait quant à lui que : « le portage est évidemment un fléau qu'il faut combattre par tous les moyens mis à notre disposition [...] Il est incontestable que le portage répugne de plus en plus à l'indigène [...] Toutes ces circonstances nous imposent de libérer de plus en plus de bras possibles pour les employeurs à des travaux réellement productifs » (cité par Sawul 1974 : 93). Ce passage est très intéressant, car dans les conditions particulières du Katanga, et sans aucun doute du Haut-Katanga (industriel), il fait le lien explicite entre la suppression du portage et les besoins des entreprises. Il traduit l'esprit qui anime les membres du Comité, dans un contexte où la main-d'œuvre limitée met en concurrence les différents employeurs et secteurs d'activité de la province et est perçue comme un angoissant facteur de frein à la croissance économique. Selon les mots de Sawul: « il fallait faire de l'homme porteur un capital plus rentable », en l'affectant à des tâches plus productrices, soit l'agriculture, l'industrie, le secteur minier ou l'exportation, etc. (1974: 110). Ce passage laisse en outre transparaître, avant même la généralisation des cultures obligatoires, la propension auprès des notables coloniaux, à « rationaliser » chez les Africains, la vie de tous les jours. Cette disposition



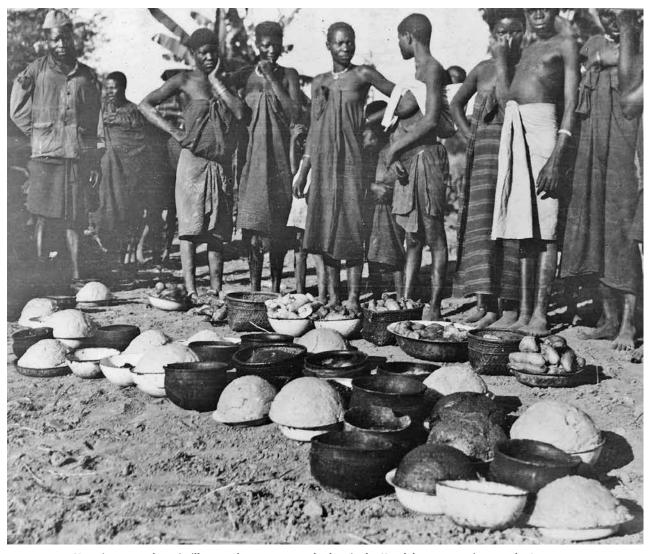
Porteurs sur la route de Koni à Kambove, 1912. (AP.0.0.44012, collection MRAC Tervuren; photo A. Van Iseghem, 1912.)

d'esprit devint dans les années 1930 un trait saillant de l'Administration coloniale et eut sur les conditions d'existence des communautés rurales des répercussions dramatiques (Jewsiewicki 1983 : 72).

Dans le contexte de la politique sociale indigène qui était alors en pleine ébauche, une sous-commission du portage fonctionna quelques années, sans que l'on sache exactement quelle influence elle eut sur la définition du nouveau régime de portage qui se mit en place en 1922 au Katanga. Les ordonnances n° 6 et n° 37 des 18 février et 8 septembre 1922 apportaient les nouvelles dispositions en matière de législation du travail, et donc du portage, qui s'inscrivaient, quant à leurs intentions, dans le droit fil des considérations précédentes relatives à l'amortissement de la pénibilité de la tâche et de l'amélioration des conditions de prestation (Sawul 1974 : 67-76). À ce moment, il n'était pas encore question d'en interdire la pratique qui demeurait très répandue dans certaines zones du Haut-Katanga. Dans le bassin du Luapula-Moero, c'était un auxiliaire quasi-obligé du commerce du poisson vers les centres miniers. Dans une lettre au gouverneur de province du 6 octobre 1925, le commissaire de district du Haut-Luapula donne la mesure de son importance :

« [...] En estimant à 500 le nombre de trafiquants ambulants des territoires de Kasenga-Kilwa et Pweto [...], on peut calculer que chacun de ces 500 indigènes fait en moyenne 4 fois le voyage de son village aux centres de consommation et que chaque fois il a avec lui 5 porteurs chargés de 30 kg de poisson [...]. Cela nous donne: 500 trafiquants employant chacun 5 hommes quatre fois par an soit 10 000 hommes. Ces 10 000 porteurs ont amené 30 kilos de poisson dans l'année soit 300 tonnes. Il vient de la Rhodésie [...] au moins, estimation minima, 120 tonnes. Total très probablement inférieur à la réalité : 420 tonnes. On peut donc évaluer à 420 tonnes au moins la quantité du poisson que transportent annuellement les noirs dans les camps de nos travailleurs » (cité par Sawul 1974 : 101).

C'est l'ordonnance provinciale du 3 décembre 1925, appliquant le décret du 25 mars de la même année, qui interdit pour la première fois au Katanga le recours au portage. Il s'agissait d'une interdiction partielle, modulée selon le degré d'équipement des voies de communication. Ainsi, le portage devait être totalement exclu des voies dotées d'un service public de marchandises, et pouvait être partiellement toléré (c'est-à-dire réservé à certaines catégories de produits) sur les routes irrégulièrement fréquentées par les transports à traction animale ou mécanique. Des atténuations à ces dispositions furent apportés par la suite pour tenir compte de l'état de dégradation de certaines voies ou de la configuration du terrain empêchant sur certains tronçons l'élargissement de l'assiette de la route, etc. Deux ans plus tard, l'ordonnance n° 35 du 7 septembre 1927 bannit au Katanga tout portage sur les voies officielles. On restreignit également les catégories de produits et d'usagers autorisés à bénéficier du portage. La même ordonnance limitait son recours aux bagages personnels des voyageurs et fixait une distance et des charges maximales pour certaines catégories de biens. Cette disposition fut complétée par l'ordonnance n° 17 du 30 avril 1928 ajoutant à la liste des produits interdits au portage, les vivres pour Européens destinés à la revente en magasin (Sawul 1974: 88-90).



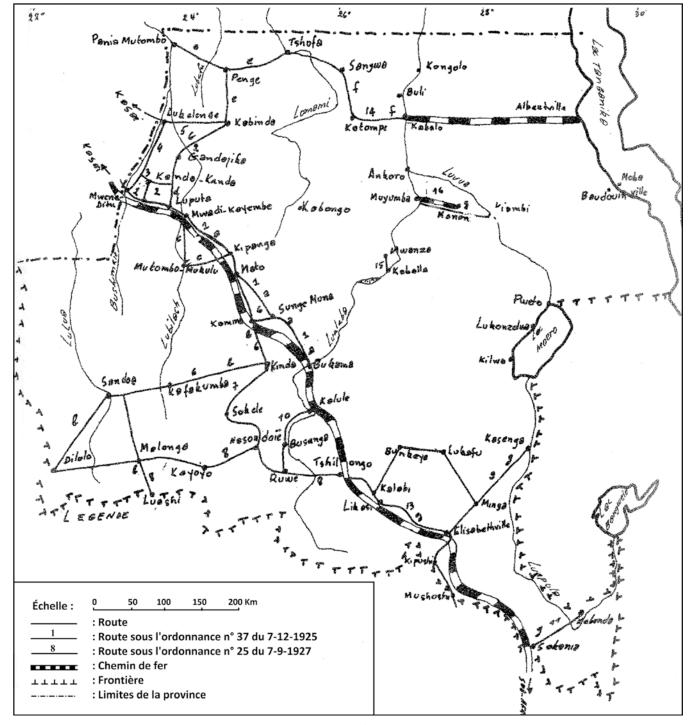
Nourriture pour le ravitaillement des porteurs sur le chemin des Kundelungu, peut-être par des Lomotwa. (EP.0.0.10826, collection MRAC Tervuren.)

Dans le Haut-Katanga industriel, relativement mieux équipé du point de vue du réseau de transports et disposant depuis 1928 d'une ligne directe avec le Bas-Congo, il semble que l'on soit parvenu localement au cours de cette période à une disparition quasi totale du portage, si l'on en croit le rapport Engels de la Commission de la main-d'œuvre indigène au Katanga (1931 : 45).

Un adjuvant déterminant du succès des dispositions de 1925, 1927 et 1928 fut l'essor simultané des transports motorisés. Au long des années 1920, le parc automobile gonfla en effet de façon spectaculaire, même si sa diffusion était essentiellement cantonnée aux agglomérations d'Élisabethville et de Likasi. De 145 voitures et 40 camions officiellement immatriculés au 1er janvier 1924, on passa respectivement à 704 voitures et 165 camions en 1926,

à 1144 voitures et 444 camions en 1928, et enfin à 1591 voitures et 504 camions en 1930. Le nombre de motos progressa également, de 215 unités au 1<sup>er</sup> janvier 1924 à 908 unités en 1930 (Sawul 1974 : 87 ; Chambre des représentants 1925 : 81). On obtiendra une meilleure idée de la distribution inégale du charroi motorisé dans le Haut-Luapula par cet instantané de la situation pour l'année 1927 : Élisabethville et Likasi concentraient respectivement environ 81 % et 16 % des voitures ; 52 % et 37 % des camions, ainsi que 79 % et 18 % des motos en circulation (Chambre des représentants 1927-1928 : 116).

Il reste cependant que le portage a perduré pratiquement jusqu'à la fin de la période coloniale. Dans un premier temps, la crise économique, qui toucha précocement le Haut-Katanga industriel, suspendit provisoirement l'application du programme



Carte 5.3: Province du Katanga. Les ordonnances interdisant le portage (1925, 1927)

Source: Sawul 1974.

d'équipements routiers, et justifia le maintien sinon la recrudescence du recours au portage. En 1932, soit au plus fort de la crise, l'Administration comptabilisa dans le territoire de Likasi 35 000 journées de portage ; ce chiffre grimpa à 48 000 en 1935, alors que la reprise économique se manifestait, puis à 147 000 l'année suivante, avant de régresser. L'amélioration

de la qualité des recensements pourrait expliquer en grande partie le gonflement signalé entre 1932 et 1936. Le rapport AIMO du territoire de Jadotville pour 1937 informe en effet que le total de 1936 est basé sur un comptage détaillé jusqu'aux petits porteurs des commerçants ambulants (Bugabo 1976 : 93-94), ce qui laisse supposer qu'un tel niveau de

Tableau 5.1 : Les journées de portage en territoire de Likasi. Évolution entre 1932 et 1949, par poste de prestation

	État et Missions	Commerce et industries	Acheminement de vivres vers les centres industriels	Total
1932	nc	nc	nc	35 000
1935	20 000 (État), 7000 (Missions), 1000 (divers)	nc	20 000	48 000
1936	nc	nc	nc	147 000
1938	6000	13 000	68 000	87 000
1949	15 000	nc	1500	16 500

Source: Bugabo (1976: 93).

précision n'était pas rencontré dans les chiffres précédents. Ce qui amène à conclure que les recensements précédents procédaient davantage d'approximations, qui auraient largement sous-estimé le nombre réel de journées de portage. Au-delà de 1936, par contre, on peut considérer que les chiffres traduisent un fléchissement effectif du transport par portage. Ceci pour trois raisons : d'abord, le programme d'équipements routiers reprit aux alentours de 1936; ensuite, et jusqu'au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale au moins, il n'y a aucune raison de penser à une baisse de la qualité des recensements de l'Administration, que du contraire<sup>13</sup>; enfin, et surtout, on entrait dans une phase où les transports mécanisés allaient supplanter définitivement le portage. À partir de 1936, le personnel territorial fut invité à assurer lui-même son propre transport moyennant la perception d'une indemnité pour l'usage de transports mécaniques (les missionnaires furent incités à faire de même dans la mesure du possible), tandis que la création en milieu rural des centres commerciaux desservis par les camions redirigea vers ceux-ci le trafic vivrier à destination des centres de consommation. À partir de ce moment, le portage se limita peu à peu au transport des récoltes du champ au village, et du village à ces centres. Malgré ces évolutions, et jusqu'à la fin, le portage continua à assurer trois catégories de services : le déplacement des agents de l'État et des missions, et le déplacement par caravanes des commerçants ambulants. Dans les deux premiers cas, le portage s'adressait aux bagages

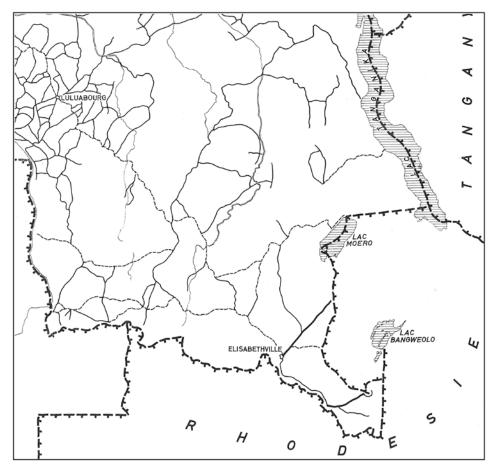
personnels, aux objets du campement, au matériel de service, aux archives et au voyageur européen luimême; dans le second cas, aux biens marchands, et en particulier aux produits vivriers.

### 1.3. LA CRISE ET LA REPRISE DES ANNÉES 1930

Les années 1930 s'ouvrent sur la crise économique mondiale qui atteint directement l'activité minière du Katanga et le secteur des transports. On a déjà évoqué le gel des dépenses dans l'équipement routier, qui engendra une recrudescence du portage. Une autre conséquence majeure de la crise fut de réviser la répartition de la charge de l'entretien des routes entre les différents niveaux administratifs. L'extension du réseau durant les années 1920 avait en effet gonflé les dépenses de la Colonie, et l'on recherchait désormais le moyen de les réduire dans un contexte d'austérité budgétaire.

Le décret du 5 décembre 1933, entré en vigueur au 1er avril 1935, marque un tournant dans l'administration de la Colonie. Celui-ci réorganisa la gestion des entités « indigènes » en redéfinissant et en systématisant la formule de la « circonscription indigène », entendue comme l'unité administrative rassemblant les groupements « indigènes », et placés sous l'autorité du chef « coutumier » (chefferies) ou du chef de secteur (secteurs), nommés par le pouvoir colonial. Les circonscriptions indigènes assumaient une variété de tâches imposées par l'Administration, au titre de « prestations d'utilité publique ». Celles-ci allaient de travaux à caractère sanitaire (propreté des villages, construction et entretien de dispensaires, travaux d'hygiène divers) aux travaux à caractère « social » (construction et entretien d'écoles, de prisons, promotion et supervision des cultures alimentaires

<sup>13.</sup> Lire par exemple de Saint Moulin 1987 et Romaniuk 1967.



Carte 5.4 : Le réseau routier au Katanga en 1938 (routes d'intérêt général et d'intérêt local)

Source : extrait de Huybrechts 1967.

« éducatives » (en fait les cultures obligatoires). Le décret de 1933 leur assigna une « compétence » supplémentaire : celle de « créer et [...] maintenir en bon état et sans intervention au budget de la colonie, les voies de communication d'intérêt local et les passages d'eau et de marais qu'elles comportent » (Devroey 1939: 79). La mobilisation des populations locales pour ce type de travaux n'est certes pas neuve et a fait l'objet d'une série de textes normatifs depuis l'EIC. Mais le décret de 1933 innovait en apportant une clarification des prescriptions et en mettant un terme aux questionnements sur la légitimité de telles pratiques (Devroey 1939 : 78). Surtout, ce décret servait des visées budgétaires : « l'Administration, analyse Devroey, y trouva l'intention claire et nette du législateur de soulager le budget général de la Colonie ». En conséquence de quoi, elle procéda à une révision du classement des routes dans le sens d'une économie des interventions de ce dernier. Dans les années qui suivirent l'application du décret, la plupart des routes passèrent sous la rubrique des routes « d'intérêt local »,

à charge donc des circonscriptions. De 27 391 km au 31 décembre 1934, le linéaire du réseau routier d'intérêt général fut ainsi ramené à 15 125 km au 7 décembre 1936, puis à 14 015 km au 6 décembre 1938 (Devroey 1939 : 83 ; Huybrechts 1967 : 288). À cette date, la province du Katanga (rebaptisée Élisabethville depuis 1933) comptait 9625 km de routes publiques, dont 6971 km étaient d'intérêt local et 2654 d'intérêt général. Les routes privées (en ce compris les routes minières) totalisaient quant à elles 2064 km (Devroey 1939 : 92). Selon leurs caractéristiques techniques, le réseau public se déclinait de la façon suivante :

routes principales : 765 km;routes secondaires : 377 km;routes pour voyageurs : 1512 km.

Au-delà de 1937, le rythme global de l'ouverture de nouvelles routes publiques marque un net ralentissement au Congo (Huybrechts 1970 : 42). Ce fléchissement est-il perceptible également au niveau du Haut-Katanga? Nos informations sont lacunaires.

À la fin des années 1930, le territoire de Jadotville recouvrait une superficie bien plus étendue que l'actuel territoire de Kambove qui lui a succédé<sup>14</sup>. Il était structuré au niveau des transports par quatre axes principaux (routes d'intérêt général), soit : de Jadotville à Lupafoie, via Tenke et Musonoi ; de Jadotville à Luishia ; de Nguba à Lubudi, via Mukabe Kazari ; enfin, de Tenke à Kansenia<sup>15</sup>. Ensemble, ces routes totalisaient 573 km (Bugabo 1976: 97). De cette époque date également la densification du réseau de routes privées. À Jadotville, ces routes reliaient essentiellement les fermes et les sites miniers, qu'elles desservaient en vivres et en matériel (le transport de minerais par route demeura marginal durant la période coloniale). La plupart furent construites et entretenues par l'Union minière ; de son côté, la Sogéfor entretenait depuis 1926 un remembrement vers la centrale de Mwadingusha (alors centrale Francqui), d'environ 90 km.

Dans le sud-est de la province, la société d'électricité fit de même en 1930, pour relier par une piste carrossable l'ancien poste de Kalonga à partir de la route de Sakania à Kabunda, alors qu'il était question de construire un barrage hydroélectrique sur le Luapula aux chutes Giraud (Mumbatuta). Toujours dans la région de Sakania, les prospections minières intenses des années 1930 dessinèrent une nouvelle trame de pistes. L'activité missionnaire également fut à l'origine de la création ou du perfectionnement de routes, comme ce fut le cas avec l'érection des missions de Kakyelo et de Kipusha en 1927 et 1929, qui déboucha ultérieurement dans le premier cas sur la réouverture d'une ancienne route le long de la Luombwa<sup>16</sup>, dans le second cas sur la réalisation à partir de 1933 de la route de Kipusha (Verbeek 1983 : 18-19). On citera pour finir le cas de la route Élisabethville-Kiniama, qui remplit plusieurs fonctions au cours du temps. Dans son tracé initial, elle liait Élisabethville à l'Étoile avant de cheminer le long

En territoire de Mitwaba, il semble que les grands chantiers d'extension des routes d'intérêt général entre 1934 et 1936 aient concerné les axes Kapia (territoire de Malemba-Nkulu)-Mitwaba et Mitwaba-Minga-Sampwe-limite du territoire de Kasenga. Le problème principal auquel se heurtait alors la circulation dans et vers le territoire était lié au franchissement des cours d'eau, et singulièrement au passage des rivières Kasenga et Lufira. L'organisation d'un service de bacs ne donnait pas satisfaction, car le plafonnement de la capacité de charge obligeait à procéder à des transbordements et augmentait les temps de parcours. Concernant la rivière Kasenga, la baisse des eaux en saison sèche empêchait certaines années l'usage du bac et entravait durant plusieurs mois le trafic entre Mitwaba et Élisabethville (Gama Matungulu 1977: 41).

La question des passages d'eau déborde naturellement le territoire de Mitwaba et constitue un problème d'ordre général auquel on a longtemps remédié par des bacs ou des ponts en bois. Le manque de personnel qualifié a retardé l'édification de structures de passages en matériaux durables. À cet égard, le pont en béton armé sur la route entre

de la route de Kasenga jusqu'à un embranchement vers Kiniama et Kiwele, où la liaison était organisée avec Fort Rosebery (actuel Mansa) en Rhodésie du Nord. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, elle fut perçue par l'UMHK comme un axe stratégique d'acheminement de la main-d'œuvre vers ses installations, de sorte que dix ans plus tard cette voie était continuellement empruntée par les recrues des cités industrielles ; elle servait également aux pères de la mission de Kiniama comme unique voie de communication avec Élisabethville. Terminée en 1924, elle fut classée comme piste carrossable. À partir des années 1930, s'ajouta aux motifs économiques et missionnaires une dimension touristique, acheminant les Blancs d'Élisabethville vers les chutes de la Kafubu et son confluent avec le Luapula (Verbeek 1983: 18)17.

<sup>14.</sup> C'est de ce territoire que sera détaché celui de Kolwezi, créé en 1940 ; Jadotville perdra encore de son étendue au nord, lors de la création du territoire de Lubudi, en 1952 (Munayi 2010 : 121, 125).

<sup>15.</sup> Ce dernier axe sera plus tard rétrogradé en une route d'intérêt local.

<sup>16.</sup> Construite une première fois par les Britanniques au début du xxe siècle.

<sup>17.</sup> De cette première période date également la route Élisabethville-Sakania, à l'origine une piste de portage ancienne (Verbeek 1983 : 18). Nous la citons à titre informatif uniquement, car elle doublait le réseau ferroviaire. En raison de sa faible valeur tant économique qu'administrative, elle ne fut pas véritablement entretenue.



Passage de la Lufira sur la route Élisabethville-Panda avant l'édification du pont en béton armé. (AP.0.2.8643, collection MRAC Tervuren).

Élisabethville et Jadotville, réalisé en 1931, est cité parmi les ouvrages remarquables de l'époque (Devroey 1939 : 130).

Au cours de cette période, la mécanisation des moyens de transport continua à se diffuser, parallèlement à la diminution du portage. À l'instar des routes, les données statistiques nous manquent cependant pour analyser la situation dans l'ensemble du Haut-Katanga. Seule la situation dans la région de Jadotville, fortement influencée par l'urbanisation, la concentration d'unités industrielles et un maillage routier relativement développé, donne un aperçu de la pénétration des transports automobiles ; on peut sans risque d'erreur transposer à la région d'Élisabethville les tendances générales qui s'en dégagent, mais pas aux autres territoires, qui ne partagent pas les mêmes caractéristiques socio-économiques. Dans la région de Jadotville, on observe un quasi-doublement des immatriculations de voitures et de camions entre 1937 et 193918. Dans le même temps, les services de transport routier étaient en plein essor. En 1939, la principale entreprise était les « Messageries

18. Passées respectivement de 343 à 673 unités, et de 139 à 231 unités.

Automobiles du Sankuru » (MAS en abrégé), solidement implantée en territoire de Jadotville. Ayant son siège à Kamina, la MAS assurait la livraison postale en correspondance avec les trains courriers du BCK, le transport des marchandises et des passagers. Étaient également reconnus comme transporteurs officiels, les entreprises Forrest, Grosso, Guerra ou Ferino qui assuraient des liaisons régulières. D'autres entrepreneurs s'ajoutèrent par la suite : citons Sigbaldi et Drossopoulos en 1938, qui assuraient la liaison Élisabethville-Jadotville ; Transkat, Vielvoye, Vayanos et Pothas à partir de 1939 ; etc. (Bugabo 1976 : 104).

Dans le domaine des chemins de fer, la progression du réseau dans les années 1930 se limita à l'ouverture en 1931 de l'embranchement Tenke-Dilolo. Au-delà, plus aucun chantier d'extension ne fut entrepris au Katanga jusqu'à la réalisation en 1956 de la jonction des réseaux ferroviaires du BCK et du CFL. Le BCK, chargé de l'exploitation des lignes du CFK et du Léokadi, opérait sur un réseau qui atteignait 2447 km en 1939, ventilé comme suit (Lederer 1983 : 184) :

- de Sakania à Bukama: 710 km;
- de Bukama à Port-Francqui: 1123 km;
- de Tenke à Dilolo: 522 km;
- embranchements divers: 92 km.

On procéda durant cette période à une amélioration du matériel roulant et à une mise à niveau des capacités de maintenance et de réparation de l'équipement. À la petite remise-atelier initiale de 1913, avait été substitué durant le conflit un atelier complet, afin de s'affranchir totalement de la dépendance à l'égard des ateliers de Bulawayo en Rhodésie. Durant les années 1920, on procéda par ajouts successifs à l'extension des équipements au gré des besoins. Il apparut toutefois rapidement que le complexe n'était pas équipé pour répondre aux sollicitations croissantes et variées. Car à cette époque, outre les interventions sur son propre matériel, le CFK assumait également la quasi-totalité des entretiens et des réparations du matériel roulant sur les liaisons Bukama-Port-Francqui et Tenke-Dilolo, ce qui représentait au milieu des années 1930 un parc total de 158 locomotives et 2186 voitures. L'absorption d'un tel cahier des charges par l'atelier dit « central » d'Élisabethville nécessitait dès lors un réaménagement complet des installations et leur agrandissement, ce qui fut entrepris en 1938. À l'issue des travaux, achevés au début de l'année 1940, le nouvel atelier central était le plus important du Congo belge et employait environ un millier de personnes (Blanchart et al. 1999: 271-274).

Le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale ouvrit une parenthèse de cinq années durant laquelle les programmes d'équipement furent pratiquement interrompus. La colonie fonctionna alors comme un pays en guerre, mettant toutes ses ressources à disposition des pays alliés. Les investissements dans le renouvellement ou l'amélioration du matériel et dans l'extension des réseaux de transport furent gelés durant presque tout le conflit. L'économie de guerre eut par contre des incidences diverses sur la nature du trafic (Lederer 1983 : 186-190).

#### 1.4. LES DERNIÈRES ANNÉES DU CONGO BELGE

Après la guerre, on ne se préoccupa plus tant de la construction de nouvelles routes que de l'amélioration du réseau existant. Les voies de transport au Katanga étaient alors structurées à partir d'une dorsale desservant la plupart des centres principaux, à l'exception notable de Kolwezi: Sakania-Élisabethville-Jadotville-Bukama-Kamina-Kabongo-Kongolo-Kasongo, à laquelle se rattachaient quelques-uns des principaux axes routiers: Jadotville-Manono, Kabalo-Albertville,

Tenke-Dilolo et Kamina-Luputa-Luluabourg. Avec les routes d'intérêt local et les routes privées, la province disposait d'une trame assez dense, surtout autour des grands centres, mais mal entretenue et d'une faible qualité sur la majeure partie du tracé. De nombreux tronçons étaient impraticables durant la saison des pluies et le passage des cours d'eau continuait de poser problème. La majorité des ponts avaient une capacité de charge insuffisante pour le passage de convois lourds. Établis au lendemain de la guerre, ni le système de cantonnage (qui s'est substitué au système des corvées) ni la Commission routière, instance consultative, n'ont apporté de solution à ces problèmes techniques. L'entretien des routes, en particulier celles du réseau d'intérêt local, se réalisait essentiellement par cantonnage, c'est-à-dire par des travaux manuels de faible niveau technique ; l'acheminement à pied-d'œuvre des quelques engins mécanisés disponibles se heurtait à la mauvaise qualité des voies circulatoires, notamment lors de la traversée des points d'eau.

Mais à cette époque, le Haut-Katanga était, à l'instar du Congo dans son ensemble, engagé dans une phase d'expansion économique sans précédent. La croissance des activités rejaillissait sur celle du trafic, notamment du trafic routier qui connut une véritable explosion (+ 15,2 % par an entre 1945 et 1959) (Huybrecht 1970 : 255). Dans le Haut-Katanga, sans le territoire ni la ville de Jadotville, le nombre de véhicules mis en circulation atteignait, au 31 décembre 1953, un peu plus de 5000 unités dont plus de 3000 voitures et plus de 850 camions (Province du Katanga a). Cette évolution exposait les transports à des problèmes récurrents de congestion.

Aussi dans le cadre du Plan décennal de 1949, on consacra une attention prioritaire à ce problème. Pratiquement, il fut convenu de procéder à l'élargissement de l'assiette, à la rectification de certains tracés, à l'amélioration des systèmes de drainage, etc. Un vaste programme d'appontement définitif fut adopté également ; dès 1950, presque tous les ponts le long de l'itinéraire Sakania-Élisabethville-Jadotville-Bukama-Kamina-Kabalo (1100 répondaient à cet objectif, tandis que sur la route Jadotville-Mitwaba, deux ponts de cette nature (sur la Lufira à Kiubo et sur la Dikulubwe) étaient en voie de réalisation. Des brigades mobiles furent constituées pour assurer l'entretien mécanisé du réseau d'intérêt général; en 1955, on en comptait sur chacun des axes suivants au départ d'Élisabethville :

Sakania, Kasenga et Jadotville. La correction des tracés fut entreprise sur plusieurs tronçons, dont celui de Lukuni à Chilatembo sur la route Élisabethville-Jadotville. Cette dernière route fut retenue parmi les axes prioritaires du Plan décennal pour la réalisation d'une grande dorsale à l'est du Congo ; elle fut complètement réaménagée et asphaltée. On procéda à la même époque au revêtement de l'embranchement vers Kipushi ainsi qu'à la réalisation de la route vers la Rhodésie du Nord à partir de Kasumbalesa. L'empierrement du tronçon routier entre Kiubo et Mitwaba avait également retenu l'attention du conseil de province quelques années plus tôt, pour permettre le passage de camions lourds toute l'année (Chambre des représentants 1957-1958 : 262 ; Conseil de province 1951). Enfin, dans la région de Sakania, le gouvernement de Rhodésie du Nord entretenait depuis son ouverture en 1946 la voie dite « pedicle road » reliant Chembe sur le Luapula à Mokambo et coupant en deux la botte katangaise. C'était une initiative des autorités britanniques désireuses d'ouvrir un corridor entre leurs districts du Luapula et du Copperbelt pour fournir en ressources halieutiques les sites miniers (Mufulira, Kitwe, Ndola); cette nouvelle voie devait se substituer à l'ancien parcours, plus long, qui cheminait de Ndola à Sakania puis jusqu'au Luapula à hauteur de Kapalala où fonctionnait un service de ferry.

Les services de transport continuèrent à prendre de l'extension durant l'après-guerre. À la veille de l'indépendance, le Haut-Katanga comptait quatre transporteurs officiels, apparus dans l'ordre chronologique suivant : MAS, Kakoussis (puis Huyghe à partir de 1955), Notrica (puis Kalaghias à partir de 1959), et enfin la Société de Transport du Katanga (1957). Chacun assurait le service postal officiel et la circulation des marchandises entre Élisabethville et Jadotville, Kasenga ou Mitwaba. De façon générale, la période fut surtout marquée par l'efflorescence des opérateurs privés (Mayungu-Beti 1974 : 66-68).

Au niveau ferroviaire, l'ouverture des travaux de réalisation de la jonction des réseaux CFK-BCK marque la dernière phase de l'ère des grands chantiers. Cette entreprise permit de renforcer les courants d'échange entre la région minière, le bassin agricole du Nord-Katanga (Tanganyika) et les provinces du Maniema et du Kivu. Elle fut retenue comme prioritaire au Plan décennal de 1949 et à l'issue de missions d'études préliminaires, les

travaux débutèrent en 1952 simultanément à partir de Kabalo pour la section CFL, et de Kamina pour la section BCK. Le point de rencontre des deux réseaux s'opéra à Kabongo, et en août 1956, la jonction fut inaugurée.

Parallèlement, l'ère de croissance que traversa le Congo entre 1947 et 1956 provoqua une hausse importante du trafic d'import-export, ainsi qu'une hausse du trafic industriel sur les liaisons intérieures, principalement alimentée par le transport des concentrés des mines de l'Ouest (région de Kolwezi) vers l'usine hydrométallurgique de Jadotville-Shituru. Pour éviter la congestion des transports, on agit sur deux axes : on augmenta dès 1946 le parc ferroviaire, et l'on renforça la capacité de charge sur les tronçons les plus utilisés. C'est dans cette optique également que l'on opta en 1949 pour l'électrification partielle du réseau katangais, laquelle devait permettre l'acheminement de rames de 500 t et plus. En octobre 1952, la première section, Jadotville-Tenke (102 km), fut officiellement inaugurée ; suivirent successivement : Tenke-Kolwezi (1954, 101 km), Jadotville-Élisabethville (1956, 137 km), Tenke-Lubudi (1958, 103 km), Lubudi-Luena (1959, 81 km), puis Luena-Bukama (34 km) et, après l'indépendance, Bukama-Kamina (145 km) et Kolwezi-Mutshatsha (157 km) (Blanchart et al. 2008: 156). Entre-temps, le CFK et le Léokadi avaient fusionné en 1952 pour donner naissance à la Société des chemins de fer Katanga-Dilolo-Léopoldville (KDL), unique concessionnaire des 2556 km des réseaux réunis (Blanchart et al. 2008: 154).

#### 1.5. LA SITUATION À L'INDÉPENDANCE

À ce stade, on peut émettre quelques réflexions provisoires sur l'organisation des transports durant la colonisation. Les développements qui précèdent indiquent que les transports routiers et les transports ferroviaires ont suivi des procès de développement relativement autonomes l'un de l'autre, même si des rapprochements existent.

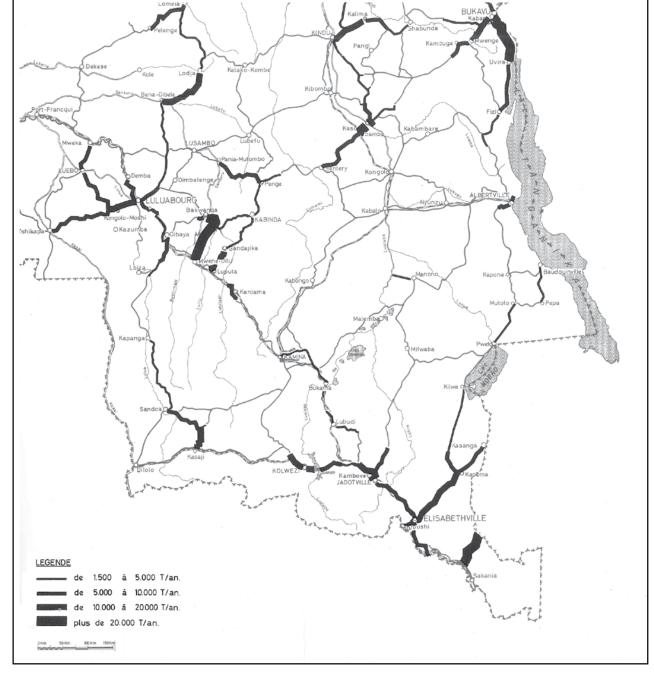
Le plus facile à analyser est évidemment le procès des transports ferroviaires. Leur extension procède dès l'origine de la volonté de créer puis de multiplier et élargir les débouchés de l'industrie minière du Haut-Katanga. Dès la fondation de l'Union minière en 1906, les grandes lignes du futur réseau étaient en cours de réalisation, ou existaient en germe et en aspiration : ce sont la liaison au nord avec le

bief navigable du fleuve, la liaison au Katanga de la frontière sud à un point navigable du haut cours du fleuve Congo, le raccordement à l'océan Atlantique par le chemin de fer du Benguela, et la connexion entre le Bas-Congo et le Katanga. Selon les termes de l'ouvrage-hommage au BCK : « [il fallait] faire du Katanga le point de jonction du maximum de voies ferrées à hautes possibilités industrielles » (BCK vers 1956 : 37). Si bien qu'à examiner la trame du réseau à la fin de la période coloniale, on constate la similitude frappante entre les réalisations et les intentions, seulement modulée dans le temps par la limitation des moyens financiers à disposition, qui justifièrent la création de nouvelles sociétés (BCK en 1906, LKD en 1927) pour attirer de nouveaux capitaux, par les contraintes techniques et de géographie physique dans la détermination des tracés, et par la conjoncture (crise économique, guerres mondiales).

L'organisation des routes a suivi un cheminement nettement plus dispersé. On s'arrangea longtemps des voies tracées par les pistes caravanières avant l'occupation coloniale, retouchées pour les adapter aux nécessités de circulation de l'époque, et des routes privées qui essaimèrent dans la zone minière à partir de 1900. Le plan « Franck » de 1920 devait donner le branle à une politique coordonnée pour équiper la Colonie d'infrastructures routières dans de larges pans du territoire. Ce qui s'est traduit au Katanga par l'extension nominale du réseau, mais avec au final des standards techniques relativement médiocres qui freinèrent la diffusion de la mécanisation des moyens de transport et justifièrent le maintien du portage. Ce n'est véritablement qu'à la fin des années 1930 que furent améliorées les conditions générales de circulation ; on voit alors s'affirmer des services privés de transport et s'infléchir l'usage du portage. Il a fallu pour cela dégager le budget ordinaire de la Colonie de l'entretien d'une large portion du réseau routier, transféré après 1935 au budget des caisses locales des circonscriptions indigènes. À la différence des chemins de fer, cédés au monopole d'une société gestionnaire, les routes se caractérisaient par une diversité de statuts, multipliant les niveaux d'intervention, des pouvoirs publics de la Colonie aux secteurs et chefferies, en passant par le secteur privé. Plusieurs mesures adoptées au tournant des années 1950 dans le contexte du premier plan décennal s'appliquèrent à clarifier la grille routière et à rééquilibrer les rapports de charges entre le budget de la Colonie et celui des entités locales. Le plan décennal servit également de cadre à une réforme institutionnelle dans les organes de gestion du réseau, à la diffusion de la mécanisation des travaux routiers, censée diminuer le poids des corvées pour les populations locales, et au renforcement du raccordement routier des centres miniers à la « dorsale orientale » de la colonie. Par contre, le plan décennal n'a pas réalisé ce qui était pourtant l'une de ses principales ambitions, à savoir la multiplication à l'intérieur du territoire de routes dites « feeder lines », soit des routes de dessertes agricoles qui devaient non seulement augmenter les capacités d'écoulement des productions locales, mais, surtout, « renforcer la structure et la vivacité économique internes », autrement dit : « activer les échanges interrégionaux, plutôt [que] servir un trafic d'export-import sur longues distances » (Vanthemsche 1994 : 26). Il ressort des grandes lignes de l'évolution des routes que le développement ne fut ni linéaire, ni le résultat d'une vision cohérente à l'instar des chemins de fer.

Cette disjonction entre les procès respectifs du rail et de la route n'a pas débouché pour autant sur l'absence d'articulations entre les modes de transport. On constate au contraire une complémentarité, au moins au niveau des grands axes, des voies routières et ferroviaires. La cohabitation fut un motif d'inquiétude dans les milieux coloniaux. Dans ce domaine, on a reproché à l'État belge d'agir comme « un père de famille qui aurait installé à ses frais trois ou quatre de ses fils, dans trois ou quatre épiceries rivales, situées sur le même carrefour », autrement dit d'avoir mis en concurrence les transports routier, ferroviaire et fluvial (Devroey 1939 : 204). Ce grief n'est pas vraiment justifié. La complémentarité est davantage évidente. Dans le Haut-Katanga, tous les grands axes sont reliés directement ou indirectement au rail, dont ils constituent plutôt le prolongement.

L'organisation de la trame viaire telle qu'elle se présente à l'indépendance n'a plus grand lien avec le réseau des pistes caravanières de 1900. Elle continue peu ou prou d'en suivre le tracé, mais celui-ci a été corrigé à plusieurs reprises. Les anciennes voies d'accès par le nord via Pania-Mutembo ont été délaissées avec l'essor des centres miniers et urbains. L'axe structurant n'est plus celui qui reliait le bassin minier à la région des lacs ; il relie désormais les complexes industriels de Kolwezi à Élisabethville, avec un appendice jusque Kipushi. À partir de celui-ci rayonnent les liaisons jusqu'au bassin halieutique du

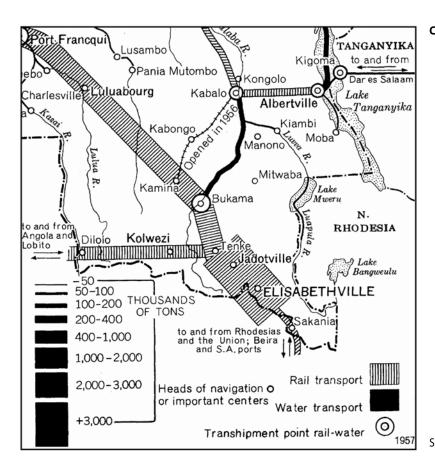


Carte 5.5: Intensité du trafic routier sur les principaux axes de circulation, 1961-1962

Source: Mission d'Études pour le Développement économique et social de la République du Congo 1963.

Luapula-Moero, stratégique pour la consommation des villes et des camps de travailleurs et ancienne zone pivot pour le transfert de main-d'œuvre, et jusque Mitwaba et Sakania, dont l'importance revêt davantage un caractère administratif et politique. À l'intérieur des territoires, l'organisation des routes suit un principe réticulaire. Par remembrements successifs, elle intègre en théorie les villages et les champs dans les zones rurales, où des pistes

et chemins viennent se greffer aux voies de remembrement jusqu'à atteindre des centres commerciaux accessibles aux camions. Longtemps imprécise, la classification du réseau demeure insatisfaisante, car elle répond à des critères comptables et non à des caractéristiques techniques. En effet, le financement du réseau d'intérêt général est à la charge du budget de la Colonie. Depuis 1938, celui-ci alimente un fonds routier chargé de réaliser l'investissement



Carte 5.6 : Schéma du trafic ferroviaire en 1957

Source: extrait de Hance & van Dongen 1957.

public. À l'inverse, les routes d'intérêt local sont supportées par les collectivités autochtones (secteurs et chefferies). Or, celles-ci représentent la grande majorité du réseau routier et, même s'il lui arrive de le faire, la colonie n'est pas tenue d'intervenir à ce niveau. Une ordonnance du 15 avril 1949, entrée en vigueur le 1er janvier 1951, a réajusté la distribution des routes entre ces deux catégories, suite à quoi l'étendue du réseau financé par le budget colonial a doublé au Katanga. Toutefois, le décalage demeure important à la veille de l'indépendance : en 1956, les routes d'intérêt local couvrent encore 66 % des voiries au Katanga (79 % en 1948), et le réseau d'intérêt général, 29 % (12,5 % en 1948); le solde (5 %) est constitué des routes financées par le secteur privé (Chambre des Représentants 1957-1958 : 262 ; Province du Katanga a). En matière de fréquentation, la croissance démographique des centres du bassin minier, l'articulation du réseau autour de la dorsale Kolwezi-Jadotville-Élisabethville et le développement des flux industriels et miniers ont concouru à créer un net déséquilibre dans le Haut-Katanga entre le nord et le sud-est de la province d'une part, relativement dépeuplés, laissés à la périphérie des

échanges, et le centre de gravité économique et administratif incarné par les centres miniers d'autre part (carte 5.5).

Le réseau ferroviaire se déploie, quant à lui, autour de la dorsale Port-Francqui-Bukama-Élisabethvillefrontière rhodésienne, longue de 1833 km, à laquelle s'accordent deux antennes principales, Tenkefrontière angolaise (522 km) et Kamina-Kabongo (210 km) qui elles-mêmes desservent une poignée d'embranchements industriels et miniers. L'Union minière avait, au cours des ans, constitué un véritable réseau ferroviaire à ce point imbriqué au réseau du BCK-KDL qu'il était souvent difficile de distinguer l'un de l'autre. Autour de Lubumbashi, on notera ainsi les raccordements vers la mine de Kipushi, l'usine de la Lubumbashi, les mines de l'Étoile et de la Ruashi, ceux vers Lukuni, Luishia et Luiswishi; dans l'agglomération de Likasi, les raccordements au complexe industriel, la ligne vers Kakontwe et Shinkolobwe, des embranchements vers Kambove et Mwadingusha, ainsi que la liaison Nguba-Kakanda. Certains ont depuis lors disparu (Blanchart et al. 2008:304-305).

Les chemins de fer captent l'essentiel du trafic à l'entrée et à la sortie du Katanga, tant des produits miniers et des marchandises que des personnes. En dépit des aménagements tarifaires et des travaux entrepris pour améliorer la desserte de la voie nationale, les voies du sud (et en particulier Lobito et Beira) constituent, pour le bassin industriel minier, des courroies essentielles d'évacuation, en raison de leurs rapports favorables en matière de temps de parcours et de coûts : Beira et Le Cap sont respectivement à 2358 km et 3468 km de Sakania et Lobito à 1350 km de Dilolo, tandis que Matadi est à 2770 km d'Élisabethville (Bézy 1957 : 74 ; Hance & Van Dongen 1958 : 56 ; Huybrechts 1970 : 59). Dans les années 1950, le Katanga méridional représente le troisième partenaire économique du port de Beira, derrière les Rhodésies et le Nyassaland. Le transit représente en volume environ 7 % des exportations du Congo belge (7 % à 11 % en valeur), essentiellement constitué des minerais de l'Union minière qui y expédie annuellement de l'ordre de 70 à 80 000 tonnes de cuivre et de 10 à 15 000 tonnes de zinc ; Lobito à la même époque, reçoit entre 18,5 % et 28,7 % des exportations congolaises. Pour l'exercice 1955, 90 000 t de cuivre environ ont circulé par Matadi, soit 39 % des exportations totales de cuivre, 70 000 t par Beira (31 %) et 45 000 t par Lobito (20 %); le cobalt et le zinc ainsi que les autres produits miniers ont été expédiés presque intégralement par Lobito et Beira (Hance & Van Dongen 1957 316, 328 & 1958 42, 69).

### 2. QUELQUES ASPECTS DES TRANSPORTS ET DU SECTEUR ÉNERGÉTIQUE SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

Depuis l'indépendance, la trame des voies de circulation a peu bougé. L'organisation des transports a pourtant subi de grandes mutations. La route a supplanté le chemin de fer comme moyen de référence pour l'entrée et l'évacuation des produits et marchandises, tandis que hors des villes et de la zone minière, la longue déliquescence du réseau intérieur a entraîné une fragmentation de l'espace en un archipel d'entités plus ou moins enclavées selon leur localisation géographique et leur proximité aux grands axes. Cette situation nouvelle soulève de nouvelles questions. Mais certains enjeux demeurent dans leur formulation pratiquement inchangés. Comme en 1946-1948 lors de la préparation du plan décennal, on met en balance la nécessité d'assurer aux réseaux

de transport les capacités de répondre aux sollicitations des miniers et celle d'accéder aux zones plus reculées à l'intérieur du pays ; de même, sur le plan politique, l'attention est portée sur le renforcement des liaisons interprovinciales par le raccordement des chefs-lieux. Mais entre les intentions proclamées et les réalisations, il y a aujourd'hui, comme alors, des décalages parfois importants, sinon des renoncements, le plus souvent au désavantage des zones rurales. Le secteur énergétique quant à lui soulève, depuis la fin de la guerre, des questions qui évoquent les problèmes aigus de recrutement rencontrés par le secteur industriel dans les années 1920. Dans un cas comme dans l'autre, l'expansion des activités est freinée par la disponibilité limitée des facteurs de production, mais la crise du « déficit énergétique » a remplacé la crise de la main-d'œuvre d'alors. L'industrie minière a fondé son essor sur l'accès à une énergie abondante et bon marché, fournie à partir de la fin des années 1920 par les centrales hydroélectriques. L'effort porté sur le développement des capacités énergétiques durant la colonisation a débouché sur un système articulé autour de quatre barrages répartis sur le Lualaba (province éponyme) et sur la Lufira : Nzilo I, Nseke, Mwadingusha et Koni. Depuis la réalisation de la ligne Inga-Shaba au tournant des années 1980, la production locale est augmentée par les apports du barrage d'Inga dans le Kongo-Central. Le dispositif est complété par un raccordement avec le réseau zambien. Mais dans ce domaine comme dans d'autres, le tropisme industriel réduit le problème de l'électrification du milieu rural à un rang subalterne dans la hiérarchie des priorités. En 1962, le service de presse du Katanga sécessionniste relayait à ce sujet l'opinion suivante : « l'industrie électrique se doit de prospecter des régions neuves que son développement précipité ne lui a laissé ni le temps, ni les moyens d'examiner » (État du Katanga 1962 : 2). Près de soixante ans plus tard, mutatis mutandis, cette considération reste totalement actuelle.

Cette deuxième partie se consacre à l'étude de la situation des transports sous la troisième République. Elle se conclut par une présentation synthétique du secteur de l'énergie et des principales questions que soulèvent le déficit énergétique, l'accès à l'énergie en milieu rural et l'intégration du réseau local à des grilles énergétiques régionales à l'échelle internationale.

### 2.1. LES TRANSPORTS ROUTIERS (ET FLUVIAUX)

### 2.1.1. LE RÉSEAU ROUTIER

Le réseau des routes publiques du Haut-Katanga s'étend nominalement sur un peu plus de 2800 km. Il se structure autour de deux grandes artères dont Lubumbashi marque le point de jonction. La première, en provenance de Nguba dans le Lualaba, relie les villes minières jusqu'à Sakania et se déploie parallèlement au chemin de fer ; c'est la dernière section de la route nationale 1 qui doit relier le Katanga à Kinshasa. La seconde chemine jusqu'à Bukavu dans le Sud-Kivu, au départ de Lubumbashi; elle fait partie de la dorsale routière qui s'étend sur les provinces de l'Est du pays. Ensemble, ces artères relient 5 des 6 territoires de la province (seul Mitwaba reste à l'écart) et 4 chefs-lieux. Les principaux embranchements et le réseau routier secondaire viennent s'y greffer, à commencer par les extensions vers Kasenga à l'Est, et Kipushi et Kambove dans la zone minière. Mitwaba est associé à cet ensemble par un remembrement à hauteur de Lwambo sur l'artère minière.

Depuis 1979, la classification routière distingue quatre niveaux de routes : les routes dites « nationales » (RN), les routes provinciales prioritaires (RPP), les routes provinciales secondaires (RPS), ainsi que les routes d'intérêt local (RIL). Les trois premières classes forment ensemble la catégorie des routes d'intérêt général, adaptée de l'ancienne terminologie coloniale. Elles tombent depuis 1971 sous l'administration de l'Office des routes (OdR) ; toutefois, le manque de moyens financiers et humains a assez rapidement ramené le champ d'intervention de l'OdR à un périmètre de 20 000 km de réseau de routes dites « prioritaires » ; les interventions sur le réseau « RIG » restant sont, dès lors, dévolues aux entités provinciales.

## 2.1.2. LES CORRIDORS TRANSFRONTALIERS ET LES GRANDS AXES COMMERCIAUX

Depuis 1960, le modèle économique du Haut-Katanga a très peu varié. Il s'agit, davantage encore qu'auparavant, d'un système extraverti aux bases de croissance étroites. Les forces productives génératrices de richesse sont accaparées par le secteur minier, tandis que la province importe l'essentiel des biens manufacturés et, surtout, de l'alimentation, qui affluent vers Lubumbashi et Likasi, les principaux bassins de consommation. Les flux de biens et de marchandises se concentrent donc comme par le passé dans la partie sud, et depuis le déclin

des activités ferroviaires (voir plus bas), ce sont les routes qui supportent l'essentiel du trafic.

La province compte en principe sept voies d'accès et d'évacuation, mais seuls les corridors vers Durban et vers Dar es-Salaam au départ de Lubumbashi sont véritablement exploités. Le premier combine la route et les chemins de fer ; c'est la voie de sortie privilégiée des produits miniers (cuivre et cobalt) ; le second relie le port tanzanien par la route<sup>19</sup>. Tous deux passent par Kasumbalesa, centre jointif à la province zambienne du Copperbelt, qui jouit d'une position hégémonique dans le trafic de transit. Les marchandises destinées au Haut-Katanga, au Lualaba, mais aussi à la région du Kasaï, entrent par Kasumbalesa. Il s'agit du premier poste frontalier terrestre du pays, et d'une porte stratégique entre l'Afrique centrale et l'Afrique australe. La fiscalité sur ces échanges génère chaque mois des recettes qui s'élèvent à plusieurs dizaines de millions d'USD (Cuvelier & Muamba 2013 : 101). En 2011, la structure des échanges à Kasumbalesa se décomposait de la façon suivante, selon les principales catégories (AECOM 2011 : 16) :

- à la sortie (exportations congolaises) : produits miniers (concentrés et cathodes de c u i v r e , concentrés de cobalt), hydroxyde de sodium et bière ;
- à l'entrée (importations congolaises): acide sulfurique, ciment, chaux, bois de pin, s e m o u l e de maïs, bouillie de maïs, charbon, biscuits et matelas.

Mais le passage par Kasumbalesa soulève des difficultés de plusieurs ordres pour les transporteurs. Il y a d'abord les conditions de circulation. Pendant des années, la médiocrité générale de la chaussée depuis Kolwezi créait le danger et menaçait constamment d'ankylose le trafic : l'exiguïté de l'assiette sur certaines sections obligeait les camions à rouler à vitesse réduite et provoquait un nombre élevé d'accidents<sup>20</sup>. On a entrepris par la suite de remédier à ces

<sup>19.</sup> Les autres corridors sont soit sous-exploités, soit inactifs. Il s'agit des liaisons suivantes : Lubumbashi-Ilebo-Kinshasa-Matadi, Lubumbashi-Lobito, Lubumbashi-Kalemie-Kigoma-Dar es-Salaam, Lubumbashi-Kasenga-Dar es-Salaam, Lubumbashi-Walvis Bay (Namibie) *via* Ndola (Zambie).

<sup>20.</sup> On comptait au début des années 2010 en moyenne dix accidents par mois, liés essentiellement à des excès de vitesse, à la conduite en état d'ivresse, à des manœuvres imprudentes, ou à l'état des voies (Kahozi Sumba s.d. : 9-10).

Tableau 5.2 : Réseau routier public du Haut-Katanga

					_				
Axe routier	Code	Longueur	Revêt	Revêtement	Axe routier	Code	Longueur	Revêt	Revêtement
			Terre	Bitume				Terre	Bitume
ROUTES NATIONALES					ROUTES PROVINCIALES PRIORITAIRES	ES			
Nguba (Lualaba)-Likasi	RN1	62	0	62	Lwambo-Mitwaba-Mukwende (Haut- Lomami)	RPP617	428	428	0
Likasi-Lubumbashi	RN1	125	0	120	Minga-Lukafu-Lofoï	RPP618	307	307	0
Lubumbashi-Kasumbalesa	RN1	108	0	108	Milongwe-Kabulembe	RPP623	186	186	0
Kasumbalesa-Tshinsenda	RN1	28	10	18	SOUS-TOTAL		921	921	0
Tshinsenda-Mokambo	RN1	95	26	0	POURCENTAGE (%)			100	0
Mokambo-Sakania	RN1	53	53	0					
Kasamba-Pweto	RN5	18	18	0					
Pweto-Kilwa	RN5	106	106	0					
Kilwa-Kasomeno	RN5	194	194	0					
Kasomeno-Petro	RN5	130	130	0	ROUTES PROVINCIALES SECONDAIRES	ES			
Petro-Lubumbashi	RN5	20	20	0	Kambove-Frontière Zambie	RPS614	169	169	0
Kasomeno-Kasenga	RN35	99	99	0	PK41 (Kafindo) Petro-Mputa-Kibalashi	RPS619	164	164	0
Mokambo-Mwenda	RN36	69		69	Kiniama-Mputa	RPS620	25	25	0
Lubumbashi-Kipushi	RN37	30	0	30	Kasamba-Puta-Kimpalapata	RPS624	75	75	0
Likasi-Kambove	RN38	25	16,5	8,5	Bif. Kitubulushi-Lukubi	RPS622	172	172	0
Route aéroport de Lubumbashi	RN38	9	0	9	Sakania-Kabunda-Lukubi-Ngale	RPS625	165	165	0
SOUS-TOTAL		9601	653	413	SOUS-TOTAL		835	835	0
POURCENTAGE (%)					POURCENTAGE (%)			100	0

Sources: CAID\*, récollection 2015-2016; Territoire de Kasenga 2015; données équipe locale, 2009.

\*CAID : Cellule d'analyse des indicateurs de développement.

contraintes en entamant des travaux de réhabilitation et d'amélioration (voir plus bas). Une autre difficulté relève des services de dédouanement. On a reproché dans le passé l'existence de surcoûts et de procédures inadaptées, et un manque d'organisation, entraînant des frais supplémentaires et des temps d'immobilisation de 4 à 5 jours. L'introduction du système dit « de guichet unique » devait fluidifier le traitement des dossiers et diminuer les coûts pour le transporteur. Inauguré en 2010, celui-ci n'a pas produit tous les bénéfices escomptés : si le temps d'attente aurait bien baissé, le système du guichet unique n'a pas mis fin aux prélèvements extra-légaux (Cuvelier & Muamba M. 2013: 101-104). On terminera cette énumération non exhaustive des difficultés par l'état des infrastructures à Kasumbalesa même, qui sont insuffisantes pour absorber l'afflux de véhicules. Cette situation provoque l'engorgement régulier du trafic, en particulier au niveau du parking de transit à Kisanga et à la traversée des agglomérations attenantes.

Aujourd'hui, une alternative à Kasumbalesa semble se dessiner autour de Kasenga-Chalwe, au contact cette fois de la province zambienne du Luapula. Cet axe pourrait s'approprier les échanges sur le corridor de Dar es-Salaam. Par rapport au contournement de Kasumbalesa, le nouveau parcours ferait gagner du temps et environ 450 km aux camionneurs pour une distance totale ramenée à environ 1500 km. Outre les travaux d'équipement de la route Kasomeno-Kasenga-Chalwe (91 km), le projet inclut l'érection d'un pont haubané sur le Luapula long de 350 mètres, l'aménagement de l'aérodrome de Kasenga, l'installation de stations de péage et de pesage ainsi que leurs dépendances, et l'érection d'infrastructures frontalières. C'est la firme GED Congo & Partenaires qui a obtenu le marché en 2015, suivant le modèle concessionnaire de gestion des projets (ACGT 2016:27).

À l'intérieur du territoire, le délitement des voies de communication et la disparition des réseaux de négociants ont fragmenté l'espace économique. Ainsi, selon une enquête récente au sujet des marchés alimentaires, seuls parmi les principales productions agricoles (manioc, maïs, riz, haricot, huile) le haricot et l'huile alimentaire animent les échanges internes, encore qu'en des proportions assez faibles (Fews Net 2015 : 62-78). Le commerce des vivres a une portée réduite généralement au marché le plus proche.

À l'Est, sur le bassin du Luapula-Moero, jusqu'au rétablissement des conditions de circulation sur les liaisons RN5-RN35, les relations commerciales avec

les villes minières s'étaient étiolées. Les mouvements concernaient essentiellement les produits vivriers (manioc, riz, haricot, patate douce, etc.) vers les villes, et l'huile de palme, le sel et les textiles vers le bassin. Au nord enfin, à une quinzaine de kilomètres de la frontière zambienne, la cité de Pweto a longtemps vécu davantage des activités d'import-export et du commerce avec la région de Moba que des relations avec la partie sud. En contrepartie de produits agricoles, elle importe à partir du poste frontalier de Lunkinda essentiellement des produits manufacturés de construction (tôle ondulée, ciment, etc.), des textiles (sacs, chemises, etc.), des équipements de transport (pneus, vélos, etc.), du petit mobilier (chaises, etc.), des articles de ménage et d'hygiène (assiettes, thermos, brosses à dents, savons, couvrelits, etc.) et du carburant. De l'autre côté du lac Moero. au poste de Kilwa, les principaux produits qui entrent de Zambie et alimentent le trafic sont le pétrole, le savon et le sel; pendant la saison des pluies, le mauvais état des routes intérieures amène à importer également des produits alimentaires comme le sucre et le froment à partir de Tshikishi en Zambie.

## 2.1.3. QUELQUES DONNÉES SUR LA DISTRIBUTION DU TRAFIC ROUTIER

La distribution du trafic dans la province est extrêmement déséquilibrée. Les infrastructures de transport servent de soubassement à l'expansion des activités économiques, qui en retour alimentent la circulation. Aussi est-ce sur l'axe minier que la circulation est la plus dense. La RN1, aujourd'hui intégralement asphaltée depuis Nguba (Lualaba) jusque Kasumbalesa, absorbe la majeure partie du trafic, avec une pointe de fréquentation entre Lubumbashi et Kasumbalesa. Selon les chiffres présentés par le ministre provincial en charge des transports, 1260 véhicules motorisés en moyenne ont circulé chaque jour sur ce tronçon en 2013 (tableau 5.3). En dehors de la RN1, l'autre voie de circulation principale concerne la liaison RN5-RN35 qui court de Lubumbashi à Kasenga, stratégique pour l'approvisionnement en poissons du bassin minier. Cette route n'est plus l'axe radial qu'elle fut dans les années 1930, mais elle demeure un maillon essentiel dans l'organisation des transports. Sa fréquentation ne représente toutefois que 10 % de celle de Lubumbashi-Kasumbalesa. Le projet de renforcement du corridor vers Dar es-Salaam par le Luapula, encore en chantier, devrait à l'avenir y stimuler la circulation.

Tableau 5.3 : Comptage du trafic sur les axes principaux de circulation du Haut-Katanga, année 2013

Axe routier	Lubumbashi- Kasumbalesa	Lubumbashi- Likasi	Likasi- Kolwezi	Likasi- Kambove	Lubumbashi- Kasenga	Total
Total	460 626	359 492,5	189 343	38 260	45 955	1 093 676,5
Moyenne journalière	1262	985	519	105	126	599
Composition du charroi						
Voitures (1 t)	20,66 %	6,50 %	4,04 %	3,17 %	4,11 %	7,70 %
Véhicules légers (1,5 t)	63,33 %	48,58 %	51,42 %	64,59 %	24,45 %	50,47 %
Camions à un pont (7 t)	10,79 %	6.05 %	6,60 %	7,70 %	29,01 %	12,03 %
Camions à deux ponts (9-15 t)	0,23 %	7,68 %	12,38 %	14,49 %	41,51 %	15,26 %
Camions remorques (19 t)	4,98 %	31,18 %	25,55 %	10,06 %	0,92 %	14,54 %
Pourcentage de camions	16,00 %	44,92 %	44,54 %	32,25 %	71,45 %	33,35 %

Source: Kahozi Sumba s.d.

### 2.1.4. LA RELATION FRAGILE ENTRE LA QUALITÉ DE LA DESSERTE LOCALE ET LES CONDITIONS D'EXISTENCE

Pour les populations rurales, la proximité de voies de circulation conditionne les capacités d'accès aux services sociaux de base (dispensaires, pharmacies, écoles, etc.) et aux marchés où écouler la production vivrière et acquérir des biens matériels. Dans les territoires de Kasenga et de Pweto, une vaste enquête sur les conditions de vie des populations riveraines de la RN5 a été réalisée début 2011, préalablement à la réhabilitation du tronçon. Selon les données récoltées, 86,3 % des habitants utilisaient la route « carrossable » la plus proche et près de 70 % disposaient d'une route « carrossable » à 2 km ou moins du lieu d'habitation. La proximité d'une route limitait le temps de parcours maximum à 15 minutes pour une école primaire et à 30 minutes pour une école secondaire, pour respectivement 71 % et 52 % des répondants. L'accès aux infrastructures sanitaires était par contre plus difficile : seuls 43 % des ménages déclaraient disposer d'un centre de santé à 30 minutes au plus, 21 % d'un hôpital à 30 minutes au plus, et 32 % d'une pharmacie à 15 minutes au plus. En ce qui concerne les échanges commerciaux, alors que 83 % des ménages sondés déclaraient utiliser le marché le plus proche, seuls 33 % d'entre eux en disposaient dans un rayon inférieur à 5 km et près de 6 ménages sur 10 estimaient mettre plus de 30 minutes pour y parvenir. Or, la vente des produits vivriers (agriculture surtout, élevage et pêche également) constitue selon la même enquête 86,4 % de leurs revenus, tandis qu'après l'alimentation

(51,3 %), les frais de transport (11 %) représentent le principal poste de dépense (GAAD 2011 : 47-48, 56, 63). Les liaisons intérieures jouent donc un rôle essentiel dans les conditions d'existence des populations rurales. Pourtant, elles accusent le plus souvent un état de délabrement avancé, qui les rend impraticables une bonne partie de l'année, principalement durant la saison des pluies. Et leur désintégration depuis 1970 a consommé l'érosion des échanges entre les villes et leur hinterland. En 1997, le Service national des routes de desserte agricoles (SNRDA)<sup>21</sup> a défini une série d'axes routiers prioritaires essentiellement sur la base du potentiel vivrier des zones desservies. Ceux-ci couvrent environ 1900 km dans le Haut-Katanga, soit une partie relativement restreinte de la trame routière totale<sup>22</sup>. Mais même sur ces axes, les conditions de circulation sont précaires, sinon médiocres.

<sup>21.</sup> Les routes dites d'intérêt local (en fait les routes de desserte agricole) sont placées depuis le milieu des années 1980 sous la tutelle du département du Développement rural, qui est attaché au ministère de l'Agriculture ; constitué en 1987, le SNRDA, aujourd'hui Direction des voies de Desserte agricole (DVDA) est l'organe d'exécution des travaux routiers sur ce réseau. La DVDA s'appuie dans l'exécution de ses missions sur les communautés locales, en principe mises à contribution pour les travaux de cantonnage.

<sup>22.</sup> À titre comparatif, en territoire de Kasenga, les axes retenus représentent 29 % du linéaire des routes locales comptabilisées en 2015.



Circulation sur le Luapula, à hauteur de Kasenga. (Photo et © M. Hasson, 2013.)

À l'est, ces difficultés sont tempérées par l'existence d'un bief navigable sur le Luapula (148 km à partir de Kasenga) qui se prolonge dans le lac Moero par une liaison lacustre. Les infrastructures portuaires de Kasenga pour les liaisons intérieures remontent aux années 1950 et sont désuètes ; au début des années 2010, la flottille comptait 13 unités de navigation. Au-delà, les beaches les plus importants sont : Kabimbi (à 54 km en aval de Kasenga), Kashobwe (97 km), Nkole (152 km) et Kilwa (à 25 km de l'embouchure sur le lac). Ce dernier port dispose d'un quai solide construit par l'entreprise minière Anvil Mining Congo; il accueillait 5 bateaux en 2013. À l'autre bout du lac, le « port » de Pweto se résume à une plage dépourvue de toute infrastructure d'accostage, et la manutention s'y pratique par simples transbordements; 8 unités y étaient attachées en 2013 (Kahozi Sumba: 18-20). Depuis la fin, en 2015, des travaux routiers sur la RN5 (voir plus bas), le trafic de Pweto vers Lubumbashi se reporte préférentiellement sur la voie de terre : des services de transport assurent une liaison régulière le long du circuit Lubumbashi-Kilwa-Pweto-Kalemie-Uvira<sup>23</sup>.

C'est à l'intérieur du pays, dans les zones inaccessibles par voie d'eau, que la dégradation des routes pose les problèmes les plus aigus. Dans le territoire de Kasenga, le linéaire total des routes d'intérêt local atteint 1178 km. Selon l'administration du territoire, en 2015, 41 des 54 tronçons recensés étaient en mauvais état, et aucun n'était d'une qualité jugée suffisante; 64 ponts devaient être construits ou remplacés et 4 digues devaient être érigées (Territoire de Pweto 2015). Plus au nord, en territoire de Pweto, un récent rapport OCHA24 s'est alarmé du fait que « plus de 3000 ménages retournés risquent d'être privés des activités de la relance agricole [...] Ce tronçon [l'axe Kilwa-Dikulushi] est prêt à se couper, à cause du mauvais état de la route. Les fortes pluies qui se sont abattues entre décembre 2015 et février 2016 ont dégradé davantage la route » (2016). Plus loin, le même rapport continue : « Plusieurs autres infrastructures routières du territoire de Pweto sont dans de mauvais états, et elles continuent fortement à se dégrader. Si aucune réhabilitation plus approfondie n'est initiée, dans un bref délai, l'accès à la majeure partie de ces personnes vulnérables

<sup>23.</sup> En 2015, les principaux opérateurs étaient les compagnies de bus Classic et Taqwa.

<sup>24.</sup> OCHA : Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Nations unies.

Tableau 5.4 : Synthèse de l'étendue et de l'état du réseau routier du Haut-Katanga au premier semestre 2016, par territoire

Partition		Revêtement (longueur en kilomètres)					Densité routière <sup>2</sup>		
Manyais   Moyen   Non   Moyen   Moye	T!4!	Terre				Bitume		km de RN-RP	
Mauva	lerritoire	Ét			État			/ 1000 km² de	
Noutes nationales		Mauvais	Moyen	Bon	Mauvais	Moyen	Bon	superficie habitable	/ 1000 nabitants
17	KAMBOVE						•		,
17	D ( ) 1		17			128			
199   22	Routes nationales		17				118,5	17.57	0.07
169	D		199			22		1/,5/	0,87
Routes nationales	Routes provinciales	169		30					
Routes nationales	Routes d'intérêt local								
Routes provinciales   163	KASENGA								
163	D		231			64			
Routes d'intérêt local   1178	Routes nationales		231				641	10.22	1.6
163	Doutes provincials		163					19,33	1,6
Routes nationales	Routes provinciales	163							
Routes nationales	Routes d'intérêt local		1178						
Routes provinciales	KIPUSHI								
189	Doutes metionales					1501			
189	Routes nationales				2,51		147,51	27.61	1 70
Routes d'intérêt local   1022	Doutes mussimaisles		189					37,01	1,76
MITWABA	Routes provinciales	611							
Routes nationales	Routes d'intérêt local		1022						
Routes provinciales	MITWABA								
Routes provinciales	Doutes metionales								2.22
Routes provinciales   4292	Routes nationales							28 58	
Routes d'intérêt local   1112	Doutes mussimaisles		4292					20,50	
Noutes nationales	Routes provinciales	499						28,58	
Routes nationales	Routes d'intérêt local		1112						
Routes nationales   26	PWETO								
26   164   122	Doutes metionales		312						
Routes provinciales	Routes nationales	26	164	122				21,76	1.6
Routes d'intérêt local   SAKANIA     110   961	Doutes mussimaisles		167³						
SAKANIA           Routes nationales         110         961           110         271         691           Routes provinciales         337³         25,19	Routes provinciales								
Routes nationales	Routes d'intérêt local								
Routes nationales   110   271   691   25,19   2.15     Routes provinciales   90	SAKANIA								
110   271   691   25,19   2.15	Poutes nationales		110			961			
Routes provinciales 90	Routes nationales		110			271	691		
	Routes provinciales		337³					25,19	2.15
Routes d'intérêt local				90					
	Routes d'intérêt local								

Sources: CAID, récollection 2015-2016.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Récolte de données au deuxième semestre 2015.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Nos calculs (d'après De Smet 1971 & de Saint Moulin 2011).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Nos calculs (d'après Carte routière officielle de la province du Katanga 1958 & Carte routière et administrative de la région du Shaba 1972).



Franchissement d'un cours d'eau sur la RPP623, tronçon Kiandala-Dubie (territoire de Pweto). (Photo équipe locale, 2009.)

sera compromis » (OCHA 2016 : 2). Dans la région de Mitwaba, les populations sont sorties très affaiblies de la seconde guerre du Congo (1998-2003). Celle-ci puis les épisodes postérieurs de violence ont interrompu les flux commerciaux avec les régions voisines, entraînant des pénuries et la flambée des prix ; c'est dans cette région que la mission humanitaire organisée en 2005 par l'OCHA a relevé les scores de malnutrition les plus élevés. À l'époque, l'impraticabilité des voies de communication empêchant l'accès aux structures de soins fut un facteur aggravant de dégradation de la santé des populations (OCHA 2005). Par la suite, le territoire de Mitwaba a été le lieu de déplacements internes intenses, suscités par les exactions des milices. Lorsqu'elles procèdent au rapatriement des habitants, les agences humanitaires déplorent le mauvais état des voies de circulation. Ainsi, pour joindre Kampangwe à la limite nord-est du territoire de Mitwaba à partir de Pweto (140 km), il fallait compter en mai 2016 un peu moins de 8 heures de parcours, l'itinéraire étant jalonné de nids de poule, de bancs de sable, de ponts submergés, détruits ou en mauvais état, etc.;

toujours à partir de Pweto, pour joindre Kamifio (199 km), situé à une cinquantaine de kilomètres au sud-est de Mitwaba-cité, il fallait compter 11h20 de parcours (Logistics Cluster 2016). À l'est du territoire de Mitwaba, dans la chefferie Kiona-Ngoy, l'agence ACTED signale encore l'isolement de certaines localités coupées de Mitwaba-cité par le mauvais état des équipements d'appontement; on y accède à partir de Pweto par Kampangwe, qui pose des difficultés de circulation en saison des pluies, notamment pour les camions (ACTED mars 2016 : 1).

#### 2.1.5. LES GRANDS CHANTIERS D'INFRASTRUCTURES

Depuis la fin de la guerre, plusieurs programmes de réaménagement ont été exécutés au Katanga, et ont abouti à la restauration, toujours en cours, de l'ossature des transports routiers : les villes du bassin minier sont de nouveau connectées par des voies de circulation praticables ; la jonction avec le bassin halieutique du système Luapula-Moero est rétablie ; enfin, les couloirs transfrontaliers et les liaisons interrégionales sont opérationnels ou en chantier. Toutes ces initiatives ont impliqué et impliquent encore différentes catégories d'intervenants, comme

concepteurs, bailleurs ou exécutants : les institutions et agences internationales (Banque mondiale, Banque africaine de développement, UNOPS, etc.) ; les exécutifs congolais nationaux et provinciaux ainsi que leurs agences (MITPR, ministère provincial des Infrastructures, Cellule infrastructures, ACGT, etc.) ; les organisations de la société civile, principalement les organisations humanitaires ; enfin, les opérateurs privés. Ces projets n'ont pas tous totalement abouti ; il est arrivé également que certains évoluent en cours de réalisation, soit que leur périmètre d'intervention soit revu, soit qu'ils échoient à un autre niveau institutionnel, soit encore qu'ils passent du secteur public (exploitation en régie) au secteur privé (concessions).

Suite à la reprise des partenariats avec les institutions de Bretton Woods<sup>25</sup>, deux séries de projets ont vu le jour au Congo. La première série avait en ligne de mire le rétablissement des communications minimales et des conditions de sécurité. Beaucoup de ces projets se sont déployés sous l'étendard du programme multisectoriel d'urgence et de reconstruction (PMURR) financé par la Banque mondiale et le gouvernement congolais. Le PMURR devait essentiellement stimuler le processus de redressement économique ; aussi inclut-il les grands travaux de reconstruction et de réhabilitation des infrastructures, en ce compris, mais non exclusivement, celles des transports, dont on attend qu'elles contribuent à la sécurité alimentaire dans les centres urbains. En outre, il est prévu de mettre en place un système de financement croissant des initiatives communautaires dans les zones urbaines et rurales pour la fourniture des services publics et sociaux de base et pour la reconstruction et l'entretien des infrastructures de base. Dans le Haut-Katanga comme ailleurs, le volet « réhabilitation des pistes rurales » s'est développé en priorité dans l'arrière-pays des centres urbains, ici miniers. C'est ainsi que les axes à réhabiliter ont été sélectionnés selon leur capacité à drainer vers ces centres la production vivrière des communautés rurales alentour. Ce furent, autour de Lubumbashi, les axes vers Lumata et Musoshi, ainsi que vers Sambwa ; autour de Likasi, les axes vers Mwadingusha (ouvrages d'art) et Kilela Balanda. Au moment de sa réouverture, la route jusqu'à Sambwa a rétabli la circulation quotidienne des camions là où

25. Banque mondiale et Fonds monétaire international.

ne passaient plus que des vélos auparavant. Dans la région de Likasi, l'effort de désenclavement de l'hinterland s'est porté sur la liaison vers Mwadingusha d'où sont acheminés les produits de pêche jusque Likasi et Lubumbashi, et vers Kilela Balanda où une route avait été ouverte en 1992 par les franciscains pour désenclaver les villages agricoles de la mission, dans le groupement Mukimbi (Chinamula 2005 : 19-22).

La seconde série de projets développés presque simultanément au PMURR découle du Programme minimum de partenariat pour la transition et la relance (PMPTR). Initié à la fin 2003, le PMPTR se situe entre le PMURR, dont il doit selon ses concepteurs constituer une version « élargie », et le Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) qu'il anticipe de quelques mois. Il a pour objectif de contribuer au processus de stabilisation, de relance et de transition du pays. Comme le PMURR, il s'agit d'un programme multisectoriel, dont une des composantes concerne la reconstruction des grandes infrastructures. Dans le secteur des transports, l'ambition est de rétablir et de pérenniser les voies d'accès aux principaux centres urbains et aux zones de fortes densités. L'effort porte notamment sur le renforcement des capacités de maintenance, sur l'établissement de mécanismes de financements viables pour l'exploitation et l'entretien, et sur l'ouverture de la gestion du réseau au secteur privé (RDC 2004). C'est dans le cadre du PMPTR qu'a débuté en 2005 un vaste programme d'équipements (dit « pro-Routes ») qui vise la réouverture et l'entretien de respectivement 2673 km et 3345 km de routes en terre, et qui doit déboucher sur le rétablissement de l'ossature des transports du pays. Dans le Haut-Katanga, la RN5 qui part de Kasomeno est concernée par ce programme. L'Office des routes est chargé de la réalisation des travaux en régie, et les entreprises privées sont sollicitées pour les grands travaux de la liaison entre Kasomeno et Kambu, en territoire de Moba (Tanganyika). Le réaménagement de la RN5 prolonge en fait les interventions réalisées au même moment sur les itinéraires courant de Kolwezi à Likasi et Lubumbashi, ainsi que de Lubumbashi à Kasomeno

Le chantier de réhabilitation sur l'axe Kasomeno-Kambu a été scindé en deux sections (« lots »), attribuées respectivement aux sociétés chinoises China Jianxhi Cooperation for Economic Development et Sinohydro Corporation Ltd. Il

s'agissait pour les prestataires non seulement de rétablir la chaussée, mais également d'intervenir sur les ouvrages d'art. Les premiers chantiers furent entamés en février 2013. Depuis lors, la circulation est entièrement rétablie jusqu'à Kambu, et au-delà jusqu'à Kalemie (Tanganyika). La réouverture y a permis la reprise du trafic, et notamment entre Pweto et le Tanganyika. L'axe Kasomeno-Kambu fait à présent l'objet de travaux de maintenance attribués à China Jianxhi et financés par le FONER. Débutés en 2009, les travaux de réfection de la route vers Kasomeno, qui incluent l'asphaltage de la chaussée ainsi que la réfection ou la reconstruction des 11 ponts qui s'y succèdent, se sont interrompus en 2011 en attente du décaissement de la part du partenariat Sicomines; ils ont repris en février 2013 sur financement des recettes du péage de la RN1 entre Lubumbashi et Kasumbalesa (ACGT 2014:41). Le prolongement jusqu'à Likasi et Kolwezi a fait l'objet depuis juillet 2010 d'un contrat de concession au profit du consortium SOPECO-CREC7. À la date de septembre 2016, ce dernier avait procédé à la construction du pont sur le Lualaba, à l'installation de postes de péage et de pesage et à des travaux de voiries à Likasi et Kolwezi ; le contrat prévoit en outre la pose de 124 km de couche de roulement entre Likasi et Kolwezi et la réhabilitation du troncon de Lubumbashi à Kolwezi (ACGT 2016 : 20-21).

Dans sa composante orientale, le projet pro-Routes ressuscite en fait la vieille idée coloniale d'une grande dorsale reliant Aba dans l'Ituri à Kasomeno et Lubumbashi dans le Haut-Katanga. L'itinéraire existait déjà dans les années 1930, mais on formulait le souhait d'en améliorer le parcours afin de renforcer, essentiellement pour des motifs touristiques, l'intégration aux territoires britanniques de l'Afrique de l'Est, et plus largement au réseau des routes transafricaines (Devroey 1939 : 194-198). L'équipement de la dorsale fut ensuite retenu dans le plan décennal de 1949, cette fois dans la perspective de renforcer les liaisons interrégionales de la colonie, mais sans être concrétisé au-delà de la liaison Élisabethville-Jadotville-Kolwezi (Huybrechts 1967: 290). Derrière le projet pro-Routes, se profile davantage une volonté mêlant considérations politiques et économiques : celle de réunifier par la route l'espace national des territoires de l'Est, fragmentés et soumis à l'attraction centrifuge des espaces économiques des pays voisins. Dans l'espace du Katanga, la restauration d'un couloir de circulation entre les principaux centres du Sud et de l'Est servait des objectifs de nature diverse : rompre l'isolement des populations à l'Est, encourager la reprise des échanges directs entre les villes, développer une alternative au transport aérien (notamment entre Lubumbashi et Kalemie), mettre fin au contournement systématique par la Zambie ou la Tanzanie, coûteux en temps et en carburant, etc. Du point de vue de la population locale, la restauration d'un tel axe portait des enjeux économiques importants : elle devait stimuler la relance de la production agropastorale, minière et piscicole.

D'autres axes ont retenu l'attention pour leur dimension économique ou politique. Nous nous limiterons à en présenter quelques-uns. Dans le cadre de son programme dit « d'urgence » pour la période 2009-2011, le gouvernement provincial avait retenu, dans le Haut-Katanga, la réouverture des liaisons entre Kasomeno et Kasenga, Sakania et Tshinsenda, Nguba et Luena, et enfin de Lwambo à Mukwende (limite Tanganyika) via Mitwaba. Cette dernière a fait l'objet à partir de 2015 de travaux d'asphaltage et de modernisation, financés par l'accord de partenariat sino-congolais Sicomines, et confiés une nouvelle fois à l'entreprise chinoise CREC7. Vers le sud, la liaison de Lubumbashi à Kasumbalesa fait l'objet d'une concession passée en 2008 avec le consortium SGR-CREC7, et toujours en cours en 2017. Outre la réhabilitation et l'élargissement de certains tronçons, le concessionnaire est notamment chargé de l'entretien régulier de l'axe Lubumbashi-Kasumbalesa. Le périmètre des travaux dépasse cependant l'axe routier en question, car il inclut à Lubumbashi le contournement de la ville ainsi que la construction, la réhabilitation et l'exécution de travaux de drainage, et à Likasi la construction de 5 km de voirie revêtue (ACGT 2016 : 16). Le prestataire se rémunère sur les recettes prélevées sur les usagers au niveau des péages installés le long de l'axe routier. L'axe Kolwezi-Likasi-Lubumbashi a fait l'objet d'un contrat similaire. Vers l'est, la rénovation de la route Kasomeno-Kasenga-Chalwe est destinée à renforcer le corridor transfrontalier oriental (voir plus haut).

Dans l'organisation des réseaux de transport, la route qui relie en territoire congolais les postes-frontières de Mokambo et Mwende a un statut particulier. Son origine remonte au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, lorsque les autorités coloniales de Rhodésie entreprennent de relier leurs provinces du Luapula et du Copperbelt, séparées par



Travaux de réparation effectués par une entreprise chinoise, voirie de Likasi. (Photo © UMOJA 2017.)



Le pont sur la Kavubwe au nord de Mitwaba sur la route vers Manono après sa réhabilitation par l'OIM\*. (Photo équipe locale, 2009.)

\*OIM : Organisation internationale pour les migrations.

la botte katangaise. Cette liaison offrait une alternative au contournement par la voie nationale, coûteux en temps et en frais de transport. Depuis 1968 et suite à un accord passé entre les gouvernements des deux pays, les frais de maintenance de la route sont à charge du gouvernement zambien, en contrepartie de quoi les autorités congolaises se sont engagées à assurer la sécurité des passagers zambiens le long de cet axe, et à ne pas prélever de droit de passage. La situation s'est dégradée à partir des années 1970, à mesure que le Zaïre était gagné par la crise. Suite aux abus à répétition perpétrés par les agents zaïrois, la Zambie prit le parti d'ouvrir un circuit alternatif, Copperbelt-Serenje-Samfyo-Mansa, intégralement sur le territoire national, complété en 1983. Plus long et plus coûteux, ce circuit long de 718 km constituait un pis-aller. Aussi, la fin de la guerre en 2003 a ouvert la porte au rétablissement de cet axe de circulation stratégique pour la Zambie. Celle-ci a depuis lors entrepris d'en réaménager la voie : la route, en latérite, s'était en effet entre-temps fortement détériorée, et le passage des véhicules motorisés durant la saison des pluies était pratiquement suspendu. Un premier pont enjambant le Luapula sur 320 mètres de long fut inauguré à Chembe (Zambie) en octobre 2008, en substitution au service de ferry en exploitation depuis les années 1950. Le projet prévoit l'asphaltage des 69 km de route entre Mokambo et Mwende et l'érection d'un nouveau pont sur le Luapula, à double voie cette fois. Le rythme d'avancement des travaux fut cependant contrarié par des contraintes administratives et techniques, notamment liées à l'acheminement à pied d'œuvre des machines de chantier à partir du territoire zambien et à des problèmes de financement. Plusieurs fois reporté, le chantier devait aboutir en principe à la fin de l'année 2017 (Road Development Agency 2016: 12).

Parallèlement au rétablissement des grandes liaisons, certaines routes desservant des zones agricoles ont été rétablies. Outre les travaux réalisés dans le cadre du PMURR déjà cités, on retiendra que de 2006 à 2013, le Katanga a bénéficié de l'exécution du Projet de réhabilitation du secteur agricole et rural (PRESAR), financé par la Banque africaine de développement (BAD). À ce titre, plusieurs axes ont fait l'objet de travaux de réfection et d'équipements auxiliaires (adduction d'eau potable, construction de marchés), en particulier dans les territoires de Mitwaba, de Kambove, de Kasenga et de Kipushi.

L'agence d'exécution, l'UNOPS, est ainsi intervenue au total sur environ 290 km de pistes.

Enfin, il faut citer le rôle des organisations humanitaires, qui s'activent également dans la restauration des infrastructures locales de mobilité. Leurs interventions ne servent cependant pas les mêmes objectifs que les programmes routiers, car elles visent avant tout à désenclaver des zones sujettes aux crises alimentaires et/ou sanitaires, souvent causées par l'instabilité politique et les déplacements de population. Aussi les efforts se sont-ils portés à ce niveau en particulier sur les régions de Mitwaba et de Pweto. Les réalisations qui suivent sont anciennes et donc obsolètes; elles sont reprises ici à titre d'exemple. En 2006, le cluster logistique dont le PAM est l'agencechef de file identifiait parmi ses cibles prioritaires les axes de Pweto à Dubie (80 km), de Mitwaba à Malemba-Nkulu (150 km) et de Mitwaba à Sampwe via Kasungeshi (240 km); l'axe Shamwana-Dubie, traversant les territoires de Manono (Tanganyika) et de Pweto, fut réhabilité à cette fin par l'ONG Concern en 2009. L'aide humanitaire est également intervenue en 2007 dans la réfection de l'axe Likasi-Mitwaba via Bunkeya et Dasiwa afin de ramener de 12 jours à 6 jours le temps de parcours entre les deux centres.

### 2.2. LE TRANSPORT FERROVIAIRE<sup>26</sup>

#### 2.2.1. L'ORGANISATION DU RÉSEAU

Après l'indépendance, plus aucune extension n'a été apportée au réseau des chemins de fer. Seul le programme d'électrification fut poursuivi jusqu'au début des années 1970 le long de la partie la plus dense du réseau : la section électrifiée court à présent sur 858 km à partir de Tenke (Lualaba), jusqu'à Lubumbashi à l'est et jusqu'à Mutshatsha (Lualaba) et Kamina (Haut-Lomami) à l'ouest et au nord-ouest. Si l'on inclut les embranchements et raccordements privés autrefois exploités par l'industrie minière, le

<sup>26.</sup> Cette section a été finalisée en septembre 2017 ; la situation décrite est donc celle qui prévalait à cette date. Le lecteur sera peut-être surpris de trouver peu de références dans cette section. Beaucoup des éléments qui y sont développés sont issus de la consultation de sources non publiables, et d'entretiens avec des personnes proches et bien informées de la situation, qui ont désiré garder l'anonymat. Nous les remercions tout en gardant la seule responsabilité de ces lignes.

Tableau 5.5 : Le réseau ferroviaire de la SNCC dans le Haut-Katanga

Segments	Longueur (en km)	Distance cumulée (en km)	Embranchements	Longueur (en km)
Frontière-Sakania	13	13	Luambo-Mwadingusha	60
Sakania-Kabumba	11	24	Lubumbashi-Ruashi	12
Kabumba-Mokambo	39	63	Lubumbashi-Kipushi	32
Mokambo-Kabemba	21	84	Likasi-Panda Kakontwe	5
Kabemba-Lubembe	18	102	Likasi-Kambove	25
Lubembe-Tshinsenda	24	126		
Tshinsenda-Kawinba	16	142		
Kawinba-Kasumbalesa	10	152		
Kasumbalesa-Kibalongo	11	163		
Kibalongo-Musoshi	13	176		
Musoshi-Kafuira	16	192		
Kafuira-Lumata	12	204		
Lumata-Baya	26	230		
Baya-Munama	11	241		
Munama-Lubumbashi	14	255		
Lubumbashi-Kibembe	12	267		
Kibembe-Lukuni	8	275		
Lukuni-Chila-Tembo	27	302		
Chila-Tembo-Luishia	43	345		
Luishia-Petro	30	375		
Petro-Likasi	12	387		
Likasi-Luambo	21	408		
Luambo-Mulungwishi	14	422		
Total	422			134

Sources : d'après Fergusson (2001) et SNCC (documents internes). La plupart des anciennes dessertes minières étant aujourd'hui abandonnées, seul le tronc commun Kolwezi (Lualaba)-Sakania-Frontière est encore l'objet d'un trafic véritable.

linéaire total traversant le Haut-Katanga avoisine 560 km, dont 167 km sont électrifiés. Au-delà du bassin minier, c'est un réseau continu qui s'étale sur 3641 km en traversant pas moins de 8 longitudes et 10 latitudes : ses connexions au nord par Bukama et au centre par l'ancienne « voie nationale » donnent au rail la possibilité d'irriguer l'intérieur du pays jusqu'au Maniema et aux anciennes provinces du Kasaï. À l'international, sa connexion à l'unique réseau ferroviaire subsaharien lui permet d'assurer la projection économique hors du continent : le rail apporte en effet quatre voies d'accès et d'évacuation au cœur de l'Afrique, amarré aux façades océaniques du continent par Durban au sud, Beira et Dar es-Salaam à l'est, et Lobito à l'ouest.

### 2.2.2. LA GESTION DES TRANSPORTS FERROVIAIRES ET LE PLAN DE REDRESSEMENT DE LA BANQUE MONDIALE

Durant la colonisation, le rail a renforcé l'unité économique du bassin minier et a fait basculer toute la région dans la « modernité industrielle » ; jusqu'à la fin des années 1980, il a conservé ce rôle d'agent ancillaire de l'industrie minière, dont il convoyait la quasi-intégralité des produits. Mais aujourd'hui le secteur ferroviaire est en crise depuis de nombreuses années. La Société nationale des Chemins de fer du Congo (SNCC, ex-SNCZ), l'opérateur national<sup>27</sup>, a

<sup>27.</sup> Depuis 1974, l'État s'est substitué aux anciennes sociétés coloniales dans la gestion des infrastructures et l'exploitation des chemins de fer.

traversé les trois dernières décennies dans une situation quasi ininterrompue de faillite virtuelle, victime au premier chef de sa dépendance ombilicale à l'égard du secteur minier et de pratiques de gestion désastreuses.

La pérennité des opérations de la compagnie de chemins de fer fut longtemps garantie par les excédents dégagés du trafic minier, qui permettaient d'éponger les pertes enregistrées sur les lignes déficitaires. Dès les années 1970, toutefois, l'entreprise fut confrontée à un problème qui devint récurrent par la suite : l'usure des installations et du matériel roulant. Ce phénomène s'aggrava, au point qu'un rapport de la Banque mondiale de 1993 pointa le désinvestissement dans les moyens de production comme une cause essentielle de la banqueroute de l'entreprise : la direction était incriminée pour avoir donné systématiquement la préséance au maintien ou à l'engagement d'effectifs supplémentaires, au préjudice de l'entretien et du renouvellement de l'outil. À terme, cette politique eut comme conséquences de gonfler la masse salariale et d'éroder les résultats, en laissant les équipements se détériorer. Ce mouvement en tenaille devint intenable après l'effondrement des recettes, emportées par le naufrage de la Gécamines: entre 1989 et 1993, la SNCZ perdit 89 % de son volume d'activité<sup>28</sup>. L'expérience de la Sizarail (1995-1997) offrit une brève période de stabilisation, mais celle-ci fut balayée par le pouvoir kabiliste qui recréa la SNCC sur les restes de la SNCZ, puis par la Deuxième Guerre.

Dans le contexte de sortie de conflit, à l'instar des autres pans de l'économie congolaise, le secteur ferroviaire fit l'objet d'un vaste programme de relance, soutenu par la Banque mondiale. En 2005, on parla pour la première fois d'un projet de transport multimodal (PTM), appelé à devenir aux chemins de fer le pendant du projet pro-Routes aux routes. Le PTM est intégré au vaste programme national de relance économique et sociale lancé en novembre 2004, le PMPTR (voir plus haut). L'objectif prioritaire du gouvernement pour les transports était alors de consolider la réunification du pays à travers trois corridors multimodaux qui assureraient la colonne vertébrale du commerce et des transports. En mai

2015, dans une allocution au Sénat, le ministre en charge des transports confirma cette orientation en fixant le cap sur la restauration des voies d'accès maritimes au pays, à l'ouest comme à l'est, et, à l'intérieur, sur le rétablissement d'une grille de transports unique sur tout le territoire congolais en reconnectant les divers modes de transport à leurs points de jonction antérieurs. Pour le rail, ces dispositions se traduisent par le raccordement au fleuve et le rétablissement des corridors d'exportation à l'est, à l'ouest et au sud (*Le Soft International* 2015 : 13).

Dès la première version du PTM, il fut convenu que la gestion de la SNCC serait temporairement confiée à un opérateur privé. C'est la société Vecturis qui remporta, en décembre 2007, l'appel d'offres international et, depuis mai 2008, elle est à la barre de l'opérateur congolais. Pour les dirigeants de Vecturis, il s'agissait alors d'un nouveau terme au Congo, puisqu'ils avaient déjà œuvré à l'époque de Sizarail sous la bannière de la société Comazar. Plusieurs fois remaniés, les termes de la collaboration entre Vecturis et la SNCC ont évolué d'un contrat de gestion au départ, à un contrat d'assistance technique aujourd'hui, même si la première conserve dans les faits les compétences les plus larges dans l'entreprise<sup>29</sup>. La mission de Vecturis consiste à « stabiliser » l'entreprise, c'est-à-dire à redresser ses résultats commerciaux et opérationnels pour rétablir sa situation financière, et à préparer le terrain à une étude sectorielle en vue d'une éventuelle ouverture au capital privé (ce dernier objectif ayant été remisé jusqu'à récemment) ; elle peut s'appuyer sur l'enveloppe budgétaire du PTM.

D'ici à juin 2018, près de 345 millions d'USD auront été injectés depuis 2011 dans la SNCC. L'entreprise étant déficitaire, les fonds viennent de l'extérieur, principalement de la Banque mondiale et du gouvernement congolais. Cet investissement doit être considéré sous le rapport du montant estimé de la dette sociale de l'entreprise (évalué à 617 millions d'USD en 2010) et des investissements projetés à l'horizon 2020 (1,2 milliard d'USD) ; surtout, il a fallu tenir compte de la non-réalisation de l'enveloppe

<sup>28.</sup> Activité exprimée en terme d'unités de trafic (UT). L'unité de trafic est une mesure qui croise le tonnage transporté avec la distance parcourue.

<sup>29.</sup> Dans le cadre de l'organisation du transfert de savoirfaire, Vecturis se désengage néanmoins graduellement de ses fonctions en faveur de la partie congolaise : en août 2017, les directions financière et technique avaient été rétrocédées à la SNCC.



Bureaux de la direction de la SNCC, Lubumbashi, 2015. (Photo et © G. Léonard, 2015.)



Convoi du train 1911, tracté par l'une des nouvelles locomotives, au départ du nœud ferroviaire de Tenke (Lualaba). (Droits réservés.)

budgétaire initialement attribuée aux financements chinois (200 millions d'USD) qui devaient bénéficier au renouvellement du matériel roulant et au matériel de construction sur les voies. Ce dernier aléa a eu des répercussions importantes sur le niveau d'atteinte des objectifs du plan, d'une part suite au rééchelonnement du calendrier d'exécution de certaines phases d'investissement, d'autre part en entraînant le rééquilibrage des différents postes budgétaires à pourvoir, au détriment des domaines d'intervention initiaux de la Banque mondiale.

## 2.2.3. LE REDRESSEMENT DE LA SNCC : RÉALISATIONS ET LIMITES

À quelques mois de la fin à la fois de la collaboration avec Vecturis et du PTM, le secteur ferroviaire se trouve à la croisée des chemins : de larges pans de l'outil de production ont été modernisés, restaurés ou renouvelés, spécifiquement le long de la colonne de Kolwezi à Sakania, mais la SNCC demeure empêtrée dans une crise financière et sociale dont on ne voit pas l'issue.

C'est dans le domaine des infrastructures et du matériel roulant que les avancées sont les plus remarquables. La sécurité des fournitures a été renforcée avec l'entrée en production en juin 2013 d'un nouvel atelier de fabrication de traverses en blocs mi-béton à Lubumbashi (commune Kampemba), d'une capacité de production annuelle de 192 000 traverses (l'équivalent de 130 km de voies). Parallèlement, une nouvelle section a été créée au sein de la SNCC : la Direction des Travaux neufs, chargée de l'exécution des chantiers de rénovation et de renouvellement des voies. Par l'entremise de sociétés prestataires externes, c'est cette section qui a procédé au renouvellement ou au réaménagement (travaux de sécurisation ou de confortement<sup>30</sup> essentiellement) de près de 700 km de voies (situation à

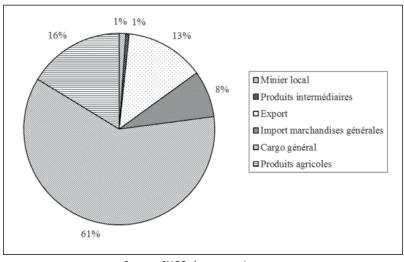
30. Par opérations de « confortement », on entend un ensemble d'activités assez larges, parmi lesquelles on compte notamment les actions suivantes : désherbage et débroussaillement, dégarnissage manuel, déchargement/regroupement de ballast, bourrage, soudure, coupe de rails, remise à équerre de traverses, serrage mécanique des attaches, assainissement des gares et entre les voies, nivellement des joints bas, nivellement discontinu ou partiel, remplacement des éclisses, rechargement de la plateforme, dégagement des immondices ou du sable, chargement des terres, rodage de boulons, récupération d'anciens rails, entretien des branchements, etc.

fin juin 2017) ; dans le Haut-Katanga, de Sakania à Luambo, les interventions passées, en cours ou prévues à l'agenda du PTM concernent 387 km de voies. Le matériel roulant a été augmenté et en partie restauré : parmi les avancées notables à ce niveau, on retiendra l'introduction graduelle depuis septembre 2015 de 38 locomotives neuves, ainsi que la remise en état de 600 wagons, une opération prestée presque totalement dans les ateliers de la SNCC. L'outil de production a donc été renouvelé et renforcé.

Tous ces efforts ont eu un effet heureux sur la circulation. Ainsi, depuis la fin des chantiers et l'introduction des nouvelles machines, la vitesse commerciale entre Baya et Sakania est passée de 15-30 km/h à 35-45 km/h, tandis que la durée du parcours a été ramenée de 18h à 12h; de la même façon, les produits miniers mettaient, en 2017, 5 jours pour relier Tenke à Sakania, contre 16 jours en 2009. À ces performances s'ajoute la diminution sensible des temps de transit à Sakania, suite notamment aux travaux de concertation organisés en 2016 avec les clients miniers.

Ces réalisations dont il faut créditer les efforts de redressement sont cependant nettement contrebalancées par la dégradation dans le même temps des résultats de la SNCC. Les projections tablaient en 2010 sur la hausse du trafic, la diminution des accidents, l'amélioration de la productivité du personnel et l'allègement des charges sociales dans les résultats opérationnels ; en conséquence de quoi, l'entreprise pourrait être bénéficiaire à partir de 2013. Or, c'est un tout autre scénario qui s'est finalement déroulé : le trafic ferroviaire s'est érodé (-15 % en volume depuis 2011 ; -9 % depuis 2009), le nombre de pannes et d'accidents a augmenté, les charges sociales absorbent une proportion inchangée des recettes (80 % du chiffre d'affaires environ) et il est d'ores et déjà certain que le seuil de rentabilité, qui procède de ces paramètres, ne sera pas atteint en 2018.

La SNCC espérait tirer les fruits de la croissance du secteur minier en captant à nouveau ce segment des transports, le plus rentable pour elle. Cette prévision ne s'est pourtant pas réalisée : en 2016, la SNCC a convoyé un peu moins de 30 000 t en minier local (140 000 t en 2015), soit moins de 1 % de son volume de trafic marchandises. C'est le cargo général, et plus spécifiquement les flux dans l'ancien Kasaï (Kananga et Mwene-Ditu) stimulés par la demande locale des petits commerçants, qui génère l'essentiel des



Graphique 5.1 : Décomposition des recettes, par poste, année 2016

Source: SNCC, documents internes.

encaissements (56 % des recettes sur l'exercice 2016, toutes catégories confondues). À l'époque de la conception du plan de redressement, la nécessité de concentrer les efforts de réhabilitation sur « l'axe minier Sud » (Tenke-Sakania) ne semblait pas contestable tant le déséquilibre en termes de trafic était grand : la société réalisait 90 % environ de son volume sur la section Lubumbashi-Sakania (estimation 2009). Pourtant, l'écart entre les prévisions et les réalisations nourrit aujourd'hui des interrogations sur la justesse de ce choix, qui a délaissé la jonction vers le centre.

Au niveau des opérations, celles-ci sont constamment obérées par des incidents, qui entraînent des interruptions de trafic et l'indisponibilité du matériel. Malgré l'entrée en service des nouvelles locomotives et les efforts de remise à niveau des voies, les déraillements et les détresses sont en augmentation depuis 2011 : en 2016, on comptait en moyenne 382 incidents par mois, 33 déraillements et 56 détresses de trains ; au cours de l'exercice, 46 déraillements ont eu lieu sur la section Tenke-Lubumbashi, et 28 sur la section Baya-Sakania.

Sur cette partie récemment remise à niveau, les défaillances ont souvent des causes humaines : les experts de la Banque mondiale chargés de l'évaluation du suivi du PTM incriminent les mauvaises pratiques de gestion et de maintenance, ainsi que le manque de formation du personnel ferroviaire (Banque mondiale 2016). Mais les problèmes découlent tout autant de comportements illicites, de

vols, de sabotages et d'un manque de discipline au travail. Le long des voies, les attaches métalliques, les traverses, les rails, la caténaires font régulièrement l'objet de vols. À tel point que la SNCC a saisi le gouvernement congolais qui a déployé depuis lors un important dispositif sécuritaire assuré par les FARDC. Mais les sabotages et les escamotages perdurent, et engendrent d'importantes perturbations. La privatisation informelle du transport est également une pratique courante : le personnel loue des espaces normalement non dévolus aux navetteurs (comme par exemple les cabines de conducteurs ou les wagons de marchandises) qui se placent parfois sous la protection de soldats ou d'agents de sécurité. Les actes de sabotage les plus courants concernent le sectionnement des boyaux de frein pour forcer l'arrêt du train ; le clandestin à l'origine de cet acte peut ainsi débarquer sa marchandise illégalement embarquée, avec la complicité d'agents de sécurité. À ces éléments s'ajoutent le vieillissement et la perte de qualification du personnel.

La démotivation et, de manière plus générale, la désagrégation d'une forme de culture d'entreprise portent également un fort préjudice aux activités. Les tentatives de rétablir une discipline de travail sont mises à mal en premier lieu par l'absence de salaire régulier. Les horaires de travail ne sont pas respectés par les employés qui, confrontés à la précarité de leurs moyens de subsistance, cumulent plusieurs emplois pour subvenir à leurs besoins. Dans les ateliers, les ouvriers peuvent travailler alternativement pour la SNCC ou façonner des pièces pour des



Ateliers centraux de Lubumbashi. (Droits réservés.)

clients extérieurs (garages, etc.) ; dans les bureaux, on observe le même type de pratiques. Cette multiplication des activités et le rabotage des journées de travail, le vol de matériel ou de carburant, la « privatisation » du trafic sont autant de pratiques qui rendent la gestion des ressources humaines extrêmement malaisée, et d'autant plus que l'employeur lui-même manque à son obligation première qui est d'assurer le paiement régulier du salaire de ses employés.

Les résultats de l'entreprise sont par ailleurs oblitérés par ses difficultés à alléger ses coûts opérationnels aux prises avec une dette sociale qui semble inamovible<sup>31</sup>. Durant longtemps, la société a accusé un décalage grandissant entre la taille de son personnel et le volume de ses activités. Un engrenage vicieux s'est enclenché : la SNCC, incapable de payer ses agents, a laissé filer les arriérés de salaires et le nombre de ses agents admissibles à la retraite s'est accru sans qu'elle soit en mesure d'assumer les frais

liés à leur départ (indemnités et cotisations de pension). En 2009, ceux-ci représentaient environ 20 % des effectifs<sup>32</sup> et la moyenne d'âge accusait 54 ans. Forts d'un accord avec les syndicats et d'un plan de retraite tous deux sanctionnés en mars 2010 par un décret ministériel, la SNCC, le gouvernement congolais et les institutions partenaires espéraient démonter ce mécanisme en apurant la dette sociale (évaluée à 149 millions d'USD en 2010) : la Banque mondiale limitait sa participation au financement des indemnités de départ pour les agents admissibles à la retraite jusqu'à courant 2012 (soit un peu moins de 3800 agents), laissant la partie congolaise (SNCC et/ou gouvernement congolais) endosser la liquidation du reste de la dette sociale (indemnités de départ après 2012 et arriérés de salaires). Depuis lors, la masse salariale a effectivement diminué (passant de 12 300 agents environ en 2009 à 7235 à la fin juin 2017), mais la compagnie demeure incapable d'assumer les charges salariales (les arriérés de salaire atteignaient en moyenne 70 mois à la fin 2016). Comme en 2009, ce poste continue à peser 80 % des recettes de l'entreprise. Car entre-temps, ces dernières ont reculé de moitié. Cette situation

<sup>31.</sup> À noter cependant que d'autres postes de dépenses posent également problème, sur lesquels nous ne nous attardons pas : pour l'exercice 2016 ainsi, les frais cumulés d'hydrocarbure (17 %) et de personnel (37 %) ont consommé plus de la moitié des charges d'exploitation (SNCC, documents internes).

<sup>32.</sup> Soit 2498 agents sur 12 300.



Un agent de la SNCC en âge d'être retraité, passage à niveau d'Usoke (Lubumbashi). (Droits réservés.)

bloque l'admission à la retraite des 1800 agents prévus à l'horizon 2020 et compromet l'engagement des 937 nouveaux employés d'ici à 2020 également, jugé nécessaire au maintien de ses services. Tant qu'elle sera incapable de dégager les ressources nécessaires au règlement des cotisations sociales des membres de son personnel admissibles à la pension, la SNCC devra donc continuer à leur verser leur traitement mensuel comme employés, alors pourtant que ceux-ci, en raison de leur âge, ne pourront plus exécuter leurs prestations.

## 2.2.4. CONSIDÉRATIONS SUR QUELQUES OPTIONS POUR L'AVENIR DES TRANSPORTS FERROVIAIRES

En butte à l'érosion de ses recettes et au poids incompressible de ses charges, la SNCC est dans une impasse, et il semble de plus en plus évident que les conditions de sa survie ne pourront faire l'épargne d'une révision du modèle actuel, vers une requalification de ses métiers de base et une ouverture des chemins de fer au secteur privé. Le cumul de hauts niveaux de dépenses et d'un volume d'activité en baisse rend illusoire l'atteinte du seuil de rentabilité. Et compromet l'avenir de la société. Aujourd'hui, la

seule issue durable à long terme passe semble-t-il par la récupération à la route du trafic minier. Cette perspective est non seulement souhaitée, mais sans doute indispensable. C'est en tout cas le credo des experts de la Banque mondiale, pour qui : « regagner une bonne partie du trafic minier est une condition obligatoire pour tout opérateur ferroviaire sur le réseau SNCC qui veut être financièrement autonome et durable » (Banque mondiale 2016: § 37). Le transport ferroviaire possède des atouts indéniables pour les compagnies minières. Son ossature a été historiquement conditionnée pour répondre à ses besoins, et depuis l'indépendance, l'emplacement des principales zones d'extraction et des sites de traitement n'a pas vraiment changé. Les produits miniers peuvent être transportés des mines aux usines, et la production industrielle peut être exportée par train. Le réseau katangais est en outre connecté au principal port d'Afrique à Durban, tandis que la réouverture du chemin de fer du Benguela devait rétablir à court terme le corridor ouest, moyennant la réfection, côté congolais, de la bretelle Kolwezi-Dilolo (445 km), qui réduirait de 1500 km environ le parcours à partir de Tenke, par rapport à la voie du sud. Enfin, le transport ferroviaire est en moyenne de 33 % à 50 % moins cher que la route et bénéficie de temps de transit raccourcis à la frontière.

Mais les compagnies minières ont fait la preuve qu'elles n'avaient pas besoin du rail pour se déployer. L'inverse par contre n'est pas vrai : le report des activités sur le trafic minier revêt un caractère d'urgence pour la survie du transport ferroviaire. D'une part, il s'agit d'amortir les investissements consentis dans le renouvellement de l'axe sud. D'autre part, les troubles, dans le Kasaï et dans le Nord-Katanga (frappé par des conflits entre Pygmées et Bantous), ainsi que la crise économique dans laquelle plonge le pays, font perdre à la compagnie d'importants marchés. Les petits importateurs tendent à diminuer leurs stocks afin de minimiser les risques de pillages, mais aussi parce que la perte de devises réduit les possibilités d'accès aux dollars ; les volumes d'articles de traite (cargo général) qui représentent les principales encaisses de la SNCC, sont donc en nette diminution.

Depuis quelques mois, suite à l'apparition d'un nouveau métier, celui d'agent mandaté par le client qui règle les rétributions informelles préalables et assurer le travail de suivi, on observe une certaine recrudescence des mouvements miniers. Mais il



Gare de Likasi, entrepôt de marchandises clients ouvert aux villageois. (Droits réservés.)

reste beaucoup d'hypothèques à lever pour assister à un retour durable de ce segment. La SNCC continue à souffrir d'un important déficit d'image et les clients miniers demeurent réticents à s'engager avec elle. Il faut rétablir les conditions de la confiance entre la compagnie et ses clients, et celles-ci passent en priorité par le rétablissement d'un certain niveau de sécurité et de fiabilité des services. Plusieurs compagnies manifestent leur intérêt pour ce mode de transport, mais elles y mettent leurs conditions. À Kipushi, par exemple, la société Ivanhoe envisage d'obtenir une concession sur la ligne vers Manama, par laquelle exporter ses concentrés ; le modèle retenu dans le rapport d'évaluation économique du projet minier conduirait à privatiser l'exploitation des infrastructures le long de la ligne et à externaliser à un opérateur privé les prestations de transport (OreWin & MSA 2016: 235).

Or, la fin du monopole ferroviaire n'est plus un tabou. Le principal bailleur du PTM, la Banque mondiale, insiste pour entamer une étude sectorielle qui ouvrirait la voie à une privatisation ; dans

le monde politique congolais, longtemps hostile à cette idée, les lignes bougent également. On semble officiellement s'y rallier, en tout cas à suivre la ligne définie en mai 2015 devant le Sénat par le ministre en charge des transports : avec au besoin l'appui du secteur privé, la SNCC doit se recentrer sur son cœur de métier, à savoir la conception et la maintenance du réseau ; les prestations seraient quant à elles assurées, selon les cas, exclusivement par un opérateur public (transport de passagers) ou en concurrence avec des opérateurs privés (transport de fret) (*Le Soft International* 2015 : 13).

Mais l'intégration du secteur privé ouvre le champ à certaines questions qu'il s'agira de trancher au préalable. Elle remet en effet à plat toute la philosophie du système ferroviaire congolais, ce qui soulève des considérations d'ordre politique, économique et technique. Parmi celles-ci, il s'agira de réexaminer les fondamentaux de l'organisation ferroviaire dans le contexte congolais.

Son origine dans les différentes régions d'exploitation du réseau servait des objectifs historiquement distincts. Au nord (Tanganyika et Maniema), son



**Likasi, gare ferroviaire.** (Photo © Umoja, 2017.)

développement primitif (années 1900 et 1910) répondait à la volonté d'augmenter les capacités de pénétration à l'intérieur du pays au-delà des biefs navigables du fleuve Congo, et d'assurer une présence administrative et militaire sur le lac Tanganyika aux marches des possessions de deux autres puissances coloniales : la Grande-Bretagne et l'Allemagne ; ce n'est que bien plus tard, à la fin de la période coloniale que, devant la perspective d'un raccordement au réseau du KDL, le potentiel économique (bassin agricole) de la région pour le développement du Sud-Katanga fut pris en compte ; et la liaison par Kamina et Kongolo eut effectivement des répercussions favorables sur le commerce vivrier. Au nord-ouest, les travaux de jonction entre Port-Francqui (Ilebo) et le Sud-Katanga (années 1920) servirent des desseins politiques tout autant qu'économiques : l'autonomie de la colonie vis-à-vis de ses voisines sortait renforcée par la création d'une seconde voie nationale, plus efficace que le détour par la boucle du fleuve Congo, et tant les entreprises de recrutement de maind'œuvre (Correa Frères, BCK, etc.) que l'Union minière, le BCK et les grandes firmes alimentaires (Amato, Minoka) trouvèrent leur compte dans l'ouverture au bassin populeux et vivrier du grand Kasaï. Au sud, finalement, le rail fut conçu dès l'origine comme un instrument d'intégration du bassin minier et d'exportation pour l'industrie extractive.

Les bouleversements politiques et économiques survenus depuis lors ont naturellement entraîné une reconfiguration des courants d'échanges et des transports ferroviaires. Les liens commerciaux historiques entre le Nord et le Sud se sont étiolés : le riz du Maniema a perdu ses débouchés traditionnels sur le Katanga et le maïs de Kabalo et de Nyunzu s'est depuis longtemps redirigé vers les commerçants kasaïens. Au contraire, le trafic vers Kindu fut rétabli une première fois après la guerre pour des motifs humanitaires et aujourd'hui encore des convois de vivres partent vers le nord, affrétés par des agences comme le Programme alimentaire mondial (PAM). Le Sud-Katanga se nourrit quant à lui de produits importés, tels que le maïs acheté en Zambie. Quant aux Kasaï, les flux commerciaux avec le Sud-Katanga se sont également amoindris et ont changé de direction et de nature : la région s'alimente également en maïs de Zambie, et les chargements ferroviaires concernent essentiellement du cargo général d'importation ; le Sud-Katanga est désormais une plaque tournante pour le trafic d'importation. À ces mutations économiques s'ajoute un changement de paradigme dans la politique des transports : depuis la création de la SNCZ et jusqu'à la fin des années 1980, celle-ci a cherché des solutions fondées sur le renforcement du trafic sur la voie nationale; mais à présent, elle s'inscrit davantage dans l'optique du développement de corridors transafricains. Ce vaste ensemble ferroviaire qui étend ses filaments sur 8 provinces du pays épouse, donc, selon les régions des réalités différentes et les priorités économiques ou politiques d'hier ne sont plus partout celles d'aujourd'hui.

La réflexion sur l'ouverture au secteur privé tiendra compte de cette situation qui nécessite une approche différenciée selon les sections ferroviaires. De tout le réseau, le tronc commun de Kolwezi à Sakania est celui qui offre le plus gros potentiel économique pour un investisseur privé, et particulièrement pour les compagnies minières : la section pourrait se prêter à un système de concession à titre non exclusif. Mais avec l'exploitation simultanée par plusieurs opérateurs, on entre dans un nouveau mode de gestion des infrastructures et du trafic qui, pour optimaliser les flux et minimiser les risques de pénalités ou d'indemnités, devra nécessairement s'accompagner d'une gestion plus rigoureuse et d'une amélioration des conditions de circulation. Il s'agit alors de vérifier à quelles conditions financières il est possible d'augmenter les standards de qualité qui permettent une co-exploitation sans heurts par plusieurs opérateurs, à l'image de ce qui se pratique en Europe. D'autre part, l'entonnoir de Tenke à Sakania est emprunté également pour desservir d'autres zones peu rentables ou à des fins humanitaires ou sociales (désenclavement). Ces interventions d'intérêt public et non rémunératrices sont généralement du ressort de l'État ou d'organismes sans but lucratif; or, en vertu notamment de la propension de l'État et des bailleurs à se désengager des infrastructures cédées au privé, il faudra examiner les modalités possibles qui permettront de perpétuer un service garanti vers ces lignes qui passerait sur des portions privatisées.

# 2.3. LE SECTEUR ÉNERGÉTIQUE : LES TERMES DE LA QUESTION

L'eau et le bois procurent la quasi-totalité de l'énergie consommée dans le Haut-Katanga. Leur exploitation soulève des questions bien spécifiques.

### 2.3.1. L'HYDROÉLECTRICITÉ

La force hydraulique est une denrée abondante et renouvelable. Elle est exploitée dans la province par deux centrales implantées sur la Lufira, à proximité de Likasi : Mwadingusha et Koni, qui ont une puissance installée cumulée de 108 MW. L'opérateur national, la Société nationale d'Électricité (SNEL), chargé de la production, la transformation et la distribution, complète l'offre locale par le courant des

centrales Nseke et Nzilo (province du Lualaba), Inga (province du Kongo central) et Kariba (Zambie), toutes également des installations hydroélectriques. L'électricité est consommée principalement par les grandes sociétés minières, mais une portion importante du courant dessert également les zones urbaines pour les besoins domestiques des citadins. Dans les localités frontalières non reliées au réseau des barrages, la SNEL importe l'électricité de Zambie : c'est le cas à Sakania, Mokambo, Kasenga et Pweto.

À l'exception notable d'Inga et de la ligne de transport de charge Inga-Tenke Fungurume, le pouvoir congolais n'a pratiquement plus investi dans le secteur énergétique depuis l'indépendance, aussi les infrastructures, héritées de l'époque coloniale, sont-elles le plus souvent dans un état de dégradation avancé. Si bien qu'actuellement, l'offre énergétique est nettement inférieure aux capacités programmées. Or, l'entrée en production récente de plusieurs projets miniers industriels a fait exploser la demande, et, depuis 2009, l'ex-province du Katanga accuse un déficit énergétique croissant : en 2012, il était estimé à 141 MW; en 2015, à 700 MW (Ministère de l'Énergie... 2015). Alors qu'elle était auparavant exportatrice nette, la SNEL doit désormais composer avec l'opérateur national zambien, ZESCO, pour importer de l'électricité. Cette carence a un coût économique et politique pour le pays et l'actuelle province. Les pertes pour l'exercice 2012 ont été chiffrées à 1,8 milliard d'USD en recettes d'exportation et à 250 millions d'USD en recettes fiscales (Banerjee et al. 2015). Et les opérateurs miniers, par l'entremise de la Chambre des Mines qui est leur organe de représentation, s'emparent de la question pour en faire un argument contre les reproches du gouvernement sur leur lenteur à développer la production raffinée dans le pays (voir chapitre 4).

Au demeurant, la défaillance du secteur énergétique n'affecte pas que les activités industrielles. La SNEL transporte l'électricité jusqu'à Lubumbashi, Likasi, Kipushi, et dans des centres secondaires comme Kambove, Shilatembo, Kasumbalesa ou Tshinsenda, où elle est consommée également par le petit tissu économique local et les ménages. La SNEL y procède à des opérations dites de « délestage » qui consistent à distribuer le courant selon une rotation, par quartiers ou avenues. Les opérateurs économiques, toutes tailles confondues,

peuvent souvent se rabattre sur des générateurs d'appoint, mais subissent malgré tout une hausse de leurs coûts de fonctionnement.

Pour remédier aux carences énergétiques du Haut-Katanga, plusieurs initiatives ont vu le jour depuis les années 2000. Au niveau bilatéral, les gouvernements congolais et zambien se sont entendus pour prospecter le potentiel valorisable de la rivière Luapula qui sépare les deux pays ; cinq chutes se distinguent (Mombilima I, II et V; Mombutota M et CX) où la puissance cumulée d'unités hydroélectriques pourrait dépasser 1200 MW (Africa Energy Intelligence 2013: 6). Des partenariats ont été également conclus avec des agences de développement. Ainsi, l'agence technique belge CTB (actuel Enabel) a mené de 2013 à 2017 un « Projet de renforcement du réseau électrique dans la ville de Lubumbashi » (PRELUB), où 25 % environ des ménages sont abonnés à la SNEL. Actant la défaillance des équipements de desserte face à la demande croissante et à l'extension urbaine, l'objectif s'est focalisé sur l'augmentation de la capacité de transformation du poste répartiteur Sud, le plus important de la ville, et l'approvisionnement en courant de la cité Karavia (Beltrade 2016-2017: 63).

D'une tout autre portée est l'appui donné par les institutions internationales au vaste mouvement continental amorcé depuis le début du millénaire, qui consiste à renforcer l'intégration des réseaux nationaux pour créer des grilles régionales transfrontalières. Cette approche raisonne en termes d'économies d'échelles que dégageraient la création de grands bassins de consommation stimulés par la demande industrielle, et leur arraisonnement à des méga-centrales de production. Il s'agit, selon la terminologie adoptée, de « libérer » les forces énergétiques cadenassées pour les laisser s'écouler sur un vaste marché transafricain. Dans cette architecture en formation, le cordon électrique de Tenke à Kasumbalesa est stratégique, car il relie à l'Afrique australe le site d'Inga, dont le projet de développement accumule les études de faisabilité et additionne les superlatifs tant en matière de potentiel que de coûts (Misser 2013 ; Bernier 2018 : 19). Depuis 2003, la Banque mondiale finance une initiative intitulée « Programme de développement des réseaux électriques interconnectés des pays membres du Southern African Power Pool »

(SAPMP, acronyme anglais)<sup>33</sup>. Le volet congolais se consacre au renforcement des corridors existants et à l'ouverture de nouveaux corridors de transport vers l'Afrique australe, ainsi qu'à l'augmentation des capacités de transit et à la fluidification des conditions de trafic, avec pour ambition de porter de 280 MW à 560 MW la charge potentielle de transit. Plusieurs fois reportée, l'échéance du projet devait finalement tomber à la fin 2016 (KPMG 2016 : 15-16). Le SAPMP s'imbrique dans un projet antérieur, le « Projet de développement des marchés de l'électricité pour la consommation domestique et l'exportation » (PMEDE), qui s'attache à restaurer les capacités productives d'Inga I et II et à améliorer la connectivité et la distribution sur Kinshasa.

Au-delà de ces partenariats institutionnels et internationaux, la SNEL négocie simultanément depuis plusieurs années avec le secteur privé pour mener la réhabilitation de son outil. Plusieurs sociétés ont de la sorte entrepris d'investir elles-mêmes dans l'infrastructure et de se rembourser sur le montant des factures produites par la SNEL : Ruashi Mining, Somika, MKM, Chemaf, CDM, SMCO, etc. Ces ententes n'ont pas toutes produit les résultats escomptés, mais quelques-unes ont débouché sur des réalisations concrètes malgré tout. À ce jour, la principale collaboration dans le Haut-Katanga concerne la centrale de Mwadingusha, dont la société Ivanhoe finance les travaux de réhabilitation et de modernisation depuis 2014. L'accord initial prévoit ultérieurement le rééquipement des centrales Konia et Nzilo I. La nouvelle surface énergétique à atteindre (200 MW au total) doit permettre à Ivanhoe d'alimenter son projet à Kamoa-Kakula à un tarif facturé par la SNEL mais diminué du remboursement de l'investissement consenti sur les centrales (Ivanplats 2013; OreWin 2016; Ivanhoe 2017). D'autres projets annoncent également des

<sup>33.</sup> L'origine du Southern African Power Pool (SAPP) remonte à 1995. À l'époque, il s'agissait de constituer un fonds commun entre les membres, dont l'allocation servirait à coordonner, planifier et exploiter le système énergétique interconnecté de l'Afrique australe. Issu de l'organisation régionale SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe, acronyme anglais), le SAPP regroupe les sociétés publiques d'électricité des pays membres et de certains pays non-membres du SADC (16 en 2016) (Banque mondiale 2017 : 105-106).

retombées indirectes sur l'amélioration de la desserte pour les foyers urbains : en 2007 ainsi, les sociétés Ruashi Mining et AMCK (actuel MMG-Kinsevere) ont convenu avec la SNEL de renforcer le réseau de distribution de Lubumbashi. Ce projet visait en priorité la desserte de la zone industrielle de la ville, mais intégrait les répercussions vertueuses attendues sur les quartiers riverains (Mbala Musanda 2011 : 13 ; Yengo Massampu 2007 : 6).

Sauf dans le chef de la coopération au développement, le point commun de ces programmes et projets divers est de se focaliser sur la consommation industrielle. Et en corollaire, de négliger la desserte des populations résidentes et l'électrification des espaces ruraux, ou de n'en traiter que de manière incidente. Pour des motifs divers, des poids lourds institutionnels comme le SAPMP et le PMEDE ne s'engagent que dans des termes vagues sur ce terrain : leurs promoteurs esquissent tout au plus la perspective pour la SNEL de réinvestir les recettes d'exportation de ses excédents dans le développement et l'amélioration de l'équipement énergétique des villes et de l'intérieur du pays. Autant dire que ce discours n'est pas très contraignant. La rampe à passer semble si haute que la mouture initiale du SAPMP ne prévoyait même pas de raccorder au courant électrique, les villages traversés (et incommodés) par les lignes de transport de force du corridor Inga-Tenke ; il a fallu que plusieurs réclamations remontent des communautés locales pour que les gestionnaires du projet acceptent le principe d'un raccordement au réseau et de la construction d'infrastructures sociales, encore que pour un nombre limité de villages (4 dans le Haut-Katanga, 7 en tout) (Bilungu Kazinguvu et al. 2010 : 46-54). Ailleurs dans la province, la quasi-totalité des villages sont déconnectés, et n'ont pratiquement pas d'autres sources d'énergie que le bois.

### 2.3.2. LE BOIS D'ÉNERGIE

En milieu rural, la connexion au réseau public est quasi inexistante. Le territoire de Mitwaba, par exemple, est totalement déconnecté de la SNEL et repose, pour sa production d'électricité, sur de petites unités autonomes privées<sup>34</sup> ou des installations solaires (au chef-lieu). À Kambove, selon les

données du CAID, la desserte de la SNEL atteindrait à peine 2 % de la population<sup>35</sup>. Les sources d'énergie alternatives sont la biomasse (charbon de bois et bois de chauffage), le pétrole (groupes électrogènes) et l'énergie solaire (kits solaires). La plus prisée est le bois d'énergie qui constitue souvent l'unique ressource domestique de la population, et plus précisément le charbon de bois. Tout le monde fabrique du « makala36 » en milieu rural : c'est la principale source de revenus pour les paysans, devant l'agriculture. La consommation atteindrait 75 kg par mois et par ménage<sup>37</sup>. En zone urbaine également, la plupart des gens ont recours au bois pour se nourrir ou se chauffer. Selon les données du CAID, le taux de desserte dans les principaux centres atteignait au début 2016 les proportions suivantes : 40 % à Sakania et 25 % à Kipushi ; à Pweto, on comptait 696 abonnés alimentés. Mais que l'on soit ou non raccordé et que l'on habite dans l'un de ces centres ou dans une grande ville, le bois d'énergie touche en réalité pratiquement tous les ménages sans exception (question de fiabilité et de disponibilité). Rien qu'à Lubumbashi, où la consommation a été estimée à 142 kg par an et par habitant, l'empreinte énergétique représenterait annuellement environ 340 000 t de charbon de bois et 69 000 t de bois de chauffe<sup>38</sup> (Münkner et al. 2015: 2). Le poids de la consommation dans la capitale provinciale est tel que son rayon d'attraction atteint 150 km ; il couvre presque toute la partie sud de la province et franchit la frontière pour pénétrer en Zambie.

Le bois sert surtout à la cuisson des aliments, pour laquelle il est transformé en « *makala* », et accessoirement au bois de chauffe. À Lubumbashi, une enquête a calculé que 89 % des entrées de bois étaient constituées de charbon de bois (Münkner

<sup>34.</sup> Des générateurs particuliers, mais également des microcentrales (hôtel « Touring Club Congo Safari » et mission de

Sampwe [secteur Balomotwa]). L'unité hydroélectrique de Mubale (secteur Kiona-Ngoy) est à l'arrêt depuis 2003.

<sup>35.</sup> Il n'est pas précisé si ce chiffre tient ou non compte du raccordement des villages Bungu Bungu, Kampemba et Nsatumba à la ligne de transport de force Inga-Kolwezi (projet SAPMP).

<sup>36.</sup> Terme swahili d'usage courant qui désigne le charbon de bois.

<sup>37.</sup> Estimé sur la base d'une famille de 7 membres.

<sup>38.</sup> Calculs réalisés sur la base d'une population évaluée à 1 750 000 habitants.



Camion chargé de charbon de bois en direction de Lubumbashi (route de Minga, 2015). (Photo et © G. Léonard.)

et al. 2015 : 32). Toutes les essences sont exploitées, mais certaines sont plus recherchées que d'autres, comme par exemple le « muombo », le « mutondo », ou le « malombwa »<sup>39</sup> (Münkner et al. 2015 : 64). Le bois provient de défriches agricoles, de la forêt ou d'une jachère.

### 2.3.3. LE DILEMME DES SOURCES D'ÉNERGIE

Durant la période coloniale, le développement des sources d'électricité dans la province fut conçu dans l'unique optique d'alimenter l'industrie minière. Le secteur était contrôlé par le privé, et l'énergie était considérée comme un produit marchand davantage qu'un bien public à généraliser. Cette situation n'était d'ailleurs pas l'apanage du Congo belge, mais une caractéristique de la colonisation en Afrique de manière générale (Showers 2011). Au Katanga, deux filiales de l'Union minière assuraient la gestion de l'énergie : la Société générale des Forces hydroélectriques du Katanga (Sogéfor, 1925), qui exploitait les centrales, et la Société générale africaine d'électricité (Sogélec, 1930), qui distribuait l'électricité vers les centres de consommation et sur le réseau urbain (Élisabethville, Jadotville, Kolwezi et Kipushi) (Union minière 1956 : 150, 174). Assez logiquement, l'électrification ne dépassa pas les villes et quelques particuliers coloniaux. Ni l'accès universel, ni l'impact environnemental n'entraient en ligne de compte, et le recours au bois comme source

d'énergie était abondamment pratiqué par la population locale.

Aujourd'hui, ce secteur d'activité est un pilier de l'économie provinciale. On peut considérer que pas un village de la province ne vit sans charbonnier. L'enquête réalisée sur la filière bois en 2015 rapporte que dans 60 % des villages visités, cette occupation est la principale occupation, et que pratiquement tous les hommes s'y adonnent. L'approvisionnement de Lubumbashi seule représente statistiquement une source de revenus pour 24 charbonniers dans chaque village du Haut-Katanga40. À ce bassin d'écoulement s'ajoute celui de Likasi et la production pour les besoins des villageois eux-mêmes, dont la consommation atteint le même niveau que celle des ménages urbains (75 kg par mois)41. Au total, on a calculé que cette activité procurerait de l'ordre de 28 milliards de FC distribués localement. Elle contribue à la lutte contre la pauvreté et à diversifier les sources de revenus dans le contexte de la crise du monde paysan. Ces revenus servent à compléter l'alimentation familiale ou à assurer la scolarisation des enfants. En ville également, l'impact économique de l'activité charbonnière est important, avec des effets similaires sur la situation matérielle des ménages. Ce secteur « pèserait » à Lubumbashi environ 3 milliards de FC (Münkner et al. 2015).

<sup>39.</sup> Terminologie bemba. Les noms scientifiques sont respectivement : *Brachystegia*, *Julbernardia* et *Pterocarpus* angolensis.

<sup>40.</sup> À titre indicatif, puisque ne sont prises en compte ici ni les différences de taille entre les villages, ni la réalité de l'aire d'approvisionnement de la ville (1445 villages considérés, d'après les chiffres du DP Plan/Katanga).

<sup>41.</sup> Taille du ménage: 7 membres.

À l'inverse, la filière charbonnière a un impact désastreux sur l'environnement, ce qui soulève des questions extrêmement préoccupantes. L'approvisionnement de la seule ville de Lubumbashi nécessite de prélever sur les forêts naturelles de miombo un volume annuel allant de 2,7 à 3,4 millions de m³, et celui des ménages ruraux, un volume annuel de 1,6 à 2 millions de m3 42. L'empreinte de Lubumbashi sur le couvert forestier se traduit par une auréole de déforestation, en croissance chaque année. Ainsi, au cours de l'année 2015, la zone forestière périphérique aurait perdu environ 22 000 ha. La filière contribue également à la dégradation des sols agraires. La morphologie naturelle des terrains dans la province est riche en acidité et pauvre en matières organiques ; d'autre part, la disponibilité des terrains est mise sous pression par l'attribution des concessions minières. D'où il résulte que les surfaces arables sont relativement limitées. Or, selon l'enquête de 2015, un tiers environ de la ressource en bois d'énergie est tiré de la jachère, soit un sous-produit de l'agriculture. Ainsi privés de matière organique pour leur régénérescence, les sols deviennent stériles. Le succès de cette activité, stimulé par une demande en hausse constante du fait de l'accroissement démographique et de l'exode rural, met donc en péril sa pérennité (Münkner et al. 2015).

Sortir de ce dilemme nécessitera d'opérer des arbitrages entre les différentes solutions qui se présentent. Du point de vue de l'électrification rurale, il y a peu à attendre des grands projets de raccordements. Cette approche fut un temps envisagée par la province du Katanga: les centres de Mitwaba, Pweto, Kilwa et Kasenga seraient reliés au nord à la centrale de Mpiana Mwanga (Tanganyika) et au sud à la centrale de Koni (Province du Katanga b : 33). Mais les lignes de transports nécessitent des investissements et des charges de maintenance élevés, et cette activité déjà peu profitable serait dirigée vers des populations pauvres, donc peu solvables. Ce créneau n'offre donc aucun attrait pour les investisseurs privés, et il faudrait solliciter une intervention publique. Mais l'opérateur national énergétique national, la SNEL, est désargenté, et du côté des bailleurs institutionnels, ce n'est pas la voie suivie. Aussi, de nouveaux terrains sont-ils prospectés par les acteurs institutionnels. L'un d'eux consisterait à « saupoudrer » l'intérieur du pays de petites unités productrices (des microou pico-centrales [< 1 MW]), en s'appuyant sur des sources diversifiées et renouvelables (solaire, éolien, hydraulique, biomasse, etc.). L'évolution technologique rend aujourd'hui le coût de ces unités abordable au plus grand nombre, alors qu'elles étaient auparavant l'apanage de quelques sociétés, des missions ou de particuliers aisés ; par rapport à l'approche « en réseaux », la dissémination a des coûts opérationnels beaucoup plus bas, car il n'y a pas ou peu de frais d'installation et de maintenance d'équipements de transport. Dans la province, certains villages disposent déjà d'équipements fonctionnant à l'énergie renouvelable. Une étude récente de la société britannique de consultance PricewaterhouseCoopers (PwC) a fait de cette approche un modèle possible d'électrification universelle. Ceci à la condition de renoncer au modèle traditionnel de planification par le haut et d'organiser, à partir de la base, l'émergence de mini-réseaux autonomes et leur combinaison avec les grilles nationales (PwC 2016). La solvabilité des consommateurs, autre facteur limitant pour la diffusion de l'électricité sous régime privé, est également abordée sous l'angle du progrès technologique : usage de compteurs prépayés, systèmes de prépaiements par téléphone, etc. (Bernier 2018 : 19). Dans cette veine, le PNUD a produit un atlas des énergies renouvelables de la RDC rassemblant les potentialités de chaque territoire, mais avec un accent particulier sur l'énergie hydraulique.

Le basculement brutal vers un tel modèle basé sur une technologie de pointe entraînera néanmoins des répercussions directes et profondes sur la situation des populations. À brève échéance, d'un point de vue social, sortir de l'économie du charbon de bois n'est pas souhaitable, car la filière manque d'alternatives d'emplois, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Dans ce domaine, tout l'enjeu est de parvenir à atteindre un état d'équilibre satisfaisant, en anticipant sur les évolutions démographiques à venir, les activités économiques, et les équipements et moyens de communication, qui garantisse une évolution vers un mieux-être matériel des populations sans compromettre la régénérescence du couvert végétal (Münkner et al. 2015). À terme, il ne s'agira sans doute pas tant de supprimer la filière charbonnière que d'en limiter l'ampleur et de pérenniser son activité résiduelle à partir de zones exploitées de manière durable.

<sup>42.</sup> Calculs réalisés sur la base d'une population évaluée à 1 750 000 habitants à Lubumbashi, et à 340 000 ménages ruraux dans le Haut-Katanga (chiffres du DP Plan/Katanga). L'étude de ces questions en milieu rural est encore très lacunaire, et ces estimations sont assez grossières.

### RÉFÉRENCES

- ACGT. 2016. « Gestion des projets et infrastructures par concessions ». Présentation, Expo Béton RDC 2016. Lien Internet : https://www.expobetonrdc.com/documentation/expo-acgt.pdf
- ACP. S.d. « Ouverture à Lubumbashi des travaux multipartites sur le projet de construction de la route Kasomeno-Kasenga-Chalwe ». Lien Internet : http://journal.cd/ouverture-a-lubumbashi-des-travaux-multipartites-sur-le-projet-de-construction-de-la-route-kasomeno-kasenga-chalwe/
- ACTED. 2016. « Axe Kato-Kampangwe. Territoire de Pweto, Province du Haut-Katanga ». Bulletin d'information.
- ACTED. 2016. « Axe Kisele-Mubidi. Territoire de Mitwaba, Province du Haut-Katanga ». Bulletin d'information.
- Administration de l'Agriculture (ministère des Colonies). 1914. Rapport sur l'agriculture du Katanga en 1911 et 1912. Bruxelles.
- AECOM International Development. 2011. *Integrated Border Management (IBM) Border Operations Assessment Kasumbalesa*. Rapport soumis à l'USAID/Southern Africa Trade Hub.
- Africa Energy Intelligence. 2013. « Luapula, la panacée des miniers », n° 700 : 6.
- Banerjee, Ghosh, S., Romo, Z., McMahon, G., Toledano, P., Robinson, P., Pérez Aroyo, I. 2015. Le Potentiel transformateur de l'industrie minière: une opportunité pour l'électrification en Afrique subsaharienne. Washington: Groupe de la Banque mondiale.
- Banque mondiale. 1979. *Zaïre. SNCZ Railway Project. Staff Appraisal Report*. Rapport n° 1986-ZR. Lien Internet: http://documents.worldbank.org/curated/en/104561468026662081/pdf/multi-page.pdf (consulté le 26/07/2017).
- Banque mondiale. 1993. Zaïre. First Railway Project (Credit 902-ZR) and Second Railway Project (Credit 1475-ZR). Project Completion Report. Rapport n° 12000. Lien Internet: http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/854561468027257133/pdf/120000PCR0REPL101official0use0only1.pdf (consulté le 22/08/2017).
- Banque mondiale. 2010. Project Appraisal Document on a Proposed Grant in the Amount of SDR 168.8 million (US\$ 255.0 million equivalent) to the Democratic Republic of the Congo, for a Multimodal Transport Project. Rapport n°53053-ZR. Lien Internet: http://documents.worldbank.org/curated/en/751691468244522905/pdf/530530PAD0P0 92101Official0Use0Only1.pdf (consulté le 24/07/2017).
- Banque mondiale. 2016. *Projet de transport multimodal (PTM)*. *Mission d'appui à la mise en œuvre, 17-26 octobre 2016. Aide-mémoire*. Lien Internet : http://documents.worldbank.org/curated/en/224401486633670020/pdf/ITM00267-P092537-02-08-2017-1486585490464.pdf (consulté le 10/02/2018).
- Banque mondiale. 2017. Connexions: partenariats public-privé dans le secteur du transport d'électricité en Afrique, Annexe B. « Portefeuilles de projets de TEI envisagés au Kenya et dans le Pool énergétique de l'Afrique australe », pp. 105-106. Lien Internet : http://documents.worldbank.org/curated/en/732991514396573906/pdf/115521-FRENCH-SUPTA-BOOKFrenchWeb.pdf
- BCK. Vers 1956. Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga. 1906-1956. Bruxelles : Weissenbruch. Beltrade info. 2016 (avril-mai-juin-juillet-août n° 40).
- Beltrade info. 2016-2017. « Projet de Renforcement du Réseau électrique dans la ville de Lubumbashi (PRELUB) », n° 41 : 62-63. Lien Internet : https://www.flandersinvestmentandtrade.com/export/sites/trade/files/attachments/beltrade\_info41.pdf
- Bernier, A. 2018. « Batailles commerciales pour éclairer l'Afrique ». Le Monde diplomatique 767 : 18-19.
- Bézy, F. 1957. Problèmes structurels de l'économie congolaise. Louvain-Paris : IRES-Nauwelaerts.
- Bilungu Kazinguvu, Paka Mavungu, Nope Kwete, Enny Zola, Bayolo, Kituanga, Liango, Sangwa, Malembe Nkwanga. 2010 (novembre). Cadre de gestion environnementale et sociale des infrastructures communautaires de 7 villages traversés par la ligne de transport HT Fungurume-Kasumbalesa dans la province du Katanga. Ministère de l'Énergie, Société nationale d'électricité SNEL, projet « Marché énergétique de l'Afrique australe SAPMP », Unité de Gestion environnementale et sociale UGES. Lien Internet : http://documents.worldbank.org/curated/en/204961468002404628/pdf/E30130FRENCH0v066B0CGES0SAPMP0final.pdf (consulté le 31/08/2017).
- Blanchart, C., De Deurwaerder, J., Nève, G., Robeyns, M. & Van Bost, P. 1993. *Le Rail au Congo belge*, tome I, 1890-1920. Bruxelles: Blanchart & Cie.
- Blanchart, C., De Deurwaerder, J., Nève, G., Robeyns, M. & Van Bost, P. 1999. *Le Rail au Congo belge*, tome II, *1920-1945*. Bruxelles: Blanchart & Cie.
- Blanchart, C., De Deurwaerder, J., Nève, G., Robeyns, M. & Van Bost, P. 2008. Le Rail au Congo belge, tome III, 1945-1960, Bruxelles: Masoin.
- Bugabo Bushayija. 1976. « Monographie socio-économique du territoire de Jadotville (Likasi), 1935-1955 ». Mémoire de licence en histoire, Université nationale du Zaïre, campus de Lubumbashi.
- CAID, récollection 2015-2016.
- Carte routière et administrative de la région du Shaba. 1972.

- Carte routière officielle de la province du Katanga. 1958.
- CEPTM. 2011. Rapport annuel 2011.
- CFL. Vers 1952. 1902-1952. Cinquantième anniversaire de la Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains C.F.L. Bruxelles : L. Cuypers.
- Chambre des représentants. Sessions (1925, 1925-1928, 1957-1958). Rapport sur l'administration du Congo belge pendant l'année, présenté aux Chambres législatives, Bruxelles.
- Chinamula, I. 2005. Rapport de cadrage et d'évaluation. Pour les provinces de : Kasaï-Oriental, Kasaï-Occidental, Katanga. Étude d'impact socio-économique des actions du projet : BCECO-PMURR/UNOPS, volet « Réhabilitation des pistes rurales », bureau ADEKOR.
- Cuvelier, J. & Muamba M., P. 2013. « Réforme douanière néolibérale, fragilité étatique et pluralisme normatif ». *Politique africaine* 129 : 93-112.
- de Saint Moulin, L. 1982. « L'organisation de l'espace en Afrique centrale à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ». *Cultures et développement* XIV (2-3) : 259-296.
- de Saint Moulin, L. 1987. « Essai d'histoire de la population du Zaïre ». Zaïre-Afrique 217 : 389-407.
- de Saint Moulin, L. 2011. « La répartition des enrôlés en 2011 et 2006. Les défis des élections ». Congo-Afrique 459 : 663-677.
- De Smet, R.E. 1971. Cartes de la densité et de la localisation de la population de la Province du Katanga (République du Zaïre). Bruxelles : CEMUBAC
- Devroey, E. 1939. *Le Réseau routier au Congo belge et au Ruanda-Urundi*. Bruxelles : Institut royal colonial belge. (Collection « Section des sciences techniques. Mémoires. Collection in-8° », n° II (1)).
- Engels. 1931. Le problème de la main-d'œuvre au Congo belge. Rapport de la Commission de la main-d'œuvre indigène 1930-1931. Province du Katanga. Bruxelles.
- État du Katanga/Secrétariat d'État à l'information. 1962 (18 janvier). « La production de l'énergie son incidence sociale perspective d'avenir. D'après le texte de la conférence donnée par M. Van Cauwenberghe, lors des journées des industries katangaises ».
- Fahrplancenter. « Société nationale des chemins de fer du Congo SNCC ». Lien Internet : http://www.fahrplancenter. com/DRCongoSNCCLubum.html (consulté le 28/07/2017).
- Ferguson, J. 2001. « Zaire railways Passengers stations & stops SL 55 rev 4 5/2001 ». Lien Internet : http://www.railwaystationlists.co.uk/pdfafrica/zairerlys.pdf
- Fews Net. 2015. Democratic Republic of the Congo. Staple Food Market Fundamentals. USAID.
- GAAD. 2011. Sondage des revenus des ménages situés le long des tronçons des routes nationales RN4, RN5 et RN6. Rapport final. Lien Internet : http://documents.worldbank.org/curated/en/793541468262501185/pdf/SFG1500-V3-RP-FRENCH-P101745-Box393251B-PUBLIC-Disclosed-11-9-2015.pdf
- Gama Matungulu, Kaumbu. 1977. « Monographie socio-économique du territoire de Mitwaba (1934-1959) ». Mémoire de licence en histoire, Université nationale du Zaïre, campus de Lubumbashi.
- Guebels, L. 1953. Relation complète des travaux de la commission permanente pour la protection des indigènes au Congo belge, 1911-1951. Élisabethville.
- Hance, William A. & Van Dongen, Irene S. 1957 (décembre). « Beira, Mozambique Gateway to Central Africa ». *Annals of the Association of American Geographers* 47 (4): 307-335.
- Hance, William A. & Van Dongen, Irene S. 1958 (janvier). « Matadi, focus of Belgian African Transport ». *Annals of the Association of American Geographers* 48 (1): 41-72.
- Huybrechts, A. 1967. « Les routes et le trafic routier au Congo ». Cahiers économiques et sociaux 5 (3): 279-326.
- Huybrechts, A. 1970. Transports et structures de développement au Congo. Étude du progrès économique de 1900 à 1970. Paris-La Haye: Mouton.
- Ivanplats. 2013. « Partenariat Public Privé (PPP). Réhabilitation d'infrastructures hydroélectriques en République démocratique du Congo ». Présentation, iPAD Kinshasa. Lien Internet : https://www.miningreview.com/wp-content/uploads/i/DRC/Michel\_Dufresne.pdf
- Jewsiewicki, B. 1983. Modernisation ou destruction du village africain : l'économie politique de la « modernisation agricole » au Congo belge. Bruxelles : CEDAF. (Coll. « Les Cahiers du CEDAF », n° 5).
- Kahozi Sumba, L. S.d. « Les infrastructures de transport et voies transfrontalières : chemins de fer, routes et portes de sortie du Katanga ». Diapositives de présentation. Lien Internet : https://www.miningreview.com/wp-content/uploads/2014/10/Laurent-Kahozi-Sumba.pdf
- KPMG. 2016. Société nationale d'Électricité SNEL SA. Rapport d'audit. Southern African Power Market Project SAPMP. Période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 30 septembre 2016. Rapport sur financement de la Banque mondiale et de la Banque européenne d'Investissement (BEI). Lien Internet : http://documents.worldbank.org/curated/en/724391498423867454/pdf/17-02-SAPMP-Rapport-daudit-FINAL-20-02-17.pdf

- Le Soft International. 2015. « Les transports font grand débat au Sénat » Kinshasa. Lien Internet : http://www.lesoftonline. net/articles/les-transports-font-grand-d%C3%A9bat-au-s%C3%A9nat
- Lederer, A. 1983. « Les transports au Congo pendant la Seconde Guerre mondiale ». In ARSOM, *Le Congo belge durant la Seconde Guerre mondiale. Recueil d'études.* Bruxelles, pp. 131-212.
- Logistics Cluster. 2016. « Accessibilité Routes, Territoire de Pweto (Partie Nord), mai 2016 ». Lien Internet : http://www.logcluster.org/sites/default/files/maps/cod\_accescontraints\_hk pweto\_a3l\_20160526.pdf
- Mayungu-Beti, L. 1974. « L'occupation économique du Shaba (1945-1960) ». Mémoire de licence en Histoire, Université nationale du Zaïre, campus de Lubumbashi.
- Mbala Musanda, E. 2011. « Électrification et sécurité énergétique pour une industrie minière d'exploitation ». Infrastructures en Afrique. Partenariat pour le Développement. Présentation IPAD RDC-2011. Lien Internet : https://www.miningreview.com/wp-content/uploads/Eric\_MBALA\_MUSANDA.pdf
- Ministère de l'Énergie et des Ressources hydrauliques. 2015 (19-20 juin). « Atelier d'échanges avec l'industrie minière et les parties prenantes au Katanga sur la recherche des solutions au déficit énergétique à court, moyen et long terme ». Lien Internet : file:///C:/Users/LONARD~1/AppData/Local/Temp/CORAP\_22\_09\_2017\_Atelier%20lubumbashi%20juil-let%202015%20-%20deficit%20energetique%20et%20mines\_0001.pdf
- Misser, F. 2013. *La Saga d'Inga. L'histoire des barrages du fleuve Congo*. Tervuren-Paris : Musée royal de l'Afrique centrale-L'Harmattan (Collection « Cahiers africains », n° 83).
- Mission d'études pour le développement économique et social de la République du Congo. 1963. *Voies de communication secteur routier*. Carte annexe II trafic routier.
- Moulaert, G. 1939. Problèmes coloniaux d'hier et d'aujourd'hui. Bruxelles : L'Édition universelle.
- Munayi Muntu-Monji, T. 2010. Genèse et évolution des circonscriptions administratives et des entités politico-administratives congolaises (1888-2009). Quelques références pour une administration et un découpage territorial efficients. Kinshasa: Éditions de l'Université protestante au Congo.
- Münkner, C.A., Bouquet, M. & Muakana, R. 2015 (mai). *Analyse des chaînes de valeur ajoutée en bois-énergie et bois d'œuvre de la ville de Lubumbashi dans la province du Katanga*. Programme biodiversité et forêts (PBF). Projet Filière bois/Chaînes de valeur ajoutée. Provinces Sud Kivu, Maniema et Katanga, PN 2012.2517.6-06.00/VN 81167968. Lien Internet: http://www.medd.gouv.cd/v2/images/phocadownload/Analyses-PBF-DFS/COD---GIZ---PBF---WSK----Analyse-Filire-Bois-au-Katanga---2015.pdf
- OCHA. 2005. *Mission d'évaluation des besoins humanitaires. Province du Katanga. Rapport final de la province du Katanga.* Bureau de Coordination des Affaires humanitaires, Nations unies. Lien Internet : http://docplayer.fr/51316581-Mission-d-evaluation-des-besoins-humanitaires-province-du-katanga.html
- OCHA. 2016. *Note d'informations humanitaires du 19 mai 2016*. Lien Internet : https://www.humanitarianresponse.info/fr/operations/democratic-republic-congo/document/ochanord-kivu-note-dinformations-humanitaires-du-19
- OreWin, MSA. 2016. « Ivanhoe Mines Ltd. Kipushi Zn-Cu Project. Kpiushi 2016. Preliminary Economic Assessment ». *Iob* 15006.
- PAM, ACP, IEDA-Relief. 2013. Rapport d'évaluation rapide et de suivi de la situation des personnes déplacées en territoires de Mitwaba et à l'ouest de Pweto, du 30 octobre au 5 novembre 2013.
- Province du Katanga a. S.d. Conseil de province 1954. Discours d'ouverture. Statistiques.
- Province du Katanga b. S.d. « La Province du Katanga face au défi de l'accroissement de la demande en énergie électrique ». Diapositives de présentation.
- PwC. 2016. *Electricity Beyond the Grid. Accelerating Access to Sustainable Power for All.* Lien Internet: https://www.pwc.fr/fr/assets/files/pdf/2017/05/electricity-beyond-grid.pdf
- RDC. 2004. *Programme minimum de partenariat pour la transition et la relance en République démocratique du Congo.* Gouvernement de la République démocratique du Congo. Lien Internet : https://repositories.lib.utexas.edu/bitstream/handle/2152/4928/4034.pdf?sequence=1
- Road Development Agency. 2016. Roads (publication trimestrielle) 17:12.
- Romaniuk, A. 1967. La Fécondité des populations congolaises. Paris-La Haye/Kinshasa: Mouton/IRES.
- Sawul, I.M. 1974. « La Suppression du portage au Katanga (1925-1930) ». Mémoire de licence en histoire, Université nationale du Zaïre, campus de Lubumbashi.
- Showers, K.B. 2011. « Electrifying Africa: an environmental history with policy implications ». *Geografiska Annaler. Series B, Human Geography* 93 (3): 193-221.
- Territoire de Pweto. 2015. Rapport annuel du territoire.
- Union minière du Haut-Katanga. 1906-1956, 2e édition. 1956. Bruxelles: L. Cuypers.
- Vanthemsche, G. 1994. *Genèse et portée du « Plan décennal » du Congo belge (1949-1959)*. Bruxelles : ARSOM. (Collection « Mémoires, nouvelle série », n° 51 (4)).

- Vellut, J.-L. 1973. « Questions spéciales d'Histoire de l'Afrique ». Lubumbashi : faculté des Lettres (Archives MRAC, Dossier B. Verhaegen).
- Verbeek, L. 1983. *Mouvements religieux dans la région de Sakania (1925-1931)*. Louvain-la-Neuve : Université catholique de Louvain, Centre d'Histoire de l'Afrique. (Collection « Enquêtes et documents d'histoire africaine », n° 5).
- Yengo Massampu. 2007. « État des lieux du partenariat public privé ». iPAD. Lien Internet : http://docplayer.fr/75971499-Ipad-2007-etat-des-lieux-du-partenariat-public-prive-par-yengo-massampu-adg-ai-de-snel.html

# **TABLE DES MATIÈRES**

Introduction Ce que les mines et l'histoire nous apprennent du Haut-Katanga	
par Guillaume Léonard	7
Références	13
Chapitre 1. La ville : emprise et empreinte	15
1. L'ORGANISATION DE L'ESPACE AVANT LES VILLES COLONIALES.	15
2. Le phénomène urbain	18
2.1. La ville dans l'espace du Haut-Katanga	18
2.1.1. La ville comme agent de recomposition de l'espace humain	
2.1.2. Progression et caractéristiques de l'armature urbaine	20
2.2. Lubumbashi et Likasi, pôles industriels et urbains	26
2.2.1. Fondation et évolution.	26
2.2.2. Des années 1910 à la grande crise	28
2.2.3. La crise et le recouvrement	34
2.2.4. Les années de guerre jusqu'à 1974	37
2.2.5. Trois décennies de crises (1974-2002)	41
2.2.6. Le redressement fragile des années 2000.	43
2.3. Lubumbashi et Likasi, saillies démographiques et espaces cosmopolites	45
2.3.1. Les migrations internes	45
2.3.2. Les migrations externes	49
2.4. Morphologie des villes du cuivre	51
2.4.1. Le modelage colonial	52
2.4.2. Spontanéisme et densification sous le Congo indépendant	55
2.4.3. Morphologie de Lubumbashi au xxi <sup>e</sup> siècle et rétroactes récents	58
2.5. Les marchés, cœurs battants des villes	62
2.5.1. L'organisation et le fonctionnement	62
2.5.2. La formation des prix	63
2.5.3. Les catégories de marchés urbains	64
2.5.4. Les marchés à la sauvette, dits « marchés pirates »	65
2.5.5. Les cambistes, agents incontournables	65
2.6. Les populations lushoise et likasienne : un demi-siècle de mutations sociales, démographiques et économiq	ues66
Références.	73
Chapitre 2. Les campagnes : héritages et temps présents	77
1. LE MONDE PAYSAN BOUSCULÉ PAR LA « MODERNITÉ »	
1.1. Les répercussions du complexe capitaliste-colonial sur les campagnes	77
1.2. La crise et l'avènement d'un nouvel ordre agricole	
1.3. Colonialisme humaniste et promoteurs universitaires sur le terrain du développement	88
1.4. 1974 : la crise agricole se double d'une crise alimentaire dans les centres	
1.5. L'état de l'agriculture paysanne dans les années 1980	95
1.6. Le legs de la décennie « perdue » et des années de guerre (1997-2003).	98
1.7. L'agriculture, au cœur du mandat de Katumbi (2007-2015)	99
1.7.1. L'association du secteur minier	101
1.7.2. La modernisation des exploitations paysannes	102
1.7.3. L'intéressement du capital privé	103
1.7.4. Politique alimentaire ou politique agricole ?	105
1.8. Les manifestations de la crise du monde rural dans les années 2010	106
1.8.1. L'insécurité physique dans le Nord	106
182 La faible capitalisation des unités agricoles	106

1.8.3. L'absence de financement de la petite agriculture	107
1.8.4. L'exposition et la vulnérabilité élevées à la morbidité et à la mortalité	107
1.8.5. L'insécurité alimentaire	107
1.8.6. La faiblesse des circuits commerciaux	108
2. L'OCCUPATION HUMAINE DES CAMPAGNES : DISPARITÉS GÉOGRAPHIQUES ET CONTINUITÉS TEMPORELLES	108
2.1. Un premier aperçu par la carte de Robert	109
2.2. L'étude démographique du Centre scientifique et médical de l'Université libre de Bruxelles	
en Afrique centrale (CEMUBAC)	109
2.3. Le recensement scientifique de 1984 et le recours à l'imagerie satellitaire	111
2.4. Le programme Internet Population Explorer et les projections de L. de Saint Moulin	112
Chapitre 3. État de l'agriculture et évolutions récentes par Michel Mpundu	119
1. Généralités	
1.1. L'expression locale du paradoxe « potentialités agricoles et insécurité alimentaire »	120
1.2. Des ressources menacées.	121
1.3. De l'exploitation traditionnelle à la ferme moderne	121
1.4. La connaissance et l'écueil des sources	122
2. Les productions végétales	123
2.1. Le secteur traditionnel	123
2.1.1. Le maïs	126
2.1.2. Le manioc	128
2.1.3. Le haricot	130
2.1.4. L'arachide	130
2.1.5. Les cultures pérennes	132
2.1.6. Les cultures maraîchères	133
2.2. Le secteur moderne	134
2.3. La commercialisation des produits agricoles dans les grands centres	136
3. L'élevage	137
4. La pêche	140
Références	144
Chapitre 4. Les activités minières	147
1. Les ressources minérales	
1.1. Groupe du cuivre	147
1.1.1. Gisements stratiformes cupro-cobaltifères du faisceau R2	
1.1.2. Gisements stratiformes nickelo-uranifères du faisceau R2	
1.1.3. Gisement de Shinkolobwe	
1.1.4. Gisements stratiformes cupro-cobaltifères du faisceau R4 (Mwashya)	
1.1.5. Amas discordant à zinc-cuivre-plomb-germanium dans le Nguba	
1.1.7. Gisements stratiformes cupro-cobaltifères du Roan inférieur	
1.1.8. Gisement de Musoshi	
1.1.9. Gisement de Kinsenda	
1.1.10. Gisements et indices de l'ex-Katanga central et septentrional	
1.2. Groupe de l'étain (étain, wolframite, niobium-tantalite, béryl, monazite)	
1.2.1. District stannifère de Mitwaba	
1.2.2. La monazite (gîtes hydrothermaux)	
1.3. Métaux précieux (or, argent, platine)	
1.3.1. L'or	
1.3.2. L'argent	
1.3.3. Le platine	
1.4. Groupe du fer	155

2. Généralités sur l'exploitation minière	155
2.1. Les sources	155
2.2. Les marchés des principaux minerais cupro-cobaltifères	157
2.2.1. Le cuivre	157
2.2.2. Le cobalt	158
2.2.3. Le zinc	163
2.3. L'économie du sud Katanga, chevillée à ses mines.	
3. L'ORGANISATION DU SECTEUR MINIER ET LA PERCEPTION DES REVENUS D'EXPLOITATION	
3.1. Le cadre normatif et institutionnel	
3.2. Les retombées économiques du secteur minier pour l'état congolais	
3.2.1. L'apport aux recettes publiques	
3.2.2. La mobilisation de la rente minière : un défi persistant	
4. Le secteur industriel	
4.1. La Gécamines, du producteur au courtier	
4.1.1. Effondrement et ouverture du patrimoine	
4.1.2. Sous les recettes libérales de la Banque mondiale	
4.1.3. De la parastatale à un para-État?	
4.2. Privatisation de la ressource et expansion industrielle	
4.2.1. Les trois étapes de l'expansion	
4.2.2. Le cobalt, dans le sillage du cuivre	
4.3. Quelques « points chauds » industriels	
4.3.1. Lubumbashi et alentours.	
4.3.2. Likasi et alentours.	
4.3.3. Le long de la frontière sud	
4.3.4. Autour du lac Moero	
4.4. Structure actionnariale et chaînes de contrôle du secteur industriel	
4.4.1. Le dragon chinois	
4.4.2. Les opérateurs indiens : une communauté entrepreneuriale et une progression sur fonds propres	
4.4.3. Les acquisitions du géant kazakh Eurasian Resources Group	
5. Le secteur artisanal.	
5.1. Essor, localisation et ampleur de l'artisanat	
5.1.1. Une source de revenus et de prestige	202
5.1.2. L'occupation « illégale » des sites miniers	203
5.1.3. Une activité difficile à quantifier	204
5.2. L'organisation sur les sites de production	205
5.3. Les tentatives de formalisation de l'artisanat minier	207
5.4. Les circuits du minerai artisanal	21
5.4.1. L'hétérogénite	21
5.4.2. La cassitérite	213
6. Les activités minières et le développement des communautés locales.	214
6.1. L'impact des activités minières sur la qualité de vie des communautés locales	215
6.1.1. La propriété et la jouissance foncière	215
6.1.2. L'environnement et la santé	
6.1.3. L'emploi et la création d'activités économiques	
6.2. La « responsabilité » des entreprises : failles et contournements du dispositif légal	
7. Vers un nouveau Code minier ? Cheminement, attentes et limites	
RÉLÉDENCES	225

hapitre 5. Secteurs auxiliaires. Quelques aspects concernant l'organisation des transports	•
t du secteur énergétique	237
1. LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS SOUS L'ADMINISTRATION EUROPÉENNE	237
1.1. Sous l'EIC et durant les années 1910	237
1.2. L'expansion des années 1920	244
1.3. La crise et la reprise des années 1930	254
1.4. Les dernières années du Congo belge	258
1.5. La situation à l'indépendance	259
2. Quelques aspects des transports et du secteur énergétique sous la troisième République	263
2.1. Les transports routiers (et fluviaux)	264
2.1.1. Le réseau routier	264
2.1.2. Les corridors transfrontaliers et les grands axes commerciaux	264
2.1.3. Quelques données sur la distribution du trafic routier	266
2.1.4. La relation fragile entre la qualité de la desserte locale et les conditions d'existence	267
2.1.5. Les grands chantiers d'infrastructures	270
2.2. Le transport ferroviaire	274
2.2.1. L'organisation du réseau	274
2.2.2. La gestion des transports ferroviaires et le plan de redressement de la Banque mondiale	275
2.2.3. Le redressement de la SNCC : réalisations et limites	278
2.2.4. Considérations sur quelques options pour l'avenir des transports ferroviaires	281
2.3. Le secteur énergétique : les termes de la question	284
2.3.1. L'hydroélectricité	284
2.3.2. Le bois d'énergie	286
2.3.3. Le dilemme des sources d'énergie	287
Références	289

### Carte administrative du Haut-Katanga

 $http://www.africamuseum.be/sites/default/files/media/docs/research/publications/rmca/online/monographies-provinces/haut\_katanga\_carte\_administrative.pdf$